



Diderot, Sénèque et Jean-Jacques
Un dialogue à trois voix

Eric Gatefin

FAUX
TITRE

Diderot, Sénèque et Jean-Jacques
Un dialogue à trois voix

Maquette couverture / Cover design: Pier Post.

FAUX TITRE

299

Etudes de langue et littérature françaises
publiées sous la direction de

Keith Busby, M.J. Freeman,
Sjef Houppermans et Paul Pelckmans

Diderot, Sénèque et Jean-Jacques
Un dialogue à trois voix

Eric Gatefin



AMSTERDAM - NEW YORK, NY 2007

Maquette couverture / Cover design: Pier Post.

The paper on which this book is printed meets the requirements of
'ISO 9706: 1994, Information and documentation - Paper for documents -
Requirements for permanence'.

Le papier sur lequel le présent ouvrage est imprimé remplit les prescriptions
de 'ISO 9706: 1994, Information et documentation - Papier pour documents -
Prescriptions pour la permanence'.

ISBN-13: 978-90-420-2241-6

© Editions Rodopi B.V., Amsterdam - New York, NY 2007

Printed in The Netherlands

Introduction

A plusieurs reprises, Diderot a porté un jugement sévère sur le philosophe Sénèque. Non content de s'appuyer, au début de sa carrière, sur le témoignage de Tacite pour mettre en relief son avarice et sa lâcheté, de stigmatiser du même coup son incapacité à donner de bonnes leçons au despote Néron¹, l'auteur reprend, vingt-cinq ans plus tard, un ton vindicatif pour dénigrer, cette fois, son talent d'écrivain². Devant ce désaveu persistant et sans ambiguïté, il semble incongru de voir le philosophe entreprendre l'apologie de la vie et des œuvres du sage stoïcien, ouvrage qu'il choisit même de réviser après en avoir publié une première version, en 1778³.

Il faut dire que Sénèque intéresse au plus haut point certains membres de l'entourage proche de Diderot : Lagrange, précepteur des enfants du baron d'Holbach, s'est lancé dans une traduction des ouvrages du disciple de Zénon. N'ayant pu mener à bien cette tâche avant sa mort, il a trouvé en Naigeon un continuateur zélé. C'est par l'intermédiaire de ce dernier et du baron⁴ que le philosophe s'est

¹ Cf. Diderot, *Essai sur le mérite et la vertu* in *Œuvres complètes*, tome 1, Paris, Hermann, 1975, p. 425 : « Sénèque chargé par état de braver la mort en présentant à son pupille les remontrances de la vertu, le sage Sénèque plus attentif à entasser les richesses qu'à remplir ce périlleux devoir, se contente de faire diversion à la cruauté du tyran en favorisant sa luxure ; il souscrit par un honteux silence à la mort de quelques braves citoyens qu'il aurait dû défendre ».

² Cf. *Correspondance Littéraire*, VIII, 1^{er} décembre 1769, p. 401 : « Cicéron est lâche et bavard ; Sénèque, dur, sec, faux, pointu, apprêté et de mauvais goût [...] ; Cicéron fait un feu de paille qui ne chauffe pas assez ; Sénèque, un feu de tourbe qui éblouit et entête ».

³ Notre étude porte sur la seconde version de l'apologie. Toutes nos références au texte se rapportent à l'édition Hermann : *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, Paris, Hermann, 1986. Cette édition présente l'avantage de faire apparaître les différents états du texte. Le titre de l'œuvre sera réduit à « Essai » dans les notes et parfois dans le corps du texte. Pour chaque référence à l'œuvre, on précisera de quelle partie du livre elle est extraite par une indication en chiffres romains.

⁴ Cf. *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, I, p. 37 : « Une obligation que je vous aurai toujours, à vous et à M. le baron d'Holbach, une marque signalée de votre estime, c'est de m'avoir proposé une tâche qui plaisait infiniment à mon cœur ».

trouvé sollicité pour écrire en quelque sorte la postface de cette édition des œuvres complètes de Sénèque, dans laquelle il est chargé de donner un aperçu de la vie du précepteur de Néron et de ses écrits. Dans quel dessein les proches de Diderot mènent-ils ce travail d'érudition ? On sait qu'autour du baron d'Holbach et de l'auteur de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, le clan philosophique cherche à donner corps à une morale conçue hors de toute référence à la religion chrétienne. Il pose pour principe l'existence d'un socle de valeurs communes à tous les hommes, permettant de définir des lois, des règles de vie sans faire appel au dogme religieux. Pour défendre leur point de vue, les philosophes s'appuient sur l'exemple de leurs homologues païens, qui peuvent être jugés exemplaires à deux titres. D'une part, leurs textes, s'ils traitent de la morale, sont utiles pour déterminer les valeurs premières ; leur réflexion constitue la démonstration que la question éthique est concevable et peut même être jugée cruciale, loin de toute référence chrétienne. D'autre part, la conduite de ces sages offre un témoignage édifiant et essentiel à l'argumentaire du camp philosophique, car elle fournit la preuve du caractère conséquent du discours théorique sur la morale : cette morale athée existe, puisqu'elle a été exercée, mise en application quotidiennement par ceux qui en ont fixé le cadre et défini les principes.

Source d'inspiration pour les idées et présentant des modèles d'athées vertueux, l'Antiquité fournit à Diderot, d'Holbach et à ceux qui partagent leurs convictions, une mine de réflexions qu'il faut réactiver et des exemples qu'il convient de mettre en valeur. Sénèque est, à ce titre, une figure séduisante, dans la mesure où le disciple de Zénon est un de ceux qui s'est le plus préoccupé du domaine moral, que ce soit dans ses traités ou dans sa correspondance. Par ailleurs, l'austérité de certains principes stoïciens repris par le philosophe présente l'avantage de parer à l'accusation de vouloir substituer à la morale chrétienne une autre plus permissive, moins sévère. Ces deux aspects, joints à l'amitié pour d'Holbach et Naigeon vont conduire Diderot à participer à une entreprise de glorification de Sénèque, dont rien n'aurait pu laisser penser qu'elle lui conviendrait quelques années auparavant.

Renonçant à la tentation d'une assimilation à Socrate qui l'a longtemps séduit, le philosophe tend progressivement à s'approprier ce travail qui avait, au départ, la simple allure d'une commande. Le

préambule de l'*Essai* ainsi que la correspondance de Diderot indiquent sans ambiguïté que sa participation coïncide avec la reprise en main du projet global par Naigeon. A ce titre, l'apologiste donne toute latitude à ce dernier pour modifier son texte en vue de son inclusion dans l'édition préparée. L'impression de distance entre l'auteur et son écrit donnée par cet apparent détachement est contredite par plusieurs faits. D'abord, le volume VII de l'édition des œuvres complètes de Sénèque paraît indépendamment des autres tomes : il doit être acheté séparément, ce qui en fait avant tout l'œuvre de Diderot. Par ailleurs, la seconde version de la défense de Sénèque renforce notablement l'autonomie du texte proposé par rapport au travail mené par les traducteurs et commentateurs du sage stoïcien. La reprise par l'auteur de son texte accentue l'impression d'une œuvre qui se suffit à elle-même, d'autant plus que l'écrivain prend alors pour objet de son travail la justification de sa première apologie. Cette réécriture témoigne aussi d'une prise en charge totalement assumée de la part de l'écrivain du sujet de son livre : l'auteur ne peut être considéré comme satisfaisant simplement une commande. Enfin, l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* paru en 1782 est présenté comme ayant été publié à Londres, détail qui révèle le caractère subversif d'un texte dont la première mouture avait reçu approbation et privilège de la part des instances de censure. Ainsi, Diderot choisit visiblement de prendre un risque, la défense de Sénèque justifiant à ses yeux de tenir des propos susceptibles d'être condamnés par les autorités.

A ces signes extérieurs montrant l'importance que revêt aux yeux de l'écrivain la gloire posthume du philosophe stoïcien correspondent une écriture et un ton où transparaissent constamment l'envie d'imposer son point de vue et la certitude de défendre une cause juste. Diderot s'implique largement dans son discours, faisant montre d'une passion, parfois d'un aveuglement volontaire qui ne manquent pas de surprendre. En effet, au-delà des motifs stratégiques ayant poussé l'auteur à accomplir cette entreprise, il apparaît de prime abord difficile de déterminer les raisons qui l'incitent à entrer dans une logique de justification systématique, prenant parfois un caractère obsessionnel, l'auteur ressassant des arguments au point d'épuiser la bienveillance du lecteur.

Ce phénomène explique sans doute le regard circonspect longtemps porté par la critique diderotienne sur cette œuvre. Comment

supporter la pesanteur d'une apologie sans la moindre réserve d'un philosophe antique à la réputation pour le moins douteuse, de la part de l'auteur du *Neveu de Rameau* ? Le sérieux même avec lequel il traite son sujet lasse le lecteur et contraste malheureusement avec son aptitude à le distraire ou à le surprendre, dont il fait la si brillante démonstration dans *Jacques le Fataliste*. Toutefois, après avoir été longtemps considéré comme secondaire ou critiqué pour ses insuffisances, ce dernier livre publié par Diderot a suscité, ces dernières années, un certain nombre de travaux où se lit la volonté d'en renouveler l'approche pour mieux saisir la nature des enjeux en cause pour le philosophe.

D'abord, l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* bénéficie probablement du développement de la réflexion autour des textes dits politiques de l'auteur. L'attention portée à l'*Histoire des deux Indes*, mais aussi aux *Mélanges pour Catherine II* et aux *Observations sur le Nakaz* invite à relire l'apologie de Sénèque sous un nouvel éclairage, pour définir, par exemple, les constantes et les évolutions de la pensée politique de Diderot. Bien qu'encore jugé comme une œuvre philosophique, l'*Essai* se présente aussi, en effet, comme une méditation sur la politique et ses acteurs. Dans ce cadre, l'interrogation sur le rôle assez trouble joué par Sénèque dans ces circonstances ne peut d'ailleurs se limiter à une assimilation avec celui tenu par Diderot au cours de son voyage en Russie. Dépassant les problèmes de la compromission et d'un sentiment de culpabilité plus qu'hypothétique, la critique aborde avec un plus grand sens de la mesure, la question du pragmatisme politique¹, dont l'auteur apparaît comme un farouche partisan. Les atermoiements de Sénèque, et par écho, ceux de Diderot, ne sont plus l'objet d'une simple condamnation ou d'un silence lourd de sens. Ils sont vus pour ce qu'ils sont : les éléments d'une politique qui vise à l'efficacité et ne se définit que par ses résultats. En ce sens, l'*Essai* a tout à fait sa place aux côtés de textes à l'allure plus radicale du même auteur.

L'ouvrage retient aussi l'attention comme prolongement des réflexions conduites dans les lettres à Falconet sur la postérité. Évoluant sur ce sujet, Diderot semble se demander ce que valent les beaux préceptes avancés face au sculpteur sceptique. Le philosophe voit dans le

¹ C'était déjà la tendance défendue par Georges Dulac (« Les modes d'intervention en politique », in *Diderot. Les dernières années, 1770-1784*, Edimbourg, Edinburgh University Press, 1985, p. 121-139).

destin de la réputation de Sénèque un motif d'inquiétude et de remise en cause de ses certitudes. Plus largement, l'*Essai* devient un texte symbolique d'un questionnement qui refait surface non seulement dans les écrits philosophiques, mais plus largement dans les pratiques culturelles des hommes des Lumières. Le renouveau du culte des grands hommes, hérité de l'Antiquité, mais aussi du culte des saints chez les Chrétiens, se manifeste notamment dans la vogue des éloges académiques, symptomatique de la volonté très nette des élites culturelles de se trouver des modèles et de glorifier ses plus illustres représentants. Les philosophes ne sont pas les derniers à succomber à cette tendance. La mise au premier plan de ce mouvement de fond par la critique, en ramenant naturellement Diderot sur le devant de la scène, donne à son *Essai* une valeur toute particulière. L'ouvrage ne constitue pas, en effet, un simple témoignage de la présence d'une thématique liée à un contexte général, il contient une interrogation sur la possibilité même de bâtir et de transmettre à la postérité une certaine image des philosophes².

L'intérêt porté à cet aspect du livre conduit à poser autrement la délicate question des rapports entre Rousseau et Diderot : les accusations amères de l'apologiste de Sénèque ne sont plus désormais perçues comme un épisode supplémentaire d'une querelle mesquine, elles s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion conséquente sur la difficulté du jugement. A ce titre, ce n'est sans doute pas une coïncidence si l'*Essai* resurgit justement au moment où les *Dialogues de Rousseau juge de Jean-Jacques* suscitent à nouveau la curiosité³. La réhabilitation de cet écrit autobiographique de Rousseau permet de donner, nous semble-t-il, un éclairage éminemment pertinent au discours apologétique tenu par Diderot. A l'origine de notre démarche se trouve la conviction qu'il est possible de pousser plus avant que cela n'a été fait jusque-là la comparaison entre l'*Essai* et les *Dialogues* de

² Sur ce point, voir évidemment les travaux de Jean-Claude Bonnet, et notamment *Naissance du Panthéon*, Paris, Fayard, 1998.

³ Lorsque les *Dialogues* de Rousseau ont été mis au programme de l'agrégation de lettres, H. Nakagawa a consacré un article aux relations entre ce texte et l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*. Cette communication, intitulée : « Comment faire sa propre apologie : le recours à l'alter ego chez Rousseau et le recours à l'historien chez Diderot », a été faite lors de la journée d'étude « Langages des *Dialogues* », organisée par Tanguy l'Aminot et l'Equipe J.-J. Rousseau, à la Sorbonne, le 14 février 2004. A notre connaissance, cet article est disponible sur le site internet suivant : <http://rousseaustudies.free.fr/ArticlesConfDialogues.htm>.

Rousseau. En effet, les sentiments en jeu dans la dispute à distance entre les deux hommes ont trop longtemps masqué l'importance et le sérieux des débats menés : débat littéraire sur la valeur de l'écrit, débat sur la mémoire des philosophes et sur le rôle et la responsabilité qui leur incombent. Souvent délaissés ou minorés, ces problèmes constituent le cœur même de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, où se manifeste, selon nous, un phénomène d'appropriation par Diderot d'inquiétudes rousseauistes qui ont trait à la possibilité d'établir définitivement la vérité du discours philosophique et la sincérité de son auteur.

Engagé dans cette entreprise de légitimation de la figure du philosophe et de sa parole, Diderot trouve en Sénèque un personnage digne d'être défendu à ses yeux. Objet d'opinions contradictoires au cours de l'histoire, le sage stoïcien s'est notamment vu reprocher par certains son engagement prolongé auprès du despote Néron et l'écart entre ses préceptes philosophiques rigoureux et son comportement. Ces doutes offrent à l'auteur de l'*Essai* le point d'appui nécessaire au développement d'un discours destiné à promouvoir le caractère conséquent du philosophe, agissant de manière exemplaire et mettant en accord une philosophie exigeante, empreinte de grandeur, avec une conduite admirable. Ainsi, la première partie de l'apologie se présente-t-elle comme un récit de vie d'un genre bien particulier. Sur la scène historique, Sénèque doit apparaître, dans une période troublée sur le plan politique, sous les traits d'un héros. Il incombe au défenseur du ministre de Néron de recomposer les récits des historiens antiques, mais aussi de redéfinir l'essence même de l'action d'éclat pour parvenir à l'idéalisation du sage. A ce travail d'élaboration d'une image se combine un travail critique indispensable, où l'auteur commente et discute les avis formulés sur Sénèque et sur l'apologie qu'il en a déjà faite. De ce débat proposé dans le texte émerge la voix triomphante du défenseur du sage stoïcien.

La gloire posthume du philosophe antique pourrait paraître assurée, si l'on prêtait au discours apologétique une toute-puissance illusoire, si la mémoire des hommes du passé ne se trouvait jamais prise dans les enjeux des générations qui se succèdent. Rappelé à ces douloureuses réalités par Rousseau, Diderot renonce en partie à la chimère du jugement vrai et définitif de la postérité pour s'interroger sur l'efficacité de son propre discours : comment assurer son lecteur de la justesse de ses vues ? Comment distinguer, parmi les intérêts divers et

les arrière-pensées, un discours sincère et devant immédiatement susciter l'adhésion ? Des *Confessions* aux *Dialogues*, Rousseau, lui, a établi qu'il ne suffisait pas de dire la vérité pour être cru. Les errances des personnages du Français et de Rousseau dans les *Dialogues* témoignent de la difficulté pour l'écrivain de bâtir une relation de confiance avec son lecteur, l'écrit pouvant être trafiqué, mensonger ou interprété avec malveillance. Prenant acte de ces problèmes, l'auteur de l'*Essai* emprunte des voies similaires à celles choisies par son ancien ami pour tenter de restaurer la valeur de l'écrit ou de rétablir une transparence entre le philosophe et son juge. Mais qu'il s'agisse de solutions de grande ampleur ou de pis-aller, les deux auteurs perçoivent les faiblesses des issues envisagées. Quand Rousseau décide finalement de rompre avec l'idée même de transmettre ce qu'il considère comme la vérité à un public inaccessible et conditionné par ses ennemis, Diderot, de son côté, semble faire un autre pari, construisant à l'horizon de son texte une figure de lecteur idéal par le biais de laquelle la parole philosophique pourrait retrouver, en même temps qu'une audience, sa vocation principale : faire partager d'utiles vérités.

Chapitre 1

L'écriture de l'histoire : la schématisation des rôles pour la promotion d'un nouvel héroïsme

L'apologiste de Sénèque se propose, dans la première partie de son ouvrage, de retracer la vie du philosophe, avec l'intention de souligner ses mérites et de minimiser ou de nier ses éventuelles fautes. Son récit suit apparemment un ordre chronologique, puisqu'à l'évocation des ascendants du sage stoïcien succèdent des considérations sur sa jeunesse. Cela n'a rien d'étonnant dans un siècle où l'abondance des récits de vie, qu'il s'agisse d'existences vécues ou imaginaires, aboutit à la formation de certains topoï qui concernent autant les événements rapportés que la structure du récit. Pourtant, ce choix de la linéarité n'est pas sans provoquer un certain nombre de difficultés dans le cas de l'*Essai*. Diderot prétend en effet composer son texte à partir des œuvres de deux historiens romains, Tacite et Suétone, qui n'évoquent la figure de Sénèque qu'incidemment et n'en font, ni l'un ni l'autre, leur objet principal. Pour élaborer son récit de vie, l'auteur doit donc nécessairement remanier, adapter ses sources ; il ne peut s'en tenir au plan adopté par l'un de ces auteurs¹. Par ailleurs, au-delà du personnage principal, c'est tout un arrière-plan historique qui va nécessairement faire son entrée dans un discours apologétique.

¹ S'il fallait chercher une source d'inspiration à propos du mode de composition de l'ouvrage, il faudrait plutôt se référer à l'œuvre de l'abbé Ansquer de Ponçol, *l'Analyse des traités des Bienfaits et de la Clémence*, publié en 1776, qui comporte une monographie sur Sénèque, que Diderot a abondamment pillée.

1. Le redéploiement des intertextes antiques

Diderot reconnaît pour son œuvre une influence primordiale, celle de Tacite. Le défenseur de Sénèque a largement puisé dans les *Annales* dont il reprend non seulement des épisodes mettant en scène le précepteur de Néron, mais aussi des anecdotes et détails qui participent au tableau des mœurs d'une cour corrompue. Tout au long de son *Essai*, l'apologiste insiste particulièrement sur la fiabilité du récit des *Annales*. En présentant l'historien romain comme une autorité, Diderot cherche à renforcer le crédit d'un écrivain qui a jugé Sénèque favorablement et n'a pas mis en doute sa conduite¹. Dans le dispositif apologétique, la parole de Tacite pourrait donc idéalement suffire à faire de la narration un point d'appui efficace pour l'auteur, car elle contient déjà l'avis favorable qu'il voudrait introduire dans la présentation des faits².

Néanmoins, le texte des *Annales* subit nombre d'aménagements, de transformations. L'écrivain intervient naturellement au niveau de la traduction qu'il infléchit suivant ses desseins. Familier de cet exercice, Diderot sait qu'il implique nécessairement une part importante de subjectivité³. Mais, l'apologiste se montre aussi adroit pour jouer sur le montage des sources : il n'hésite pas, par exemple, à abandon-

¹ Voir notamment la fin du paragraphe 99, où l'auteur discrédite Dion Cassius : « Et voilà le témoignage qu'on allègue contre Sénèque, l'homme qu'on oppose à Tacite, qui le précéda de plus d'un siècle, au censeur des hommes le plus sévère, qui fut le contemporain et l'admirateur de notre philosophe ! (*Essai*, I, p. 178, c'est nous qui soulignons).

² Catherine Volpilhac-Auger note que Diderot dit trouver chez l'historien non seulement une vérité fiable, celle du témoin proche de l'action, mais également un jugement aiguisé (*Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, Oxford, Voltaire Foundation, 1993, p. 538). En faisant l'éloge de cette qualité, l'apologiste donne en même temps plus de crédit à une narration qui épouse ses vues.

³ Nous ne reviendrons pas sur cette variable, analysée par Jürgen Von Stackelberg (« Rousseau, D'Alembert et Diderot traducteurs de Tacite », in *Studi Francesi*, 1958, p. 395-407). Les modalités d'infléchissement du texte ont été bien dégagées : elles peuvent certes prendre une valeur argumentative. Cependant, elles marquent avant tout une aptitude à restituer les caractéristiques d'un style dans une langue différente par d'autres moyens. Sur la valeur de l'entreprise de traduction diderotienne, voir aussi Catherine Volpilhac-Auger, op. cit., p. 12 : « Les volées de bois vert que reçoivent les traducteurs n'auraient-elles pas eu pour effet de dissuader les écrivains de s'exposer à être comparés au maître incontesté de la maxime, du portrait et des grandes fresques sociales ? Il faut être Diderot pour s'y risquer ».

ner provisoirement Tacite lorsqu'il est moins favorable à Sénèque. Dans ce cas de figure, l'œuvre de Suétone constitue un recours important à ses yeux : il la considère comme la seconde source essentielle pour la composition de son livre.

Il peut sembler étrange de voir Diderot, dans le préambule de l'*Essai*, exprimer sa dette, sans distinction nette, envers Tacite et Suétone⁴. L'auteur exploite en effet de manière tout à fait disproportionnée les œuvres de ces deux historiens, comme en témoignent l'abondance des mentions de l'auteur des *Annales* et le recours beaucoup plus incident à l'auteur des *Vies des douze Césars*. Cette équivalence est d'autant plus troublante que les statuts de ces deux historiens romains diffèrent sensiblement au cours du dix-huitième siècle. Catherine Volpilhac-Augier indique que tout au long du siècle, les éditions des œuvres de Tacite sont nombreuses. Dans le même temps, Suétone, lui, tombe en désuétude⁵. Les contemporains de Diderot lui prêtent un intérêt et un crédit très limités. Le philosophe lui-même fait bien plus souvent appel dans ses autres écrits à l'autorité de Tacite⁶, à ses œuvres historiques plutôt qu'à celles de Suétone. Si cet auteur a trouvé sa place comme source affichée de l'écrivain, contre le goût de l'époque, contre celui de Diderot lui-même, qui lui préfère évidemment Tacite, c'est qu'il apporte nécessairement des éléments essentiels à la constitution d'un tissu narratif congruent au dessein argumentatif de l'apologiste.

L'influence de l'œuvre de Suétone joue, contrairement aux apparences, à deux niveaux distincts. Le niveau le plus visible consiste dans les références nombreuses à des faits évoqués par le biographe

⁴ Diderot invite celui qui veut se livrer à la même expérience que lui à emmener « dans la retraite, Tacite, Suétone et Sénèque... » (*Essai*, I, p. 36).

⁵ Catherine Volpilhac-Augier, op. cit., p. 8 : « [Parmi les historiens,] Tacite est celui que l'on édite et que l'on traduit le plus en France, loin devant Salluste, Quinte-Curce, puis Tite-Live, César et Suétone étant presque totalement délaissés dans les dernières décennies de l'ancien régime. [...] Dans l'histoire de l'édition des textes anciens, Tacite domine le dix-huitième siècle ». Sur la réputation de Suétone à l'âge classique, voir également Chantal Grell, *Le Dix-huitième siècle et l'Antiquité en France 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1995, p. 1083-1085.

⁶ On se rappelle notamment que la *Lettre de M. Denis Diderot sur l'Examen de l'Essai sur les préjugés* est enrichie d'un texte baptisé *Notes écrites de la main d'un souverain à la marge de Tacite ou Principes de politique des souverains*. L'auteur de l'*Essai* a donc déjà fait de l'auteur des *Annales* l'une de ses références et l'un de ses objets de réflexion.

des empereurs. Diderot se sert, dans la matière très riche du récit suétonien, de détails qui lui paraissent frappants ou qui complètent son propos. Mais les *Vies des douze Césars* impriment également leur marque à la conduite du récit diderotien, à sa progression. Certes, après Suétone, de nombreux auteurs ont popularisé et développé l'usage de certaines caractéristiques de ses biographies. Néanmoins, Diderot est, au moment de la rédaction de l'*Essai*, en contact familier avec essentiellement deux livres, celui de Suétone et celui de Tacite. Or, l'auteur des *Annales* procède suivant le découpage classique de l'annalistique romaine qui ne convient pas au sujet que traite le philosophe. À l'inverse, par l'originalité et la souplesse de construction de ses monographies, Suétone offre un modèle stimulant, où la structuration du propos vise à rendre le discours plus expressif. L'influence de cet auteur sur la narration dépasserait donc nettement la simple mention de faits rapportés par lui seul, elle s'étendrait tout particulièrement à la mise en forme du récit, justifiant ainsi la place privilégiée que l'auteur de l'*Essai* accorde au nom de Suétone dans le préambule de son œuvre.

Les informations issues des *Vies des douze Césars*⁷ nourrissent le récit diderotien du début jusqu'à la fin, avec une fréquence et une importance variables suivant les passages. Il peut s'agir d'une simple précision très brève ou d'une anecdote beaucoup plus développée⁸. Le plus souvent, les références à des détails ou à des histoires rapportés par Suétone se combinent étroitement avec les faits narrés par Tacite. Si, parfois, le détail pris chez Suétone apporte simplement un élément d'information supplémentaire à propos des principaux protagonistes du récit, le plus souvent il vise à communiquer au lecteur un sentiment de dégoût à l'égard d'un personnage que l'apologiste cherche à noircir absolument. Ainsi en est-il de la scène sordide où Néron s'approche du cadavre de sa mère :

Croirait-on qu'il y eut une circonstance capable d'ajouter à l'horreur de ce forfait ? Qui l'aurait imaginée, si l'histoire ne nous l'avait transmise ? C'est

⁷ Cette analyse s'appuie sur le travail précieux effectué par les auteurs de l'édition Hermann, qui ont déterminé avec précision les passages où Diderot se fondait plutôt sur Tacite et ceux où Suétone était la source principale de l'écrivain.

⁸ Pour un ajout bref, cf. *Essai*, I, p. 84 : « Cependant, [Agrippine] jouissait d'une autorité illimitée : son fils avait donné pour mot de guet : *la meilleure des mères* ». Pour un exemple de développement plus long, cf. *Essai*, I, p. 63.

que sa mère assassinée, Néron court assouvir son impure curiosité sur son cadavre ; il le contemple, il y porte les mains, il en loue certaines parties, il en blâme d'autres, et demande à boire. (*E*, I, 147)

Le questionnement tout rhétorique de Diderot n'a pour fonction que de signaler un peu plus clairement au lecteur que la scène décrite doit scandaliser ; sa réaction est programmée, consciemment préparée par le choix de la version suétonienne moins prudente que celle de Tacite⁹. Ce changement n'est pas exempt d'une part de manipulation, puisque Diderot a fait de l'auteur des *Annales* une sorte de mesure à l'aune de laquelle on peut évaluer tous les autres historiens, et déterminer leurs lacunes et leurs erreurs.

Diderot fait donc un usage avant tout polémique des *Vies des douze Césars*. De source complémentaire, l'œuvre devient facilement instrument d'accusation. Ce glissement s'explique par la nature même du discours historique suétonien, qui se compose d'une juxtaposition de détails concrets, d'anecdotes significatives et de faits recueillis dans des sources diverses. On a souvent reproché à cet historien d'être un habile compilateur. C'est justement ce principe de collection d'éléments qui justifie en partie l'intérêt de Diderot pour son livre. D'une certaine manière, l'écriture de Suétone offre parfois l'atout d'être plus directe, moins réfléchie que celle d'un Tacite.

Le plus souvent cependant, les versions des deux historiens participent aux desseins du pourfendeur des despotes. L'apologiste exploite leur caractère complémentaire, ne craint pas une redondance favorable à son objectif et unifie habilement les deux récits. Les suites du meurtre d'Agrippine en offrent un bon exemple, puisque Diderot trouve chez Tacite et Suétone des détails différents sur les effets du crime sur Néron, détails qui suggèrent tous les sentiments de panique et d'inquiétude ressentis par le parricide.

Que ce soit donc pour se substituer à la version de Tacite, pour la prolonger en y ajoutant un détail frappant ou pour accentuer un trait déjà présent dans les *Annales*, les extraits des *Vies des douze Césars* n'interviennent jamais tout à fait par hasard dans l'*Essai*. Leur présence est liée au texte de Tacite. Il s'agit le plus souvent de confirmer, en les amplifiant, les caractéristiques négatives des Césars. Plus rare-

⁹ Cf. Tacite, *Annales*, Paris, Gallimard, 1993, XIV, 9, p. 347 : « Néron a-t-il regardé sa mère après sa mort et fait l'éloge de sa beauté ? Il en est qui l'assurent, d'autres qui le nient ».

ment, Suétone se substitue à Tacite, soit pour noircir les faits, soit pour combler un manque lié à l'état du texte des *Annales* parvenu jusqu'à nous¹⁰.

Pour autant, Diderot ne se laisse pas déborder par le foisonnement des anecdotes qui pourraient participer à son entreprise de discrédit des souverains. Il sait faire un usage raisonnable de la mine d'informations contenues dans les *Vies des douze Césars* et effectue un travail lucide de sélection. Là où Suétone fait prévaloir une écriture de l'accumulation, de la liste, Diderot privilégie, dans une certaine mesure¹¹, un art de la concentration. Plutôt que d'ajouter complaisamment une anecdote à l'autre pour souligner tel trait de caractère négatif chez un empereur, il préfère choisir le détail le plus représentatif, autant sans doute pour frapper l'esprit du lecteur que pour éviter d'entrer dans une logique de perpétuelle illustration. Citer les cinq situations dans lesquelles Claude a manifesté son désordre psychologique et sa tendance à la violence, comme le fait Suétone, reviendrait, dans la conduite de l'*Essai*, à considérer qu'en toutes circonstances, le jugement d'un historien sur le caractère d'un personnage doit être légitimé, confirmé par un faisceau de preuves. L'efficacité et la progression du discours apologétique pâtiraient nécessairement de ces retardements réitérés.

Mieux vaut donc poser le fait comme quasi certain, l'anecdote choisie le faisant passer au rang d'évidence et permettant au lecteur d'exercer son jugement sous le contrôle vigilant de l'apologiste. Les problèmes comportementaux de Claude seront donc mentionnés avec l'appui d'un seul fait¹². L'anecdote, narrée de manière plus rapide que chez Suétone, est réduite au minimum, rapportée de manière très elliptique, mais parfaitement encadrée par un discours d'évaluation du personnage.

¹⁰ Une partie non négligeable de l'œuvre a été perdue. Il s'agit des livres VII à X et du début du livre XI. Cette lacune comprend notamment le récit des six premières années du règne de Claude, pour lesquelles Diderot est donc contraint de trouver d'autres sources d'informations. Il combine alors des éléments tirés de Suétone, mais aussi d'autres sources anciennes (Dion Cassius) ou modernes (Crevier).

¹¹ L'apologiste n'échappe pas toujours à une construction de paragraphe qui fait apparaître une succession d'anecdotes. Cela vaut particulièrement dans les séquences où il entrecroise plusieurs témoignages d'historiens. Dans l'ensemble, il s'efforce souvent d'atténuer le passage de l'un à l'autre en soignant particulièrement l'enchaînement des actions.

¹² Cf. *Essai*, I, p. 79.

Si les courts récits exemplaires demeurent nécessaires à l'élaboration de la conviction du lecteur, Diderot rejette l'idée de les juxtaposer à la manière de Suétone, préférant s'assurer de leur juste appréciation par le récepteur du texte. Il ne s'agit pas de faire partager le plus d'informations possibles pour se forger une opinion, mais bien plutôt de sélectionner celles qui présentent l'image la plus conforme à l'idée que l'apologiste se fait d'un personnage ou d'une situation. Les *Vies des douze Césars* font l'objet d'un emploi maîtrisé de la part de l'auteur de l'*Essai*. S'il y trouve une matière substantielle propice à l'enrichissement de son texte et en adéquation avec ses visées, il se borne à en reprendre les éléments les plus pertinents, c'est-à-dire ceux qui toucheront le plus facilement l'imagination du lecteur ou qui susciteront à coup sûr sa haine ou son mépris du despotisme de Claude et de Néron.

Si l'on devait s'en tenir à cette dette visible, l'influence de Suétone sur Diderot pourrait être estimée justement comme très inférieure en comparaison avec celle exercée par Tacite. Mais, les *Vies des douze Césars* semblent aussi avoir joué un rôle important dans la gestation de l'œuvre. De ce point de vue, en effet, la disposition des *Annales* n'offre pas un modèle dont l'apologiste pourrait s'inspirer. Elle s'inscrit dans la tradition de l'annalistique dont les objectifs n'ont rien à voir avec ceux de Diderot. Suétone, en revanche, mène un travail qui s'apparente davantage au dessein de l'auteur de l'*Essai*. En écrivant l'histoire sous la forme de biographies d'empereurs, il a pris acte d'une modification effective du lieu du pouvoir sous le régime impérial. L'emploi du genre des annales, qui consiste à rapporter les faits année par année n'avait de sens que lorsque les consuls détenaient réellement le pouvoir et l'exerçaient pendant un an avant de céder leur place. Si c'est désormais le caprice d'un souverain qui oriente la politique de l'Etat, l'historien doit logiquement se placer au plus près de cette figure pour poursuivre sa tâche. Ainsi, entre le traitement annalistique et le traitement biographique de l'histoire s'établit un clivage. L'éclairage sur les faits va nécessairement être différent.

Placé devant deux textes aux options radicalement différentes, Diderot choisit sur bien des points de suivre Tacite, parce que ce dernier raconte plutôt qu'il ne collecte, parce qu'il analyse visiblement ce qu'il se charge de rapporter, enfin parce qu'il correspond davantage à son goût personnel et au goût de son temps. Mais par ailleurs, Diderot

ne peut ignorer Suétone, car il offre l'avantage inestimable de lire l'histoire au prisme d'une personnalité, l'empereur. Or, pour le défenseur de Sénèque, il s'agit bien de se placer au plus près de ces despotes, de décrire leur comportement, pour faire émerger, près d'eux, mais irréductiblement opposée à leurs desseins criminels, la figure du philosophe. Le titre complet de l'œuvre apologétique¹³ marque bien que l'étude des personnages est au cœur du projet et indique que le discours historique s'organisera autour des deux empereurs, Claude et Néron.

L'*Essai* contient de nombreuses séquences narratives ou descriptives qui font directement écho à l'écriture biographique. Pour traiter du début du règne de Claude, Diderot se fonde par exemple sur les premiers chapitres du livre V des *Vies des douze Césars* ; grâce aux informations de Suétone, il rend compte des premières années de sa vie, puis de son éducation désastreuse. Mais la méthode de l'historien romain mêle en réalité plusieurs procédés. Si, pour certaines parties du règne des despotes, il respecte globalement l'ordre et l'enchaînement des faits, il préfère le plus souvent à ce récit continu le regroupement d'informations autour d'un thème donné. Rassemblant une série d'anecdotes sur un sujet, il constitue une *species*, c'est-à-dire une rubrique, qui lui est entièrement consacrée. Les paragraphes 30 à 32 du livre VI¹⁴ racontant la vie de Néron décrivent ainsi le rapport du souverain à l'argent et mettent l'accent sur l'usage immodéré qu'il en fit. Ce procédé séduit visiblement l'apologiste, qui se permet lui-même une digression sur les richesses de Sénèque, des paragraphes 98 à 104¹⁵. La question des biens du philosophe représente évidemment un enjeu argumentatif, ce qui justifie ce caractère détaché du développement. Il n'en est pas moins vrai que l'on retrouve dans cette digression ce qui caractérise la rubrique suétonienne : la juxtaposition de détails autour d'un même thème d'où l'on peut déduire au final un élément de portrait moral du personnage.

Diderot n'applique pas ce principe au seul Sénèque : dans le paragraphe 26, il réunit un certain nombre d'exemples illustrant l'inaptitude de Claude au gouvernement :

¹³ L'ouvrage s'intitule *Essai sur les règnes de Claude et de Néron et sur les mœurs et les écrits de Sénèque, pour servir d'introduction à la lecture de ce philosophe*.

¹⁴ Cf. Suétone, *Vies des douze Césars*, Paris, Gallimard, p. 323-326.

¹⁵ Cf. *Essai*, I, p. 177-188.

Outre les vices de l'administration de Claude, livré à ses femmes et à ses affranchis, il en est d'autres qu'il faut imputer à son mauvais jugement. (*E*, I, 71)

En plus d'annoncer un développement sur cette faiblesse de Claude, cette phrase donne rétrospectivement son unité aux paragraphes précédents¹⁶, dont la lecture laissait penser que leur mode d'organisation répondait à une logique chronologique. En réalité, c'est bien plutôt un point commun thématique qui assure le lien entre les diverses informations données. Là où Suétone pose clairement, à chaque début de paragraphe, l'idée maîtresse qu'il va ensuite décliner sous la forme d'une liste de preuves¹⁷, l'apologiste dissimule en partie son plan. Il confère ainsi à la vérité historique un caractère schématique susceptible de marquer l'imagination de son lecteur.

Le brouillage instauré autour des principes d'organisation du texte favorise le travail de l'argumentation. Par exemple, l'apologiste a élaboré une ébauche de cycle autour du personnage de Claude, le paragraphe 18¹⁸ en représentant l'origine, puisqu'il dresse le bilan de toute l'action positive du règne de l'empereur, alors même que les paragraphes 16 et 17¹⁹ mettaient en place une progression qui semblait chronologique. Ce développement est en écho direct avec le paragraphe 26, dans la mesure où il traite d'une action politique que le souverain assume seul. A la responsabilité bien exercée s'opposerait simplement une série de mauvaises décisions que Claude a prises lui-même également. Les paragraphes 18 à 26²⁰ formeraient donc un bloc cohérent. Or, au sein de cet ensemble, qui fonctionne en apparence sur le principe de la rubrique, s'inscrit une narration plutôt chronologique, les faits semblant se succéder dans un ordre temporel²¹. Cet

¹⁶ C'est-à-dire les paragraphes 19 à 25 (*Essai*, I, p. 61-71).

¹⁷ Suétone, op. cit., VI, 20, p. 315 : « Durant son enfance, on l'avait, en dehors de ses autres études, initié à la *musique*... », VI, 22, p. 317 : « Pour les *chevaux*, il eut, dès son plus jeune âge, une passion particulièrement vive... », VI, 33, p. 326 : « Ses parricides et ses *meurtres* commencèrent par l'assassinat de Claude... » (C'est nous qui soulignons à chaque fois). Dans la partie de la biographie consacrée aux *speciei*, la première phrase contient toujours, le sujet que l'auteur va traiter.

¹⁸ Cf. *Essai*, I, p. 59-61.

¹⁹ *Ibid.*, p. 57-59.

²⁰ *Ibid.*, p. 59-71.

²¹ Par exemple, le narrateur évoque dans un premier temps les différentes prétendantes qui se proposent d'épouser Claude et mentionne, dans l'ordre, ses échecs avec les quatre premières. C'est alors qu'apparaît Messaline, aux funestes effets :

étrange dispositif offre une vision biaisée du règne de Claude. L'historien ne peut sur le fond être taxé de parti-pris puisque le paragraphe 18 détaille toute l'action positive de l'empereur, sans en amoindrir l'importance. Pourtant, l'ordre de présentation joue un rôle décisif. Au-delà du déséquilibre patent entre cette portion de texte et celle, beaucoup plus longue que l'auteur consacre aux mauvaises mesures d'un Claude dépassé par son entourage et par l'ampleur de sa tâche²², les bons choix du souverain tendent à s'effacer progressivement de la mémoire du lecteur à cause de l'accumulation des faits qui le discréditent énoncés par la suite. Le jugement du lecteur sur l'empereur aurait été plus tempéré si son bon côté avait été décrit après ses travers. En s'appropriant librement le procédé de la rubrique, l'apologiste a effacé de la fin de son récit tous les éléments qui pouvaient favoriser Claude, préférant les concentrer au début du portrait²³. Cette disposition répond au final à sa propre perception de ce règne, marqué, selon son point de vue, par une dégradation progressive.

La répartition des informations qui fait passer le lecteur du positif au négatif est elle-même un héritage direct de Suétone. Si elle ne se manifeste pas dans la biographie de Claude, les *Vies des douze Césars* en offrent pourtant un exemple très net avec Néron. Difficile de ne pas imaginer que le portrait contrasté que Diderot a livré de l'époux d'Agrippine n'est pas inspiré, dans sa construction par celui que l'historien romain fait du fils de celle-ci²⁴.

« Bientôt on ne retrouve ni l'homme équitable ni le prince clément » (*Essai*, I, p. 61). Dès cet instant, les ennuis s'enchaînent pour l'empereur. Diverses malversations de son entourage sont ensuite évoquées, toujours dans l'ordre où elles sont censées s'être passées. Le paragraphe 21 débute de la manière suivante : « Tel était l'état des choses à la cour de Claude, lorsque Julie, sœur de Caius, y reparut. » (*Essai*, I, p. 64). Tout indique donc que le récit suit une marche traditionnelle de simple succession temporelle des événements.

²² Cet écart peut toujours se justifier par une différence effective entre les points positifs et négatifs de son bilan politique. Le portrait livré par Suétone fait d'ailleurs apparaître assez nettement cette disproportion en défaveur de l'empereur.

²³ Dans le paragraphe 18, il souligne bien la persistance des bonnes actions tout au long de son règne : « A la seconde époque de son règne, où l'on voit, par une foule d'actions atroces, combien l'autorité souveraine est ombrageuse, la pusillanimité cruelle, et l'imbécillité crédule, toute vertu n'est pas encore éteinte dans son cœur. » (*Essai*, I, p. 60).

²⁴ Cf. Suétone, op. cit., VI, 19, p. 315 : « Tous ces actes, dont les uns ne méritent aucun blâme, et les autres sont même dignes de grands éloges, je les ai groupés en un

L'œuvre de Suétone offre des modèles d'organisation variés et expressifs, qui séduisent Diderot dans la mesure où ils sont propices à l'exposé d'un point de vue subjectif sur un individu. Il est par ailleurs vraisemblable qu'au-delà de sa tendance à la constitution de rubriques, l'auteur de l'*Essai* est plus largement redevable à Suétone d'un rapport décomplexé à la chronologie. Certes, l'attention toute particulière de Tacite à l'enchaînement des faits n'est pas absente chez son traducteur. Mais elle côtoie de près une forme de désinvolture qui tient en partie au fait que le lecteur de l'*Essai* est censé connaître, dans ses grandes lignes, l'histoire romaine et ses principaux protagonistes. Il n'y a ni suspens, ni doute sur l'issue finale. Pour une autre part, les propos qui contiennent par exemple une anticipation sur la marche du récit indiquent que la narration est tributaire de la volonté démonstrative de l'auteur. Rien, même l'ordre véritable des événements, ne doit faire passer au second plan l'objectif principal de l'apologiste : innocenter Sénèque. Quand cet objectif implique un détournement de la conduite chronologique du récit, Diderot la sacrifie volontiers, et déplace sans difficulté un fait pouvant devenir un élément d'argumentation destiné à en justifier, en expliquer un autre.

Le renoncement à une cohérence d'ordre strictement temporel favorise l'émergence d'un autre modèle que Suétone met partiellement en œuvre dans son livre : la biographie, en s'écartant du simple récit de vie, devient portrait. Le préambule de l'*Essai* indique précisément que Diderot, sur la question de la structure de son œuvre, réfléchit en des termes d'ordre pictural :

J'aurais pu ne recueillir des règnes de Claude et de Néron que les endroits où Sénèque est en action, et ne montrer que cette grande figure isolée ; mais il m'a semblé que, placée au centre du tableau, on sentirait plus fortement la difficulté et la dignité de son rôle. [...] Quand on ne présente sur la toile qu'un seul personnage, il faut le peindre avec la vérité, la force et la couleur de Van Dyck ; et qui est-ce qui sait faire un Van Dyck ? (*E*, I, 37)

L'écrivain laisse paraître sa tentation pour une œuvre qui se concentrerait sur un personnage unique, ici Sénèque. Ce modèle est repoussé car moins efficace d'un point de vue argumentatif, et plus difficile à concevoir pour l'auteur. Néanmoins se dessine en creux une ambition

seul développement, pour les séparer de ses hontes et de ses crimes, dont je vais parler ».

picturale voisine du portrait, qui consisterait simplement à associer sur la même toile trois ou peut-être même deux personnages.

Représenter l'histoire par le biais de portraits offre l'opportunité de favoriser l'expression d'un jugement moral. Ils ne sont donc pas négligés par l'apologiste, même si, comme on vient de le voir, il se refuse à présenter dans son œuvre une seule figure isolée. Il en juxtaposera donc plusieurs, notamment le portrait des parents²⁵ de Sénèque. Il esquissera celui de ses frères²⁶, et développera ensuite celui de Claude, sous une forme étrange où s'expriment autant les qualités du portraitiste que celles d'un narrateur rapportant avec, plus ou moins de suite, des anecdotes. Dans le cours des événements, il n'oublie pas les portraits proposés par Tacite, que ce soient ceux de Burrhus et de Sénèque²⁷, ou, dans un sens entièrement opposé, celui de Poppée²⁸. L'insertion de ces descriptions traduit toujours une intention. Il en est ainsi de celle de la dernière maîtresse de Néron, dont l'apologiste justifie la présence par son rôle dans une affaire politique importante :

Je n'aurais point parlé de cette femme née pour le malheur de son siècle, la seule maîtresse aimée de Néron et la plus redoutable ennemie d'Agrippine, sans les excès auxquels se porta celle-ci pour soutenir son crédit et ruiner celui de sa rivale, et sans le rôle difficile de Sénèque dans ces conjonctures critiques. (*E*, I, 131)

Ce commentaire, placé à la suite d'un portrait qui démêle habilement la part de vice cachée dans l'apparence et le comportement de Poppée, radicalise le ton de Tacite, sans trahir fondamentalement sa vision du personnage. Cette femme est la provocatrice du désastre annoncé. Parler d'elle constitue donc une nécessité pour le respect de la vérité historique. Cependant, la construction de la phrase donne à voir une autre fonction du portrait : la maîtresse, en perturbant le couple mère-fils composé de Néron et d'Agrippine, fait indirectement intervenir Sénèque dans la partie. Au final, sa présence ne pourrait être mieux expliquée que par l'incidence que son existence va avoir sur

²⁵ Cf. *Essai*, I, p. 41-43 et p. 43-44.

²⁶ *Ibid.*, p. 44-49. Les éléments de description physique et morale sont disséminés dans un texte d'une structure plutôt lâche, qui combine plusieurs sources d'informations.

²⁷ *Ibid.*, p. 86-87.

²⁸ *Ibid.*, p. 131.

l'action du philosophe. Décrire Poppée, c'est donc encore un moyen pour mieux comprendre ce que fait le philosophe.

Le portrait s'adapte particulièrement bien à un dessein apologétique : c'est une pause naturelle du récit qui peut être aisément investie par l'argumentation sans créer de rupture dans la conduite de l'œuvre. Dans l'*Essai*, le portrait présente souvent la particularité d'être un portrait en action. Dans le cas contraire, il vise toujours, directement ou indirectement, à favoriser la compréhension de l'action de Sénèque ou la connaissance de sa personnalité. En dépeignant en quelques traits les frères du philosophe, l'auteur fait ressortir la singularité de son caractère et de son parcours. Reprendre les portraits croisés du précepteur et de son allié Burrhus, composés par Tacite, contribue à légitimer son rôle par le soutien d'une autre figure incarnant la raison. Enfin, la caractérisation des personnages machiavéliques comme Poppée, mais aussi Suilius, par exemple²⁹, souligne la difficulté de la tâche de l'homme de bien, contraint d'opposer des ruses et des stratagèmes à des adversaires déloyaux et prêts aux pires forfaits.

Toutes ces images ne laissent véritablement planer aucune ambiguïté sur le caractère des individus. Leur aspect schématique, que l'apologiste se charge souvent d'accentuer dans ses ajouts à la traduction de Tacite, permet de définir une image claire de la situation de la cour romaine. Mais, plus encore, ces descriptions de personnages participent à l'élaboration d'un portrait en action que Diderot souhaitait constituer par le biais du texte : celui de Sénèque. L'apologiste donne ainsi un statut très différent aux portraits qui ponctuent les *Annales* de Tacite : ils ont pour vocation de servir à une connaissance approfondie d'une personnalité centrale, pivot de l'histoire, telle qu'elle est reconstruite dans l'*Essai*, c'est-à-dire Sénèque.

Le goût du portrait apparente le travail de composition de Diderot à celui mené par Suétone : tous deux explorent le champ historique par le prisme d'une figure principale. Pour définir la personnalité qui les intéresse, ils s'appuient sur les actions de l'individu qui doivent révéler sa véritable nature. Chez Diderot s'ajoute un effort de contrôle de l'interprétation de l'action. Là où Suétone se contente de livrer les faits juxtaposés – leur montage créant d'ailleurs nécessairement des effets de sens –, l'apologiste délivre, en plus du fait lui-même, les clefs de sa compréhension et de son évaluation. Cette différence no-

²⁹ Cf. *Essai*, I, p. 115-118.

table n'est pas la seule : on ne trouve pas, chez l'auteur des *Vies des douze Césars*, ces nombreux portraits d'autres personnages que Diderot reprend chez Tacite. En opérant la synthèse entre les procédés de présentation des personnages des deux historiens, l'auteur de l'*Essai* s'affranchit des limites du type de récit biographique proposé par Suétone, où la concentration sur la figure centrale ôte une certaine consistance aux autres personnages et où le récit perd tout dynamisme dans les séquences qui détaillent les différents traits de caractère du souverain. Jamais Sénèque n'est présenté tout à fait en dehors de son rapport aux autres personnages, jamais un paragraphe n'a pour vocation de décrire un aspect de sa personnalité par le biais d'une série d'anecdotes. Ce sont ses actions mêmes qui révèlent peu à peu, tout au long du premier tome, qui est réellement le philosophe stoïcien. Quand il s'agit de dépeindre les souverains, Diderot n'a pas de scrupule à employer les procédés de Suétone³⁰. Mais Sénèque, lui, ne peut être croqué comme un simple empereur. Sa description doit prendre une toute autre ampleur. Derrière le motif esthétique, c'est-à-dire le choix d'une construction plus souple encore que chez Suétone, se cache donc un souci d'ordre éthique : l'apologiste ne peut reprendre entièrement à son compte une méthode qui a servi à décrire deux despotes. La trajectoire de Sénèque ne peut se réduire à une accumulation d'actions : une dynamique d'ordre tragique transforme son existence en destin exemplaire.

Le récit biographique initial³¹, qui relate la jeunesse de Sénèque, offre un miroir utile pour comprendre les principes qui orientent le travail de réécriture de larges passages des *Annales* de Tacite. De l'évocation de la famille aux amitiés philosophiques, c'est toujours la même dialectique qui est à l'œuvre au début de l'*Essai* : elle consiste à définir le philosophe en l'inscrivant successivement dans différents groupes. Par un jeu habile de comparaisons (Sénèque ressemble à ses parents, aux philosophes reconnus qu'il a fréquentés) et de différen-

³⁰ En plus du procédé qui consiste à caractériser le personnage par une série d'anecdotes qui définissent un élément de sa personnalité, Diderot reprend également le principe d'un portrait post-mortem pour Claude (*Essai*, I, p. 79-80) et pour Néron (*Essai*, I, p. 200-203). Ils contiennent tous deux des éléments sur la culture des souverains et des traits particuliers de leur caractère, soit nouveaux, soit déjà évoqués au cours du récit de leurs règnes.

³¹ Cf. *Essai*, I, p. 41 à 57.

ciations (Sénèque n'a pas les défauts de ses frères, ni ceux de ses contemporains en général), la singularité et l'excellence du personnage semblent être naturellement mises en relief. Ce sont les mêmes mécanismes d'opposition que l'apologiste va de préférence employer par la suite pour distinguer son héros.

Tacite ne compose pas un tableau reluisant de Rome sous l'Empire. Une critique sous-jacente de certains hommes d'Etat est à l'œuvre dans les *Annales*. En ce sens, Diderot ne fait preuve d'aucune originalité de point de vue. Mais, ce qui, chez l'historien romain n'était qu'une thématique traversant un récit chronologique devient dans l'*Essai* un mode de structuration de la narration. En effet, en faisant passer Sénèque du rang de personnage secondaire, élément noyé parmi d'autres dans la toile de fond du récit, au statut de figure majeure, autour de laquelle les autres personnages trouvent leur place, l'auteur crée un ordonnancement nouveau de la matière narrative. Il invite son lecteur à s'en remettre aux rapports d'analogie et d'opposition qui unissent les différentes composantes de l'œuvre. Employées dès le début de la première partie, au moment où l'auteur n'est pas en prise exclusive avec la source principale de son œuvre, ces relations pré-existent donc à la réécriture des livres XII à XVI des *Annales* et sont les instruments majeurs qui structurent cette réécriture et l'infléchissent dans le sens de l'apologie.

A l'arrière-plan du duel entre le souverain et le philosophe se tiennent plusieurs personnages ou groupes qui jouent un rôle actif dans cet affrontement. Il convient d'établir une distinction entre les membres de la cour, c'est-à-dire ceux qui ont un accès direct et fréquent à l'empereur, et le peuple, convoqué de manière plus incidente car plus éloigné du lieu du pouvoir.

En se focalisant principalement sur les actes ou les conseils de Sénèque sous le règne de Néron, l'apologiste a conséquemment mis l'accent sur le contraste entre ces sages recommandations et les insidieux discours d'une Agrippine ou d'un Pallas. Ainsi, en même temps que l'opposition entre Sénèque et Néron redouble celle entre Sénèque et les autres conseillers, se met en place une rivalité entre ces deux dernières instances, dont l'enjeu est la maîtrise du souverain, chacun voulant asseoir son influence sur lui. Cet aspect, suggéré par Tacite, est largement développé dans l'*Essai* : si l'historien romain ne manque pas de souligner l'opposition entre Sénèque et Agrippine, il

s'étend moins que Diderot sur sa rivalité avec le reste de l'entourage³². L'apologiste insiste bien sur le rôle néfaste de ces personnages soucieux de pousser l'empereur vers le mal :

Dans l'impossibilité d'inspirer au prince dissolu l'austérité de mœurs qu'ils professaient, ses instituteurs essayèrent de substituer à la fureur des voluptés illicites et grossières le goût des plaisirs délicats et permis. Mais quel pouvait être le fruit de leur exemple et l'effet de leurs discours sur un prince mal né, et d'ailleurs environné d'esclaves corrompus et de femmes perdues, qui, en applaudissant à ses penchants, lui peignaient Sénèque et Burrhus comme deux pédagogues importuns... (*E*, I, 97)

Systématisé sur un plan général, ce principe trouve son application en divers endroits du texte : Néron accorde son attention à Othon et Sénécion plutôt qu'à Sénèque et Burrhus pour régler sa vie amoureuse, il est aussi le jouet de Julia Silana, à l'origine de rumeurs contre sa mère Agrippine. Dans son argumentation, l'apologiste ne manque jamais de faire état de la présence pernicieuse de ces personnages, pour bien montrer que leurs actes les mettent au même rang que le despote sanguinaire.

Ainsi, selon les cas, les courtisans manipulent le souverain ou sont des doubles qui ne veulent que ce qu'il désire. Diderot s'appuie, en outre, sur le parallèle qui peut être établi entre sa peinture du règne de Claude, empruntée à Suétone, et celle du règne de Néron, issue principalement des *Annales*. L'époux de Messaline, présenté comme un individu d'un caractère faible, est montré sous l'emprise d'un entourage malveillant qui le conduit aux plus mauvaises actions ou les mène à son insu. La perception des favorites, esclaves, affranchis ou des membres de la famille s'enrichit donc, à la lecture de l'histoire du règne de Néron de cette première image que l'auteur a proposée.

Isolé dans le cercle étroit de la cour, Sénèque l'est tout autant à une échelle plus vaste. La complaisance de l'entourage proche trouve un écho dans le peuple qui adopte une attitude servile, allant à l'encontre des desseins du philosophe : quand celui-ci veut faire honte à Néron de son goût pour le char, en le montrant à ses sujets dans cette activité peu digne d'un souverain, la réaction des Romains, digne de celles de courtisans, ne comble pas ses attentes. Que ce soit à la cour ou dans la rue, Sénèque ne trouve que des adversaires prêts à

³² On peut néanmoins noter un passage portant sur ce sujet (Tacite, op. cit., XIV, 52, p. 371).

tout pour satisfaire les instincts les plus bas du souverain. Dans les institutions comme le Sénat ou l'armée, il ne rencontrerait pas plus d'alliés. Le précepteur de Néron n'est donc pas seulement différent de ses contemporains par le jugement qu'il porte sur les mauvaises actions de Néron ; plus profondément, il s'oppose à eux par son désir d'agir, sa volonté d'influer, d'une manière ou d'une autre, sur le cours des choses. L'apologiste sous-entend ainsi qu'il n'est pas son personnage principal par simple choix subjectif : Sénèque est le héros, parce qu'il est acteur et non spectateur passif dans ces circonstances difficiles. Simultanément, des nuances s'établissent dans le microcosme de Rome : les membres de la famille royale et les satellites du souverain apparaissent comme les ennemis irréductibles du philosophe. Leur complaisance envers Néron a pour but ultime de s'approprier une partie du pouvoir. Le peuple, de son côté, manifeste simplement sa soumission et n'aspire qu'à la tranquillité. Ceci explique que le complément de son empressement à applaudir aux actions du souverain soit une indifférence pour ses crimes. Cette absence de réaction est partagée par ceux qui ne détiennent qu'une apparence de pouvoir : ainsi le Sénat ne tente-t-il pas de s'opposer aux desseins du souverain, de peur de perdre une autorité de pure façade.

L'apologiste verse dans une peinture extrêmement schématique de la situation, forçant le trait pour distinguer son héros des personnages présents dans la toile de fond du récit. Mais cette accentuation des contrastes n'est rien au regard de l'opposition établie entre Sénèque et les despotes. Clairement visible à la lecture, il convient cependant d'en dégager les manifestations les moins frappantes, qui donnent tout son relief à ce duel. Car dire de Sénèque qu'il incarne le Bien et les empereurs, le Mal, ce n'est certes pas entièrement trahir le propos de l'auteur, mais c'est le simplifier sans saisir la richesse de la mise en parallèle des figures antagonistes dans le texte.

L'exemple de Claude est, à cet égard, révélateur. A première vue, Diderot semble se complaire à enrichir son rôle d'ennemi de Sénèque à l'occasion de l'affaire où Julie est également compromise, en faisant précéder cet épisode d'un tableau du règne de l'époux de Messaline, d'où ressort son incapacité à diriger Rome. En réalité, ce retour sur les premières années de son gouvernement peut s'expliquer d'une manière moins simpliste que par la volonté de noircir l'image de l'empereur. Il faut, pour cela, comparer le début de l'œuvre avec le

récit qui débute au paragraphe 16³³. La jeunesse du futur empereur et celle du futur philosophe ne sont pas sans offrir paradoxalement quelques points communs. Ainsi, l'un et l'autre sont d'abord caractérisés par la faiblesse de leur constitution. Tous deux partagent le même désintéret pour la carrière qu'on leur prépare et vers laquelle on les pousse contre leur gré. Sénèque se plie aux projets ambitieux que forment son père et tout son entourage. Son désintéressement est une marque de grandeur. Les attermolements de Claude au moment de sa prise de pouvoir sont, eux, d'évidence moins glorieux car motivés par la peur³⁴. Cependant, l'un et l'autre se ressemblent en ce qu'ils se soumettent dans un premier temps, à un entourage qui se sert d'eux. Ces analogies de surface n'ont naturellement pour but que de souligner, par la suite, des différences profondes dans leur trajectoire et caractère respectifs.

Perméable à l'influence familiale, Claude laisse se développer ses mauvais penchants, tandis que Sénèque sait affirmer sa singularité. Malgré les admonestations de son père, il se dirige finalement vers la carrière que lui-même a voulue. L'affranchissement du philosophe s'oppose à l'asservissement de Claude, incapable de résister aux manipulations dont il est l'objet :

On affaiblit sa tête, on avilit son âme, on lui inspira la crainte et la méfiance... (*E*, I, 58)

Le futur empereur succombe aux mauvaises influences d'un entourage vicié. Par la suite, il montrera dans ses actions tous les défauts qu'on a réussi à imprimer en lui : la faiblesse de caractère, le penchant au mal et l'inquiétude vis-à-vis de menaces plus ou moins réelles lui dicteront sa conduite. Là où Sénèque se plie aux recommandations paternelles avant de faire valoir son propre goût et d'acquérir son autonomie, Claude reste un « jouet » (*E*, I, 58) aux mains d'individus malintentionnés. Ses parents favorisent son avilissement, en affichant pour lui un profond mépris. Traité « avec dédain » (*E*, I, 57), comparé à « un sot » (*E*, I, 57), il ne bénéficie pas de la bienveillance que manifeste le père de Sénèque à l'égard de son fils. Quand

³³ Cf. *Essai*, I, p. 57.

³⁴ *Ibid.*, I, p. 58 : « Claude avait été bafoué jusqu'à l'âge de cinquante ans. On le tira par force de dessous une tapisserie où il s'était caché pendant qu'on assassinait son neveu. Il est enlevé au milieu du tumulte des factions ; il est transporté dans le camp malgré lui ; on le conduisait au trône impérial et il croyait aller au supplice ».

les marques de respect semblent de règle parmi les membres de la famille Annaea³⁵, Claude cherche chez la « canaille » (*E*, I, 58) des marques d'estime qu'il ne trouve pas parmi les siens. Comment ne pas comparer ce passage du milieu familial à des amitiés douteuses avec le moment où Sénèque, se soustrayant à l'influence paternelle, s'en va fréquenter, lui, des philosophes ? Si le stoïcien gagne en prestige par ses amitiés glorieuses, Claude, de son côté, se compromet davantage : ce nouvel entourage, loin de lui apporter bonheur et élévation d'esprit, le rabaisse un peu plus.

En filigrane sont donc mises en parallèle deux formations extrêmement dissemblables. La volonté d'opposer la trajectoire du philosophe et celle de l'empereur justifie le détour fait par l'auteur pour évoquer le début du règne de Claude.

La mise en relation implicite de ces deux personnages rend le lecteur particulièrement attentif aux premières évocations du personnage de Néron. D'après les connexions esquissées dans la présentation d'une période de la vie d'un souverain et d'un philosophe, l'on peut remarquer comment Diderot articule les informations de manière à construire une relation forte entre les deux figures principales de la suite du récit. L'arrivée de Néron au pouvoir est préparée par une série d'allusions au personnage qui le font progressivement entrer dans le récit. Son mariage, puis son adoption³⁶ semblent manifester davantage la prise de pouvoir d'Agrippine que l'importance qu'est appelé à prendre Néron. Le paragraphe 28 s'achève sur une précision dont la vocation apparente est d'argumenter en faveur de Sénèque :

On ne reproche point à Sénèque l'adoption de Domitius Néron ; Burrhus n'est pas tout à fait absous de cette injustice. (*E*, I, 73)

Cette brève notation marque en fait le retour du philosophe dans le récit. Absent de la scène politique, Sénèque n'y revient qu'au moment où se dessine l'ascension de Néron vers le pouvoir. Le rappel d'exil du futur précepteur de l'empereur suit directement cette allusion et confirme le lien qui va unir ces deux personnages. Après deux paragraphes décrivant l'émergence de la figure du futur despote, et

³⁵ Cf. *Essai*, I, p. 47 : « ... on remarque dans le philosophe un grand respect pour son frère Junius Gallion, qu'il appelle *son maître* ».

³⁶ Cf. *Essai*, I, p. 72-73 : « Octavie est mariée à Domitius Néron... », « Alors l'adoption de Domitius Néron, sollicitée par Agrippine, et pressée par son amant Pallas, est proposée au sénat, et confirmée d'un concert unanime ».

avant deux autres qui traitent de l'exil de Sénèque pendant le même temps³⁷, l'auteur annonce l'étrange et scandaleux projet d'Agrippine : se servir du philosophe pour maintenir sa domination sur son fils et donc sa mainmise sur le pouvoir.

Bien qu'il ait déjà été question de Sénèque depuis le début de l'*Essai*, le lecteur a l'impression d'assister à l'apparition concomitante de ce personnage et de Néron. Diderot est évidemment aidé par les circonstances historiques puisque le rappel d'exil de Sénèque et l'ascension de Néron constituent deux parties d'un même plan mûri par Agrippine et sont donc des événements contemporains. Cependant, dans le détail, l'essayiste ne s'embarrasse pas d'exactitude chronologique et définit un ordre expressif des événements au détriment même de la logique d'enchaînement des faits : ainsi Sénèque fait son retour au paragraphe 28, où il est dit innocent du complot qui conduit à l'adoption de Domitius Néron, tandis qu'au début du paragraphe 29, le retour du même Sénèque est envisagé mais n'est pas encore effectif³⁸. Le temps de l'argumentation et celui du récit se heurtent ici clairement, sans que l'auteur ne se soucie véritablement de cohérence. Les faits relatés dans le paragraphe 29 sont en quelque sorte extraits de la rigoureuse chronologie annalistique suivie assez fidèlement par Diderot aux paragraphes 27 et 28³⁹. Evoquer le cas de Sénèque hors de la chronologie historique, c'est bien privilégier un autre mode de présentation des faits que celui de leur succession réelle. Or, dans ce cas, il apparaît clairement que c'est la constitution d'un parallèle entre souverain et philosophe qui est visée, entre d'un côté les paragraphes 27 et 28, et, de l'autre, les paragraphes 30 et 31. Le début du paragraphe 32 prend acte de cette association, qui intervient au moment même d'une rupture dans la vie politique romaine :

Mais le règne de Claude s'échappe ; la scène va changer, et nous montrer le philosophe Sénèque à côté du plus méchant des princes... (*E*, I, 77)

Le couple antagoniste est constitué, et par une fausse ellipse très significative, l'écrivain anticipe déjà sur le moment où l'opposition des

³⁷ Cf. *Essai*, I, §30-31, p. 74-76.

³⁸ L'adoption de Domitius est datée de 50 après J.C. par Tacite, alors que la fin de l'exil de Sénèque intervient en 49 après J.C.

³⁹ Tandis que le rappel d'exil est évoqué au chapitre 12 du livre XII des *Annales*, les événements traités dans les paragraphes précédents sont tirés des chapitres 1, 3, 4, 5, 7, 8, 25, 26, 41 et 42 du même livre (voir *Essai*, I, p. 72-73, n. 68 et 69 de l'éditeur).

personnages prendra tout son sens et sa valeur, c'est-à-dire l'instant de l'accession au trône. Si les circonstances de la mort de Claude sont ensuite rapidement évoquées, tout comme les ultimes étapes de l'ascension de Néron, le personnage de Sénèque s'efface à nouveau provisoirement du récit. De fait, les *Annales* ne contiennent pas d'indications sur le rôle joué par le philosophe auprès du futur empereur dans la période qui s'étend de 49 à 55 après J.C.. Or, c'est justement cette interaction entre les personnages qui intéresse l'écrivain et oriente sa présentation des faits. Passant sur ces zones d'ombre, il accélère le rythme de sa narration, pratiquant à la fois la concentration et le redéploiement des informations développées chez Tacite.

Le récit du règne de Néron ne fera qu'approfondir ce travail de relecture de l'histoire au prisme des relations entre le souverain et le philosophe, qui en sont, selon l'apologiste, les deux agents principaux. Ainsi, l'épisode fondateur de l'oraison funèbre de Claude⁴⁰, qui marque l'avènement de Néron et donne pour la première fois quelque consistance au personnage, fait écho au début de l'œuvre, où les qualités de déclamateur de Sénèque le père sont mentionnées. Le fils avait profité, dans ce domaine, de l'enseignement du père, jusqu'à susciter la jalousie de Caligula⁴¹. Là où Sénèque excelle, Néron va rapidement révéler ses carences : en rédigeant à la place du despote l'hommage rendu au prédécesseur, le conseiller montre sa supériorité et met à jour par contraste les faiblesses de l'empereur.

La suite ne constitue qu'un long développement de cette opposition initialement définie. Les faits, mais aussi la hargne apologétique de Diderot dressent à tout moment les deux acteurs majeurs l'un contre l'autre, rejetant peu à peu tous les autres personnages au second plan de l'affrontement. Le point d'orgue de ce duel est le face-à-face⁴² qui précède de peu la disgrâce du précepteur. Certes, Diderot suit le texte des *Annales* qui contient le discours du philosophe et la réponse de Néron. Toutefois, il accentue l'opposition entre les deux personnages par la disposition, cette fois relativement claire et close du paragraphe, lui donnant presque un caractère de scène de théâtre. Une brève introduction et une conclusion narratives encadrent l'échange. Seul un commentaire lapidaire du discours de Néron s'ajoute au dispositif, afin de pointer les défauts du personnage. En

⁴⁰ Cf. *Essai*, I, p. 80-82.

⁴¹ *Ibid.*, I, p. 46.

⁴² *Ibid.*, I, p. 162-165.

réunissant ces discours dans un paragraphe et en évitant la prolifération de la parole apologétique⁴³, l'auteur ménage un effet saisissant pour le lecteur, habitué à des séquences au contenu plus composite et dont l'unité pose souvent problème. Ici, la structure se simplifie et se schématise en une dichotomie irréductible entre philosophe et despote.

La réduction de la construction du récit à cette opposition unique est énoncée par l'apologiste lui-même, qui invite son lecteur à comparer des épisodes de la vie des deux personnages pour constater ce qui les distingue :

Mais nous avons vu mourir l'instituteur, voyons mourir le disciple : opposons les derniers moments de l'homme vertueux aux derniers moments du scélérat. (*E*, I, 196)

Cette fois, le rapprochement n'est même plus implicite : le défenseur de Sénèque ne suggère pas la mise en parallèle des deux morts par leur description respective, il demande clairement au lecteur de considérer ces deux passages l'un par rapport à l'autre. Ainsi, même si de longs développements argumentatifs l'ont contraint à séparer des événements dont la juxtaposition aurait été édifiante, l'auteur, placé dans une position surplombante par rapport à l'ensemble des faits, indique quels sont les éléments qui, mis en relation, permettront de dégager le sens profond du texte, au-delà des contingences des répliques aux accusations des censeurs.

Et il ne fait aucun doute que l'écrivain recherche à peu près le même effet sur le lecteur que celui que produit sur le visiteur la découverte, plusieurs centaines d'années plus tard, des lieux de l'action :

On s'arrête avec respect à l'entrée de la chaumière de l'instituteur, on recule d'horreur devant les ruines du palais de l'élève. La curiosité du voyageur est la même ; mais les sentiments qu'il éprouve sont bien différents : ici il voit l'image de la vertu ; dans cet endroit il erre au milieu des spectres du crime ; il plaint et bénit le philosophe, il maudit le tyran. (*E*, I, 225)

⁴³ Dans la première version de *l'Essai*, le commentaire est limité à une simple phrase : « La dignité, l'esprit, le sentiment même qui règnent dans ce discours, font frissonner. » (*Essai*, I, p. 165 ; l'édition Hermann indique les détails ajoutés).

La proximité des contraires, qui relève les contrastes, les accentue jusqu'au manichéisme, favorise l'émotion du spectateur et déclenche chez lui des réactions exacerbées. Diderot livre dans cet extrait le modèle des effets que son dispositif vise à produire. Son ambition secrète consiste à rivaliser avec l'expérience directe du voyageur confronté à la coexistence contradictoire du Bien et du Mal qui se manifeste, selon lui, à la vue des deux demeures. Le lecteur devrait, à l'instar du voyageur, devenir le témoin de cette concomitance insensée et frappante du vice et de la vertu incarnés en deux figures, concomitance certes étonnante, mais qui fait simultanément l'intérêt et la valeur de cette période historique.

Diderot a donc repris chez Tacite tout ce qui concernait de près ou de loin le philosophe stoïcien, mais il a aussi redéployé tout le système de relations entre les personnages au cœur duquel s'inscrit son héros. Cette redistribution s'effectue évidemment au bénéfice de Sénèque, qui voit son rôle valorisé par l'élaboration d'une série d'oppositions, dont la plus fondamentale est celle avec le despote, car elle constitue le fil conducteur principal du récit historique recomposé. Cette dynamique des contraires confère à la première partie de l'*Essai* moins sa linéarité que sa cohérence d'ensemble. Derrière la présentation des faits affleure toujours, grâce à ce principe organisateur, leur interprétation. La réussite du texte réside dans sa faculté à imposer progressivement cette grille de lecture comme un élément consubstantiel aux faits eux-mêmes, et comme contenu en eux.

Les oppositions mises en place par l'apologiste dans le récit historique présentent un certain nombre d'atouts dans l'optique de l'interprétation des événements des règnes de Claude et de Néron. Mais, en procédant de cette manière, Diderot ôte toute possibilité d'évolution du caractère et du statut de ses personnages. Son récit risque donc de réitérer, à chaque épisode, un même schéma. La chronologie étant largement malmenée, la progression du texte est plutôt assurée par un principe : la dégradation continue de la situation. Certes, ce principe n'est pas étranger à l'idée de succession temporelle, il lui est même subordonné, puisqu'il est un mode d'interprétation d'une suite de faits. Cependant, le narrateur tend simultanément à mettre en valeur cette logique d'enchaînement des actions et à abolir tous les repères temporels précis : ainsi les dates sont-elles très rares dans la première partie de l'*Essai* ; de même, quand un changement de para-

graphe annonce un nouvel événement, il débute fréquemment par des indications temporelles vagues⁴⁴, qui ne rendent pas véritablement compte de la situation de cet événement vis-à-vis de ceux précédemment rapportés. En même temps que s'effacent tous ces repères objectifs, une autre manière d'envisager les faits s'impose, fondée, elle, sur une perception subjective de la situation. Cette vision fait de chaque incident le signe d'une amplification du désordre et du mal. Les actes commis prennent tous leur place dans un processus de décadence sans cesse accentué. Le récit des règnes acquiert par là sa cohérence, les événements s'y insèrent naturellement, donnant à l'histoire un sens que la simple succession chronologique des événements ne suffisait pas à lui apporter.

Les règnes de Claude et de Néron sont l'un et l'autre analysés dans des termes voisins : après des débuts prometteurs, les souverains cèdent à leurs mauvais penchants, entraînant leur empire dans leur déchéance. Sénèque passe ainsi par une période d'espoirs concernant son élève, avant de perdre définitivement ses illusions⁴⁵. Aux promesses initiales succède le constat d'une détérioration irrémédiable de la situation. Si chaque règne, pris isolément offre bien l'image d'une dégradation, l'apologiste ne perd pas de vue que le même principe opère aussi à l'échelle supérieure. Ainsi, la Rome de Claude, aussi pervertie soit-elle, restera meilleure que celle de Néron qui est l'agent d'une aggravation supplémentaire :

Claude était né bon, des courtisans pervers le rendirent méchant ; Néron, né méchant, ne put jamais devenir bon sous les meilleurs instituteurs. La vie de Claude est parsemée d'actions louables ; il vient un moment où celle de Néron cesse d'en offrir. (*E*, I, 85)

La logique du pire s'impose : Néron commence son existence avec les traits négatifs que l'époux de Messaline n'avait acquis qu'avec le

⁴⁴ L'adverbe « cependant » est souvent utilisé (*Essai*, I, §77, p. 146 ; §78, p. 147 ; §81, p. 151 ; §97, p. 176 ; §107, p. 191 ; §108, p. 192) avec pour vocation principale de servir de transition. Son sens n'est que rarement de mettre en correspondance deux actions simultanées. Sa présence s'explique le plus souvent par la volonté de revenir au sujet principal après une digression plus ou moins longue. Elle équivaut à un signal de retour au récit et à l'action. Ainsi, tout en employant des termes destinés à mettre en relation des faits, Diderot élude la question du véritable rapport logique entre les événements. Le lecteur n'a pas la certitude que l'ordre dans lequel on lui raconte les faits corresponde à l'ordre réel.

⁴⁵ Cf. *Essai*, I, p. 84.

temps⁴⁶. Il incarne donc une étape supplémentaire du développement du mal. L'identité apparente du déroulement des règnes des deux empereurs, où la dégradation constituait déjà la caractéristique principale, cache une détérioration de la situation de Claude à Néron : chez le second, les mauvais instincts finissent par triompher absolument et ne laissent plus aucune place au bien.

Ce tableau très sombre n'a rien d'un simple arrière-plan du récit. Il constitue le principe à partir duquel la narration des événements est ordonnée. A partir de ce constat global, Diderot va procéder à une mise en relief des faits qui, selon lui, indiquent que tout va de mal en pis. Le lecteur est ainsi conduit à considérer qu'il ne découvrira, au fur et à mesure de sa lecture, que des méfaits plus odieux, des actions plus atroces. Tout est fait pour que, laissant de côté l'idée d'une mesure objective de l'importance des crimes, il suive le jugement du narrateur, qui ne perçoit lui qu'une amplification du mal.

Pour imprimer dans l'esprit du lecteur cette représentation négative du mouvement historique, l'apologiste s'appuie notamment sur la reprise de motifs avec une variation dont le sens est toujours péjoratif. Il en est ainsi de l'image du tigre employée pour désigner Néron. Utilisée dès le début de son règne, comme une promesse de son futur déchaînement violent, cette métaphore est d'abord associée aux adjectifs « innocent et jeune » (*E*, I, 84), avant de devenir le signal de l'exaspération des tendances meurtrières de l'empereur :

Après la découverte de la conjuration de Pison, Néron est un tigre devenu fou. Si le tyran ne meurt pas sous le coup, sa puissance et sa férocité s'en accroissent avec son effroi. (*E*, I, 189-190)

L'accroissement de l'intensité des instincts sanguinaires du despote apparaît de manière plus frappante aux yeux du lecteur par la récurrence de l'image du tigre, qui, cette fois, par l'accomplissement effectif des forfaits de Néron, acquiert toute sa légitimité, en même temps qu'elle s'avère immédiatement insuffisante pour peindre les excès qu'il atteint. Ce dernier n'a pas simplement révélé sa nature de « tigre », il l'outrepasse déjà car à la cruauté s'ajoute une absence to-

⁴⁶ Diderot insiste sur l'évolution négative de Claude à Néron par un énoncé qui pourrait prendre la forme d'un chiasme parfait : Claude, né *bon*, devient *méchant*, tandis que Néron, né *méchant*, échoue à devenir *bon*. Le dernier terme, marqué négativement, laisse le chiasme inachevé, soulignant l'impossibilité d'un rétablissement et préfigurant l'amplification du mal.

tale de discernement. L'expression se fait donc hyperbolique et contribue à dramatiser le récit.

Plus loin, l'historien dresse la liste des crimes attribués au despote :

Tandis que Néron suit le cours de ses forfaits ; qu'il fait mourir sa tante et s'empare de ses biens ; que, pour épouser Statilia, il ordonne le meurtre de son mari ; celui d'Antonie, fille de Claude, qui refuse de prendre dans son lit la place de Poppée ; que tous ses amis ou parents subissent le même sort [...], la proscription de ce qui reste de plus illustre dans Rome est décidée... (E, I, 166)

Une citation montre ensuite que le paroxysme est finalement atteint dans ce domaine :

On prononce devant lui le proverbe grec, *Que tout périsse après ma mort* [...] ; il répond : [...] *de mon vivant*. (E, I, 190)

Diderot n'est pas sans subir l'influence de Suétone sur ce thème particulier : il se souvient de la manière dont l'historien romain cherche à mettre en perspective les informations qu'il a rassemblées autour d'une même question. Pour que son texte ne devienne pas un simple catalogue d'anecdotes, il s'efforce de saisir un mouvement de dégradation, qui permet d'établir des différences d'importance et de degré entre les événements. Toutefois, la variété des rubriques tend à réduire l'intérêt de ce procédé, dans la mesure où l'on retrouve dans chacune un plan identique : l'idée d'une dégradation va ainsi se trouver réitérée, et le texte être scandé par les mêmes liens logiques⁴⁷.

Dans l'*Essai*, la présentation des événements n'a pas le caractère systématique des rubriques suétoniennes, car Diderot ne traite pas la vie de Néron en suivant distinctement chacun de ses aspects. Sans récuser complètement l'ordre chronologique, mais en refusant toute datation objective des faits, l'apologiste s'est ménagé un espace de liberté dans la conduite de son récit, qui lui permet d'inscrire le principe d'une détérioration de la situation comme un point de repère pour le lecteur, un moyen de saisir une évolution historique, en se fondant de manière obsessionnelle sur son terme, qui serait une sorte de chaos qui touche la civilisation romaine : rien de la suite de

⁴⁷ Les expressions comme « même », « surtout », « en outre » assurent souvent la liaison entre les paragraphes du texte.

l'Empire n'apparaît dans le texte, même de manière allusive. A l'échelle de l'œuvre, Rome semble disparaître après la fin du despote meurtrier⁴⁸.

Devant cet avenir qui ne semble que s'obscurcir à mesure que Néron s'enfonce dans le crime, les actes de Sénèque témoignent, eux aussi, à leur manière de la progression du mal. Ils sont présentés de telle sorte qu'ils participent à l'élaboration de la dynamique du pire qui oriente le récit. En effet, dans cette situation critique, le philosophe ne peut que retarder une dégradation inévitable. Il n'a pas la possibilité d'inverser le processus engagé et il ne lui reste donc qu'à imaginer des expédients susceptibles de ralentir la dégénérescence morale de son élève. Il se sert notamment des femmes pour se prémunir contre ses débordements. De même, lorsqu'il faut parer à l'éventualité d'un inceste, Sénèque choisit encore suivant la doctrine du moindre mal :

[Agrippine] se jette entre les bras de Néron ; des baisers lascifs on passe à d'autres caresses, les préludes du crime. Sénèque est informé de cette scène scandaleuse ; aux artifices d'une femme il oppose la jalousie et les frayeurs d'une autre. (*E*, I, 134)

En se servant d'Acté, Sénèque substitue une influence néfaste à une autre, mais sa préoccupation principale était de s'opposer aux manœuvres de séduction contre-nature employées par Agrippine. Cependant, le philosophe ne pourra pas longtemps se réjouir du bénéfice qu'il comptait tirer de ce subterfuge, où il se servait d'un être dépravé pour éviter un crime, puisque Néron décide alors de faire assassiner sa mère. Même un expédient dont le but était de ralentir la décadence morale de l'empereur peut avoir des conséquences corruptrices, tant il semble impossible de parer aux progrès du mal. Les actions des hommes de bien, dépassés par un mouvement global, ne peuvent plus influencer positivement sur la situation et deviennent alors susceptibles de provoquer un drame qu'ils n'envisageaient pas.

Le destin et la conduite de Sénèque dans la deuxième partie du règne de Néron constituent donc eux aussi des indicateurs de la spirale infernale dans laquelle le despote entraîne sa cour et son peuple. Dans ces circonstances, le philosophe agit moins avec l'espoir de préparer

⁴⁸ Les mentions incidentes de Trajan n'ont pour but que de signaler les promesses du début du règne de Néron, louées par cet empereur. Jamais l'apologiste n'indique à son propos les progrès futurs de l'Empire romain.

un avenir heureux pour Rome que dans le dessein de reculer le moment des crimes les plus atroces, dont il sait Néron capable.

Le principe de dégradation joue donc à plusieurs niveaux et peut revêtir différentes valeurs. La plus évidente de ses fonctions est de donner une continuité à la narration et d'articuler entre eux les événements. La volonté de dépeindre des figures résolument antagonistes pouvait occasionner un certain statisme dans l'exposition des faits, chaque nouvelle crise ne consistant qu'à rejouer cette opposition entre un despote et un philosophe. Grâce à la mise en scène de la décadence du pouvoir romain et de la société, le narrateur parvient à animer ses personnages, à renouveler l'intérêt de leur confrontation. Le schématisme des positions s'accompagne d'effets de dramatisation destinés à capter l'attention du lecteur. Les connaissances de ce dernier sur le sujet n'y font rien, car le narrateur joue moins sur la création d'un suspense inefficace sur un auditoire cultivé que sur une connivence dans le sentiment d'horreur toujours plus intense que suscite chaque nouveau méfait du despote. Ainsi, tout en sachant ce qui va se produire, le lecteur partage l'émotion et l'indignation de celui qui redonne à ces figures lointaines une puissance d'évocation. Tout se passe comme si, en restaurant un lien affectif entre le lecteur et ces personnages, Diderot les avait rendus plus proches de celui-ci, presque présents.

2. Modulations de la voix de l'historien : de la grandiloquence à l'élaboration d'un discours critique souple et pertinent

Diderot ne s'écarte pas complètement des visées que se proposaient les historiens de l'Antiquité et leurs successeurs : lui aussi cherche à édifier son lecteur⁴⁹. Dans cette tradition de la discipline historique, le narrateur prend fréquemment le ton du moraliste, tirant des conclusions des différents épisodes qu'il retrace. Le jugement accompagne naturellement le récit. D'autre part, pour montrer dans quels excès de débauches Néron s'est jeté ou pour souligner le courage de Sénèque et Burrhus dans une telle situation, Diderot adopte un ton grave qui relève l'importance des enjeux et place les actes des différents acteurs dans le registre de l'extraordinaire. Cette éloquence

⁴⁹ A propos de la vision de l'histoire de Diderot, on lira avec profit l'article de Thierry Ottaviani, « L'« histoire » chez Diderot », in *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n. 30, avril, 2001, p. 81-92.

est aussi, pour une bonne part, un héritage de l'Antiquité, où les historiens rivalisaient par leur style avec les meilleurs orateurs.

L'intérêt de la reprise de ces modèles traditionnels réside particulièrement dans leur investissement singulier dans le texte de l'*Essai*. Diderot n'est pas l'imitateur fidèle de certains de ses prédécesseurs, il crée une forme neuve d'analyse historique en s'inspirant de modèles éprouvés et des pratiques de ses contemporains. A ce titre, il lui faut se positionner aussi bien à l'égard de la vision tacitèenne de l'histoire qu'à l'égard de celle de Voltaire telle qu'elle transparaît dans le *Siècle de Louis XIV*, et aussi dans l'*Essai sur les mœurs*. Ainsi, envisager l'histoire à la manière d'un moraliste ne peut signifier la même chose depuis qu'un des philosophes des Lumières a fait des mœurs l'objet avoué de son étude dans un texte important, remanié et enrichi pendant plus de trente ans. De même, comment associer un discours qui analyse, tire des lois, formule des préceptes et l'emphase qui sied à l'orateur et s'adresse à la sensibilité plutôt qu'à la raison ?

L'emploi du genre de l'histoire pour aborder la question politique offre à bien des égards, la possibilité de porter un regard différent sur cet univers. Il charrie son lot de stéréotypes mais donne simultanément des outils nouveaux et pertinents pour infléchir l'approche plus directe de cet univers qu'a précédemment expérimentée Diderot. S'il n'y a pas de bouleversement complet dans la perception par le philosophe de la politique, certains aspects prennent une importance plus grande, des tendances plus affirmées se dégagent et, dans le même temps, l'auteur développe une explication de sa propension au pessimisme en plaçant les questions de la morale et de la vertu au cœur de son analyse du fonctionnement des sociétés.

La description de Rome sous les règnes de Claude et de Néron fait, certes, la part belle à l'évocation des actions horribles et condamnables des courtisans, au premier rang desquels se trouve le despote. Toutefois, cela ne doit pas masquer la place très importante prise par un discours sur les mœurs des Romains, tout au long du premier tome. L'historien ne s'en tient pas à un examen superficiel et cherche plutôt à analyser les comportements de cette époque, passant d'une vision très restrictive du fait politique (la cour) à une vision beaucoup plus large (la société). Comme Voltaire, mais d'une ma-

nière plus limitée, discontinue et moins systématique⁵⁰, Diderot cherche à faire une histoire des mœurs, saisissant la moindre occasion pour tenter de retranscrire l'état d'esprit du peuple romain. Il caractérise ainsi l'atmosphère de corruption morale qui règne dans la capitale de l'Empire, au moment où il évoque les hésitations du père de Sénèque, souhaitant détourner son fils de la philosophie. Le passage du récit de vie à l'analyse de la situation à Rome s'effectue très naturellement :

[Sénèque] quitte le barreau et se livre à la philosophie avec une ardeur que la prudence de son père ne put arrêter ; je dis la prudence : car un père tendre, qui craint pour son enfant, le détournera toujours d'une science qui apprend à connaître la vérité et qui encourage à la dire, sous des prêtres qui vendent le mensonge, des magistrats qui le protègent, et des souverains qui détestent la philosophie, parce qu'ils n'ont que des choses fâcheuses à entendre du défenseur des droits de l'humanité ; dans un temps où l'on ne saurait prononcer le nom d'un vice, sans être soupçonné de s'adresser au ministre ou à son maître ; le nom d'une vertu, sans paraître rabaisser son siècle par l'éloge des mœurs anciennes, et passer pour satirique ou frondeur... (E, I, 50-51)

En quelques traits rapides, l'historien montre la corruption à l'œuvre au sommet de l'Etat et l'impossibilité de tenir un discours vertueux sans paraître suspect. Il dénonce une décadence à l'œuvre dans l'ensemble de la société, dans la mesure où toutes les instances du pouvoir sont contaminées par le vice. Cette modification des valeurs oblige à certains aménagements. Diderot, délaissant le récit événementiel, se plaît à noter ces nouvelles règles du jeu, où il faut d'autres atouts que la vertu pour espérer améliorer sa situation :

... une des caractéristiques des siècles de corruption est que la vertu et les talents isolés ne conduisent à rien, et que les femmes honnêtes ou déshonnêtes mènent à tout, celles-ci par le vice, celles-là par l'espoir qu'on a de les corrompre : c'est toujours le vice qui sollicite et qui obtient, ou le vice présent, ou le vice attendu. (E, I, 56)

⁵⁰ René Pomeau précise bien que Voltaire distingue souvent, notamment pour les temps anciens, les parties sur les mœurs du reste du récit. Pour les époques plus récentes, en revanche, « l'histoire des mœurs et celle des événements se fondent plus intimement... » (*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, introduction de René Pomeau, t. 1, Paris, Bordas, 1990, p. XXXIII-XXXIV).

L'auteur ne se contente pas de faire le constat d'un état de fait, de décrire, en traits grossiers, une nation décadente : il entre dans le détail des perversions engendrées par ce relâchement généralisé, en analyse les manifestations et décrypte les nouvelles situations qu'elles provoquent⁵¹. Cet examen précis n'empêche pas Diderot de prendre position plus directement à propos des faits scandaleux que son récit le conduit à rapporter. Le plus souvent, en effet, historien et moraliste se confondent, le second faisant entendre sa voix, sans élaborer de discours construit et théorique à partir des conduites condamnables qu'il observe.

Le récit historique ouvre fréquemment la voie au jugement. Le narrateur s'implique alors significativement dans son récit. Il peut se contenter de souligner un fait, de le soumettre discrètement au jugement du lecteur :

Mais Octavie est fiancée à Silanus, qu'importe ? Le censeur Vitellius accusera Silanus d'inceste avec Julia Clavina, sa sœur. (*E*, I, 72)
 ... l'union de Claude avec sa nièce [...] est contrariée par l'usage et les mœurs, qui la déclarent incestueuse : qu'importe ? Vitellius lèvera cet obstacle... (*E*, I, 72)

Les personnages ne s'embarrassent ni des lois, ni des conventions. Ils contournent arbitrairement les règles pour satisfaire leurs goûts odieux. L'historien insiste sur ces prérogatives honteuses, qui sont autant d'offenses à une morale élémentaire : dans les deux cas, en effet, c'est de l'inceste comme réalité ou comme fausse accusation dont il est question. Peu sensibles aux règles fondamentales de la morale, les individus corrompus de la cour établissent pourtant de nouvelles règles de conduite qu'il faudrait respecter alors qu'eux-mêmes les transgressent. Ainsi, l'historien, indigné, relate comment l'affranchi Pallas, amant d'Agrippine, n'hésite pas à faire adopter une loi contre les femmes compromises avec des esclaves⁵². Cette fois, l'auteur laisse libre cours à sa surprise et à sa colère. Les actions des membres

⁵¹ Sur ce point, voir aussi par exemple *Essai*, I, p. 74 : « Les Grands une fois corrompus ne doutent de rien : devenus étrangers à la dignité d'une âme élevée, ils en attendent ce qu'ils ne balanceraient pas d'accorder [...] Celui qui, dans une cour dissolue, accepte ou sollicite des grâces, ignore le prix qu'on y mettra un jour. Ce jour-là, il se trouvera entre le sacrifice de son devoir, de son honneur, et l'oubli du bienfait ».

⁵² Cf. *Essai*, I, p. 77.

d'une cour corrompue ne peuvent être narrées avec une circonspection empreinte d'indifférence. Il faut, au contraire, pour en faire des contre-modèles, indiquer en permanence ce qu'elles ont de scandaleux et d'impardonnable. Cette exigence oblige à ne pas fermer les yeux même devant l'impensable.

Le souci d'édifier le lecteur passe même parfois avant l'intention d'établir l'histoire des deux règnes. Ainsi le moraliste renoncera-t-il au récit chronologique⁵³ des faits pour y substituer une gradation dans la peinture d'actes condamnables qui méritent d'être connus du lecteur pour qu'il les rejette avec la même violence que lui :

Mais veut-on un exemple terrible de la scélératesse d'une autre courtisane ? Sous le règne de Claude, Messaline, jalouse de Poppée, à qui le pantomime Mnester, l'objet de la passion de ces deux femmes, avait donné la préférence, et pressée de s'emparer des superbes jardins de Valérius, médite sa perte et celle de sa rivale. Poppée est accusée d'adultère avec Valérius [...] Claude incline à l'absoudre. Messaline [...] recommande à Vitellius de ne pas lâcher sa proie. Vitellius se jette aux pieds de Claude, se désole, rappelle à l'empereur son ancienne intimité avec Valérius [...], les services de l'accusé, ses exploits récents, et conclut... Je m'arrête d'horreur : [...] Vitellius conclut à ce que la clémence de l'empereur laisse à Valérius le choix du genre de mort qui lui conviendra... (*E*, I, 156-157)

En interrompant son récit, frémissant face au terrible dénouement de l'anecdote qu'il est en train de raconter, l'historien met en relief le fait, lui confère une charge dramatique plus importante. Sa nature profondément immorale se trouve renforcée par la réaction qu'il produit chez celui qui le raconte. Ce qu'il s'agit de transmettre ici, c'est une sorte d'effroi devant un spectacle incroyablement cruel. Rome n'apparaît plus soudain comme lointaine. La distance historique est abolie un instant par l'implication du narrateur, qui, en communiquant son émotion, réussit à rapprocher cette scène du lecteur. L'écriture vise à transformer ce dernier en spectateur de théâtre. A l'image du narrateur, les sentiments qu'il éprouve face aux mauvaises actions doivent être intenses, puissants, comme si les personnages se trouvaient devant lui. Il faut qu'il soit tour à tour abasourdi⁵⁴, affli-

⁵³ Dans l'exemple qui suit, l'auteur rapporte un épisode du règne de Claude, alors qu'il est en train de narrer les événements de celui de Néron.

⁵⁴ Cf. *Essai*, I, p. 167 : [A propos des conjurés] « Chose incroyable ! ils meurent presque tous avec courage, après s'être entraccusés lâchement ; un instant sépare deux rôles aussi opposés ».

gé⁵⁵, parfois furieux car les événements et la décadence des mœurs sont si catastrophiques qu'ils ne peuvent que générer des réactions fortes, à la hauteur des scandales narrés⁵⁶.

Diderot ne met pas seulement en scène son émotion, il présente à son lecteur de terribles contrastes où l'on passe d'un exemple de conduite abjecte à un exemple inverse :

Quelle suite d'assassinats ! Salvidiénus a loué à des étrangers les magasins dépendants de sa maison [...] ; il mourra. Cassius Longinus a placé l'image de Cassius parmi celles de ses ancêtres ; il mourra. [...] Rien de plus touchant que la mort de Vétus, de Sentia, sa belle-mère, et de Pollutia, sa fille. [...] On les plonge dans le bain, où ils expirent, le père, les yeux attachés sur sa fille, l'aïeule sur sa petite-fille, celle-ci sur les deux autres, tous trois invoquant en même temps les dieux, tous trois les conjurant de hâter leur mort, et de leur épargner la douleur de survivre à ce qu'ils ont de plus cher. (*E*, I, 190)

Ballotté entre l'ignoble et le louable, entre le dégoût et l'admiration, le lecteur voit se raffermir en lui, par les émotions qu'il ressent devant de tels spectacles, son goût pour la vertu et sa haine du vice. Selon l'historien, la distance et la neutralité ne sont pas acceptables. Écrire l'histoire revient à la mettre en scène : les faits doivent produire des effets sur un lecteur invité à s'impliquer. Diderot veille à obtenir ce résultat par l'exhibition de ses sentiments. Avec lui, le lecteur a un modèle à suivre. Dans tous les cas, l'émotion n'est que la manifestation brève et épidermique devant le récit de l'événement monstrueux ou exemplaire. Elle s'appuie toujours sur l'exercice d'un véritable sens moral, qu'il convient de mettre en œuvre dans le jugement des faits passés et des actions en général. Ainsi, sans chercher dans l'histoire une réserve d'exempla, Diderot estime que le récit historique n'existe que dans son actualisation par un narrateur et son destinataire : il est le lieu de l'application d'un jugement moral, fondé sur les réactions spontanées ou induites par le narrateur devant les faits

⁵⁵ Ibid., p. 169-170 : « Fabius Rusticus dit que le tribun prit un autre chemin, s'arrêta chez le préfet Foenius, lui confia l'ordre de César, et lui demanda s'il obéirait, et que Foenius lui conseilla de n'y pas manquer. Telle était alors la fatale bassesse de tous ! ».

⁵⁶ Ibid., p. 167 : « Néron, pour conserver l'Empire, a fait massacrer sa mère ; l'action de Lucain est plus révoltante : pour conserver sa vie, il dénonce Acilia sa mère. O Lucain ! tu l'emporterais sur Homère, que ton ouvrage serait à jamais fermé pour moi. Je te hais, je te méprise ; je ne te lirai plus ».

exposés. Le plus souvent, dans l'*Essai*, l'auteur s'efforce de provoquer chez son lecteur un réflexe de censeur : pour ce qui est de la scène historique en général, et hormis, évidemment le cas de Sénèque, il s'agit davantage de condamner des conduites infâmes que de louer de belles actions. Une telle prédominance de la censure marque la volonté de l'auteur de montrer une certaine rigueur. Quoique celle-ci convienne d'ailleurs particulièrement bien aux faits rapportés, on ne peut pas nier qu'il y ait une certaine complaisance dans l'indignation ; la colère, la sévérité sont bien souvent des poses, qui, si elles ne sont pas insincères, sont marquées avec insistance.

Ultime effet de proximité, le narrateur rejoint parfois ses personnages sur la scène historique. Après avoir exclu une posture d'indifférence, le censeur se retrouve devant celui qu'il juge, pour lui adresser ses reproches :

Le monstre n'est plus. Je m'arrête immobile devant son cadavre : à chaque forfait que je me rappelle, je sens mon indignation redoubler ; mais que lui importe ? il ne me voit point. C'est en vain que je lui reproche les meurtres d'Agrippine, de Burrhus, de Sénèque, de Thraséas, de Vétus et de sa famille ; il ne m'entend plus : les Furies se sont éloignées, et sa cendre repose aussi tranquillement que celle de l'homme vertueux. (*E*, I, 200)

Une telle situation n'entre évidemment pas dans les cadres du récit historique traditionnel. Diderot, coutumier de ce genre de détournement de convention, ne la rompt cependant que partiellement : s'il est bien près de Néron, qui a été l'objet de ses reproches les plus féroces, le despote ne peut plus entendre ce qu'il a à lui dire ; situation d'autant plus frustrante que la colère de l'apologiste est à son comble. Cet échec final suggère bien quel est le point d'aboutissement auquel tend le narrateur : se rapprocher le plus possible de ces êtres dont les actions l'émeuvent ou le scandalisent au point de se retrouver près d'eux et de leur faire partager ses sentiments et son jugement moral sur ce qu'ils font. D'un autre côté, il s'agit de convaincre le lecteur que ces actions si lointaines ne sont pas moralement neutres, qu'elles le concernent et qu'il a à prendre position à leur propos. En tâchant de lui rendre l'histoire plus proche, en brisant les frontières spatiale et temporelle qui séparent ces êtres de lui, l'auteur invite le lecteur à se forger une morale et à la mettre en pratique dans le jugement des situations qui lui sont dépeintes. La Rome décadente n'est plus une simple image conventionnellement admise. Elle gagne en substance,

elle se démultiplie en une infinité d'actes horribles qui lui donnent un caractère effrayant. Du coup, le réflexe de l'homme cultivé n'est plus une molle condamnation. Soumis à ce spectacle affreux qui semble se dérouler sous ses yeux, il voit sa conscience morale prise à partie : son dégoût s'exprime avec vigueur, ses sentiments de répulsion ou d'admiration proviennent du fond de son cœur ; c'est du moins ce que souhaite le narrateur, lui-même pris dans ce tourbillon d'émotions où il cherche à entraîner son lecteur. Ainsi, si l'image de la Rome de Claude et de Néron n'est pas changée par la représentation qu'en propose l'essayiste, ses traits se renforcent, ses couleurs se ravivent. Paradoxalement, si Rome redevient intéressante et actuelle, c'est par un biais pour le moins conventionnel, c'est-à-dire par la censure de mœurs décadentes.

L'éthique diderotienne, telle qu'il la laisse paraître dans son discours historique, n'est pas exempte d'une dose de sévérité. Plus exactement, c'est la mise en scène par le narrateur de ses propres réactions aux faits qui contribue à l'élaboration de l'image d'un censeur rigoureux. La variété des sentiments qu'il exprime – colère, répugnance, tristesse, ironie, réticence, admiration, tendresse - ne rend pas son personnage univoque, quoique l'indignation prédomine fréquemment dans cette palette d'émotions. Le lecteur suit facilement les options morales de ce juge, qui fait valoir des sentiments naturels comme fondements de condamnations souvent sévères.

Au final, l'auteur réussit l'étonnant métissage d'une morale qui se veut rigoureuse, l'influence du stoïcisme de Sénèque perçant dans ce durcissement du discours, avec une morale sensible, où les sentiments servent de guide dans la distinction du bien et du mal. Le tour de force de Diderot est de faire passer l'idée que s'en remettre à ses émotions ne constitue pas une source d'affaiblissement de la morale. Au contraire, en se fondant sur ses réactions de lecteur de Tacite et Suétone pour délivrer un jugement éthique sur les Romains, il a adopté naturellement le ton de censeur, mélange d'intransigeance et de révolte devant les dépravations de ce peuple. Sa fermeté et son inflexibilité sont appelées à trouver leur écho chez le lecteur.

Si Diderot réactualise par un ton de moraliste vigoureux la peinture de la décadence de Rome, il faut reconnaître qu'il trouve là une matière propice aux emportements les plus véhéments. C'est un cliché au dix-huitième siècle que de faire de l'Antiquité une période d'excès : les civilisations anciennes frappent l'imagination des hom-

mes de l'âge classique par leurs débordements, leur propension équivalente à la grandeur la plus absolue et aux bassesses les plus viles. A ce sujet, l'abbé de Mably, critiquant le manque de souffle des historiens de son temps, reconnaît que l'Antiquité offrait de plus beaux modèles⁵⁷. Mais selon lui, Tacite inaugure justement une nouvelle veine que les historiens des Lumières pourraient largement faire fructifier. Dans la Rome de l'Empire, les actions exemplaires et élevées font défaut. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher ce qui doit frapper l'imagination du lecteur :

... mais en méditant sur Tacite et sa manière de présenter les objets, que n'apprend-on à tirer parti des passions les plus viles, les plus déraisonnables et les plus abjectes ? [...] [Sous le despotisme] quoique plus timides, les passions n'en sont pas moins actives, parce que l'homme est toujours homme ; elles sont plus circonspectes, plus rusées, plus dissimulées : et pourquoi, à l'exemple de Tacite, nos historiens ne portent-ils pas la lumière dans les ténèbres où elles se cachent ?⁵⁸

En proposant un traitement plein d'éloquence de la situation romaine, Diderot a épousé le ton et l'orientation de l'auteur des *Annales*. Une certaine tradition de l'historiographie tendait à réserver la grandiloquence rhétorique pour le récit du temps noble par excellence, de l'histoire romaine, c'est-à-dire la République. *L'Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine* de l'abbé de Vertot en constitue le meilleur exemple. Or, Diderot, à la suite de Tacite, se montre capable de lire l'histoire de l'Empire comme une période d'excès. Certes, ceux-ci sont avant tout négatifs, mais ils perpétuent au-delà de la République, l'image d'une civilisation décidément étrange et difficilement comparable aux temps modernes. Ainsi, l'auteur s'indigne devant certaines attitudes qu'il ne peut comprendre :

Quelles mœurs, quelles effroyables mœurs que celles des Romains ! Je ne parle pas de la débauche, mais de ce caractère féroce qu'ils tenaient apparemment de l'habitude des combats du cirque. [...] Lorsque je compte les

⁵⁷ Cf. Mably, *De la manière d'écrire l'histoire*, in *De l'étude de l'histoire* suivi de *De la manière d'écrire l'histoire*, Paris, Fayard, 1988, p. 390 : « Quand je dis que nos historiens modernes glacent leur lecteurs, parce qu'ils ne savent point chercher nos passions dans le fond de notre cœur, on me répond qu'elles n'ont point la force et la majesté de celles des Grecs et des Romains. J'en conviens ».

⁵⁸ Mably, op. cit., p. 390-391.

prêtres et les temples, les jeux du cirque et ses victimes, Rome ancienne me semble une grande boucherie où l'on donnait leçon d'inhumanité. (E, II, 357)

Dans la lignée de l'historien romain, il donne une ampleur à l'histoire en mettant l'accent sur le caractère des individus ou, ici, de la collectivité. Pour lui comme pour Tacite, l'âme du citoyen de l'Empire n'est pas simplement médiocre. Sa faiblesse devient ignoble, elle se traduit en comportements scandaleux, qui engendrent l'horreur plutôt que la commisération chez celui qui la juge. Comment, par exemple, tolérer la réaction des citoyens au retour de Néron à Rome, après le meurtre de sa mère⁵⁹ ? Par la suite, la joie même du peuple délivré du tyran ne cache-t-elle pas une bassesse, qui serait apparue au grand jour si les circonstances avaient été différentes ?

A la vérité, rien ne prouve mieux la haine générale qu'on portait à Néron que les cris de joie qui s'élevèrent au moment de sa chute ; mais ce concert des volontés se serait évanoui plus promptement qu'il ne s'était formé, si le plus méchant des princes n'avait pas été en même temps le plus lâche des hommes. Il ne s'agissait dans ce moment que de faire tomber une ou deux têtes, pour voir ce troupeau d'esclaves rebelles se disperser, les magistrats se prosterner, les prêtres faire fumer l'encens et couler le sang dans les temples, et le reste enfermé et tremblant dans ses maisons. (E, I, 145)

Systématiquement, Diderot choisit un point de vue qui lui permet de démasquer le vrai visage d'une population entièrement soumise, incapable d'héroïsme. L'absolue noirceur du despote l'a fait sombrer elle-même dans un asservissement coupable, parce que total. Les excès ne se manifestent plus sur le noble terrain de la guerre ou dans la rivalité de chefs exemplaires, capables des faits de gloire les plus inoubliables. Ils peuvent être décelés dans les inavouables motivations d'une favorite ou dans le cœur d'hommes affaiblis par l'habitude de la dictature et prêts à accepter le pire.

⁵⁹ Cf. *Essai*, I, p. 151: «Les scélérats qui l'entouraient [...] demandent à précéder sa marche, et en effet les hommages du peuple vont surpasser leurs promesses. Les sénateurs sont vêtus de soie ; ils fendent les flots de la multitude, qui les arrête sur leur passage ; des femmes, des enfants sont distribués par groupes, selon leur sexe ; on a élevé des gradins en amphithéâtre, comme on en use aux spectacles et dans les fêtes triomphales, et ces gradins sont couverts de citoyens et de citoyennes : telle fut l'entrée de Néron, couvert et fumant du sang de sa mère ». Si l'on excepte les derniers mots de la citation, Diderot suit ici le texte de Tacite.

Par ce goût du trait forcé, l'historien semble inscrire son oeuvre dans la tradition de l'histoire héroïque, dans laquelle on retrouve un affrontement entre deux grandes figures antithétiques, incarnant vice et vertu et suscitant l'intérêt d'un public qui veut être distrait autant qu'édifié. Comment expliquer l'emploi par Diderot de cette forme, qui tend par ailleurs à se scléroser, notamment à la suite des attaques d'un Voltaire ? Y aurait-il une sorte de nostalgie ? En tout cas, dans *l'Histoire des Deux Indes*, Diderot fait l'apologie de cette histoire héroïque que beaucoup voudraient définitivement discréditer :

L'histoire ancienne offre un magnifique spectacle. Ce tableau continu de grandes révolutions, de mœurs héroïques et d'événements extraordinaires deviendra de plus en plus intéressant, à mesure qu'il sera rare de trouver quelque chose qui lui ressemble. Il est passé, le temps de la fondation et du renversement des empires !⁶⁰

Plus encore, Diderot parie sur la pérennité de ce genre et sur sa fortune à venir⁶¹ : il invite ainsi le lecteur à ne pas bouder son plaisir face à des récits pleins de relief, retraçant des actions élevées et étonnantes. Comment ne pas comprendre que, son intérêt le portant vers ces temps anciens, Diderot éprouve une vraie joie à reprendre et perpétuer cette rhétorique de la grandeur qu'il admire chez les historiens anciens ? Il retrouve là visiblement un modèle littéraire qui l'a séduit comme lecteur et qu'il n'a pas l'intention de renier. Sa nostalgie pour les figures de l'Antiquité se teinte d'une certaine amertume devant l'impossibilité de trouver des personnages équivalents à une époque plus proche de la sienne :

Mais pourquoi ne voit-on plus leurs pareils ? [...] Si leurs semblables sont rares, c'est qu'il est plus difficile encore de résister à l'éducation domestique et à l'influence des mœurs générales qu'à la misère : ce sont deux moules qui altèrent la forme originelle du caractère. Qui est-ce qui oserait aujourd'hui braver le ridicule et le mépris ? Diogène parmi nous habiterait sous un toit, mais non dans un tonneau ; il ne ferait dans aucune contrée de l'Europe le rôle qu'il fit dans Athènes. (*E*, I, 53)

⁶⁰ *Histoire des Deux Indes*, in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », vol. 3, 1995, p. 688. Toutes les références à cette œuvre sont données dans la même édition.

⁶¹ Cf. *Histoire des Deux Indes*, p. 593.

Pour l'historien des Lumières qui recherche la grandeur, il n'est donc pas d'autre solution que de faire revivre l'Antiquité et ses plus illustres personnages pour retrouver les accents d'une rhétorique qui ne s'adapte qu'à un sujet à sa mesure. Dans ce projet, Sénèque se voit implicitement assigné le statut de héros. Plus ouvertement, l'auteur affirme son penchant pour les figures exemplaires, en général. Il reconnaît admirer particulièrement les héros de Corneille⁶². Diderot partage surtout son goût pour les personnages qui, confrontés à un dilemme moral dont aucune issue ne semble favorable, révèlent, dans ces circonstances exceptionnelles, leur grandeur d'âme. L'auteur d'*Horace* sait peindre des héros, les animer et émouvoir le public par la mise en scène de leurs plus nobles actions. Or, c'est exactement ce en quoi se reconnaît l'apologiste de Sénèque, désireux de faire admirer son personnage, de communiquer au lecteur, à propos du philosophe stoïcien, ce que lui-même ressent à la lecture de Corneille :

Quelle étrange révolution les années ont apporté dans mon caractère ! Lorsque j'entends Agamemnon dire à Iphigénie : *Vous y serez, ma fille*, je suis encore touché ; mais lorsque j'entends Auguste dire à un perfide : *Soyons amis, Cinna*, mes yeux se remplissent de larmes. (*E*, II, 324)

En signalant ainsi une évolution de sa sensibilité, le commentateur définit implicitement ses modèles et les codes d'après lesquels il écrit. Son changement de goût a ceci de remarquable qu'il s'effectue sur un seul principe : l'émotion engendrée par la lecture. Oubliée la roideur de l'argumentation reprochée au dramaturge. Les questions formelles sont évacuées au profit d'une sensibilité exacerbée à certains sujets. La mise en valeur de la belle action fait disparaître toutes les pesanteurs du rival de Racine. La solennité même de l'éloquence de ses héros apparaît sous un jour différent : elle devient le signe d'une majesté qui ne sonne plus faux, mais semble au contraire adéquate au caractère extraordinaire de la situation.

Ainsi s'esquisse la figure paradoxale d'un historien qui, bien qu'occupé la plupart du temps à peindre en détail les vices et les conduites ignobles du souverain et de ses courtisans, manifeste un goût prononcé pour les grands hommes et leurs belles actions. Sa pré-

⁶² Cf. *Essai*, II, p. 332. Le commentateur de Sénèque trouve même de grandes ressemblances entre le dramaturge et le philosophe stoïcien : « Je ne connais point d'auteur moderne qui ait plus d'analogie avec un auteur ancien que Corneille avec Sénèque. » (*Essai*, II, p. 324).

férence pour Corneille, sa volonté de faire de Sénèque une figure héroïque attestent son refus de s'en tenir aux horreurs de l'histoire. Il revendique d'ailleurs à plusieurs reprises son intention de dévoiler les bonnes actions, de les faire rejaillir pour mieux éluder ce qui mérite le blâme :

J'ai ma façon de lire l'histoire. M'offre-t-elle le récit de quelque fait qui déshonore l'humanité ? Je l'examine avec la sévérité la plus rigoureuse ; tout ce que je puis avoir de sagacité, je l'emploie à découvrir quelques contradictions qui me le rendent suspect. Il n'en est pas ainsi lorsqu'une action est belle, noble, grande. Je ne m'avise jamais de disputer le plaisir que je ressens à partager le nom d'homme avec celui qui l'a faite. (*E*, I, 82)

Le narrateur assume la singularité de sa démarche d'historien : il serait animé d'une bienveillance égale dans chaque situation, traquant le bien en toutes circonstances. Il ne faut pas prendre cet autoportrait de l'historien au travail pour argent comptant. Il n'est, pour bonne partie, qu'un support pour légitimer la parole apologétique : très empressé à justifier chaque action de Sénèque, Diderot fait passer cette tendance à la partialité pour une noble habitude à rechercher le bien chez tous les personnages historiques. S'il tire parti d'une pose d'historien attentif à ce qui donne une noble image de l'homme, il ne faut pas néanmoins juger insincère son attachement pour ceux qu'il appelle ses héros⁶³. Une telle appropriation marque bien le caractère intime et vrai des sentiments qu'il exprime à leur égard. Il semble que le narrateur se constitue une galerie imaginaire de héros, galerie qu'il voudrait continuellement enrichir de nouvelles figures et qu'il contemple avec un plaisir sans cesse renouvelé.

Ainsi, sous une forme décalée, pour les besoins de l'apologie autant que par goût personnel, Diderot réactive le modèle de l'histoire héroïque. Le tableau des mœurs anciennes, où l'auteur retrouve les accents des moralistes les plus sévères sert à la mise en relief des figures majeures du récit et fait apparaître des contrastes très nets entre les personnages. Ces oppositions donnent une vigueur et un intérêt supplémentaires au récit de l'affrontement entre Sénèque et ses ad-

⁶³ Cf. *Essai*, I, p. 180 : « C'est une étrange logique que de ranger au nombre des vicieux les hommes rares qui ont envié à l'admiration de leurs concitoyens les grandes actions qu'ils ont faites. *Quant à moi, ce sont mes héros.* J'aime à me persuader qu'une foule de bonnes œuvres sont cachées sous la tombe... » (C'est nous qui soulignons).

versaires. Loin d'affaiblir la dramatisation de ce duel, elles lui confèrent une plus grande ampleur. L'histoire morale se mêle donc à l'histoire héroïque sans nuire à son efficacité. L'analyse et la critique des mœurs n'empêchent en rien l'historien de s'enflammer lorsque Sénèque résiste à l'empereur et fait le bien à son insu. Elle ne refroidit pas la fougue d'un écrivain soucieux de souligner l'éclat des belles actions du philosophe et de faire partager son enthousiasme au lecteur.

Pour autant, ce serait réduire le travail de l'essayiste que de le décrire sous l'unique aspect de l'exploitation et de l'appropriation de types d'écriture traditionnels de l'histoire. Si l'*Essai* ne révolutionne pas le genre, son auteur ne se cantonne pas au recyclage de modèles, dont certains sont jugés surannés par les esprits modernes du siècle. Plus étonnant même, Diderot conjugue une approche très spontanée et directe de son sujet avec une certaine distance critique. Ainsi, si son appréhension du monde politique est ostensiblement informée par des traditions historiographiques bien établies, sans acquérir nécessairement un véritable recul vis-à-vis de telles pratiques, il emploie conjointement d'autres procédés, plus modernes et conformes à son époque pour traiter ce sujet. Passée par le moule de l'histoire morale et de l'histoire héroïque, la politique a pris les allures d'un spectacle, où l'horreur côtoie le sublime, où la grandeur de l'âme humaine se révèle sous l'œil d'un narrateur ému tandis que ses bassesses sont disséquées par un moraliste intransigeant. Pour autant, cet univers n'est pas devenu un objet quasi fictionnel, déformé par les regards empreints de préjugés qui sont portés sur lui. La preuve en est que se développe au sein de la même œuvre une analyse rigoureuse et précise du fonctionnement du pouvoir. L'*Essai* est le lieu où une conscience critique s'applique au domaine politique, tirant même d'un tableau largement biaisé un certain nombre de principes destinés à faire réfléchir le lecteur.

L'expression d'histoire philosophique, avant d'être attribuée trop rapidement à l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, mérite d'être explicitée. Sa définition est fréquemment négative : on s'accorde pour dire qu'au cours de l'âge classique, les méthodes et

pratiques de la discipline historique ont lentement progressé⁶⁴, le terme d'histoire philosophique cache et rassemble souvent certaines tentatives pour se dégager de modèles très prégnants, tentatives qui, si elles peuvent marquer de véritables progrès, portent également l'empreinte de la persistance de schèmes classiques. Les principes d'évolution sont autant formels que thématiques : d'une part, l'historien doit renoncer à une écriture qui ne serait que pure narration d'événements. Il convient de prendre une certaine distance par rapport aux faits, et pour cela, de ne pas leur subordonner la réflexion ou l'analyse. Par ailleurs, l'abondance de la matière n'est elle-même pas un gage de qualité. Hostile à l'attitude érudite, l'historien philosophe préférera isoler les événements importants, plutôt que de multiplier les détails, dont l'incidence sur le cours général des faits n'est que limitée. L'histoire philosophique se veut aussi détachée des fables et autres épisodes extraordinaires, dont la tradition n'a jamais mis en doute l'exactitude⁶⁵. Grâce à l'application d'un regard critique qui se veut dégagé des préjugés, l'historien philosophe s'efforce de démêler le vrai du faux dans les faits rapportés par la tradition⁶⁶. Si son instrument principal, la raison, n'est pas infaillible⁶⁷, du moins lui per-

⁶⁴ Cf. Jean Ehrard, *L'Histoire*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 25 : « L'âge classique est une période de très lents progrès pour la discipline historique. Erudition collective, esprit critique appliqué à un univers plus vaste, ces signes d'avancée sont contrebalancés par certains handicaps : tendance de l'âge classique à résorber le particulier dans l'universel ; historiens négligeant le travail d'érudition conduit par certains groupes ».

⁶⁵ Par ce travail d'analyse et de sélection, les philosophes adoptent sans le savoir l'état d'esprit de Mabillon et de ses successeurs, qui avaient entrepris, moins d'un siècle plus tôt, le renouvellement de l'histoire érudite. Là où les bénédictins de Saint-Maur interrogent leurs sources, mettent en place des règles pour établir la validité des diplômes, les philosophes des Lumières, de manière sans doute moins rigoureuse, exercent une sorte de droit d'inventaire sur les textes qui prétendent relater l'histoire. Sur ce point, voir Blandine Barret-Kriegel, *Jean Mabillon*, Paris, Puf, coll. « Quadrige », 1996. Ce moine mauriste compose, entre autres, un texte majeur, le *De Re Diplomatica Libri*. Dans ce livre, il « établissait avec clarté et distinction les règles critiques qui permettaient dorénavant de distinguer un diplôme authentique d'une pièce falsifiée, [...] [cela] donnait l'impulsion à un grand réaménagement de la recherche historique et à une série imposante de recherches dans toute l'Europe. » (Barret-Kriegel, op. cit., p. 75).

⁶⁶ Bayle est notamment à l'initiative de ce refus des « fables ». Son *Dictionnaire historique et critique* se charge de démasquer les erreurs et mensonges qui abondent dans les connaissances humaines.

⁶⁷ Jean Ehrard, op. cit., p. 47-48.

met-il de perpétuer un vaste mouvement de réexamen des textes qui ne fait pas automatiquement de tout écrit ancien un témoignage valable sur la période dont il parle. La relecture du passé entraîne par ailleurs nécessairement l'historien philosophe à faire partager sa propre vision du monde politique ; en prenant son autonomie par rapport à ses sources, Diderot s'installe dans le rôle supérieur de commentateur critique. De ce point de vue, et bien que cela soit commun sans doute à la plupart des textes du genre historique en général, l'histoire philosophique contient un jugement du monde politique, jugement qui porte d'abord sur le passé mais qui se déplace aussi insensiblement vers le présent.

Ces critères ne définissent pas un genre stable. Il n'existe pas de modèle d'œuvre y répondant strictement. *L'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* lui-même, comme d'autres ouvrages, témoigne de l'évolution du traitement de la matière historique ; il n'en est pas un exemple achevé. Les clichés désuets de l'histoire héroïque et son ton grandiloquent y côtoient une matière bien différente qui n'avait pas sa place auparavant dans ce genre d'ouvrages. L'enthousiasme de l'admirateur de Sénèque et la sévérité du censeur laissent parfois la place à un travail d'analyse rigoureux et critique du mode de fonctionnement du pouvoir. Ces brouillages ne perturbent pas la vocation finale du discours historique, qui reste d'instruire le lecteur. Que cette ambition soit traditionnellement attribuée à l'historien n'empêche pas qu'elle apparaisse neuve et singulière dans le cadre de l'histoire philosophique tant ses moyens et la prise de conscience qu'elle cherche à provoquer chez le lecteur sont d'une ampleur qui dépasse les modèles de l'histoire classique. Surtout, la conjugaison au sein d'un essai d'approches de l'histoire diverses, parfois d'apparences contradictoires⁶⁸, engendre de nouveaux modes d'apprentissage par les effets qu'elle produit.

La variété des contenus qui investissent le discours historique dans *L'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* n'aboutit pas à un catalogue de connaissances où le lecteur retrouverait l'ennui d'une érudition déversée sans discernement. Au contraire, les nouveaux savoirs nourrissent et enrichissent le regard de l'historien et sont des outils

⁶⁸ L'association de l'idéalisation propre à une vision héroïque avec l'analyse critique des faits paraît ainsi tout à fait incompatible.

qui servent à une meilleure compréhension de la situation. Ainsi, ils ont moins d'importance en eux-mêmes qu'en tant qu'éléments permettant d'accéder à une vérité que Diderot cherche à construire. A peu de choses près, l'historien suit la même logique tout au long de la première partie de l'œuvre : les faits lui fournissent des cas, à partir desquels il est possible de dégager des lois générales. La manifestation la plus nette de ce mode d'analyse est évidemment l'accumulation d'énoncés prenant la forme de sentences au sein du texte. Du moindre fait, Diderot parvient à tirer une loi. Ces énoncés sont mis en valeur, isolés parfois, pour leur donner l'allure de maximes :

... pour comble de tant de bienfaits, le poids accablant de l'impôt général est allégé.

Les meilleures opérations se font quelquefois sous les plus mauvais règnes, et réciproquement.

On creuse un port à l'embouchure du Tibre ; on tente le dessèchement du lac Fucin ; les limites de l'Empire sont étendues. (*E*, I, 60)

Les bonnes et mauvaises actions de Claude servent à formuler une loi qui surgit au milieu même de son illustration. L'auteur n'a pas encore achevé de faire la liste des décisions judicieuses de l'empereur qu'il en retire déjà un principe. Cette brusque interruption d'une litanie confère un relief supplémentaire à la sentence car elle est en contradiction avec les attentes du lecteur, habitué à voir ce type d'énoncé conclure un raisonnement ou une étape du récit.

L'usage répété et systématisé de la sentence, quel que soit le sujet abordé, marque la volonté de délaissier sans cesse le cas particulier pour en tirer des règles valables dans toutes les situations. Le texte se compose donc de perpétuels allers-retours entre la narration et l'analyse des faits. Plus exactement, chaque événement raconté offre une source de réflexion. Tout détail apparaît représentatif d'une thèse plus vaste que Diderot énonce et développe. L'énonciation générique prolifère parfois dans de telles proportions et de telle manière qu'elle se substitue même à la narration. L'auteur ne dispose pas de source lui contant le comportement et les pensées des hommes de la cour dans l'intervalle qui sépare la mort de Claude et l'avènement de Néron. Qu'à cela ne tienne : la situation est toujours la même dans ces circonstances :

La scène va changer encore. Après la mort d'un souverain, les yeux inquiets des ministres, des courtisans, des Grands, des politiques, de la nation, se fixent sur son successeur. On pèse ses premières démarches ; on prête l'oreille, et l'on interprète ses propos les plus indifférents... (E, I, 79-80)

Alors même qu'il amorçait un retour au récit historique proprement dit, Diderot bifurque à nouveau vers un discours non ancré, applicable autant à l'époque de l'Empire qu'à toute autre période. La première phrase n'esquisse qu'à peine le retour à l'histoire : Rome est rapprochée du lecteur par l'emploi du présent, mais immédiatement le discours reprend une tournure plus générale et s'il y a l'équivalent d'un récit, puisqu'une succession d'actions est détaillée, celui-ci est fait au présent de vérité générale. Dans ce cas, l'analyse redéploie ce que l'histoire ne révélera pas. La connaissance générale du fonctionnement d'une société suffira à Diderot pour expliquer ce qui doit se dérouler au moment où Tacite et Suétone ne sont pas assez précis.

Peu à peu, suivant les cas, l'analyse de la situation gagne en autonomie par rapport au récit lui-même. Si elle s'appuie souvent sur lui pour légitimer ses affirmations, l'histoire faisant alors office de preuve, elle peut aussi naître d'une conviction profonde, de la connaissance d'autres exemples qui permettent de dégager une loi applicable dans ce cas particulier. Le poids d'un tel discours repose alors sur l'auteur seul.

Cette recherche permanente de la règle, du général au-delà du particulier, place Diderot dans la lignée des historiens moralistes. Fontenelle, au début du siècle, maintenait et insistait même sur l'étroite parenté unissant la posture d'historien et celle de moraliste. Son point de vue tendait à réduire l'histoire à un simple instrument, dont l'appui servait à énoncer des vérités sur l'homme, que les faits se chargeaient de réactualiser. Une telle vision reposait sur une représentation fixiste de l'histoire, univers de la permanence ou de la répétition, n'offrant pas de surprise à celui qui a approfondi son étude de la nature de l'homme⁶⁹. Difficile de ne pas sentir la même logique à l'œuvre dans

⁶⁹ Cf. Jean Ehrard, op. cit., p. 30 : «... l'histoire est comme un miroir grossissant où la nature humaine est révélée à elle-même. Selon Fontenelle il n'y a pas une différence de nature, mais seulement de degré, entre la recherche de l'historien et les observations du moraliste : l'histoire fait voir l'homme 'en détail', après que la morale l'a fait voir 'en gros' (Fontenelle, *Sur l'histoire*) [...]

le texte de Diderot où l'énonciation gnomique prend une place prépondérante, prolifère dans les marges du récit, s'en nourrit mais peut aussi formuler ses vérités en dehors de lui, et comme en supplément.

Ces généralités tournent souvent autour du fonctionnement de l'âme humaine. A la manière des moralistes classiques, Diderot sait démêler les processus psychologiques à l'œuvre chez l'individu placé dans telle ou telle situation. Il est apte à mettre à jour des motivations enfouies, capable aussi de se placer dans l'âme de ceux qu'il abhorre pour comprendre le drame de leur situation :

Telle est la condition malheureuse des tyrans : ils ne peuvent se confier ni dans les gens de bien qu'ils éloignent, ni dans les méchants qui leur restent.
(E, I, 113)

La critique des tyrans laisse la place à une analyse lucide de la difficulté de leur position. Le moraliste abandonne un instant le ton de la condamnation contre les mauvais souverains pour s'apitoyer sur leur sort. Ainsi, l'auteur de l'*Essai*, loin d'être un simple pourfendeur des vices des despotes, peut prendre du recul, même sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Cette attitude pondérée vis-à-vis des tyrans symbolise à l'extrême une aptitude à porter un regard à la fois distancié et perspicace sur l'état du monde politique et sur ses acteurs. Diderot parvient à dépasser le stade de la réaction, de l'emportement face au cas singulier, pour mener une analyse globale et mesurée, contenant un enseignement valable pour toutes les époques.

Surtout s'il stigmatise les défauts des hommes de la cour, du souverain et du peuple, s'il lui arrive de trouver le mal partout, l'auteur de l'*Essai* - à la différence d'un La Rochefoucauld, auquel il rend significativement un hommage appuyé - ne dénigre pas nécessairement ce qu'il décrit. Son analyse n'est pas le produit de son pessimisme. Quand l'auteur des *Maximes* vérifie perpétuellement la légitimité de

Si l'histoire classique ignore le pittoresque et la couleur locale, c'est par volonté de s'en tenir à l'essentiel, sans se laisser distraire par les apparences. [...] Simple prétexte à l'analyse psychologique, l'enquête de l'historien vise tout au plus à confirmer et préciser les vues du moraliste. Inversement celui-ci sait d'avance, 'en gros', comme dit Fontenelle, ce que l'histoire va lui apprendre ; et il le saurait aussi 'en détail' si l'esprit humain n'était naturellement borné : 'Quelqu'un qui aurait bien de l'esprit - écrit encore Fontenelle -, en considérant simplement la nature humaine, devinerait toute l'histoire'. Formule éclairante : pour l'historien moraliste le temps n'existe pas ; c'est pourquoi l'étude de l'histoire n'est qu'un pis-aller, une voie détournée qui conduit au monde où rien ne change ».

sa vision négative de l'humanité, Diderot fait de cette représentation la conséquence d'une analyse préalablement menée, dont les conclusions ne sont pas mécaniquement prévisibles. Dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, la nuance peut l'emporter sur le dogmatisme. Diderot sait quitter l'imprécision d'un discours trop général pour ne pas devenir schématique. L'étude d'un cas, la présence d'une situation politique donnée le conduisent à affiner sa critique, le poussent vers des subtilités où ses haines les plus féroces se trouvent mises en sourdine par la réalité des situations. Le moindre mérite de l'auteur n'est pas de se défaire d'un dégoût qui pourrait être aveuglant envers le personnage de Néron pour distinguer le mal qu'on peut véritablement lui attribuer de celui qui ne lui est pas imputable⁷⁰. En se rangeant dans la catégorie de « ceux qui pensent », l'écrivain souligne que le champ historique doit être le lieu d'une réflexion sans laquelle aucune compréhension des événements n'est possible. Observation lucide et raisonnable, analyse rigoureuse et suspension provisoire de tout jugement forment les qualités principales du critique qui s'intéresse à l'histoire. Si l'auteur de l'*Essai* tire parfois des conclusions rapides des faits, s'il remonte aisément du particulier au général, la situation singulière de Rome sous le règne de deux despotes ne s'efface pourtant jamais. Toutes ses dimensions sont prises en compte, analysées sans qu'une opinion très négative sur un personnage n'oriente les conclusions tirées.

Le refus de la caricature peut même mener à des jugements surprenants de la part de l'ennemi des despotes. Néron bénéficie encore de la précision de l'analyse, en voyant son règne partiellement réévalué par rapport aux jugements traditionnels. Diderot s'appuie notamment sur une phrase de Trajan pour confirmer cette opinion⁷¹, et campera fermement sur ses positions lorsque les censeurs tâcheront de le mettre en difficulté sur ce point :

« J'ai placé Néron au-dessus d'Auguste. »

⁷⁰ L'auteur stigmatise notamment la responsabilité d'Auguste. L'image de ce souverain s'est sensiblement dégradée au cours du dix-huitième siècle. A la suite de Montesquieu notamment, beaucoup d'écrivains ont mis en cause son caractère et vu en lui l'instigateur d'un régime tyrannique. Sur ce point, voir Chantal Grell, op. cit., p. 1071-1085.

⁷¹ Cf. *Essai*, I, p. 85 : « Trajan disait que peu de princes pouvaient se flatter d'avoir égalé Néron pendant les cinq premières années de son règne ; et rien n'est plus vrai ».

J'avais alors présentes à l'esprit les horreurs du triumvirat, et la longue période pendant laquelle on ne pouvait trop louer Néron. Tant que les censeurs ne fixeront point de date, leurs minutieuses observations tomberont à faux. (*E*, I, 217)

L'apologiste de Sénèque oppose à ses adversaires une exigence d'exactitude. Tandis que les censeurs cèdent au schématisme et à la caricature, lui, au contraire, fonde son analyse sur une appréhension détaillée de la situation, distinguant différentes époques, chacune comportant sa vérité qu'il ne faut pas négliger. Certes, de telles fines-esses ne sont pas dénuées d'intentions apologétiques, et il ne fait pas de doute que le défenseur de Sénèque a quelque intérêt à analyser le règne de Néron en ces termes. Toutefois, il en résulte que la situation historique décrite apparaît complexe, qu'on ne peut y peser réellement les fautes des hommes qu'en l'examinant en détail. Dans le texte de *l'Essai*, les conclusions générales hâtivement tirées côtoient des analyses d'où se dégage une réalité plus ambiguë qu'il n'y paraît de prime abord. Que l'examen du fonctionnement du monde politique conduise l'auteur à composer des sentences où perce un certain pessimisme ne doit pas pour autant faire croire que ce pessimisme devient la règle de l'analyse historique. Elle en est simplement une des conclusions possibles. En réalité, Diderot met moins l'accent sur cette finalité que sur le processus même de l'étude. Il y a dans l'ouvrage comme la volonté de montrer une conscience critique à l'œuvre sur des faits. Les sentences surgissent moins pour asséner un point de vue et imposer une vision du monde que pour exhiber un mouvement d'analyse et favoriser une compréhension par le lecteur des enjeux de la situation. C'est par là surtout que Diderot s'éloigne de La Rochefoucauld : l'énonciation gnomique est, chez lui, l'instrument d'une pédagogie prospective. La sentence n'aboutit pas au constat d'une situation désespérée, elle est une critique, une critique sévère et forte, puisqu'elle montre la persistance de défaillances graves, mais une critique tournée vers l'action. Les propos généraux sont, dans une certaine mesure, des instruments de subversion, car ils initient une prise de conscience, qui porte en germe l'idée d'une réaction.

Elargi aux domaines les plus variés, lieu d'une analyse critique menée avec rigueur et précision, le genre historique tel que l'envisage l'auteur de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* se révèle être un outil d'apprentissage et de compréhension du monde, dont les ef-

fets seraient bien supérieurs aux modèles traditionnels, qu'il ne renie pas pour autant. L'ambition de faire comprendre le passé, qui transparaît dans l'usage des sentences et autres énoncés à portée générale, y est affirmée avec une vigueur toute neuve et avec des stratégies dont l'utilisation répétée témoigne d'une intention majeure, qui ne faiblit à aucun moment. La référence au présent constitue un instrument capital pour expliquer le monde des Claude, Agrippine et autres Sénèque. C'est en faisant allusion au monde actuel que le passé peut être mieux compris du lecteur. Ainsi, celui qui se ferait une idée inexacte de l'Antiquité, croyant n'y distinguer que des hommes illustres et des esprits élevés, voit son erreur de perspective corrigée par une référence à la France des Lumières :

L'histoire ancienne qui nous entretient sans cesse de grands personnages, attache si rarement nos regards sur la multitude, que nous ne l'imaginons pas dans les temps passés aussi grossière, aussi perverse que de nos jours ; peu s'en faut que nous ne croyions qu'on ne traversait pas une rue d'Athènes, sans être coudoyé par un Démosthène ou par un Cimon. Et l'avenir pourrait bien croire, à moins que l'esprit philosophique ne s'introduise à la fin dans l'histoire, qu'on ne traversait pas une rue de Paris, sans coudoyer un N***, un M*** ou un T***. (*E*, II, 362)

En établissant un lien entre le passé et le présent, Diderot rectifie l'idée que le lecteur peut se faire de l'Antiquité. Ce mode d'explication indique la volonté pédagogique qui l'anime. Tout en l'appelant de ses vœux, il met en pratique lui-même un discours philosophique sur l'histoire : il s'agit de donner une représentation exacte du passé, et pour cela d'utiliser des instruments susceptibles d'éclairer réellement le lecteur. Il ne suffit donc pas de délivrer une vérité plus complète sur ces temps révolus, il faut aussi trouver le moyen le plus efficace pour que ce savoir soit assimilé. En s'appuyant sur l'univers de référence de son lecteur, l'auteur rend le passé directement compréhensible pour lui.

Le plus souvent, l'établissement de liens entre passé et présent débouche sur une mise en cause des acteurs politiques de la France des Lumières. Sous couvert de faire comprendre le fonctionnement de la cour de l'Empire de Rome par allusion à l'époque contemporaine, Diderot cherche à décrire la situation de son pays en utilisant le passé à la fois comme un masque et comme un point de comparaison permettant d'établir des ressemblances ou de scandaleux écarts. Il dresse ainsi le tableau d'une France sur le déclin, déclin entamé de longue

date, et qui touche jusqu'aux philosophes eux-mêmes : placés dans un environnement qui n'est plus à la mesure de leur grandeur d'âme⁷², leurs discours audacieux sont jugés déplacés :

C'est à [...] Démétrius que Caligula, qui désirait se l'attacher, fit offrir deux cents talents ; c'est ce personnage qui répondit au négociateur : « Deux cents talents ! la somme est forte ; mais allez dire à votre maître que, pour me tenter, ce ne serait pas trop de sa couronne ». . . . Propos qu'on traiterait d'insolence, s'il échappait à la fierté d'un philosophe de nos jours. (*E*, I, 52)

Si la rebuffade du philosophe n'est plus considérée comme un acte de bravoure mais comme une impolitesse, c'est que les esprits se sont singulièrement rétrécis d'une époque à l'autre. La diminution de l'éclat de la fonction philosophique constitue un indice significatif de l'état d'une société. L'évocation de l'Antiquité sert donc un discours critique sur la France des Lumières. Elle représente un repère à partir duquel s'élabore une analyse sans concession du monde politique contemporain du lecteur. Ce dernier est invité, par ce système de comparaisons, à établir de lui-même d'autres parallèles entre le cas historique traité et son époque : tout épisode est sujet à interprétation, tout personnage appartenant à la Rome antique peut avoir son équivalent au dix-huitième siècle. N'a-t-on pas l'exemple à peine dissimulé de Louis XV assimilé à l'empereur Claude ou de Rousseau, sorte de Suilius moderne ? D'autres rapprochements sont possibles, même si l'historien n'est pas toujours en mesure de les indiquer clairement. Quand il laisse transparaître ses sentiments, c'est au prix d'un silence sur l'identité de l'individu visé⁷³.

D'autres précautions sont parfois nécessaires, quand l'auteur établit de dangereux parallèles. Le lecteur est alors invité à décoder le rapprochement effectué, l'historien restant volontairement imprécis sur l'époque à laquelle il faut relier la situation de l'Antiquité :

⁷² Cf. *Essai*, I, p. 53 : « Diogène parmi nous habiterait sous un toit, mais non dans un tonneau ; il ne ferait dans aucune contrée de l'Europe le rôle qu'il fit dans Athènes. L'âme indépendante et ferme qu'il avait reçue, peut-être l'eût-il conservée, mais il n'aurait point dit à un de nos petits souverains comme à Alexandre le Grand : *Retire-toi de mon soleil* ». S'il peut encore exister des équivalents de Diogène, on ne trouve plus d'interlocuteur à sa mesure, qui serait seul susceptible de donner au philosophe tout l'éclat d'une résistance héroïque.

⁷³ On peut songer à l'attaque contre Maupeou (*Essai*, II, p. 362).

A des époques plus voisines de nos temps, vous n'eussiez pas dit qu'il n'avait manqué à tel Grand, qu'un Tibère pour être un Séjan ; à telle femme, qu'un Néron pour être une Poppée, sans donner lieu aux applications les plus odieuses : que faire donc alors ? S'abstenir de penser ? Non, mais de parler et d'écrire. (*E*, I, 51)

L'auteur se prémunit contre une éventuelle réaction de la censure par une datation plus qu'approximative. Il évoque bien un passé récent, mais pas nécessairement immédiat. En brouillant ainsi les pistes, Diderot souligne d'une manière beaucoup plus ostensible, la contrainte qui pèse sur lui. La multiplication des noms de personnes dans l'extrait, appartenant toutes à l'Antiquité romaine, accuse, par contraste, l'absence remarquable d'autres noms, impossibles à citer. Les questions et la réponse qui concluent le paragraphe thématisent presque ouvertement le problème de la censure. L'historien suggère qu'il a pris le risque d'écrire en s'entourant de certaines précautions ; le destinataire, qui doit se garder de prendre la plume pour répondre, a, en revanche, toujours la possibilité de réfléchir sur les idées qu'on lui soumet. A lui d'opérer les liens que l'auteur n'a pas la liberté d'exprimer plus directement, à lui de mettre en relation le passé et le présent et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Seule une lecture active peut briser l'obstacle de la censure, car les pensées échappent à son contrôle. L'histoire se révèle donc avoir une utilité presque immédiate pour le lecteur avisé. Si, dans une certaine mesure, la situation présente fournit des éléments d'explication sur des faits passés, en retour, ce même passé, désormais plus proche du lecteur des Lumières, devient pour lui un instrument pour saisir la vérité de son époque et analyser la politique de son pays.

Dans ce processus didactique, on pourrait estimer que l'auteur prend des risques calculés, dans la mesure où la critique du personnel politique de son siècle passe par la mise en cause des personnages des cours de Claude et Néron. L'emploi de clefs le garantirait contre les attaques de la censure. Cependant, l'historien ne livre pas de message politique par le seul intermédiaire de ce système de comparaison systématique. Il s'octroie des apartés plus ou moins longs où il énonce plus directement ses idées et ses convictions, en s'engageant cette fois sans ambiguïté, sans ruser avec les instances de surveillance. Dans le premier comme dans le second tome, Diderot développe des idées qui ne sont guère populaires dans une période de monarchie absolue. En se servant des écrits de Sénèque, il remet en cause par exemple la di-

vision de la société en ordres⁷⁴. Mais l'auteur peut aller encore plus loin, et, sans s'appuyer sur les raisonnements du philosophe stoïcien, réfléchir très librement sur la légitimité du crime de lèse-majesté :

S'il n'est point de gouvernement où des circonstances urgentes n'exigent l'infraction des lois naturelles, la violation des droits de l'homme et l'oubli des prérogatives des sujets, il n'y en a point où certaines conjonctures n'autorisent la résistance de ceux-ci ; d'où naît l'extrême difficulté de définir et de circonscrire avec exactitude le crime de haute trahison. Qui est-ce qui se rendit coupable du crime de [lèse-majesté] ? [fut-ce] les Romains ou Néron ? (*E*, I, 133)

S'il rattache finalement sa réflexion au cas particulier de Rome, toute la première partie du raisonnement constitue une spéculation à laquelle le lecteur peut trouver les applications les plus diverses. Le sérieux de son ton implique par ailleurs une attention particulière de la part du lecteur, invité à considérer ce passage comme un élément de réflexion important et non comme une sortie provocatrice. Ainsi, le souci de faire réfléchir le destinataire du texte sur les institutions politiques se manifeste sous une forme nouvelle. Il ne s'agit plus d'établir une connivence discrète, mais d'avancer directement un certain nombre d'idées, sans véritable restriction quant au thème choisi, comme si aucun contrôle n'était exercé et que tout pouvait être dit. Même s'il reconnaît qu'il s'agit d'une chimère, Diderot rêve de s'adresser librement au souverain, d'une manière absolument sincère, pour lui soumettre les idées les plus justes, aussi déplaisantes soient-elles. Est-ce à dire que certains passages de l'*Essai* constituent l'accomplissement de ce projet par ailleurs jugé irréalisable, par Diderot lui-même ? En fait, s'il ne paraît plus craindre soudain les foudres de la censure, c'est que le penseur ne raisonne plus avec en point de mire à peine caché la situation particulière de la France. Le discours n'est audacieux que dans la mesure où il reste théorique. C'est pour cette raison que l'énonciation gnomique tient une place si importante dans le texte. Elle a en vue la réalité des cas particuliers, mais elle ne s'en approche pas. Elle est donc le lieu privilégié d'une réflexion politique dégagée de certaines contraintes. Si tout ne peut y être dit, l'auteur y dispose d'une marge de manœuvre plus importante. En revanche, évoquer les hommes de pouvoir de la France contemporaine sous les noms de Claude, de Poppée ou d'Agrippine

⁷⁴ Cf. *Essai*, II, p. 250.

représente un danger qui nécessite un contrôle exercé sur son propre discours. Mettre en cause une situation concrète implique une prudence qui empêche de dire beaucoup, mais c'est aussi le moyen le plus efficace d'instruire et de faire réfléchir. Le risque de ces raisonnements sur des problèmes politiques ne réside-t-il pas dans leur caractère justement trop général pour avoir un réel impact sur le lecteur ? On sait en effet que Diderot tient beaucoup à l'efficacité du discours politique, qu'il ne conçoit pas d'écrire sur le sujet sans avoir en vue l'obtention d'un résultat⁷⁵. L'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* serait-il à cet égard une exception ?

En réalité, Diderot a surtout fait le choix d'un discours politique modulé en intensité, de l'attaque frontale très virulente mais qui ne nomme pas celui qu'elle vise à la mise en parallèle plus discrète des faits passés avec les faits présents, du raisonnement théorique ambitieux à la critique en sourdine de la conduite de certains acteurs politiques. Toute la gamme des tons y passe, toutes les variations sont exploitées. Dans les textes politiques précédents ou quasi contemporains dans leur composition, un ton dominant émergeait toujours, que ce soit celui du radicalisme emporté dans l'*Histoire des deux Indes* ou les *Observations sur le Nakaz* ou celui plus modéré, voire courtisan des *Mélanges pour Catherine II*⁷⁶. Ici, le mélange est au contraire constant, mais aussi producteur d'effets à sa manière. En effet, chacun des deux discours gagne au contact de son opposé : le lecteur pressent que le propos théorique serait susceptible d'avoir des applications particulières, dans la mesure où il accompagne de près des critiques concernant l'état du régime actuel. La mise en cause de la société contemporaine effectuée sous l'apparence d'une analyse du fonctionnement de l'Empire romain prend elle-même une véritable

⁷⁵ Cf. Georges Dulac, « Les modes d'intervention de Diderot en politique » in *Diderot, les dernières années*, Colloque du bicentenaire, Edinburgh University Press, 1985, p. 121 : « ...le discours politique de Diderot est plus souvent une forme d'action, action effective ou esquissée, que la simple expression d'une pensée. A partir de la fin des années 60 surtout, le Philosophe ne devait pas cesser d'affirmer la légitimité et la nécessité de cette forme d'intervention ».

⁷⁶ L'indication d'un ton dominant n'exclut pas la présence de variations dans ces textes aussi. Elles sont cependant moins importantes, moins nombreuses que dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, peut-être parce que cette œuvre est la seule à être publiée et assumée par son auteur. Elle est donc à la fois une prise de position (il y a volonté de montrer au lecteur ce que l'on pense) et une prise de risque (le texte pourrait être condamné par les autorités).

ampleur grâce à la présence d'une réflexion plus abstraite sur les principes de gouvernement. La critique déguisée sous le masque du discours historique n'est plus un simple topos où le lecteur s'attarde à deviner les clefs employées par l'auteur sans autre conséquence ou mise en œuvre d'une véritable réflexion. Ainsi, la variété des types d'intervention de Diderot sur la question politique est à même de convaincre un public large, de celui qui, lucide sur les impasses actuelles du pouvoir en place, voit s'ouvrir un certain nombre de perspectives, à celui qui, séduit par la réflexion théorique, constate simultanément le douloureux écart entre ce qui est envisagé et la réalité de la puissance politique à l'œuvre dans le pays. Tout en cultivant l'apparence de vouloir se tenir à distance de toute attitude active ou revendicatrice vis-à-vis du monde politique contemporain, l'auteur met donc en place un système discursif qui vise à produire un effet stimulant sur l'esprit de ses lecteurs. Qu'il n'y ait pas d'invitation à l'action ne signifie pas que le discours soit produit en vain. En effet, il n'existe pas qu'un moyen d'agir sur le réel et Diderot a évidemment autre chose en tête que de préparer des soulèvements, d'initier une réaction violente. De l'« obtention de décisions particulières » à la « mobilisation de nouvelles énergies » en passant par « la création de nouveaux rapports de force autour du pouvoir et quelques changements dans les règles du jeu »⁷⁷, toutes sortes de résultats peuvent naître d'un discours qui cherche avant tout à faire comprendre le monde politique actuel, à en mettre à jour les règles de fonctionnement et à en imaginer les possibles transformations.

Preuve que Diderot ambitionne d'importants effets pour son texte, il envisage même d'avoir les rois pour lecteurs. Néron représente pour eux un exemple tout à fait paradoxal. Il fait figure de repoussoir, c'est un modèle honni pour son exercice déréglé du pouvoir. Cependant, le philosophe se plaît à utiliser son image dans des stratégies différentes. Placé dans certaines situations, la figure de Néron permet d'énoncer une critique qui concerne tous les rois. Mais, exceptionnellement, le despote persécuteur de Sénèque sert aussi de modèle avec lequel tout souverain devrait chercher à rivaliser. Ainsi, l'exposé des intentions du successeur de Claude au début de son règne s'achève sur cette étonnante adresse :

⁷⁷ Georges Dulac, *op. cit.*, p. 136.

Souverains qui montez sur le trône, je vous invite à lire et à méditer ce discours. (*E*, I, 83)

Faut-il considérer que l'auteur vise ici Louis XVI ou Joseph II d'Autriche⁷⁸ ? Quoiqu'il en soit, le conseil a de quoi surprendre, quand on sait le traitement que le philosophe réserve par ailleurs à Néron. En isolant ce discours dans sa cohérence propre, sans le mettre immédiatement en perspective avec la conduite de Néron, le commentateur démontre sa capacité à dégager de chaque épisode historique un enseignement particulier. Les souverains auxquels il destine ce discours sont tenus d'adopter eux-mêmes une certaine réserve. Celui qu'ils auraient ouvertement rejeté comme modèle s'est montré, à ses débuts, supérieur à eux dans son ambition de réformer l'Etat et d'imposer des règles pour garantir son bon fonctionnement. Les souverains ne sont donc pas ménagés par Diderot, qui prend avec eux le ton d'un pédagogue sévère. Comme tous les autres lecteurs, ils doivent envisager l'histoire comme source d'une réflexion sur le monde présent, mais Diderot les presse également de prendre en compte rapidement les éléments de réflexion présentés, de manière à ce qu'ils débouchent sur une modification de leur pratique du pouvoir.

L'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* est donc loin de proposer un discours politique détaché des réalités contemporaines. La recherche d'une efficacité du discours s'y manifeste de manière sensiblement différente que dans les autres textes politiques de Diderot. Si le rapport avec le souverain y est moins directement établi que dans les *Mélanges pour Catherine II*, si l'injonction qui lui est faite est moins virulente que dans l'*Histoire des deux Indes*, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'effets sont recherchés : effet sur le lecteur ordinaire, dont il s'agit d'éclairer la perception du monde politique pour le conduire à modifier, infléchir ou confirmer ses opinions ; effet aussi sur les acteurs politiques eux-mêmes, des ministres⁷⁹ aux souverains auxquels certaines recommandations sont adressées. De ce point de vue, l'*Essai* n'est pas strictement un discours philosophique, il verse plus largement dans le discours politique. Si son contenu en paraît bien atténué vis-à-vis des « apostrophes

⁷⁸ Sur ce point, voir *Essai*, I, p. 83, n. 90 de l'éditeur.

⁷⁹ L'auteur évoque particulièrement ses sympathies envers des ministres qui ont perdu leur place et dont il aimerait sans doute voir les successeurs s'inspirer. Malesherbes, Turgot et Necker sont encensés pour leurs qualités d'hommes politiques au paragraphe 101 (*Essai*, I, p. 184-185).

véhémentes »⁸⁰ qui ponctuent l'*Histoire des deux Indes*, il n'empêche que la critique qui s'y déploie est loin d'y être simple spéculation, manipulation d'idées sans visée pragmatique. Qu'il s'agisse de bouleverser les mentalités, d'inviter expressément les hommes de pouvoir à mener une réflexion qui infléchirait leur pratique, la parole n'existe que pour initier des actions, des changements. Elle est en elle-même un action en ce sens qu'elle prétend avoir des répercussions sur ceux vers qui elle est dirigée.

De l'histoire héroïque à l'histoire des mœurs, de l'histoire perçue par l'œil du moraliste à l'histoire philosophique, plusieurs modèles interfèrent dans un essai qui a pour sujet une période de l'Antiquité où un philosophe a tenté de résister aux despotes. Difficile d'affirmer que l'auteur a voulu consciemment les mêler, ce serait faire fonctionner une illusion rétrospective qui voudrait que chaque genre ait été clairement défini et opposé aux autres chez les hommes des Lumières⁸¹. Diderot a su tirer parti de mélanges improbables : développer une analyse fine et distanciée tout en s'enthousiasmant de l'héroïsme de Sénèque, critiquer les mœurs affreuses des Romains et louer, chez eux, une aptitude simultanée à la grandeur puis dégager des lois qui font de ces hommes si singuliers et lointains, des êtres tout à fait comparables à ceux du dix-huitième siècle. Par ailleurs, pour Diderot, l'histoire philosophique telle qu'elle émerge, n'entre pas en contradiction absolue avec ces modèles, dans la mesure où elle veut, elle aussi, instruire, diffuser un savoir. Qu'elle vise une forme de connaissance différente, qu'elle soit sans doute plus ambitieuse dans ses objectifs que celles qui l'ont précédée n'empêche pas qu'elle les accueille en son sein. Et même, la critique de l'univers politique ne sera-t-elle pas plus convaincante si la situation passée est dépeinte sous des couleurs vives, en employant une éloquence qui saisisse le lecteur et lui fasse comprendre du même coup l'importance des enjeux dans le présent ? Le regard sévère porté par celui qui juge les mœurs romaines ne se combine-t-il pas aisément avec celui de l'observateur de l'univers politique romain, analyste rigoureux, conduit finalement à décrier, à mots couverts, son époque ? En fait,

⁸⁰ Michèle Duchet, *Diderot et l'Histoire des deux Indes ou l'écriture fragmentaire*, Paris, Nizet, 1978, p. 174.

⁸¹ Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de réflexion théorique sur l'histoire au dix-huitième siècle. Nous avons précédemment fait référence à des textes de Voltaire et de Mably, où un effort de définition est effectué. Toutefois, on n'y trouve pas de classification telle que nous avons pu en établir pour la commodité de l'analyse.

décrier, à mots couverts, son époque ? En fait, les éléments traditionnels du discours historique de Diderot apportent une matière, un ton nécessaires à une véritable implication du lecteur dans le processus d'apprentissage que veut enclencher l'historien philosophe. Ils participent d'un travail de dramatisation de l'histoire, dramatisation qui s'opère au niveau de l'énoncé, où Sénèque, présenté comme un héros, affronte Néron, tyran redoutable, dans un univers en train de s'effondrer. La théâtralisation de l'histoire s'effectue également sur le plan de l'énonciation, l'historien adoptant tour à tour un ton enthousiaste, grave, sévère ou emporté pour narrer les événements ou les commenter, si bien que le lecteur se retrouve encore plus près de ceux dont on lui parle. C'est cet effet de proximité qui confère au discours philosophique sa force de conviction, qui donne une valeur supplémentaire aux idées politiques qui y sont développées. Pour le lecteur, les questions sur le fonctionnement de la société prennent tout leur intérêt de ce qu'elles s'inscrivent dans le mouvement général du texte, elles y apparaissent non sous une forme désincarnée, simplement théoriques ou objets de polémiques stériles, mais comme un enjeu crucial, qui nécessite une réflexion productive, créatrice d'idées neuves susceptibles de modifier une situation concrète, celle de la société française du dix-huitième siècle.

L'interrogation politique principale qui traverse plus spécifiquement le premier tome, et qui explique sans doute l'intérêt de Diderot pour la figure de Sénèque, porte évidemment sur le rôle exact que le philosophe doit jouer dans ce domaine. Où doit-il se tenir idéalement ? Au plus près du pouvoir, à une place où son influence sera directe et peut-être plus forte ? Ou bien à quelque distance de lui, dans une posture où il pourra plus aisément formuler un jugement impartial et donc apporter un éclairage plus juste sur ce qui doit être fait ? Ce sont visiblement ces questions qui orientent la réflexion politique tenue par le philosophe à travers le prisme du discours historique. Si le texte propose bien un élargissement important de la matière traitée par l'historien, suivant notamment les apports du modèle de l'histoire philosophique, si les questions politiques évoquées sont nombreuses et dépassent le cercle étroit du souverain et de sa cour, tout est finalement relié et sans cesse ramené à l'établissement d'une règle fixant le rôle du philosophe par rapport aux acteurs politiques.

3. Sénèque en action : limites d'un héroïsme paradoxal

Deux éclairages dominants paraissent devoir délivrer des conclusions contradictoires sur la question de la fonction du philosophe sur la scène politique : la perception critique des faits historiques, leur analyse rigoureuse préconisée par les défenseurs d'une histoire philosophique impliqueraient un certain nombre de nuances dans le bilan tiré à partir du cas particulier de Sénèque ; dans le cadre d'une histoire héroïque en revanche, conçue comme une exaltation des vertus et grandeurs de quelques héros, Sénèque pourrait passer pour une figure d'exception, symbole du devoir de présence de l'homme de bien auprès du despote.

Or, la singularité de l'*Essai* réside dans la capacité de Diderot à tenir simultanément ces deux attitudes, à analyser le mode de fonctionnement de la cour, la manière dont Sénèque pouvait y agir, et à se servir de cette analyse pour établir l'action du philosophe comme un exemple, sa conduite comme celle d'un héros. L'examen critique, au lieu de nuancer une évaluation excessivement élogieuse de la résistance du stoïcien au despote, y participe en lui conférant une légitimité accrue.

L'héroïsme philosophique peut être défini de deux manières : par le biais d'un exemple historique qui en fournit une incarnation concrète ou par l'intermédiaire d'un raisonnement théorique, où se constituent et se formulent les exigences vis-à-vis de ce personnage d'exception. En apparence, l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* ne proposerait que la première définition : le récit de la vie de Sénèque donnerait l'occasion de mettre en relief des actes de bravoure significatifs. En réalité, les principes de cet héroïsme sont également précisés plus abstraitement dans le cours du second tome, quand le commentaire des œuvres de Sénèque offre des occasions de digressions. En associant exemple et théorie, Diderot prend un risque, celui d'une inadéquation qui affadirait les exploits du sage confronté à Néron, au regard de principes théoriques plus exigeants ; il montre, dans le même temps, l'importance prise pour lui par cette idée d'héroïsme philosophique, notion qu'il examine sans relâche, tantôt en l'approfondissant, tantôt en rectifiant sa définition au gré de son analyse de la conduite de Sénèque.

La question de principe qui se pose de la manière la plus récurrente dans le second tome de l'*Essai* consiste à préciser quel doit être le degré d'implication du philosophe dans le domaine politique. Doit-il rester en retrait ou se mettre en avant ? En plusieurs occasions, le critique refuse de trancher trop facilement ce problème. Il ne méconnaît pas les avantages d'une vie retirée et les bénéfices que le sage pourrait en tirer devant la postérité⁸². De plus, le sage impliqué dans les affaires courantes manque d'une vision globale : il aide les hommes de son temps concrètement pour un bénéfice qu'il sait parfois réduit quand l'Etat est malade et incurable. Il pourrait peut-être être plus utile pour l'avenir en influant sur le destin de l'humanité toute entière.

Sans négliger cette dimension qui confère au philosophe une aura supérieure, le commentateur marque néanmoins sa préférence personnelle pour celui qui s'implique dans les affaires de son temps. Son ambition semble être de restaurer l'image ternie de ce personnage utile, remplissant une tâche ingrate, car peu spectaculaire. Les réflexes antisociaux du stoïcien lui offrent l'occasion, en se démarquant d'une stratégie de l'abstention, d'affirmer progressivement la nécessité d'une attitude active du philosophe. Selon Diderot, l'individu d'exception n'est pas celui qui quitte la société pour réfléchir en ermite⁸³, c'est l'homme compétent et pragmatique qui prend en charge les problèmes du moment⁸⁴ et qui les résout. Il ne faut donc pas seu-

⁸² Cf. *Essai*, II, p. 356-357.

⁸³ Diderot rejette avec force l'idée d'un certain prestige qui se rattacherait à l'isolement du philosophe. Il récuse le principe d'une marginalité glorieuse, qui ferait de la philosophie une religion à l'écart du monde. Sur ce point, voir son désaccord avec Sénèque : « Le philosophe a beaucoup perdu à s'être trop familiarisé'.... Je n'en crois rien... 'Il lui faudrait un sanctuaire au lieu d'une place....' L'endroit où il s'explique dignement est toujours un sanctuaire.... 'Il faut à la philosophie des prêtres et non des courtiers'.... Je ne lui veux ni les uns ni les autres. » (*Essai*, II, p. 274). La condamnation d'un dispositif d'ordre religieux est très nette ici, mais le refus d'une assimilation de la philosophie à une religion est beaucoup moins évident dans d'autres passages.

⁸⁴ Cf. *Essai*, II, p. 369 : « ... on trouvera cent contemplateurs oisifs, pour un homme actif ; cent rêveurs sur les choses d'une autre vie, pour un bon administrateur des choses de celle-ci. [...] Le philosophe est un homme estimable partout, mais plus au sénat que dans l'école, plus dans un tribunal que dans une bibliothèque ; et la sorte d'occupations que vous dédaignez est vraiment celle que j'honore ; elle demande de la fatigue, de l'exactitude, de la probité : et les hommes doués de ces qualités vous semblent communs ! ».

lement que le philosophe participe à la vie sociale, il doit tout faire pour occuper le poste le plus important, afin que son influence soit décuplée.

On en arrive même au point où la philosophie ne peut avoir de sens véritable hors de toute audience immédiate. La parole du sage ne signifie rien si elle n'atteint pas un public, si elle ne le vise pas directement pour obtenir quelque effet. La doctrine stoïcienne elle-même, qui prône clairement la retraite du sage, ne prend en vérité toute sa valeur que lorsqu'elle touche le sommet de l'État :

... c'est [...] une philosophie à porter à la cour, près des Grands, dans l'exercice des fonctions publiques, ou c'est une voix perdue qui crie dans le désert. J'aime le sage en évidence comme l'athlète sur l'arène : l'homme fort ne se reconnaît que dans les occasions où il y a de la force à montrer. (E, II, 251)

La part d'éclat, de noblesse que comporte la philosophie ne se manifeste vraiment que dans les situations où elle atteint un public. Ce n'est qu'à l'aune de son utilité pratique que se mesure son prestige. Comparer le sage à l'athlète témoigne par ailleurs d'une aspiration à l'action spectaculaire. Quand le philosophe agit, ce qu'il fait est de l'ordre de l'admirable. Il frappe les esprits par sa conduite et par la dimension que prennent ses gestes, c'est-à-dire, ses décisions ou ses engagements. Ainsi, le philosophe doit être un acteur de son temps, mais simultanément s'affirme la nécessité de montrer le caractère glorieux de son action, de rendre visible ce qu'elle peut avoir de courageux, voire d'héroïque.

La valeur et la grandeur de la philosophie résident, si l'on suit les raisonnements du commentateur de Sénèque disséminés dans le second tome, dans la vérité absolue de sa parole. A la force physique du guerrier se substitue la force d'un verbe qui prend l'allure d'un défi lancé à l'ennemi, quand il énonce ce qui est⁸⁵. Dire la vérité devient l'acte fondateur de la fonction de philosophe. En entrant dans cette carrière, l'individu fait un choix exigeant, qui l'isole du commun des hommes et implique un sacrifice de soi complet au profit d'une seule préoccupation : la vérité. L'héroïsme consiste donc autant à décider d'être philosophe qu'à exercer cette fonction difficile, assimilée à un combat permanent et plein de dangers.

⁸⁵ Cf. *Essai*, II, p. 305.

Dans cette lutte pour rappeler sans cesse ce que dicte la raison, le sage ne doit pas faillir. Son engagement revêt un caractère d'autant plus solennel qu'il le lie jusqu'à la mort. Aussi n'hésitera-t-il pas à aller jusqu'au bout si les circonstances l'y obligent :

[Le philosophe] fait peu de cas de la vie, il méprise la mort. Un d'entre eux disait : « La nature qui a fait le tyran terrible, m'a fait sans peur. » S'il peut conserver la vie en attaquant le vice, il le fera ; mais s'il est impossible de vivre et de dire la vérité, il fera son métier. Quoi ! l'apôtre de la vérité n'aurait pas le même courage que l'apôtre du mensonge ! (*E*, II, 238)

En insistant sur l'idée qu'elle peut conduire à la mort, Diderot met à jour le caractère précieux et sacré de la parole vraie. L'intransigeance du sage, le maintien de ses convictions dans des circonstances défavorables élèvent son héroïsme au rang de celui du guerrier qui refuse de renoncer et meurt les armes à la main. Poussée à l'extrême, cette attitude peut conduire le philosophe jusqu'au sacrifice de sa vie. Loin d'hésiter à ce sujet, Diderot exalte ce choix, trouvant dans les textes de Sénèque des velléités conformes à son opinion sur ce point :

« S'il faut s'immoler pour la patrie, s'il faut mourir pour le salut de vos concitoyens, que ferez-vous ? –Je mourrai. –Mais songez-y, votre sacrifice sera suivi de l'oubli et payé d'ingratitude. –Que m'importe ? je n'envisage que mon action ; ces accessoires lui sont étrangers, et je mourrai »... Voilà l'esprit qui domine dans toute la morale de Sénèque. Il ne dit pas un mot qui n'inspire l'héroïsme... (*E*, II, 283)

Le commentateur, souvent réticent devant la raideur des principes stoïciens, épouse les vues du disciple de Zénon à propos de la question du sacrifice du sage. On ne trouve plus la condamnation des excès et de l'austérité de cette doctrine, mais au contraire l'admiration à l'égard de la constance du philosophe qui, dans des circonstances extraordinaires, préfère la mort à toute solution de compromis. Appliquées aux sages, les exigences très élevées de la doctrine stoïcienne deviennent acceptables.

Les principes qui se dégagent de l'analyse des œuvres de Sénèque quant à l'attitude politique du sage et aux attentes qu'on peut avoir par rapport à son comportement sont extrêmement rigoureux. Le philosophe doit d'abord participer à la conduite de l'Etat et au bon fonctionnement de la société. Il lui faut se rendre utile et pour cela, accéder au plus hautes fonctions afin d'avoir une influence décisive. Une fois en poste, le philosophe remplit sa tâche en disant la vérité aux

uns et aux autres, même si sa sincérité le met en danger. Dans tous les cas, le sage ne renoncera pas à sa mission et sera même prêt à mourir pour elle. Son sens du devoir, son esprit de sacrifice et sa volonté d'agir le mettent à la hauteur des héros guerriers. S'il s'illustre par des moyens différents, son courage vaut celui des soldats. Le ministère philosophique se révèle donc simultanément prestigieux et très dangereux. Dans ces conditions, l'apologie de l'action d'un philosophe semble être une mission délicate : trouver l'individu qui se tient à ces principes n'a rien d'évident.

A première vue, Sénèque ne présente guère les qualités requises pour servir d'exemple du modèle théorique établi dans le second tome, dans la mesure où sa réputation est entachée de rumeurs de compromissions avec le pouvoir. Le stoïcien s'est bien retrouvé dans le monde politique, il a occupé des fonctions suffisamment importantes pour infléchir la marche de l'Etat, mais il ne semble pas avoir tiré un profit véritable d'une position pourtant enviable. Les effets de sa présence sont peu visibles dans la politique menée par Néron ; sous le règne de Claude, il s'est plus fait connaître par des bruits, fondés ou non, sur sa relation avec Julie. Surtout, la mémoire collective retient l'image d'un homme ayant prôné les plus grandes restrictions en matière de biens matériels, mais ayant disposé de richesses et d'un confort de vie peu en accord avec ses austères principes. Rien dans ce portrait laissé à la postérité, n'offre l'image d'un individu incorruptible, disant toujours la vérité et se sacrifiant au bien public.

Le travail de l'apologiste va donc consister à justifier dans le détail l'action de Sénèque, à proposer une nouvelle interprétation des faits qui lui sont reprochés, pour que son image coïncide avec le portrait du philosophe modèle dressé dans le second tome. Il lui faudra gommer tout ce qui suggère l'idée d'un homme compromis avec le pouvoir, s'efforçant de tirer avantage d'une proximité avec l'homme d'Etat, c'est-à-dire, en fait, l'image que pourrait se faire le lecteur de l'auteur des *Mélanges pour Catherine II*. Qu'on refuse de faire de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* le révélateur d'une mauvaise conscience de Diderot⁸⁶ n'empêche pas de souligner qu'il s'agit clairement, en défendant Sénèque, de restaurer l'image des philoso-

⁸⁶ Sur ce point, voir Jean Ehrard, « Pourquoi Sénèque ? », in *Œuvres complètes*, tome 25, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, Paris, Hermann, 1986, p. 11.

phes participant à la vie politique de leur nation. Mais ce peut être aussi en assouplissant les exigences de principe, en les adaptant au parcours du stoïcien que l'image idéale du philosophe en politique rejoindra celle laissée par Sénèque. Dans la défense politique du précepteur de Néron, il faudra donc déceler l'importance respective de ces deux mouvements : la transformation du cas réel pour qu'il approche du modèle proposé par l'auteur lui-même dans le second tome et, d'un autre côté, l'accommodement de ce modèle au comportement douteux de Sénèque. Au terme du processus, ce dernier pourra accéder à la caste des sages exemplaires.

Avant d'entrer effectivement dans la conduite des affaires de l'Etat, Sénèque n'apparaît pas tout à fait à la hauteur du rôle. Quoique l'auteur verse déjà dans l'apologie, les arguments employés ne font pas de lui une figure exemplaire, détachée des contingences. Le tableau des amitiés du philosophe stoïcien⁸⁷ offre bien certaines garanties quant à sa valeur intrinsèque. Mais en brossant un portrait très favorable d'Attale, de Fabianus Papirius et surtout de Démétrius, personnage jugé héroïque par Sénèque, Diderot situe provisoirement le philosophe stoïcien en-dessous de ces hommes dans l'esprit du lecteur, le présentant presque comme leur élève. L'apologiste pressent d'ailleurs l'effet pervers de ses citations élogieuses tirées des *Lettres à Lucilius*. Il tente de corriger l'impression produite :

Sénèque ne se laisse point ici transporter de reconnaissance ou d'enthousiasme ; il était vieux et le rival de ses maîtres, lorsqu'il s'en expliquait avec un homme instruit, Lucilius... (E, I, 53)

Mais il ne suffit pas de hisser incidemment, et surtout rétrospectivement le stoïcien à la hauteur de ses modèles, pour modifier une échelle de valeurs que les faits rapportés ont naturellement établie : Sénèque va devoir en quelque sorte faire ses preuves aux yeux du lecteur, s'illustrer pour atteindre à la réputation des sages que les anecdotes narrées ont permis de connaître et de juger.

Justement, les premiers contacts du futur ministre de Néron avec l'univers politique tendent à accroître l'écart entre les philosophes les plus respectables et lui. Quelques faits plutôt défavorables à la gloire de Sénèque sont, en effet, justifiés d'une manière qui le ravale au rang des hommes ordinaires plutôt que de l'élever à celui des modèles

⁸⁷ Cf. *Essai*, I, p. 51-54.

de vertu. Ainsi, l'apologiste, quoiqu'il nie l'authenticité des imputations contre le philosophe, se laisse aller à imaginer qu'il a réellement voulu séduire Julie et à justifier cette attitude⁸⁸. En lui accordant le droit de commettre des erreurs, l'apologiste atténue l'éclat de sa fonction. Il rabaisse notablement les exigences qu'il fixe par ailleurs, d'autant que la même justification, faisant d'un homme exemplaire un individu parfois « ordinaire »⁸⁹, est employée de nouveau un peu plus loin pour expliquer le ton honteusement suppliant de la *Consolation à Polybe*. Ainsi, si la conduite du philosophe n'a pour le moment aucun des attributs qui font sa noblesse, si elle entre même en contradiction avec le principe de sincérité absolue fixé par le commentateur dans le second tome, l'argumentation ne confère en aucune façon une grandeur particulière à l'action de Sénèque. Cela signifie-t-il donc que l'apologiste et le critique des œuvres de Sénèque ne partagent pas la même conception de la fonction du sage ? En vérité, quand bien même il rapproche le philosophe de l'homme « normal », le défenseur du précepteur de Néron ne peut s'en tenir à ces échappatoires pour justifier ses actions suivantes. Quels que soient les expédients auxquels il s'en tient d'abord, il doit nécessairement, au moment de la prise de fonction de Sénèque auprès de Néron, proposer une image plus valorisante du philosophe et mettre à jour des aspects réellement héroïques de sa conduite.

Pour donner toute sa valeur à son action, il convient de marquer avec la plus grande insistance la difficulté de la tâche qui lui incombe.

⁸⁸ Ibid., p. 65 : « ... je veux que Julie ait confié ses amours à Sénèque, ou que Sénèque, au milieu des élégants de la cour, se soit proposé de captiver le cœur de Julie, et qu'il y ait réussi ; qu'en conclurai-je ? Que le philosophe a eu son moment de vanité, son jour de faiblesse. Exigerai-je de l'homme, même du sage, qu'il ne bronche pas une fois dans le chemin de la vertu ? ».

⁸⁹ Cf. *Essai*, I, p. 76 : « Sénèque, brisé par une vie triste et pénible qui durait au moins depuis trois ans, désolé de la mort de sa femme et d'un de ses enfants, aura atténué sa misère pour tempérer la douleur de sa mère, et l'aura exagérée pour exciter la commisération de l'empereur. Qu'aura-t-il fait autre chose que ce que la nature inspire au malheureux ? Ecoutez-le, et vous reconnaîtrez que la plainte surfait toujours un peu son affliction. – 'Mais vous défendez Sénèque comme un *homme ordinaire*.' -C'est que le plus grand homme n'est pas toujours admirable, et que Turenne est encore un héros, après avoir révélé le secret de l'Etat à sa maîtresse. » (C'est nous qui soulignons). Le moment d'égarement ne fait pas déchoir le sage de son piédestal. On retrouve, discrètement évoqué, l'argument de la nature contre laquelle l'homme ne peut complètement lutter, idée dont Diderot se sert par ailleurs pour contester les excès de la doctrine stoïcienne.

Tout est fait pour souligner la distance qui sépare les moyens dont dispose le camp de la vertu de la puissance de ses adversaires. Ainsi, Sénèque et Burrhus tenteraient en vain de dissuader le despote de commettre l'irréparable :

Ce n'est point pour disculper ces deux vertueux personnages que Tacite a dit que leurs remontrances auraient été inutiles : il me fait entendre qu'elles furent aussi énergiques qu'elles pouvaient l'être, et que plus fortement prononcées, elles auraient occasionné trois meurtres au lieu d'un. (*E*, I, 140)

Face à un despote violent et dangereux, les partisans de la vertu font montre de prudence dans leurs reproches : s'emporter contre lui serait signer son arrêt de mort sans atteindre son objectif. Sénèque et Burrhus vont demeurer mesurés dans leurs propos et adopter le ton juste pour espérer être efficaces sans risquer inutilement leur vie.

Très souvent donc, l'action des deux hommes sera à peine visible ; l'apologiste devra démêler ce qui, dans leur conduite, témoigne de leur résistance et indique leur volonté d'influencer Néron. Il peut s'agir d'un simple silence⁹⁰, jugé lourd de sens, ou encore d'une phrase qui ne vise pas apparemment le despote mais a pour but de le faire réfléchir :

Il est également faux que Sénèque consentit au meurtre d'Agrippine : la question qu'il se hâte de faire à Burrhus, eût inspiré de l'horreur à tout autre qu'à Néron. (*E*, I, 149)

En suggérant que le philosophe a cherché habilement à provoquer une réaction d'humanité chez le despote, Diderot indique qu'il agit conformément aux exigences posées dans le second tome de l'*Essai* : il dit la vérité, mais en rusant pour ne pas payer le prix d'une telle audace auprès du souverain. Sur ce point, d'ailleurs, l'apologiste oscille entre deux versions : soit il expose l'impossibilité de parler au prince sincèrement et les artifices du philosophe pour lui adresser certains conseils, certaines recommandations, soit il affirme hautement que

⁹⁰ L'apologiste livre alors sa propre interprétation du silence : c'est une absence apparente de réaction qui ne marque pas un accord ou une complicité avec le criminel : « Entre le conseil, l'approbation et le silence n'est-il point de distinction à faire ? Quand je me tairais sur l'art indigne de noircir, de calomnier, de diffamer les grands hommes par des doutes ingénieux, des soupçons mal fondés, un bizarre commentaire des historiens, le conseillerais-je, l'approuverais-je, en serais-je moins profondément affligé ? » (*Essai*, I, p. 143).

Sénèque et Burrhus ont parlé clairement au despote et que le stoïcien notamment ne l'a pas ménagé :

... il osait adresser des vérités dures à un prince dont le sourcil froncé et l'œil serein n'étaient que deux arrêts de mort différents... (*E*, I, 182)

Sénèque atteint alors la stature de ses éminents confrères, en bravant ainsi le danger. Il déploie ses armes et affronte le tyran dans un duel bien inégal. Toutefois, ces évocations d'un discours sincère et sans concession tenu face au despote sont à la fois peu fréquentes et peu précises. La plupart du temps, c'est l'autre Sénèque qui apparaît dès que l'anecdote se fait plus précise, plus proche des événements de ce règne. Il n'est plus alors question d'explication directe entre les deux hommes mais de manœuvres tactiques. Dans les deux cas, cependant, la toute-puissance de Néron anéantit tous les obstacles qui se présentent à lui. Les hommes de bien eux-mêmes ne sont finalement que les exécutants d'une politique qu'ils ne parviennent apparemment pas à infléchir. Ils devront donc se plier aux basses besognes comme d'interroger Agrippine sur les soupçons concernant ses velléités d'infanticide⁹¹. Sans être réduits au rôle de sbires, Sénèque et Burrhus sont sous l'autorité de leur souverain. L'apologiste ne se prive pas de rappeler ponctuellement, suivant les circonstances et les besoins de son argumentation, cette donnée importante du problème. Pour autant, le défenseur de la philosophie refuse de céder à la simple frustration : il se fait fort de rappeler et de prouver que, dans certaines limites, Sénèque et Burrhus ont fait entendre leur différence au sommet de l'Etat.

La complexité de la mission à laquelle s'attèlent les deux hommes tient également à la noirceur des adversaires qui leur sont opposés. Comment faire changer un Néron ? Comment contenir les ambitions d'une Agrippine ? Tant de détails du récit ou de l'argumentation insistent sur le mauvais fond de ces deux personnages : Néron, incarnation du despote sanguinaire, semble ne jamais trouver grâce aux yeux de Diderot. Quand Tacite, décrivant sa première tentative de parricide, émet l'hypothèse que le tyran ait eu, au dernier moment, quelque réticence devant son crime, l'apologiste, devenant accusateur, ba-

⁹¹ Cf. *Essai*, I, p. 113.

laie ce soupçon⁹². Sénèque a-t-il composé, juste après la mort d'Agrippine, un discours où il insiste sur le danger qu'elle représentait ? Qu'importe cette diatribe, puisqu'il ne lui a pas imputé « une seule action dont elle ne fût coupable » (*E*, I, 150) ! A son propos, l'historien et le philosophe peuvent dire du mal librement, sans craindre de trahir la vérité ou de dénigrer quelque vertu :

... le mal que j'ai dit de cette femme dont l'ambition démesurée avait révolté les esprits [...] et dans laquelle la fureur de régner avait étouffé le sentiment de la nature et rompu le frein de la pudeur, est fort au-dessous du mal que j'en aurais pu dire sans la calomnier. (*E*, I, 213)

Quoique sévère à l'égard de cette mère dénaturée, l'auteur laisse entendre qu'il n'a pas été complet à son sujet, suggérant des abîmes de méchanceté encore enfouis, d'horribles actions passées sous silence. Ces manques soulignés sollicitent l'imaginaire du lecteur et rendent Agrippine encore plus coupable à ses yeux.

L'apologiste se plaît à forcer le trait pour Néron et sa mère, dessinant les contours inquiétants du mal absolu qu'ils incarnent visiblement. La tradition historiographique lui offre tous les éléments pour procéder à ces effets d'accentuation. Au final, le combat paraît bien inégal entre la pauvreté des moyens du philosophe et de son soutien constant, Burrhus, et ces deux figures maléfiques disposant d'un pouvoir sans limite et d'une autorité incontestable. Rien dans le caractère de ces derniers n'offre de prise pour une intervention efficace des hommes vertueux. Et pourtant, paradoxalement, Diderot met à jour les résultats réels de la présence du philosophe et du soldat. L'analyse dans le détail des différents événements du règne permet de découvrir une somme importante de faits à mettre à l'actif de ces deux individus.

Dans les débuts du règne de Néron, ils ont obtenu la confiance du peuple pour gérer certaines affaires extérieures⁹³. Ce prestige initial est ensuite renforcé pour Sénèque par la mise en place de la rivalité directe avec le despote : capable de mener à bien les affaires, se subs-

⁹² Ibid., p. 135 : « [Néron] accompagne [Agrippine] jusqu'au fatal bâtiment qui doit la recevoir, lui baise les yeux, et semble ne s'en séparer qu'à regret, soit, dit Tacite, pour que rien ne manquât à sa dissimulation, soit que les derniers regards de sa mère sur lui, ses derniers regards sur sa mère suspendissent sa férocité. Ce dernier sentiment fait trop d'honneur à Néron, et n'en fait pas assez à la pénétration de Tacite ».

⁹³ Ibid., p. 87-88.

tituant parfois à une autorité défaillante, le philosophe ne ménage pas ses efforts pour peser le plus possible sur la conduite de l'Etat. Certes, les moyens employés prennent souvent l'allure de simples expédients destinés à parer au plus pressé. Mais Sénèque fait le choix de l'efficacité, quand bien même ses méthodes ne semblent pas très orthodoxes. Sur le plan de l'action politique, il quitte visiblement le terrain de la simple transparence et de la vérité. Le philosophe devrait plutôt être loué pour les résultats obtenus : ils sont conformes au principe suivant lequel le sage a l'obligation de se rendre utile. Mais ses stratégies, elles, sont en complète contradiction avec la représentation de son action établie idéalement par le commentateur des œuvres de Sénèque. L'héroïsme philosophique passait selon lui par la divulgation constante et intransigeante de la vérité. Or, c'est à l'efficacité des ruses, des procédés moralement discutables que nous initie le précepteur et ministre de Néron. Le lecteur a l'exemple de l'oraison funèbre de Claude outrageusement mensongère et rédigée par le sage⁹⁴, il voit aussi Sénèque se satisfaire de la passion du despote pour une femme sans mœurs⁹⁵. Tous les moments-clefs où le philosophe intervient sont une occasion pour lui d'user de tactiques qui n'ont rien à voir avec la révélation de la vérité. On assiste plutôt au spectacle d'un homme s'abaissant à se servir des vices de ses congénères pour parvenir à ses fins. Entre la vision théorique et la vision pratique du courage philosophique, les priorités ne sont pas les mêmes. Dans le second tome de *l'Essai*, la grandeur du sage repose sur le procédé qu'il emploie pour modifier la situation politique : l'authenticité de sa parole, maintenue en toutes circonstances, signale sa bravoure. L'apologiste de Sénèque dirige au contraire l'attention du public sur les bénéfices tirés de son action : c'est par ce qu'il a réussi à accomplir que le philosophe mérite sa réputation.

Du même coup, s'il est nécessaire, pour justifier Sénèque, de décrypter ses intentions, afin d'expliquer ses combines douteuses, il est préférable, autant que possible, de mettre l'accent sur les résultats

⁹⁴ Ibid., p. 80-82.

⁹⁵ Ibid., p. 131 : « Je ne me persuaderai jamais que ni Burrhus ni Sénèque aient approuvé le renvoi d'Octavie ; mais un soupçon dont j'aurai peine à me défendre, c'est qu'ils n'aient ressenti une satisfaction secrète à trouver dans la faveur de Poppée un contrepoids à l'autorité d'Agrippine. Avec tout le mépris possible pour le vice, l'indignation la plus vraie contre le crime, on ne s'en dissimule pas les avantages passagers ».

qu'il a obtenus. Il faut montrer que, sans lui, le règne de Néron aurait été catastrophique. Sur ce point, Diderot ne se fait pas faute d'insister : il ressasse de manière obsessionnelle un bilan général de la situation de Rome sous Néron, pour prouver que, dans l'ensemble, Sénèque a eu une influence très positive au cours de la première partie du règne. Néron y fut « un excellent empereur » (*E*, I, 90), de telle sorte que son précepteur eut à son sujet « les plus hautes espérances » (*E*, I, 84). Trajan lui-même ne juge-t-il pas favorablement cette période⁹⁶ ? Et si l'empereur n'a pas nécessairement accompli de grandes choses au cours de ces cinq ans, Sénèque, du moins, « a emmuselé l'animal féroce » (*E*, I, 95), « épargnant [au peuple romain] cinq années de calamité » (*E*, I, 90).

Cet effet de mise en perspective de l'action de Sénèque sur l'ensemble du règne a le double avantage d'éloigner le lecteur du détail souvent peu glorieux des manœuvres employées par le philosophe et d'atténuer simultanément le mauvais effet que produit la narration des crimes atroces commis par l'empereur, tandis que le sage n'avait pas encore sollicité sa retraite. Ainsi schématisée, l'histoire peut trouver en Sénèque son héros. Examinée de plus près, elle susciterait bien des interrogations sur l'efficacité d'une stratégie de retardement du mal dans laquelle le sage se sera enferré, perdant de vue la globalité du règne et les dangers à venir. En se contentant d'une vision à court terme, il a peut-être préparé, sans le vouloir, le déchaînement du « tigre » devenu ensuite définitivement incontrôlable.

Vu par le regard de Diderot, le règne de Néron se divise simplement en deux parties ; dans la première, Sénèque a le rôle le plus important : il maîtrise les mauvais instincts de l'empereur. Dans la seconde, le despote dévoile sa vraie nature et semble impossible à arrêter. Toutefois, autant il convient à l'apologiste de prendre une certaine distance pour argumenter par rapport au rôle effectivement joué par Sénèque au début du règne, autant son analyse se fera plus fine ensuite pour montrer ce que fait encore le philosophe, alors qu'il n'a plus aucun ascendant sur Néron. Ces glissements perpétuels du discours du défenseur du général au particulier, puis du particulier au général visent à cerner au plus près les mérites du philosophe et à évacuer les insuffisances évidentes de son action politique.

⁹⁶ Ibid., p. 214.

A partir de cette base en vérité fragile et fondée sur une perception subjective du réel, l'auteur de l'*Essai* élabore l'image d'un héros qui a contribué grandement au bien-être de l'Etat. Ses gestes interprétés, grossis ou noyés dans un bilan global plutôt imprécis donnent l'impression d'un personnage impliqué dans les problèmes de son temps et obtenant quelques résultats. Toutefois, bien que l'accent porte ostensiblement sur ce dernier point, il semble difficile d'accorder quelque éclat à l'action de Sénèque. Peut-être a-t-il été utile, mais les services qu'il rend n'en font pas automatiquement un héros. Il lui manque une dimension supplémentaire, quelque chose qui puisse susciter l'enthousiasme et une adhésion spontanée.

Conscient que le principe d'héroïsme philosophique doit faire travailler l'imaginaire collectif, qu'il lui faut acquérir ses lettres de noblesse, en dépit des charges vigoureuses et blessantes des censeurs, l'apologiste va affiner le rôle donné à Sénèque, pour le faire accéder au statut d'homme d'exception et simultanément définir de nouvelles incarnations du courage et de la constance dont la conduite du philosophe stoïcien offre l'illustration.

Quoique les complices des vices des despotes soient nombreux et occupent une place prépondérante dans le récit et dans l'argumentation qui l'accompagne, le camp du bien ne se réduit pas au philosophe. Fidèle au récit de Tacite, l'historien l'associe régulièrement à Burrhus, comme il le faisait déjà lorsqu'il fustigeait l'hypocrisie du disciple de Zénon⁹⁷. Tous deux sont dépeints comme étroitement solidaires et l'apologiste les défend naturellement autant l'un que l'autre, les associant sans distinction apparente⁹⁸. Parmi les autres figures qui gravitent autour des deux hommes, le personnage de Thraséas présente l'intérêt d'avoir adhéré, comme Sénèque, à la doctrine du stoïcisme ; surtout, il a d'abord occupé les fonctions d'officier avant de faire une carrière politique au Sénat.

Au sein de ce duo, parfois élargi à trois ou plusieurs membres, comment isoler Sénèque ? Qu'a-t-il de plus que les autres ? L'apologiste utilise les accusations des censeurs pour singulariser son

⁹⁷ Cf. Diderot, *Essai sur le mérite et la vertu* in *Œuvres complètes*, tome 1, Paris, Hermann, 1975, p. 425 : « ... pour dire ma pensée en deux mots, ni lui ni Burrhus ne sont aussi honnêtes gens qu'on les fait ».

⁹⁸ Cf. *Essai*, I, p. 107 : « Pour moi, qui ne m'estime ni plus vertueux, ni mieux instruit, ni plus circonspect que Sénèque et Burrhus, je présume qu'ils ont fait l'un et l'autre ce qu'il y avait de mieux à faire ».

héros. Si, exceptionnellement, il transforme un propos de censeur afin qu'il ne touche pas le seul Sénèque mais tout le camp de la vertu⁹⁹, le plus souvent, il se plaît à signaler une différence de traitement flagrante de la part des critiques, qui attaquent le philosophe alors que Burrhus semble impliqué au même degré :

Il serait horrible de dire de Sénèque que *s'il n'est pas le bourreau de sa souveraine, il en veut être le juge* ; il serait d'une injustice criante de ne pas adresser la même insulte à Burrhus ; cependant l'on a fait l'un et l'autre. (*E*, I, 113)

L'inégalité est encore accentuée, quand le défenseur de Sénèque mime le ton du censeur pour élargir l'accusation et suggérer implicitement que son héros fait l'objet d'une persécution :

« Mais puisque Sénèque reste à la cour après les beaux jours de Néron, donc il a eu quelque complaisance pour le vice et pour le crime ? »

Puisque Burrhus reste à la cour après les beaux jours de Néron, donc il a eu quelque complaisance pour le vice et pour le crime. Puisque Thraséas a pris et gardé la robe sénatoriale pendant le long avilissement de la magistrature, donc il en a partagé la bassesse et les vices. (*E*, I, 95-96)

A l'intérieur même du groupe des hommes vertueux, le personnage de Sénèque concentre des accusations auxquelles ses compagnons échappent anormalement. Il semble donc que les critiques visent le philosophe pour des raisons qui dépassent le cadre strict de sa compromission dans tel ou tel épisode du règne de Néron. S'inspirant de ce principe de dissociation des cas, l'apologiste va chercher à distinguer, mais d'une manière inverse, le cas de Sénèque.

Avant cela, il tire parti des nombreuses situations où il ne sépare pas le philosophe de Burrhus pour conférer au premier certains attributs du second. Ainsi, le terme de « soldat » peut servir pour désigner autant le sage que son comparse¹⁰⁰. Dans les moments de crise, le philosophe se raidit et s'accroche fermement à ses principes, « comme le soldat prend son bouclier au moment de l'action » (*E*, I, 54-55). Sénèque est donc, à sa manière, un combattant, d'autant plus qu'il reproduit la conduite du militaire auquel il est étroitement lié. Son association avec Burrhus conforte cette image esquissée. Elle donne aussi

⁹⁹ Cf. *Essai*, I, p. 107, n. 145 de l'éditeur.

¹⁰⁰ Cf. *Essai*, I, p. 96 : « Sénèque et Burrhus sont deux soldats en sentinelle qui doivent garder leur poste jusqu'à ce que la mort vienne les en relever ; ce qu'ils firent ».

au titre de soldat une résonance beaucoup plus concrète : Sénèque n'est plus soldat métaphoriquement, parce qu'il est philosophe ; il adopte réellement l'attitude qui correspond à ce rôle et l'investit complètement.

Sénèque recueille d'autant plus les fruits de ses liens avec Burrhus que ce dernier voit son image sensiblement ternie par l'apologiste en quelques occasions. Le philosophe acquiert ainsi, par touches successives, un statut plus prestigieux que celui des confrères dont les qualités et titres avaient rejailli sur lui. A bien des égards, le traitement du personnage de Thraséas par Diderot préfigure le raisonnement qui conduira à l'héroïsation de Sénèque au détriment de Burrhus. Dans les deux cas, le simple soldat révèle ses failles face à l'incorruptible et inflexible soldat philosophe : Thraséas n'a pas eu le courage de s'opposer frontalement au despote, d'utiliser son pouvoir afin de résoudre les problèmes importants qui se posaient. Son aveu d'impuissance et son renoncement au conflit ouvert indiquent une faiblesse coupable¹⁰¹. Sénèque, lui, incarne une vertu plus admirable parce que plus constante que celle, friable, du soldat. Dans une situation d'exception, tandis que l'homme de bien lui-même montre parfois ses limites, le philosophe, au contraire, les transcende.

Le même raisonnement pousse le lecteur à établir une hiérarchie entre Sénèque et Burrhus, quoique l'apologiste prétende que leurs sorts sont tout à fait indissociables¹⁰². Cette équivalence de façade s'effrite et laisse la place, de manière assez implicite, à l'affirmation de la suprématie absolue du philosophe. Les critiques adressés au soldat sont d'abord discrètes ; leur gravité est minimisée¹⁰³. Puis, c'est un doute, une incertitude, qui rend Burrhus moins assurément innocent que le philosophe :

Le discours de Burrhus semble prouver que l'attentat du vaisseau [contre Agrippine] lui était connu ; le savait-il avant, ou l'apprit-il après

¹⁰¹ Ibid., p. 159-160 : « Thraséas reste inutile dans un sénat déshonoré, et personne ne l'en blâme ! ».

¹⁰² Ibid., p. 156 : « Le crédit de Sénèque tombe à la mort de Burrhus. Il arriva au philosophe, après la mort du militaire, ce qui serait arrivé au militaire après la mort du philosophe. Il perdit son autorité, et l'empereur se tourna vers les partisans du vice ». L'influence du camp de la vertu repose visiblement sur l'association des deux personnages, les rendant également dépendants l'un de l'autre. Aucun des deux hommes ne paraît donc supérieur à son comparse, en termes d'utilité, du moins.

¹⁰³ Ibid., p. 73.

l'exécution ? L'étonnement qui ôte à Sénèque sa promptitude à parler, prouve son ignorance.

Quoi qu'il en soit, il ne faut accuser ni Burrhus ni Sénèque d'une faible résistance, surtout lorsqu'on avouera que la brusque réponse de Burrhus amena sa fin tragique. (*E*, I, 139)

A peine introduite, l'hésitation quant à la compromission du soldat est balayée. Sa mort dans des circonstances incertaines le lave de toute accusation grave : il n'y pas à douter qu'il ait été un ennemi du despote. Mais les éléments à charge gagnent peu à peu en consistance, et bientôt, l'apologiste ne choisit plus d'affaiblir l'importance des faits ou d'évacuer un doute habilement suggéré. Il préfère montrer de la bienveillance envers les erreurs de l'homme de bien, cédant finalement devant les bassesses de Néron :

Le militaire n'eut pas l'inflexibilité du philosophe ; au théâtre, où [Néron] [...] se prosternait devant ses juges, Burrhus joignit son suffrage aux leurs, affligé, mais applaudissant, *maerens ac laudans*.

Malheureuse condition des gens de bien qui vivent à côté d'un prince vicieux ! Combien de fois ils sont obligés de faire violence à leur caractère ! (*E*, I, 155)

Le soldat n'est pas à la hauteur du sage, il a failli là où son homologue a continué à résister. Cependant, c'est à la pitié et non à la sévérité de se manifester face à un tel spectacle. Accuser le soldat serait montrer qu'on attendait plus de lui. Or, c'est bien davantage le sage qui est susceptible de se hisser à un degré de perfection supérieur, comme l'indique la différence de comportement entre les deux hommes.

Exceptionnellement, Diderot devient parfois plus vindicatif à l'égard du soldat, soulignant ses fautes sans plus faire preuve d'aucun ménagement :

« Mais il est triste de voir Sénèque à côté de Néron, après le meurtre d'Agrippine. »

Mais Burrhus, qu'on n'a jamais accusé, ne se retira pas.

« Il est triste de l'y voir occupé à apaiser les remords d'un parricide. »

C'est ce que fit Burrhus, et ce que Sénèque ne fit point. (*E*, I, 140)

Voici les deux hommes cette fois nettement opposés : celui qui se compromet, dont le cas est sujet à discussion, c'est Burrhus, et non Sénèque. L'auteur prend le contre-pied de la tradition qui accordait au

soldat le bénéficie d'une conduite plus exemplaire que celle du philosophe, pleine de zones d'ombre et plus soupçonnable¹⁰⁴.

Au final, le camp des hommes vertueux éclate tout à fait. Thraséas n'a pas été réellement à la hauteur et l'apologiste, faisant mine d'être forcé à se découvrir face aux censeurs, établit finalement une différence même entre Sénèque et Burrhus :

« J'ai préféré la conduite de Sénèque à celle de Burrhus. »

Et je persiste. Avant l'assassinat d'Agrippine, la conduite de Sénèque et de Burrhus est la même : ce sont deux grands hommes, deux grands ministres ; au moment où la mort d'Agrippine est résolue et leur est confiée, je les trouve également innocents. Après la mort d'Agrippine, tous les deux restent à la cour, mais l'un y fait le rôle de courtisan, l'autre celui de censeur. Lorsque le spectre du crime a chassé le prince de Campanie, Burrhus engage les soldats à fléchir le genou devant le parricide, [...] il loue l'histrion et le cocher. Cependant les gens de cour traduisent Sénèque comme un parodiste du chanteur et un médisant du conducteur de char. (*E*, I, 217)

Le divorce est prononcé : Burrhus n'est plus l'égal de Sénèque, une caution supplémentaire de sa conduite exemplaire ; il devient son faire-valoir. Le soldat a cédé au tyran, il s'est abaissé à la fonction de courtisan, laissant au philosophe le soin de poursuivre seul le combat pour la vertu. Cet isolement final, qui n'a pas vraiment été souligné dans le récit (si ce n'est après la mort de Burrhus), constitue le point d'aboutissement du travail de dissociation des mérites au sein du groupe des hommes de bien. Sénèque semble en être l'unique membre pouvant recevoir des louanges sans réserve. Les autres, Thraséas et Burrhus, ont succombé, chacun à leur manière et à des degrés variés, à l'ambiance viciée de l'Empire. Si le second a montré ses qualités en soutenant l'action de Sénèque, en se conduisant de la même façon que lui, il s'est finalement transformé en un double dégradé, lors-

¹⁰⁴ Voir, par exemple, la seconde préface de *Britannicus* (1674) : « J'ai choisi Burrhus pour opposer un honnête homme à cette peste de cour ; et je l'ai choisi plutôt que Sénèque. En voici la raison : ils étaient tous deux gouverneurs de la jeunesse de Néron, l'un pour les armes, l'autre pour les lettres, et ils étaient fameux, Burrhus pour son expérience dans les armes et pour la sévérité de ses mœurs [...] ; Sénèque pour son éloquence et le tour agréable de son esprit [...]. Burrhus, après sa mort, fut extrêmement regretté à cause de sa vertu... » (Cf. Racine, *Théâtre complet*, Paris, Garnier frères, 1980, p. 258). On notera chez Racine l'insistance sur l'austérité et la raideur du caractère et de la conduite du soldat, aspects complètement absents du portrait de Sénèque qu'il esquisse.

qu'il a quitté la voie de l'intransigeance pour le terrain glissant de la compromission.

Au final, le philosophe récupère donc seul les honneurs d'une action bénéfique auprès de Néron. Quand le camp des hommes vertueux est loué pour son efficacité en s'appuyant sur la base d'un bilan général du règne du despote, c'est en fait Sénèque qui se révèle l'unique responsable de cette réussite. Son association avec Burrhus a permis de lui attribuer les fonctions du soldat et de donner un éclat supérieur à son héroïsme. Elle a montré également que le sage se place au-dessus du militaire : sa vertu est plus solide et ne souffre aucun aménagement, contrairement à celle de son collègue. On retrouve implicitement les principes rigoureux de Diderot théorisant l'héroïsme philosophique : Sénèque apparaît bien sous les traits d'une figure infaillible, se distinguant du commun des mortels. Le personnage de Burrhus est en quelque sorte sacrifié, non sans quelque feinte réticence de la part de l'apologiste, pour atteindre à cette apothéose du sage. Il est chargé de prendre pour lui toutes les insinuations des censeurs et endosse toutes les responsabilités que les critiques voulaient faire porter sur Sénèque, comme s'il s'agissait, de la part de l'auteur, d'une concession à l'idée qu'un individu vertueux ne parvient pas toujours à résister à la tentation.

Il ne reste donc pour le philosophe que le prestige et la gloire. Le lecteur est invité à s'enthousiasmer pour cet homme singulier qui fait triompher la vertu, par l'exemple qu'il en propose. Une fois cette stature acquise, il convient néanmoins de fournir quelque illustration de ces mérites supposés. C'est dans cette optique que le défenseur de Sénèque redéfinit les contours d'un héroïsme philosophique digne d'être admiré. L'énergie de la parole apologétique va toute entière être employée à susciter l'enthousiasme du public pour des formes neuves de courage et de constance. C'est donc le langage, plus encore que les faits eux-mêmes, qui va faire ressortir ce qu'il y a de noble et de grand dans la conduite de Sénèque.

Ce dernier a, avant tout, eu l'audace de demeurer très longtemps auprès du souverain : sa simple présence devient une marque de protestation active, comme si le fait de rester constituait une attitude positivement courageuse¹⁰⁵. Diderot tente d'inverser les connotations

¹⁰⁵ Cf. *Essai*, I, p. 90-91: «Je vois l'homme honnête et sensible se désoler, s'éloigner, tourner ses regards en arrière, s'arrêter, revenir sur ses pas, et craindre de se retirer trop tôt. L'homme pénétrant sent l'importunité de sa présence et de ses

rattachées à l'immobilisme. Là où l'on distingue au pire un accord tacite avec les menées du despote, au mieux un signe évident de passivité coupable, lui décèle une sorte de raideur stoïque devant l'épreuve, qu'il encourage tout homme politique à observer dans des circonstances semblables :

J'ai dit, et je continuerai de dire aux hommes publics, lorsqu'ils seront excédés de dégoûts : « il ne faut pas s'en aller ; il faut être chassé. » (*E*, I, 92)

Reliée très fortement à la valorisation extrême de la notion d'utilité, cette idée dissimule la difficulté à définir les gestes effectifs de Sénèque, ceux qui pourraient symboliser fortement l'orientation réelle de son action politique. Du coup, sa présence prolongée auprès de Néron, fait indubitable, passe, sans qu'il soit nécessaire d'approfondir l'analyse, pour une conduite héroïque, alors même qu'elle s'achève nécessairement par un événement plutôt humiliant : le renvoi. A l'inverse, le départ volontaire est considéré de manière très négative. C'est un abandon honteux, le sage renonçant de lui-même à faire le bien. Seule réserve : une fois son influence complètement éteinte, c'est-à-dire très tardivement, le philosophe peut se retirer et marquer ainsi son indépendance sans négliger son devoir.

Quelles que soient les finesses du raisonnement de l'apologiste, Sénèque recueille toutes les gloires : celle d'avoir été poussé vers la sortie, celle d'avoir choisi le départ après la perte de tout pouvoir effectif. Il est parti, quoi qu'on en dise, au bon moment et il ne devait pas le faire plus tôt. Autant dire que les contours de la figure du héros semblent devenir de plus en plus flous. Au radicalisme et à la clarté des principes théoriques succède une représentation très incertaine, car définie à partir d'un cas précis. Ce que doit faire le héros n'est plus évident à déterminer. L'apologiste renvoie d'ailleurs souvent des questions aux insinuations perfides des censeurs. Ces interrogations ne sont pas toujours de simples artifices rhétoriques, elles contiennent parfois une demande véritable concernant la possibilité et la nature d'une conduite héroïque : qu'aurait-il fallu faire pour être un héros ? Quel est le choix préférable ou trop souvent, quel est le moins mauvais ? Pour que le héros demeure un idéal, un absolu, l'auteur défend

conseils : l'homme ferme garde son poste, voit s'approcher sa perte et la brave : il n'a recouvré sa liberté qu'au moment d'une disgrâce évidente, la veille de sa mort. C'est ce que fit Sénèque ».

point par point la conduite de Sénèque, aussi terne et discutable puisse-t-elle paraître. Autrement dit, il ne prétend pas présenter avec le stoïcien un exemple d'héroïsme moins ambitieux que celui qu'il propose ailleurs plus abstraitement. Il cherche à faire passer ces actes peu significatifs, cette présence qui n'inhibe que modérément le despote, pour le nouveau visage du courage par excellence. Pour cette raison, la posture de l'apologiste ne paraît jamais tout à fait confortable ni même convaincante. Elle se fonde sur un paradoxe : d'une part, il est contraint d'affiner à l'extrême son analyse pour montrer que les choix de Sénèque, aussi délicats et complexes soient-ils, doivent finalement être jugés exemplaires ; d'autre part, il veut faire partager l'idée que l'héroïsme du philosophe touche au sublime, qu'il n'est en rien moins prestigieux que tel ou tel acte plus lisible, plus tranché, qui susciterait une adhésion immédiate. Les manifestations de courage n'ont pas, en principe, besoin d'être ainsi dégagées, comme extraites d'un récit où elles paraissent difficilement perceptibles avant l'intervention de l'apologiste. La spontanéité de l'émotion devant le geste noble et éclatant d'un personnage est remplacée par un travail préalable d'interprétation d'où émergent péniblement, conquis de haute lutte face aux censeurs, quelques éléments destinés à l'admiration du lecteur. Seule l'énergie, la conviction de l'apologiste redonnent quelque brillant à cet héroïsme trop visiblement construit et qui ne peut déclencher un enthousiasme unanime.

Ne reste alors qu'à utiliser les impasses dans lesquelles le personnage se trouve plongé pour provoquer un attachement plus immédiat à son égard. Si les choix compliqués devant lesquels le héros se trouve placé lui barrent la voie pour une reconnaissance de la grandeur de son action, la mise en valeur du caractère cruel et injuste d'une telle situation peut servir à acquérir paradoxalement la gloire qui lui était inaccessible. C'est l'image de l'homme se sacrifiant, renonçant à toute prétention à être reconnu de son vivant comme après sa mort qui assurera le plus efficacement l'apothéose de Sénèque. Il suffit de montrer que le philosophe a été confronté à des situations inextricables où, quel que soit son choix, il ne pouvait subir que l'opprobre :

... la scène va changer, et nous montrer le philosophe Sénèque à côté du plus méchant des princes, dans la cruelle alternative ou d'encourir le soupçon de pusillanimité, d'avarice, d'ambition, de vanité, s'il reste à la cour ; ou le reproche d'avoir manqué à son élève, à son prince, à sa patrie, à son

devoir, et sacrifié inutilement sa vie, s'il s'éloigne. Quelque parti qu'il prenne, il sera blâmé. (E, I, 77)

Bien que Diderot ait ailleurs jugé qu'il était plus noble de rester et qu'il convenait d'admirer Sénèque pour cela, il montre dans ce cas que toute décision prêtait le flanc à la critique. Il n'y avait donc pas de bonne solution pour la réputation du sage, et c'est de cette injustice flagrante que doit naître la compassion d'abord, puis le respect envers le philosophe. Le combat est en effet trop inégal, tant il est facile pour les censeurs de persécuter le conseiller de Néron¹⁰⁶. Le lecteur est invité à épouser le point de vue discordant de l'apologiste et à faire simultanément un sort à la marginalité du sage lui-même. En adhérant aux idées de Diderot, le destinataire de l'*Essai* brise la solitude du philosophe et ouvre la voie à sa réhabilitation complète en même temps qu'au rétablissement de la justice. L'héroïsme de Sénèque n'est plus alors une simple construction de son défenseur ; le lecteur a, en quelque sorte, fait sien ce principe, en acceptant de considérer ce personnage comme une victime et donc comme une figure du sacrifice. C'est implicitement un modèle tragique que réactive Diderot en donnant l'image d'un homme qui n'a aucune chance d'être jugé positivement. Sénèque se trouve pris dans un dilemme, à la manière des héros de Corneille, dilemme qui semble a priori impossible à résoudre à son avantage. Mais, au final, l'issue victorieuse est en quelque sorte offerte par l'apologiste lui-même. En s'efforçant, avec un certain succès, de souligner à quel point le sage a fait l'objet d'attaques cruelles, disproportionnées par rapport à la difficulté extrême de sa situation, l'auteur parvient à convaincre le lecteur impartial que Sénèque a sacrifié sa réputation pour se rendre utile et qu'un tel don de soi, un tel renoncement vaut une reconnaissance posthume d'autant plus grande. Le stoïcien ne pouvait se sortir lui-même à son avantage du dilemme qui se posait à lui, mais l'apologiste peut lui obtenir, certes tardivement, une gloire à la mesure du courage et de la grandeur de sa conduite.

Diderot emploie donc toutes sortes de subterfuges pour faire des choix compliqués de Sénèque, des événements entraînant spontanément l'adhésion. Il se sert même des critiques des censeurs, la persécution subie devenant le signe de la valeur d'un comportement que la

¹⁰⁶ Cf. *Essai*, I, p. 107.

postérité doit juger héroïque¹⁰⁷. L'éloge du sacrifice du sage rejoint alors la théorie de l'héroïsme philosophique esquissée dans le second tome, qui voulait que le philosophe meure finalement comme victime ; seulement, il ne s'agit plus de se sacrifier sur l'autel de la vérité, érigée en vertu cardinale, mais de sacrifier sa réputation, de faire le deuil de sa gloire, alors même que sa conduite effective mériterait une telle récompense.

N'y a-t-il pas cependant une extrémité qui garantirait à Sénèque une reconnaissance plus immédiate et assurée ? Les tergiversations du sage, dont l'éclat est difficile à rehausser n'auraient-elles pas pu se résoudre en un acte simple, définitif, à la hauteur de l'incompétence des vices de Néron ? En somme, qu'en est-il du crime de lèse-majesté ?

Cette notion est d'abord lourde de sens en elle-même : dans une monarchie, il n'est pas indifférent de poser l'hypothèse du renversement ou de l'assassinat d'un souverain, même par le biais de l'examen d'un cas historique. Toutefois, Diderot a montré une certaine aisance pour aborder ce sujet d'un point de vue théorique. S'appuyant sur un article du *Nakaz* de Catherine II, il a fixé la responsabilité du despote dans l'accomplissement de ce genre d'actes : le souverain qui abuse de son pouvoir et maltraite son peuple, suscite lui-même la haine de ses sujets et cause sa propre perte sans qu'il y ait crime de lèse-majesté.

Conformément à ce raisonnement de principe, le narrateur, commentant les faits, n'hésite pas à manifester son souhait de voir certains despotes éliminés. Ainsi les débauches nocturnes de Néron auraient pu heureusement mettre un terme à son règne, si la bassesse morale de certains Romains avait été moins grande¹⁰⁸. Le regret peut laisser place à la satisfaction quand le mauvais souverain a effectivement été tué :

¹⁰⁷ Sur ce point, voir le chapitre IV : Diderot semble céder aux séductions d'une image qu'il combat avec acharnement lorsque Rousseau l'exploite. Donner raison au persécuté, voir dans les outrages qu'il subit la marque même du fait qu'il a raison constitue une argumentation, identique à celle que développe l'auteur des *Confessions* et des *Dialogues de Rousseau juge de Jean-Jacques*.

¹⁰⁸ Cf. *Essai*, I, p. 115.

« La plaisanterie coûta la vie à Caligula »... J'ai toujours désiré que le despote fût plaisant. L'homme supporte l'oppression, mais non le mépris : il répond tôt ou tard à une ironie par un coup de poignard. (*E*, II, 281)

C'est donc avec une grande liberté que l'auteur affirme son désir de voir s'accomplir l'assassinat du despote. Envisager la mort du tyran lui paraît tout à fait normal, c'est même visiblement, selon lui, le remède le plus efficace aux problèmes que pose sa conduite. Si l'acte est positivement connoté, si celui qui a raté l'occasion de le commettre est assimilé à un lâche, n'y aurait-il pas un certain prestige pour le philosophe à délivrer un peuple tout entier d'un fléau ? Sans doute aurait-il l'appui d'un apologiste frustré d'un régicide raté et jouissant avec un plaisir certain de l'image de Caligula recevant le châtement mérité de sa cruauté.

Mais Diderot est bien plus réservé lorsqu'il s'agit d'imaginer concrètement le sage en train d'accomplir son devoir de cette manière. S'il considère le meurtre du despote comme l'unique issue, il établit conjointement l'impossibilité pour le philosophe, comme pour son autre instituteur Burrhus, de le commettre¹⁰⁹. Leurs fonctions respectives interdisent aux deux hommes de nuire à leur élève. Tout se passe comme si la sacralité de la personne royale était niée pour tout individu, excepté les deux précepteurs de Néron. Mais, plus encore, le philosophe n'a pas pour fonction d'élever les hommes les uns contre les autres, il ne peut donc pas être accusé d'incitation au régicide :

Si l'on attenta quelquefois à la vie du prince, fut-ce le philosophe ? Si l'on écrivit contre lui un libelle, fut-ce le philosophe ? Si l'on prêcha des maximes séditieuses, fut-ce dans son école ? A-t-il été le précepteur de Ravailac ou de Jean Châtel ? (*E*, II, 281)

En marge de la charge anti-religieuse se manifeste la vocation du sage à insérer les individus dans la société et non à les pousser à la désobéissance. Le philosophe œuvre pour maintenir et renforcer les liens entre les hommes et non pour accentuer les clivages entre des factions jusqu'à ce qu'elles s'affrontent. Il ne peut désirer ou fomenter le régicide car c'est d'abord un partisan de l'ordre :

¹⁰⁹ Cf. *Essai*, I, p. 137 : « Le seul parti qui restait à prendre dans ces horribles circonstances, c'est, dit un homme de grand sens, celui qu'on prit plus tard, de délivrer le monde d'un monstre ; mais, ajoute-t-il, les seuls hommes de la terre à qui il n'était pas permis de tuer Néron, c'étaient Sénèque et Burrhus ».

[Sénèque] prouve [...] *lettre* 70, que le philosophe n'est point un séditieux, un mauvais citoyen.

Et comment pourrait-on être de bonne foi, et regarder le philosophe comme un ennemi de l'Etat et des lois, le détracteur des magistrats et de ceux qui président à l'administration publique ? Qui est-ce qui leur doit autant que lui ? Sont-ce des courtisans, placés au centre du tourbillon, avides d'honneurs et de richesses ; pour qui le prince fait tout, sans jamais avoir fait assez [...] ? Des hommes que sa munificence ne saurait assouvir, quelque étendue qu'elle soit, l'aimeraient-ils aussi sincèrement que celui qui tient de son autorité une sécurité essentielle à la recherche de la vérité, un repos nécessaire à l'exercice de son génie ? (*E*, II, 280-281)

La pratique de la philosophie implique un calme que les désordres civils mettraient en péril. Or, détrôner le roi, ce serait ouvrir une période de troubles. Le sage sera donc le meilleur allié du souverain, le plus attaché à sa personne comme au symbole d'une concorde entre les membres de la société. Ainsi, Sénèque, même placé sous l'autorité d'un fou dangereux, ne peut à aucun moment être soupçonné d'avoir voulu commettre un quelconque crime de lèse-majesté¹¹⁰.

Voici donc le geste le plus éclatant, le plus symboliquement chargé et simultanément le plus risqué qui se trouve prohibé pour le philosophe : son accession au rang de héros devra passer par un chemin plus long, plus laborieux. Mais, dans le même temps, il échappe aux connotations attachées au crime, et notamment au régicide : un acte tabou, pour beaucoup, et un acte dangereux dans la mesure où ses suites sont bien incertaines¹¹¹.

Dans le mouvement qui voit s'ennoblir l'image du philosophe et celle du souverain se dégrader gravement, l'impossibilité de ce geste marque aussi un coup d'arrêt : le fantasme d'un remplacement du souverain par le sage, ponctuellement esquissé, se révèle finalement

¹¹⁰ L'apologiste démontre l'absurdité des discours des censeurs, laissant entendre que le philosophe avait l'ambition d'ôter son trône au souverain : « Ce Sénèque à qui l'on reproche trop d'esprit et dont Messaline redoutait la pénétration, tient la conduite d'un imbécile : on le voit sans cesse occupé à dérober au sénat, au peuple, à la nation les ridicules et les forfaits du souverain qu'il se propose de détrôner. » (*Essai*, I, p. 191-192).

¹¹¹ Cet aspect est souligné par l'auteur : « Il importait beaucoup que le prince qui tenait le sceptre le gardât, surtout dans l'incertitude où l'on était de le déposer en de moins mauvaises mains... » (*Essai*, I, p. 145). La hantise d'une guerre civile et de troubles populaires violents est très nette chez Diderot, elle dicte visiblement la préférence pour la prudence, énoncée sans état d'âme.

illusoire. D'une part, se trouve suggérée l'idée qu'il est au-dessus de telles ambitions. Si l'on y songe pour lui, lui-même n'éprouve ostensiblement aucun attrait pour le pouvoir et le prestige de la fonction¹¹². D'autre part, bien que ses compétences ne fassent aucun doute¹¹³, il paraît délicat d'imaginer qu'il aurait pu rétablir une situation largement compromise :

Mais quand les Romains, d'un concert unanime, et rassemblés en corps, seraient venus présenter la couronne impériale à Sénèque, l'aurait-il acceptée ? Le médecin s'éloigne lorsque le malade est désespéré ; il est un temps où il ne faut ni commander ni obéir : que faire donc ? Fuir. (*E*, I, 191)

L'hommage rendu par la nation indique la valeur du sage et la confiance qu'on lui porte. Néanmoins, le conseil de l'apologiste est dans la circonstance, pour le moins étonnant. Revenant sur le principe qui oblige l'homme de bien à se rendre utile dans les cas les plus critiques, il lui suggère plutôt la fuite que l'acceptation d'une tâche dont nul ne pourrait s'acquitter. C'est un autre couronnement, plus symbolique, qui conviendrait à celui qui a œuvré pour le bien de la collectivité :

Comment une nation marquera-t-elle sa reconnaissance au philosophe ? Par la couronne civique, *Ob servatos cives*. La feuille de chêne l'honorera sans appauvrir l'Etat. C'est une feuille de chêne qu'emporteront avec eux, le sage en mourant, le ministre en sortant de place. (*E*, II, 333)

En étendant la récompense pour services rendus aux philosophes, Diderot définit visiblement un couronnement plus adéquat à la mission du sage. L'accès aux plus hautes responsabilités le placerait dans une impasse. Aussi vaut-il mieux pour lui s'en tenir à une situation où la couronne représentera un travail réalisé avec succès et témoignera de la reconnaissance d'une véritable influence sur l'Etat. La couronne impériale, marque de l'estime du peuple, pourrait devenir, elle, un fardeau trop lourd à porter, dans un cas de figure où l'homme d'Etat ne peut guère que décevoir.

¹¹² Cf. *Essai*, I, p. 300.

¹¹³ *Ibid.*, note, p. 172-173 : « Sénèque que ses ennemis accusaient, pour le perdre, de tout le bien qui se faisait dans l'Etat, et que les conspirateurs de Pison projetèrent, dans un moment de crise, de placer sur le trône des Césars *qu'il était digne d'occuper par ses lumières et ses vertus* [...] aura été égoïté par les ordres de son élève... » (C'est nous qui soulignons).

La noble ascension du héros philosophe touche donc ses limites : refus de s'attaquer directement au pouvoir royal, refus de prendre la place du despote déchu. Le sage semble se montrer inapte à l'action d'éclat, à l'accès au sommet du pouvoir. L'apologiste retrouve une grande prudence au moment d'envisager ces solutions extrêmes, au point de conseiller la fuite à son héros ! Etrange précaution de la part de celui qui invitait le sage à préférer le bien public à sa réputation : si le philosophe peut redouter de laisser à la postérité l'image contestable d'un régicide ou d'un séditieux, comment pourrait-il être plus utile à la nation qu'en la débarrassant d'un chef incompetent qui la conduit vers la décadence ? Diderot a beau jeu de revendiquer pour Sénèque l'impossibilité de s'attaquer à Néron, sous prétexte que le philosophe ne peut en aucune façon commettre un acte qui désunisse la population et génère des troubles. Il oublie à l'occasion le tableau catastrophique qu'il donne de Rome à cette époque : une réaction violente semble être le seul moyen de mettre un terme à ce marasme.

L'auteur de l'*Essai* cherche en réalité à modifier profondément la représentation de l'héroïsme partagée par un grand nombre de ses lecteurs. L'exemple de Sénèque le pousse à rejeter l'idée du courage philosophique s'incarnant dans des conduites spectaculaires. Les actions d'éclat apparaissent donc, suivant les cas, soit inefficaces, soit tout à fait prohibées pour le sage au nom de valeurs supérieures. Les faiblesses des hommes qui conquièrent la gloire dans l'action, c'est-à-dire les soldats, constituent un témoignage supplémentaire du caractère dépassé de cet idéal absolu. C'est donc à l'intérieur du système, dans des gestes visiblement anodins qu'il faut désormais capter les marques de l'héroïsme. Pour autant, il ne doit pas y avoir de diminution du prestige du héros. Sa gloire n'a rien d'usurpé, car elle est fondée sur l'évaluation exacte des résultats obtenus. En somme, le héros est devenu un homme raisonnable, en même temps que celui qui l'admire établit son sentiment sur des données plus fiables. C'est pour cela que le crime de lèse-majesté pose problème dans son essence même et ne peut être la marque de l'héroïsme. Dans ce geste, il n'y a qu'une vue à court terme et non une réflexion réelle sur les conséquences de l'action : les bénéfiques et les risques n'y sont pas mesurés avec le recul suffisant. Le danger d'une dégradation sérieuse de la situation n'est pas considéré avec assez d'attention par celui qui détrône le despote ; or, l'héroïsme défini par Diderot s'accommode mal de l'inconscience.

Mais, ainsi caractérisé, où réside le charme du courage philosophique ? Comment peut-il générer une adhésion spontanée de la part du public ? D'une part, c'est la vocation de la parole apologétique de rehausser ce qui pourrait sembler peu significatif. Le combat contre les censeurs permet d'insuffler au discours une énergie qui donne de l'éclat à la conduite de Sénèque. Par ailleurs, délaissant le terrain de l'action, l'auteur restaure l'image du philosophe en utilisant une autre stratégie. Le stoïcien devient héros parce que, d'une certaine manière, il s'est sacrifié pour le bien public. En théâtralisant l'épisode de sa mort, en insistant sur les impasses devant lesquelles il se trouvait, l'apologiste oblige le lecteur à éprouver de la compassion pour une figure tragique, apparemment vouée à la non-reconnaissance. Sénèque rejoint le héros cornélien, placé devant des choix qui comportent tous une part négative dominante. Sans jamais prononcer le terme d'échec, Diderot essaie de recueillir pour le disciple de Zénon la gloire et la sympathie attachées à l'image de l'homme ayant tout tenté avant de se retirer, épuisé par le combat mené.

Au final, donc, il faut admirer Sénèque, car il s'est montré capable d'influer nettement sur la conduite de l'Etat. Il a acquis la stature d'un homme politique et non celle d'un simple penseur qui se tiendrait à l'écart des affaires. Homme d'action, mais aussi homme qui subit le joug d'un destin tragique, dans la mesure où tout ce qu'il fait porte la marque du lieu où il le fait, c'est-à-dire d'une sphère politique corrompue. Sénèque risque le blâme pour la seule raison qu'il s'est trouvé au milieu d'individus vicieux et méchants, contraint de faire des choix entre des options toutes mauvaises. Le voilà donc injustement condamné à l'opprobre et digne d'obtenir, grâce à l'apologie, une réhabilitation véritable. Ainsi, le sage conquerrait une réputation de figure héroïque fondée sur deux modèles a priori incompatibles, celui de l'homme qui agit et réussit et celui de l'homme qui échoue et se sacrifie.

Chapitre 2

Les stratégies de la persuasion : du commentaire et du dialogue comme formes privilégiées de la manipulation

La réécriture d'une période de l'histoire romaine par Diderot vise à établir l'innocence de Sénèque, figure sujette à controverse. Mais l'apologiste ne se contente pas de laver le philosophe stoïcien des accusations portées contre lui : il ambitionne de faire de lui un héros, méritant les louanges et le jugement favorable de la postérité. En adaptant son ton, son discours, en manipulant les faits et les arguments avec une souplesse remarquable, le défenseur de Sénèque réussit à reconstruire l'histoire, de telle sorte que le sage apparaisse sous son meilleur jour. Surtout, il cherche à intéresser son lecteur au sort du précepteur de Néron : sous sa plume, l'histoire romaine paraît plus proche, ses personnages gagnent en épaisseur. Les forfaits accomplis par les uns, les nobles actions des autres sont appelés à être hués ou loués par un public invité à ne pas considérer ce spectacle d'un œil indifférent.

Pour que l'enthousiasme vis-à-vis de la conduite de Sénèque puisse se manifester pleinement, il est indispensable que le point de vue développé par l'historien et le commentateur des œuvres de Sénèque ne soit pas objet de controverses. La voix de l'apologiste doit passer, en quelque sorte au-dessus de toutes les autres, qu'il s'agisse de celle de ses alliés ou de ses adversaires. Diderot, conscient de cet enjeu, semble tout faire pour mettre en scène la supériorité de son discours. Deux caractéristiques fondamentales et complémentaires de son discours participent à son entreprise pour asseoir cette domination essentielle au succès de son argumentation.

D'une part, l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* se présente sous la forme d'une réécriture. D'une version à l'autre, l'auteur a procédé à un étonnant travail de remodelage où la linéarité de l'*Essai sur la vie de Sénèque* a été sérieusement entamée, et où le ton de l'apologiste s'est sensiblement modifié. D'autre part, loin d'exclure des avis dissonants, l'œuvre accueille en son sein des discours provenant d'horizons divers, et surtout les propos des censeurs, avec lesquels le défenseur de Sénèque entre en dialogue. Par le jeu de ces deux aspects essentiels de la composition du texte, Diderot cherche à affirmer la validité d'un projet contestable et contesté et à s'assurer du soutien de ceux qu'il entreprend de convaincre.

1. L'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* : de la réécriture au commentaire

L'*Essai sur la vie de Sénèque le philosophe, sur ses écrits, et sur les règnes de Claude et de Néron* est publié dans le tome VII des *Œuvres de Sénèque le philosophe* en 1778. Il est l'objet de nombreux commentaires dans plusieurs journaux au cours des mois suivants¹, qui, selon Jean Deprun, poussent rapidement l'auteur à réagir :

Diderot semble s'être très rapidement décidé à répliquer et à insérer ses répliques dans une version refondue de l'*Essai*. La *Correspondance littéraire* de septembre 1779 publie un *Extrait de la réponse de M. Diderot à quelques objections des journalistes qui ont rendu compte de son Essai sur la vie et les écrits de Sénèque* et Meister précise en note que « cette réponse n'a pas encore paru et n'est pas encore prête à paraître » (C.L., XII, 194-198) : c'est reconnaître que le morceau ainsi pré-publié doit entrer dans un ensemble plus vaste.²

L'habitude de la réplique dans le débat entre les partisans des Lumières et leurs adversaires – antiphilosophes notamment - ne doit pas occulter le caractère original du procédé choisi par Diderot. Plusieurs solutions s'offraient en effet au défenseur inconditionnel de Sénèque pour poursuivre son entreprise. La réponse par l'intermédiaire des journaux en était une première, sans doute la plus courante dans le

¹ Pour un aperçu du contenu de ces critiques, voir Jean Deprun, « Diderot au travail », in *Oeuvres complètes*, tome 25, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, Paris, Hermann, 1986, p. 23-24.

² Jean Deprun, op. cit., p. 24.

siècle. Les comptes-rendus d'ouvrages offraient fréquemment aux uns et aux autres l'occasion d'afficher leurs options ou de stigmatiser les faiblesses des positions adverses. L'auteur de l'*Essai* ne néglige pas cette voie en faisant publier un extrait de la réponse plus ample qu'il prépare pour ceux qui l'ont attaqué. Tout se passe comme s'il fallait continuer à occuper le terrain sur cette question de l'innocence de Sénèque, afin que le silence ne soit pas perçu comme l'aveu d'une gêne ou d'une mise en difficulté.

L'autre possibilité serait de laisser parler les amis, toujours par le biais de divers périodiques. Ceux-ci se sont déjà exprimés à l'occasion de la sortie de l'ouvrage. Diderot laisse lui-même la parole à son plus fervent défenseur, Marmontel, dans la seconde version de l'*Essai*, donnant ainsi un surcroît de légitimité à ses propres arguments qu'il a insérés auparavant. En effet, l'auteur ne souhaite visiblement pas se contenter des modes de réplique ordinaires. Le débat qui s'élève et les objections qui lui sont faites mettent en jeu des questions apparemment trop importantes, pour qu'il les traite par voie de presse et par l'intermédiaire de ses alliés.

Mais, là encore, il faut bien noter le caractère particulier du procédé choisi : Diderot aurait pu composer un texte autonome contenant sa réponse aux arguments de ceux qu'il appelle « censeurs ». Si l'enjeu implique un développement plus long et approfondi des idées, cela pourrait correspondre à la gestation d'une nouvelle œuvre. Par ailleurs, l'autre possibilité, peut-être plus pratique car faisant corps avec l'objet initial du débat, aurait été d'insérer la réponse après l'œuvre elle-même. On peut estimer d'un certain point de vue que les commentaires de Marmontel ainsi que les ajouts qu'y apporte l'auteur constituent même l'ébauche de la mise en œuvre de cette solution. Toutefois, Diderot préfère à ces options une sorte de recomposition de son texte, truffé d'ajouts des tailles les plus diverses. Ce choix oblige a priori à remanier le texte initial, à ménager des transitions par rapport aux ajouts effectués. Bref, enrichir une œuvre d'une nouvelle matière contraint l'écrivain à refondre son projet de manière presque complète.

Tels sont les principes, mais Diderot s'inscrit évidemment dans les marges d'une telle théorie de la réécriture. Dans son esprit, le devoir d'organiser s'efface et le souci de bien intégrer les ajouts dans le texte ne donne lieu qu'à des aménagements pour le moins limités. L'auteur prévenait d'ailleurs bien son lecteur : dans le préambule à la seconde

édition de l'œuvre, dont le titre même a été modifié, il a justement accentué l'idée d'un refus de composer. Il précise que celui qui voudrait l'imiter dans sa lecture des historiens romains et du philosophe stoïcien devrait « jeter *négligemment* sur le papier les choses qui l'intéresseraient »³ (E, I, 36) et ajoute :

Je ne compose point, je ne suis point auteur... (E, I, 36)

Certes, Diderot ne fait qu'insister sur un point déjà mentionné dans la version initiale. Cependant, il paraît vraisemblable de considérer que s'il renforce le trait, c'est justement parce qu'il estime que le caractère discontinu du texte s'est accru au cours du processus de réécriture.

L'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* a pour ambition de mieux défendre Sénèque, de parer aux attaques faites contre le philosophe après la publication de la première version. Mais cette visée va de pair avec une tendance à une désorganisation plus grande du texte lui-même. Ainsi, on aboutit à un constat paradoxal : en même temps que la mécanique argumentative est censée se perfectionner, puisque la seconde version réfutera des arguments que la première ne traitait pas, l'œuvre devient de moins en moins rigoureuse dans son organisation d'ensemble. Quand, pour convaincre, il semblerait nécessaire de mieux structurer le discours, Diderot choisit au contraire d'intégrer ses réfutations de telle manière qu'elles accroissent l'impression de désordre. L'auteur s'est déterminé pour ce type de réplique en envisageant ses aspects pratiques. Le principal d'entre eux est de lui épargner la question de la composition d'une œuvre nouvelle qui ne contiendrait que sa réponse. Mais il a simultanément évacué les difficultés que pose théoriquement l'intégration de ses réflexions nouvelles dans le propos initial. Examiner les modalités de cette intégration ainsi que la nature de ces ajouts consiste donc à se demander si Diderot réussit le tour de force de mieux défendre Sénèque tout en donnant à son œuvre une allure plus désordonnée que dans la première version.

L'auteur a enrichi son texte de manière très variable suivant les passages. Parfois, une simple notation s'ajoute au texte initial, une

³ C'est nous qui soulignons l'adverbe ajouté dans la seconde version.

remarque glissée au détour d'une phrase⁴ ou une phrase ajoutée à la fin d'un paragraphe⁵. Plus souvent, un paragraphe entier s'insère dans une séquence numérotée, ou encore une ou plusieurs de ces séquences constituent elles-mêmes des ajouts. Quelles que soient leurs dimensions, il faut d'emblée noter qu'aucun de ces ajouts ne contient d'élément narratif nouveau. Sur ce point, Diderot ne pouvait évidemment rien découvrir. Toutes les informations nécessaires à la compréhension de l'action de Sénèque étaient déjà incluses dans *l'Essai sur la vie de Sénèque*.

L'amplification de l'argumentation⁶ prend plusieurs visages : elle peut intervenir pour expliciter une volonté de justification restée allusive : ainsi, le tableau des amitiés de Sénèque⁷ servait sans doute dès la première version à indiquer que le stoïcien ne pouvait que ressembler à ses amis, dont l'attitude vertueuse et sage était largement décrite. L'apologiste rendra le procédé plus visible dans la seconde version en accompagnant cette peinture d'un raisonnement qui en guide l'interprétation⁸. Parfois, la première version contenait plus clairement l'ébauche d'une argumentation que le défenseur de Sénèque approfondit, enrichit de nouveaux éléments. Le cas le plus représentatif se trouve au paragraphe 45 de la seconde version : le texte initial

⁴ Cf. *Essai*, I, p. 56 : « On ne s'étonnera pas de l'indolence de Sénèque *engagé malgré lui* dans cette carrière... » et §78, p. 147 : « Invités par Burrhus, [les centurions et les tribuns] [...] serrent la main [de Néron] et le félicitent. *Invités par Burrhus !...* » (C'est nous qui soulignons les ajouts.).

⁵ *Ibid.*, p. 139 : « Le discours de Burrhus semble prouver que l'attentat du vaisseau lui était connu ; le savait-il avant, ou l'apprit-il après l'exécution ? *L'étonnement qui ôte à Sénèque sa promptitude à parler, prouve son ignorance.* » (C'est nous qui soulignons l'ajout.).

⁶ Pour être complet, il convient de noter que tous les ajouts ne contiennent pas exclusivement des arguments destinés à innocenter Sénèque. Trois autres types de réflexions peuvent être distingués : les considérations érudites, portant parfois sur la société romaine, parfois sur d'autres domaines, les allusions plus ou moins voilées à l'époque contemporaine, dont le contenu se révèle souvent polémique ; enfin, les sentences, qui pourraient être rattachées à la seconde catégorie, dans la mesure où leur caractère général dissimule souvent une intention critique à l'égard de l'Europe contemporaine. Ces trois sortes de propos, par leur nature même, prennent davantage la forme de notations brèves, les ajouts plus longs correspondant toujours, du moins pour la première partie de *l'Essai*, à des discours apologétiques.

⁷ Cf. *Essai*, I, p. 51-54.

⁸ *Ibid.*, p. 53 : « Ce n'est pas sans dessein que j'ai peint ces philosophes. A présent me sera-t-il permis de citer le vieux proverbe : *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es ?* ».

comportait une objection que l'auteur s'adressait à lui-même concernant les motifs de la présence de deux hommes de bien, Sénèque et Burrhus, au sein d'une cour dépravée. A cette question, l'apologiste répondait lui-même que le temps seulement avait révélé la nature incurablement mauvaise de Néron. Cette explication, donnée brièvement, prend des proportions nettement différentes dans la seconde version : l'interrogation première est fictivement attribuée à un censeur, par la disposition particulière de la phrase⁹. Ensuite, après la reprise du début de la réponse fournie dans la première version, une nouvelle citation de censeur, cette fois-ci réelle, intervient et introduit l'insertion de réflexions en faveur de Sénèque, que relancent à plusieurs reprises des citations médisantes de censeurs¹⁰. Ces réflexions, où les différentes phrases du texte initial vont toutes retrouver, à un moment ou à un autre, leur place, développent d'une manière très importante l'argumentation de la première version. Elles justifient l'attitude du philosophe avec de nouvelles raisons, en s'efforçant dans le même temps de parer aux objections faites par la partie adverse. L'amplification très importante de la défense de Sénèque¹¹ doit donner au texte une efficacité supérieure à celle de la première version : sur une même question, l'apologiste, approfondissant son explication ou diversifiant les angles de justification, fournit une variété d'arguments beaucoup plus à même de convaincre le lecteur que la justification produite dans un premier temps, et qui apparaît, au regard de celle donnée ensuite, insuffisante et lacunaire.

L'amélioration du système d'argumentation passe également par l'explication de faits qui n'étaient pas l'objet d'un débat dans la première version : l'empoisonnement de Britannicus, où Sénèque ne semble jouer aucun rôle, devient l'occasion, dans la seconde version, d'une réponse aux censeurs qui ont tenté de l'impliquer indirectement dans ce crime¹²; l'action de Sénèque et de Burrhus, chargés par Néron d'interroger Agrippine sur les rumeurs qui lui prêteraient un désir

⁹ Elle est mise entre guillemets et détachée du reste du texte, puisqu'elle constitue un paragraphe distinct.

¹⁰ Du milieu du paragraphe 45 (« 'Mais pourquoi s'enfoncer dans l'ancre de la bête' », *Essai*, I, p. 90) jusqu'à la fin du paragraphe 46 (*Essai*, I, p. 97), on en dénombre neuf.

¹¹ En négligeant la partie finale du paragraphe 46, qui entremêle des éléments du texte initial avec des réflexions supplémentaires, l'ajout principal représente presque cinq pages (*Essai*, I, §45-46, p. 90-94.).

¹² Cf. *Essai*, I, p. 109-110.

d'infanticide, conduit également à un intermède argumentatif sur le statut d'émissaire du despote qui pourrait être considéré comme compromettant¹³. Ainsi, l'apologiste paraît maîtriser de plus en plus les interprétations possibles de l'exposé des faits. Sans transformer le contenu, il dicte très précisément au lecteur ce qu'il doit penser ou non des événements. Il rejette les déductions erronées des censeurs pour imposer son point de vue. L'argumentation gagne en visibilité également : quand l'*Essai sur la vie de Sénèque* utilisait de trop subtils artifices, Diderot, dans la seconde version, les met à jour pour être assuré de leur efficacité.

Pour bien mesurer l'importance de cette ambition de contrôle, il faut également rappeler que, d'une manière générale, les ajouts allongent considérablement le texte initial : il ne s'agit pas d'une simple entreprise de rectification, où une expression céderait la place à une autre¹⁴, où un nouveau développement surgirait de manière incidente. La réécriture est d'une ampleur bien plus grande et transforme en profondeur la nature du texte : tandis que la première version privilégiait, dans le premier tome, le récit de la vie de Sénèque et de son action sous le règne des deux despotes, développant dans des bornes raisonnables la justification du philosophe, cette dernière prend la première place dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, où la parole apologétique s'immisce et prolifère en toutes circonstances.

La visée argumentative oriente donc sans conteste la réécriture du texte : si Diderot profite parfois de l'occasion pour introduire d'autres éléments, c'est qu'il considère la structure de son texte initial comme tout à fait perméable. Toutefois, cet enrichissement de l'œuvre ne touche pas la matière narrative, qui reste sensiblement la même d'une version à l'autre. Cette reprise à l'identique paraît problématique : en effet, le narrateur ne se contente pas de reprendre dans l'ensemble les événements, sans en ajouter de nouveau – ce qui semble logique vu le nombre limité de ses sources d'informations –, il ne change pas non plus sa manière d'énoncer les faits. Hormis quelques modifications de

¹³ Ibid., p. 113-114 ; le début et la fin de l'ajout sont signalés par l'éditeur.

¹⁴ D'une version à l'autre, l'on trouve évidemment de semblables corrections, certaines pouvant être jugées anodines (remplacement d'un terme par un synonyme, par exemple), d'autres particulièrement significatives (On peut citer par exemple la phrase : « Sénèque craignant que tant de forfaits, de crimes, de sacrilèges, ne lui fussent imputés, demande sa retraite . » devenant dans la seconde version : « Sénèque enfin, révolté de tant de crimes et de sacrilèges, demanda sa retraite. » (*Essai*, I, p. 161.)).

détails, les phrases restent les mêmes, les liaisons ne sont pas modifiées ou aménagées, comme si le discours inséré n'existait pas et ne contraignait pas à des corrections. Autrement dit, la prolifération du discours argumentatif met à mal la continuité du texte, dont on aurait pu penser qu'il devait être entièrement réécrit.

Dans l'élan de la réécriture, dans cette frénésie de la parole qui pousse l'auteur à gonfler son œuvre de l'intérieur, sans grand souci d'homogénéisation des deux strates du texte, un souci, pourtant, l'anime, qui pourrait être considéré comme la marque d'une volonté de structurer un discours que les ajouts ont déformé. Dans sa correspondance, Diderot mentionne une étape de son travail de réécriture qui suit l'enrichissement de l'œuvre, et qui serait comme un ultime effort pour améliorer les épreuves de la seconde version que Naigeon juge sévèrement :

Je suis un peu fâché de vous avoir fait perdre quinze jours pour m'apprendre, très vaguement et sans aucun fruit, que vous étiez mécontent de mon travail. Au reste j'ai fait de mon mieux. Je n'en sais pas plus que cela. [...] ... vous ne serez pas trop surpris, si je ne saurais concevoir qu'ayant laissé dans mon ouvrage tout ce qu'il pouvait y avoir de bon, et y ayant ajouté cinquante, soixante morceaux que je crois aussi bien écrits et aussi fortement pensés que les autres, je l'aie rendu mauvais. Il paraîtra tel qu'il est. Je le relirai pour le diviser en paragraphes. Si j'y trouve quelques longueurs, quelques incorrections ou négligences, je les ôterai ; c'est tout ce dont je suis capable.¹⁵

La révision finale du texte comporte un travail de délimitation de séquences. Cet effort de division trouve son accomplissement le plus évident dans le découpage de l'œuvre elle-même en deux tomes distincts : tandis que la première version faisait se suivre sans césure notable la vie de Sénèque et l'examen de ses œuvres, la seconde les sépare nettement. Le texte est devenu dans son ensemble trop long pour que ce type de repère n'ait pas quelque utilité pour le lecteur. Mais Diderot ne s'arrête pas là : au sein de chaque partie, il procède, suite à l'ajout de passages parfois assez longs, à un nouveau découpage des paragraphes, celui du texte initial étant devenu caduc.

¹⁵ Lettre à Naigeon, 28 juillet 1780 (*Correspondance in Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », vol. 5, 1997, p. 1308).

Plusieurs cas peuvent être distingués dans cette redistribution de la matière : le plus évident est l'apparition d'un paragraphe correspondant exactement à un ajout : on en trouve quelques exemples dans la seconde partie, lorsque le commentateur enrichit l'étude des œuvres de Sénèque avec de nouvelles réflexions¹⁶. Dans le premier tome, les paragraphes 17¹⁷ et 36¹⁸ illustrent le même procédé. Le paragraphe 17, notamment, crée une vraie rupture dans le tissu narratif. A l'origine, les paragraphes 16 et 18 constituaient un morceau suivi : le narrateur évoquait l'accès au trône de Claude et ses premières décisions. En intercalant une réflexion sur les attermolements des révoltés qui bouleversent un système sans envisager la suite, et ce, au moment même où Claude s'apprête justement à être placé au sommet de l'Etat, l'auteur préfère la cohérence de la réflexion à celle de la narration. Il subordonne ostensiblement la progression du récit au caprice des commentaires qui lui viennent à l'esprit. La division de l'ensemble qui fait se succéder narration, réflexion et narration en trois séquences numérotées ne fait que manifester cette primauté des idées sur l'enchaînement des actions. Par ailleurs, tout se passe comme si ces séparations suffisaient à faire office de transition entre les différents éléments : rien d'autre que l'indication « §17 » n'annonce l'interruption du récit, et lorsqu'il reprend au paragraphe 18, l'unique transformation du texte entre la première et la seconde version concerne un pronom au référent devenu problématique¹⁹. Le texte initial n'est quasiment pas touché, seul le découpage des séquences fait paradoxalement figure de lien entre les passages originaux et l'ajout.

Plus fréquemment, l'ajout s'intègre dans un paragraphe déjà constitué dans la première version, mais, quand il s'achève, l'auteur opère une séparation supplémentaire avec ce qui suit. Le paragraphe 19 traite de toutes les manœuvres frauduleuses de l'entourage de Claude, manœuvres auxquelles il n'oppose qu'une molle et inefficace désap-

¹⁶ On peut en dénombrer trois (*Essai*, II, §35, p. 296-297, §66, p. 343 et §72, p. 352-353). Le paragraphe 56 (*Essai*, II, p. 330-331) rentre, à une phrase près, dans la même catégorie.

¹⁷ Cf. *Essai*, I, p. 59.

¹⁸ *Ibid.*, p. 82. Pour d'autres exemples, voir également les paragraphes 52 (*Essai*, I, p. 109-110) et 114 (*Essai*, I, p. 200-201).

¹⁹ On passe de « Proclamé et tranquillement assis sur le trône, il annonce le pardon des injures... » à « Claude proclamé et tranquillement assis sur le trône, annonce le pardon des injures. » (*Essai*, I, p. 59, c'est nous qui soulignons).

probation. L'apologiste cherche visiblement à insister sur la faiblesse de caractère de l'empereur. Il veut donc en donner d'autres exemples, sur un mode plus vivant, par le biais de citations. Cet ajout, qui vise autant à présenter Claude sous un plus mauvais jour qu'à noircir, par allusions, le personnage de Louis XV, n'est donc que le prolongement du portrait moral entamé dans la première version. Il met l'accent sur un trait de caractère déjà mentionné et décrit. Or, la suite ne constitue pas réellement une rupture, dans la mesure où le lecteur retrouve le procédé de caractérisation psychologique reposant sur des exemples d'actions :

Claude était comme abruti. Il signe le contrat de mariage de Silius avec sa femme, il déshérite son propre fils par une adoption ; quelquefois il oublie qui il est, où il est, en quel lieu, en quel moment, à qui il parle ; il invite à souper des citoyens qu'il a fait mourir la veille... (*E*, I, 62)

La division du portrait en deux parties séparées peut se justifier par un élément que souligne particulièrement l'ajout sur la faiblesse de Claude. Les anecdotes, très succinctement croquées par les paroles attribuées au despote, tendent toutes à indiquer sa lucidité vis-à-vis de ceux qui profitent de sa passivité. Elles montrent à quel point la soumission est ancrée dans le caractère du personnage : il est conscient de tout, mais incapable de réagir. Or, insensiblement, dans la première version, par l'intermédiaire de l'expression « comme abruti », on passait de l'analyse éclairée de sa situation par Claude à une perte progressive de la raison. Le souverain devenait incapable d'appréhender le réel, son discours versait dans l'incohérence. Cette attitude, dans la seconde version, est nettement contradictoire avec la mise en scène de la faiblesse lucide du même personnage. La séparation des deux paragraphes est alors nécessaire pour souligner l'évolution de l'individu. Elle marque le passage d'une étape à une autre dans son état psychologique.

Une autre raison explique également l'introduction de cette division : l'ajout se termine par une sentence qui établit une loi générale, à partir des exemples des différentes circonstances au cours desquelles Claude s'est montré incapable de s'opposer à son entourage :

La faiblesse qui ne sait ni empêcher le mal, ni ordonner le bien, multiplie la tyrannie. (*E*, I, 62)

Ce propos paraît clore une réflexion, il est comme la synthèse d'une démonstration faite par l'exemple. Ainsi, pour lui donner toute l'importance qu'il doit avoir auprès du lecteur, il convient de le détacher de ce qui précède, pour bien marquer son caractère conclusif. La sentence constitue donc, à elle seule, un paragraphe distinct. Par ailleurs, il faut l'isoler de ce qui suit pour que le lecteur s'y arrête vraiment, qu'il la considère comme un temps de réflexion, en lui cherchant éventuellement d'autres applications que celle qui est donnée dans l'ouvrage. La division du texte en deux paragraphes permet de faire retentir la phrase, elle lui confère une résonance plus grande.

Les ajouts induisent donc des ruptures dans la continuité établie au cours de la première version. Ils obligent l'auteur à détacher des séquences narratives suivies et à marquer notamment la fin des passages insérés par une nouvelle numérotation des paragraphes. L'interprétation du texte d'origine peut se modifier pour le lecteur, grâce à ce nouveau découpage. Ainsi, le portrait de Claude dressé avec une suite d'anecdotes, se décompose en deux temps, dans *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* : à la faiblesse lucide succède la folie. Mais la redistribution de la matière a aussi pour fonction de souligner la fin de l'ajout, celui-ci pouvant s'achever sur une pointe qui se trouve ainsi mise en valeur.

Dans le même ordre d'idées, il faut remarquer que même si les ajouts ne provoquent pas la scission d'un texte en deux séquences numérotées, ils interviennent à plusieurs reprises en fin de paragraphe²⁰. Même s'il s'agit là d'une commodité liée à la nature réflexive de ces passages et à la plus grande facilité de leur insertion, cela démontre aussi la volonté de souligner ce texte, de le soumettre particulièrement à l'attention du lecteur. On ne s'étonnera pas par conséquent de trouver par exemple, à la manière du dernier exemple cité, une sentence ajoutée en clause d'un paragraphe, pour commenter un phrase de Néron constatant avec plaisir les ravages de l'incendie de Rome et les bénéfices qu'il en tirera :

L'indiscrétion d'un souverain laisse quelquefois échapper la secrète pensée des autres ; ils se taisent, mais leurs vexations parlent. (*E*, I, 161)

²⁰ Pour quelques exemples, voir *Essai*, I, §34, p. 79-80, §86, p. 159-160, §87, p. 160-161, §92, p. 167-168, §97, p. 176, §107, p. 191-192.

Diderot place donc souvent ses ajouts à des endroits stratégiques du texte, en utilisant son précédent découpage ou en le transformant à dessein. La nouvelle disposition des séquences numérotées vise à produire certains effets, elle participe d'un désir de rendre le discours de l'apologiste plus expressif. Multiplier le nombre de ces séquences permet en quelque sorte d'absorber les ajouts, quelles que soient leurs dimensions. Ce découpage donne au texte une plus grande souplesse et ouvre des espaces où le commentaire ou la réflexion du lecteur peuvent à leur tour s'épanouir. Il méditera ainsi sur la dangereuse séduction d'une femme aux mœurs dissolues :

La débauche et l'artifice sont les moindres défauts de Poppée. La douceur de ses charmes masquait une âme atroce ; c'était une Furie sous le visage des Grâces. (E, I, 158)

Ou encore, à la manière des trop suspicieux ennemis de Sénèque, il s'étonnera de la honteuse bassesse de la populace, acclamant un assassin :

Et vous, censeurs, appréciez l'indignation des Romains sur le meurtre d'Agrippine. (E, I, 152)

Dans les deux cas, la formule finale ajoutée témoigne de la verve de l'apologiste et souligne un élément décisif que la suspension soudaine du discours invite à considérer avec un soin tout particulier.

La seconde version de l'œuvre établit clairement un nouveau mode de lecture du livre. Elle exige du lecteur de l'*Essai sur la vie de Sénèque* un changement de perspective radical, le récit se trouvant de plus en plus déconstruit aussi bien par les ajouts en eux-mêmes que par la sectorisation plus systématique du texte. En effet, s'il présente l'avantage de maintenir la compréhension générale de l'histoire en fournissant des repères au lecteur à travers les méandres des digressions parfois longues, parfois reliées de manière très lâche au récit, le nouveau découpage incarne simultanément un renoncement à la primauté de la narration sur la réflexion.

Le rythme de l'œuvre, métamorphosée par les ajouts, est donné par la nouvelle scansion du texte en séquences numérotées. Celle-ci épouse l'inflation des réflexions, leur prolifération dans les marges du récit, à tel point que ce dernier devient secondaire, écrit comme en marge du commentaire. Dès lors, le découpage vise essentiellement à

rendre ce commentaire plus attractif, à donner à la réflexion un tour plus vif, plus frappant et donc plus agréable à lire. Quand il développe plus amplement une argumentation esquissée dans la première version, Diderot procédera par exemple à une division du texte en deux courts paragraphes pour donner au débat un aspect plus dynamique. Ainsi en approfondissant la question de la carrière politique de Sénèque et de sa place à de hautes fonctions de l'Etat, il préfère délimiter deux paragraphes, l'un contenant une première justification, l'autre réfutant deux propos prêtés à des censeurs²¹. Le premier paragraphe ne s'alourdit pas d'une argumentation supplémentaire, il est même allégé par le transfert dans le paragraphe suivant, d'une réponse à un argument défavorable déjà présenté dans la première version. Par ailleurs, le second paragraphe s'ordonne, grâce à cet aménagement, sur un rythme binaire aisément repérable pour le lecteur. Il fournit un contrepoint idéal au paragraphe suivant qu'il annonce :

Puis j'inviterai le petit nombre de lecteurs qui se piquent d'impartialité de peser mûrement la réponse qui me reste à faire à ce reproche et à quelques autres tant de fois répétés. (*E*, I, 90)

Ainsi se trouve introduite une réfutation qui occupe le long paragraphe 46²². L'apologiste poursuit bien son raisonnement sur la question traitée précédemment, mais il opère une césure afin de produire une alternance entre paragraphes courts et paragraphes longs. Le lecteur est prévenu du caractère étoffé du développement à venir, mais il est aussi en mesure de suivre le rythme grâce à la brièveté des séquences qui préparent cette argumentation plus détaillée.

Le souci du rythme transparaît plus nettement encore lorsque les nouvelles subdivisions du texte ne sont pas reliées directement à un ajout. La rupture s'apparente alors exclusivement à une intention esthétique de l'auteur et non à une question de compréhension ou de progression du texte. Dans certains cas, l'auteur semble avoir profité de la relecture de son livre pour distinguer des unités de sens que son discours faisait apparaître mais que la disposition du texte ne rendait pas visibles. Ainsi, le paragraphe 18²³, détaillant les bonnes actions de Claude et le paragraphe 19²⁴, où le même personnage évolue négati-

²¹ Cf. *Essai*, I, §44 et 45, p. 89-90.

²² *Ibid.*, p. 90-97.

²³ *Ibid.*, p. 59-61.

²⁴ *Ibid.*, p. 61-62.

vement, étaient unis dans la première version, alors même que la fin du chapitre 18 faisait office de conclusion, d'ouverture à la réflexion :

D'après les actions et les discours qui précèdent, que faut-il penser de Claude, dont le nom est si décrié ? Que faut-il penser de tant de souverains qui n'ont rien fait ni rien dit d'aussi sage ? (*E*, I, 61)

Le changement de paragraphe qui suit ces interrogations leur confère un impact supplémentaire, il permet de laisser plus nettement en suspens le questionnement polémique sur le bilan politique des rois, mesuré à l'aune de celui d'un souverain traditionnellement décrié. Il donne du même coup une autonomie au passage développant les bonnes décisions de Claude. Il devient ainsi plus difficile de ne les considérer qu'en système avec tous les mauvais choix qui vont suivre, ce qui atténuait leur portée. Leur existence, aussi embarrassante puisse-t-elle être pour ceux qui veulent tirer des leçons simples du passé, est posée d'une manière irréductible.

Parfois, le passage à un nouveau paragraphe indique un changement de sujet, sans qu'aucune interprétation particulière ne vienne s'ajouter : ainsi, l'apparition du paragraphe 80²⁵ sert à isoler une citation de Montaigne, qui n'avait pas, selon Diderot lui-même, de rapport direct avec ce qui précédait. Dans d'autres circonstances, l'auteur isole ce qui pourrait paraître comme une digression bien anodine en comparaison avec d'autres pourtant non signalées. Quand il raconte les derniers instants de Sénèque²⁶, son défenseur mentionne ses deux épouses successives, avant de détacher, dans la seconde version, un court paragraphe évoquant le destin de sa seconde femme après sa mort. Puis, il reprend le récit proprement dit des derniers gestes de son personnage principal. Cet exemple constitue une preuve de la volonté d'abrégier les séquences narratives et marque une tendance générale à découper davantage le texte. L'absence de paragraphes n'occasionnait aucune difficulté de compréhension du passage, sa délimitation en trois séquences ne met pas en relief de manière évidente un élément du discours. Seule une brève bifurcation du récit, du héros vers un personnage secondaire, justifie, à la rigueur, ces divisions. Ces dernières donnent l'impression que l'écrivain, relisant son œuvre, prend acte de sa tendance à s'écarter de l'action principale. Mais au

²⁵ Ibid., p. 150-151.

²⁶ Ibid., p. 174-176.

lieu de dissimuler, sous la trompeuse apparence d'un long paragraphe, des réflexions qui s'éloignent du sujet, dans la seconde version, il assume complètement le caractère discontinu de son écriture en le rendant visible au lecteur. Les paragraphes 110 à 113²⁷, fondus en un seul dans la première version, révèlent les glissements d'une pensée, qui semblait pourtant s'ordonner autour d'un programme simple :

Mais nous avons vu mourir l'instituteur, voyons mourir le disciple : opposons les derniers moments de l'homme vertueux aux derniers moments du scélérat. (*E*, I, 196)

Les paragraphes qui suivent répondent bien, dans leurs grandes lignes, à ce projet. Les divisions proviennent de digressions par rapport à cette orientation. Des considérations sur les présages extraordinaires, dans la seconde partie du paragraphe 110, écartent progressivement le lecteur du point de départ, par leur caractère général. Le paragraphe 111 débute lui aussi, par un tour sentencieux, mais sur un sujet différent :

Le désir de l'impunité n'est pas le seul obstacle aux entreprises périlleuses ; mais on veut tout pouvoir, on craint d'abandonner quelque chose au hasard. Le moment du succès s'échappe tandis qu'on s'occupe à l'assurer ; et c'est ainsi qu'un Néron continue de régner... (*E*, I, 198)

On ne rejoint que dans un second temps la situation particulière de Rome, qui constitue une des applications de la loi formulée initialement. Ce détour contribue à isoler l'épisode de la conjuration de Pison, qu'il faut opposer à la tentative couronnée de succès de Vindex. Enfin, le récit même de la fin de l'empereur est séparé de la mise en scène du narrateur face à son corps :

Le monstre n'est plus. Je m'arrête immobile devant son cadavre : à chaque forfait que je me rappelle, je sens mon indignation redoubler ; mais que lui importe ? Il ne me voit point. (*E*, I, 200)

Distinguée de la scène réelle, cette scène fictive permet d'introduire une réflexion à propos du châtement de l'homme mauvais, où le moraliste se substitue au narrateur. Le récit initialement annoncé donne donc lieu à une série de bifurcations du discours, que l'union dans une séquence numérotée ne pouvait résorber que dans une homogé-

²⁷ Ibid., p. 196-200.

néité de pure façade. Délimiter différents ensembles dans ce passage est la marque d'une claire conscience de ces ruptures successives. C'est aussi le signe que le rythme imprimé par les réflexions est préféré à celui de la narration, puisqu'un épisode se trouve rapporté en quatre séquences.

Mais Diderot ne se contente pas de marquer plus ostensiblement les digressions que provoque tel ou tel détail du récit. Il ne s'en tient pas non plus à la trop simple distinction entre narration et argumentation pour élaborer ces nouvelles coupures dans une matière auparavant unifiée²⁸. Il opère des césures visant à rendre son propos plus expressif. Une des nouveautés de la seconde version est de contenir des séquences numérotées très brèves : les paragraphes 37 et 39 sont détachés du paragraphe 38²⁹. Le premier souligne le défaut d'éloquence de Néron, il est isolé visiblement pour insister sur ce trait significatif, qui place le souverain en-dessous de tous ses prédécesseurs. Il constitue l'équivalent d'un présage, juste avant que ne commence le récit de son règne. Le paragraphe 39 présente d'abord une parole sensible mise au crédit du despote, parole mensongère selon l'auteur. Puis celui-ci énonce l'action de Néron qui lui paraît la plus remarquable, la plus digne d'éloges. La brièveté suggère ici la difficulté d'établir des faits qui soient à la gloire du fils d'Agrippine. Ceux-là mêmes qui pourraient l'être doivent être soumis à examen, car l'observateur peut y déceler une imposture. Ce propos détaché fonctionne comme une invitation à la méfiance pour le lecteur. C'est

²⁸ On ne trouve qu'un cas répondant strictement à cette logique : le paragraphe qui évoquait l'exil de Sénèque en Corse, ses écrits durant cette période et la justification de leur contenu a été divisé en deux séquences distinctes (*Essai*, I, §30 et 31, p. 74-76), l'argumentation étant isolée du reste. Pourtant, la transition entre les étapes du discours était plutôt bien effectuée : l'on passait de la présentation de l'état d'esprit du philosophe dans ces circonstances à la citation des textes qui pouvaient renseigner le lecteur sur sa santé morale. Ensuite, l'apologiste essayait de concilier ces paroles avec celles d'un texte jugé compromettant, la *Consolation à Polybe*. L'auteur préfère rompre cette continuité, et il insiste même en faisant passer en note une partie de l'argumentation qui figurait dans le corps du texte, dans la première version. Ces découpages successifs, qu'on peut analyser comme des marques de clarification du discours et de hiérarchisation des preuves, manifestent surtout la tendance de l'auteur à accentuer les effets de discontinuité dans la seconde version et son renoncement à tous les modes de transition classiques qui articulaient encore le texte de l'*Essai sur la vie de Sénèque*.

²⁹ Cf. *Essai*, I, p. 83-84.

une forme d'avertissement, en même temps qu'un conditionnement effectué par l'apologiste.

De la même manière, l'auteur divise en deux un paragraphe pourtant assez court dans la première version, afin d'attirer l'attention du lecteur sur des détails : dans le premier, Burrhus, allié de Sénèque, et l'affranchi Pallas échappent à une fausse accusation de conspiration³⁰ ; dans le second, Néron se livre à la débauche et s'illustre honteusement dans des rixes nocturnes³¹. Si l'enchaînement entre les deux anecdotes n'est pas naturel, mais dû à leur proximité dans le texte de Tacite³², chacune illustre à sa manière la confusion des valeurs qui s'opère dans la Rome décadente : l'homme de bien s'y trouve associé à la crapule, tandis que le personnage le plus élevé de l'Etat fréquente les lieux les plus vils. Ainsi, la séparation, justifiée par l'évocation de personnages différents confère simultanément à chaque anecdote une valeur symbolique plus forte. Le regard du lecteur y est dirigé vers deux détails qui, anodins en eux-mêmes, peignent, d'une manière suggestive, l'atmosphère d'une époque.

Enfin, relisant un passage argumentatif, Diderot peut en mettre en valeur une partie, lui donner l'allure d'un point final, à la suite duquel tout débat doit se clore : après avoir discuté sévèrement les raisons de Louis de Sacy³³, l'ultime justification de l'apologiste est détachée, car elle ne porte pas sur un détail précis du discours critique³⁴. Le défenseur de Sénèque s'interroge sur le sens des accusations portées contre le philosophe, sur leur véritable utilité ; il en conclut qu'il importe davantage d'appliquer les conseils du sage que de stigmatiser son hypothétique inconduite. Cet argument très important dans la rhétorique mise en œuvre par l'apologiste acquiert son autonomie dans la seconde version de l'*Essai*, Diderot souhaitant visiblement le présenter sous un jour particulièrement décisif. Sa particularité tient, par rapport à ce qui le précède, à son caractère général : il ne s'agit plus de discuter d'une attitude du philosophe, mais de mettre en question le principe même d'un débat sur la vie de Sénèque et les enseignements

³⁰ Ibid., p. 115.

³¹ Ibid., p. 115.

³² Les deux récits sont tirés du livre XIII des *Annales*, le premier se trouvant dans le chapitre 23, le second dans le chapitre 25 (Tacite, op. cit., p. 317-318). Diderot s'est contenté de juxtaposer les événements qui touchaient les personnages principaux de son récit, sans ménager une liaison entre eux.

³³ Cf. *Essai*, I, p. 192-196.

³⁴ Ibid., p. 196.

qu'elle peut porter. En l'isolant dans un paragraphe distinct, l'auteur donne toute sa portée à cette réflexion et l'établit comme une conclusion de son argumentation, au cours de laquelle il prend une certaine distance.

Examinées dans les détails, ces divisions supplémentaires du texte, opérées en dehors des ajouts, manifestent l'acuité du regard porté par Diderot-lecteur sur la parole de Diderot-auteur. Le premier s'efforce de décupler l'impact du discours tenu par le second, en détachant certaines idées de la continuité dans laquelle elles s'inscrivaient auparavant. Il est un observateur lucide de son texte, puisqu'il en repère les digressions ou les écarts, assumant définitivement leur existence par la division en séquences beaucoup plus nombreuses. Sa propension à délimiter de nouveaux paragraphes trouve son accomplissement le plus significatif, dans l'absence parfois complète de justification de celle-ci par le contenu du discours original. Que penser de la séparation du paragraphe 27 de la première version en deux unités distinctes³⁵, alors que le narrateur poursuit le fil de son récit sur les derniers instants du règne de Claude ? Comment expliquer que les paragraphes 54 et 55³⁶ ne soient pas demeurés unis, dans la mesure où ils traitent tous deux des déboires d'Agrippine et de son isolement progressif ? De même, les événements qui s'enchaînent de manière continue des paragraphes 70 à 72³⁷ pouvaient sans difficulté demeurer conjoints. Dans chaque cas, le début du paragraphe suit en effet directement le propos qui terminait le paragraphe précédent, comme l'indique l'emploi du déterminant démonstratif, qui rappelle ce qui vient juste d'être évoqué³⁸.

Il semble que l'auteur cherche à accentuer ainsi la transformation de son texte pour le distinguer plus nettement encore de la première version : le changement de disposition équivaut à un travail de modi-

³⁵ Ibid., §32-33, dans la seconde version (p. 77-79).

³⁶ Ibid., p. 111-113.

³⁷ Ibid., p. 134-137.

³⁸ Le paragraphe 70 s'achève sur la citation du discours d'Acté à Néron, et le suivant reprend ainsi : « Ce discours suggéré par Sénèque et appuyé de ses remontrances eut son effet. » (*Essai*, I, p. 134 ; c'est nous qui soulignons). De même, le paragraphe 71 se conclut au moment où Agrippine, qui vient d'échapper à un attentat, refuse la visite de son fils. Le paragraphe 72 débute ainsi : « A cette nouvelle inattendue, la terreur s'empare de Néron... » (*Essai*, I, p. 136 ; c'est nous qui soulignons). Pour un autre exemple du même phénomène, voir le passage du paragraphe 77 au paragraphe 78 (*Essai*, I, p. 146-147).

fiction du contenu que l'écrivain souhaite visiblement s'épargner. Autant la seconde version de l'œuvre manifeste la désinvolture de l'auteur pour insérer ses ajouts, sans toujours se préoccuper de continuité, autant elle révèle aussi que l'essentiel du fond a été repris tel quel. Dans sa lettre à Naigeon, Diderot prétendait avoir « laissé dans [son] ouvrage tout ce qu'il pouvait y avoir de bon »³⁹ ; en réalité, il n'a guère corrigé ou élagué le texte initial. Le seul travail qu'il ait réellement entrepris - à quelques exceptions près - consiste dans la délimitation de nouvelles séquences numérotées à l'intérieur du texte. Ce découpage accentue parfois certains effets, met à jour la discontinuité déjà sensible de la première version. Dans d'autres cas, il n'a pas d'autre explication que de signifier la volonté de l'écrivain de morceler toujours plus son texte, comme s'il fallait défaire les quelques liaisons maintenues dans la première version.

Les mêmes tendances sont décelables dans les nouvelles subdivisions qui ponctuent le second tome. A bien des égards, elles sont moins significatives dans la mesure où le caractère fragmentaire des remarques y est d'emblée posé. Toutefois, il est remarquable de constater que l'auteur ressent le besoin, là encore, de multiplier le nombre des séquences, le plus souvent en dehors de toute nécessité véritable. Par exemple, la partie de l'examen des *Lettres à Lucilius* s'étendant des paragraphes 19 à 33⁴⁰ dans la seconde version ne comportait que six séquences numérotées dans l'*Essai sur la vie de Sénèque*. Diderot a, par ailleurs, déplacé les coupures, chose aisée, puisque susceptible d'être effectuée dès que le commentateur passe à une nouvelle lettre. Dans l'analyse des autres œuvres, il a suivi sensiblement la même démarche de morcellement : les commentaires de la *Consolation à Marcia* et du traité *De la clémence* passent de un à quatre paragraphes⁴¹, celui du traité *Des bienfaits* de quatre à sept⁴². Ces ruptures peuvent être interprétées comme le prolongement de celles ajoutées dans le premier tome de l'œuvre. L'auteur a décidé de découper son texte en unités relativement brèves pour en modifier le rythme de lecture. Le souci d'expressivité, la volonté d'attirer l'attention sur certains détails, de capter l'intérêt du lecteur pour le diriger sur des

³⁹ Lettre à Naigeon, 28 juillet 1780 (*Correspondance in Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », vol. 5, 1997, p. 1308).

⁴⁰ Cf. *Essai*, II, p. 270-293.

⁴¹ *Ibid.*, §41-44, p. 310-314 et §50-53, p. 322-326.

⁴² *Ibid.*, §57-63, p. 331-340.

points particuliers, le désir de faire réfléchir en créant des effets de suspens qui ne touchent pas l'action elle-même, mais bien la pensée, les idées, tous ces facteurs orientent visiblement ce bouleversement de la disposition.

Si, occasionnellement, ces ruptures engendrent une clarification du discours, déterminent la fin d'une digression et permettent de retrouver, dans la première partie, le fil du récit, leur rôle principal n'est pas là. Elles visent plutôt à mettre à jour le caractère déjà discontinu de la première version de l'*Essai*, discontinuité qui était masquée par un découpage du texte nettement plus tributaire des passages narratifs. D'autre part, elles accompagnent l'insertion des ajouts, qui déconstruisent un peu plus la linéarité du récit. Elles servent à mettre en valeur les détours de la réflexion, la tendance de Diderot à s'emparer au vol d'une idée pour la développer sans plus se préoccuper de son point de départ. En somme, elles sont le signe de la primauté des droits de la pensée libre sur les devoirs de l'exposé cohérent des faits et des arguments.

La réécriture n'est donc pas une remise en ordre, puisque même la nouvelle délimitation du texte en séquences n'implique pas la restauration d'un ordre de façade. Il s'agit plutôt pour Diderot d'assumer sans complexe la discontinuité accrue de son oeuvre engendrée par la composition de la seconde version. La preuve la plus évidente de cette complaisance dans le désordre nous est donnée par la persistance d'une mention identique dans la première et la seconde version :

...je vais rapporter un passage de Montaigne qui se présente sous ma plume, et que j'aime mieux déplacé qu'omis. (*E*, I, 150)

La spontanéité de l'écriture, qui justifiait dans l'*Essai sur la vie de Sénèque*, la place incongrue de cette citation, ne peut plus constituer une explication valable lorsque Diderot prépare sa nouvelle version. En toute logique, ce passage à la gloire de Sénèque et dirigé contre Dion Cassius, son accusateur, avait toute sa place dans le long ajout inséré vers la fin du premier tome et ainsi introduit :

... nous avons d'abord à répondre à quelques autres réflexions défavorables sur le caractère et les mœurs de Sénèque, ensuite à montrer par des autorités que des personnages célèbres ont parlé de ce philosophe avec plus de dignité et de force que moi. On trouvera au milieu de cet ouvrage ce que les écrivains ont coutume de mettre à la tête des leurs... (*E*, I, 203)

Le programme donné pour ce long ajout indique que la citation de Montaigne aurait tout à fait pu s'y intégrer. En l'insérant en un espace où elle apparaît comme une parenthèse, Diderot refuse de conférer à son texte un semblant d'ordre, même si cela pourrait être effectué à peu de frais. Il faut également remarquer que l'ajout lui-même est jugé comme n'étant pas à sa place naturelle dans l'œuvre. Ainsi, le passage inséré à la fin du livre premier accuse le désordre assumé de l'ouvrage de deux manières : il aurait pu recueillir en son sein une réflexion, dont l'auteur reconnaît qu'elle n'est pas à sa place. Or, celle-ci restera où elle est dans la seconde version. L'ajout n'est donc pas envisagé comme un moyen de rétablir un ordre. De plus, malgré la complète liberté de l'auteur, ce nouveau texte ne figure pas à l'endroit du livre où on l'attendrait. L'écrivain déjoue donc les règles traditionnelles de la composition et surprend son lecteur.

Diderot écarte finalement toute idée de rectification dans son travail de réécriture. S'il lui arrive ponctuellement de déplacer des éléments entre la première et la seconde version⁴³, son intention n'est jamais de rendre la disposition du discours plus régulière ou plus classique, mais au contraire d'accentuer le caractère discontinu de l'œuvre. Pourtant, à bien y réfléchir, quelques aménagements permettant d'organiser mieux le texte étaient parfois moins coûteux en efforts pour l'écrivain que le soin qu'il a pris à opérer certaines divisions de paragraphes en vue de produire un effet précis. Il faut donc analyser plus en profondeur quels effets l'écrivain tire de cette disposition inédite et souligner en quoi cette nouvelle version constitue réellement une œuvre nouvelle, profondément différente de celle qu'elle a, en quelque sorte, absorbée.

La raison principale qui pousse Diderot à reprendre la première version de son texte est le souci de répondre aux arguments des critiques, d'avoir en quelque sorte le dernier mot dans le débat que la publication de son œuvre a provoqué. Il paraît donc logique de noter que la plupart des ajouts consistent à énoncer de nouvelles preuves de l'innocence de Sénèque et à réfuter les arguments de ses adversaires.

⁴³ On ne trouve qu'un exemple notable de déplacement de texte. Une partie du paragraphe 124 (*Essai*, I, p. 224-225) de la première partie se trouvait à la fin de l'œuvre dans l'*Essai sur la vie de Sénèque*. Le long ajout à la fin de la seconde partie a sans doute occasionné cette modification.

Toutefois, tous les passages insérés ne visent pas former un arsenal de défense complet et incontestable en faveur du philosophe stoïcien. Allusions à la France contemporaine, sentences et autres remarques érudites ponctuent également la seconde version de manière plus fréquente que la première. Tous ces ajouts ont néanmoins un point commun, qui permet d'établir une différence nette entre les deux œuvres : ils marquent une présence renforcée du sujet écrivant dans l'œuvre. Celui-ci, pourtant déjà nettement visible dans la première version, s'implique davantage encore dans son discours dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*. Ce phénomène peut s'observer particulièrement, en dehors des passages argumentatifs où la volonté polémique implique des marques de présence de l'apologiste, dès le début de la première partie. Le narrateur rapporte des informations diverses sur la famille de Sénèque et sur son père. Les faits sont présentés de manière très neutre, jusqu'à ce qu'un détail provoque un premier ajout :

Le père se distingua par ses qualités personnelles et par ses ouvrages. Il avait recueilli les harangues grecques et latines de plus de cent orateurs fameux sous le règne d'Auguste, et ajouté à la fin de chacune un jugement sévère.

*Cent orateurs fameux sous le seul règne d'Auguste ! Quelle épidémie ! Depuis la renaissance des lettres jusqu'à nos jours, l'Europe entière n'en fournirait pas autant.*⁴⁴ (E, I, 41-42)

Le changement de ton est particulièrement brutal. Prélevant un élément de son propre discours, le locuteur⁴⁵ s'exclame, donne à voir son opinion. Parfois, il marque ses émotions avec une plus grande retenue, mais il s'agit toujours pour lui d'exprimer ce qu'il pense sur un point qui n'était pas particulièrement mis en relief dans la première version⁴⁶. Les ajouts mettent donc souvent en scène de manière directe ce que Diderot pense de ce qu'il a raconté dans la première version. La tendance à exprimer des réflexions sur les faits, déjà très présente dans l'*Essai sur la vie de Sénèque*, s'accroît dans le nouveau texte et augmente l'effet de proximité avec le lecteur. Le locuteur ne

⁴⁴ C'est nous qui soulignons l'ajout.

⁴⁵ Nous employons ce terme pour désigner Diderot dans la mesure où son intervention sur son propre texte porte les marques de l'oralité.

⁴⁶ Voir par exemple, toujours dans le paragraphe 1, l'ajout concernant le discours de Cestius : « Le discours de Cestius est à regretter. Ce serait une chose instructive et curieuse que la réfutation de Cicéron par un orateur de ce temps. » (*Essai*, I, p. 42).

se prive pas d'interpeller ce dernier plus ostensiblement dans la seconde version :

Sénèque ne fut, *comme on voit*, ni l'amant de Julie, ni le confident de ses intrigues.⁴⁷ (E, I, 65)

En prenant à témoin les lecteurs, l'apologiste marque à la fois sa volonté de les impliquer dans le processus d'évaluation de Sénèque, et il manifeste simultanément l'énergie personnelle qu'il met dans ce combat.

La différence principale entre la première et la seconde version est donc moins essentiellement dans la prolifération de l'argumentation que dans l'établissement d'un nouveau mode de présence de l'auteur dans son discours. C'est dans ce cadre général d'une présence renforcée du sujet que s'inscrivent aussi bien les développements argumentatifs supplémentaires que les autres ajouts. La recomposition de l'œuvre autour de la figure centrale du locuteur change radicalement le statut de la première version. Ce qui est mis en scène dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, c'est le regard porté par l'écrivain sur sa propre parole. L'originalité de ce regard réside dans son caractère non-distancié. Celui qui parle ne prend aucun recul, ne se désengage pas de certaines positions prises dans la première version. Faire de ce texte initial un objet de discussion signifie pour Diderot s'investir de manière encore plus forte dans sa parole et dans les choix opérés précédemment. Il constitue une confirmation et, à quelques égards, une radicalisation du point de vue déjà édicté.

L'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* serait donc un commentaire de l'*Essai sur la vie de Sénèque*. Ce commentaire aurait pour caractéristique particulière d'intégrer le texte qu'il discute. Cette transformation de la première version en discours discuté et débattu se dissimule parfois sous le masque de citations dont l'origine n'est pas précisée. Ainsi, le paragraphe 45 contient deux passages⁴⁸ présentés comme des objections de censeurs, mais qui sont en fait des doutes que formulait l'auteur dans la première version, avant de les rejeter.

⁴⁷ C'est nous qui soulignons l'ajout.

⁴⁸ Cf. *Essai*, I, p. 89 : « Mais que faisaient à la cour d'un Claude, dans le palais d'un Néron, un Burrhus, un Sénèque ? Etaient-ils à leur place ? », et p. 94-95 : « On lit dans le Vieux scoliaste de Juvénal, que Sénèque disait en confidence à ses amis que le lion reviendrait promptement à sa férocité naturelle, s'il lui arrivait une fois de tremper sa langue dans le sang ».

ter. Mis entre guillemets ce texte devient un objet de commentaire. Il faut y voir un effet de contagion avec les ajouts argumentatifs qui se déroulent souvent suivant une logique d'alternance entre objection de censeur sur le texte de la première version et réplique consécutive de l'apologiste. Les doutes intériorisés par Diderot dans la première version, servaient la progression de l'argumentation. Dans la seconde version, ils sont présentés, quelle que soit leur origine, comme provenant des autres, car l'apologiste, face à l'importance des critiques, ne peut plus se permettre de prendre en charge certains reproches, même s'il démontrera ensuite leur irrecevabilité. Ainsi, le locuteur fait-il sans le dire le commentaire de son propre discours, se servant de ses précédentes paroles comme d'un déclencheur pour son raisonnement.

Dans une autre circonstance, il assume plus ouvertement la citation de la première version. En faisant référence à un passage où il évoquait les défauts de Rousseau sans le nommer, il reprend son texte, afin d'en discuter le contenu :

C'est ici que j'ai dit dans la première édition de cet Essai : « Si, par une bizarrerie qui n'est pas sans exemple, il paraissait jamais un ouvrage où d'honnêtes gens fussent impitoyablement déchirés par un artificieux scélérat [...] ; anticipez sur le moment, et demandez-vous à vous-même si un impudent, un Cardan, qui s'avouerait coupable de mille méchancetés, serait un garant bien digne de foi [...]. Mais ce monstre a-t-il jamais existé ? Je ne le pense pas. »

Ce paragraphe de mon ouvrage a fait un grand bruit ; et j'espère qu'on me pardonnera de quitter un moment mon sujet pour me livrer à une justification qu'on se croit en droit de me demander. (E, I, 119-120)

La digression qui occupe le reste de ce paragraphe et les six qui suivent⁴⁹, est donc introduite par le commentaire d'un extrait de la première version. Le locuteur discute des éléments implicites contenus dans le texte initial, et défend l'exactitude de la position qui y est prise, en soulignant son caractère général. On ne trouve certes pas d'autre exemple identique de commentaire de l'*Essai sur la vie de Sénèque*. L'habileté de l'auteur consiste justement à ne pas établir de frontière aussi nette entre le texte commenté et le commentaire. Il n'en reste pas moins que ce cas-limite illustre bien un procédé en réalité mis en œuvre dans l'ensemble de la seconde version.

⁴⁹ La parenthèse sur Rousseau s'étend des paragraphes 61 à 67 (*Essai*, I, p. 119-131).

Deux modalités différentes du commentaire peuvent être distinguées suivant la nature de l'ajout. De nombreux passages argumentatifs sont introduits par la citation d'une remarque, le plus souvent d'un censeur, qui fait fonction d'intermédiaire entre le texte et le commentaire⁵⁰. Le locuteur utilise une glose réelle ou fictive portant sur un passage de l'œuvre, pour insérer à la suite sa réponse, qui constitue en fait son propre commentaire du texte. Ainsi, deux interprétations se succèdent, la première semblant engendrer la seconde, mais pouvant aussi être considérée comme un simple embrayeur servant à l'expression des idées nouvelles de l'apologiste. Plus souvent, le commentaire se greffe directement au propos, pour en souligner un élément particulier, en accentuer un trait. Il peut s'agir d'une simple mise en relief, dont le lecteur est invité lui-même à tirer les conséquences, comme dans l'épisode qui suit l'assassinat d'Agrippine par Néron :

Dans les premiers jours il s'agite, il se lève : la nuit il croit que le jour amènera son châtement et la fin de sa vie. Les centurions et les tribuns sont les premiers dont la basse flatterie le rassure. Invités par Burrhus, ils lui prennent la main et le félicitent. *Invités par Burrhus !...* Ses amis vont aux temples rendre grâce aux dieux.⁵¹ (*E*, I, 147)

Tout se passe comme si le commentateur avait souligné ce détail en relisant la première version de l'œuvre. Il le met en exergue en le reprenant, préparant le lecteur à une réévaluation des rôles respectifs de Sénèque et Burrhus, en faveur du premier. Parfois, la reprise d'un élément du texte initial initie un vrai développement. Le commentateur ne se contente plus de signaler un élément à l'attention du lecteur, il en détaille l'interprétation pour en montrer toute l'importance. Les paroles de Néron, trouvant en Anicet celui qui acceptera de supprimer Agrippine, ouvrent une longue argumentation en faveur de Sénèque et Burrhus :

... Néron dit avec indignation : « Je règne aujourd'hui, et c'est à un affranchi que je le dois. »

⁵⁰ Cf. *Essai*, I, §45, p. 89, §46, p. 94, §47, p. 97 (mention d'un propos de Pline l'Ancien), §48, p. 99, §74, p. 140, §101, p. 179 et §107, p. 191. Le numéro de page indique où se trouve l'ajout introduit par une parole autre que celle du locuteur. Il ne correspond pas toujours au début du paragraphe.

⁵¹ C'est nous qui soulignons l'ajout.

Et c'est à un affranchi que je le dois. Je m'arrête sur ces mots ; ils ont plus de force que tout ce que je pourrais ajouter pour la justification de Sénèque et de Burrhus, et je sens qu'il faut abandonner ceux qu'ils ne convaincront pas de leur innocence à l'invincible et barbare opiniâtreté avec laquelle ils cherchent des crimes.⁵² (E, I, 137)

La répétition de la fin de la phrase de Néron en italique montre toute l'importance que lui accorde le lecteur de *l'Essai sur la vie de Sénèque*. Le locuteur de la seconde version se met en effet en scène comme un lecteur interrompant le cours de son activité pour formuler les réflexions que le texte lui inspire. Cette pause contribue à faire résonner particulièrement certaines phrases de la première version à l'oreille du lecteur de la seconde, comme s'il s'agissait pour le commentateur d'aider celui-ci à découvrir les détails importants qu'il n'avait pas su repérer ou pas considéré avec l'attention nécessaire. A bien des égards, il semble donc que le locuteur de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* offre au lecteur l'exemple de la bonne manière de lire la première version. Les ajouts apparaissent, souvent de manière implicite, parfois, comme ici, de manière plus explicite par la reprise des mots de la première version, comme un commentaire suscité par le texte initial. Le locuteur y développe les idées que sa lecture de *l'Essai sur la vie de Sénèque* a déclenchées.

Mais à cette dimension s'ajoute le fait que cette première version était déjà en elle-même un commentaire : Diderot écrivait dans les marges de Tacite, Suétone et Sénèque. Le locuteur de la seconde version commente une œuvre qui est un commentaire. Cette particularité engendre une nouvelle combinaison. En effet, l'apologiste qui fait la glose de la première version de *l'Essai*, relit et commente dans le même temps les œuvres des auteurs latins. Tacite, par exemple, est à nouveau lu, peut-être simplement à travers *l'Essai sur la vie de Sénèque*, et le défenseur de Sénèque trouve dans son texte de nouvelles raisons d'admirer le philosophe, notamment au moment de sa mort :

[Sénèque] est porté sur un bûcher, sans appareil, ainsi qu'il l'avait recommandé dans un testament où il avait pourvu à ses funérailles, et qu'il avait écrit dans les jours de sa grande puissance et de son extrême richesse.

Il n'est pas difficile de discerner le motif de l'historien, lorsqu'il insiste sur la modestie des dispositions dernières d'un homme aussi riche que Sénèque. Ces marbres qui ne couvrent que de la poussière, attestent la vénération des peuples, le respect des parents, la reconnaissance des amis, ou

⁵² Le début de l'ajout est marqué par le changement de paragraphe.

*ne sont que des monuments durables de la vanité des vivants et des morts.*⁵³
(E, I, 176)

L'apologiste s'inspire une seconde fois du texte de Tacite pour livrer une image idéale de Sénèque. Il semble que la relecture des *Annales* soit à l'origine de cet ajout, comme si le commentateur profitait de la lecture du commentaire pour redécouvrir et annoter également un des textes dont il est la glose. Ce phénomène est encore plus évident dans le second tome, où, très clairement, il s'agit moins pour le locuteur d'insérer ses réflexions sur sa précédente lecture de Sénèque, que de relire ces œuvres elles-mêmes pour indiquer les remarques qu'elles lui inspirent. Parfois, le lecteur profite d'une citation insérée dans la première version, mais qui n'était pas commentée :

« Point de gloire sans le malheur. Point de haine plus dangereuse que celle qui naît de la honte d'un bienfait qu'on ne saurait acquitter »... *Je le sais par expérience.*⁵⁴ (E, II, 290)

D'autres fois, il n'ajoute que des citations, ce qui implique qu'il se soit replongé dans les ouvrages du philosophe stoïcien⁵⁵. Souvent, enfin, ce sont des citations et des commentaires qui s'intègrent au texte de la première version et témoignent à la fois d'une relecture des textes et d'une réflexion neuve portée sur eux⁵⁶.

En somme, le locuteur de la seconde version de l'*Essai* peut se placer au même niveau que celui de la première version, commentant les historiens romains et les œuvres de Sénèque. Dans la mesure où il reproduit en grande partie un commentaire qui citait abondamment ces œuvres, il a la possibilité de gloser à son tour ces citations. Mais,

⁵³ C'est nous qui soulignons l'ajout.

⁵⁴ C'est nous qui soulignons l'ajout.

⁵⁵ Voir, par exemple, dans le paragraphe 34 : « Dans la 93^e, la mort de Métronax, et que la vie ne se doit pas mesurer par sa durée, mais par son activité.

'Est-ce à vous d'obéir à la nature, ou à la nature de vous obéir ?'

'La vie courte de l'homme utile ressemble au plus précieux des métaux, qui a beaucoup de poids sous un petit volume.'

'Celui qui a fait de grandes choses vit après sa mort ; celui qui n'a rien fait est mort de son vivant.' » (Essai, II, p. 295, c'est nous qui soulignons les citations ajoutées).

⁵⁶ Voir, par exemple, dans le paragraphe 5, cet ajout : « C'est dans une des lettres qui suivent qu'il dit au philosophe : Que fais-tu là ?... et que le philosophe lui répond : 'Hélas ! couché dans une même vaste infirmerie, je m'entretiens avec les autres malades'... On est vraiment touché de cette modestie. » (Essai, II, p. 246).

dans le même temps, il est lecteur du commentaire déjà produit, et il peut donc livrer ses remarques sur l'*Essai sur la vie de Sénèque*, constituer cette œuvre en objet de discussion.

Ainsi envisagé en tant que commentaire au second degré, l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* se présente comme une œuvre où l'auteur, affirmant nettement sa présence, oriente de manière subtile et retorse la lecture qui doit en être faite. De ce point de vue, les effets de discontinuité signalés prennent tout leur sens. Ils marquent d'abord la transformation de la première version en un objet de commentaire : en opérant de nouvelles divisions au sein du texte initial, Diderot défait son statut d'œuvre, pour le réduire à une sorte de brouillon, où il serait possible de faire des coupes, d'insérer de nouveaux passages, parfois très longs. La première version est mise en lambeaux par les exigences du commentaire qui prolifère dans ses marges. Doté d'une volonté farouche de faire triompher ses idées, de mettre en scène la profusion de ses pensées, le locuteur de la seconde version aménage le texte dont il parle pour en accroître l'expressivité. L'apparition de séquences brèves, l'affichage du caractère discontinu du texte témoignent aussi bien de l'éclatement d'une œuvre que du dynamisme de son commentaire.

Mais, en même temps qu'elles montrent la transformation d'un texte en objet de commentaire, les ruptures jouent un autre rôle : ce sont des lieux où pourront s'inscrire et proliférer à leur tour de nouvelles remarques, d'autres réflexions. Les espaces qu'ouvrent aussi bien la disposition du texte en unités brèves que les ruptures à l'œuvre parfois à l'intérieur même de ces séquences, doivent être comblées par de nouvelles gloses. Ainsi, le commentaire paraît offrir à son lecteur des marges où la discussion pourra se poursuivre. Comment mieux inciter chacun à formuler ses propres pensées qu'en proposant le modèle du commentaire d'un commentaire, c'est-à-dire ce qu'est justement l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* ? D'ailleurs, le locuteur ne sollicite-t-il pas lui-même ces réponses, ces réflexions nouvelles, lorsqu'il termine un paragraphe par une question ?⁵⁷

⁵⁷ Voir dans la première partie de l'*Essai* les paragraphes 6 (p. 46-47), 43 (p. 87-89), 73 (p. 137-138), 75 (p. 141-143), 88 (p. 161-162) et dans la seconde partie les paragraphes 52 (p. 324-325), 85 (p. 371-372), 91 (p. 381-384) et dans le paragraphe 109, la fin des remarques 4 (p. 409), 7 (p. 410), 23 (p. 424), 26 (p. 428). On trouve d'autres interrogations en fin de paragraphe, qui figuraient déjà à la même place dans

Cette provocation à la lecture active, Diderot la met en place autant en se mettant en avant comme modèle à imiter qu'en intégrant d'autres figures de lecteurs dans son discours. En effet, si lui-même est bien une image du lecteur lisant l'*Essai sur la vie de Sénèque*, il met en scène d'autres personnages lecteurs de cette œuvre dans son texte. Les plus présents sont évidemment les censeurs, dont le discours critique est souvent reproduit. Mais à la fin du second tome⁵⁸, on trouve aussi les réflexions de Marmontel à propos du texte. Ainsi, tous les lecteurs mis en scène dans le livre se transforment systématiquement en scripteurs, comme si la découverte même d'un texte ne pouvait être attestée que par les traces écrites qu'elle suscite. Dans cette spirale où s'enchaînent indéfiniment lecture et écriture, le vertige occasionné par les dédoublements guette parfois le lecteur : Ainsi, le locuteur de la seconde version de l'*Essai* est aussi bien lecteur de cette œuvre que critique des propos que celle-ci a suscités. Il apparaît presque impossible d'en finir car chaque nouveau discours produit sur un texte constitue à la fois la remise en jeu de celui-ci, mais aussi des discours qui ont été tenus sur lui. Or, ce nouveau commentaire devient à son tour futur matériau pour le lecteur critique qui cherchera à se situer par rapport à lui.

L'auteur, alors même qu'il met en scène ces lectures successives et cherche visiblement à en montrer le caractère dynamique, laisse transparaître quelques signes des limites de cette mécanique infernale. Ainsi, le texte n'échappe pas à une tendance au ressassement, ressassement des idées, ressassement des formules. Ces répétitions suggèrent, à l'inverse d'une ouverture de la réflexion et d'un engendrement continu d'idées neuves et fécondes, le risque d'un enfermement dans une série restreinte de pensées sur lesquelles le commentateur ne cesserait de revenir, sous des formes variées ou identiques. Ainsi, au désir de prise de parole, de production d'une réflexion se substituerait une lassitude et le sentiment d'une impossibilité d'enrichir le débat. Diderot retrouverait là l'écueil des discours argumentatifs de son temps, celui des réfutations par exemple, où l'auteur cherche consciemment à interdire toute réplique à son discours, la parole du commentateur se donnant comme incontestable et définitive. Pour d'autres raisons et en dépit de l'auteur, l'*Essai sur les règnes de*

la première version, et qui ont été maintenues (voir par exemple *Essai*, I, §18, p. 59-61, §24, p. 67-68 ou encore *Essai*, II, §8, p. 250-254, §87, p. 374-375).

⁵⁸ Cf. *Essai*, II, p. 406-429.

Claude et de Néron provoquerait chez le lecteur une aphasie, toutes les données du problème semblant avoir été traitées, tous les arguments énoncés, parfois même repris.

L'œuvre se situe donc à la frontière étroite entre des effets contradictoires. Son caractère hors-norme la met à la merci de deux attitudes opposées. La mise en scène d'une pratique débridée du commentaire constitue aussi bien son pouvoir de séduction que sa limite : le lecteur peut être tenté par l'imitation, la disposition même du texte l'y invite ; mais il peut aussi se lasser de l'enchaînement apparemment infini des exégèses qui reprennent, discutent un nombre borné d'idées et d'arguments.

Deux éléments contradictoires de l'œuvre visent peut-être, chacun à leur manière, à influencer le lecteur dans son jugement final, deux images résolument opposées du locuteur : d'un côté, on trouve le renoncement, le refus de poursuivre la logique de la réplique ; de l'autre, un acharnement visiblement sans faille de l'apologiste. Ces deux visages sont moins antithétiques qu'ils ne semblent, ils pourraient même se révéler complémentaires dans la stratégie de l'écrivain, d'autant plus qu'ils sont proposés tous deux à la fin de l'œuvre. Ainsi, avant d'insérer les commentaires de Marmontel, l'auteur évoque le conseil de ses amis, l'incitant à rejeter toute idée de réplique aux reproches faits à la première version. Cette posture présente à ses yeux quelques avantages :

J'ai pesé mûrement ces conseils, j'ai reconnu qu'ils étaient dictés par la raison. Mon amour pour le repos et ma paresse s'en accommodaient également ; et quoique je fusse persuadé que la philosophie ne manquerait jamais d'ennemis, et que Sénèque resterait exposé dans l'avenir aux mêmes reproches qu'on lui a faits de nos jours, surtout si l'on n'y répondait pas, j'inclinai à laisser la dispute où elle en était, lorsque je reçus les observations qui suivent. Je proteste qu'elles ne sont pas de moi. Si je les publie, c'est peut-être un peu par vanité, bien que le seul motif que je m'avoue, ce soit d'opposer entre eux les différents jugements qu'on a portés de mon *Essai*, et de montrer combien il importe de ne pas s'en rapporter à d'autres, si l'on veut avoir son opinion. (*E*, II, 405-406)

Suivent les remarques de Marmontel, ponctuées le plus souvent de la formule « *Et j'ajouterai* », qui montrent à quel point l'apologiste peine à se taire, à laisser la parole aux autres, comme s'il devait systématiquement rétablir son opinion comme l'ultime, la dernière formulée sur le sujet. La « paresse », motif si récurrent dans la mise en

scène de l'écrivain, n'y change rien, le confort personnel non plus. Une réponse fait rejaillir la voix du défenseur de Sénèque, car sous le couvert d'un jugement de l'œuvre, c'est bien la culpabilité du philosophe romain qui sera rediscutée dans ce long ajout.

Cette reprise finale donne l'impression que le discours en faveur de Sénèque pourrait ne jamais s'arrêter, non tant parce que les preuves de son innocence sont inépuisables⁵⁹ que parce que la grandeur de la cause défendue en vaut la peine. Poursuivre le combat, continuer à parler, c'est rendre hommage au philosophe et prouver, avant même l'énoncé des justifications, qu'il n'a rien à se reprocher. Par ailleurs, la prolifération du discours apologétique est soulignée avec beaucoup d'insistance, dans ce passage notamment. Diderot ne se contente pas d'avancer des arguments, il montre au lecteur le débordement du discours qui les énonce. Tout au long de l'œuvre, il place cette exhibition du déferlement de la parole apologétique au premier plan afin d'impressionner le lecteur. Qu'importent alors les redites ou les digressions, ce qui compte, c'est moins ce qui est dit que le développement d'un discours intarissable. Le lecteur n'est pas tant invité à se prononcer sur chaque preuve, à discuter les faits qu'à perpétuer l'élan du discours, à s'inscrire dans le sillage d'un flux discursif qui semble ne pouvoir être interrompu.

Comment, dès lors, mettre en scène la décision de se taire qui semble devoir nécessairement briser la dynamique instaurée par le locuteur-lecteur ? Trois instances sont distinguées dans la conclusion de la seconde version. Les censeurs, d'abord, devraient avoir épuisé toutes leurs ressources tant ils ont mis à contribution leur imagination pour inventer des accusations contre Sénèque. Pourtant, Diderot ne se fait pas d'illusion, il y aura des réponses à son livre. Mais il décide de renoncer à avoir le dernier mot⁶⁰. L'auteur, donc, se résigne au silence et, pour s'y tenir, préfère ne plus prêter attention à ce qu'on pourra écrire. La fin de l'œuvre fait coïncider la cessation des activités de lecture et d'écriture. Enfin, situé entre ces deux postures contradictoires, se trouve le lecteur idéal du texte. La première partie de la conclusion le place dans la délicate position de statuer sur l'ensemble des problèmes :

⁵⁹ L'apologiste dit lui-même que « Les preuves qui se déduisent des faits sont bornées » (*Essai*, II, p. 431).

⁶⁰ Cf. *Essai*, II, p. 431 : « Si le dernier qui parle est celui qui a raison, censeurs, parlez et ayez raison ».

Après tant de comptes opposés que l'on vous a rendus de cet Essai sur les mœurs et les écrits de Sénèque, lecteur, dites-moi, qu'en faut-il penser ?

Sénèque et Burrhus sont-ils d'honnêtes gens, ou ne sont-ils que de lâches courtisans ?

Sénèque a-t-il du génie, ou n'est-il qu'un faux bel esprit ? (*E*, II, 430)

Les questions portent aussi bien sur la valeur du discours apologétique que sur celle de Sénèque, envisagé comme conseiller du souverain mais aussi comme auteur. C'est donc tout le projet, le livre en entier, qui est soumis au verdict du lecteur. Si la part de rhétorique n'est pas absente dans cette litanie d'interrogations⁶¹, elle marque de manière insistante la volonté de remettre au lecteur le pouvoir de décision. Le dernier mot semble lui appartenir et le choix demeure ouvert. Toutefois, dans la seconde partie du texte, Diderot réactive l'image des censeurs, jouant comme un repoussoir, ce qui empêche l'identification du lecteur avec eux. Ils sont responsables du caractère infini du débat, leur imagination leur fournit les ressources pour le nourrir d'une manière aussi artificielle que stérile. En faisant reposer sur eux la faute de la surabondance de son discours, l'apologiste s'en dégage complètement ; il espère ainsi s'attirer la bienveillance de ceux qui auraient été lassés par sa parole. Même si l'auteur prête jusqu'au bout une indépendance complète au jugement du lecteur, l'invitant à faire abstraction des discours des deux camps, il lui montre à la fois quelles sont les positions intenable – celles des censeurs – et qui respecte l'autonomie de son point de vue, c'est-à-dire lui-même.

L'écrivain tente de ménager par tous les moyens possibles un bon accueil à son texte et à ses arguments : lecteur lassé ou lecteur impressionné par le flux apparemment interminable du discours apologétique, tous peuvent adhérer aux vues de l'essayiste, figure tantôt

⁶¹ On trouve une succession de quatorze questions. Nul doute que Diderot n'ait eu en tête des modèles antiques : l'emploi répété de la tournure interrogative à la fin d'un discours judiciaire se trouve par exemple dans le *Pro Murena* et dans le *Pro Milone*. Dans ce dernier cas, on observe, pour des raisons certes différentes de celles de Diderot dans l'*Essai*, le même glissement du discours de la personne défendue à la mise en scène de celui qui la défend. Pour émouvoir, la péroraison doit mettre en présence de la manière la plus vivante la figure de l'orateur et celle de son allocutaire, convoquée pour valider le point de vue proposé (cf. Cicéron, *Pro Milone*, in *Discours*, tome XVII, texte établi et traduit par André Boulanger, Paris, Les Belles Lettres, 1961, §37-38, p. 135-137).

autoritaire et captatrice, qui pousse le lecteur à épouser la dynamique de son discours, tantôt bienveillante et libératrice qui laisse à chacun le soin de se déterminer. Dans les deux cas, le texte vise à produire des effets : pensées, réflexions et discours doivent prolonger l'œuvre. Cette continuation est maîtrisée aussi bien par l'esprit d'imitation qui doit guider le lecteur fasciné par la mécanique sans fin du commentaire que par le contre-modèle incarné par l'attitude des censeurs, occupés à ratiociner sans fin sur des détails, capables de malhonnêteté pour nourrir leur argumentation.

Diderot procède de manière très originale pour réécrire *l'Essai sur la vie de Sénèque*. En recomposant son texte, il n'y met certes pas plus d'ordre. Il s'agit plutôt pour lui d'y intégrer l'équivalent d'un commentaire de son œuvre. Cette réflexion n'implique pas une prise de distance par rapport aux opinions avancées, mais plutôt la radicalisation du discours apologétique tenu dans la première version. L'auteur cherche visiblement à contrôler de manière plus serrée l'idée que le lecteur pourra se faire de Sénèque. Sa stratégie ne passe pas par une structuration plus forte du discours mais au contraire par l'utilisation de la rupture comme indication du commentaire en train de se construire, mise en scène de l'activité de la pensée. La discontinuité devient le signe d'une ouverture du texte à la parole et aux idées du lecteur, une invitation à la poursuite de la réflexion. Une telle perméabilité ne produit qu'en apparence une forme de liberté du lecteur-commentateur. Sous couvert de lui laisser la main, de lui céder le dernier mot, le locuteur inscrit implicitement dans son sillage le commentaire à venir du lecteur, soit que ce dernier souhaite à son tour mettre un terme à la prolongation infinie du débat attribuée aux censeurs, soit qu'il perpétue l'image d'un discours apologétique proliférant. La mise en scène de la réécriture du texte servirait alors à faire impression, à montrer l'énergie d'une parole que rien ne peut contre-carrer. La séduction exercée par cet élan dynamique conduirait naturellement le lecteur à le poursuivre. Ainsi, c'est en exhibant son caractère ouvert, ses ruptures d'enchaînement, ses espaces à combler que le texte construirait paradoxalement sa maîtrise du lecteur et le conditionnement de son opinion.

2. Les situations de dialogue : une mise en danger fictive des positions de l'apologiste

En mettant en scène plusieurs niveaux de commentaires, Diderot fait de l'écriture dans les marges d'un texte l'équivalent d'un dialogue avec l'œuvre glosée. Jean-Marie Goulemot⁶² note à ce propos que ce dialogue a pour particularité de demeurer inachevé. D'une part, les auteurs que l'écrivain commente ne répondent pas dans le cadre du texte. Ainsi, l'échange s'achève vite, faute de réplique. D'autre part, si, dans l'*Essai*, l'auteur ne manque pas d'inciter le lecteur à devenir le prochain interlocuteur, il n'en reste pas moins que ses réponses ne peuvent qu'être absentes. Ainsi l'interpellation du destinataire, sans cesse renouvelée, n'aboutit pas et la voix de l'apologiste paraît résonner dans le vide, dans l'attente d'une réplique qui s'accorderait à ses propres vues.

Le commentaire met donc en place un dialogue frustrant, car rapidement interrompu. L'absence de la parole d'autrui est ressentie d'autant plus fortement que le discours de Diderot dans son apologie est un discours constamment adressé. Dès le préambule, un destinataire est nommé : c'est Naigeon, dont le nom est mis en exergue⁶³, et dont le statut d'interlocuteur est fréquemment rappelé dans ce texte liminaire. De manière implicite, un autre destinataire est également visé : le lecteur, qu'il s'agit de prévenir de l'étrangeté du texte et de sa méthode de composition originale. Si le second interlocuteur n'obtient pas la parole, Naigeon, lui, se retrouve tout de même cité une fois :

Peut-être eussiez-vous désiré, pour me servir ici de vos propres termes, « que me livrant à toute la chaleur de mon âme et à toute la fougue de mon imagination, je vous montrasse Sénèque comme autrefois je vous avais montré Richardson » : mais pour cela, au lieu de plusieurs mois, il fallait ne m'accorder qu'un jour. (*E*, I, 37)

Diderot fait allusion aux propos de celui à qui il s'adresse, auxquels il semble ensuite répondre. Le préambule délivre donc plusieurs impressions contradictoires, du point de vue de l'énonciation : le discours, destiné à un récepteur défini, paraît effacer la parole de ce der-

⁶² Op. cit., p. 47 : « [Le commentaire est] stylistiquement la figure incomplète du dialogue ».

⁶³ Cf. *Essai*, I, p. 35 : « A Monsieur Naigeon ».

nier, sans qu'elle ne disparaisse complètement. Naigeon, régulièrement interpellé, semble absent, mais accède ponctuellement au rôle d'interlocuteur véritable. A un autre niveau, le discours vise un public plus large, sans le mentionner pour l'instant comme destinataire. Cet échange fonctionne clairement dans un seul sens dans ce texte initial, le lecteur se trouvant tenu au rang d'une instance dont on parle. Ces limites posées dans le préambule ne doivent pas remettre en question le caractère extrêmement dialogique⁶⁴ du discours diderotien. La description que l'auteur y donne de son travail (« ... je lis ou je converse, j'interroge ou je réponds. » (*E*, I, 36)) s'effectue bien dans ces termes, même si elle met l'accent sur la relation entre le scripteur et le support de sa réflexion davantage que sur celle qui va se nouer entre locuteur et lecteur⁶⁵.

Ce goût pour les situations d'interlocution, visible dans la mise en place de l'énonciation, se trouve aussi nettement affirmé au niveau de l'énoncé : les paroles des autres y abondent, que ce soient des extraits de Tacite et de Sénèque ou des citations provenant des horizons les plus variés. Leur prolifération est si importante qu'elle n'est pas sans soulever quelques questions : la voix du locuteur est-elle toujours audible ? Ne tend-elle pas à s'effacer et à faire perdre ainsi son homogénéité au discours ? Son opinion demeure-t-elle repérable au milieu du flot des discours contradictoires reproduits au sein du texte ? Enfin, le lecteur parvient-il toujours à identifier les auteurs des différents propos et peut-il repérer constamment quelle instance assume la responsabilité du discours tenu ?

A cette dernière question, Grimm lui-même, pourtant habitué à la polyphonie de la parole diderotienne répondait par la négative :

... Il faut prendre son parti de voir l'auteur passer tout d'un coup du palais de César au grenier de MM. Royou, Grosier et consorts, de Paris à Rome, de Rome à Paris, du règne de Claude à celui de Louis XV, du Collège de la

⁶⁴ Ce terme désigne ici la mise en valeur d'une présence conjointe du sujet de l'énonciation et de son interlocuteur dans un texte.

⁶⁵ Lorsqu'il synthétise les grands axes de la réflexion critique sur le dialogue diderotien, Benoît Melançon mentionne la place capitale occupée par la figure du lecteur : « qu'il soit implicitement représenté, comme personnage ou comme destinataire, qu'il soit dissimulé sous le masque de la postérité [...] ou présent parmi les contemporains [...], qu'il ait ou non à interpréter ce qu'on lui donne à lire, le lecteur est, pour Diderot, une réalité de tous les instants. » (*Diderot épistolier, Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIIIème siècle*, Québec, Fides, 1996, p. 280).

Sorbonne à celui des Augures, s'adresser tantôt aux derniers roquets de la littérature, et, dans son enthousiasme dramatique, faire parler les uns, répondre les autres, s'apostropher lui-même, apostropher ses lecteurs et leur laisser souvent l'embaras de chercher quel est le personnage qu'il fait parler, ou quel est celui auquel il s'adresse.⁶⁶

Le caprice de l'auteur qui lui fait juxtaposer des périodes historiques très éloignées par l'allusion aux personnages les plus divers, conduit à un brouillage plus général, qui touche notamment les citations. Le lecteur ne sait plus toujours qui parle, tant les locuteurs occasionnellement convoqués sont nombreux. La quantité n'est cependant pas une justification entièrement satisfaisante, et Grimm participe dans ce texte à la construction de l'image de l'écrivain Diderot, pris dans le rythme effréné de ses pensées et incapable d'y mettre l'ordre suffisant pour ne pas égarer son lecteur. S'il contient donc une part de vérité dans l'expérience de lecture qu'il évoque, ce témoignage doit être manié avec certaines précautions, tant le sentiment réel y côtoie une représentation traditionnelle du personnage Diderot.

Il n'en reste pas moins que les discours insérés dans l'œuvre, compte tenu de leur nombre, de leur variété et de leur attribution parfois difficile, posent la question de leur maîtrise par l'auteur. Le dialogue qu'il entretient avec ces paroles étrangères, la polyphonie ainsi créée au sein du texte, pourraient provoquer des perturbations dans la formulation d'un message clair à destination du lecteur. Ces paroles sont surtout susceptibles d'induire des ruptures dans la lecture, qui risquent de désunir le couple locuteur-lecteur, le premier cherchant plutôt à se situer par rapport aux discours représentés qu'à se positionner vis-à-vis de son destinataire.

Diderot cite et reprend beaucoup de paroles dont il n'est ni l'émetteur, ni le destinataire originel. Le texte met en jeu les situations les plus variées de ce point de vue. D'une part, les personnes et personnages cités sont extrêmement nombreux et appartiennent à des catégories très différentes. Peuvent être repris des propos d'hommes célèbres, qu'ils soient hommes politiques ou écrivains⁶⁷, mais aussi

⁶⁶ *Correspondance littéraire*, Paris, Garnier frères, 1880, t. XIII, p. 104.

⁶⁷ Pour les politiques, on peut citer Catherine II (*Essai*, II, p. 420-421), Vespasien (*Essai*, I, p. 53), mais aussi évidemment Claude et Néron. Pour les écrivains, on trouve, entre autres, des propos d'Horace (*Essai*, I, p. 92), de Caton (*Essai*, I, p. 102) et de Montaigne (*Essai*, I, p. 150-151).

certains discours tenus par des personnes qui ne méritent pas d'être nommées⁶⁸, ou qui ne le sont pas pour d'obscures raisons⁶⁹. Ainsi que le signalait Grimm, les individus cités appartiennent aux époques les plus variées : on trouve des propos des contemporains de l'action narrée (Sénèque, Claude, Néron ou encore Agrippine). A l'opposé, les contemporains de l'apologiste – Marmontel⁷⁰, par exemple – donnent également leur opinion directement. Enfin, suivant les cas, les discours repris sont plus ou moins liés au propos du livre qui est d'évoquer la vie de Sénèque et ses œuvres⁷¹.

Par ailleurs, ces variations de provenance se doublent d'autres différences notables dans le statut des paroles rapportées. En prenant l'exemple des paroles attribuées à Sénèque, on remarque qu'il est nécessaire de définir plusieurs catégories, qui permettraient de classer aussi tous les autres discours repris. Il faut distinguer tout d'abord les propos que l'historien lui prête de ceux qu'il a effectivement tenus dans ses œuvres. Dans la première partie de l'*Essai* même, soit l'auteur cite Tacite qui cite Sénèque, soit, parfois, il cite Sénèque directement⁷². Le lecteur ne peut accorder le même crédit à ces deux discours, même si l'exactitude de l'historien n'est pas mise en doute par l'écrivain. De même, ces deux types de paroles doivent être opposées aux paroles fictives attribuées au philosophe. Sont considérés comme faisant partie de cette classe tous les passages où Diderot affirme sans ambiguïté que c'est lui qui imagine ce que dit son héros. Enfin, il serait nécessaire de distinguer l'usage que l'apologiste fait des écrits de Sénèque dans le premier et le second tome. En effet, autant les œuvres du philosophe apparaissent d'abord comme un discours repris parmi d'autres, un des ouvrages que l'auteur a en tête au

⁶⁸ Il en est ainsi de certains satellites des despotes, comme par exemple une favorite (*Essai*, I, p. 46) ou un plaideur (*Essai*, I, p. 63).

⁶⁹ Ainsi, lorsqu'il cite Simon Goulart, Diderot ne le désigne jamais que par une périphrase. Peut-être s'agit-il pour lui de dissimuler une source d'informations de seconde main importante, qu'il aurait reprise plus abondamment que ce que les citations laissent imaginer. A ce propos, voir *Essai*, I, p. 91, n. 105 de l'éditeur.

⁷⁰ Cf. *Essai*, I, p. 219. Rappelons que tous les énoncés qui impliquent directement le locuteur sont, pour le moment laissés de côté. Ainsi ne peut-on classer ici les répliques des censeurs ou les considérations de Marmontel à la fin du second tome, qui sont des réponses explicites au discours de l'apologiste.

⁷¹ A côté des références à Tacite ou à Sénèque, on trouve par exemple, en note, les considérations de Martianus sur l'accouchement (*Essai*, I, note, p. 125-126).

⁷² Pour le premier cas de figure, voir par exemple *Essai*, I, p. 162-165. Pour le second, voir, entre autres, *Essai*, I, p. 45-46.

moment où il écrit, autant elle deviennent dans la deuxième partie un texte-matrice abondamment cité, à tel point que la parole de celui qui les reprend reste comme au second plan.

Ainsi, les propos cités doivent être distingués à la fois par le niveau auquel ils sont énoncés (sont-ils ou non directement repris ?), par leur caractère réel ou fictif et par la place qu'ils occupent par rapport au discours citant, cette place pouvant évoluer au cours du texte. L'établissement de ces oppositions permet de montrer à quel point Diderot joue de la juxtaposition des modèles. Il tend à mettre au même niveau des éléments hétérogènes, estompe les différences entre ces types de citations, comme si leur permanent mélange n'impliquait pas de difficulté de lecture. Pour le destinataire du texte, il faut d'abord identifier le discours cité comme tel, ce qui n'est pas sans poser problème lorsque Diderot se l'approprie un peu trop. Il doit également s'interroger sur le statut de la parole rapportée. Peut-elle toujours avoir valeur de preuve ? Quelle est la légitimité d'un texte repris chez un auteur ponctuellement cité, à propos duquel l'apologiste ne fournit pas de garantie ? Tout autant qu'à des questions, le lecteur est soumis à un travail perpétuel d'adaptation devant un texte qui associe des discours parfois très disparates, tous relayés par une voix unique, dont on peut se demander si elle sert de guide ou si elle ne tend pas à se dérober constamment.

La particularité du discours historique ou critique diderotien est de beaucoup s'appuyer sur des textes-sources, qui fonctionnent à la fois comme des références et comme un matériau susceptible d'être abondamment repris. L'auteur puise ainsi dans Sénèque et Tacite une quantité très importante du texte de son œuvre. Toutefois, les cas de la première et de la seconde partie doivent être distingués. Si, dans le deuxième livre, les œuvres du philosophe stoïcien sont commentées, sans qu'il y ait d'ambiguïté dans la délimitation des discours attribuables au critique, la situation est plus complexe dans le premier. L'absorption du texte-matrice, les *Annales* de Tacite, s'y effectue également à une grande échelle. Mais Diderot, une fois reconnue l'importance de sa dette envers l'historien romain⁷³, ne juge pas né-

⁷³ Cf. *Essai*, I, p. 171 : « Le récit qui précède est traduit des *Annales* de Tacite ; interprètes fidèles de cet auteur sublime et profond, nous n'aurions pu sans témérité, j'ai presque dit sans sacrilège, y ajouter ou en retrancher un seul mot. Si nous lui avons

cessaire de distinguer continuellement sa parole de celle de Tacite, comme si l'adéquation de leurs points de vue sur Sénèque autorisait la confusion de leurs deux discours.

L'apologiste parvient à tirer parti de l'ambiguïté qu'il maintient très souvent entre le discours qu'il assume seul et celui dont Tacite est le garant initial. Tout ajout propre à Diderot, tout aménagement de la traduction, toute incertitude sur la voix qui énonce un fait constituent des atouts supplémentaires pour le défenseur de Sénèque. Il peut bénéficier de l'autorité de l'historien romain, de la valeur accordée à sa parole par le lecteur, pour donner plus de poids à son propre discours.

Ce rapport de solidarité visible entre l'*Essai* et les *Annales* mérite d'être opposé à la manière dont l'apologiste présente une autre de ses sources principales, l'abbé Ansqer de Ponçol, mentionné clairement une seule fois⁷⁴. Bien que Diderot lui doive beaucoup et lui emprunte notamment le plan de son ouvrage et certaines citations d'hommes célèbres⁷⁵, il ne souligne pas sa dette envers un texte par ailleurs sans crédit notable et rédigé par un auteur impossible à proposer comme autorité. Ces libertés prises par Diderot avec certaines de ses sources attestent que sa conception concernant l'attribution des citations fluctue suivant ses intérêts. Il ne respecte pas de ligne de conduite rigoureuse dans ce domaine, affaiblissant, selon les cas, les barrières censées séparer la parole qu'il assume et celle qu'il ne fait que reproduire. Par ailleurs, un effet de brouillage apparaît à propos des citations au premier degré des textes-sources. Hormis Tacite et, à un niveau moindre Suétone, l'auteur, en cachant le plus souvent ses principaux pourvoyeurs d'informations, fait passer des citations au second degré (il cite un compilateur qui cite lui-même un propos) pour des citations au premier degré. Si les limites entre la traduction de

ôté quelque chose, c'est son laconisme et son énergie, et l'on s'imagine bien que c'est malgré nous ».

⁷⁴ Ibid., note, p. 86-87: « Voyez la *Vie de Sénèque* qu'un auteur anonyme a publiée en tête d'une analyse du *Traité des Bienfaits*. J'ai profité plusieurs fois du travail de cet auteur, qui a eu le courage et l'honnêteté de prendre publiquement la défense de Sénèque, et de réfuter par des faits rassemblés avec exactitude les calomnies dont ce grand homme a été si longtemps la victime ».

⁷⁵ Voir, par exemple, le paragraphe 40 (*Essai*, I, p. 84-85) où l'auteur fait allusion à un mot de Trajan, rapporté par l'historien Aurélius Victor et repris par Ansqer de Ponçol. De même, au paragraphe 121 (*Essai*, I, p. 217-221), l'apologiste reprend une phrase qu'on trouve chez Saint-Jérôme et que l'abbé avait citée.

Tacite et les propos de l'apologiste sont flous, si les autres sources ne sont précisées qu'incidemment et non à chaque emprunt, il convient d'établir que le rapport entre l'écrivain et ses intertextes ne s'apparente guère à un dialogue au sens d'échange, d'interaction entre deux paroles. Il semble plutôt que, sans nier la présence des autres textes dans son discours, sans infirmer leur influence, le locuteur n'en finit pas moins par se les approprier, faisant vibrer ces voix accordées à l'unisson pour mieux les fondre dans sa voix propre, la seule qu'entend finalement le public.

Ce principe de fusion des discours ne prévaut pas autant pour les citations plus ponctuelles, qui prolifèrent, elles aussi, dans le texte. Ces formules d'auteurs ou de personnages plus ou moins célèbres répondent à la tradition de la rhétorique, qui veut que le discours soit en quelque sorte orné de références nombreuses et variées. Ces éléments sont le signe de la culture de l'écrivain et montrent que sa réflexion s'enrichit des exemples du passé. Dans *l'Essai*, Diderot peut utiliser ces citations pour synthétiser son propos ou pour énoncer de manière abstraite une vérité dont il a fourni précédemment un exemple concret. Dans ce cas, son sentiment personnel se trouve en quelque sorte validé par l'identité de ses vues avec celles d'un personnage célèbre.

Fonctionnant souvent comme des sentences et jouant un rôle voisin d'elles, les paroles rapportées forment aussi, dans certains cas, le contrepoint particulier d'un énoncé générique. L'évocation du rôle des maîtresses donne lieu à ce type de conjonction :

Soit par curiosité, par esprit d'intrigue, par intérêt ou par vanité, en tout temps, mais surtout dans les circonstances orageuses, les femmes cherchent à captiver les chefs de partis. Le cardinal de Retz n'était pas beau, cependant il n'y eut presque pas une femme qui ne cherchât à lui plaire, et la reine même disait de lui qu'on n'était jamais laid, quand on avait les dents belles. (*E*, I, 98)

Le passage de l'idée générale à l'exemple aboutit à la citation d'une phrase d'Anne d'Autriche, dont le caractère amusant ajoute au piquant du propos, en même temps qu'il renouvelle de manière plaisante un lieu commun du discours historique sur le fonctionnement de l'univers politique. L'allusion à une circonstance précise constitue le pendant du discours théorique, la citation donnant un caractère encore plus concret à l'anecdote mentionnée.

On pourrait penser que les propos ainsi rapportés tirent une partie de leur prestige et de leur éclat du nom de leur auteur. Une bonne part du jeu de la référence à des propos de personnes illustres tient en effet à l'exhibition des noms célèbres. Toutefois, ces citations attribuées voisinent avec d'autres à l'origine plus ou moins dissimulée : un propos tenu par le sénat romain est prononcé, selon Diderot, par un « on » énigmatique, sorte de *vox populi* difficile à situer⁷⁶, un « prêtre catholique, aussi pieux qu'instruit » (*E*, I, 153-154) est mentionné sans être nommé, une périphrase sert aussi à désigner Caton le Censeur⁷⁷. Parfois, les personnages cités sont si vaguement définis, car peut-être peu connus, qu'il est impossible de deviner leur identité⁷⁸. Ces imprécisions ne sont pas sans rappeler celles apparues dans l'usage par l'auteur de ses textes-sources. Cependant, il ne s'agit pas ici d'effacer les limites entre le discours de l'apologiste et celui qu'il cite : grâce à la brièveté des citations, le lecteur sait toujours qui parle. Excepté cette réserve, on retrouve les mêmes phénomènes : désignation périphrastique, allusive du texte-source, tendance à l'appropriation des discours et à la déformation du propos initial, dissimulation d'un intertexte ayant fourni la citation. Ces approximations volontaires sont évidemment liées : si Diderot évite de donner le nom du personnage célèbre qui a prononcé une phrase qu'il cite, c'est pour ne pas être accusé de transformer une parole dont ses adversaires auraient tôt fait de vérifier l'exactitude. Le flou sert de protection, il masque le travestissement des discours cités, qui aboutit dans les cas extrêmes au dédoublement de la parole de l'auteur : en citant quelqu'un d'autre, il se cite presque lui-même, tant il a aménagé, suivant ses desseins, la parole d'autrui.

Ainsi, si les brèves références ont encore en partie leur rôle d'ornement du discours, s'inscrivant dans le mécanisme si fondamental du premier livre qui consiste en une oscillation perpétuelle entre le particulier et le général, pour le reste, leur fonctionnement s'apparente à l'usage que Diderot fait de tous les textes qu'il cite au

⁷⁶ Cf. *Essai*, I, p. 81 : « A qui appartient-il, si ce n'est au ministère des dieux, de sévir après la mort contre la perversité de celui que sa puissance a garanti des lois pendant sa vie, et de crier, comme on l'entendit autour du corps de Commode : *Aux crocs : qu'on le déchire ; qu'on le traîne. Aux gémonies, aux gémonies* ».

⁷⁷ Ibid., p. 88 : « Un des hommes les plus sages que Rome ait produits ».

⁷⁸ Ibid., p. 105 : « Il avait raison, l'honnête incrédule, qui répondait à son prélat qui lui disait : 'Je donnerais bien vingt mille écus pour vous voir au pied des autels'... *Monseigneur en donnerait bien quarante mille pour me savoir en mauvais lieu* ».

premier degré : les propos sont déformés pour se plier au dessein apologétique, leur origine est rendue parfois énigmatique, comme si, sans se refuser à reconnaître l'existence de paroles étrangères, l'auteur tentait déjà de les faire siennes, de les inclure dans son système de pensée. Ces manipulations indiquent qu'il n'y a pas de propos rapporté sans le filtre des intentions de l'écrivain. L'obsession de contrôle s'exerce jusque dans le mode d'intégration du discours dans le texte : il est adapté, rendu anonyme, repris chez un auteur qui en avait lui-même détourné le sens premier. Tous ces aménagements révèlent que Diderot met en scène avec un soin particulier le dialogisme de son texte. Il donne l'impression d'être constamment soumis à sa culture personnelle, à des souvenirs de livres, de discours, d'anecdotes. Il semble aussi tributaire des oeuvres qui l'accompagnent de manière privilégiée dans son travail et qui resurgissent sous sa plume, fidèlement repris, presque recopiés. Toutes ces apparences sont un leurre, l'attitude qui consiste à céder ostensiblement la parole, une pose destinée à dissimuler la maîtrise exercée par le locuteur sur l'ensemble de ces citations, parfaitement intégrées dans la continuité et le style de son discours. L'utilisation des propos rapportés au terme de certains paragraphes en est une preuve significative : ils font office de sentences, phrases brèves et frappantes que le locuteur aime à placer à la fin d'un développement, en guise de conclusion. La citation vaut alors autant par ce qu'elle énonce que par le rythme qu'elle maintient à l'endroit où le lecteur aurait justement attendu une sentence.

Les citations de personnages insérées dans le discours historique sont, en revanche, un élément qui appartient au style des auteurs romains. Quand les paroles de Claude ou de Néron sont retranscrites, l'auteur montre plus sa fidélité à la construction du récit chez des historiens comme Tacite ou Suétone, que son originalité propre. Dans l'annalistique comme dans toute la tradition historiographique romaine, les paroles des personnages sont reprises suivant certains codes : d'abord, l'historien reprend plutôt des discours que des conversations : on cherche moins à retranscrire la spontanéité d'une parole qu'à exhiber un propos solidement charpenté, construit suivant les règles de la rhétorique. De ce fait, les discours sont l'apanage des hommes d'Etat et sont insérés à des moments décisifs du récit. Enfin, s'il ne déclenche pas une action, s'il ne renverse pas une situation, le discours révèle, du moins, les traits de caractère de celui qui parle. Il

constitue un portrait indirect, l'historien se sentant tenu par ailleurs de conserver une certaine réserve. Le discours met ainsi à jour, sans intervention apparente de l'auteur, les éléments de la personnalité de l'individu. Fidèle à cette tradition, Tacite insère principalement des discours dans ses *Annales*. Toutefois, son récit contient également en certaines occasions des discussions plus brèves ou d'autres formes de propos rapportés. Ainsi, les paroles d'Agrippine visant à discréditer Britannicus⁷⁹ ou les échanges entre Sénèque et les envoyés de Néron, cherchant à justifier son exécution prochaine⁸⁰, ont un tour plus naturel et semblent plus conformes à la réalité de ce qu'ont pu dire ces personnages.

Diderot, pour sa part, ne reprend qu'exceptionnellement les longs discours⁸¹. Plus volontiers, il retranscrit les échanges brefs entre les personnages, toujours en suivant le texte de Tacite⁸². Lorsque l'occasion se présente de faire parler les personnages, il n'hésite pas à changer de source pour truffier son récit de ces paroles rapportées : au cours du paragraphe 16⁸³, il passe ainsi de Suétone à Dion Cassius, puis à Flavius Josèphe et à Crevier pour faire parler successivement la mère de Claude, Valérius Asiaticus ou encore Caesonia et Claude lui-même. Ainsi, en sélectionnant habilement ses passages et en utilisant les ressources de son inspirateur principal, l'auteur réussit à animer ses personnages, à les rendre plus proches du lecteur par la connaissance de leurs paroles. La juxtaposition de citations brèves donne au récit un rythme plus enlevé, la limite du procédé résidant dans le nombre réduit d'échanges rapportés dans le texte de Tacite. L'auteur de l'*Essai* ne peut qu'établir une liste de propos tenus, mais non recréer l'interaction de certains échanges décisifs, absents de ses sources. C'est sans doute en partie pour cette raison qu'il ajoute aux paroles ainsi recueillies d'autres manières de faire parler les figures de son récit, de telle sorte pourtant que le lecteur ne distingue pas nécessairement les différents procédés utilisés.

⁷⁹ Tacite, op. cit., XII, 41, p. 286-287.

⁸⁰ Ibid., XV, 60-61, p. 416-417.

⁸¹ Il en fait usage au moment crucial où Sénèque demande à Néron de se retirer (*Essai*, I, p. 162-165).

⁸² Voir pour les deux cas qui viennent d'être cités les paragraphes 28 (récriminations d'Agrippine sur le statut de Néron, p. 73) et 93 (incidents qui précèdent la mort de Sénèque, p. 168-169) de la première partie de l'*Essai*.

⁸³ Cf. *Essai*, I, p. 57-59.

Ainsi, de même que certaines citations au premier degré provenaient en réalité d'un intertexte dissimulé, les citations des paroles des personnages, étant théoriquement toutes connues par l'intermédiaire d'un historien, parviennent parfois directement à la connaissance de l'auteur par le biais d'un écrit du personnage. Il en est ainsi de certaines paroles de Sénèque rapportées dans le premier tome de l'*Essai*. Ses considérations sur la santé⁸⁴, ses jugements sur les grands philosophes qui furent ses amis⁸⁵, surtout, ce qu'il dit de l'emploi de ses richesses, tout ceci n'est pas tiré des *Annales* de Tacite mais bien des œuvres du philosophe lui-même :

Mais joignons-nous pour un moment aux ennemis du philosophe opulent, et interrogeons-le sur l'usage de sa richesse.... Sénèque, que fais-tu de tant d'argent ?- « Ce que j'en fais, on le sait. Je préviens l'un, je m'acquitte avec un autre ; je secours celui-ci, j'ai pitié de celui-là ; je pourvois aux besoins d'un troisième. Quelquefois, je force à recevoir ; je ne place jamais mieux mon argent que quand je le donne. » (*E*, I, 181)

Le texte rédigé est transmué en parole par l'ajout d'une phrase au début de la réponse de Sénèque⁸⁶. Dans les autres cas, c'est l'emploi du verbe « dire » qui fait passer les mots du philosophe de l'écrit à un simulacre d'oralité. Ces modifications marquent bien la volonté du Diderot, notamment dans ce premier tome, de faire parler les personnages et surtout Sénèque. Le texte apparaît entièrement ouvert à la parole du philosophe, accueillie quelle que soit son origine, ce qui permet au lecteur d'être plus proche de lui. Dans la plupart des cas, l'auteur ne juge pas nécessaire de préciser la provenance de cette parole. Le flou entretenu à ce sujet confère une légitimité égale à tous ses discours, comme si ce qu'avait dit Sénèque selon Tacite était aussi certain que si le philosophe l'avait couché par écrit. Cette indétermination indique aussi que le Sénèque vu par Tacite et celui dont Diderot fait le portrait sont étroitement solidaires, que les visions des deux auteurs sur le stoïcien coïncident parfaitement.

A l'opposé de cette parole attestée par la trace écrite et rendue donc incontestable se trouvent les propos prêtés par l'historien à

⁸⁴ Ibid., p. 45-46.

⁸⁵ Ibid., p. 51-54.

⁸⁶ Ibid., p. 181, n. 252 de l'éditeur.

Claude dans le paragraphe 19. Meister⁸⁷ témoigne à leur propos qu'il n'était difficile pour personne à l'époque de savoir que ces phrases avaient été prononcées par Louis XV. Dans cette situation, l'empereur romain ne fait plus figure que de marionnette, à qui l'on attribue un discours pour contourner la censure. Malgré la facilité avec laquelle le lecteur contemporain de Diderot peut démêler le subterfuge, il faut signaler que rien ne distingue dans la présentation du texte, ces pseudo-citations des discours réellement tenus par le souverain romain. Les paroles rapportées au second degré peuvent alors elles-mêmes devenir l'objet de doutes. Une telle altération de la vérité rappelle au lecteur qui a saisi cette allusion que les stratégies de l'écrivain commandent jusqu'aux paroles des personnages. Ces derniers perdent immédiatement l'épaisseur que leur conféraient leurs discours rapportés directement : ces paroles mêmes sont susceptibles de trucages, de déformations pour servir un autre dessein que la représentation fidèle de leur caractère.

Malgré les apparences, les citations des discours des personnages du récit n'ont pas toutes le même statut, puisque les propos rapportés par les historiens se retrouvent au même niveau que les écrits des personnages historiques. Dans le même temps, la distinction entre parole attestée et parole rapportée au second degré est niée, comme si Tacite et l'auteur de l'*Essai* constituaient un narrateur unique, comme si toutes les citations attribuées au philosophe étaient également certaines. La question de l'authenticité pose par ailleurs problème lorsque Diderot fait prononcer à ses personnages des phrases, dont les lecteurs contemporains comprendront que leur auteur véritable ne vit pas dans la Rome antique mais dans la France du dix-huitième siècle. Le vrai côtoie donc le mensonger, le témoignage direct équivaut au témoignage indirect : en somme, le texte de l'*Essai* ne donne pas de garantie stable sur les discours qu'il intègre, tant l'auteur se préoccupe peu d'établir l'exactitude de ce qu'il rapporte. Quand il place dans la bouche de Claude des paroles de Louis XV, il met même en avant sa li-

⁸⁷ Cf. *Correspondance littéraire*, Paris, Garnier, 1880, t. XIII, p. 104 : « Cette nouvelle édition de l'*Essai sur Sénèque* n'ayant paru que sous une permission tacite, l'auteur a eu la liberté d'y insérer beaucoup de choses qu'il avait été forcé de supprimer dans la première ; on pourra même trouver que cette liberté a été portée fort loin dans plusieurs endroits, comme dans le parallèle du caractère de Claude et de celui d'un roi qu'il n'est pas difficile de reconnaître, puisqu'on cite de lui des mots connus de tout le monde ».

berté dans l'attribution des discours aux différents personnages. Il donne un statut quasiment fictionnel aux figures qu'il anime dans son récit.

Parmi les propos rapportés dans le récit, on trouve de nombreuses citations où le caractère mensonger de l'attribution n'est plus simplement suggéré, mais ostensiblement assumé. C'est principalement la parole de Sénèque qui est ainsi manipulée, Diderot imaginant par exemple ce qu'il voulait dire à Néron en composant pour lui l'éloge funèbre de Claude :

Quoi de plus conséquent à ce projet que d'exposer le César Claude à la risée publique ? Pouvait-il dire à Néron d'une manière plus énergique : « Prince, entendez-vous ? Si vous gouvernez mal, c'est ainsi que vous serez traité lorsqu'on ne vous craindra plus »... (*E*, I, 82)

Dans ces discours prêtés au philosophe, le héros de Diderot se montre souvent à son avantage vis-à-vis du despote :

Las du spectacle de la débauche et du crime, Sénèque veut s'éloigner : Néron le retient ; et voici ce que Sénèque lui fait entendre, s'il ne le lui dit pas expressément : « Je sais que ma présence et mes reproches vous importunent ; mais c'est votre faute et non la mienne. N'attendez de moi que la vérité : je vous respecte, mais je la respecte plus que vous ; et je me consolerais plus facilement de vous avoir déplu que de l'avoir offensée. » Certes, ce n'est pas là le discours d'un homme attaché à la faveur, aux honneurs, aux richesses, à la vie. J'en atteste les gens de cour. [...]

Qu'on rapproche le discours précédent de celui qu'il tient au tribun Silvanus quelques instants avant que de mourir... (*E*, I, 186-187)

Le caractère fictif des propos est souligné dans les deux cas, de manière plus ou moins directe, si bien qu'aucune ambiguïté ne demeure ; pour autant, l'apologiste n'est pas loin de se servir de ces discours comme de preuves de l'innocence de Sénèque. Il les porte à son crédit, quoiqu'il soit admis qu'il ne les a pas tenus. Plusieurs éléments contribuent à donner un certain impact à ces phrases : d'abord, l'écrivain établit comme un passage de la pensée à sa formulation : s'il faut reconnaître que Sénèque n'a pas dit cela, il est certain qu'il l'a pensé. Une concession d'un côté permet de faire admettre comme vrai quelque chose de purement hypothétique de l'autre. Par ailleurs, Diderot ne manque pas de mettre en rapport ces propos imaginaires avec d'autres qui sont, eux, attestés : il postule à partir de ressem-

blances entre les deux, que Sénèque est resté ferme sur ses positions. Ainsi, le discours imaginé accède au statut de discours réellement prononcé. Le faux, en devenant comparable au vrai, devient vrai à son tour, car il s'inscrit en continuité avec ce que l'on sait de manière sûre. On voit que revendiquer l'invention de paroles de Sénèque n'entre pas en contradiction avec l'idée de faire croire en leur authenticité au lecteur. En effet, il n'est plus question d'exactitude historique, mais de justesse de l'analyse psychologique. L'auteur ne fait plus semblant d'exiger de lui-même une fidélité à la lettre, mais bien, plus fondamentalement à l'esprit de ce que disait Sénèque. Cet aveu constitue même une étape nécessaire de la création des personnages dans *l'Essai* : il marque l'abandon de l'illusoire adéquation entre personne réelle et figure du récit. Ce renoncement permet au narrateur d'inclure un certain nombre d'éléments qui enrichissent la perception des protagonistes de l'histoire par le lecteur : ainsi les faiblesses de Claude sont-elles perçues d'une manière plus aiguë grâce aux propos de Louis XV qui lui sont attribués ; Sénèque lui-même acquiert une dose d'indépendance supplémentaire vis-à-vis de Néron, il révèle son inflexibilité par les paroles qu'il lui adresse, implicitement. Le passage par la fiction donne chair à l'histoire, il met en relief de façon spectaculaire ce que les récits pondérés des historiens romains ne font qu'esquisser ou ont tendance à atténuer. A terme, ce détour par l'imaginaire rencontre heureusement le réel, et loin de le contredire, suivant l'auteur, tend à l'approfondir, à en présenter une vision plus riche et plus exacte. Cette logique suppose une adhésion complète au point de vue de Diderot ; plus précisément, elle vise à l'engendrer : l'apologiste ne considère pas un instant ses inventions comme susceptibles d'être suspectes. Admettre le mensonge revient à éliminer la possibilité d'une manipulation. Le Néron de Diderot correspond à ce qu'était réellement ce despote. L'essence de la personnalité du philosophe Sénèque se retrouve dans les propos fabriqués, reconstruits ou repris tenus par son personnage dans la première partie de *l'Essai*.

Plus encore, l'omniscience de l'auteur lui permet d'entrer dans les consciences des hommes pour y saisir les pensées les plus secrètes qu'il divulgue ensuite au lecteur. Evidemment, ce sont les idées de Sénèque que Diderot devine le plus aisément⁸⁸, et qui lui fournissent

⁸⁸ Cf. *Essai*, I, p. 140 : « Sénèque se dit à lui-même : La Providence m'a placé dans ce poste ; je le garderai malgré la haine de Poppée, les intrigues des affranchis,

de nouvelles preuves de son innocence et de la hauteur de ses vues. Si l'apologiste est capable de reproduire les idées exactes qu'a eues le philosophe romain, c'est qu'elles s'apparentent tout à fait aux siennes. Ces ressemblances tendent à faire du personnage un simple pantin destiné à réciter un texte qu'un autre a préparé et où l'on reconnaît facilement la voix du créateur derrière celle de son porte-parole. Seule la recherche d'un mode d'expression relativement spontané, imitant le tour de la conversation ou de la phrase improvisée parvient à donner une illusion de réel, où le personnage accède à une existence propre. De même que la combinaison de paroles attestées et imaginaires, ce travail stylistique contribue à fabriquer des figures crédibles, dignes de la scène de théâtre. En effet, en soignant la caractérisation psychologique de ses personnages par l'invention de faux discours, en portant une attention particulière à l'imitation du langage oral, Diderot fait œuvre de dramaturge. Quand le récit ne lui offre que peu d'espaces pour l'invention, le discours direct des personnages est susceptible d'accommodements plus aisés : imaginer des paroles n'est pas aussi problématique que de rajouter des faits à l'histoire.

Ce droit à l'invention théâtrale, à la création de discours assumés par des personnages historiques, l'écrivain se l'attribue d'autant plus facilement que certains de ses commentateurs l'utilisent également. La seconde version de l'*Essai* reprend ainsi le passage d'un article de Garat, où le critique établit une comparaison entre Sénèque et Papinien à partir de la reconstitution d'un dialogue théâtral entre ce dernier personnage et l'empereur Caracalla. Diderot ajoute alors :

Censeurs, ajustez cette scène au théâtre, et soyez sûr d'un grand effet ; mais si vous eussiez lu les observations de mon éditeur sur cet événement, vous vous fussiez bien gardé d'en faire une page historique, et nous n'eussions point entendu Papinien parler très éloquemment quelques années après sa mort. (*E*, I, 143-144)

La fausse citation perd en partie sa valeur d'argument par l'anachronisme qui la rend impossible. Ce critère invalide les propos tandis que l'apologiste s'en tient toujours à des fictions crédibles, donc acceptables. Ce dernier montre par ailleurs qu'il a parfaitement conscience de l'efficacité de telles fictions dialogiques et de l'impression qu'elles peuvent produire sur le lecteur. Orienter le récit

l'importunité de ma présence pour César. S'ils ont à m'égorger, c'est dans le palais qu'ils m'égorgeront ».

vers le dialogue, mettre en scène les personnages dans des situations discursives sont des procédés par lesquels l'auteur acquiert de plus grandes possibilités d'infléchir la présentation des personnages et d'influencer le point de vue des lecteurs à leur sujet.

L'emploi de cet éventail extrêmement varié et disparate de paroles rapportées pose le problème de la place de la voix de Diderot : elle paraît constamment surplombante et toujours audible, à travers le discours des autres. En utilisant certaines citations en concurrence avec des sentences qu'il aime à placer en début ou fin d'un développement, en inventant des propos qui s'accordent parfaitement à ses idées, l'auteur se laisse moins envahir par des paroles qu'il n'en contrôle l'usage et qu'il ne les intègre à son style. Ainsi, le plan de l'énoncé tend à se résorber dans celui de l'énonciation, le lecteur ayant toujours l'impression que la voix de l'auteur domine l'ensemble de celles qui se font entendre. La mise en exergue de la situation d'énonciation principale, où l'écrivain s'adresse à des instances que nous définirons plus loin, transparait tout particulièrement dans les passages où les personnages accèdent soudain au statut d'interlocuteurs de l'apologiste et de ses destinataires originels. Cette rupture dans le schéma classique de l'énonciation permet des échanges étonnants où le philosophe se justifie face à ses juges :

Serait-ce donc un reproche à faire à Sénèque et à Burrhus que de l'avoir enchaîné pendant cinq ans ? Interrogeons le philosophe avant que de le juger : Sénèque, qu'as-tu fait de Néron ? –J'en ai fait tout ce qu'il était possible d'en faire. J'ai emmuselé l'animal féroce ; sans moi, il eût dévoré cinq ans plus tôt. (*E*, I, 95)

Sénèque, personnage du récit, est convoqué par le locuteur pour répondre de l'utilité de sa présence auprès de l'empereur. L'invention présente l'intérêt de varier l'expression d'un argument que l'apologiste ressasse. Le changement d'énonciateur introduit une nouveauté en même temps qu'il distille la fausse impression que plusieurs personnes partagent la même idée, et que celle-ci doit bien contenir un fond de vérité. Procédé argumentatif donc, mais surtout témoignage des libertés que s'autorise l'auteur. Figure toute-puissante, il fait parler les morts, s'adresse à ses personnages dont il imagine les réponses et invite parfois ses interlocuteurs à interroger à leur tour Sénèque ou Néron pour obtenir des éclaircissements qui prendront ensuite l'allure de propos réellement prononcés. La supé-

riorité de Diderot s'affiche donc de la manière la plus achevée dans cette capacité à faire passer un personnage d'un niveau d'énonciation à un autre. Ainsi se trouve rompue une barrière qui conférerait une autonomie de principe aux figures du récit : l'écrivain peut visiblement les manipuler à son gré, en faire même les interlocuteurs de ses destinataires et imaginer à cette occasion leurs paroles.

L'essentiel du caractère dialogique du texte se situe donc à un autre niveau que dans sa relation à ses intertextes ou dans sa mise en scène des discours des personnages : l'œuvre elle-même est un discours adressé, Diderot n'oublie jamais la présence de ses interlocuteurs, les rendant constamment présents par sa manière de conduire son récit et son argumentation. C'est sur ce plan principal de l'énonciation que doit se manifester son ascendant, notamment sur les voix contestatrices des censeurs qui ont sévèrement remis en cause la thèse développée dans la première version de l'*Essai*.

La forme hybride du premier tome de l'œuvre, qui présente un savant mélange de récit et d'argumentation préfigure une posture difficile à tenir pour le sujet de l'énonciation. Si, dans le récit, les faits parlent d'eux-mêmes, le déploiement d'un arsenal rhétorique en faveur de Sénèque suppose un investissement plus important de l'auteur, il nécessite une sorte d'auto-mise en scène du sujet destinée à séduire le lecteur. Entre ces deux postures, l'une en retrait, l'autre en avant, le texte ne balance jamais réellement : l'écrivain se montre omniprésent dans son discours, il ne se fonde pas longtemps dans ses énoncés. Conjointement, les destinataires de ses propos sont également constamment mentionnés. Il ne s'agit pas d'une pure technique de persuasion, tant les personnes visées peuvent varier au cours de l'œuvre : on interpelle aussi bien Caligula que les souverains en général, l'historien Tacite que les censeurs. Les barbares, Sénèque, les lecteurs plus ou moins bienveillants, Louis de Sacy, Lucain, Rome et encore Diderot lui-même sont des interlocuteurs ponctuels ou plus durables d'un locuteur qui restreint ou élargit incessamment son auditoire, au gré des idées qui lui viennent à l'esprit. Cette redéfinition permanente montre l'impossibilité pour l'énonciateur de parler hors de tout contexte : la réception du discours peut bien sembler complètement improbable, elle doit être envisagée pour parler.

La diversité des interlocuteurs possibles ne doit pas masquer des préférences notables : ainsi serait-il possible de réduire la situation d'énonciation du texte à trois instances : d'un côté, le locuteur-apologiste, de l'autre, deux figures aux relations complexes : le censeur et le lecteur.

Ces trois figures ont pour point commun d'évaluer la conduite de Sénèque : deux d'entre elles, le locuteur et les censeurs, produisent ou ont produit leur jugement tandis que la troisième instance est appelée à se prononcer après la lecture de l'*Essai*. Cette distinction n'empêche pas l'auteur de considérer ce trio comme un groupe parfois uni, dans la mesure où ils sont tous très distants de l'action narrée⁸⁹. Cet éloignement spatial et temporel recouvre une identique contrainte dans le jugement : nul ne peut s'abstraire de la distance qui l'oblige à certaines précautions dans la formulation de son opinion. D'ailleurs, lorsque l'auteur s'intègre au clan des juges, c'est, le plus souvent, pour mettre en garde ses pairs⁹⁰. En constituant ce groupe, il en élabore simultanément les règles de fonctionnement.

Néanmoins, cette unité vole facilement en éclats, comme en témoignent les occurrences peu nombreuses d'un « nous », qui associe tous les juges et postule chez eux des objectifs et des a priori identiques. Les admonestations sévères adressées par le locuteur portaient déjà en germe les désaccords entre les différents participants. L'éclatement du groupe produit une prise de distance du sujet vis-à-vis du lecteur et met à jour dans le même temps deux types de destinataires, celui qui est, par principe, défavorable à Sénèque et celui qui lit le texte justement pour se faire son opinion.

S'assimiler aux censeurs revient pour le lecteur à choisir une position pour le moins inconfortable : les prises à partie de ces juges contiennent systématiquement des attaques plus ou moins directes et violentes. Le locuteur, en intimidant ses adversaires, cherche à faire impression sur le lecteur⁹¹. Il lui fait comprendre qu'en estimant Sénèque coupable, l'on s'éloigne des hommes de bien, des philosophes

⁸⁹ Cf. *Essai*, I, p. 76 : « Nous sortons d'une table somptueuse, nous respirons le parfum des fleurs [...] ; nous digérons, nonchalamment étendus sur des coussins renflés par le duvet, lorsque nous jugeons le philosophe Sénèque : nous ne sommes pas en Corse, nous n'y sommes pas depuis trois ans, nous n'y sommes pas seuls ».

⁹⁰ *Ibid.*, p. 149 : « Pourquoi faut-il que nous nous montrions pires que la canaille dont le caractère est de tout envenimer ? ».

⁹¹ *Ibid.*, p. 145 : « Lisez ce qui suit, et accusez encore Sénèque et Burrhus, si vous l'osez ».

célèbres qui le côtoyaient et l'appréciaient. On entre dans la catégorie des individus sans scrupules, capables des pires mensonges :

Censeurs, [...] Suilius n'est qu'un enfant timide en comparaison de vous.
(E, I, note, 172)

Suilius est considéré comme le pire ennemi de Sénèque de son vivant, car il s'en prend à sa réputation. Or, le censeur est présenté comme l'incarnation actuelle et amplifiée de cette figure dégradée ; il est, en quelque sorte, l'héritier de ce détracteur initial. En associant ainsi un personnage du récit avec l'un des destinataires du texte, le locuteur construit une figure de lecteur qui doit fonctionner comme un repoussoir et dresse, au niveau de la situation d'énonciation, la même opposition que dans le récit entre le camp du bien et celui du mal.

Ce lecteur impartial est considéré comme un interlocuteur majeur, au même titre que les censeurs, avec cette importante restriction qu'il n'est pas malmené. Comme lui, cependant, il est interpellé, pris à témoin, invité à se prononcer ou à se reporter à telle ou telle lecture pour obtenir confirmation d'un fait important⁹². En définissant progressivement le profil d'un lecteur qui s'implique dans le processus de jugement et garde l'esprit ouvert, Diderot cherche à modeler le lecteur réel, qui pourrait s'identifier à une figure ainsi valorisée. Bien qu'assez peu caractérisé, ce lecteur recherché a néanmoins deux traits principaux : il est raisonnable et bienveillant. Qui n'aimerait pas se reconnaître, lorsque l'apologiste interpelle les « hommes sensés » (E, I, 138) ? Qui se sent prêt à refuser l'« estime » (E, I, note, 196) que la même personne réclame de sa part ? Tout est fait pour attirer le lecteur réel dans le piège de l'identification : on lui assigne la posture qui lui convient, et en échange, le lecteur se voit renvoyer une image positive de lui-même. Le marché est d'autant plus séduisant, qu'à

⁹² On peut ainsi comparer un échange entre un censeur et l'apologiste (« 'Mais sous prétexte de sauver l'honneur des familles, ils se déshonorèrent eux-mêmes.' »

Lisez Tacite, et vous serez convaincu que ce ne fut point un prétexte, mais une terreur que l'avenir ne justifia que trop. Lisez Tacite... » (Essai, I, p. 107)) avec le passage où le locuteur conseille de lire plus attentivement la *Consolation à Helvia* (« Ecoutez-le, et vous reconnaîtrez que la plainte surfait toujours un peu son affliction. » (Essai, I, p. 76)). Dans le second cas, l'interlocuteur n'est pas particulièrement un censeur, mais on l'incite tout autant à chercher une vérité dans la lecture. En cela, le locuteur représente un guide vers une meilleure lecture des textes : son entreprise revient à former de bons lecteurs.

cette condition, on peut entrer dans une connivence confortable avec l'apologiste⁹³, connivence dont le censeur est évidemment exclu. Dans une large mesure, le texte vise, au-delà des arguments énoncés et de leur poids véritable, à établir cette association entre l'apologiste et son lecteur, à mettre en scène dans le discours la progressive réunion du sujet de l'énonciation et de son destinataire final.

Pour atteindre cet objectif, il convient de substituer au « nous » qui comprenait l'ensemble des juges, un « nous » dont le référent serait uniquement le locuteur et celui qui l'écoute sans idée préconçue. La constitution de ce duo passe d'abord par un emploi du « nous » assez courant dans les textes de réflexion, et qui désigne a priori uniquement celui qui parle. Or, dans certains cas, ce « nous » pourrait aussi bien se réduire à un « je » qu'impliquer un ensemble plus vaste de personnes, hostiles aux détracteurs de Sénèque⁹⁴. L'emploi de l'impératif, où il n'existe pas de première personne du singulier, permet également de faire partager au lecteur la même attitude qu'au locuteur, l'injonction faisant office d'incitation :

Sénèque [...] nous fait l'aveu ingénu qu'il a connu trop tard la route du vrai bonheur, et que, las de s'égarer, il la montre aux autres. Hâtons-nous de profiter de ses leçons ; [...] soyons indulgents, et n'imitons pas les hommes corrompus qui, pour se trouver des semblables, sont de plus cruels accusateurs que les gens de bien. (*E*, I, 66)

Diderot définit clairement l'attitude à adopter, son propos excluant visiblement les censeurs. La première personne du pluriel, qui pouvait se justifier par des raisons grammaticales, comme moyen de nommer le locuteur, prend un sens collectif. Ce « nous », d'abord équivalent d'un « je », sert finalement à enrôler le lecteur neutre dans le camp des défenseurs de Sénèque. La relative fréquence des formes impératives dans le texte témoigne de cette volonté de faire participer le lecteur à l'enquête qui doit innocenter Sénèque. Il s'agit de lui assigner une place précise, suffisamment proche du locuteur pour que ce der-

⁹³ Cf. *Essai*, I, note, page 209 : « Lecteur, ne seriez-vous pas tenté de rire de la méprise du critique qui ne m'aurait objecté qu'une fiction, et du ton sérieux que j'aurais mis dans ma réponse ? Eh bien ! riez donc, car la chose est telle que je l'avais soupçonnée ». Le locuteur s'offre en sujet de plaisanterie à son lecteur, en montrant un certain sens de l'autodérision.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 172 ; c'est nous qui soulignons : « Il débite des sentences froides. » Ces sentences froides, plût à Dieu qu'on les sût et qu'on nous les révélât ! »

nier puisse le contrôler. Mais cette maîtrise n'implique pas une immobilisation du lecteur : il faut, au contraire, lui donner l'impression qu'il bénéficie d'une certaine mobilité, d'une marge de manœuvre pour observer et juger à son aise. Diderot veille donc à ce qu'il occupe toujours une place de choix, proche de l'action et situé de telle sorte qu'il n'apercevra que les bons côtés de Sénèque :

Mettons-nous un moment à la place de Novius Priscus, [...] d'un parent, d'un ami, d'un client, de quelques-uns de ceux que le ministre exposait par sa mort ou par sa retraite, et demandons-nous, s'il nous arriverait d'appeler du nom de bassesse la ferme résolution de garder son poste et de songer à notre salut. Quelle que soit notre réponse, voici la pensée de Sénèque... (*E*, I, 94)

En rentrant dans la peau des personnages que le récit lui présente, le lecteur pense se trouver à un poste privilégié pour évaluer justement la situation. Le locuteur brise pour lui la barrière qui sépare les participants à l'énonciation et ceux qui font partie de l'énoncé. Néanmoins, sa liberté est étroitement surveillée, car les places choisies, si elles varient souvent, offrent toutes le même point de vue.

Le locuteur procède ainsi à un guidage précis et efficace du lecteur, l'entraînant progressivement dans son sillage, afin qu'il adopte le bon point de vue sur les actions narrées et qu'il s'inspire de l'apologiste quant à ses réactions. La réussite de cette tactique d'endoctrinement ne peut être complète que par l'actualisation par un lecteur réel de ce processus. Le discours est bâti de telle sorte qu'il devrait, en principe, s'identifier à la figure dont l'écrivain a tracé les contours. Deux aspects ressortent dans cette entreprise de séduction : d'une part, comme nous venons de le voir, il est aisé pour le lecteur de suivre pas à pas le locuteur, de participer à ses côtés à l'enquête sur la vie de Sénèque ; d'autre part, l'apologiste a pris soin de distinguer deux types de destinataires et a dressé un portrait suffisamment négatif des détracteurs du philosophe pour dissuader le lecteur indécis de se ranger à leurs vues. L'auteur a donc combiné une stratégie d'attraction à une autre de répulsion pour définir la place du lecteur. Difficile pour celui qui lit l'*Essai* de tenir longtemps une position médiane dans le débat. Le texte ne lui offre pas d'opportunité d'adopter une place singulière : il lui faut choisir un camp et pour profiter au mieux de sa lecture, il a intérêt à opter pour celui de l'auteur.

La présence de trois instances dans le discours ne doit pas masquer une nette disproportion des échanges. D'abord, censeurs et lecteurs neutres ne conversent pas seuls. Le locuteur est naturellement impliqué dans tous les dialogues, puisque c'est lui qui prend la parole. Mais il convient aussi de signaler que les discussions entre locuteur et lecteur sont bien moins nombreuses que celles entre locuteur et censeur. En effet, les détracteurs de Sénèque, déjà connus de l'apologiste, ont avancé leurs arguments en réponse à la première version du texte. Leurs discours constituent la base de l'échange qui va se mettre en place dans cette seconde mouture. Le lecteur neutre, quant à lui, est présenté comme le récepteur de la seconde version uniquement. Sa prise de parole est donc reportée. En attendant, il assiste en témoin au débat qui met aux prises les deux autres figures principales du texte.

On peut mesurer la valeur des critiques faites par les censeurs à la première apologie de Sénèque à la réaction qu'elle a engendrée. Si, tout au long de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, Diderot conteste l'importance des raisons qui lui sont opposées, elles n'en ont pas moins été suffisantes pour le pousser à entreprendre la rédaction du nouveau texte. Les répliques contenues dans l'*Année littéraire* ou le *Journal de Littérature* contiennent, à n'en pas douter, des arguments conséquents, qui doivent être pris au sérieux par le défenseur de Sénèque. Dans ces conditions, il y a un risque à laisser la parole à ces détracteurs : leurs arguments pourraient faire effet sur le lecteur, et l'apologie devenir le lieu de diffusion des idées anti-sénéquiennes. Dominateur et maître de la situation quand il cite des auteurs ou les propos des personnages, Diderot se trouverait, cette fois, mis en difficulté par une parole située au même niveau que la sienne et susceptible de la remettre en question.

Les propos des censeurs sont présentés de plusieurs manières dans l'œuvre. On trouve, dans quelques cas, un mode de citation qu'on qualifiera d'indirect :

Il serait horrible de dire de Sénèque que *s'il n'est pas le bourreau de sa souveraine, il en veut être le juge...* (E, I, 113)

Parfois, la citation d'un discours de censeur est interrompue par une incise qui rappelle le contrôle de l'auteur sur l'énoncé rapporté⁹⁵. Ces deux cas de figure ont pour point commun de maintenir la présence en filigrane de celui qui introduit la citation. Le lecteur ne perd pas de vue que Diderot exerce un droit de critique sur l'énoncé rapporté. Comme il prend connaissance du contenu du propos et de l'avis de celui qui en fait mention simultanément, le lecteur ne peut que prendre en compte immédiatement les réserves formulées par celui qui cite. Toutefois, ces procédés d'introduction de citations sont marginaux par rapport aux nombreux propos rapportés qui sont détachés typographiquement du reste du texte, et interviennent souvent de manière relativement abrupte. Ce procédé majoritaire dans le premier tome de l'*Essai* crée l'impression d'un dialogue entre locuteur et censeur à l'intérieur du texte.

Si l'auteur donne à penser qu'en intégrant les remarques des détracteurs de Sénèque, il mène un combat à armes égales contre eux, la réalité du dispositif textuel est toute autre. Ce n'est pas parce que le locuteur paraît se taire qu'il ne conserve pas la main. D'abord, ses silences sont souvent très brefs : les citations des censeurs sont contenues dans deux ou trois phrases auxquelles répondent deux ou trois paragraphes⁹⁶. Qu'il y ait un déséquilibre général de la parole sur l'ensemble de l'œuvre semble logique ; mais que cette différence soit aussi importante dans les séquences strictement argumentatives indique bien que les censeurs ont un rôle de faire-valoir. Par ailleurs, les extraits repris dans les journaux ont été soigneusement sélectionnés par l'apologiste, si bien qu'il a toujours les arguments adéquats pour répliquer. S'il paraît hésiter un instant sur une attaque des censeurs, cela n'est que provisoire et procède d'une stratégie qui consiste à céder en apparence du terrain pour triompher de manière plus éclatante dans un second temps.

Enfin, l'écrivain agit avec les propos des censeurs comme il l'a fait avec les autres citations : il transforme les phrases originelles, en

⁹⁵ Cf. *Essai*, I, p. 82: « 'Vous êtes bien ingénieux, me dira-t-on, lorsqu'il s'agit de justifier Sénèque' ».

⁹⁶ Pour un exemple de ces écarts de longueur, voir le paragraphe 101 (*Essai*, I, p. 179-181 : on y trouve deux citations de censeurs. La première se compose d'une phrase à laquelle le locuteur répond par quatre paragraphes. La seconde (« On a le droit d'être sévère sur les mœurs de celui qui donne des leçons de sagesse », *Essai*, I, p. 180) est discutée tout au long des cinq paragraphes suivants.

retranche certaines parties et réduit en même temps leur portée⁹⁷. Le plus souvent, cependant, il travaille moins à atténuer la valeur de l'idée avancée par le censeur qu'à condenser davantage son discours, pour le rendre propre à s'insérer naturellement dans l'enchaînement des arguments et des contre-arguments. Il cherche, en quelque sorte, à mettre en dialogue leurs observations. En effet, si, dans une certaine mesure, les détracteurs de Sénèque en appellent à Diderot pour qu'il reconnaisse ses torts ou se justifie d'une façon plus valable, leurs textes ne laissent entrevoir qu'une interlocution différée. Or, l'objectif de l'auteur de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* est de simuler une interlocution véritable, sur le modèle de la conversation orale. Pour parvenir à créer cette illusion, l'auteur doit refondre les remarques des censeurs pour leur donner l'allure de répliques spontanées, qui l'interrompraient dans son discours.

Plusieurs artifices permettent de donner cette impression de discussion à bâtons rompus entre deux antagonistes. Ils s'inspirent pour la plupart du mode d'écriture du dialogue théâtral. L'auteur porte par exemple une attention particulière à la concaténation des répliques, jouant des reprises de syntagmes, fréquentes dans l'échange oral :

« D'accord, [Sénèque et Burrhus] auraient occasionné deux meurtres, et n'auraient pas empêché le premier ; mais la vertu songe au devoir et oublie la vie. »

La vertu songe à la vie lorsque le devoir l'ordonne. (*E*, I, 142)

La répétition porte dans ce cas sur une sentence, dont Diderot redistribue les termes pour en modifier le sens. Prélever les mots de la réplique n'est pas alors seulement un moyen de rendre l'échange naturel et de simuler une spontanéité de la réponse. C'est aussi une manœuvre rhétorique où le locuteur joue le rôle d'un correcteur qui rétablit une vérité plus essentielle que celle posée solennellement par son adversaire.

⁹⁷ Voir, par exemple, *Essai*, I, p. 93 : Diderot réduit la phrase du *Journal de Littérature* où Grosier s'adresse à Sénèque (« L'expérience du passé doit t'éclairer sur l'avenir : ta facilité trop indulgente n'a rien pu obtenir d'un élève incorrigible et tu n'en obtiendras jamais rien ni pour toi, ni pour les autres. ») à une brève réplique (« Sénèque, tu n'obtiendras jamais rien de Néron, ni pour les autres ni pour toi. » (L'édition Hermann reproduit le texte original de Grosier dans la note 112)). Les reproches sur le mode d'enseignement du précepteur sont ainsi évacués, de même que l'argument des expériences antérieures qui devraient faire réfléchir le philosophe.

Pour passer de l'impression de juxtaposition de points de vue sans interaction véritable à celle d'un échange vivant et naturel, la question du rythme est essentielle. Grâce aux répétitions, l'enchaînement des répliques gagne en fluidité. Mais il faut aussi que les discours ne s'installent pas dans la longueur, surtout s'ils émanent d'un détracteur de Sénèque. Aussi Diderot effectue des découpages au sein des paragraphes continus de ses adversaires pour en extraire des répliques brèves, parfois même cinglantes, qui donnent un réel dynamisme à la discussion, surtout lorsque l'apologiste répond sur le même mode :

« Mais il est triste de voir Sénèque à côté de Néron, après le meurtre d'Agrippine. »

Mais Burrhus, qu'on n'a jamais accusé, ne se retira pas.

« Il est triste de l'y voir occupé à apaiser les remords d'un parricide. »

C'est ce que fit Burrhus, et ce que Sénèque ne fit point.

« Peut-être n'était-il pas sûr de sortir du palais. »

Mais il était utile d'y rester pour l'Empire, pour la famille de Sénèque, pour ses amis, pour nombre de bons citoyens.⁹⁸ (E, I, 140)

Dans la précipitation de cet échange, le lecteur ne remarque pas que les répliques fonctionnent par séries de deux : le locuteur répond au censeur, puis le propos suivant du censeur ne se rattache pas à cette réponse, mais à sa précédente remarque, comme si le détracteur de Sénèque faisait la sourde oreille. Les effets de reprises, l'emploi répété de la conjonction de coordination « mais » masquent ces ruptures, fréquentes dans les échanges véritables, lorsqu'un des locuteurs persiste dans sa logique en passant outre les réponses de son vis-à-vis. L'imitation de la conversation est donc réussie, mais elle n'a pu avoir lieu qu'en dissociant les différents éléments d'un paragraphe composé par un censeur⁹⁹. Cette présentation, où chacun expose ses idées, donne l'illusion que le choix est possible pour le témoin de cette joute verbale. Nous avons signalé combien les règles de cet échange étaient

⁹⁸ Cette série de répliques est comparable aux passages de stichomythie dans les pièces de théâtre.

⁹⁹ Le texte de départ, donné en note dans l'édition Hermann (note 192, page 140), est le suivant : « [Sénèque] devait se bannir de cour, après le premier forfait ; *il est triste de l'y voir rester après le meurtre d'Agrippine, et d'y rester pour apaiser les remords d'un parricide. Il n'était peut-être pas sûr pour lui d'en sortir*, dira-t-on, et tout nous porte à le croire ; mais est-ce une raison pour démentir ses principes, quand on porte le nom de philosophe ? » (C'est nous qui soulignons le passage qui a inspiré la version donnée par Diderot).

truquées d'avance, les censeurs se trouvant défavorisés. Le mise en scène du débat est un moule formel destiné à dissimuler ce déséquilibre fondamental. Aussi faut-il voir tous les détails qui renforcent l'illusion d'un dialogue comme des rouages essentiels d'une stratégie de manipulation du lecteur par Diderot. Aux techniques déjà repérées, ajoutons le procédé consistant à placer une concession au début d'une réplique ou encore tous les indices qui suggèrent un sentiment très fort chez celui qui parle. Ils servent également à créer momentanément l'illusion chez le lecteur que personne ne dirige ces débats ni ne les oriente à sa guise. Or, cette impression fugace se révèle nécessaire à la formation de l'idée que le locuteur l'emporte sur ses adversaires parce que la raison est de son côté. Si le lecteur croit en la vraisemblance du dialogue, il estimera que chaque camp avait sa chance et que, s'il est convaincu par l'apologiste, c'est parce que celui-ci a avancé les preuves les plus conséquentes. Dès lors, il n'est pas négligeable pour l'écrivain de donner l'impression qu'il est parfois malmené. Il est aussi judicieux de le montrer emporté ou agacé contre les doutes des censeurs. Ces marques de faiblesse feront penser que le débat proposé est impartial et que la décision finalement prise par le lecteur-juge l'a été en toute connaissance de cause.

Au terme de chaque dialogue entre censeurs et locuteur, ce dernier doit apparaître victorieux. Discuté, remis en cause avec véhémence, son point de vue se retrouve toujours *in fine* valorisé. Pour obtenir le dernier mot, l'apologiste emploie de manière récurrente le schéma question-réponse. Il n'hésite pas à reprendre les interrogations rhétoriques des censeurs¹⁰⁰. Quant aux questions qu'il bâtit lui-même à partir de leurs propos, ce sont, elles aussi, au mieux, des questions orientées¹⁰¹. L'habileté de l'apologiste réside dans son aptitude à refuser l'évidence que porte implicitement une telle tournure de phrase. Là où les censeurs, de leur fait ou aidés par Diderot, conçoivent leurs interrogations comme un moyen de clore leur raisonnement, comme une sorte de pointe qui achève de convaincre, le locuteur prend la

¹⁰⁰ Pour un exemple, voir *Essai*, I, p. 182 : « Sénèque a très habilement disserté sur les bienfaits ; s'il s'était signalé par sa bienfaisance, comment dans les places qu'il occupait ne l'aurait-on pas su ? ». La note 254 présente le texte original, qui contient une question quasi identique.

¹⁰¹ Voir, par exemple, *Essai*, I, p. 95 : « Mais puisque Sénèque reste à la cour après les beaux jours de Néron, donc il a eu quelque complaisance pour le vice et pour le crime ? ». La note 118 de l'édition Hermann donne l'extrait du *Journal de littérature* qui se présente sous la forme d'une assertion.

question au pied de la lettre. Il satisfait donc une demande d'informations, et répond, ignorant le caractère rhétorique du propos. La tactique est d'une redoutable efficacité : les censeurs fournissent eux-mêmes les éléments nécessaires à la constitution du simulacre de dialogue que met en scène Diderot : ce sont leurs questions. Il ne reste plus que le meilleur rôle pour l'apologiste : répondre, autrement dit avoir le dernier mot, devenir celui qui clôt le sens, se garantir des reproches adverses en développant tous les arguments nécessaires.

Même lorsqu'il imagine un moyen pour les censeurs de contourner le risque de la réplique, Diderot finit malgré tout par imposer ses idées :

« Mais les choses en étaient-elles venues au point qu'il fallait que le fils pérît par sa mère, ou la mère par son fils ? C'est une chose invraisemblable. »

Pour vous, censeurs, mais non pour Tacite. Si nous nous permettons d'ajouter ou de retrancher au récit de l'historien, il n'y a plus rien de vrai ni de faux. (*E*, I, 139)

Grâce à son adversaire, le censeur se prémunit d'une réponse positive à sa question orientée, en donnant lui-même cette réponse. Cependant, le locuteur complète immédiatement cette réplique pour reprendre la main et rouvrir le débat que le censeur avait voulu clore. Ensuite, c'est la réponse même de l'apologiste qui sera présentée comme un propos inattaquable, par sa longueur¹⁰² et par son caractère clos¹⁰³. Cet exemple est à la fois troublant et représentatif de la stratégie de l'auteur : on y voit Diderot occupé d'abord à perfectionner le système argumentatif de ses adversaires¹⁰⁴, puis le faisant voler en éclats, par un ajout qui rompt son bel équilibre. C'est alors à son tour d'imposer un discours qui constituera le dernier mot du débat sur cette question. Si l'écrivain s'est donc chargé de préparer une attaque apparemment efficace des censeurs, c'est pour mieux montrer la force de

¹⁰² La réplique se développe sur huit paragraphes (*Essai*, I, p. 139-140).

¹⁰³ La réplique débute, en effet, par une référence à Tacite et s'achève d'une manière identique. Cf. *Essai*, I, p. 140 : « Ce n'est point pour disculper ces deux vertueux personnages que Tacite a dit que leurs remontrances auraient été inutiles : il me fait entendre qu'elles furent aussi énergiques qu'elles pouvaient l'être, et que plus fortement prononcées, elles auraient occasionné trois meurtres au lieu d'un ».

¹⁰⁴ Dans le *Journal encyclopédique*, l'argument était ainsi présenté : « Prétendre [que Sénèque et Burrhus] étaient persuadés qu'il fallait qu'Agrippine pérît ou l'empereur, ce serait une chose invraisemblable. » (voir note 191 de l'édition Hermann, p. 139).

l'apologiste qui surpasse les préjugés de ses adversaires et fait triompher le dynamisme de sa réflexion et la vérité incontestable de ses propres arguments. Le texte de l'*Essai* est le lieu d'une épreuve de force verbale que le locuteur doit remporter, malgré la ténacité de ses adversaires. Dans ce combat inégal, Diderot reconstruit l'incertitude d'un débat, dont il tient, en réalité, toutes les rênes. Ainsi, ces échanges qui imitent la forme du dialogue, ne mettent guère à l'épreuve les convictions de l'auteur : c'est un discours dogmatique qui nous est livré, où la figure de l'interlocuteur tend constamment à s'effacer, où ses preuves perdent immédiatement toute consistance. Il ne reste alors d'autre choix pour le lecteur que d'écouter une voix unique, dans laquelle se résorbent tous les discours, celle du locuteur.

Cet enfermement d'une parole sur elle-même trouve son illustration la plus frappante quand Diderot se prend à discuter non plus les arguments de censeurs, mais ceux qu'il formulait lui-même dans sa jeunesse¹⁰⁵. L'auteur prend en effet le parti d'opérer une distinction entre celui qu'il était et celui qu'il est devenu. Un dialogue se noue donc entre Diderot et lui-même, l'auteur présentant, encore une fois, le débat sur le modèle d'une discussion :

« On dira que je traite ce philosophe un peu durement. »

Et vous, jeune homme, qu'en pensez-vous ?

« Mais il n'est guère possible sur le récit de Tacite de le juger plus favorablement. »

Et vous vous êtes cru en état de lire Tacite [...] ? (E, I, 205-206)

Seules les répliques de l'apologiste portent des marques d'interlocution, mais elles suffisent, là encore, à donner l'illusion d'un échange. Pour le lecteur, cependant, l'interlocuteur demeure difficile à situer. Sa caractérisation, si elle varie assez peu sur le fond¹⁰⁶, aboutit non à un simple dédoublement mais à une démultiplication du personnage. Le défenseur de Sénèque s'adresse ainsi successivement à celui qui écrit le discours contre le philosophe¹⁰⁷, puis au même, un peu plus âgé, qui peut maintenant comprendre Tacite, mais qui ne l'a

¹⁰⁵ Cf. *Essai*, I, p. 203-206 (si l'on excepte la note). L'écrit de jeunesse cité est la traduction de l'*Essai sur le mérite et la vertu* de Shaftesbury.

¹⁰⁶ Le locuteur stigmatise les défauts de la jeunesse chez son adversaire (inexpérience, naïveté, inconséquence).

¹⁰⁷ Cf. *Essai*, I, p. 204 : « Echappé du collègue depuis quatre ou cinq ans [...], vous n'écoutez que votre imagination bouillonnante ».

pas lu¹⁰⁸. Enfin, il parle à celui qui a fait les études nécessaires pour écrire un essai sur Sénèque¹⁰⁹. Progressivement, par les indices qu'il donne sur cet interlocuteur privilégié, Diderot établit une série de liens entre eux deux. Il conduit également son personnage vers une maturité qui le rapproche de lui. La fusion finale des deux instances dévoile la nature véritable de l'échange qui vient d'avoir lieu : un soliloque déguisé en dialogue. Le sujet de l'énonciation s'est divisé en deux, donnant l'illusion qu'un autre que lui tenait ces propos défavorables à Sénèque. Mais au final, c'est une seule voix qui s'est fait entendre. L'accession progressive du locuteur à la connaissance juste de Sénèque et de Tacite indique bien que toutes les figures mises en scène, l'interlocuteur compris, finissent par se résorber en un individu, en un discours. Il s'agit d'une manifestation exacerbée de l'emprise du sujet de l'énonciation sur les citations qu'il prétend faire ; sa parenté formelle avec les passages où l'apologiste est confronté aux censeurs souligne à quel point, dans les deux cas, l'autre est une marionnette qu'on fait parler à sa guise. La singularité de ce passage tient à l'assimilation finalement complète de l'interlocuteur, qui, après avoir acquis son identité, fusionne avec le locuteur.

Points de vue adverses et discours polémiques, bien que présentés dans le texte de l'*Essai* sont comme absorbés par la puissance du verbe de Diderot. Si l'énonciation porte la marque incessante d'une volonté d'entretenir un échange, avec les censeurs comme avec les autres lecteurs, elle assigne simultanément à chacun de ses interlocuteurs une place précise : le lecteur impartial est contraint de partager les vues du locuteur, tandis que les censeurs sont mis à l'écart. En mettant en scène des échanges apparemment sans concessions entre l'apologiste et ces derniers, Diderot tente de donner l'illusion d'une égalité des chances entre ces deux instances. Néanmoins, en toutes circonstances, la voix du locuteur s'impose, tandis que celle des censeurs voit son influence et son poids décroître sous la logorrhée qui la

¹⁰⁸ Ibid., p. 204 : « Vous avouerez, en rougissant, la fausseté de votre seconde imputation, si vous prenez la peine de lire l'historien, à présent que vous êtes en état de l'entendre ».

¹⁰⁹ Ibid., p. 205 : « Ce que je voudrais que vous me dissiez, à présent que votre jugement s'est perfectionné par l'étude, la réflexion et l'expérience, que vous savez comment Sénèque a vécu, comment il est mort [...], c'est si, revenant de sang-froid sur ces lignes emportées, vous n'en êtes pas aussi honteux, aussi indigné, aussi sincèrement affligé que moi ? ».

réduit au silence. Force, énergie et conviction transparaissent dans le ton de l'apologiste qui triomphe de ses adversaires. Dès lors, ce discours dominateur pourrait devenir soliloque, flux continu et impossible à stopper qui s'approprierait les paroles qu'il accueille en son sein.

Ce phénomène d'absorption des propos étrangers par une voix se remarque d'abord le plus clairement dans les paroles que l'auteur prête à ses personnages en signalant, plus ou moins clairement, qu'il les invente. Mais le procédé de la prosopopée touche également un acteur de la situation d'énonciation principale : le lecteur. Nous avons mentionné que la limite de la présence de cette instance dans le texte tenait au report permanent de sa prise de parole. Contrairement aux censeurs, le lecteur se définit comme celui qui n'a pas encore exprimé son opinion sur Sénèque. Cette position fait de lui un interlocuteur théoriquement silencieux. Pourtant, le locuteur lui donne quelquefois la parole, imaginant même ponctuellement un dialogue prolongé avec lui :

... il fut relégué [en Corse] [...] comme complice des infidélités de Julie [...] accusée d'adultère par Messaline. – *Par Messaline ?* – Oui, par Messaline. – *Celle qui s'enveloppait la tête d'un voile à la chute du jour ?* – Elle-même. – *Qui, femme de l'empereur, eut l'incroyable audace d'épouser publiquement Silius, son amant ?* [...] – Elle-même, vous dis-je. (E, I, 57)

L'image du lecteur indigné constitue un modèle auquel le lecteur réel est pressé de se conformer. Cependant, celui qui lit l'*Essai* ne peut hésiter longtemps sur la provenance d'un discours si suspicieux et accusateur. Il y reconnaît, derrière l'image d'un lecteur modèle, la verve de l'apologiste.

Parfois, le locuteur fait comme si le lecteur prenait la parole hors du texte. Il a alors pour tâche de rapporter le contenu de son discours¹¹⁰. Mais l'absence de l'instance d'énonciation présentée comme

¹¹⁰ Ibid., p. 100: « Lecteur, je vous entends, vous condamnez le moine à prendre l'habit du militaire, et le militaire à prendre l'habit du moine, mais blâmez-vous celui-ci ? ». Un tel procédé où le locuteur fait mine d'entendre le discours d'un lecteur est appelé polyphonie implicite. Dans un manuel de stylistique, cette figure est significativement classée dans une catégorie nommée : « Le dialogisme sans dialogue véritable » (Cf. D. Bergez, V. Géraud et J.J. Robrieux, *Vocabulaire de l'analyse littéraire*, Paris, Dunod, 1995, p. 64).

étant à l'origine du propos tend à lui faire perdre toute épaisseur aux yeux du lecteur réel. Ce dernier n'a, dans ce cas, plus accès directement aux réactions de l'interlocuteur de l'apologiste. Il doit s'en remettre à ce que raconte un locuteur qui fait mine de se mettre à l'écoute de son auditoire. Alors même que l'on se trouvait déjà dans le domaine de la fiction, lorsque le lecteur inscrit intervenait pour interroger le locuteur, l'écart s'accroît encore entre le vraisemblable et l'hypothétique, lorsque l'apologiste rapporte des propos qu'il prétend entendre, sans faire parler son destinataire.

La marque de son emprise se manifeste encore plus nettement quand il souffle au lecteur ce qu'il doit dire :

J'invite le lecteur à méditer ces lignes, et à nous apprendre si, consulté par le philosophe incertain s'il s'éloignera ou s'il restera, il ne lui dira pas : « Vous éloigner après la mort de votre collègue ! C'est donc afin que la vertu demeure sans protecteur, et que la scélératesse s'exerce sans obstacle ? (E, I, 141)

Dans toutes les circonstances où le lecteur neutre de l'*Essai* émet son opinion, il ne fait aucun doute pour le lecteur réel qu'il s'agit d'une projection du lecteur idéal du texte selon Diderot. Il a donc pleine conscience que ce qu'il exprime n'a rien d'attesté. La particularité de cette question adressée à Sénèque réside dans la revendication explicite par le locuteur du caractère fictif du propos. Il montre clairement qu'il est en train de dicter au lecteur ce qu'il devrait dire. Une telle pose situe bien la mainmise exercée par le locuteur sur son interlocuteur principal : il lui apprend ce qu'il doit penser, il lui fait répéter les discours qu'il devra tenir. Montrer ce contrôle revient à afficher une autorité qui n'accepte pas d'être discutée. Le locuteur veut impressionner le destinataire de son propos, il affirme une véritable supériorité et cantonne son comparse à un rôle d'auxiliaire sans réelle autonomie : certes, il peut interroger les personnages, passer d'un niveau à l'autre, à la manière de l'apologiste tout-puissant, mais sa tâche se limite à répéter ce qu'on lui a dit de demander. Tout se passe comme s'il se retrouvait en position d'élève, comme le jeune homme auquel le locuteur vieillissant donne une « leçon »¹¹¹. Qu'importe alors qu'il puisse questionner Sénèque, s'il ne peut le faire librement.

¹¹¹ Voir la fin du paragraphe 118 : « ... c'est moi qui lui adresse cette leçon, âgé de plus de soixante [ans]. » (*Essai*, I, p. 206).

Il n'est pas jusqu'au philosophe lui-même qui ne se trouve réduit, non pas même au rôle de perroquet, mais au silence complet par un Diderot qui dirige aussi bien ses personnages que ceux à qui il s'adresse. On a vu qu'il arrivait à l'apologiste d'inventer les discours du stoïcien et de les produire comme preuves. Le degré de maîtrise de son discours peut être poussé encore plus loin, avec le même souci d'insister sur l'omnipotence de la voix rectrice :

Dis-nous toi-même, grand philosophe, homme véridique, quelle fut alors ta consolation et ta force ? La vertu, la vertu qui te restait et dont le tyran ne pouvait te dépouiller, le tyran qui t'aurait peut-être laissé la vie, s'il eût été en son pouvoir de t'ôter la vertu. (*E*, I, 166)

L'interpellation fait attendre une réponse, fictive ou reprise dans un texte de Sénèque. Or, c'est le locuteur lui-même qui prend soin de répondre à la place du philosophe. Il formule son explication en continuant à s'adresser à lui, mais cette situation d'interlocution ne fait que marquer avec plus d'insistance l'absence de l'autre, et accentuer le sentiment que sa présence n'est pas nécessaire. Diderot se fait l'interprète de Sénèque, mais sans qu'il ait besoin de parler, sans même faire semblant que le philosophe lui a soufflé sa réponse. En s'appropriant le rôle de celui qui interroge et de celui qui répond, il montre à la fois son attachement à une forme qui imite celle du dialogue, où l'autre reste toujours à l'horizon du discours, mais aussi sa volonté d'occuper tous les postes de cet échange. Tenté par le silence qu'implique l'ouverture à la parole de l'autre, il le repousse perpétuellement pour affirmer la domination de son propre discours, et du même coup, de ses propres idées.

Le texte devient donc une constante mise en scène du pouvoir d'une parole. Il s'agit de fasciner le lecteur par l'exhibition de sa toute-puissance. Celle-ci se manifeste à deux niveaux : d'abord, dans l'aptitude de cette voix à accueillir en son sein d'autres voix, aux origines extrêmement variées, ensuite dans sa faculté à les dominer, à les contrôler pour proclamer sa suprématie. Il convient néanmoins d'assortir de telles mesures d'éléments visant à séduire le public : l'absence de monotonie constitue déjà un atout dans une telle stratégie : les discours insérés prennent des formes très diverses et sont fréquemment convoqués ; toutefois, le contrôle auquel ils sont soumis tend à effacer leurs différences et en fait les instruments de la répétition incessante d'une seule idée : Sénèque est innocent des accusa-

tions portées contre lui. Restent alors toutes les traces de dialogisme présentes dans le discours même de Diderot, non quand il prétend donner la parole, mais lorsqu'il expose ses convictions. L'emploi de ces procédés introduit une certaine variété dans le flux de son discours. L'absence de l'interlocuteur est alors posée sans ambiguïté, mais l'exposition des idées se fait d'une manière attrayante. Aussi, même si le fond du propos reste empreint d'un certain dogmatisme, le mode d'expression rend le texte plaisant à lire et fait apparaître des variations de ton qui donnent l'impression d'entendre la voix de l'apologiste. Ainsi prend-il ouvertement le ton de celui qui interroge et de celui qui répond :

Quoi qu'il en soit, les détracteurs de Sénèque ont-ils recherché les moyens par lesquels sa fortune s'était accumulée ? Nullement. Se sont-ils informés de l'usage qu'il en fait ? Dit-on que son coffre-fort ait été fermé à ses parents, à ses amis indigents ? On mentirait. (*E*, I, 179)

Plutôt que de choisir une forme de phrase assertive, l'apologiste déguise sous la forme d'une question-réponse l'affirmation de ses convictions¹¹². Cette polyphonie dont le caractère fictif est assumé permet de rompre le rythme des phrases déclaratives au déroulement uniforme. Elle fait résonner plus clairement la voix de celui qui prend en charge le discours, le scripteur passant au rang d'orateur.

L'apologiste, en employant un mode d'expression qui se rapproche beaucoup de l'oralité, en variant la gamme des tons et les modes de prises à partie fictives, fait entendre sa voix par le biais de l'écrit. L'emploi de procédés s'apparentant au dialogisme, mais excluant définitivement la parole des autres indique que le dessein principal de l'auteur est de donner à entendre les modulations d'une seule voix, celle du défenseur de Sénèque. Il faut suggérer la propension de sa parole à se développer de manière ininterrompue et implacable, mais aussi faire apparaître derrière elle la personnalité qui la profère. En effet, sous le discours se dessinent progressivement les contours d'une figure dont les traits s'affinent constamment. Les inflexions de sa voix renseignent sur les sentiments qui l'animent. Ce locuteur peut

¹¹² Cette figure d'énonciation est appelée subjection.

se montrer solennel¹¹³, il lui arrive aussi d'adopter un ton supérieur avec les plus hautes autorités :

Connaissez à présent, souverains, la valeur de ces acclamations qui vous suivent dans vos capitales, de ce concours d'hommes qui entourent vos superbes équipages : il n'y a que votre conscience qui puisse vous garantir la sincérité de ces démonstrations. (E, I, 151)

Parfois, il devient même menaçant :

Lisez ce qui suit, et accusez encore Sénèque et Burrhus, si vous l'osez. (E, I, 145)

Le plus souvent, cependant, il s'en tient à la recommandation, dont on sent qu'elle doit être suivie d'effet immédiatement. Dans tous les cas, le locuteur ne se départit pas de son sérieux, de telle sorte que la gravité de son ton finit par impressionner. En insistant sur ce registre, l'apologiste cherche visiblement à souligner toute l'importance de l'enjeu. Il ne veut pas perdre une crédibilité qui se joue autant sur le contenu de son argumentation que sur l'impression qu'il parvient à produire sur le lecteur. Ainsi, la connivence établie ponctuellement cède souvent la place à une relation dissymétrique où l'apologiste traite son interlocuteur comme un élève auquel il convient de donner des consignes précises. L'impressionner, lui faire peur constituent de bonnes tactiques pour être sûr qu'il obéisse. Le locuteur apparaît alors comme un maître certain de ce qu'il avance et dont le savoir ne doit pas être contesté. Sa parole est une coercition permanente, qui prend parfois une allure sévère, parfois un air plus doux, bien qu'au fond le principe de fonctionnement reste le même : le lecteur est obligé de le croire, il doit faire et penser ce qu'on lui dit.

En occupant ce poste surplombant, l'apologiste prend l'habit du pédagogue. Il a, néanmoins, sa manière toute personnelle de concevoir l'enseignement : l'élève doit écouter patiemment, obéir nécessairement et céder en tremblant devant les arguments exposés éloquemment par son précepteur¹¹⁴. L'*Essai* prend ainsi l'allure d'un cours où

¹¹³ Cf. *Essai*, I, p. 47 : « O Tacite ! ô censeur si rigoureux des talents et des actions, est-ce ainsi que vous avez dû parler de la *Pharsale*, après avoir lu l'*Enéide* ? ».

¹¹⁴ Jean-M. Goulemot remarque l'existence d'un faux contraste entre deux postures tenues par le locuteur dans le texte : « Quel effet vise à produire cette voix qui tonne [...] qui donne en exemple sa lecture particulière de l'histoire ? Diderot n'occupe-t-il pas le devant de la scène, même si, au demeurant, il lui arrive de jouer les humbles

il s'agit de recueillir une vérité plutôt que de la construire. Tout y est mis en œuvre pour que le lecteur, se plaçant dans les pas du maître, suive la même route que lui. En même temps qu'il développe ses idées, le professeur tient en effet un discours sur son propre texte, donnant des jalons, annonçant¹¹⁵ ou résumant des pans entiers de sa réflexion. Pour le locuteur, parler de ce qu'on va dire ou de ce que l'on vient de dire, c'est maintenir le lecteur sous sa coupe, le forcer à suivre un itinéraire bien tortueux qui doit prendre progressivement l'allure de seule vérité acceptable.

C'est dans cette perspective qu'il faut envisager l'image de la promenade¹¹⁶ employée par Diderot dans le préambule. Elle marque assurément le caractère entièrement subjectif du parcours choisi. Elle implique surtout que l'auteur ne raisonne que selon son caprice, ce qui rejoint l'image du professeur autoritaire, qui ne laisse guère de liberté à son élève. Il sait même, à l'occasion le réduire au silence quand il voudrait le rappeler à ses devoirs élémentaires. Le critique s'est-il par exemple engagé à traiter les lettres de Sénèque ? Il n'est pas question de l'y faire revenir s'il s'est décidé à entamer une digression¹¹⁷. Plaçant au premier plan son bien-être personnel, il délaisse sans remords le sujet qu'il prétendait développer pour céder à l'humeur du moment. En revanche, « promenade » ne signifie qu'en apparence soumission complète à l'imprévu. L'apologiste annonce souvent ce dont il parlera beaucoup plus tard ; surtout, si Diderot

[...]. Etrange cohabitation d'un orgueil bien réel et d'une humilité trompeuse qui ne veut guère convaincre. » (op. cit., p. 52). Au final, c'est bien la posture de mise en valeur de soi-même qui est privilégiée. Le locuteur ne fait que masquer ponctuellement la supériorité qu'il affiche ailleurs outrageusement, et notamment par le biais de « cette voix qui tonne ».

¹¹⁵ Le locuteur peut annoncer ce qui sera traité beaucoup plus loin : (A propos des courtisanes) « Quel parti prendront-ils ? Celui qu'ils étaient dans l'usage de prendre, et dont nous les verrons bientôt user les uns contre les autres pour s'exterminer réciproquement. » (*Essai*, I, p. 64). Le plus souvent, il se borne à prévenir de ce qu'il va faire juste après : voir, dans le second tome, aux paragraphes 9 : « A ce jugement nous allons opposer un autre » (*Essai*, II, p. 255) et 88 : « [Il restait à montrer que la *Consolation à Polybe* n'est pas de Sénèque] et c'est ce que je vais prouver autant que la nature du sujet et la brièveté que je me suis prescrite me le permettront. » (*Essai*, II, p. 377).

¹¹⁶ Cf. *Essai*, I, p. 37 : « Ce livre, si c'en est un, ressemble à mes promenades : rencontré-je un beau point de vue ? Je m'arrête et j'en jouis ».

¹¹⁷ Cf. *Essai*, II, p. 268 : « – 'Mais les lettres de Sénèque ?' ... –J'y reviendrai quand je pourrai. Partout où je me trouve bien, j'y reste, et ce que je dirais ne vaudra pas ce que Montaigne va dire. »

s'assimile à un promeneur, son lecteur ne détient, lui, aucun contrôle sur le rythme et la direction du parcours. Au contraire, son complet assujettissement, le fait que l'apologiste détermine avec une telle précision son rôle offrent un contraste frappant avec la liberté de son interlocuteur, bavard impossible à faire taire, suivant en tout son caprice, donnant l'impression que le moment présent gouverne le contenu de son discours.

Ainsi se trouve brossé un étrange portrait de l'apologiste en action¹¹⁸. Ce double que Diderot jette dans la bataille a tous les airs d'une autorité qui dicte aux destinataires ce qu'ils doivent penser, qui les conduit d'une main ferme dans le dédale de ses raisonnements et leur impose le silence d'un ton grave et d'une voix forte. Étrange image, car bien éloignée de ces figures de la séduction qui hantent l'imaginaire diderotien¹¹⁹. Ici, le locuteur s'impose par la force, ne séduit que pour mieux faire trembler ensuite celui qui résisterait au poids de ses arguments. Cette figure austère n'est pas sans en rappeler une autre, celui que l'apologiste appelle « précepteur du genre humain » (*E*, I, 203) : Sénèque. Il est notable que, dès le début du texte, Diderot mette en avant cette fonction chez le philosophe. Si Sénèque est tellement précieux à ses yeux, c'est pour l'enseignement qu'il lui a donné. Après s'être proclamé élève du philosophe stoïcien, il invite même Naigeon à se lancer avec lui dans un grand projet : devenir un élève modèle de Sénèque en dépassant les stade du déchiffrement, de la compréhension et de la réflexion pour appliquer les règles de vie qu'il prescrit¹²⁰. Ainsi, c'est à une dynamique de l'apprentissage et de la soumission au savoir que le locuteur veut faire participer le lecteur. D'abord, il l'entraîne à tenir le rôle de l'élève face au stoïcien :

¹¹⁸ L'idée que l'œuvre livrera au final un autoportrait de celui qui prend la parole est contenue dans le préambule : « ... et l'on ne tardera pas à s'apercevoir que c'est autant mon âme que je peins que celle des différents personnages qui s'offrent à mon récit. » (*Essai*, I, p. 36).

¹¹⁹ On peut penser, parmi tant d'autres, au personnage du neveu (*Le Neveu de Rameau*), à celui de Mlle de Lespinasse (*Le Rêve de d'Alembert*) ou encore à Suzanne Simonin (*La Religieuse*).

¹²⁰ *Ibid.*, p. 40 : « ... qu'il ne vous suffise pas d'avoir éclairci les passages les plus obscurs du philosophe ; qu'il ne me suffise pas d'avoir lu ses ouvrages, reconnu la pureté de ses mœurs, et médité les principes de sa philosophie : prouvons que nous avons su, l'un et l'autre, profiter de ses conseils ».

Nous n'avons pas besoin de l'exemple de Sénèque pour savoir qu'il est plus aisé de donner un bon conseil que de le suivre. Tâchons donc d'en user à son égard comme avec tous les autres précepteurs du genre humain ; faisons ce qu'ils nous disent, sans trop nous soucier de ce qu'ils font... (*E*, I, 196)

Disciples exemplaires, l'apologiste et son interlocuteur cherchent à s'instruire sans sombrer dans de vaines polémiques sur l'adéquation entre la conduite et les préceptes de Sénèque. Le lecteur est invité à imiter le locuteur et à considérer les œuvres du philosophe comme un ensemble de leçons à retenir et à appliquer¹²¹. Il ne faut pas restreindre l'influence qu'auraient les idées de Sénèque par la prise en compte d'autres facteurs jugés hors de propos. Toute bonne leçon mérite d'être retenue, quel que soit celui qui la donne et le moyen qu'il emploie¹²².

L'*Essai* est ainsi traversé d'un discours sur l'instruction, en même temps qu'il apparaît lui-même comme un cours. Comme lecteurs de Sénèque, le locuteur et le lecteur de l'apologie sont des élèves toujours en phase d'apprentissage. Mais, simultanément, le locuteur divulgue un enseignement au lecteur. Ainsi, Sénèque et l'apologiste ont quelques traits communs. Ils sont, chacun à leur échelle, des enseignants. Et si le second écoute encore les leçons du premier, il commence déjà à reprendre ses manières. Voyons comment le critique des œuvres de Sénèque caractérise le contenu et le style de ses *Lettres à Lucilius* :

Partout où il parle de la vertu, de ses prérogatives, de la frivolité des grands de la terre, c'est avec un enthousiasme qu'on partage quand on a quelque sentiment du vrai, du bon, de l'honnête et du beau ; c'est d'un ton solennel qui en impose quand on n'est pas un déterminé scélérat. (*E*, II, 371)

La chaleur et la gravité conjuguées, l'aptitude à faire impression sur les cœurs où les mauvais préjugés ne se sont pas enracinés, tout rappelle ici le ton de l'apologiste lui-même, comme s'il s'était laissé aller, pour défendre Sénèque, à mimer son éloquence, à en reprendre

¹²¹ Cf. *Essai*, I, p. 228 : « Que ce philosophe soit donc notre manuel assidu ».

¹²² *Ibid.*, p. 92 : « On instruit par le précepte, on instruit par l'exemple ; chacune de ces leçons a son avantage. Heureux celui qui peut nous les présenter toutes deux, et qui, doué du talent d'Horace, ajoute avec sa modestie : 'Si je ne suis pas l'instrument qui coupe, je serai du moins la pierre qui l'aiguise !' ».

les accents les plus caractéristiques. En définissant le style de son maître, l'élève a livré en même temps une fidèle description du sien, se donnant à voir comme le relais moderne d'une figure qu'il a présentée comme un modèle de précepteur. C'est, en effet, à plusieurs niveaux, que le personnage de Sénèque est assimilé à un enseignant : il a donné des cours de philosophie à ses contemporains, il est ensuite devenu précepteur de Néron et surtout, après sa mort, il délivre encore un enseignement par ses écrits et sa conduite. Dans sa lignée, l'apologiste compose son œuvre avec l'ambition de convaincre ses contemporains sans perdre de vue l'idée qu'elle constitue, plus certainement, une leçon pour les générations à venir :

Lorsque j'exhumais le philosophe, j'entendais les cris que j'allais exciter. C'est dans une cinquantaine d'années, c'est lorsque je ne serai plus, qu'on rendra justice à Sénèque, si mon apologie me survit. (*E*, I, 96)

Dégagée des circonstances qui ont provoqué sa rédaction, l'œuvre se présente comme le réceptacle d'une vérité définitive qui finira, tôt ou tard, par émerger. Seule restriction empreinte de modestie : l'apologiste reste incertain quant au sort que la postérité réservera à son texte. Tandis que les ouvrages de Sénèque appartiennent au domaine noble des manuels censés apprendre la sagesse – ou, du moins, que Diderot aspire à ce qu'ils soient traités comme tels¹²³ –, l'*Essai* pourrait connaître une destinée bien moins glorieuse, et son enseignement se perdre irrémédiablement. Contre le danger de l'oubli, l'apologiste s'est toutefois prémuni, en tâchant de produire la plus forte impression possible sur son lecteur. Qui laisserait s'effacer la mémoire d'un homme qu'on pourrait comparer à Sénèque, ce Sénèque même dont il nous dit qu'il est le « précepteur du genre humain » (*E*, I, 196) ?

L'*Essai* montre de manière apparemment paradoxale la prise de pouvoir autoritaire d'une voix et d'un discours. Cette appropriation passe par l'intégration de citations aux dimensions parfois importan-

¹²³ Plus exactement, Diderot fait des propositions pour bien se servir de Sénèque dans le cadre de l'école : « ... la journée collégiale serait mieux distribuée en deux portions, dont l'une serait employée à nous rendre moins ignorants, et l'autre à nous rendre moins vicieux ; qu'un choix de préceptes moraux tirés de Sénèque, et mis en ordre par un habile professeur, fournirait d'excellentes leçons de sagesse à de jeunes élèves qui jusqu'à présent en avaient été privés par un injuste dédain. » (*Essai*, I, p. 222).

tes et aux origines les plus variées. Diderot n'en propose pas une synthèse, il s'efforce plutôt de montrer comment sa parole surplombe finalement toutes les autres, comme si l'essentiel résidait dans un rapport de force tournant à l'avantage de l'apologiste de Sénèque. De même, alors que le discours de l'auteur semble constamment adressé, prend une tournure extrêmement dialogique, en convoquant des destinataires importants, il ne s'agit, en définitive, que d'affirmer la supériorité écrasante du locuteur sur tous les autres. Le dialogue envisagé se transforme en monologue assumé où l'autre, toujours passif, se voit assigner une place précise qu'il ne peut quitter sans risquer les foudres d'un avocat peu enclin à tolérer la moindre objection. Ce dernier construit progressivement son image de pédagogue sévère, qui prétend prononcer une leçon magistrale dont la vérité ne peut être remise en cause.

Dans cette mise en scène de l'apologiste en maître, le personnage de Sénèque joue un rôle de modèle. En soulignant tout ce qui fait du philosophe un précepteur, son défenseur trouve en lui un double de lui-même. Il lui témoigne simultanément respect et admiration, à la manière d'un élève, et invite le lecteur à faire de même. Autant dire que la marge de manœuvre d'un lecteur sans préjugé se révèle réduite. L'apologiste, professeur menaçant, nimbé du prestige d'une idole à laquelle il s'apparente étonnamment, lui impose une vérité irrécusable et le transforme en élève docile, craignant de dire, même de penser quelque chose de travers. Ainsi la belle apparence d'un dispositif conçu pour accueillir un débat ou, du moins, des opinions diverses se dissout-elle pour céder la place à une entreprise de conditionnement forcé, où le poids des arguments qui font appel à la raison semble bien secondaire face aux stratégies retorses d'un locuteur qui veut dominer ses interlocuteurs, leur assigner une place fixe pour mieux les maîtriser, imposer la force de sa voix et le sérieux de son ton pour les réduire au silence et paralyser leur réflexion.

La marge de manœuvre du lecteur de l'*Essai* est donc bien réduite. L'appel à une participation active de sa part se révèle vite être un piège grâce auquel l'apologiste assoit sa maîtrise sur lui. Cette emprise prend deux formes. L'auteur emploie d'abord la séduction. En mettant en scène son texte comme la reprise d'un commentaire précédemment publié, en assimilant le travail de l'écriture à une lecture active et réfléchie, Diderot invite implicitement le destinataire de

l'œuvre à prolonger ce mouvement. Il cherche simultanément à l'impressionner en lui montrant l'énergie de la parole apologétique, sa capacité à déborder perpétuellement des cadres prévus pour rendre toute sa légitimité à l'enseignement de Sénèque. La tentation est donc grande pour le lecteur de participer à son tour à une entreprise juste, à combler cet appel. Toutefois, même dans cet élan, sa liberté est étroitement surveillée : il faut reprendre, approfondir, si nécessaire, l'apologie, mais surtout ressasser des arguments déjà martelés dans l'*Essai*. Perspective peu enthousiasmante où l'invention d'un discours neuf cède le pas à une pure activité de récitation.

Et la coercition se substitue rapidement à la séduction. L'apologiste, qui a esquissé quelques ruses pour plaire, développe bien plus rigoureusement et systématiquement, une stratégie visant à forcer le lecteur à penser comme lui. Dans ce plan, il ne faut plus amadouer ni suggérer, mais faire peur et imposer. Le lecteur doit se soumettre à la gravité du ton de l'apologiste, obéir à ses injonctions. Délaisser les dangereuses remarques et insinuations des censeurs devient une priorité pour ne pas se trouver exclu de la cohorte des honnêtes gens. Réduit au rôle de disciple, celui qui avait cru un instant accompagner le défenseur de Sénèque dans son enquête, se contente d'écouter une parole qui se présente comme une vérité irréfutable, sans autre alternative que d'en accepter l'entière validité.

Chapitre 3

Fragilité de la postérité : l'influence de Rousseau

Les stratégies de persuasion employées par Diderot dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* visent à établir de manière ferme et définitive la gloire du philosophe Sénèque. En adoptant un ton doctoral, l'apologiste compte donner à son discours un impact suffisant pour entraîner dans son sillage ses contemporains, mais aussi ses lecteurs à venir. Sa défense du précepteur de Néron devrait, espère-t-il, faire date et contribuer à fixer l'image du stoïcien pour l'éternité. La réalisation de ce projet permettrait également de diffuser durablement l'enseignement contenu dans les œuvres philosophiques de Sénèque : l'influence de la parole du sage ne peut qu'être plus importante si le prestige de l'homme n'est pas entaché de soupçons embarrassants. Ainsi, l'œuvre apologétique paraît largement tournée vers l'avenir, son auteur travaillant pour la postérité d'un philosophe, mais aussi de ses écrits.

Le caractère didactique très marqué de l'*Essai* indique que la question de la transmission obsède l'écrivain, soucieux de voir son discours et ses idées relayés par un public. Son souhait est d'initier un mouvement d'admiration envers Sénèque, mouvement appelé à perdurer à travers les époques. Or, dans son entreprise de glorification d'un philosophe aux yeux de la postérité, il apparaît que l'auteur des *Lettres à Falconet* voit son appréhension du problème nettement infléchie par les écrits de Rousseau.

Alors même que Diderot n'entretient plus de rapports autres qu'indirects avec celui qui appartient au cercle de ses proches, le

personnage de Jean-Jacques Rousseau n'est visiblement pas effacé de la mémoire de l'écrivain, pendant les années 1770. Certes, les succès de librairie du genevois rappellent nécessairement à l'artisan de l'*Encyclopédie* qu'il ne mène pas lui-même la carrière personnelle qu'il aurait pu envisager. Toutefois, la célébrité de son ancien comparse et l'envie qu'elle a pu produire ne constituent sans doute pas les motifs principaux de la présence persistante de l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* dans l'esprit du philosophe. C'est plutôt sur le plan intellectuel que Rousseau continue à jouer un rôle important pour Diderot.

Cette influence est d'autant plus remarquable que les relations d'abord amicales, puis conflictuelles entre les deux hommes, les avaient conduits à ne plus se fréquenter. Les attaques lancées par Diderot au gré de sa correspondance¹ témoignaient de sa désapprobation à l'égard des convictions et de la conduite de Rousseau, dont les idées allaient de plus en plus à l'encontre de celles répandues et acceptées dans le milieu philosophique. La note insérée dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*² retrace à nouveau cette douloureuse expérience d'un désenchantement, consécutif à la découverte du vrai visage d'un homme, qui avait, selon Diderot, dissimulé sa nature profonde. Le différend persiste donc dans la durée. Toutefois, il semble que ce conflit affectif refait surface parce que Rousseau avance des idées, notamment sur la question de la postérité, qui touchent l'auteur de l'*Essai* et le poussent à réagir. Les textes et la conduite de son ancien ami fonctionnent comme un stimulant intellectuel, ils remettent à chaque fois en jeu, au-delà des thèses avancées, des sentiments mêlés,

¹ Diderot fait d'abord état des mots plaisants de son entourage : « M. de Saint-Lambert disait un mot charmant de Rousseau qu'on plaignait de ses persécutions qui le promènent de contrée en contrée : 'Eh ! messieurs, il n'est pas si malheureux que vous le faites ; il voyage avec sa maîtresse, la réputation.' » (lettre à Sophie Volland, 10 Décembre 1765, p. 571 ; toutes les références à la correspondance de Diderot sont données à partir de l'édition établie par Laurent Versini : *Correspondance*, in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, vol. 5, 1997 : les indications de pages qui suivent les mentions de destinataires et de dates sont toutes données dans cette édition), avant d'insinuer lui-même quelques propos piquants : « Rousseau passera ici une quinzaine. Il y attendra le départ de M. Hume qui le conduira en Angleterre et l'installera à Pelham, petit village situé sur les bords de la Tamise, où il jouira du repos, s'il est vrai qu'il le cherche. » (lettre à Sophie Volland, 20 Décembre 1765, p. 576). On sait que l'attaque se fera ensuite bien plus forte et plus directe, mais nous reviendrons plus largement sur le motif de l'exacerbation des rancœurs.

souvent contradictoires, symptomatiques d'un échange plus profond et à bien des égards plus crucial.

1. La hantise de la parole de Rousseau ou le risque d'une réputation souillée

A partir des années 1765, les querelles de personnes, tissées de répliques acerbes et d'invectives accusatrices constituent une part importante des rapports entre Rousseau et le clan philosophique. Tandis que Diderot dresse pour son ami Falconet le portrait peu flatteur d'un homme aigri, souillé par les reproches qu'il fait à ses adversaires³, l'auteur des *Confessions* confie à Saint-Germain⁴ que Diderot est, tout autant que Grimm, l'instigateur perfide d'un complot dirigé contre lui. Ces deux exemples illustrent une crispation croissante des relations entre deux camps, due à l'annonce de la publication prochaine d'un ouvrage de Rousseau, où il relaterait son existence et rendrait compte, entre autres, de la réalité des intrigues du clan philosophique. Cette rumeur persistante, qui se développe et gagne en consistance au fil des mois, crée un climat apparemment peu propice aux échanges intellectuels entre les philosophes et l'un de leurs contradicteurs les plus conséquents. Toutefois, ce serait une erreur de perspective que d'imaginer que la réaction de Diderot s'explique par la seule crainte et qu'elle ne consiste elle-même qu'à attaquer la réputation de l'autre pour sauver la sienne et celle de ses proches. Il apparaît plutôt que le processus d'écriture de soi dans lequel est engagé Rousseau permet à son ancien ami d'entamer une réflexion plus approfondie sur la postérité, réflexion déjà esquissée mais qui va prendre soudain une ampleur bien plus importante. Au-delà de la polémique et des accusations lancées sous le coup de la colère, c'est à un autre niveau que l'entreprise autobiographique de Rousseau touche Diderot. Ses répercussions dépassent le stade de la colère spontanée ou de l'agacement, elles engagent le philosophe sur la voie d'une interrogation sur l'image de soi. Comment la construire ? A qui la destiner ? Telles sont les deux questions qui vont hanter durablement, d'une manière désormais bien plus aiguë, son esprit. Que la crainte

² Cf. *Essai*, I, p. 206.

³ Lettre à Falconet, 6 septembre 1768, p. 848-849.

⁴ Lettre à Saint-Germain du 26 février 1770, in *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*, tome 25, Paris, Dalibon, 1826, p. 134-178.

quant au contenu des *Confessions* engendre un certain pessimisme ou certains doutes chez Diderot, cela n'est pas contestable. Toutefois, ces angoisses se révèlent avant tout productives et permettent d'atteindre une plus grande lucidité : en dissipant une confiance parfois trop illusoire, elles génèrent une recherche plus clairvoyante sur la valeur des opinions que les hommes se font les uns des autres, sur les changements que le temps y introduit, sur la possibilité de l'erreur et sur l'établissement incertain d'une vérité incontestable.

Avant même que Rousseau ne vienne jeter une ombre sur les espoirs que Diderot plaçait dans la postérité de son nom et de son œuvre, l'auteur de l'*Essai* avait montré sa préoccupation pour cette question. Pourtant, Jean-Claude Bonnet⁵ rappelle justement que nul auteur plus que Diderot semble ne pas avoir prêté attention au destin de ses œuvres. Dans la mesure où nombre de ses textes n'ont pas été publiés de son vivant, l'*Encyclopédie* est demeurée pour ses contemporains, son entreprise majeure. Dans le temps où il manifestait sa préoccupation pour l'image qu'un homme peut laisser à la postérité, l'auteur n'aurait pas fait pratiquement le nécessaire pour faire connaître toute l'ampleur de son œuvre à ses contemporains et ainsi donner une autre dimension à son personnage. Cet écart entre une inquiétude intime et des pratiques apparemment désinvoltes est mis en scène jusque dans les textes les moins propices à de telles réflexions. Dans la préface-annexe de *La Religieuse*, attribuée à Grimm, mais revue par Diderot, le portrait de l'écrivain dressé par un pseudo-témoin est tout à fait significatif :

[II] se serait immortalisé par vingt chefs-d'œuvre, si meilleur économiste de son temps, il ne l'eût pas abandonné à mille indiscrets, que je cite tous au jugement dernier, où ils répondront devant Dieu et devant les hommes du délit dont ils sont coupables⁶.

Le sentiment d'inachevé ou d'imperfection de l'œuvre de l'auteur, considérée dans sa globalité, est imputé à la présence envahissante de fâcheux, motif qui sera repris plusieurs fois par Diderot dans ses livres ou dans sa correspondance⁷. L'environnement social est présenté

⁵ Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon*, Paris, Fayard, 1998, p. 158.

⁶ Diderot, *La Religieuse*, in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », vol. 2, 1994, p. 408.

⁷ Voir par exemple, la lettre à Sophie Volland du 20 septembre 1767, p. 764.

comme un obstacle à l'obtention d'une gloire par le biais de l'écriture. Hors même de son cas personnel, Diderot témoigne fréquemment de son attachement à la constitution et à la transmission d'une mémoire ; il conçoit lucidement que ce n'est que par un travail des vivants que se forme une image fidèle de ce qui existe, image qui sera réactivée à l'avenir⁸. La postérité d'un événement ou d'une personne ne s'établit pas naturellement, par le fruit d'un hasard ou des circonstances, elle nécessite un travail, une préparation ; il faut par ailleurs que l'œuvre, l'événement, l'individu soient dignes d'un intérêt qui perdure après son accomplissement ou sa fin.

L'importance du thème de la postérité, qui n'empêche pas des variations dans son traitement⁹, devient particulièrement sensible dans le fameux débat qui oppose, dans une correspondance destinée à la publication, Diderot et son ami, le sculpteur Falconet. Le second assure négliger la gloire à venir, qui ne lui importera plus puisqu'il sera mort. Son interlocuteur voit au contraire dans la recherche d'une reconnaissance posthume une aspiration spontanée de l'âme qui veut voir ses belles actions ou ses grands discours approuvés et loués par

⁸ On peut penser notamment à l'introduction du *Fils naturel*, où Lysimond, le père de Dorval convainc son fils de représenter le drame qu'ils ont vécu, afin d'en garder le souvenir : « Il ne s'agit point d'élever ici des tréteaux, mais de conserver la mémoire d'un événement qui nous touche, et de le rendre comme il s'est passé... Nous le renouvellerions nous-mêmes tous les ans dans cette maison, dans ce salon. Les choses que nous avons dites, nous les redirions. Tes enfants en feraient autant, et les leurs, et leurs descendants. Et je me survivrais à moi-même, et j'irais converser ainsi, d'âge en âge, avec tous mes neveux... » (*Le Fils naturel*, in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », vol. 4, 2000, p. 1082). Le rêve d'immortalité du Lysimond est subordonné à une commémoration régulière de la crise vécue par la famille. Dans cette chimère paternelle, la célébration rituelle consiste en une reproduction des faits : il faut répéter, rejouer les scènes de la crise pour que son souvenir demeure vivace et sans doute plus juste dans la mémoire des participants, puis de leurs héritiers.

⁹ Jean-Claude Bonnet fait état de ces variations au moment où il évoque la place de ce thème dans *Le Neveu de Rameau* : « [La postérité] est son thème préféré, depuis l'article *Encyclopédie*, où il réclame pour tous ses collaborateurs la considération des siècles, aux *Lettres à Falconet* de 1766 qui sont une correspondance polémique sur le respect de la postérité, et à l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* de 1782, ultime interrogation sur l'avenir. Dans ce débat toujours reconduit, *Le Neveu de Rameau* est un épisode particulier, car la présence du Neveu comme interlocuteur cynique empêche tout abandon complaisant à cette rêverie douce dont s'enchantent parfois Diderot. » (*Le Neveu de Rameau*, introduction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Garnier-Flammarion, 1983, p. 17).

un public plus large que celui de ses contemporains¹⁰. Cette ambition cache dans sa démesure même un attachement viscéral au jugement de ses prochains. Diderot se met en scène comme incapable de se départir du souci de l'opinion que les hommes auront de lui plus tard ; la distance ironique que le sculpteur voudrait lui faire acquérir n'y change rien : cette idée, peut-être vaine, revient le hanter, comme une certitude intime et incontestable¹¹. Dans une grande mesure, donc, chez Diderot, le sentiment que la postérité célèbrera les personnages les plus méritants, prend les allures d'une rêverie personnelle, qui croît et se développe dans l'imagination. Elle contient une part d'idéalisation tout à fait significative : à la différence des opinions des contemporains, celles des hommes du futur sont certaines et prennent la force de vérités :

L'éloge de nos contemporains n'est jamais pur. Il n'y a que celui de la postérité qui me parle à présent, et que j'entends aussi distinctement que vous, qui le soit.¹²

Le passage du temps et le recul qu'il confère au juge constituent des garanties sur la justesse et l'objectivité de son avis. Ainsi, le jugement se perfectionne du simple fait qu'il s'applique à un objet passé. C'est donc sur lui seul et sur son exactitude infaillible qu'il convient de se fonder pour adapter sa conduite ou son discours. Diderot efface immédiatement la difficulté principale qu'offre ce système d'évaluation. A la question de savoir comment régler son œuvre ou son action sur ce qui n'existe pas encore, il répond en considérant que l'homme est

¹⁰ Cf. lettre à Falconet, 4 décembre 1765, p. 565 : « La sphère qui nous environne et où l'on nous admire, la durée pendant laquelle nous existons et nous entendons la louange, le nombre de ceux qui nous adressent directement l'éloge que nous avons mérité d'eux, tout cela est trop petit pour la capacité de notre âme ambitieuse. Peut-être ne nous trouvons-nous pas suffisamment récompensés de nos travaux par les génuflexions d'un monde actuel. A côté de ceux que nous voyons prosternés, nous agenouillons ceux qui ne sont pas encore. Il n'y a que cette foule d'adorateurs illimitée qui puisse satisfaire un esprit dont les élans sont toujours vers l'infini ».

¹¹ Cf. lettre à Falconet, 4 décembre 1765, p. 566 : « Vous voyez, mon ami, que je me moque de tout cela ; que je me persifle, moi et toutes les autres mauvaises têtes comme la mienne. Eh bien ! vous l'avouerez-vous ? En regardant au fond de mon cœur, j'y retrouve le sentiment dont je me moque ; et mon oreille, plus vaine que philosophique, entend même en ce moment quelques sons imperceptibles du concert lointain ».

¹² Lettre à Falconet, 10 janvier 1766, p. 580.

toujours en dialogue avec la voix de la postérité¹³, qu'il n'ignore donc pas selon quels critères ce qu'il a produit sera jugé mémorable et digne d'être retenu. Cette sécurité réduit à néant les ambivalences et les hasards de la réputation formée par les contemporains. De la diversité des avis concernant par exemple une personne, la postérité extrait une vérité qui se trouvait noyée dans le flot des opinions contradictoires. Elle reprend des éléments de l'image que ses contemporains se faisaient d'une personne, mais, presque naturellement, un tri s'opère, qui ne fait persister que ce qui était avéré au point que l'émergence de la vérité paraît être l'ouvrage du temps, comme si le mensonge s'effaçait de lui-même.

Ainsi conçu, dénué de tout effet pervers, le jugement des hommes par leurs descendants confère un grand réconfort aux vivants, certains d'obtenir finalement une reconnaissance, s'ils agissent bien. La postérité équivaut à une justice dont le caractère tardif est compensé par l'assurance de son triomphe :

Et ces philosophes, et ces ministres, et ces hommes véridiques qui ont été les victimes des peuples stupides, des prêtres atroces, des tyrans enragés, quelle consolation leur restait-il en mourant ? C'est que le préjugé passerait, et que la postérité reverserait l'ignominie sur leurs ennemis. O Postérité sainte et sacrée, soutien du malheureux qu'on opprime ; toi qui es juste, toi qu'on ne corrompt point, qui venges l'homme de bien, qui démasques l'hypocrite, qui flétris le tyran ; idée sûre, idée consolante, ne m'abandonne jamais. La postérité pour le philosophe, c'est l'autre monde de l'homme religieux.¹⁴

L'idéalisation de ce jugement atteint son apogée avec l'affirmation concomitante de toutes ses vertus unies dans une célébration qui le divinise. La postérité est louée tout particulièrement dans la mesure où elle redresse les erreurs cruelles et sanctionne ceux qui bénéficiaient d'une aura indue. La justice se mue alors en une vengeance rendue d'autant plus agréable qu'elle est totale, car éternelle. Dans l'esprit de Diderot, comme dans celui de nombre d'hommes des Lumières, la postérité remplit toutes les fonctions du jugement divin :

¹³ Sur ce point, voir aussi la lettre à Falconet du 15 février 1766, p. 603 : « La postérité ne commence proprement qu'au moment où nous cessons d'être ; mais elle nous parle longtemps auparavant. Heureux celui qui en a conservé la parole au fond de son cœur ! ».

¹⁴ Lettre à Falconet du 15 février 1766, p. 606.

son efficacité doit donc être absolue afin qu'elle puisse rivaliser avec son équivalent chrétien. A l'instar de la religion, elle sert également de base à une morale : elle régule le comportement de ceux qui croient en elle, et contredit ainsi l'idée qu'un homme qui ne craint pas Dieu se sentira libre de mal se conduire. Cette dimension utilitaire de la croyance dans la vérité du jugement par la postérité représente un argument de poids que le philosophe oppose au sculpteur :

Les Egyptiens exposaient le cadavre de leur souverain sur les bords du Nil, et là ils lui faisaient son procès et le jugeaient en présence de son successeur. Croyez-vous que, pour peu que ce successeur eût une âme douce, honnête et sensible, cette cérémonie ne l'affectât pas, du moins pour le moment ? Qu'il ne se mît pas par la pensée à la place du mort ; qu'il ne se dît pas à lui-même : Un jour, qui sera peut-être demain, je serai exposé comme celui-là ; c'est ainsi qu'on parlera de moi ? Je suis sûr qu'Henri IV se serait écrié : « Ventre-saint-gris ! qu'ainsi ne soit !¹⁵

L'exemple de l'image que l'humanité a conservée de certains hommes inhibe les mauvais penchants des vivants qui imaginent comment ils seront eux-mêmes jugés à l'avenir. Il ne s'agit donc plus simplement d'établir la gloire d'un individu et de lui faire justice dans son intérêt seul ; c'est la société toute entière qui tire bénéfice des discours que l'on tient sur les morts. Dans ce processus, il est évident que la conscience individuelle joue un grand rôle : pour que l'exemple du traitement des ancêtres par les hommes de son temps influe sur celui qui l'observe, il faut qu'il réfléchisse, raisonne en lui-même et surtout s'émeuve de l'image que pourraient avoir de lui ses descendants. Falconet est, à cet égard, un interlocuteur difficile à convertir, et il est nécessaire de lui rappeler la finalité de toute entreprise de conservation du passé pour lui faire honte de son mépris de la postérité :

Pourriez-vous me dire à quoi, dans votre système, il sert de faire l'histoire ? A quoi sont bons les éloges, les oraisons funèbres ? Comment les hommages rendus aux morts encourageront-ils les vivants, s'ils les dédaignent ? Ceux qui les ont institués y attachaient apparemment quelque utilité pour nous. A votre avis même, quel est le plus estimable, ou celui qui verse des

¹⁵ Ibid., p. 603. L'exemple des égyptiens est repris dans *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, dans le développement sur la coutume de l'oraison funèbre et sur ses dérivés (*Essai*, I, p. 81).

larmes en écoutant ces éloges, ou celui qui les écoute d'un œil sec et qui les dédaigne ?¹⁶

De même qu'un prêcheur chrétien chercherait à culpabiliser un infidèle en lui suggérant que l'ironie avec laquelle il considère la religion révèle une moralité défaillante, voire un âme pervertie, Diderot fait comprendre au sculpteur qu'il est suspect de n'être aucunement ému de la célébration des vertus d'un grand homme. Le goût diderotien pour la postérité n'est plus alors une simple obsession personnelle, un plaisir intime sans conséquence qui se manifesterait par d'agréables songes dont l'esprit se satisferait¹⁷. Il entre à part entière dans une réflexion plus large sur la possibilité d'envisager une morale laïque, et en constitue même, vu l'importance que le philosophe lui confère, un des fondements. Quand certains proches de Diderot insistent sur la nécessité de lier fortement morale et intérêt, l'auteur de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* préfère sacrifier le jugement de la postérité et mettre en scène une âme qui s'élève pour atteindre à une perfection morale, en cédant à des sentiments naturels qui constituent la source de l'élan vertueux. En somme, le philosophe, dans la constitution de son modèle éthique, fait de la postérité l'élément le plus sacrifié, celui qui doit entraîner l'adhésion enthousiaste qui se substitue à l'ivresse de la foi.

Que Falconet soit à l'initiative du débat sur la valeur du jugement posthume et que Diderot ait eu quelque réticence à s'y lancer ne signifie pas, on le voit, que cette question paraissait secondaire au philosophe. Au contraire, il trouve là l'occasion de formuler plus longuement et explicitement une préoccupation personnelle qui est aussi celle d'un siècle où émerge le culte des grands hommes¹⁸. Toutefois, ne nous laissons pas tromper par les apparences : ce n'est, en vérité,

¹⁶ Lettre à Falconet, 27 janvier 1766, p. 591-592.

¹⁷ Dans la lettre à Falconet du 15 février 1766, l'épistolier, évoquant l'agrément causé par la croyance dans le jugement de la postérité, s'enflamme : « Ne me détachez pas de la meilleure partie de mon bonheur. Celui que je me promets est presque toujours plus grand que celui dont je jouis. Ce n'est pas chez moi, c'est dans mon château en Espagne que je suis pleinement satisfait. Aussi, quelque événement le renverse-t-il, je me hâte bien vite d'en rebâtir un autre. C'est là que je me sauve des fâcheux, des méchants, des importuns, des envieux ; c'est là que j'habite les deux tiers de ma vie ; c'est là que vous pouvez m'écrire quand vous ne pourrez pas venir. » (p. 602).

¹⁸ Cf. le sous-titre de l'ouvrage de Jean-Claude Bonnet : *Naissance du Panthéon, Essai sur le culte des grands hommes*.

que dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* que cette réflexion prend toute son ampleur et acquiert une plus grande profondeur. Le dispositif épistolaire limitait-il le questionnement sur ce sujet en n'offrant pas une substance suffisante à l'auteur ? Les arguments de l'interlocuteur manquaient-ils de pertinence ? Toujours est-il que Diderot n'échappe pas aux redites et que la discussion semble parfois piétiner entre les deux correspondants.

Le vieillissement et le contexte des années 1770 donnent des raisons désormais plus urgentes de reconsidérer cette réflexion sur la postérité que plusieurs événements placent naturellement au premier plan. Avant de revenir sur ces faits, il faut rappeler la situation du clan philosophique au cours de ces années, afin de mesurer notamment si ses membres ont lieu d'avoir confiance ou non dans le jugement de l'avenir. Dans le combat qui oppose partisans et adversaires des Lumières, ces derniers apparaissent justement dans une position désormais affaiblie. Didier Masseau¹⁹ fait de la période qui s'étend de 1762 à 1770 le moment d'un renversement des positions qui donne l'ascendant aux philosophes contre leurs ennemis. Leur influence croissante à l'Académie, suite aux nominations, entre autres, de Marmontel, Thomas ou Condillac, n'est qu'un signe parmi d'autres de l'investissement par ce groupe des lieux de pouvoir, à tel point qu'au début du règne de Louis XVI, l'accession de Turgot au poste de surintendant des finances symbolise le parachèvement d'une victoire qui semble complète. En 1775, Mettra livre un résumé fort significatif de la situation :

Les Encyclopédistes en ce moment tiennent le haut bout : ils ont les honneurs littéraires, les pensions, l'avantage d'approcher les personnes en place.²⁰

Si les antiphilosophes ne se taisent pas pour autant, leur réplique n'a plus ni le retentissement, ni les effets sur lesquels ils pouvaient compter auparavant. Bref, dans la lutte d'influence que se sont livrés les deux partis dans la seconde moitié du siècle, les partisans des Lumières sont en train de l'emporter et la conscience de ce succès semble immédiate dans les deux camps. L'avènement d'une seconde généra-

¹⁹ Didier Masseau, op. cit., p. 157-206. Le développement qui suit est largement inspiré des faits et informations contenus dans ces pages.

²⁰ Mettra, *Correspondance secrète, politique et littéraire*, 29 juillet 1775, cité par Didier Masseau, op. cit., p. 188-189.

tion des Lumières, qui cherche à faire carrière à tout prix²¹, témoigne de cette appréhension instantanée par les milieux intellectuels de la nouvelle donne en vigueur. Les ambitieux savent parfaitement quelle opinion choisir pour réussir socialement.

Ce phénomène d'institutionnalisation des Lumières s'accompagne naturellement, pour les figures « historiques » de ce courant, dont Voltaire est le principal représentant, d'un mouvement visant à les ériger en modèles, en symboles maintenant débarrassés des chicanes ou des reproches que leurs prises de position pouvaient occasionner. C'est évidemment le cas pour le patriarche de Ferney, qui travaillait déjà de son vivant à la composition de son mythe, comme l'indique le cérémonial des visites qu'il organisait dans sa retraite²². Ses contemporains eux-mêmes, et Diderot le premier, l'avaient établi en icône des Lumières avant même sa disparition²³. L'auteur des *Lettres à Falconet* prétend donner le ton à la voix de la postérité qui encensera aussi bien l'écrivain que le courageux avocat de Calas, non que les affinités d'idées ou de caractères soient si nombreuses entre eux, mais parce qu'un intérêt commun les lie étroitement : l'image que l'on se fera des philosophes dans l'avenir. Aussi l'instigateur de l'*Encyclopédie* travaille-t-il sans rechigner à dresser le portrait d'un Voltaire admirable, dont la gloire demeurera éclatante après sa mort.

²¹ On peut ranger notamment dans cette catégorie Antoine Suard, dont Robert Darnot a dressé un portrait significatif : « Jouissant d'une réputation confortable dans la société des salons et de revenus confortables provenant de pensions et de sinécures, Suard représente la philosophie des Lumières à son stade le plus évolué et le plus mondain – le genre de philosophie prôné par d'Alembert et qui trouve sa demeure spirituelle à l'Académie. » (*L'aventure de l'Encyclopédie. 1775-1800*, Paris, Librairie académique de Perrin, 1982, p. 55).

²² Cf. Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon*, Paris, Fayard, 1998, p. 223-241. Plus largement, Voltaire a fait partager à ses contemporains l'obsession de sa mort tout au long de sa vieillesse. Si lui-même ne cesse de proclamer avec angoisse l'imminence de sa venue, il a habitué ses lecteurs à l'envisager également. Diderot ne déclare-t-il pas, douze ans avant la mort du patriarche, en s'adressant à Falconet : « J'ai dit de ton ouvrage ce que j'ai quelquefois dit de Voltaire même, de l'homme, lorsque son poème m'enchantait, et que je pensais à la caducité qui le touche (et la caducité a un pied sur le tombeau, et l'autre pied sur le gouffre) : 'Pourquoi faut-il que cela meure ?' » ?

²³ Lettre à Falconet, 15 février 1766, p. 602 : « Voilà la différence qu'il y a entre un Zoïle et moi. Celui-là trouble la douceur du concert présent ; moi, j'accrois tant que je puis la douceur de ce concert, et je porte encore aux oreilles de Voltaire la douceur du concert à venir ».

Il célèbre au moins en lui un allié dans le combat contre les antiphilosophes et un homme dont il juge que la postérité ne sera pas tout à fait indépendante de la sienne propre²⁴. A vrai dire, la tâche ne requiert ni une énergie, ni une imagination démesurée : il suffit d'épouser le mouvement initié par le patriarche lui-même. Après sa mort, l'auteur de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* n'aura qu'à rappeler son retour triomphal à Paris et les manifestations d'une liesse populaire débordante pour honorer la mémoire d'un personnage dont l'apothéose est depuis longtemps entamée. Apparemment, rien ne prédispose donc le philosophe à adopter une attitude inquiète vis-à-vis du destin de son image et de celle des membres de son parti. Tout au plus doit-il s'abandonner à la douceur de ce « concert lointain »²⁵, en mêlant sa voix à celle des autres et en préparant, par l'éloge de ceux qui s'en vont, le sien qui ne tardera plus.

La sérénité de l'homme qui a toute confiance dans l'omniscience de la postérité contraste d'ailleurs avec les inquiétudes voltairiennes. Ce dernier se montre particulièrement réactif aux attaques dont il est l'objet. Déjà, avant de faire l'éloge de sa magnanimité, Diderot le décrivait dans une lettre à Sophie Volland comme passablement agacé par les accusations sévères portées par Rousseau à son encontre²⁶.

²⁴ Le refus de laisser les querelles intestines ternir l'image du grand homme en train de se constituer est très clairement exprimé dans la fameuse lettre à Naigeon d'avril ou mai 1772, où Diderot prend la parti de Voltaire contre son ami. L'horizon de la postérité du philosophe est trop prégnant pour qu'il soit acceptable de critiquer trop rudement et publiquement ses prises de position discutables : « Un jour, cet homme sera bien grand, et ses détracteurs seront bien petits.

Pour moi, si j'avais l'éponge qui pût le nettoyer, j'irais lui tendre la main, je le tirerais de son bourbier, et je le nettoierais. J'en userais à son égard comme l'antiquaire avec un bronze souillé. Je le dégraisserais avec le plus grand ménagement pour la délicatesse du travail et des formes précieuses. Je lui restituerais son éclat, et je l'exposerais pur à votre admiration. » (Lettre à Naigeon d'avril ou mai 1772, p. 1108). On voit que Voltaire encore vivant est déjà pour Diderot plus un symbole qu'un interlocuteur direct ; il se préoccupe de son image, sans plus prêter attention à l'homme du présent (son assimilation à un bronze est à cet égard significative). Son rôle auprès de lui ne consiste plus qu'à effacer les imperfections afin que sa gloire posthume soit éclatante.

²⁵ L'expression est de Diderot (lettre à Falconet, 15 février 1766, p.603).

²⁶ Cf. Lettre à Sophie Volland du 27 janvier 1766, p. 590 : « On lui fait lire une page effroyable que Rousseau, le citoyen de Genève, venait d'écrire contre lui. Il entre en fureur, il se déchaîne ; il l'appelle infâme ; il écume de rage ; il veut faire assommer ce malheureux-là ».

Dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, il lui reproche cette fois directement de prêter trop d'attention aux injures :

... tu as reçu les honneurs du triomphe dans ta patrie, la capitale la plus éclairée de l'univers ; quel est celui d'entre nous qui ne donnât sa vie pour un jour comme le tien ? Et la piqure d'un insecte envieux, jaloux, malheureux, pourra corrompre ta félicité ? Ou tu ignores ce que tu vaux, ou tu ne fais pas assez de cas de nous : connais enfin ta hauteur, et sache qu'avec quelque force que les flèches soient lancées, elles n'atteignent point le ciel. (*E*, II, 373)

L'admirateur du philosophe plaide en faveur d'un détachement complet vis-à-vis des critiques, en insistant sur l'écart qui sépare ce que le grand homme a accompli et les reproches qui lui sont adressés. Mais est-il capable de s'appliquer à lui-même cette leçon de quiétude et de sérénité qu'il dispense si aisément à son confrère ? Après avoir recommandé à Falconet d'adopter lui aussi ces principes²⁷, il livre son propre cas en exemple, montrant par là qu'il met en pratique ce qu'il conseille aux autres :

J'ai été attaqué dans ma famille, dans mes mœurs, dans mes liaisons, dans mes amis, dans les ouvrages. Qu'ai-je fait ? Je me suis tu. J'en ai appelé de ma vie passée à ma conduite présente, à ma conduite à venir ; et l'ignominie a rejailli d'elle-même sur mes ennemis, et ils en sont demeurés couverts. Rousseau [...] se sert de l'aveu même des services de toute espèce que je lui ai rendus pendant un intervalle de vingt ans, pour accréditer aux yeux du public des noirceurs dont il m'accuse contre le témoignage de sa conscience. [...] Il me connaît ; il sait que [...] je ne donnerai jamais au public le scandaleux spectacle de deux amis qui se déchirent ; que je me respecterai moi-même ; que je respecterai d'honnêtes gens qui me sont chers et que ma défense compromettrait. En un mot, plus lâche encore que cruel, il sait que je garderai le silence.

Je l'ai gardé. Qu'en est-il arrivé ? Il a perdu tous nos amis communs. Je les ai tous conservés.²⁸

La posture dans laquelle l'épistolier se met en scène correspond exactement aux idées qu'il formule sur le jugement de la postérité et aux

²⁷ Cf. Lettre à Falconet du 6 septembre 1768, p. 848 : « Mon ami, mon bon ami, prenez-y garde. Le bonheur de votre vie est abandonné à la discrétion des méchants. Il n'en est pas ainsi du mien. Je le tiens dans ma main, et je défie tous les ingrats, tous les médisants, tous les calomniateurs, tous les envieux, tous les scélérats de ce monde de me l'arracher ».

²⁸ Lettre à Falconet du 6 septembre 1768, p. 848-849.

recommandations qu'il donne à Voltaire et à Falconet. Silencieux face aux discours mensongers et cruels de Rousseau, il ne manifeste aucune inquiétude quant à la manière dont l'opinion publique finira par trancher leur différend. Le succès de sa démarche doit édifier son lecteur : non seulement la victime a conservé sa tranquillité pendant le temps de sa disgrâce apparente, mais mieux encore, elle a recueilli sans peine le suffrage de ceux que la calomnie aurait pu aveugler. Il n'y a donc que des bénéfiques à retirer de cette attitude, ce que Diderot résume finalement d'une formule simple :

Cher ami, profite de cette leçon ; laisse faire les méchants ; fais le bien ; attends, et sois heureux.²⁹

Toutefois, si elle porte la marque d'une certitude croissante de la victoire du camp philosophique contre ses ennemis, la correspondance avec Falconet contient simultanément en germe les éléments qui vont contrarier cette vision idyllique que Diderot, après l'avoir rêvée, croit voir se réaliser pour la génération des Lumières qui est en train de s'éteindre. La version donnée par l'auteur des manœuvres de Rousseau destinées à le flétrir n'est pas exempte d'une rancœur que la magnanimité de façade a quelque peine à dissimuler. Que penser, en effet, du portrait fantasmatique que la victime dresse de son bourreau, où se dévoile progressivement une sorte de plaisir à imaginer la souffrance du calomniateur ?

Il me révère, malgré lui. Il ne peut même s'en taire ; il me regrette. Je le méprise et je le plains. Il porte le remords, et la honte le suit. Il mène une vie malheureuse et vagabonde. Il est seul avec lui-même. Au milieu des acclamations flatteuses qui se font encore entendre, il est obligé de s'avouer des indignités, de se détester. Je vis aimé, estimé, j'ose même dire honoré de mes concitoyens et des étrangers [...]. Les bienfaits de la grande impératrice font retentir avec transports mon nom, son éloge et le mien. Le bruit en vient aux oreilles du perfide, il s'en mord les lèvres de rage. Ses jours sont tristes ; ses nuits sont inquiètes. Je dors paisiblement, tandis qu'il soupire, qu'il pleure peut-être, et qu'il se tourmente et se ronge.³⁰

On est bien loin du détachement revendiqué par ailleurs, dans la même lettre ! Dans son esprit, l'homme bafoué imagine avec force détails les tourments de celui qui l'a attaqué. Après avoir décelé les

²⁹ Ibid., p. 849.

³⁰ Ibid., p. 849.

indices de la frustration et de l'envie dans son comportement, il pénètre dans les pensées coupables du traître pour dépeindre les souffrances générées par un sentiment irrépessible de culpabilité. Le paroxysme est atteint dans l'image antithétique que l'auteur donne de lui-même, toujours admiré et cédant paisiblement au sommeil du juste. Le contraste entre ce calme et la vindicte qui transparait dans le ton de l'épistolier est tout à fait remarquable. Il manifeste visiblement un déni car, sous couvert d'une description vraisemblable des situations comparées du calomniateur et de sa victime, c'est à une vengeance redoutable que l'auteur se livre, cherchant clairement à satisfaire son désir de voir son adversaire subir les maux qu'il voulait lui infliger.

L'image idéale que Diderot se fait du jugement de la postérité s'effrite apparemment quelque peu, lorsqu'il est question de Rousseau. Ce dernier semble faire perdre en partie à l'auteur de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, la belle assurance qu'il étalait devant ses contemporains. Alors même que les ennemis traditionnels de la philosophie ne représentent pas à ses yeux une menace quant à l'avenir de l'image des Lumières, la figure marginale de l'ancien camarade fait naître une inquiétude que la patiente attente d'un rétablissement de la vérité pourtant présenté comme rapidement opéré ne parvient pas à faire disparaître.

On sait que l'histoire de la réception des *Confessions* débute paradoxalement bien avant la publication effective du texte³¹. Les rumeurs qui circulent sur l'ouvrage dans les années 1760 se font peu à peu de plus en plus précises quant à sa nature et à son contenu. En février 1768, Diderot écrit à Hume :

Que faites-vous de Jean-Jacques ? On dit qu'il vous quitte pour aller à Londres faire imprimer ses Mémoires. Si cet ouvrage est court, il sera mauvais. Plus il aura de volumes, moins il parlera de lui, meilleur il sera. Je redoute le moment où un homme qui aime tant le bruit, qui connaît si peu les égards, qui a été lié si intimement avec une infinité de gens, publiera un pareil ouvrage, surtout avec l'art qu'il a de flétrir adroitement, d'obscurcir,

³¹ Cf. Shojiro Kuwase, *Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau en France (1770-1794)*, Paris, Champion, 2003, p. 21 : « Le débat sur *Les Confessions* s'ouvre non pas en 1782, année de la publication des six premiers livres, mais beaucoup plus avant, peut-être même avant la rédaction de la seconde partie ». La suite de nos observations sur la réception des *Confessions* doit beaucoup à cet ouvrage.

d'altérer, de faire suspecter plus encore en louant qu'en blâmant. Ne convenez-vous pas, mon cher philosophe, que c'est dans une pareille circonstance qu'il est infiniment doux de n'avoir rendu son ami infidèle que le témoin d'actions justes et de discours honnêtes ?³²

Le livre de Rousseau apparaît déjà comme susceptible de menacer la réputation de certains, mais l'épistolier se fait visiblement une certaine gloire d'échapper à tout reproche. La préférence qu'il exprime pour un ouvrage long, développé où la personnalité de l'auteur serait moins présente témoigne de son ignorance relative sur l'absolue nouveauté de l'entreprise littéraire de son ancien ami : ce n'est pas parce que Rousseau va produire un écrit très long qu'il s'éloignera progressivement de son objectif qui est de se peindre lui-même le plus fidèlement possible. Quoi qu'il en soit, il est certain que Diderot aborde déjà la question de ce texte avec certaines précautions : pour lui, Rousseau est un personnage instable, surprenant et potentiellement nuisible.

Les lectures publiques de l'œuvre à partir de 1770 confirment et accentuent les craintes du milieu philosophique, et donc aussi celles de Diderot. Si elles ne déclenchent pas un débat immédiat dans les journaux³³, elles provoquent apparemment des remous dans l'opinion. Il est difficile de mesurer l'impact de ces lectures, minimisé par certains, accentué par d'autres. Entre auditeurs véritables et témoins indirects, entre partisans et adversaires de Rousseau, aucun avis ne peut être tout à fait exempt d'arrière-pensées qui lui ôtent son caractère exemplaire. On sait seulement qu'un préjugé favorable accompagnait l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* lors de son retour à Paris. A ce titre, la légende de Rousseau est en marche comme l'était celle de Voltaire³⁴.

³² Lettre à David Hume du 22 février 1768, p. 813-814.

³³ A ce propos, voir la mise au point effectuée par Shojiro Kuwase, op. cit. p. 40 : « Quant à l'écho de ces séances de lecture, souvent jugées scandaleuses, il se caractérise par son propre mode d'expression ; à supposer que le scandale ait eu lieu, il ne se produit pas, en général, dans l'espace des discours imprimés ou dans l'espace polémique fondé sur leur circulation. Entre 1770 et 1771, la polémique autour des *Confessions* s'organise dans un espace social qui a son propre mode de circulation des discours, et l'utilisation de Rousseau [...] est fondée sur les sociabilités et les pratiques particulières aux réunions mondaines ou littéraires ».

³⁴ Cf. Kuwase, op. cit., p. 40 : « La grande célébrité de Rousseau rentré à Paris, souvent évoquée par les historiens, n'est pas imaginaire. Son apparition quasi-légendaire au Café de la Régence, ses herborisations avec Jussieu, la foule qui le suivait dans ses promenades, furent abondamment commentées dans la presse [...]. Même si ce ne fut

Dans les *Dialogues*, Rousseau dresse un bilan pour le moins négatif des réactions à ces lectures publiques. Cependant, compte tenu de ses attentes, il devait être nécessairement déçu, même par les critiques les plus favorables. Son sentiment ne constitue donc pas une preuve valable de l'effet réel de son ouvrage sur l'opinion. De plus, lecture publique n'équivaut pas à publication et, dans la plupart des cas, on ne continue à parler des *Confessions* tout au long des années 1770 que d'après des oui-dires ou des témoignages partiels et partiiaux. Somme toute, ce qui nous intéresse davantage et qui demeure un peu plus aisément déterminable, c'est de voir comment cet écrit, que l'on présente comme dangereux pour les membres du clan philosophique qu'a fréquenté Rousseau, a initié une série de réactions de la part de ceux qui étaient visés. Plus précisément, il s'agit d'analyser comment Diderot, en particulier, a envisagé de répondre à ce qui pouvait ternir sa mémoire ou celle de ses alliés.

Deux motifs stratégiques le poussent sans doute à l'action. D'une part, l'accusation est, cette fois-ci, portée de l'intérieur. Elle a donc nécessairement un autre poids que les allégations traditionnelles des antiphilosophes, empreintes de préjugés et émanant d'individus reliés à une caste. Rousseau, lui, a vécu avec les philosophes, il peut témoigner de leur conduite et de leurs discours ; sa marginalité actuelle lui confère, par ailleurs, une crédibilité supplémentaire en garantissant son indépendance. D'autre part, les attaques portées par l'auteur des *Confessions* offrent un regain de vigueur aux adversaires classiques des philosophes, qui tiennent là une matière susceptible de donner à leurs arguments une nouvelle légitimité. Ils ne se feront d'ailleurs pas prier pour assimiler très vite, en partie ou intégralement, la figure de Rousseau à leur parti en stigmatisant notamment les persécutions dont il est l'objet de la part des philosophes³⁵. Plus encore, les idées du

qu'un tapage passager, il fut traité par le public parisien comme une légende vivante ».

³⁵ Cf. Didier Masseau, op. cit., p. 371-372 : « [Les critiques de Rousseau sur les œuvres des philosophes] sont souvent identiques à celles des antiphilosophes. Comme le jésuite Nonotte, Rousseau souligne la mauvaise foi de Voltaire [...]. Comme de nombreux apologistes, encore, il accuse les Philosophes de détruire les liens sociaux et de se moquer ouvertement de la patrie. Les adversaires de la philosophie, nous l'avons vu, ont souvent tiré un profit polémique de ce conflit majeur. Fréron, Chaudon, l'abbé Gérard, Sabatier de Castres dans *Les Trois siècles de la littérature française* (1772) ont dénoncé l'intransigeance et la partialité de ceux qui s'acharnent contre un intellectuel qui n'est pas de leur secte ».

philosophe de Genève, déformées par la vogue du rousseauisme, rejoignent celles des apologistes chrétiens, dont les discours sont infléchis sous l'influence de ce courant³⁶. Ces convergences dangereuses paraissent susceptibles de faire obstacle, sinon à une large diffusion des idées philosophiques dans la population, du moins, au prestige immédiat de ses représentants aux yeux de l'opinion publique.

L'attaque insinuante de l'*Essai sur la vie de Sénèque*, puis celle plus directe de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* indiquent que, dans l'attente de la publication toujours retardée de l'autobiographie de Rousseau, les inquiétudes ne sont pas retombées et que répliquer publiquement semble être une nécessité. Le temps n'a donc pas apporté d'apaisement d'autant plus que la réponse imaginée dans la foulée des rumeurs grandissantes et des lectures faites par l'ennemi, reste en suspens, comme si l'on attendait la publication des *Confessions* pour diffuser son antidote. L'*Histoire de Mme de Montbrillant* présente, en effet, la première réplique conçue principalement par Diderot, Grimm et Mme d'Épinay pour contredire la vision du clan philosophique délivrée par Rousseau³⁷. Utilisé comme instrument de réplique³⁸ aux *Confessions*, ce texte peut-être mis en parallèle avec la réplique contenu dans l'*Essai*, afin de saisir l'évolution des enjeux et des stratégies liés à la défense de l'image du clan philosophique. Cette comparaison témoigne aussi de l'influence progressive et profonde que les idées de Rousseau ont sur l'esprit d'un philo-

³⁶ Ibid. p. 372.

³⁷ Sur la chronologie des réécritures de l'*Histoire de Mme de Montbrillant*, il nous semble possible de suivre l'avis, par ailleurs discutable, de Mme Macdonald, repris par Elisabeth Badinter dans sa préface à l'œuvre (Madame d'Épinay, *Les Contre-Confessions, Histoire de Madame de Montbrillant*, Paris, Mercure de France, 1989 ; pour le propos de Mme Macdonald, voir la préface, p. XXII. Toutes nos références à cette œuvre, dont nous abrègerons désormais le titre à *Montbrillant*, sont données dans cette édition). Une lettre de Diderot à Grimm ne laisse guère de doute sur l'époque où le texte a été retravaillé : « Vous devriez bien persuader à Mme d'Épinay de me confier son manuscrit. Vous devez être bien sûr qu'il ne sortirait pas de mes mains ; je le lirais bien mieux et bien plus vite. Cela dépend de vous. » (lettre à Grimm du 17 novembre 1770, p. 1047).

³⁸ Nous employons volontairement cette expression plutôt que celle de « machine de guerre », très répandue dans la critique moderne du texte (Georges Roth, Elisabeth Badinter), et que Pierre Chartier, dans un article consacré à l'*Histoire de Madame de Montbrillant* (Cf. *Dictionnaire de Diderot*, sous la direction de Roland Mortier et de Raymond Trousson, Paris, Champion, 1999, p. 223-225) traite avec circonspection, comme toute la tradition critique qui examine ce texte d'après ses préjugés et en livre une vision tronquée.

sophe, de moins en moins certain de pouvoir s'abandonner à la douce rêverie de la postérité sans un combat préalable.

L'*Histoire de Mme de Montbrillant* a pour particularité de se placer en quelque sorte sur le même terrain que les *Confessions*, non sur le plan du genre du récit car les mémoires de Mme d'Épinay proposent un mélange complexe de techniques narratives dont Rousseau ne s'embarrasse pas, mais sur le plan de la matière de l'histoire elle-même : il est question dans les deux cas de mettre en scène la sphère privée et la complexité des relations entre individus. À ce titre, les drames des *Confessions* et des *Contre-Confessions*³⁹ sont avant tout des disputes, des ruptures amoureuses ou amicales ou encore des malentendus. Rousseau prétend révéler les turpitudes cachées des autres en dévoilant dans le même temps les siennes, ceux qui lui répondent décident à leur tour de publier l'intime, de narrer par le menu les incidents de la vie quotidienne qui vont faire peu à peu apparaître leur adversaire sous l'allure d'un traître. L'œuvre entamée par Mme d'Épinay se prêtait merveilleusement à une telle adaptation. Sous de faux noms, c'est bien à un tableau de sa vie sociale que l'auteur se livrait. En même temps qu'elle souhaitait se raconter, elle avait en tête un modèle très précis, celui de la *Nouvelle Héloïse*, où le sentiment personnel et la vie du cœur s'inscrivent perpétuellement dans une petite communauté dont les déchirements et les réconciliations fournissent la trame de l'ouvrage. Les ajouts effectués dans le but de noircir Rousseau s'insèrent donc sans difficulté, compte tenu de la matière traitée dans l'ouvrage.

La diversité des types de récits employés dans le manuscrit permet également de donner plus d'épaisseur et de vraisemblance au portrait de l'ennemi qui se dessine dans la partie de l'histoire où il est le plus présent⁴⁰ : René (clef employée pour désigner Rousseau) est ainsi peint par les lettres qu'il écrit et par ce qu'en rapportent les différents épistoliers qui parlent de lui. Le journal de Mme de Montbrillant et les propos du marquis de Lisieux, qui a prétendument collecté les lettres et le journal, et qui se fait ponctuellement narrateur, contiennent

³⁹ C'est un des titres donné par Elisabeth Badinter à un texte qui n'en comportait pas (préface, p. XVII), qui ne rend compte que de l'un des aspects du livre, qui est celui qui nous intéresse ici.

⁴⁰ Nous nous appuyerons principalement sur cette partie de l'ouvrage, qui va des pages 1070 à 1315. Cela ne signifie pas qu'il ne soit pas question de René-Rousseau ailleurs dans le texte.

un supplément d'informations sur le personnage qui perd progressivement l'estime de tous.

La représentation de René-Rousseau est convenue, on y retrouve tous les clichés du discours du clan philosophique, avec un effet d'accumulation et d'inévitables redites : si René est ainsi ingrat envers Garnier-Diderot qui l'aide à corriger le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse*, mais à qui il refuse un conseil, il l'est à nouveau à l'égard de Mme de Montbrillant, qu'il calomnie après avoir bénéficié de sa générosité. Il aime la solitude, se montre entêté et de mauvaise compagnie⁴¹. Son égocentrisme lui fait négliger les problèmes des autres afin d'obtenir plus d'attention pour les siens⁴². L'ensemble de ces défauts se trouve mentionné dans les écrits intimes ou non publiés de Diderot, de Grimm et des autres membres du cercle. Ils trouvent simplement ici une forme d'actualisation et leur représentation dans des actions quotidiennes du personnage leur donne un caractère plus vraisemblable, plus authentique.

Deux autres facteurs confèrent à cette riposte un supplément d'efficacité : d'abord, le passage du temps, forcément très important dans un récit construit suivant le modèle épistolaire et celui du journal, ajoute une nouvelle dimension au portrait psychologique de René. Grâce à lui se trouvent soulignées l'aggravation de ses tares et la modification sensible de la vision que les personnages en ont. De ce point de vue, les auteurs insistent sur l'idée d'une prise de conscience progressive par l'entourage de la nature véritable de René : Volx-Grimm est le plus soupçonneux, et avertit la femme qu'il aime⁴³. Ses doutes ouvrent les yeux de Mme de Montbrillant :

Ce que vous m'avez dit me l'a fait examiner de plus près. Je ne sais si c'est prévention, ou si je le vois mieux que je ne le voyais, mais cet homme n'est pas vrai. Lorsqu'il ouvre la bouche, et qu'il en sort un propos dont je ne puis me dissimuler la fausseté, il se répand en moi un certain froid que je ne saurais bien rendre, mais qui me coupe la parole si décidément, qu'on me tuerait plutôt que de me faire trouver deux mots à lui dire.⁴⁴

⁴¹ Cf. *Montbrillant*, p. 1076 [Journal de Mme de Montbrillant] : « Il est certain que son humeur gagne de jour en jour, et je redoute pour lui l'effet de cette solitude profonde pendant six mois. » ; voir encore p. 1146 [Lettre de Mme de Montbrillant à Volx] : « J'ai été hier deux heures seule avec René, et aujourd'hui autant. Il ne m'a rien dit au-delà de la pluie et du beau temps ».

⁴² *Ibid.*, p. 1084.

⁴³ *Ibid.*, p. 1129.

⁴⁴ *Montbrillant*, p. 1146.

Elle ne tardera pas ensuite à manifester sa nouvelle lucidité, en attaquant ouvertement René sur les motifs cachés de ses actions⁴⁵. L'efficacité dramatique du procédé est évidente, et le récit à la première personne permet un heureux retardement de l'apparition de la vérité, qui surgit avec un éclat d'autant plus grand. Cette technique narrative se combine avec des anticipations du meilleur effet, qui donnent au lecteur le plaisir de savoir avant les personnages qui est réellement René. Les interventions du narrateur, le marquis de Lisieux, sont très éclairantes à ce sujet : il met à jour des faits qui sont encore obscurs aux héros de la fiction :

On a vu et l'on verra ce qui résulta de ces tracasseries, par la suite des lettres de Mme de Montbrillant et de M. Volx. On ne découvrit que fort longtemps après que René pouvait y avoir eu quelque part. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il employa sourdement tous les moyens qu'il put imaginer pour empêcher M. Garnier de se lier avec Mme de Montbrillant.⁴⁶

Le personnage de Volx redouble les prédictions du narrateur omniscient. Sa vision très lucide des mauvais penchants de René contraste le plus souvent avec la lente découverte de la vérité de ses comparaisons⁴⁷. Toute la démonstration mise en œuvre au long de ces pages consacrées à René accredité finalement l'idée d'un homme au naturel vicieux dont les dérèglements s'accroissent au point d'éclater finalement au grand jour.

L'autre aspect particulièrement convaincant de cette entreprise visant à ternir la figure de Rousseau réside dans la mise en scène de son

⁴⁵ La leçon qu'elle tire de l'épisode de leur altercation est sans ambiguïté : « René n'est plus à mes yeux qu'un nain moral monté sur des échasses. » (*Montbrillant*, p. 1158).

⁴⁶ *Montbrillant*, p. 1124.

⁴⁷ Cf. *Montbrillant*, p. 1150 : « Je pense comme vous, que René devient fou ; mais je ne sais pourquoi vous vous en étonnez, ma tendre amie. Je l'ai toujours bien prévu ».

A propos des anticipations, voir aussi les propos de l'épouse de Garnier, rapportés et commentés par Volx : « 'Vous ne le connaissez donc pas ? Il est dévoré d'envie. Il enrage quand il paraît quelque chose de beau qui n'est pas de lui. On lui verra faire un jour quelque grand forfait plutôt que de se laisser ignorer. Tenez, je ne jurerais pas qu'il ne se rangeât du parti des Jésuites et qu'il n'entreprît leur apologie !' »

La femme de Garnier a senti très juste ; mais ce n'est pas cela que fera René. C'est contre les philosophes qu'il prendra parti. Il se fera dévot ; il écrira contre ses amis ; il finira par travers de tête, comme finit Barsin par faiblesse ; et cela, sans qu'aucun moine s'en mêle. Retenez bien cela. » (*Montbrillant*, p. 1172).

personnage dans un rôle de perturbateur social. Très frappée par la *Nouvelle Héloïse*, Mme d'Épinay a réaménagé, avec ses alliés, toute une partie de son récit pour illustrer l'idée que Rousseau est justement cet être qui brise les bonnes relations d'une petite communauté : il est la source du malentendu, affaiblit les amitiés, dresse des barrières entre les êtres pour tourner toutes les situations à son profit ou simplement par rage de faire le mal. En somme, le personnage de René met à mal ce que l'écrivain Rousseau semblait appeler de ses vœux dans son roman, à savoir la vie calme de quelques amis, où la bienveillance est la règle idéale des relations humaines.

Dans l'*Histoire de Mme de Montbrillant*, René sera donc celui qui exagère les torts de ses proches quand il se querelle avec eux, et qui réclame ensuite l'approbation de personnes qu'il érige en juges dans ces affaires. Il se montrera tour à tour dissimulateur, furieux d'être découvert⁴⁸, ingrat envers ceux qui lui viennent en aide, élaborant des stratagèmes pour créer des discordes entre les êtres ou les prévenir les uns contre les autres⁴⁹. Bref, son portrait est avant tout celui d'un parasite social, et toutes les accusations topiques portées contre lui s'articulent autour de ce trait principal. Il finit donc par lasser les plus patients⁵⁰. Pire encore, fatigués de ses bassesses, ses anciens amis se jugent meurtris par une malveillance qui a fini par nuire à leur santé. Ne plus même parler de René revient à se soigner d'un mal qui ronge l'individu de manière implacable : Mme de Montbrillant doit ignorer

⁴⁸ René fait croire à Mme de Montbrillant qu'il va à Paris pour se réconcilier avec Garnier ; celle-ci découvre que son vrai motif est de demander à son ami son avis sur un manuscrit qu'il a composé. René est alors furieux de voir sa ruse démasquée (*Montbrillant*, p. 1158-1160).

⁴⁹ C'est ainsi que sont expliquées dans le roman les préventions de Garnier-Diderot contre Mme de Montbrillant-Mme d'Épinay : « Le jour du départ de Mme de Montbrillant, Volx reçut de M. René la lettre qu'on va lire. Il l'envoya à Garnier, et ce fut là l'époque où ce dernier commença à revenir des préventions qu'on s'était efforcé de lui donner contre elle. » (*Montbrillant*, p. 1220). On sait qu'il y a là sans doute, comme ailleurs, une déformation de la vérité, mais notre propos n'est en aucun cas de revenir sur la justesse des accusations portées, ni de prendre parti en faveur des uns ou des autres.

⁵⁰ Mme de Montbrillant manifeste tout particulièrement ces excès de gentillesse, quoiqu'elle soit la victime des manœuvres de René. Voir, par exemple, *Montbrillant*, p. 1217-1218 : « Elle voyait René sans ressources, et voulait trouver un moyen de pourvoir à son sort sans se compromettre. Elle passa une partie de cet après-dîner à écrire ses intentions à cet égard pour me les remettre ; mais, craignant que M. Volx ne blâmât cet excès de générosité, elle voulait lui en faire mystère ».

les derniers forfaits du personnage⁵¹, pour ne pas aggraver son état ; Volx, lui-même, théoriquement préservé par l'acuité de sa perception, reconnaît qu'il a été profondément marqué par la fréquentation d'un tel individu :

Vous ne sauriez croire quel effet font sur moi de pareilles horreurs ; elles ébranlent toute ma machine et me laissent des impressions profondes. Tâchons d'effacer le souvenir de ces infamies.⁵²

La guérison par l'oubli semble vouer René à disparaître autant de la vie que de la mémoire des membres de son entourage. Toutefois, le trouble-fête continue à faire parler de lui dans le monde, en diffusant des bruits sur ceux dont il a exploité toutes les ressources de gentillesse. Après avoir compliqué leur existence, nuira-t-il à leur réputation ?

De ce point de vue, l'*Histoire de Mme de Montbrillant* semble vouloir afficher la confiance du clan philosophique. Il s'agit, après avoir mené la démonstration la plus efficace possible, de clore le chapitre du destin de la parole rousseauiste. Diderot attribue à Garnier des considérations sur la faillite des manœuvres de René, qu'il développait en des termes identiques dans sa lettre à Falconet du 6 septembre 1768 :

Que je le plains ! ... Imaginez que je l'aimais, que je m'en souviens, que je le vois seul entre le crime et le remords, avec des eaux profondes à côté de lui... Il sera souvent le tourment de ma pensée ; nos amis communs ont jugé entre lui et moi ; je les ai tous conservés, et il ne lui en reste aucun.⁵³

Le microcosme social a tranché la question de la valeur des rumeurs lancées par René : elles ne connaîtront aucune fortune et retomberont lourdement sur celui qui les a proférées. Dans cette version de la lettre adaptée pour la fiction romanesque, la rancœur mal dissimulée de Diderot, qui dépeignait en détail l'errance douloureuse du traître rongé par le remords, a quasiment disparu. Elle persiste sous une forme

⁵¹ Cf. *Montbrillant*, p. 1225 : [Lettre de Volx à Garnier] « Je me garderai bien de communiquer sa lettre à Mme de Montbrillant. Je craindrais, dans l'état où elle est, qu'une ingratitude si monstrueuse ne lui fit une trop forte impression ; mais je ne lui cacherai pas cependant qu'elle n'a plus rien à ménager avec un si grand fourbe ».

⁵² *Montbrillant*, p. 1258.

⁵³ *Ibid.*, p. 1249. Les termes de cette lettre sont comparables, parfois même identiques à ceux employés dans la lettre à Falconet.

très atténuée, comme si le masque de la magnanimité la couvrait mieux. Ce dernier sentiment est mis en scène de manière systématique, à travers les figures de Garnier, de l'héroïne et même de Volx qui, après le terme de leurs relations, se préoccupe encore de la situation d'un homme qu'il méprise⁵⁴. Dans l'*Histoire de Mme de Montbrillant*, on ne rompt pas avec la figure du traître par colère, mais par lassitude des injures répétées. La petite société conserve toutes ses vertus et montre, à l'égard de l'homme qu'elle a exclu, une grandeur d'âme admirable. La confiance réciproque de ses membres constitue leur principale garantie contre les mensonges que René pourrait raconter : la vérité de leur image réside dans l'opinion qu'ils ont les uns des autres. Seul Volx-Grimm, en une occasion, s'agace des bruits qui circulent dans le monde qui, sans donner raison à René-Rousseau, présentent Mme de Montbrillant sous un jour peu favorable. L'intéressée réagit alors d'une manière exemplaire :

Je n'ai jamais non plus fait le bien dans la vue d'être approuvée, ni par la crainte d'être blâmée de ne le pas faire. Si la crainte du blâme a quelquefois déterminé mes actions, ce n'a jamais été que sur des choses indifférentes ; mais elle n'influe point sur mes sentiments, ni sur les actions dictées par le cœur. [...] Cela posé, que me font à cet égard les jugements des hommes ? Ce ne sont point des propos, ni une vaine parade de philosophie ; vous m'avez vue agir ; vous m'avez vue penser ; enfin vous me connaissez assez pour savoir que je ne sais pas feindre une tranquillité que je n'ai pas.⁵⁵

Mme de Montbrillant revendique son indifférence à l'égard du jugement de sa conduite par le public. Le souci de la gloire ne constitue en aucune façon le motif de ses actions les plus importantes, et cette indépendance, assure-t-elle, n'a rien d'une façade. Forte de ces principes, elle n'éprouve ni inquiétude ni embarras quant à ce que l'on dira d'elle. Cette posture marque la victoire du clan philosophique sur son ennemi, qui ne peut plus en aucune façon lui nuire. Diderot pourrait-il assumer tout à fait le raisonnement du personnage principal de ce récit ? D'un point de vue stratégique, il aurait intérêt à le laisser croire, car il se protégerait ainsi de toutes les attaques. Cependant, l'attitude de Mme de Montbrillant consacre le renoncement définitif à

⁵⁴ Cf. *Montbrillant*, p. 1315 : « On dit que René est bien malade. Je m'en vais tâcher de pourvoir sous main à ses besoins, avec les détours qu'il faut prendre avec un homme qui est continuellement dans le délire de l'orgueil ».

⁵⁵ *Montbrillant*, p. 1288.

l'espoir d'une récompense de l'action vertueuse. Le soutien, voire l'émulation apportés par l'idée d'une reconnaissance immédiate ou différée deviennent des principes vains. Or, Diderot ne paraît pas pouvoir admettre les conséquences d'un détachement si grand. Quand il foule aux pieds le jugement présent, apparemment aussi sûr de lui que Mme de Montbrillant, c'est qu'il reste animé d'un espoir que son discrédit ne durera pas :

Il ne s'agit point ici de *résignation évangélique*. Il s'agit de fierté, de grandeur, de vraie dignité, de cette noble confiance qu'on tient du témoignage qu'on se rend à soi-même, et qui nous fait marcher au milieu des calomnieux qui nous attaquent et des sots qui les croient, la tête haute et levée [...]. Je défie tous les méchants de la terre. Ils peuvent m'ôter la vie ; mais il n'y a que moi qui puisse me déshonorer. J'étais déchiré par la calomnie ; je vivais de la vie la plus retirée et la plus obscure. [...] Qu'en est-il arrivé ? Rien. Justice s'est faite et promptement. Il ne faut que la voix ferme d'un homme de bien qui réclame, pour étouffer celle de cent méchants ; et cet homme de bien se montre à la fin. En attendant, nos actions et nos ouvrages préparent l'effet de son discours ; et quand il a parlé, les calomnieux et leurs dupes changent de rôle...⁵⁶

Si la conviction d'avoir bien agi confère une belle assurance à l'individu, qui affiche, à l'instar du double de Mme d'Epinay, un mépris envers le jugement du public, dans un second temps pourtant, il est impossible, selon Diderot, de ne pas obtenir un rétablissement complet, produit lui-même par un jugement favorable et vrai qui surgit nécessairement. Se contenter de ce que l'on sait de soi-même n'est pas un réconfort suffisant pour l'homme bafoué.

Réplique habile en bien des points, l'*Histoire de Mme de Montbrillant*, telle qu'elle a été révisée par Diderot, Grimm et Mme d'Epinay, ne satisfait sans doute qu'imparfaitement l'auteur de l'*Essai sur la vie de Sénèque*. Ses atouts sont pourtant nombreux : réponse apportée sur le domaine dont Rousseau prétend s'emparer (la vie privée), mise en scène vraisemblable d'un personnage, dont les travers s'accroissent sur la durée, ce texte présente aussi l'intérêt de dévoiler les vices de Rousseau dans un cadre typiquement rousseauiste, ce qui accroît notablement la virulence de la charge. Cependant, d'autres aspects de l'entreprise se révèlent plus problématiques : d'abord, comme Jean Fabre l'a souligné justement⁵⁷, il est délicat

⁵⁶ Lettre à Falconet du 6 septembre 1768, p. 867.

⁵⁷ Jean Fabre, op. cit., p. 54-56.

d'opposer à un écrit dont le caractère autobiographique est ostensiblement revendiqué un texte au statut beaucoup plus ambigu. Récit à clef, fiction romanesque ou mémoires soigneusement arrangés, *l'Histoire de Mme de Montbrillant* ne met pas en œuvre un dispositif suffisamment solide pour faire croire au lecteur qu'il ne peut avoir été l'objet d'aucune manipulation. L'hypothèse du trucage restant constamment plausible, une telle œuvre ne rivalise en rien avec les *Confessions*, dont le principe de base est un pacte concernant l'authenticité du discours produit. Par ailleurs, les ajouts opérés dans cette œuvre prennent l'allure d'une contre-attaque rigoureusement préparée. D'une part, le fait de répliquer donne toujours l'impression que le coup a porté : se défendre, c'est laisser voir que l'accusateur a touché juste. D'autre part, la préméditation de l'attaque contre l'ennemi contrasterait avec le plus noble projet de Rousseau, qui est de se peindre d'abord soi-même sans complaisance. Loin de remettre en question leur conduite, les membres du clan philosophique se contentent, eux, de noircir leur adversaire, ce qui ne joue pas en leur faveur. Enfin, on sait que Rousseau usera de manière de plus en plus fréquente et systématique de la théorie d'un complot dirigé contre lui. Nul doute que la publication de *l'Histoire de Mme de Montbrillant* aurait alimenté ce reproche, car on³ y aurait perçu, à coup sûr, une écriture à plusieurs mains, guidée par le projet commun de détruire la réputation de Rousseau.

On ignore les raisons qui ont poussé Diderot et Grimm à ne pas publier cette œuvre. Peut-être ont-ils senti les limites de son efficacité, peut-être s'agit-il de motifs plus pratiques. Toujours est-il que la défense des philosophes contre celui qui veut ternir leur image n'acquiert pas, les années passant, l'ampleur qu'elle devrait. Certes,

³ Cette accusation qui aurait pu être portée par les amis de Rousseau, ou, plus largement, par les ennemis des philosophes, a été formulée par Rousseau lui-même dans ses *Dialogues*, où il évoque un « ouvrage qu'on prépare de longue main pour le publier d'abord après sa mort, [et qui] doit, par les pièces et les preuves dont il sera muni fixer si bien le jugement du public sur sa mémoire, que personne de s'avise même de former là-dessus le moindre doute. » (Rousseau, *Dialogues de Rousseau juge de Jean-Jacques*, Paris, GF Flammarion, 1999, III, p. 388 ; toutes nos références à l'œuvre, dont nous abrègerons le titre sous la forme *Dialogues*, seront tirées de cette édition. Nous mentionnerons systématiquement de quel dialogue est tiré l'extrait cité par une indication en chiffres romains). Il n'est néanmoins pas certain que cette hypothèse s'appuie sur des rumeurs concernant *l'Histoire de Mme de Montbrillant*. Le Rousseau des *Dialogues* a pu l'inventer lui-même.

les *Confessions* tardent elles-mêmes à être publiées, sous l'influence notamment de Mme d'Épinay, mais comment un Diderot, qui fait de la postérité des Lumières l'un de ses soucis majeurs, se satisferait-il d'une réplique dans quelque livraison de la *Correspondance Littéraire* ou insérée dans un ouvrage qui demeure confidentiel ? Surtout, n'évolue-t-il pas au cours des années 1770 sur le type de réponse à apporter au problème posé par la mise en scène de la vérité dans l'écriture autobiographique de Rousseau ?

L'occasion de réagir publiquement se présente tardivement dans la carrière de Diderot. Au cours des années 1770, il écrit beaucoup, il évoque assez régulièrement Rousseau, mais il ne publie pas ses textes. Aussi, quand on lui demande d'apporter sa contribution à l'édition des œuvres du philosophe Sénèque, il se trouve placé enfin dans une situation où il peut prendre officiellement position, en touchant un public qui ne sera pas seulement le lectorat de la *Correspondance Littéraire*. Par ailleurs, dans l'esprit de l'écrivain naît sans doute immédiatement l'idée d'un parallèle entre l'action de laver l'honneur de Sénèque contre ses calomnieurs et le fait de défendre sa conduite et celle de ses proches contre un accusateur qu'il estime injuste. Diderot considère probablement la forme de l'*Essai sur la vie de Sénèque* comme tout à fait appropriée à une apologie de sa personne et de son clan.

Très significativement, c'est dans un passage où la défense de Sénèque se mue en charge sévère contre son principal calomnieur que l'auteur intègre sa réplique. Cette situation marque d'emblée ce que laissaient pressentir certaines lettres adressées à Falconet ou la participation à la transformation du roman de Mme d'Épinay : Diderot n'est pas dans le registre de l'apaisement, le temps semble n'avoir rien changé à l'affaire. Ensuite, l'apologiste de Sénèque fait de Sui-lius la source quasi unique de tous les reproches qu'on formule à l'encontre du stoïcien, c'est la raison pour laquelle il s'attarde sur son cas, afin d'accumuler les arguments visant à le discréditer. Plus exactement, il mêle quelques arguments à un flot d'injures qui peignent le personnage sous le jour le plus odieux. C'est visiblement entraîné par cet élan que l'apologiste enchaîne naturellement sur le cas de Rousseau. La comparaison entre les deux hommes montre que Diderot considère l'auteur des *Confessions* comme celui qui serait à l'origine des plus fortes et plus injustes accusations contre lui et ses proches.

Surtout, il suggère qu'à l'instar de Suilius, Rousseau sera en quelque sorte l'instigateur d'un courant défavorable aux philosophes. Parmi les ennemis pourtant nombreux des Lumières, Jean-Jacques se voit attribuer un statut spécifique, il représente un danger beaucoup plus grand que les autres.

Parmi les nombreux parallèles entre l'Antiquité et l'époque moderne établis tout au long du récit de la vie de Sénèque, celui qui assimile Rousseau à Suilius présente l'originalité de n'être développé qu'en note dans *l'Essai sur la vie de Sénèque*. Cette particularité indique qu'il ne s'agit pas d'une allusion anodine, et que l'auteur a cherché à mettre en valeur ce développement en l'isolant du reste du texte. Par ailleurs, au lieu d'être clairement dressé, le parallèle se trouve annoncé, préparé, et même finalement retardé par une longue introduction :

C'est à cette occasion, et à la suite de plusieurs réflexions très sensées sur la nécessité de déterminer les différents degrés de probabilité ou de certitude, d'in vraisemblance ou de fausseté d'une accusation d'après le caractère, les actions, les discours, et la teneur de la vie d'un accusateur ; c'est à cette occasion, dis-je, qu'un homme connu, par sa probité et par ses lumières, faisait la remarque suivante...⁵⁸ (E, I, 119)

L'apologiste procède à un rappel préalable des principes qui fondent la légitimité du discours accusateur. Ces règles orientent l'analyse menée sur les accusations de Suilius, elles constituent une socle commun à partager pour adhérer à la démonstration à venir sur le cas de Rousseau. Autrement dit, l'auteur ne veut pas s'en tenir au ton de la polémique qui consisterait à dire que l'auteur des *Confessions* est le Suilius de son époque ; il tient à se servir du système argumentatif employé pour discréditer l'ennemi de Sénèque pour jeter l'opprobre sur Rousseau. Autre singularité très importante de ce passage : contrairement à ce que l'on pouvait attendre, l'apologiste n'assume pas le discours accusateur. Il l'attribue à un tiers, qu'il érige en autorité. Alors même qu'il pouvait mettre en avant la sincérité de son discours et rivaliser avec son adversaire en employant ses armes, Diderot choisit encore un mode de réplique indirect, qui ne peut que générer doute et défiance de la part d'un lecteur soupçonneux. Tout se passe comme si, de *l'Histoire de Mme de Montbrillant* à la rédaction de

⁵⁸ Voir la variante G (cette variante renseigne sur le texte de *l'Essai sur la vie de Sénèque*).

cette note, l'auteur persistait dans l'usage du masque et de la dissimulation, qui ôtent toute crédibilité à sa version des faits.

Cette manière d'avancer caché se combine à d'autres procédés discursifs qui, par leur sophistication, contribuent à donner de l'auteur l'image d'un manipulateur surnois. Le plus évident d'entre eux est le système hypothétique dans lequel toutes les perfides remarques de l'homme de bien sont incluses :

Si, par une bizarrerie qui n'est pas sans exemple, il paraissait jamais un ouvrage où d'honnêtes gens fussent impitoyablement déchirés par un artificieux scélérat qui, pour donner quelque vraisemblance à ses injustes et cruelles imputations, se peindrait lui-même de couleurs odieuses ; anticipez sur le moment... (*E*, I, 119-120)

On a souvent signalé la présence de cette tournure conditionnelle⁵⁹, mais il faut ajouter qu'au moment même où il l'utilise, Diderot sollicite de la part du lecteur des applications particulières de son propos, ce qui lui retire son caractère incertain. Le discours tenu tout au long de cette note oscille entre ces deux tendances : celle de la retenue (le nom du fourbe n'est pas donné, la conclusion laisse entendre que l'homme décrit est imaginaire⁶⁰) et celle de la virulence, marquée notamment par l'emploi de l'hyperbole⁶¹. Diderot veut accuser Rousseau, mais sans risquer d'avoir le mauvais rôle, si bien qu'à terme, son attaque ne porte pas, parce qu'elle est détournée.

Au-delà de l'impression générale, pourtant, certains aspects intéressants émergent du discours prêté à un homme respectable : il paraît reposer sur l'ambition d'annuler la force d'attraction d'un texte qui prétend révéler des choses demeurées secrètes. La séduction du scandale est habilement contrecarrée par la présentation d'un accusateur

⁵⁹ Cf. Jean Fabre, op. cit., p. 61 : « Les injures les plus atroces contre 'l'infâme libelle' et son auteur : 'un artificieux scélérat... un impudent..., un Cardan, un lâche' n'apparaissent qu'enrobées dans une gangue d'hypothèses ».

⁶⁰ Cf. *Essai*, I, p. 120, variante H (cette variante renseigne sur le texte de l'*Essai sur la vie de Sénèque*) : « ... je ne pense pas qu'il ait existé, ni qu'il existe jamais un pareil homme ». Derrière ses allures apaisantes, cette formule fait de Rousseau un être monstrueux, hors des normes de la nature humaine.

⁶¹ Rousseau est désigné comme un individu « coupable de mille méchancetés », un « homme atroce », dont l'auteur s'est juré que ses « yeux ne seraient jamais souillés de la lecture de son écrit ». Sur l'emploi du haut degré, on peut également ajouter la reprise anaphorique de l'admonestation « détestez » : « détestez l'homme atroce qui ne balance pas à noircir ses anciens amis ; détestez le lâche... » (Pour toutes les références, cf. *Essai*, I, p. 120).

ayant lui-même fait longtemps usage de dissimulation : l'indignation doit logiquement s'appliquer davantage à ses terribles secrets conservés durant de nombreuses années qu'aux révélations qu'il fait sur les autres. De plus, la mise à jour de ce que les autres dissimulaient est un acte lui-même condamnable et qu'il convient de juger avec dégoût. Ainsi se met en place une riposte qui cherche à produire les mêmes effets que les *Confessions* elles-mêmes : il s'agit de faire miroiter au lecteur un scandale, de lui désigner ce qui mérite d'être blâmé et de lui présenter la situation et ses acteurs de telle sorte qu'il ait le plaisir de croire qu'une vérité honteuse lui est dévoilée et qu'il va pouvoir vertueusement s'offusquer de ce qu'il découvre.

L'autre pan de cette entreprise de reconquête du lectorat réside dans la multiplication des adresses directes au lecteur. Diderot exprime un farouche désir de contrôler l'opinion de celui qui aurait en main les *Confessions*, voire même de programmer son avis, de le pré-établir. En effet, c'est au moment où il n'a pas encore ouvert ce livre de Rousseau que le lecteur doit réfléchir à son sujet. Il n'y a qu'une issue possible à cette évaluation préalable de l'œuvre :

Jetez loin de vous son infâme libelle, et craignez que, séduit par une éloquence perfide, et entraîné par les exclamations aussi puériles qu'insensées de ses enthousiastes, vous ne finissiez par devenir ses complices.⁶²

Le vigueur du rejet est à la mesure de l'influence redoutable du livre. Objet séducteur, son charme est décuplé par les discours de ceux qui y ont succombé. Il faut donc une séparation violente pour échapper au danger qu'il représente. Le ton du locuteur⁶³ se fait sévère et solennel, afin de mieux marquer l'importance de l'enjeu. Il va jusqu'à se proposer en modèle au lecteur : lui a repoussé absolument la perspective de parcourir l'ouvrage, comme si son contact corrompait l'âme. De l'incitation au conseil, du conseil à l'injonction et de l'injonction à la menace, toutes les postures sont essayées par le locuteur avec l'objectif unique de convaincre le lecteur de rejeter le principe même de la lecture des *Confessions*. Les variations de ton de cet « homme connu, par sa probité et par ses lumières » (*E*, I, 119) ne sont pas sans

⁶² Ibid., p. 120.

⁶³ Nous employons ce terme pour désigner Diderot dans la mesure où, dans ce passage de l'œuvre, le caractère oral du discours tenu est particulièrement souligné.

rappeler celles de l'apologiste lui-même, ce qui rend la fiction conçue par l'auteur tout à fait inutile.

Ainsi, bien qu'il affirme hautement sa décision de ne jamais ouvrir les *Confessions*, Diderot amorce un dialogue avec les principes revendiqués par son ancien compagnon. Certes, il emprunte un masque qui ne trompe personne pour exprimer sa rancœur. Bien sûr, il se refuse à nommer celui qu'il vise, quoique, sur ce point encore, il n'y ait aucun doute. Cependant, l'attachement à l'image que laissera le clan philosophique s'affirme avec de plus en plus de force. La nécessité de préparer et de garantir la postérité du groupe devient de plus en plus pressante. Mais surtout, dans cette réflexion-là, Diderot pressent, sous l'influence de Rousseau, qu'il lui faut déterminer ce qui fonde la vérité d'une parole, qu'elle soit apologétique ou à l'inverse, accusatrice. Comment donner l'impression de l'authenticité de son propre discours aux yeux du public ? C'est l'interrogation majeure qui taraude l'auteur des *Confessions* et des *Dialogues* et dont Diderot est en train de saisir toute l'importance.

La seconde version de l'*Essai* témoigne d'une prise en charge désormais assumée de ce questionnement. De fait, la note consacrée à Rousseau constitue l'un des passages de l'œuvre qui a subi les plus profondes transformations. Jean Fabre estime à son sujet que Diderot se trouvait en quelque sorte tenu par sa précédente prise de position et qu'il amplifie donc, de manière peu convaincante, l'exposé de ses griefs, juxtaposant sans cohérence des clichés et des reproches contradictoires⁶⁴. Il n'est pas contestable que bien des traits du perfide René de l'*Histoire de Mme de Montbrillant* resurgissent dans le cours de l'argumentation. Rousseau va à nouveau se retrouver taxé d'ingratitude, d'inconstance, de malhonnêteté⁶⁵, mais cette fois dans un réquisitoire qui n'emprunte plus le masque de la fiction. Si le procédé est à coup sûr plus honnête, la démonstration, trop clairement affichée, perd en même temps de son impact.

⁶⁴ Op. cit., p. 62-63.

⁶⁵ Rappelons que l'*Histoire de Mme de Montbrillant* et la note de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* ne constituent qu'une part des écrits composés par le clan philosophique contre leur adversaire, et que les mêmes idées circulent naturellement d'un texte à l'autre. On a ainsi souvent noté que Diderot, par exemple, utilisait ce qu'il avait relevé ou formulé dans ses *Tablettes* pour nourrir ses autres écrits contre Rousseau.

Cependant, les habituelles récriminations contre un Jean-Jacques accusé des défauts les plus divers ne doivent pas occulter les aménagements décisifs qui ont été opérés par rapport à la note de *l'Essai sur la vie de Sénèque*. Quoiqu'il n'efface pas tout à fait son image de manipulateur pervers, l'apologiste ne se cache plus derrière le discours d'un personnage. Il accepte même de prendre à son compte les propos qu'il faisait tenir à un autre dans la première mouture du texte. Ce changement s'accompagne d'une modification du statut du texte accusateur. Il n'est plus question d'une note, mais bien d'une digression qui vient prendre place naturellement dans le corps du texte. Cette mise au premier plan du débat avec Jean-Jacques correspond à une volonté consciente d'affronter directement l'adversaire et d'assumer, face au public, l'importance d'un enjeu, qui n'est pas étranger à celui de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, dans son ensemble. Dans ce processus qui consiste à admettre les liens qui relient la défense de Sénèque avec celle du clan philosophique contre Rousseau, l'apologiste reste simplement en retrait sur la question du nom du coupable, laissant aux antiphilosophes la responsabilité de le prononcer, du moins dans un premier temps. Malgré cette manœuvre empreinte d'une bonne dose de mauvaise foi⁶⁶, mais non exempte d'une certaine efficacité argumentative, il apparaît clairement que Diderot a franchi un pas dans l'expression d'une inquiétude fondamentale concernant la postérité et que la situation de Rousseau et le statut si singulier de sa parole vont générer une réflexion qui rejaillit sur l'œuvre toute entière.

A ce propos, il n'est d'ailleurs pas neutre de remarquer que le combat contre les antiphilosophes, plus développé dans la seconde version, se cristallise particulièrement dans ce passage, ce qui contribue également à l'inscrire dans le mouvement du texte et interdit, en dépit du discours de l'apologiste lui-même⁶⁷, d'en faire une simple parenthèse. Leurs critiques permettent de faire émerger la question de la postérité comme le problème fondamental posé par la figure de

⁶⁶ Ibid., p. 121 : « Existe-t-il, a-t-il jamais existé un méchant assez artificieux pour donner de la consistance aux horreurs qu'il débite d'autrui par les horreurs qu'il confesse de lui-même ? J'ai protesté que je n'en croyais rien. Censeurs, à qui donc en voulez-vous ? S'il y a quelqu'un à blâmer, c'est vous ; j'ai ébauché une tête hideuse, et vous avez écrit le nom du modèle au-dessous ».

⁶⁷ Ibid., p. 120 : « ... j'espère qu'on me pardonnera de quitter un moment mon sujet pour me livrer à une justification qu'on se croit en droit de me demander ».

Rousseau, problème devenu encore plus difficile à aborder au moment où les premiers livres des *Confessions* viennent d'être publiés de manière posthume.

L'apologiste place la défense de ses intérêts et de ceux de ses proches au premier plan de ses préoccupations. Si, dans la note de l'*Essai sur la vie de Sénèque*, il juge avoir œuvré avant tout pour la réputation des autres⁶⁸, il reconnaît finalement que l'ensemble du discours tenu contre Rousseau contribue à sa défense personnelle :

Ce n'est point une satire que j'écris, c'est mon apologie, c'est celle d'un assez grand nombre de citoyens qui me sont chers ; c'est un devoir sacré que je remplis. (*E*, I, 130)

L'importance de la réputation aux yeux de Diderot est soulignée par le sérieux et la solennité qu'il confère à sa démarche. Rejetant l'image d'accusateur sournois, il se présente comme une personne au discours conséquent, lancée dans une noble tâche qui constitue une obligation morale. Ceci justifie a posteriori tous les propos sévères tenus contre le citoyen de Genève, et légitime le fait de critiquer un homme mort qui ne peut plus se défendre. Loin de se déshonorer, l'auteur accomplit un acte courageux puisqu'il songe à la mémoire de quelques hommes, ce qui, dans son échelle des valeurs, n'a pas de prix.

Qu'important alors les procédés, lorsque l'on imagine le mal que peut faire Rousseau ! Si la réplique du défenseur des gens de bien est jugée virulente, c'est qu'elle est à la mesure de la cruauté de l'accusateur :

[Les censeurs] ont ajouté : Ce morceau de l'auteur sur Jean-Jacques, si c'est à lui qu'il s'adresse, est violent. Mais que penser d'un homme qui laisse, après sa mort, des mémoires où certainement plusieurs personnes sont maltraitées, et qui y joint la précaution odieuse de n'en permettre la publicité que quand il n'y sera plus, lui pour être attaqué, celui qu'il attaque, pour se défendre ? Que Jean-Jacques dédaigne tant qu'il lui plaira le jugement de la postérité, mais qu'il ne suppose pas ce mépris dans les autres. On veut laisser une mémoire honorée, on le veut pour les siens, pour ses amis, et même peut-être pour les indifférents. (*E*, I, 121)

⁶⁸ Ibid., p. 122 : « Non, censeurs, non, ce n'est point la crainte d'être maltraité dans l'écrit posthume de Jean-Jacques qui m'a fait parler. Je vous suis mal connu. [...] Cette fois, je n'étais que le vengeur d'autrui ».

Selon Diderot, Rousseau a mis en place sciemment un dispositif destiné à échapper aux reproches de son vivant, et surtout à empêcher les victimes de ses accusations de rétablir leur réputation. Du même coup, il tend à s'approprier l'image que ceux-là laisseront à la postérité. On voit que l'auteur n'est pas sans accorder quelque dangereux pouvoir aux *Confessions*. Avec ce livre, Rousseau a pris en otage la mémoire d'un groupe ; le retard même avec lequel il sera publié, au lieu de rendre son contenu caduc, lui conférera un caractère de vérité qu'il n'aurait pas eu en un temps où les personnes accusées, encore vivantes, auraient pu se défendre. Tout se passe comme si l'auteur de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* craignait que cette œuvre autobiographique ne soit en quelque sorte le dernier mot du siècle, un bilan qui prendrait l'allure d'une vérité définitive.

En composant un tel livre, il n'est d'ailleurs pas douteux que Jean-Jacques ait eu quelques arrière-pensées concernant le destin de sa propre image. Bien que suspectant une tendance auto-destructrice dans ce tableau où lui-même, comme les autres, est dépeint sous un jour plutôt défavorable, Diderot perçoit également chez son ennemi un secret désir d'acquiescer, par sa cruauté même, une immortalité pourtant peu flatteuse⁶⁹. Prêt à tout pour laisser une trace aux générations à venir, Rousseau se servirait de ses contemporains pour parvenir à ses fins, et les ferait tous mourir pour préparer sa gloire personnelle. Ainsi s'inverse le tabou de l'attaque contre un homme mort. L'auteur des *Confessions* n'apparaît plus comme un être respectable et inoffensif au moment de mourir. C'est au contraire un défunt dangereux qui fait périr avec lui tous ceux qu'il a fréquentés. Il n'y a donc plus rien de scandaleux à ternir sa mémoire. Lui-même, en effet, n'a éprouvé aucun scrupule à noircir, sans leur demander leur avis ni leur laisser un droit de réponse, une multitude de personnes, dans le seul but d'obtenir une forme d'immortalité. Toutes les répliques sont donc valables et Diderot se laisse même aller jusqu'à s'imaginer en train de rédiger l'épithaphe de ce terrible personnage :

⁶⁹ Ibid., p. 12 : « Il faut convenir qu'il est fou, qu'il est atroce d'immoler, en mourant, ses amis, ses ennemis pour servir de cortège à son ombre ; de sacrifier la reconnaissance, la discrétion, la fidélité, la décence, la tranquillité domestique à la rage orgueilleuse de faire parler de soi dans l'avenir ; en un mot, de vouloir entraîner tout son siècle dans son tombeau, pour grossir sa poussière. » .

Je dirai, j'écrirai sur son monument : *Ce Jean-Jacques que vous voyez fut un pervers.* (E, I, 120)

Il peut bien se défendre ailleurs d'en vouloir à sa postérité⁷⁰ ; en vérité, c'est bien à elle qu'il s'attaque pour tenter de forger une image de Rousseau qui annule la validité de son discours. Aussi, rien de plus logique que de s'en prendre à ceux qui succombent aux séductions de l'éloge posthume :

Qu'un autre, dominé par son enthousiasme, rende un pompeux hommage à la cendre d'un mort, sans s'apercevoir que son oraison funèbre devient la satire de ses propres amis vivants, de citoyens qu'il estime tous, et parmi lesquels il en est quelques-uns qu'il honore ; sa faute serait grave sans doute, mais la noblesse du sentiment qui l'animait sollicitera de l'indulgence, et on lui en accordera. (E, I, 124)

Encenser la mémoire de Rousseau, c'est mécaniquement s'associer aux discours qu'il a tenus contre le clan philosophique. Il ne peut donc être question de s'abandonner à une bienveillance de circonstance. Le caractère tout à fait crucial de l'oraison funèbre évoqué dans ce passage est à relier à la réflexion que mène l'auteur sur le même thème à l'occasion de la mort de l'empereur Claude⁷¹. Il notait alors la dimension désormais conventionnelle de cet éloge, et la rareté des cas où il signifiait encore quelque chose. D'un texte à l'autre s'affirme donc et se met en pratique une théorie de la constitution d'une mémoire des hommes. La mort ne confère en elle-même aucun prestige à celui qu'elle touche. Il apparaît au contraire nécessaire pour les vivants de garder toute la lucidité nécessaire pour juger le défunt et établir à son sujet un avis exact, fondé sur un examen honnête de sa conduite. De Rousseau, il n'est pas anodin de dire qu'il fut un grand homme, puisque, du même coup, un grand nombre de personnes voit automatiquement son image posthume ternie par l'innocence proclamée de leur adversaire. Mettre en délibération l'évaluation définitive de cet homme, c'est pour Diderot le moyen de travailler à sa propre postérité et à celle des siens. Le développement de la note sur Rousseau viserait alors principalement à éviter la sanctification mécanique du mort : son auteur chercherait à stopper un processus classique

⁷⁰ Ibid., p. 130 : « Je n'en veux point à sa mémoire ; mais si Jean-Jacques fut un homme de bien, on en pourrait conclure, et les méchants en ont conclu, qu'il avait été longtemps entouré de pervers ».

⁷¹ Ibid., p. 80-82.

d'idéalisation, pour ouvrir au contraire un débat sur la mémoire de cet écrivain.

Ce qui s'affirme dans cette volonté de redéfinir l'image de Rousseau, c'est la conscience aiguë que l'établissement de la postérité d'un individu, même d'un groupe, n'a rien de naturel ni d'évident. C'est le fruit d'un travail, d'un débat, voire d'un combat acharné entre les tenants d'avis contradictoires. La rêverie agréable de la postérité, telle que Diderot la présentait à Falconet, a tous les aspects d'une illusion, dont se bercent les vivants. La réalité de la gloire posthume est toute autre. Le respect conventionnel du mort ou les erreurs de perspective peuvent fausser l'image que les générations à venir auront d'un homme. Pour éviter qu'une usurpation n'acquière la force d'une vérité, un travail de démystification doit être opéré.

Il est certain qu'en entreprenant une œuvre comme l'*Essai sur la vie de Sénèque*, l'auteur avait déjà en tête la question de la postérité, puisqu'il voulait rétablir la mémoire controversée d'une grande figure de la philosophie antique. Néanmoins, l'étude menée avait davantage en vue une célébration de la gloire du stoïcien que la mise en débat des modalités de son jugement. Que les critiques des antiphilosophes aient eu une influence sur la refonte du texte est également une évidence. Cependant, ce que donne à voir le développement de la note sur Rousseau et sa parfaite inclusion dans le système général de l'œuvre, c'est qu'il n'est plus désormais question de s'en tenir à des positions de principe. Ce qui est avancé, tant sur la réputation du citoyen de Genève que sur celle du philosophe romain, doit être prouvé, justifié, non simplement par l'opposition d'une version des faits à une autre présentée comme mensongère, mais aussi par une tentative de définition des fondements d'un jugement exact et équitable. Ainsi, sous l'abondance des clichés sur le Jean-Jacques pervers et dangereux se cachent des raisonnements amorcés, des suggestions de réflexions pour ceux qui devront finalement statuer : est-il possible qu'un homme ait raison contre plusieurs ? Faut-il croire celui dont la réputation est douteuse, quand il parle des autres ? Doit-on un respect automatique à un défunt ? La postérité d'un individu n'est-elle pas une chose suffisamment importante pour qu'on attaque même un mort ?

Progressivement, derrière le parti-pris et la mauvaise foi, la problématique rousseauiste sur les fondements de la vérité de la parole investit le discours diderotien. Tout se passe comme si le frère ennemi, par les provocations supposées de ses *Confessions*, avait poussé le

défenseur acharné de la postérité à approfondir sa réflexion sur le sujet, à délaissier des vues idéalisées pour examiner avec plus d'attention comment la mémoire d'un homme se constitue. De cette analyse, Diderot retire la conscience lucide que la vérité ne surgit pas d'elle-même à la mort d'un individu, et qu'il revient aux vivants de travailler à l'établir. Le jugement de la postérité, comme tous les autres, paraît reposer parfois sur des bases fragiles. Le travail de l'apologiste ne peut donc se résumer à énoncer un discours présenté comme vrai et destiné à être repris à l'avenir, il consiste avant tout à définir ce qui donne du crédit ou non à une parole. Face à la multiplication des juges et à la diversité de leurs opinions, il n'est plus possible de faire l'économie de cette réflexion, dans laquelle, parallèlement, Diderot et Rousseau s'engagent, le premier dans le sillage du second.

2. Rousseau, partenaire d'une réflexion sur les illusions de la postérité

Sur le thème de la postérité du mouvement philosophique, il est évident que le débat entamé entre Diderot et Rousseau implique des enjeux qui dépassent largement le cadre de la théorie et de la spéculation. Cependant, on a vu comment une querelle affective entre plusieurs personnes (Diderot, Rousseau, mais aussi Mme d'Épinay, Grimm, le baron d'Holbach et d'autres encore), exacerbée par les écrits de Rousseau, avait progressivement altéré la confiance diderotienne dans le jugement de la postérité. Si la dimension sentimentale, voire passionnelle de la dispute prend beaucoup de place et rend parfois le critique désireux de faire justice à l'un ou l'autre parti, l'aspect intellectuel du désaccord ne doit pas être occulté, tant il nous semble que la seconde version de l'apologie de Sénèque ne peut tout à fait se comprendre qu'en référence avec les textes autobiographiques composés par Rousseau. L'évolution de la réponse directe que Diderot imagine pour les *Confessions*, depuis la transformation de l'*Histoire de Madame de Montbrillant* jusqu'à la seconde version de l'*Essai* montre bien qu'après l'emploi de stratégies retorses, le discours se fait plus franc, peut-être plus rigoureux voire agressif, mais certainement aussi plus stimulant, quant aux idées qui y sont développées. On quitte le registre des mesquineries pour un ton plus sincère : l'auteur assume toute l'importance de ce qui se joue dans la constitution de la

mémoire de Rousseau. L'aptitude de Diderot à conduire un dialogue fructueux et direct avec les principes de son ancien ami se manifeste notamment, au cours les années 1770, dans un texte comme la *Réfutation d'Helvétius*. Cet ouvrage, dont la rédaction est chronologiquement proche de l'apologie de Sénèque offre une image précieuse des modalités d'un échange intellectuel, où les préjugés et l'opposition de principe cèdent irrésistiblement la place à une large prise en compte des idées du frère ennemi. Sur des questions différentes, le lecteur assiste au même processus dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*. Dans les deux cas, la mise en jeu du personnage de Rousseau s'articule immédiatement avec une appropriation de ses convictions, comme éléments participant à l'élaboration du point de vue de l'auteur. Rien d'étonnant donc si, tenant compte l'un et l'autre des principes ayant présidé à l'écriture des *Confessions*, Diderot et Rousseau voient leurs démarches intellectuelles se croiser, se rejoindre parfois d'une manière surprenante dans deux textes qui visent à faire l'apologie d'une figure de sage exemplaire : l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* et les *Dialogues de Rousseau, juge de Jean-Jacques*.

La *Réfutation d'Helvétius* permet de mesurer, avant l'apologie de Sénèque, la place occupée par le personnage et les idées de Jean-Jacques dans l'esprit du philosophe, en dehors des inquiétudes causées par le risque de publication des *Confessions*. Ainsi se donne à voir d'une manière plus évidente le type de relations intellectuelles que l'écrivain entretient avec son ancien ami : les théories rousseauistes sont-elles entièrement discréditées du fait des divergences d'opinions entre les deux hommes ? Constituent-elles un simple repoussoir ou une véritable source de réflexion ? Surtout, quelle place occupent ces idées dans un débat où Diderot se trouve justement confronté à un philosophe qui fait partie de son camp mais dont il désavoue assez clairement les principes ?

Tout d'abord, d'un strict point de vue discursif, le commentateur, qui devrait s'adresser au seul Helvétius, n'hésite pas, dans certaines circonstances, à délaïsser son interlocuteur principal pour interpeller directement Rousseau. A propos de l'état de nature et de l'état policé, il ne peut faire autrement que d'opposer ouvertement des principes tout différents à l'auteur du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*:

Oui, monsieur Rousseau, j'aime mieux le vice raffiné sous un habit de soie, que la stupidité féroce sous une peau de bête.⁷²

Sur cette question, Diderot oublie facilement Helvétius pour se livrer à un commentaire de l'œuvre de Rousseau, afin d'en montrer les faiblesses et les insuffisances :

Je trouve que Jean-Jacques a bien faiblement attaqué l'état social. Qu'est-ce que l'état social ? C'est un pacte qui rapproche, unit et arc-boute les uns contre les autres une multitude d'êtres auparavant isolés. Celui qui méditera profondément la nature de l'état sauvage et celle de l'état policé se convaincra bientôt que le premier est nécessairement un état d'innocence et de paix, et l'autre un état de guerre et de crime. [...] Donc l'état sauvage est préférable à l'état policé ? Je le nie ; il ne suffit pas de m'avoir démontré qu'il y a plus de crimes, il faudrait encore me démontrer qu'il y a moins de bonheur.⁷³

Dans ces occasions, la réfutation d'Helvétius n'est plus qu'un prétexte pour livrer un combat contre un autre adversaire auquel Diderot accorde apparemment une grande importance. Le texte *L'Homme* fournit les opportunités pour conduire, ponctuellement, deux débats en parallèle. Cette présence intermittente⁷⁴ de Rousseau comme destinataire désiré du discours ne rend pas compte de la place prise par cet auteur dans le commentaire de Diderot. En effet, plutôt que de lui adresser, dans une sorte d'aparté, un certain nombre de remarques, le critique préfère, la plupart du temps, le considérer par comparaison avec Helvétius. Il se positionne comme juge de ces deux figures de philosophes et dresse, par exemple, une série d'oppositions entre eux :

⁷² *Réfutation d'Helvétius*, in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », vol. 1, 1994, p. 886.

⁷³ *Ibid.*, p. 786.

⁷⁴ Pour un autre exemple, cf. *Réfutation d'Helvétius*, p. 902 : « Avez-vous jamais pensé à combien de malheureux l'exploitation des mines, la préparation de la chaux de céruse, le transport du bois flotté, la cure des fosses causent des infirmités effroyables et donnent la mort ?

Il n'y a que les horreurs de la misère et l'abrutissement qui puissent réduire l'homme à ces travaux. Ah ! Jean-Jacques, que vous avez mal plaidé la cause de l'état sauvage contre l'état social ! ».

La différence qu'il y a entre vous et Rousseau, c'est que les principes de Rousseau sont faux et ses conséquences sont vraies ; au lieu que vos principes sont vrais et vos conséquences fausses. Les disciples de Rousseau, en exagérant ses principes, ne seront que des fous ; et les vôtres, en tempérant vos conséquences, seront des sages.

Vous êtes de bonne foi en prenant la plume ; Rousseau n'est de bonne foi que quand il la quitte ; il est la première dupe de ses sophismes.

Rousseau croit l'homme de nature bon ; et vous le croyez mauvais.⁷⁵

Suit une litanie de points sur lesquels les deux hommes diffèrent profondément. La conclusion de cette évaluation comparée surprend cependant par son étonnant équilibre :

Sa philosophie, s'il en a une, est de pièces et de morceaux. La vôtre est une. J'aimerais peut-être mieux être lui que vous ; mais j'aimerais mieux avoir fait vos ouvrages que les siens. Si j'avais son éloquence et votre sagacité, je vaudrais mieux que tous les deux.⁷⁶

Alors que la comparaison semble tourner en faveur d'Helvétius, du fait des erreurs de Rousseau, le commentateur aboutit à un étrange constat : il faudrait pouvoir opérer une synthèse entre ces deux personnages, également intéressants. N'occultons pas ce que cette formule contient de critiques adressées à l'un et à l'autre. Helvétius, le matérialiste et Rousseau, qui rejette profondément cette doctrine, sont en effet renvoyés dos à dos pour leurs insuffisances respectives. Dans cette mise en parallèle, néanmoins, Rousseau gagne sa place dans le débat, place non négligeable puisqu'il se retrouve à la hauteur du penseur que Diderot critique. Loin d'être dénigré pour la singularité de ses idées, il est élevé au rang de complément idéal d'Helvétius, comme si ce dernier avait, lui aussi, quelque chose à apprendre d'un adversaire de valeur. Aussi, sans guère concéder à Rousseau sur le plan des idées, le commentateur reconnaît ses qualités et refuse de le traiter par le simple mépris.

Helvétius aurait alors bien tort de vouloir le prendre sur ce ton avec leur ennemi commun, car Diderot rétablit vite une certaine justice entre Rousseau et lui. L'auteur de *L'Homme* tente-t-il de stigmatiser sans grande originalité la tendance à la contradiction de son en-

⁷⁵ *Réfutation d'Helvétius*, p. 809.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 810.

nemi, le critique lui retourne sans ménagement le même reproche⁷⁷. Malgré ce qui les oppose, Helvétius et Rousseau ne sont, sur certains points, pas très éloignés l'un de l'autre. Tandis que l'auteur de *L'Homme* exerce sa verve critique sur son ennemi, Diderot, dans une position surplombante, décèle un défaut commun aux deux. En somme, sa posture de commentateur lui confère une situation confortable, où il peut s'ériger en examinateur lucide des faiblesses argumentatives des uns et des autres. S'il a d'ailleurs beau jeu de contester à chacun de ces philosophes tel de ses raisonnements, il reconnaît aussi qu'il trouve chez tous deux une matière à réflexion digne d'attention. Helvétius, comme Rousseau, apporte à Diderot une nourriture consistante qui fait progresser ses idées :

Si Helvétius avait eu autant de justesse que d'esprit et de sagacité, combien de choses fines et vraies il n'aurait pas dites ! Il est heureux qu'il se soit trompé. Il y a toujours quelque chose à apprendre dans les ouvrages des hommes à paradoxes, tels que lui et Rousseau ; et j'aime mieux leur déraison qui me fait penser, que des vérités communes qui ne m'intéressent point. S'ils ne me font pas changer d'avis, presque toujours ils tempèrent la témérité de mes assertions.⁷⁸

La ressemblance entre les deux auteurs est cette fois présentée sous un jour positif. Paradoxalement, il semble que ce soient leurs erreurs qui rendent leur lecture si fructueuse. Ils partagent la même capacité à faire réfléchir leurs lecteurs par le caractère inattendu des thèses qu'ils développent. Ce que Diderot admire chez eux, c'est une pensée stimulante et originale qui, quoique fautive en bien des points, détient une force de suggestion incomparable. Rousseau et Helvétius influencent Diderot, l'incitent souvent à moduler ses propres idées. Ils ne le font pas revenir sur l'essentiel de ce qu'il pense, mais en contrepartie, ils limitent ses audaces, ils le forcent à adopter des positions plus mesurées. Ainsi, tout en exerçant une certaine force de séduction, leur propos n'est toutefois pas inconséquent. Si leur lecture est d'abord

⁷⁷ Cf. *Réfutation d'Helvétius*, p. 884-885 : « Vous accusez Rousseau de contradictions, et vous avez raison ; mais ici vous lui donnez bien sa revanche. Si je vous demande en plusieurs endroits de votre premier volume d'où naît la pensée sublime qui doit illustrer tel homme, vous me répondez nettement : 'D'une heureuse chance'. Ici ce n'est plus cela, c'est une conséquence de l'âge, de la sève, des fleurs, d'un fruit qui se noue, un enchaînement de causes naturelles et connues ».

⁷⁸ *Réfutation d'Helvétius*, p. 847.

plaisante, elle n'est pas vaine, car elle produit des effets sur les convictions du philosophe qui suit leurs raisonnements.

La *Réfutation d'Helvétius* n'édicte pas seulement ce principe d'une stimulation produite à la fois par les écrits d'Helvétius et par ceux de Rousseau, elle est l'illustration même de cette théorie. Fréquemment, en effet, Diderot les convoque tous les deux afin de confronter leurs idées ou même d'utiliser l'un comme exemple dans le débat qu'il mène avec l'autre. Helvétius a cru, par exemple, trouver dans le parcours de Rousseau un exemple incontestable de l'influence du hasard sur les destinées humaines. Le commentateur discute vivement cette hypothèse, affirmant notamment, à propos du fameux épisode du château de Vincennes, qu'il n'y avait que Rousseau pour développer et s'appropriier pleinement une théorie qui contredisait les idées communes, et que lui-même ne lui avait proposé de tenir cette opinion que par boutade. Aussi sa conclusion contredit les allégations d'Helvétius :

Rousseau n'est non plus un chef-d'œuvre du hasard, que le hasard ne fut un chef-d'œuvre de Rousseau.

Si l'impertinente question de Dijon n'avait pas été proposée, Rousseau en aurait-il été moins capable de faire son discours ?⁷⁹

Diderot oppose à la doctrine du hasard de l'auteur de *L'Homme* l'image d'un Rousseau que sa nature profonde oriente dans une certaine direction. Les circonstances de l'existence ne sont que les occasions où se révèle ce qu'il est réellement. De Rousseau, le critique passe ensuite à d'autres exemples qui donnent une ampleur plus grande à sa propre théorie. Le cas du citoyen de Genève constitue donc un enjeu entre les deux philosophes, mais Diderot se montre à son propos beaucoup plus à l'aise que son adversaire. Il met en avant sa connaissance de l'individu, qui s'oppose nécessairement aux yeux du lecteur à l'imprudence avec laquelle Helvétius avait cru pouvoir reconstituer les débuts de Rousseau, tout en admettant des lacunes dans ses informations à ce sujet⁸⁰. Sur la vie du Genevois, donc, Diderot est plus expert qu'Helvétius, et il n'hésite pas à le contredire,

⁷⁹ Ibid., p. 785.

⁸⁰ Cf. *Réfutation d'Helvétius*, p. 784 : « *Quel accident le fit entrer dans la carrière de l'éloquence ? C'est son secret ; je l'ignore.*

Moi, je le sais, et je vais le dire ».

avant de débiter sa propre démonstration à partir d'autres exemples conformes à ses vues.

Cette discussion s'inscrit dans la tradition du débat autour de la figure de Rousseau, qui suscite autant la réflexion par ce qu'il dit que par ce qu'il est. On analyse donc aussi bien ses théories que sa vie, les deux constituant de manière équivalente des objets dignes d'attention pour le philosophe. Les idées de Rousseau ont également leur place dans le commentaire de Diderot. Si nous avons noté qu'elles étaient parfois traitées pour elles-mêmes, de telle sorte que celles d'Helvétius passaient d'un seul coup au second plan, elles sont aussi considérées en comparaison avec les siennes. Le commentateur se trouve alors dans la situation d'un juge qui tranche pour l'un ou l'autre. Tantôt il penche pour l'auteur de *L'Homme*, comme sur la question de l'état de barbarie⁸¹, tantôt les faiblesses de son raisonnement sur le matérialisme l'impatientent au point qu'il lui oppose le jugement de Rousseau :

Quelle utilité retirerai-je d'une enfilade de conséquences qui conviennent également au chien, à la belette, à l'huître, au dromadaire ? Si Jean-Jacques nie ce syllogisme, il a tort ; s'il le trouve frivole, il pourrait bien avoir raison.⁸²

Diderot se retrouve comme tiraillé entre deux convictions : d'une part, le matérialisme lui apparaît comme une doctrine philosophique pertinente, d'autre part, l'application de ce système de pensée par Helvétius soulève un certain nombre de problèmes. Ceci explique son rapport ambigu avec la figure de Rousseau. Il ne peut évidemment pas s'accorder avec lui sur l'essentiel, mais, sur la mise en œuvre des principes matérialistes que propose l'ouvrage *L'Homme*, il aurait tendance à épouser le point de vue de son adversaire. Tout se passe comme si, au moment d'examiner l'ouvrage, Diderot avait en tête les reproches conséquents que Rousseau pourrait lui adresser et qu'il se les appropriait dans les cas où ils lui paraissent fondés. C'est donc avec une grande liberté que le commentateur confronte ses propres idées à celles des deux autres auteurs qu'il évoque. Si parfois

⁸¹ Ibid., p. 887 : Le critique conclut son développement sur le sujet en affirmant : « Je me joins ici à Helvétius contre Rousseau ».

⁸² *Réfutation d'Helvétius*, p. 797.

s'insinue le désir de contester le prestige acquis par Rousseau⁸³, la plupart du temps, c'est de manière équitable et sans mauvaise foi qu'il juge sa réflexion. Surtout, il n'est pas contestable que perce dans son commentaire une préférence paradoxale pour lui par rapport à Helvétius. Ce dernier occupe un rôle ingrat : il est dans le vrai, mais le critique doit sans cesse le reprendre pour ses erreurs de raisonnement parfois grossières. Rousseau, lui, a des idées différentes, mais il n'a pas à subir l'analyse, phrase par phrase, du contenu de son discours. Envisagée d'un peu plus loin, son œuvre présente certains traits et ses conceptions sont si éloignées de celles du philosophe qu'elles l'intéressent, tandis que, trop souvent, celles d'Helvétius ne le stimulent pas.

La force de séduction des idées de Rousseau réside avant tout dans la manière dont il les exprime. C'est grâce à cela que, selon Diderot, il s'est constitué un public de fervents admirateurs. Chez les auteurs en général, le critique distingue trois styles. Voici comment il définit le dernier d'entre eux :

Ce troisième est véhément, il touche, il trouble, il agite, il incline à la tendresse, à l'indignation, il élève ou calme les passions : c'est celui du moraliste et de Rousseau.⁸⁴

En faisant de l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* le représentant principal de la troisième catégorie, Diderot souligne à quel point ses textes illustrent parfaitement cette manière d'écrire. Cette dernière se caractérise avant tout par une propension à émouvoir fortement le lecteur. Cette aptitude singulière constitue une première explication de l'intérêt du commentateur pour les questions soulevées par Rousseau et le goût qu'il témoigne pour les idées, pourtant reconnues fausses, qu'il développe. Cependant, le critique se montre assez sévère pour cette tendance de l'écrivain qu'il présente ailleurs sous la forme d'une opposition entre une expression brillante et un contenu mensonger :

⁸³ Diderot cherche parfois à minimiser l'importance des ouvrages de son ancien ami ; il fait alors cause commune avec Helvétius, du moins si les propos qu'il lui prête sont véritables : « Quelque éloge qu'Helvétius en fasse, il ne croyait pas qu'un seul de ses ouvrages allât à la postérité : c'est ainsi qu'il s'en expliquait avec moi ; mais à voix basse ; il craignait les querelles littéraires ; et il avait raison. » (*Réfutation d'Helvétius*, p. 790).

⁸⁴ *Réfutation d'Helvétius*, p. 828.

Jean-Jacques est tellement né pour le sophisme, que la défense de la vérité s'évanouit entre ses mains ; on dirait que sa conviction étouffe son talent. Proposez-lui deux moyens dont l'un péremptoire, mais didactique, sentencieux et sec ; l'autre précaire, mais propre à mettre en jeu son imagination et la vôtre, à fournir des images intéressantes et fortes, des mouvements violents, des tableaux pathétiques, des expressions figurées, à étonner l'esprit, à émouvoir le cœur, à soulever le flot des passions : c'est à celui-ci qu'il s'arrêtera. Je le sais par expérience. Il se soucie bien plus d'être éloquent que vrai, disert que démonstratif, brillant que logicien ; de vous éblouir que de vous éclairer.⁸⁵

Ce qui est stigmatisé principalement chez Rousseau, c'est l'emploi réfléchi de procédés de séduction destinés à frapper l'imagination du lecteur au détriment d'un art qui privilégierait la transmission d'une vérité par des moyens moins attrayants. L'auteur ne peut s'empêcher de vouloir plaire et pour cela, il place au premier rang de ses préoccupations l'intensité de l'effet qu'il veut produire. Cela signifie-t-il pour autant que Diderot, intimement conscient de ces stratégies, reste insensible à ce qu'écrit Rousseau ? Etant donné sa position de principe, il devrait négliger ses œuvres, surtout les textes philosophiques qui, a priori, sont réservés à l'expression de ce que son auteur estime être vrai. Pourtant, on a pu voir que la lecture de ses livres et la fréquentation de ses idées étaient présentées par le commentateur lui-même comme fructueuses. Il semble donc que, tout en portant un regard extrêmement méfiant sur les effets des textes de Rousseau, le critique y succombe simultanément. Or, une fois engagé dans ce processus de séduction dont il est en quelque sorte la victime consentante, il constate qu'il tire parti de sa lecture. Le commentateur n'est pas trompé, ni même détourné de la vérité ; il se heurte à une pensée singulière et en ressort enrichi. Les oscillations du jugement diderotien, les écarts entre l'image donnée du philosophe Rousseau et l'exploitation véritable de sa pensée, portent clairement sur le problème de la substance de cette pensée : les apparences, les paradoxes plaisants pour l'esprit cachent-ils un manque de profondeur ou pire, une doctrine mensongère ? Ou ne constituent-ils pas plutôt une matière intéressante pour l'esprit du lecteur qui, une fois séduit, se trouve dans la situation de devoir remettre en perspective ses propres connaissances et ses certitudes pour mesurer la validité d'assertions aux allures surprenantes ? Malgré des dénégations de principe, c'est

⁸⁵ Ibid., p. 790.

le plus souvent cette seconde vision qui prévaut dans l'emploi que fait Diderot des idées de son ancien ami. Il les considère rarement comme vaines, et même s'il les repousse, il ne les méprise pas. Au détour d'une critique sévère contre l'idéalisation du primitivisme de Rousseau, apparaît par exemple une réserve qui suggère toute l'estime qu'il a pour la posture intellectuelle de son rival :

Si Rousseau, au lieu de nous prêcher le retour dans la forêt, s'était occupé à imaginer une espèce de société moitié policée et moitié sauvage, on aurait eu, je crois, bien de la peine à lui répondre.⁸⁶

Discrédité par l'extrémisme des positions qu'il a énoncées dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Rousseau aurait pu être irréfutable, s'il avait tempéré ses idées. Ainsi se trouve reconnu le caractère partiellement valide de ses convictions qui sont pourtant l'objet, par ailleurs, de contestations radicales.

On pourrait alors penser qu'une partition s'opérerait dans l'esprit de Diderot entre Rousseau et ses écrits. Aux seconds, on attribuerait certaines qualités : pertinence de la réflexion conduite sur certains points et force de suggestion des idées. Au premier, en revanche, on accolerait tous les défauts perçus ici ou là : mise en avant de doctrines mensongères, préférence lucide pour le brillant de la pensée par rapport à une vérité moins attrayante, diffusion consciente d'idées fausses dans le but unique de plaire. En fait, le commentateur de l'ouvrage *L'Homme* refuse de se ranger à cette représentation du philosophe. Lorsque Helvétius prétend dresser ce portrait accusateur d'un Rousseau menteur, il repousse avec énergie une image qu'il estime erronée :

Rousseau s'est dit à lui-même : Les hommes en général sont paresseux, par conséquent ennemis de toute étude qui les force à l'attention. [...]. Les hommes médiocres enfin ont une haine secrète pour les savants et pour les sciences. Que j'en persuade l'inutilité, je flatterai la vanité du stupide ; je me rendrai cher aux ignorants, je serai leur maître, eux mes disciples, et mon nom consacré par leurs éloges remplira l'univers, etc.

Rousseau ne s'est point dit tout cela. Vous le calomniez ; ce n'est point un méchant par système ; c'est un orateur éloquent, la première dupe de ses sophismes.

⁸⁶ Ibid., p. 903.

Quelle que soit la révolution qui se fasse dans les esprits, jamais Rousseau ne tombera dans la classe des auteurs méprisés. Il sera parmi les littérateurs ce que sont parmi les peintres, les mauvais dessinateurs, grands coloristes.⁸⁷

La contestation de Diderot porte avant tout sur l'idée que Rousseau raisonnerait en lui-même sur les moyens subtils et honteux d'obtenir la gloire. En somme, il pratiquerait un art consommé de la démagogie. En opposant à cette vision l'image du philosophe trompé lui-même par les artifices de son langage, le critique apporte certes une restriction aux qualités d'artiste de son ancien ami, emporté hors de lui-même par un style qu'il exerce sans le maîtriser ; mais, simultanément, il lui reconnaît une certaine sincérité et surtout une absence de duplicité qui exclut l'hypothèse d'un philosophe malintentionné.

Diderot se mue alors en défenseur d'un homme dont il sait pourtant qu'il est son accusateur. La querelle humaine semble évacuée au profit d'une prise en compte des idées d'un adversaire intellectuel de valeur. En prenant parti pour Rousseau contre Helvétius, le critique rejette l'opportunité qui lui était offerte de noircir un personnage qu'il traite avant tout comme un interlocuteur valable et sincère jusque dans ses inconséquences. Lucide sur l'aspect séduisant des paradoxes rousseauistes, le commentateur n'en cède pas moins au désir de réfléchir à partir de ces idées suggestives. Ce que la *Réfutation d'Helvétius* semble parfois mettre en scène, c'est un esprit qui, forcé de s'appliquer à un objet intellectuel dont il considère avec quelque rigueur les travers et les insuffisances, trouve, dans la référence à un autre philosophe, un agrément bien supérieur, car bien plus stimulant. La sévérité de façade pour des idées qu'il rejette, la complaisance avec laquelle il admet ponctuellement avec Helvétius les insuffisances de Rousseau, ne cachent qu'imparfaitement le plaisir éprouvé à la discussion de principes qui l'étonnent ou lui paraissent négliger la vérité de l'expérience. Nul doute que Rousseau ne fournisse en quelque sorte un élan à la pensée, qui se développe en prenant appui sur des faiblesses présentées sous un jour favorable par l'habile écrivain.

Au final, l'auteur des *Confessions* apparaît sous l'allure d'un partenaire intellectuel valorisé. Quoique certaines traces d'animosité rappellent la querelle privée et ses répercussions redoutées, Diderot envisage principalement à son propos les questions philosophiques,

⁸⁷ Ibid., p. 886.

et, sur ce plan, Rousseau garde sur lui une influence notable. Il sert en quelque sorte de repoussoir pour les idées trop systématiques avancées par Helvétius. Il exerce surtout une fascination très féconde pour un esprit agile et capable d'analyser les tenants et aboutissants de spéculations jugées souvent séduisantes mais aussi inexactes. Qu'il reproche à son ancien ami la fausseté de ses idées pourrait s'avérer être un motif de désaccord assez grave, compte tenu de l'aptitude de Rousseau à faire partager ses vues à un large public en leur donnant un air plaisant. Toutefois, le critique préfère considérer ces idées sous l'angle de ce qu'elles apportent à sa propre réflexion. Leur capacité de nuisance est alors annulée et il ne reste qu'à exploiter leur richesse pour assouplir ses propres positions ou nuancer ses certitudes. Du même coup, l'image d'un Rousseau perfide, cherchant, par des moyens retors, à conquérir les suffrages du public est battue en brèche. Le critique refuse de fixer le philosophe dans une posture qui lui interdirait même de fréquenter ses idées, sous prétexte qu'elles sont volontairement mensongères. On voit que l'indulgence constitue en quelque sorte le corollaire de la mise en œuvre du débat d'idées. Notre conviction est que l'atténuation de ce sentiment et le retour à une attitude de crispation n'empêchent pas la poursuite d'une discussion dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, sur un autre sujet, et suivant d'autres modalités.

L'auteur des *Confessions* ne tient pas le simple rôle de déclencheur dans le processus amorcé lors de l'écriture de l'*Essai sur la vie de Sénèque* et largement amplifié ensuite. Il se retrouve très vite inscrit dans le mécanisme argumentatif du texte et devient en quelque sorte un pivot essentiel du raisonnement apologétique. Comme dans la *Réfutation d'Helvétius*, Rousseau est un point de référence capital, dont l'auteur se sert pour obtenir l'adhésion du lecteur et le convaincre de l'exactitude de sa position. De même, le personnage de Rousseau se retrouve également au cœur du débat, et permet de dévoiler toutes les facettes et tous les implicites de la querelle qui oppose l'apologiste aux antiphilosophes sur la mémoire des grands hommes. Dans cette seconde fonction, Rousseau joue un rôle crucial car il est l'élément nécessaire à l'élaboration d'une série de jeux de miroirs qui mettent à jour tout ce que recouvre la défense du philosophe de l'Antiquité. En somme, grâce à lui, défenseur et adversaires de Sénèque vont révéler leurs motivations, l'apologiste cherchant, encore une

fois, à sortir victorieux d'une joute où il tient, pour une fois, face à ses ennemis, le rôle d'accusateur.

Comme nous l'avons déjà noté, dans la seconde version de l'*Essai sur la vie de Sénèque*, le discours sur Rousseau s'inscrit plus directement dans le corps de l'œuvre. Cependant, la continuité du discours dépasse le strict domaine d'une convergence thématique. En effet, le dispositif textuel ressemble à s'y méprendre aux différents morceaux argumentatifs qui ponctuent la seconde mouture de l'*Essai*. Ainsi, le texte est découpé en plusieurs paragraphes numérotés, les divisions correspondant le plus souvent à une nouvelle facette du problème représenté par le personnage de Rousseau⁸⁸. De plus, le passage qui lui est consacré se présente sous la même forme que ceux où l'auteur défend Sénèque. Les censeurs sont interpellés, leurs propos sont cités, avec le même procédé de réponse systématique qui donne au débat l'allure d'un dialogue où les répliques s'enchaînent⁸⁹. Le cas du citoyen de Genève donne donc lieu à une confrontation d'avis contradictoires sur le modèle de ce qui se passe avec Sénèque. La querelle se polarise entre les deux mêmes instances : l'apologiste et les censeurs. Au second plan, sont convoquées des autorités dont le point de vue est, suivant les cas, validé ou discrédité. Si les défauts des opinions de Delaire ou de Dorat sont mis en valeur, l'avis de Rousseau lui-même se trouve paradoxalement cautionné. Ce qu'il déclare à son sujet et sur son caractère constitue pour Diderot un témoignage utile

⁸⁸ Ainsi, dans le paragraphe 62 (*Essai*, I, p. 123), l'auteur se propose de revenir sur le jugement de Dorat concernant Jean-Jacques, le paragraphe 63 (*Essai*, I, p. 124-125) évoque l'avis de M. Delaire. Le paragraphe 65 (*Essai*, I, p.125-126) est visiblement consacré aux écrits de l'auteur, mais cet examen déborde sur le paragraphe suivant (*Essai*, I, p. 127-130), qui lui-même élargit le problème en développant l'image d'un Rousseau habitué à se contredire. Ces empiètements successifs et digressions internes sont identiques à ceux que l'on trouve dans d'autres passages de l'œuvre.

⁸⁹ Cf. *Essai*, I, p. 124 : « Il est lâche d'attaquer Rousseau parce qu'il est mort. »

Sur quoi on demandera si Sénèque est moins mort que Rousseau, et s'il est plus facile au premier de répondre.

'On a fait une lâche injure aux mânes de Rousseau.'

On n'a point fait insulte aux mânes de Rousseau, on n'a pu souffrir que ses mânes insultassent aux vivants. [...]

'Jean-Jacques fut le plus éloquent de nos écrivains.'

Je préférerais un petit volume qui contiendrait l'*Eloge de Fénelon*, celui de *Marc Aurèle*, et quelques pages à choix de l'*Histoire naturelle*, à tous les ouvrages de Rousseau. [...]

'Il en fut le plus vertueux.'

Il y en a très peu d'entre eux que je ne crusse insulter en pensant ainsi ».

et incontestable. Il faut dire que les propos de l'auteur des *Confessions* sur lui-même sont simplifiés, voire caricaturés par l'apologiste de Sénèque⁹⁰. Ils accréditent ainsi la vision négative de l'auteur qu'il veut transmettre. A cet étrange garant, l'ennemi des censeurs ajoute parfois des voix anonymes, dont le nombre important est censé représenter une preuve de l'authenticité de ses discours :

« Et qui est-ce qui nous garantira ce que vous avancez, à présent que le vrai contradicteur ne subsiste plus ? »

Vingt, trente témoins honnêtes et non récusables, dont les voix se sont élevées au moment où elles ont pu se faire entendre sans fâcheuses conséquences... (E, I, 129-130)

Le débat entre Diderot et les censeurs aboutit bien encore une fois, dans ce contexte, à la convocation de ceux qui ont émis un avis sur ce sujet. Leurs paroles sont reprises, on s'efforce de montrer ce qui les rend certaines et permet de leur accorder du poids, afin que le lecteur les considère comme des autorités. Tout le mécanisme argumentatif déployé dans l'œuvre s'applique donc d'une manière similaire dans cette partie du texte où, pourtant, Sénèque passe au second plan.

En réalité, à y regarder de plus près, la figure de Sénèque n'est pas absente de la discussion sur Rousseau. On sait d'abord que le citoyen de Genève est évoqué en quelque sorte, par association d'idées, au moment où l'apologiste instruit le procès de Suilius. L'équivalence entre l'accusateur du philosophe stoïcien et Rousseau suggère immédiatement une opposition entre ce dernier et Sénèque. L'opposition se trouve redoublée et développée dans les prises de position des acteurs de la querelle sur la valeur du sage de l'Antiquité. Tandis que l'apologiste de Sénèque se montre sévère envers Rousseau, les censeurs du premier sont les défenseurs du second. Les instances qui jugent voient donc simultanément leurs rôles s'inverser suivant l'objet qui les occupe. De ce changement de fonction, l'apologiste de Sénèque prétend tirer parti pour élargir ses prérogatives dans la défense de l'homme qu'il admire. Les censeurs estiment-ils qu'il est indécent de

⁹⁰ Cf. *Essai*, I, p. 129 : « Ce qu'il a écrit à M. de Malesherbes, il me l'a dit vingt fois : 'Je me sens le cœur ingrat ; je hais les bienfaiteurs, parce que le bienfait exige de la reconnaissance, que la reconnaissance est un devoir, et que le devoir m'est insupportable.' ». Voir aussi *Essai*, I, p. 130 : « Mais Rousseau lui-même, dans un ouvrage posthume où il vient de se déclarer fou, orgueilleux, hypocrite et menteur, a levé un coin du voile ».

s'acharner sur un personnage disparu ? Ils devront donc appliquer ce principe à Sénèque⁹¹. Jugent-ils qu'il faut mesurer la vertu de Jean-Jacques en s'en référant à ses écrits ? Il leur faudra donc relire Sénèque et Tacite avant de condamner le philosophe⁹². Ainsi, par ces habiles revendications, Diderot cherche à souligner la part de préjugé qui anime le discours de ses adversaires. Surtout, il poursuit, alors même qu'il est question de Rousseau, le travail d'apologie conduit dans tout l'*Essai*, puisqu'il veut contester aux censeurs le droit d'utiliser certains arguments contre Sénèque.

Mais Diderot pousse plus avant encore l'exploitation du cas Rousseau. En employant une métaphore religieuse, il dresse un parallèle entre le philosophe genevois et le philosophe romain. La comparaison devient toutefois très vite inégale et tourne à l'avantage de Sénèque et de son défenseur :

Nous avons chacun notre saint. Jean-Jacques est celui du censeur, Sénèque est le mien ; avec cette différence entre nos saints, que celui du censeur s'est plus d'une fois prosterné secrètement aux pieds du mien ; avec cette différence entre le censeur et moi, que le censeur n'a pas vécu à côté de saint Sénèque, et qu'après avoir fréquenté dix-sept ans dans la cellule de saint Jean-Jacques, à égalité de sens, je dois le connaître un peu mieux que lui. Nous sommes peut-être deux fanatiques, mais le plus ridicule, si je ne me trompe, est celui qui se moque de son semblable. (*E*, I, 123)

L'assimilation d'un cas à l'autre est remise en cause par la suprématie de la figure de Sénèque, dont Rousseau, qui devrait être son égal, est en fait un admirateur caché. Ainsi, dans la sphère privée, Rousseau se conduit comme le fait Diderot dans la sphère publique : il voue un culte fervent au sage stoïcien, ce qui le place bien dans une situation inférieure à lui. De même, les censeurs ne sont que des doubles dégradés de l'apologiste, car leur connaissance de Sénèque est bien inférieure à celle que détient leur adversaire sur Rousseau. L'absence

⁹¹ Cf. *Essai*, I, p. 124 : « Il est lâche d'attaquer Rousseau parce qu'il est mort. »

Sur quoi on demandera si Sénèque est moins mort que Rousseau, et s'il est plus facile au premier de répondre ».

⁹² *Ibid.*, p. 122-123 : « Pour m'assurer de la sublime vertu de Jean-Jacques, on me renvoie à ses écrits ; c'est me renvoyer aux sermons d'un prédicateur pour m'assurer de ses mœurs et de sa croyance. Cependant j'y consens, mais à la condition que, pour s'assurer de la vertu de Sénèque, les censeurs me permettront de renvoyer tout autre que le fanatique de Jean-Jacques aux écrits de Sénèque et aux Annales de Tacite. Je ne suis pas trop exigeant, ce me semble ».

de mesure dans leur jugement est, à ce titre, bien moins justifiable que celle de Diderot, et leur ironie à l'égard de la ferveur de l'apologiste marque un aveuglement encore plus fort que celui de leur ennemi.

Les jeux de miroirs aboutissent tous à la révélation des faiblesses du camp formé par Rousseau et les antiphilosophes. Ils n'apparaissent jamais en mesure de rivaliser avec des modèles plus solides et donc plus valables qu'eux : Rousseau ne parvient pas à se hisser à la hauteur de Sénèque, il n'est pas non plus un équivalent de son apologiste car son respect pour le stoïcien s'exprime sans témoins ; les censeurs, pour leur part, n'offrent pas de garanties suffisantes pour ce qu'ils avancent, tandis que la probité de Diderot repose sur une connaissance directe de ce dont il parle⁹³. Même quand le défenseur de Sénèque se contente d'exiger une égalité de traitement entre son modèle et Rousseau, les écarts demeurent : le fanatique de Jean-Jacques est décrit comme incapable d'avoir un jugement objectif ; par ailleurs, tandis que Tacite atteste des vertus de Sénèque, il faut s'en tenir à ce que dit Rousseau des siennes pour établir son point de vue. Autant de fines distinctions qui finissent par dévaloriser complètement le discours des censeurs sur Jean-Jacques et donc, par écho, celui qu'ils tiennent sur Sénèque. Ce qui est particulièrement mis en relief dans l'attachement à la figure de Rousseau, c'est la dimension déraisonnable d'une passion aveuglante qui fait perdre à chacun tout sens de la mesure. Quand l'apologiste reconnaît être de parti-pris, il accuse ses adversaires de bien pire. Le fanatisme qu'il leur reproche les conduit à renier les préceptes de base de leur foi pour tout sacrifier à l'antiphilosophie de Jean-Jacques. Chez les censeurs, il n'est donc plus question d'un dérèglement justifié par l'intensité de la croyance en Dieu, mais d'un goût dévorant pour tout ce qui contredit les idées philosophiques. Grâce à l'évocation du citoyen de Genève, Diderot met à jour les motivations véritables des accusateurs de Sénèque. Leur ralliement à cette figure singulière et contestatrice constitue la preuve de leur objectif réel : attaquer les philosophes des Lumières.

Dernière facette de l'usage de la figure de Rousseau dans le débat entre l'apologiste et ses adversaires, la sortie contre l'auteur des *Confessions* permet de montrer le défenseur du stoïcien sous un nou-

⁹³ Sur le thème d'un jugement asséné sans connaître l'individu dont on parle, voir aussi la réfutation de Dorat qui n'a fréquenté Rousseau « qu'un instant » (*Essai*, I, p. 123).

veau jour. De même que leur engagement en faveur de Rousseau révèle plus clairement qui sont les censeurs, de même Diderot fait attention à l'image d'accusateur qu'il donne au lecteur. Evidemment, les apparences suggèrent qu'il se conduit d'une manière particulièrement sévère à l'égard de son ancien ami. On trouverait bien des exemples de cette rigueur jusque dans l'ironique référence à « la sublime vertu de Jean-Jacques » (*E*, I, 122). Néanmoins, il rejette d'avance l'interprétation que le camp adverse pourrait donner de son attitude. Reste donc au lecteur l'unique issue de se faire son avis seul ; mais pour cela, l'apologiste va le guider. En même temps qu'il formule des critiques acerbes, il fait montre d'une magnanimité, qu'il affiche avec complaisance. Il est d'emblée celui qui, loin d'assumer la responsabilité d'attaquer Rousseau, l'attribue aux censeurs, qui ont interprété ses propos en les lui appliquant⁹⁴. Puis, sa critique ne manque pas de prendre appui sur l'affirmation initiale d'une qualité :

Jean-Jacques écrit bien ; mais par son caractère ombrageux, il était sujet à voir mal... (*E*, I, 121)

Plus loin, l'évocation de ses productions donne même l'occasion à l'apologiste de manifester sa considération pour Rousseau, quoiqu'on en dise par ailleurs :

J'en demande pardon à mon premier éditeur, je fais très grand cas des ouvrages du citoyen de Genève. (*E*, I, 125)

Exempt de tout préjugé, le défenseur de Sénèque reconnaît des qualités d'écriture à son ennemi. Son aptitude à faire la distinction entre l'homme et ses écrits est la marque d'une souplesse d'esprit, qui joue en sa faveur aux yeux du lecteur. Dès qu'on aborde le chapitre des relations entre les deux hommes, les effets d'atténuation dans le portrait de l'adversaire s'effacent, mais Diderot maintient autrement l'image de bienveillance qu'il cultivait par ailleurs. Il joue le rôle d'un homme déçu, trahi dans les sentiments qu'il éprouvait, laissant à Rousseau le soin de faire le personnage insensible et méprisant :

⁹⁴ Voir la démonstration au début du développement sur Rousseau (*Essai*, I, p. 119-121.).

Demandez à un amant trompé la raison de son opiniâtre attachement pour une infidèle, et vous apprendrez le motif de l'opiniâtre attachement d'un homme de lettres pour un homme de lettres d'un talent distingué.

Demandez à un bienfaiteur la raison de son attachement ou de ses regrets sur un ingrat, et vous apprendrez qu'entre tous les liens qui serrent les hommes, un des plus difficiles à rompre est celui du bienfait dont l'amour-propre est flatté. (*E*, I, 129)

Trop généreux dans son amitié, trop attaché à l'image qu'il donne ainsi de lui-même, l'apologiste devient victime de cette débauche de sentiments et d'altruisme, qui le met à la merci d'un individu sans scrupules, prêt à profiter de lui. La métaphore de l'amant⁹⁵ symbolise l'intensité des relations affectives nouées avec l'ami et accentue surtout la violence de la trahison. Ainsi représentée, la liaison entre les deux hommes légitime d'avance la vigueur des reproches adressés par l'un à l'autre. L'accusateur ne peut plus être suspect d'arrière-pensées ou d'intentions dissimulées dans la diatribe qu'il profère. Le lecteur pense y trouver l'expression d'une juste colère, que les circonstances ne justifient que trop. Ainsi, Diderot peut, sans redouter les suspicions, évacuer sa rancœur contre son ancien ami, car elle ne fait que marquer à quel point il avait montré d'ardeur dans ses premiers sentiments envers lui. De la rigueur, on passe néanmoins finalement à un certain détachement, comme si l'accusateur occasionnel voulait montrer qu'il ne peut tenir longtemps ce rôle. La sérénité reconquise donne également l'impression que le censeur de Rousseau a fait preuve de modération et que les attaques qu'il a subies n'ont pas troublé durablement son repos :

Rousseau n'est plus. Quoiqu'[...] après avoir reconnu et confessé mon innocence, il m'ait perfidement et lâchement insulté, je ne l'ai ni persécuté ni haï. J'estimais l'écrivain, mais je n'estimais pas l'homme, et le mépris est un sentiment froid qui ne pousse à aucun procédé violent. Tout mon ressentiment s'est réduit à repousser les avances réitérées qu'il a faites pour se rapprocher de moi : la confiance n'y était plus. (*E*, I, 130)

⁹⁵ Le registre du sentiment amoureux pour caractériser le lien qui l'unissait à Rousseau est employé ailleurs par Diderot : « Hélas ! ce fut au milieu d'une ivresse qui m'était chère, que le voile se déchira, et que je vis avec autant de douleur que de surprise que, pendant de longues années, je n'avais pressé contre mon sein, serré qu'un monstre entre mes bras. » (*Essai*, I, note, p. 206.). La proximité physique des deux instances, soulignée à deux reprises, témoigne d'un intimité qui évoque clairement celle du couple d'amants.

Incapable de répondre au mal par le mal, l'apologiste de Sénèque se contente de rompre définitivement avec l'homme qui l'a trompé. Évidemment, il ne s'agit pas de prendre pour argent comptant de telles affirmations. Tout est question de posture et d'image. Que la réalité ne coïncide pas avec la version des faits proposée ici est une certitude. Cependant, il est moins important de chercher vainement à deviner une improbable vérité que d'analyser le type de représentation de lui-même que donne le défenseur de Sénèque dans ce contexte. Il tente de mêler adroitement à une sévère critique de l'attitude de Rousseau des signes particulièrement repérables de sa bienveillance et de sa magnanimité. Surtout, ses qualités s'exercent autant sur les productions que sur l'homme. Au prix de manœuvres d'où l'hypocrisie n'est pas absente, Diderot réussit en effet à dire du mal du personnage sans mettre à mal sa propre image.

L'évocation de Rousseau s'intègre donc complètement dans le mécanisme de l'œuvre et dans les stratégies discursives que l'apologiste a mises en application par ailleurs. Plus exactement, un étonnant effet de concentration fait se croiser dans cette « parenthèse », disposée au centre de la première partie, toutes les dimensions du processus argumentatif qui travaille l'ensemble du texte. Tout se passe comme si, en changeant d'objet, le débat gagnait en clarté. En délaissant Sénèque pour Rousseau, les oppositions sont comme exacerbées et les véritables enjeux apparaissent manifestement : les antiphilosophes visent moins Sénèque que les farouches partisans des Lumières ; Diderot, lui, cherche à protéger coûte que coûte une certaine représentation des philosophes et paraît moins préoccupé de questions doctrinales que des problématiques de la réputation et de l'image qu'un homme peut donner des autres. Dans cette même optique, il montre un attachement singulier à l'idée qu'on se fera de lui par rapport à ce qu'il dit de Rousseau. La construction de sa propre image paraît être à terme sa préoccupation principale, quoiqu'elle soit encore liée à l'établissement d'un rapport de confiance entre apologiste et lecteur.

Loin d'être un simple règlement de compte, la discussion sur Rousseau joue donc un rôle décisif dans *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron*. En remettant en scène le personnage du citoyen de Genève, Diderot pourrait demeurer dans la simple logique de l'accumulation de clichés. En réalité, ces derniers prennent place dans la mécanique apologétique de l'ensemble de l'œuvre. La figure de

Rousseau se trouve en effet prise, à l'instar de celle de Sénèque, dans le débat qui oppose défenseur et adversaires des philosophes. Elle sert de point de comparaison, ce qui permet à l'apologiste de valoriser le stoïcien face à une idole dégradée. Elle joue aussi le rôle de révélateur des principes qui guident les uns et les autres dans leurs déchirements autour d'un philosophe de l'Antiquité. En visant Rousseau, Diderot touche en effet ses ennemis, il cherche à leur ôter le bénéfice qu'ils prétendent tirer du ralliement de l'auteur des *Confessions* à leur cause. Il insiste donc particulièrement sur la marginalité absolue de Jean-Jacques qui ne peut être associé à un groupe qu'au prix de déformations et de concessions de la part de ceux qui veulent l'utiliser. Il oppose à un mouvement de sanctification un travail de démystification qui s'attaque autant à celui qui est adoré qu'à ceux qui lui vouent un culte pour de sombres motifs.

A l'intérieur d'un texte qui se veut une entreprise de vaste ampleur destinée à légitimer un philosophe, se déroule donc, comme dans une mise en abyme, un procès qui est une représentation fidèle, à une plus petite échelle, de celui de Sénèque. Mais, en même temps que s'y rejoue, avec des inversions de rôles et quelques variations, l'argument de l'œuvre dans son ensemble, ce passage s'inscrit dans le mouvement du texte, car c'est encore, nous l'avons vu, de l'image de Sénèque qu'il s'agit ici.

Dans ce passage semblent se cristalliser les éléments fondamentaux de la réflexion de l'auteur sur la construction d'une image et ses enjeux. Avec Rousseau et ses « fanatiques », il est impossible de demeurer dans le registre de l'idéal : il ne suffit pas de produire un jugement, il faut perpétuellement établir ses fondations, de manière à être convaincant. C'est une telle problématique qui ressort non seulement de la discussion animée autour de la figure contestée de Rousseau, mais aussi de l'œuvre dans son ensemble. Il apparaît que, loin de faire référence ponctuellement à un adversaire dont la réputation même soulève un grand nombre de questions, Diderot se montre en réalité constamment influencé par les problèmes qui hantaient l'esprit de l'auteur des *Dialogues*. L'apologiste de Sénèque fait sienne une démarche, celle d'un homme qui, dans la dernière partie de son existence, s'interroge sur son image, sa réputation, sa postérité d'une manière obsessionnelle, voire malade. Le développement de la note de la première version marque chez Diderot la volonté d'assumer cet héritage intellectuel problématique, d'en proposer sa lecture et sa vision.

Il s'agit sans doute moins de se battre à nouveau ou d'imposer sa propre image de leur querelle pour la postérité que de témoigner d'une prise en charge du questionnement qui fondait l'écriture autobiographique de Rousseau. *L'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* pourrait alors être envisagé comme la réponse apportée par le philosophe aux problèmes posés par un interlocuteur dont les affirmations et la logique de raisonnement remettaient en cause les préjugés courants. Au-delà de la question de la gloire, l'œuvre de Diderot marque aussi l'appropriation d'une interrogation sur le mode de présence du sujet dans son écriture et sur les garanties qui fondent sa parole. Nul doute que sur ce point les issues qu'inventent les deux hommes diffèrent sensiblement, mais il n'en reste pas moins que l'auteur de *L'Essai* trouve le point de départ de sa réflexion chez celui qui, par sa conduite et par ses écrits, le pousse à remettre en cause ses certitudes et ses convictions.

Quoique la première partie des *Confessions* ne paraisse qu'en 1782, c'est-à-dire l'année même de la publication de la seconde version de *L'Essai*, on peut considérer, vu les discours déjà produits sur cette œuvre au parfum de scandale, que l'apologie composée par Diderot s'inscrit dans le prolongement de ce texte. L'écrivain en connaît l'argument principal, il imagine aisément les objectifs visés par son auteur, il sait enfin que la revendication de sincérité constitue à elle seule la validité du discours tenu par Rousseau. Par ailleurs, *L'Essai* n'est, nous l'avons vu, que l'ultime étape d'un parcours qui a conduit son auteur de la colère spontanée et du désir de réplique immédiate à une véritable intériorisation des problèmes posés par le dessein rousseauiste. S'il y a encore des traces sensibles d'une volonté de revanche, elles sont intégrées dans une réflexion élargie, à la fois stimulante et éminemment délicate à mener sur les questions soulevées par un adversaire intellectuel de poids. Saisie comme un discours qui suit, avec quelque distance, la découverte des enjeux principaux des *Confessions*, l'apologie de Sénèque, dans sa seconde version surtout, mériterait donc plutôt d'être comparée avec les *Dialogues* ou encore avec les *Rêveries du promeneur solitaire*. Ces deux textes autobiographiques de Rousseau marquent en effet un infléchissement notable de sa démarche. Ils se présentent certes comme le prolongement de la seconde partie des *Confessions*, dans la mesure où une entreprise de justification du sujet écrivant se poursuit. Toutefois, la forme même

de ces œuvres, elles-mêmes différentes entre elles, n'a rien à voir avec celle de l'autobiographie précédemment composée. Aussi constituent-elles ostensiblement de nouvelles étapes dans la réflexion de Rousseau sur son image, étapes qui pourraient donc être appréciées, en termes d'écart ou de ressemblances, avec l'*Essai* de Diderot.

Il faut évidemment poser, préalablement à tout repérage de points communs, la différence irréductible entre le livre écrit par Diderot et les derniers avatars du discours de Rousseau sur lui-même. Bien sûr, l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* n'est pas un texte autobiographique. Bien que l'auteur reconnaisse s'y peindre incidemment⁹⁶, il tient avant tout un discours sur un philosophe de l'Antiquité, sur sa vie et sur ses écrits. Comme l'a bien signalé Jean Ehrard⁹⁷, l'œuvre de Diderot est tournée vers le monde et vers les autres tandis qu'à bien des égards, la peinture de soi produite par Rousseau le renferme toujours un peu plus sur lui-même, seul sujet de son écriture et bientôt peut-être, seul destinataire de sa parole. Ce qui rapproche en revanche fondamentalement les deux œuvres, c'est que se donne à voir dans chacune d'entre elles un processus de justification d'un individu singulier. S'ils appartiennent à deux genres différents, ces deux textes ont donc des objectifs identiques. C'est en ce sens seulement qu'ils peuvent être comparés assez étroitement de manière à faire ressortir de troublantes similitudes.

Gardons également en mémoire qu'il n'existe pas de preuve certaine de la connaissance par Diderot des *Dialogues* de Rousseau. La première partie de cette œuvre a certes été publiée en 1780, en Angleterre, mais il n'est pas tout à fait sûr que l'auteur de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* en ait eu une connaissance directe⁹⁸. Dans tous les cas, notre intention n'est pas de signaler des emprunts ou de chercher la ressemblance qui ferait de Diderot un imitateur quelque peu décalé de son compare. C'est de l'examen attentif de

⁹⁶ Cf. *Essai*, I, p. 36 : « ... et l'on en tardera pas à s'apercevoir que c'est autant mon âme que je peins que celle des différents personnages qui s'offrent à mon récit ».

⁹⁷ Cf. Jean Ehrard, « Pourquoi Sénèque ? », in *Œuvres complètes*, tome 25, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, Paris, Hermann, 1986, p. 17.

⁹⁸ Pour discréditer un peu plus son ennemi, Diderot affirme, vers la fin du développement qu'il lui consacre : « Mais Rousseau lui-même, dans un ouvrage posthume où il vient de se déclarer fou, orgueilleux, hypocrite et menteur, a levé un coin du voile... » (*Essai*, I, p. 130-131). Jean Ehrard estime que le livre dont il est question ici ne peut être que le premier des trois dialogues qui composent l'œuvre de Rousseau. Sa démonstration paraît assez convaincante (Jean Ehrard, op. cit., p. 16, n. 18).

leurs démarches respectives que nous comptons dégager des points de convergence, moins pour établir que l'auteur de l'apologie de Sénèque avait lu le premier dialogue de Rousseau que pour analyser sur quels points il se retrouvent et à quel moment leurs réflexions et leurs stratégies diffèrent.

D'un point de vue général, l'*Essai* et les *Dialogues* semblent fondés sur des principes assez voisins. D'abord, ces textes doivent être envisagés comme des réactions. Il s'agit, dans les deux cas, de répondre à des remarques, à des écrits, et donc de s'engager dans un combat. Dans la seconde version de l'*Essai*, Diderot réplique aux censeurs de Sénèque qui se sont exprimés principalement dans les journaux. Il anticipe également sur la sortie prochaine des *Confessions*. Rousseau, de son côté, exprime ses désillusions après l'accueil plutôt froid fait à son autobiographie au cours des lectures qu'il en a proposées⁹⁹. Il assure qu'il entame, de ce fait, une démarche différente car beaucoup plus exigeante. Pour l'un comme pour l'autre, c'est donc implicitement la réception d'une œuvre précédente qui est en question et qui pose problème. La réaction s'accompagne nécessairement d'une exacerbation des tensions. Nous avons montré à quel point la réécriture de l'*Essai sur la vie de Sénèque* provoquait une radicalisation du discours apologétique, combien le défenseur de Sénèque donnait l'impression de vouloir épuiser les arguments adverses. Rousseau partage visiblement cette ambition de mener à son point extrême son raisonnement pour produire en quelque sorte un discours définitif sur le sujet qui l'occupe. C'est ainsi qu'il présente sa tâche consistant à concevoir dans son esprit les motifs pour lesquels ses adversaires le mettent en accusation :

Epuiser tout ce qui se pouvait dire en leur faveur était le seul moyen que j'eusse de trouver ce qu'ils disent en effet, et c'est ce que j'ai tâché de faire, en mettant de leur côté tout ce que j'y ai pu mettre de motifs plausibles et d'arguments spécieux, et cumulant contre moi toutes les charges imaginables.¹⁰⁰

⁹⁹ Cf. *Dialogues*, II, p. 279 : [Le personnage de Rousseau a la parole] « Lorsqu'il entreprit ses *Confessions*, cette œuvre unique parmi les hommes, dont il a profané la lecture en la prodiguant aux oreilles les moins faites pour l'entendre, il avait déjà passé la maturité de l'âge et ignorait encore l'adversité ».

¹⁰⁰ *Dialogues*, « Du sujet et de la forme de cet écrit », p. 59.

Le souci de ne pas offrir de brèche au contradicteur pousse l'écrivain à collecter et à rassembler dans son texte tout ce qu'il serait possible de dire, avec le désir de faire croire au lecteur que toute la matière du débat se trouve dans l'œuvre et qu'il peut donc, dans ce livre qui est l'équivalent d'une somme, juger l'affaire objectivement.

Cette revendication d'exhaustivité témoigne d'une volonté de contrôle total des pensées et convictions du lecteur. Les auteurs cherchent visiblement à s'assurer d'une réussite complète de leur entreprise, du moins pour ceux qui liront leur texte sans préjugé¹⁰¹. Il faut dire que l'enjeu est de taille et sur ce point, il est probable que Diderot se soit rallié à l'opinion de Rousseau. En effet, sous l'influence de ce dernier, il a cessé de croire dans la justice finale et incontournable de la postérité. A cet égard, les vives critiques adressées par les censeurs lors de la publication de l'*Essai sur la vie de Sénèque* ont également dû jouer un rôle décisif. En faisant trop ostensiblement de Sénèque l'équivalent d'un philosophe des Lumières idéal, conjuguant vertu et athéisme, Diderot et la coterie holbachique devaient s'attendre à une vigoureuse réponse de leurs adversaires. Mais en même temps qu'elle les touche indirectement, cette réplique, en atteignant d'abord l'image déjà fortement contestée du philosophe stoïcien, montre que la réputation des morts peut être sujette à débat et même être l'objet d'une ternissement. Aussi, le rêve du rétablissement posthume d'un personnage dont la réputation se trouve ainsi définitivement fixée devient bien improbable quand on aborde le cas de Sénèque. La postérité perd son statut de juge parfait, elle n'est en fait constituée que par l'opinion d'individus aux intérêts contradictoires qui cherchent à garantir leurs positions dans le présent en s'appropriant le passé. Les avis formulés portent la marque de certains a priori, et aucun consensus ne peut s'établir pour qu'une image cohérente du défunt s'établisse, même longtemps après sa mort.

¹⁰¹ Sur ce point, Rousseau énonce des objectifs bien modestes, mais il est évident que son ambition dépasse le but qu'il se fixe dans le texte : « Que deviendra cet écrit ? Quel usage en pourrai-je faire ? Je l'ignore, et cette incertitude a beaucoup augmenté le découragement qui ne m'a point quitté en y travaillant. [...] Ainsi selon le cours naturel des choses toute la peine que j'ai prise est à pure perte. Je ne sais quel parti le Ciel me suggérera [...]. Dans quelques mains qu'il fasse tomber ces feuilles, si parmi ceux qui les liront peut-être il est encore un cœur d'homme, cela me suffit... » (*Dialogues*, « Du sujet et de la forme de cet écrit », p. 63). L'auteur ne doute pas de l'efficacité de l'œuvre sur un homme de bien, ses incertitudes concernent le destin concret de son manuscrit, qu'il envisage avec une grande inquiétude.

La connaissance de cette imperfection fondamentale du jugement de la postérité n'empêche pas Diderot et Rousseau d'espérer produire le discours incontestable qui figera l'image de l'homme dont la gloire les occupe. L'idée que leur justification conduira le lecteur à la découverte de la personnalité véritable du philosophe ne les abandonne pas. Sur ce point, encore, l'auteur de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* rejoint la position de son adversaire : en composant son texte, il estime que l'écriture représente un moyen efficace de faire apparaître la nature profonde d'un individu. En analysant la vie de Sénèque, en donnant à lire ses écrits, il prétend atteindre la vérité même du personnage. Le travail apologétique vise donc à la restauration d'une transparence entre l'homme défendu et le lecteur. Il s'agit apparemment de lever des malentendus, de clarifier certains détails et surtout d'opposer un discours présenté comme sincère à des propos dont l'unique objectif est de brouiller la perception que le destinataire peut avoir du philosophe. Ainsi décrit, le projet diderotien s'apparente nettement au sens que Rousseau donne à son entreprise autobiographique, conçue comme la mise à jour d'une vérité portée toute nue au regard du lecteur. Leurs démarches respectives s'appuient sur le postulat que le langage permet de saisir le vrai, qu'il n'est pas manipulateur, mais représente au contraire un révélateur formidable qui donne accès à l'essence d'un individu.

Cette confiance dans le langage n'interdit pas l'expression par ailleurs d'une certaine crispation : en se posant comme des réactions s'inscrivant dans une suite d'écrits, de discours, ces textes témoignent que l'expérience du verbe n'aboutit pas forcément à un triomphe éclatant mais oblige au contraire à la poursuite du combat. Par ailleurs, dans la mesure où la gloire posthume passe pour un principe de la plus haute importance pour les apologistes, on trouve logiquement dans ces deux œuvres des marques d'inquiétude profondes quant au sort que le temps réservera à ceux qui sont l'objet de fausses accusations. Diderot sermonne un accusateur de Sénèque, Louis de Sacy¹⁰², s'emporte contre Dion Cassius, qui a entrepris un travail honteux de dégradation de la réputation d'un homme mort :

¹⁰² Cf. *Essai*, I, p.192 : « ... il ne faut calomnier ni les vivants ni les morts, et [...] si l'injure faite aux vivants est plus nuisible, celle qu'on fait aux morts est plus lâche ».

Lorsque cet historien cherche à diffamer Sénèque, il est un complice de ces courtisans, mais plus cruel qu'eux : ils n'en voulaient qu'à sa vie, Dion en veut à sa mémoire.¹⁰³ (*E*, I, 154)

L'apologiste ne supporte pas l'idée de voir le souvenir du philosophe stoïcien terni par des remarques peu scrupuleuses d'hommes qui négligent, selon lui, la portée de leurs propos. La sacralisation du jugement de la postérité n'est donc pas abandonnée avec la prise de conscience de son caractère incertain. Pour Diderot, le jugement posthume d'un homme reste un acte empreint d'une grande solennité. Il doit donc être porté de manière responsable par des hommes qui pèsent toute l'importance de leurs paroles.

Rousseau développe évidemment un mode de raisonnement qui porte la marque d'une angoisse croissante au sujet de l'image qui restera de lui-même. Le passage d'un type d'écriture autobiographique privilégiant la narration à un discours d'ordre principalement argumentatif suffit à indiquer l'aggravation de ses préoccupations. Par ailleurs, le dispositif même du texte des *Dialogues*, où la figure de l'auteur se dédouble étrangement en deux personnages (*Rousseau*¹⁰⁴, lecteur impartial et Jean-Jacques, objet de sa curiosité et de son discours), montre assez à quel point l'écrivain s'enferme dans une logique de justification, où l'obsession personnelle l'emporte sur une approche raisonnable du problème abordé. Cette image formée dans le texte, le personnage de *Rousseau* prétend bien la transmettre à une postérité qui ferait enfin justice à Jean-Jacques. Il ambitionne ostensiblement d'obtenir une réparation finale par une instance décrite en des termes à connotation nettement religieuse :

¹⁰³ L'expression « mais plus cruel qu'eux » est un ajout de la seconde version qui souligne la hiérarchie établie parmi les ennemis de Sénèque : ceux qui s'attaquent consciemment à sa mémoire sont plus coupables que les autres. Sur ce point, voir également l'adresse à Sénèque dans le préambule : « Si ton honneur te fut plus cher que ta vie, dis-moi, les lâches qui ont flétri ta mémoire n'ont-ils pas été plus cruels que celui qui te fit couper les veines ? » (*Essai*, I, p. 39). Cette fois, l'apologiste dresse une comparaison encore plus dévalorisante, puisque les censeurs sont assimilés au despote Néron.

¹⁰⁴ Pour distinguer l'écrivain du personnage de *Rousseau* dans les *Dialogues*, nous emploierons l'italique pour désigner l'interlocuteur du Français.

Transmettre à la postérité des éclaircissements sur ce point, c'est préparer et remplir peut-être l'œuvre de la providence. Le Ciel bénira, n'en doutez pas, une si juste entreprise.¹⁰⁵

Ainsi, comme pour Diderot, c'est à un jugement ultérieur, différé, que l'auteur des *Dialogues* s'en remet pour obtenir une gloire qui lui est pour le moment refusée. L'acte d'écrire est motivé par l'idée que l'ouvrage produit sera l'instrument du rétablissement d'une justice ici divinisée. La dimension sacrée, même si elle recouvre pour les deux auteurs des réalités tout à fait divergentes, n'en est pas moins présente chez l'un comme chez l'autre dans une telle circonstance.

Pourtant, cet objectif lointain qui pourrait faire acquérir une forme de sérénité contient, chez Rousseau aussi, une dose d'incertitude, qui atténue la portée de cette confiance dans la postérité. L'« Histoire du précédent écrit », qui clôt les *Dialogues*, marque à ce propos un recul très important, assez proche de la complète désillusion¹⁰⁶ : il n'est même plus question d'espérer en se fondant sur le destin du manuscrit. Rousseau verse dans un pessimisme qui n'offre pas, a priori, d'échappatoire. Dans l'écriture autobiographique de l'auteur, ce texte constitue une étape capitale où se règle définitivement la question du jugement posthume de l'écrivain. Quand, dans les *Rêveries du promeneur solitaire*, il n'existe plus aucune angoisse sur ce que pourraient penser, maintenant ou à l'avenir, les lecteurs, les *Dialogues* proposent, eux, une position beaucoup plus ambiguë de la part du citoyen de Genève, ce qui correspond assez bien au questionnement diderotien qui, lui aussi, ne paraît pas encore résolu.

L'*Essai* comme les *Dialogues* portent tous deux les germes d'une crise, qui se développe au fil du texte. D'un côté s'affiche une confiance apparemment sans faille dans les pouvoirs du langage. Les auteurs prétendent visiblement produire de grands effets sur leur lectorat, qui sera, selon eux, influencé de manière décisive par ce qu'ils liront. D'un autre côté, le spectre de l'échec hante des apologistes qui cherchent un appui dans une postérité dont le caractère sacré n'empêche pas les défaillances et n'anéantit pas les doutes. Le lan-

¹⁰⁵ *Dialogues*, III, p. 405.

¹⁰⁶ Ibid. « Histoire du précédent écrit », p. 424-425 : « ...abandonner même [à mes persécuteurs] l'honneur de mon nom et ma réputation dans l'avenir, s'il plaît au Ciel qu'ils en disposent, sans plus m'affecter de rien quoiqu'il arrive ; c'est ma dernière résolution ».

gage apparaît alors comme un instrument insuffisant, incapable de jouer son rôle de révélateur d'une vérité spontanément admise. Autrement dit, l'interrogation sous-jacente qui travaille ces deux discours de justification, est de savoir comment faire en sorte que le lecteur soit immédiatement et définitivement convaincu de l'authenticité de la parole apologétique.

La mise en cause de la confiance accordée à l'écrit apparaît également sur un autre plan, dans les deux œuvres. En effet, la justification de deux philosophes, Rousseau et Sénèque, ne peut passer par le seul examen de leurs principes et des œuvres dans lesquelles ils les énoncent. Un tel constat contribue à rapprocher singulièrement les structures des deux textes. Dans la première partie des *Dialogues* naît une discussion animée entre le personnage de *Rousseau*, bien disposé envers Jean-Jacques et le Français, prévenu contre lui. Pour déterminer lequel doit se ranger à l'avis de l'autre, une seule solution efficace est envisagée ; le Français, embarrassé par les arguments de son interlocuteur, décide de mettre en débat le problème de la manière suivante :

Vous m'avez dit des choses qui me frappent et auxquelles je veux réfléchir. Vous refusez de voir cet infortuné ; vous vous y déterminez maintenant. J'ai refusé de lire ses livres ; je me ravise ainsi que vous, et pour cause. Voyez l'homme, je lirai les livres ; après quoi, nous nous reverrons.¹⁰⁷

Suivra une analyse de la personnalité de Rousseau à travers ses actes et sa vie, avant que le Français n'entame la critique de ses écrits. Cette répartition des rôles et la succession de ces deux étapes s'apparentent tout à fait à la démarche apologétique de Diderot. Si l'*Essai* ne propose pas de débat préalable où surgit le problème, il combine bien les deux approches mises en œuvre dans la seconde et la troisième partie des *Dialogues*. Ce qui est recherché dans les deux cas, c'est le dépassement d'une image fixée d'avance, d'un préjugé. Sénèque est précédé d'une certaine réputation, ses œuvres font partie des textes de l'Antiquité bien connus. Quant à Jean-Jacques, le Français et *Rousseau* se sont également faits une opinion sur une part de lui-même dont ils n'ont aucune connaissance directe. La suite du texte se veut être le récit d'une découverte, d'une expérience qui apporte un savoir cette fois entièrement fondé et valable. Le Français

¹⁰⁷ *Dialogues*, I, p. 182.

sera ainsi conduit à revenir sur des représentations erronées. *Rousseau*, lui, peut aussi offrir un témoignage plus solide, après avoir vu Jean-Jacques. L'apologiste de l'*Essai* dépeint également sa tâche¹⁰⁸ comme une analyse des deux aspects de la figure de Sénèque. En se mettant en scène plongé dans des livres, l'auteur montre sa volonté de reprendre à la source les informations existantes sur le philosophe antique et de ne pas s'en tenir aux idées communes sur l'auteur en question. Pour lui aussi, il semble essentiel de considérer consécutivement la vie et l'œuvre du personnage, dans l'intention évidente de mettre à jour une cohérence qui donne à voir la réalité du personnage décrit. Sur ce point, *Dialogues* et *Essai* se rejoignent encore, mais cette fois même dans la conduite de leur démonstration. Ce que révèle en effet ce principe d'enquête qui s'attarde sur l'homme avant d'examiner l'œuvre, c'est l'idée que la vérité d'un philosophe, ce qui fonde sa valeur véritable, c'est un accord, une correspondance entre ce qu'il fait, ce qu'il est et ce que ses œuvres laissent voir de lui. Pour considérer avec attention une philosophie, il faut d'abord s'attacher à en connaître l'instigateur, dont la conduite peut, à elle seule, ôter toute valeur à sa pensée. Un tel présupposé, familier à Rousseau, est en revanche très neuf dans la logique de réflexion diderotienne. Il n'en reste pas moins qu'il fonde, en grande partie, le raisonnement conduit dans l'*Essai*. Certes, nous verrons que son assimilation ne va pas sans résistances, ni recherches d'autres issues. Toutefois, en partageant de la sorte son texte, Diderot a clairement fait le choix d'assumer l'idée de trouver dans la vie de Sénèque la garantie de la validité de son système philosophique. Selon la logique mise en œuvre par l'apologiste, la coïncidence des deux aspects confère au sage une aura supplémentaire qu'il est difficile de remettre en cause : l'éclat de la vie de Sénèque donne à ses idées un vernis attrayant ; les vertueux préceptes qu'il énonce acquièrent une valeur particulière dans la mesure où il se les est appliqués à lui-même. De ce mouvement circulaire où vie et œuvre se justifient perpétuellement, Rousseau s'efforce de faire le gage absolu de sa sincérité. Il escompte que son identité véritable surgira d'un processus où les contradictions sont anéanties et où une véritable continuité s'établit entre l'homme et ses productions.

¹⁰⁸ Cf. *Essai*, I, p. 35 : l'apologiste dit vouloir « examiner sans partialité la vie et les ouvrages de Sénèque ».

Mais cette quête de l'unité prend immédiatement une allure malheureuse et décevante chez l'auteur des *Dialogues*. C'est sur ce point sans doute que les deux œuvres divergent le plus profondément. Par le fait que la justification touche l'auteur même de l'œuvre, l'état d'esprit de l'apologiste est tout à fait singulier. Tandis que l'essayiste voit dans son entreprise un côté stimulant et plaisant qui consiste à s'occuper de la gloire d'un autre, Rousseau, lui, explique les défauts de son texte par la difficulté à travailler sur sa propre image :

Ce que j'avais à dire était si clair et j'en étais si pénétré que je ne puis assez m'étonner des longueurs, des redites, du verbiage et du désordre de cet écrit. Ce qui l'eût rendu vif et véhément sous la plume d'un autre est précisément ce qui l'a rendu tiède et languissant sous la mienne. C'était de moi qu'il s'agissait, et je n'ai plus trouvé pour mon propre intérêt ce zèle et cette vigueur de courage qui ne peut exalter une âme généreuse que pour la cause d'autrui.¹⁰⁹

Certes, Diderot aussi a bien souligné son manque d'énergie pour la composition de l'ouvrage qu'il entreprenait. Il s'est ostensiblement défait de l'obligation d'organiser son propos, si bien que les répétitions ne sont pas absentes de l'*Essai*. Toutefois, c'est avec un enthousiasme bien supérieur que l'apologiste aborde sa tâche. Pour l'auteur des *Dialogues*, lorsque ce n'est pas l'ennui qui prédomine au moment d'écrire, c'est une souffrance aiguë qui s'impose :

... c'est en cet état de douleur et de détresse qu'il a fallu me remettre, chaque fois que quelque nouvel outrage forçant ma répugnance m'a fait faire un nouvel effort pour reprendre cet écrit si souvent abandonné. Ne pouvant souffrir la continuité d'une occupation si douloureuse, je ne m'y suis livré que durant des moments très courts, écrivant chaque idée quand elle me venait et m'en tenant là...¹¹⁰

Le désagrément causé par la composition du texte contraint à un acte de création intermittent. L'effort fourni pour surmonter la souffrance est tel qu'il ne peut être maintenu durablement, à tel point que l'auteur songe perpétuellement à renoncer à son entreprise. Diderot voit bien dans son projet une dimension qui pourrait s'avérer harassante pour lui. Toutefois, il a pris le parti de « s'instruire sans se fatiguer » (*E*, I, 36). Il décrit le temps de l'écriture de l'œuvre comme

¹⁰⁹ *Dialogues*, « Du sujet et de la forme de cet écrit », p. 60.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 61.

l' « un des plus doux intervalles de [sa] vie » (*E*, I, 35). Le plaisir l'emporte donc sur tout autre principe, ce qui éloigne considérablement l'apologiste de la situation de son homologue des *Dialogues*. Est-ce à dire que, portant un regard rétrospectif sur la tâche accomplie, les deux hommes différencieraient dans leurs conclusions ? Ont-ils réglé de manière divergente les problématiques communes qui constituaient le fond de leur ouvrage, ce qui expliquerait cette différence finale d'état d'âme ? Ou bien cet écart n'est-il fondé que sur le fait que l'un s'enflamme dans l'acte généreux de porter secours à un philosophe vertueux dont la mémoire est attaquée, tandis que l'autre s'épuise dans une auto-justification qui n'ennoblit guère l'apologiste, guidé par le seul intérêt de l'amour-propre ?

Toujours est-il que les deux œuvres demeurent fortement apparentées dans leurs objectifs, dans leur dispositif général, et même, en partie, dans leur ton. Il est évident que les *Dialogues* comme l'*Essai* approfondissent les problèmes posés par l'intrusion d'un type de discours nouveau, celui des *Confessions*. Les deux questions majeures portent sur l'établissement de la valeur d'une parole philosophique et sur les fondements de la légitimité du jugement porté par les uns ou les autres. Dans les deux cas, sont en jeu des garanties de la parole, garanties qui, seules, peuvent conférer au verbe toute son efficacité. C'est tout le destin des vérités et des principes énoncés dans ce siècle de la Raison qui y est subordonné. Si les cautions trouvées ne sont pas suffisamment solides, l'ensemble d'une œuvre se trouve remise en cause : les textes de Rousseau perdraient tous de leur crédibilité et de leur valeur si son entreprise autobiographique ne parvenait pas à garantir pleinement l'authenticité de sa parole aux yeux du lecteur. L'héritage de Sénèque s'effacerait s'il était possible de douter qu'il n'ait lui-même pas tout à fait cru aux convictions qu'il affichait. Cet enjeu de taille intéresse nécessairement tout homme soucieux de l'image que lui ou son groupe va laisser ou des idées qu'il espère voir fructifier à l'avenir.

Entre crispation et confiance, Rousseau et Diderot tentent chacun de leur côté d'établir ces garanties cruciales. Leurs œuvres se veulent le lieu d'un jugement fondé sur un philosophe dont l'image les préoccupe directement ou indirectement. C'est donc à la fois sur la mise en scène de cette évaluation du sage, sur le contenu de ce jugement et plus encore sur les fondements de ce dernier que *Dialogues* et *Essai* méritent d'être confrontés en vue de dégager la spécificité des solu-

tions apportées par le défenseur de Sénèque, si tant est qu'elle existe¹¹¹. Influencé par le travail obsessionnel de légitimation de son discours et de sa personne mené par Rousseau, Diderot n'est-il pas en effet en train d'intégrer la problématique de son adversaire sans véritable distance ? Taraudé par l'idée que la mémoire du mouvement philosophique pourrait ne pas correspondre avec la représentation idéale qu'il s'en fait, ne s'enferme-t-il pas dans la logique de justification systématique où s'enferme résolument son ancien ami ? La satisfaction de travailler à la gloire d'un autre, contrastant avec le déplaisir de Rousseau oeuvrant pour sa propre image, constituerait alors la seule différence, peut-être salvatrice, susceptible d'éloigner le philosophe de la folie qui guette l'auteur des *Dialogues*.

¹¹¹ Sur les aspects suivants, on lira aussi avec profit les articles publiés dans le numéro de *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie* (n. 36, avril 2004) consacré à l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*.

Chapitre 4

Le procès du philosophe : les difficultés du jugement

Les *Dialogues* et l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* sont l'un et l'autre des morceaux d'éloquence judiciaire. En leur sein s'effectue le jugement d'une figure philosophique sur laquelle pèse un soupçon important. A bien des égards, Diderot et Rousseau formalisent cette situation afin de montrer qu'il s'agit de décider, de manière définitive, de l'innocence ou de la culpabilité d'un individu. Ce qui leur sied particulièrement dans un tel cadre, c'est qu'il oblige chacun, du moins virtuellement, à trancher en lui-même pour ou contre l'accusé. Trois aspects majeurs sont issus du choix de ce type d'éloquence : d'abord s'affirme la volonté de s'en tenir à cet appareil judiciaire, de le rendre singulièrement présent à l'esprit du lecteur, bref de mettre en scène un véritable procès. A l'intérieur de ce dispositif s'opère le jugement lui-même qui concerne un homme accusé de torts graves, auxquels l'avocat va s'attaquer pour démontrer leur invraisemblance. Enfin, chez l'un et l'autre écrivain émerge continuellement une réflexion plus large sur le fondement des jugements appliqués aux deux hommes. Au-delà des avis portés par les uns et les autres, c'est la possibilité même de juger qui devient le cœur du problème. Les apologistes cherchent à déterminer un socle solide à partir duquel il serait envisageable de constituer une opinion valable. En faisant la part belle à cette délicate question, Rousseau et Diderot souhaitent évidemment contester ou limiter l'impact des reproches adressés par leurs contradicteurs ; cependant, traiter ce sujet et en saisir toutes les dimensions impliquent aussi nécessairement d'interroger leur propre argumentation. Quand l'analyse critique met à jour les limites des a priori traditionnels sur lesquels s'appuient les jugements des accusateurs, que reste-t-il pour garantir la véracité de l'opinion des apologistes ?

1. Les formes du procès

A première vue, la référence judiciaire confère au discours des apologistes une plus grande solennité. D'abord, elle inscrit le débat sur la réputation d'un homme dans un cadre formel qui lui donne une autre ampleur. Discuter de l'image figée d'un individu sur lequel de nombreux jugements ont été émis revêtirait un caractère moins urgent et décisif. Mais Rousseau et Diderot, qui évoque pourtant le cas d'un philosophe de l'Antiquité, posent la question en des termes de culpabilité ou d'innocence¹, de telle sorte que le lecteur trouve immédiatement un intérêt à prendre position en leur faveur ou contre eux. Présenter Sénèque et Jean-Jacques comme des accusés suggère que l'affaire traitée a une importance singulière et que, si des réputations sont en jeu, il y a aussi, au premier plan, des faits graves à juger.

D'autre part, cette mise en scène fait évidemment penser que la question va être abordée avec le plus grand équilibre. Implicitement, le lecteur comprend que l'accusation et la défense pourront faire entendre leurs arguments respectifs. Par ailleurs, ce même lecteur est en droit de s'attendre à ce que les preuves avancées aient quelque solidité : un débat de type judiciaire devrait être nourri de raisonnements consistants et sérieux, étant donné l'importance de ce qui est jugé.

Enfin, se placer sur le terrain judiciaire signifie aussi se mettre sous la protection des lois, et donc imposer des normes aux différents acteurs. Chaque personnage devient une des instances du système judiciaire : témoin, accusé, avocat, accusateur, juge. En assignant ainsi un rôle à tous, l'auteur confirme son emprise sur le débat : nul ne peut sortir de sa fonction, ni outrepasser les règles fixées au sein de ce qu'il convient d'appeler un tribunal. A un autre niveau, on peut dire que l'écrivain conserve ainsi le privilège de détenir finalement la vérité. S'il s'identifie tantôt à l'apologiste, tantôt à l'accusé, il incarne aussi une sorte de juge dans la mesure où il organise le débat, donne la parole et demeure donc en permanence dans une position surplombante.

¹ Dans le préambule de l'*Essai*, l'apologiste accorde d'emblée une valeur particulière à sa tâche. Suivant une vision assez sommaire de la justice, il se considère comme le vengeur de Sénèque (Pour l'emploi du verbe venger, cf. *Essai*, I, p. 35 et 37).

Dans l'*Essai* comme dans les *Dialogues*, les termes judiciaires abondent : ils permettent avant tout de qualifier la situation d'énonciation qui s'établit au fil du texte. Ainsi, le personnage de *Rousseau* et du Français se considèrent mutuellement comme des avocats qui défendent une cause suivant des règles judiciaires. *Rousseau* déclare ainsi à son interlocuteur :

La force vos preuves ne me laisse pas douter un moment des crimes qu'elles attestent, et là-dessus je pense exactement comme vous...²

L'ensemble de la discussion se déroule avec ce même vocabulaire³, comme si les deux personnages se trouvaient face à un tribunal, en train d'avancer leurs arguments suivant les règles de la procédure judiciaire. Ces termes servent à appuyer les raisonnements conduits par l'un et l'autre, mais ils ont aussi pour fonction de manifester aux yeux du lecteur la rigueur d'un débat où ce qui est du registre de l'impression, de la sensibilité personnelle trouve son fondement dans une analyse raisonnable.

Dans la mesure où Diderot n'a pas adopté la forme du dialogue, le caractère judiciaire du propos et la fiction du procès s'insinuent différemment dans le cours du texte. On sait que les censeurs constituent, dans une certaine mesure, des interlocuteurs privilégiés de l'apologiste. Aussi ne manque-t-il pas de les interpeller fictivement⁴, eux et le lecteur érigé en juge, en employant le même vocabulaire que *Rousseau* et le Français dans les *Dialogues*. Le plus souvent, cependant, c'est davantage par son ton que le défenseur de Sénèque paraît s'adresser au lecteur dans un tribunal, sous les yeux de toutes les parties concernées. Il prépare son argumentation, en prenant son élan et, en annonçant la poursuite de son développement⁵, il ménage ses ef-

² *Dialogues*, I, p. 73.

³ Pour illustration, dans cette même page, on trouve à trois reprises le mot « preuve » et en une occasion le verbe « prouver », deux fois le mot « crimes », mais également les termes « fait », « juger » ou encore « témoignage ».

⁴ Cf. *Essai*, I, p. 95 : « Que prouve évidemment ce passage ? » ou encore p. 107 : « ...mais tout étant égal d'ailleurs, voit-on les mêmes inconvénients à défendre un accusé qu'à condamner un innocent ? ».

⁵ *Ibid.*, p. 90 : « Puis j'inviterai le petit nombre de lecteurs qui se piquent d'impartialité de peser mûrement la réponse qui me reste à faire à ce reproche et à quelques autres tant de fois répétés ».

fets si bien que son discours semble plus fait pour être prononcé que pour être lu :

Comment les détracteurs de Sénèque l'impliqueront-ils dans cet horrible événement ? Diront-ils qu'il le conseilla ? Non. Qu'il l'approuva ? Non ; mais qu'il composa avec une froideur stoïque l'édit hypocrite qui excusait la précipitation des obsèques du prince... (*E*, I, 109-110)

L'apologiste se met en scène comme un orateur placé devant les juges et déployant toutes sortes d'artifices rhétoriques pour les convaincre. Il mime le raisonnement de ses adversaires, les présentant comme des personnages cherchant dans leur esprit un moyen d'attaquer Sénèque. L'effet de retardement, le rythme ternaire de l'énoncé accentuent l'efficacité du discours de l'avocat, et lui donnent simultanément un tour qui relève davantage de l'oral que de l'écrit. Difficile pour le lecteur de ne pas imaginer le défenseur de Sénèque en train de plaider dans le cadre du tribunal : le langage suggère la scène, il la suscite dans l'esprit du destinataire du texte sans pourtant qu'aucun détail de l'ordre de la représentation ne soit donné. Cette force d'évocation du discours maintenue tout au long de l'œuvre fait persister dans l'esprit du lecteur l'image du procès, qui semble être le cadre naturel du propos tenu. Le cérémonial judiciaire est déjà présent par le ton caractéristique de la voix de l'apologiste.

Sa prégnance est cependant renforcée par un phénomène très particulier à l'*Essai* : la multiplication, à tous les niveaux du discours, des scènes de procès. Certes, le texte est principalement centré autour du procès de Sénèque ; mais d'autres personnages paraissent également destinés à devenir l'objet d'un jugement officiel prononcé d'ailleurs par les mêmes instances. Le cas le plus évident est celui de Suilius. Le paragraphe 60 débute par une injonction très claire :

Mais instruisons en règle le procès de Suilius. (*E*, I, 117)

On sait qu'une telle mise en accusation entraînera celle, moins formelle, de Rousseau. Plus loin, ce sont tous les acteurs principaux de la scène historique que l'apologiste voudrait voir traités sur un mode judiciaire :

Il y aurait trois grands plaidoyers à faire : l'un pour Sénèque et Burrhus, un second pour Néron, un troisième pour Agrippine. Hommes sensés, imaginez tout ce qu'il vous serait possible d'alléguer pour et contre les accusés,

et dites-moi quelle serait votre pensée. Vous presserez-vous d'absoudre, ou de condamner, ou de gémir sur la destinée des gens de bien jetés entre des scélérats puissants ? (*E*, I, 138)

Ainsi le procès de Sénèque s'élargit naturellement en procès de tous ceux qui l'ont entouré, dont il semble nécessaire d'évaluer également les actions. Tout se passe comme si c'était une époque entière, une situation complète qui devaient être prises en compte par les juges afin de déterminer réellement les responsabilités des uns et des autres. Sénèque ne peut en vérité passer seul en jugement car sa conduite n'a de sens que saisie dans ses interactions avec celle des autres figures politiques majeures du moment. Une telle logique rend évidemment l'image du procès présente tout au long du texte. Non content de l'introduire en filigrane dès qu'il est question d'un acte de Sénèque, l'apologiste la convoque en fait de manière implicite tout au long de son récit. Il faut juger Agrippine, Poppée et les autres favorites, Silius, Pallas mais aussi tous les courtisans. Chaque personnage voit ses actions pesées, souvent condamnées et l'événement du récit le plus secondaire contribue à apporter de nouvelles preuves pour ou contre l'un ou l'autre.

Plus encore, les représentations judiciaires prolifèrent même au niveau de la diégèse. Les événements de la cour romaine sont principalement des accusations portées officiellement par un personnage contre un autre. Suivant leur succès, ces mises en cause engendrent une nouvelle situation et une autre répartition des rôles ou bien causent la disgrâce de celui qui les a proférées. Elles sont en tout cas le moteur principal du récit, équivalent de péripéties qui font progresser l'action vers son terme. Sous le règne de Néron, on trouve notamment dans ce registre la première accusation portée contre Agrippine, qui nécessite d'être tranchée sans aucune nuance : la mère du despote réussit alors à plaider sa cause avec succès :

Ce discours émeut tous les assistants : on s'occupe à la calmer ; elle demande à voir son fils, elle le voit : il n'est question dans cette entrevue, ni de son innocence, qu'une apologie indécente pouvait rendre suspecte, ni de ses bienfaits, dont elle ne pouvait parler sans paraître les reprocher : les délateurs sont châtiés, ses amis sont récompensés. (*E*, I, 114)

Agrippine paraît devant Néron comme devant un juge. La manière dont il agit ensuite équivaut à un décret, établi après avoir entendu la prévenue. Toutes les luttes d'influences au sommet de l'état se règlent

ainsi, entre accusations portées et prises de décision consécutives qui donnent tort ou raison à celui qui incrimine. Ne sont donc mis en relief que des jugements qui s'accumulent d'une façon répétitive et qui composent la trame d'une histoire qui se réduit à une succession de débats judiciaires. Dans ce processus devenu systématique surgissent parfois des aberrations. C'est notamment le cas pour Burrhus accusé en même temps que l'affranchi Pallas :

Burrhus et Pallas sont accusés de conspiration. [...] Ils sont absous. On fut moins satisfait de l'innocence de Pallas que blessé de son orgueil : on lui objecte le témoignage de ses affranchis, ses complices... (*E*, I, 115)

Rapidement croquée, l'anecdote fait cependant la part belle au vocabulaire de la loi, ce qui indique bien la formalisation de l'accusation. Ce n'est pas une rumeur qui fait planer un vague soupçon, c'est bien un reproche officiellement adressé auquel l'accusé doit répondre avec précision pour éviter une fin rapide.

Compte tenu de cette multiplication des procès, on voit parfois un personnage occuper différents rôles suivant les situations. Ainsi, ce Suilius qui devenait un cas judiciaire dans le discours de l'apologiste s'était trouvé impliqué de son vivant dans des affaires de justice. Avant d'être condamné pour ses malversations, il s'était fait l'accusateur de Sénèque :

Personne ne doutait de l'innocence des liaisons du philosophe avec Julie ; cependant, lorsque ce Suilius le traduisait comme corrupteur de la famille impériale, le peuple, le sénat, le prince entendirent une fausse accusation qui diffamait au moins également et César et le philosophe. (*E*, I, 118)

Suilius passe pour l'instigateur d'un procès, il est celui qui place Sénèque dans une situation délicate vis-à-vis de la justice. Dans un second temps, il va connaître à son tour l'état d'accusé et même celui de coupable, de telle sorte qu'il est ensuite aisé pour l'apologiste de reprendre fictivement son procès pour en proposer une version quelque peu actualisée. Du reste, pour ce personnage, la confusion des rôles est permanente puisque c'est au moment où il est traduit en justice qu'il accuse Sénèque. Pris dans plusieurs systèmes de procès dont certains sont véritables et d'autres plus symboliques, voire implicites, le détracteur du philosophe est en tout cas un exemple particulièrement significatif de la manière dont l'apologiste présente ses personnages. Au niveau de l'énonciation, ils sont tous convoqués devant le

lecteur afin que leur conduite soit évaluée et que leur culpabilité ou leur innocence soit déterminée. Mais, dans le même temps, c'est au niveau de l'énoncé que les situations d'ordre judiciaire se multiplient. L'accusation portée constitue à chaque fois une péripétie nouvelle du récit. C'est elle qui occasionne les bouleversements au sommet de l'état et représente la manière principale dont les problèmes politiques se posent et se règlent. Dans le cas de Suilius, on en arrive même à un télescopage des différentes formes de procès, avec un effet de redoublement notable entre la mise en accusation de l'individu par la justice de son temps et celle que l'apologiste développe :

Il se présenta devant les juges ; là, se livrant à une audace naturelle que le grand âge affranchissait de toute retenue, il se déchaîna contre Sénèque...
(E, I, 116)

Le récit du narrateur inclut ensuite le discours diffamatoire du personnage avant d'en livrer la réfutation principalement par le biais d'une attaque *ad hominem*. Tout se passe comme si le texte reproduisait le procès de l'époque avec la réplique consécutive de l'avocat de Sénèque. Scène historique et situation d'énonciation interfèrent et se mêlent au point qu'il ne semble s'agir que d'un seul procès, entamé il y a bien longtemps et poursuivi aujourd'hui par l'intermédiaire de l'écriture.

Il n'est pas exagéré, dès lors, de parler d'un véritable règne du jugement au sein du texte. La valeur accordée à l'opinion donne l'impression d'une instabilité permanente, notamment à l'échelle de la scène antique. La calomnie y rend en effet la position des uns et des autres éminemment fragile, car c'est au final le despote qui tranche les litiges suivant son humeur. Du coup, le vocabulaire judiciaire voit son aura sérieusement affaiblie. Au niveau de l'énonciation, il vise ostensiblement à formaliser la situation de jugement pour lui conférer une allure plus solennelle, empreinte d'une certaine objectivité. Mais la représentation des cas judiciaires dans le texte prouve bien que, derrière les termes officiels, se cache une réalité beaucoup plus trouble, où les décisions sont davantage le fruit du caprice que celui de la raison. Autrement dit, dans l'*Essai*, l'apparat judiciaire ne suffit pas : il est nécessaire d'en garantir le contenu afin que se formule véritablement un jugement équitable.

L'avis que les hommes du dix-huitième siècle se font sur des personnes, quelle que soit l'époque à laquelle elles appartiennent, doit nécessairement tenir compte des règles de jugement qui s'élaborent au cours du siècle au fil des affaires judiciaires et des traités théoriques. L'affaire Calas et celle du chevalier de La Barre évoquées par Voltaire, mais aussi l'essai de Beccaria *Des délits et des peines* participent de cette réflexion sur les principes d'une justice équitable. La tendance majeure du siècle consiste à défendre l'idée d'une mesure dans la peine, d'une adaptation systématique du châtiment au crime⁶. Sont discréditées les condamnations arbitraires et toutes les procédures où la sanction excède de beaucoup la gravité du fait commis. Pour parvenir à introduire cette forme de rationalité dans l'élaboration de la décision judiciaire, les philosophes établissent des règles présentées comme des fondements qui ne peuvent en aucun cas être négligés.

Au premier plan se situe évidemment le respect de la présomption d'innocence, qui oblige l'accusateur à faire la preuve de ce qu'il avance avant de mettre en cause son adversaire. Rousseau⁷ et Diderot inscrivent leur démonstration dans le respect préalable de ce principe. Pour eux, il est impossible d'énoncer la culpabilité de ceux qu'ils défendent, s'il persiste un seul doute qui jouerait en leur faveur. Dans les *Dialogues*, c'est évidemment le personnage de Rousseau qui s'appuie sur cette règle :

... il n'est permis de punir le crime que quand il ne reste aucun moyen d'en douter.⁸

⁶ Voir par exemple, les propos de Beccaria au début de son ouvrage : « Mais il s'est trouvé bien peu de gens pour envisager et combattre la cruauté des châtimens et l'irrégularité des procédures criminelles, cette partie si essentielle de la législation, et si négligée dans presque toute l'Europe ; il s'en est trouvé bien peu pour [...] réfréner [...], avec la seule force des vérités reconnues, le cours trop libre d'une puissance dévoyée qui a donné trop longtemps l'exemple, réputé légitime, d'une froide atrocité. Et pourtant les gémissens des faibles, sacrifiés à la cruelle ignorance et à l'indolence des riches, les supplices barbares prodigués avec une inutile sévérité pour des fautes non prouvées ou chimériques [...] auraient dû ébranler ceux qui exercent, comme une magistrature, la direction des opinions humaines. » (Beccaria, *Des délits et des peines*, Paris, Garnier-Flammarion, 1991, p. 61).

⁷ D'une manière générale, Rousseau construit toute son argumentation à partir d'un cadre judiciaire strict. Il affirme que ses réponses à ses ennemis « dérivent immédiatement des premiers principes de la justice, des premiers éléments du bon sens et qu'elles sont applicables à tous les cas possibles d'une situation pareille à celle où [il est] » (*Dialogues*, « Du sujet et de la forme de cet écrit », p. 59.).

⁸ *Dialogues*, I, p. 136.

Quant à l'apologiste de l'*Essai*, il se vante d'un préjugé favorable en toutes circonstances, qui équivaut à une mise en application de cette idée :

Pour moi, qui n'ai l'honneur d'être ni philosophe ni augure, je crois facilement aux vertus, et il me faut des preuves bien nettes pour me faire croire aux crimes. (*E*, I, 104)

Si la règle est formulée d'une manière plutôt impersonnelle chez Rousseau, elle paraît davantage intériorisée dans le cas de l'apologiste de Sénèque : il s'applique à lui-même cette loi, mais elle n'a pas l'allure d'un principe légal, que lui confère la forme de la sentence choisie par l'auteur des *Dialogues*. Diderot espère convaincre le lecteur par suggestion et par imitation, tandis que son homologue, dans ce cas précis, semble adopter une posture beaucoup moins souple, préférant la coercition à l'incitation.

Quoiqu'il en soit, leur attachement à cette idée implique que l'un et l'autre accordent un grand poids à la preuve. Elle est l'élément décisif qui donne consistance et même existence à la faute commise. Sans elle, toute allégation est vivement rejetée comme infondée. Diderot répond ainsi à Louis de Sacy qui affirme que Sénèque était avare :

Quelle preuve a-t-il donnée de ce vice, et quelle preuve en apporte-t-on ? (*E*, I, 193)

Rousseau, pour sa part, préconise l'examen des preuves comme un élément à mettre naturellement en jeu pour son jugement, poussant plus loin que Diderot les contraintes posées à l'acceptation d'une affirmation. Quand l'apologiste de Sénèque se contente de réclamer des preuves des accusations portées suggérant que le texte de son adversaire n'en comporte pas, Rousseau, lui, s'autorise en plus le droit de considérer la preuve avec circonspection⁹. Après avoir été apportée, elle doit encore être analysée par un regard extérieur qui en confirmera ou non la validité. Ces garanties témoignent d'une vision réflexive plus élaborée que celle de Diderot sur la question judiciaire. Selon

⁹ Cf. *Dialogues*, I, p. 140 : « ... qui est-ce qui a pris sa défense et parlé pour lui, qui est-ce qui s'est donné la peine d'examiner l'accusation, les accusateurs, les preuves [...] ? ».

l'auteur des *Dialogues*, les ennemis de Jean-Jacques ne s'en tiennent pas à faire circuler des rumeurs à son sujet, ils produisent des preuves entièrement inventées par eux. Ils ont ainsi composé un texte où sont accumulés les détails justifiant leur haine de l'auteur¹⁰. Face à ces ruses, il devient indispensable d'interroger la nature des preuves, leur provenance afin de déterminer leur valeur. En réalité, l'apologiste de l'*Essai* ne néglige pas non plus ce travail : il analyse notamment avec précision l'origine des preuves pour montrer qu'elles ne sont pas solides. Le plus souvent, il signale qu'elles reposent non sur des faits mais sur le témoignage d'un Suilius, dont les affirmations sont plus que douteuses. Il met en question également le sens donné à certains éléments admis traditionnellement comme signes des manquements ou faiblesses du philosophe. Il conteste entre autres l'interprétation d'œuvres composées par Sénèque, de la *Consolation à Helvia* à la *Consolation à Polybe*. Il met en place d'autres hypothèses de lecture de ces textes en relation avec ce que vivait leur auteur, si bien que ces ouvrages apparaissent sous un autre jour et perdent leur statut de preuves pour les ennemis du stoïcien.

Pour Diderot comme pour Rousseau, ces principes de présomption d'innocence, de nécessité de la preuve et de justification de celle-ci constituent des instruments indispensables de protection de l'accusé. Dans leur esprit, le fait d'être mis en cause est un acte tellement grave, dangereux pour la réputation de qui en est la victime, qu'il convient de fixer un seuil d'exigence très élevé pour l'accusateur :

On n'en est pas aux premières notions de la justice, si l'on ignore que des conjectures suffisent pour absoudre, et qu'il faut des faits positifs pour inculper. [...] Je cherche un innocent, et vous, semblables à d'atroces criminalistes qui s'éloignent du tribunal, chagrins de n'avoir pas un accusé à envoyer au gibet, vous vous fatiguez à chercher un coupable. (*E*, I, 180)

Il existe une dissymétrie évidente entre la tâche de l'apologiste et celle de son adversaire : le premier se contente du doute tandis que le second doit faire la preuve que l'accusé est en faute¹¹. De ce point de

¹⁰ Ibid., III, p. 388 : « Cet ouvrage qu'on prépare de longue main pour le publier d'abord après sa mort, doit, par les pièces et les preuves dont il sera muni fixer si bien le jugement du public sur sa mémoire, que personne ne s'avise même de former là-dessus le moindre doute ».

¹¹ Cf. aussi *Essai*, I, p. 107 : « 'Accusateur ou apologiste, suis-je dispensé d'être juste ?' »

vue, la justice se situe à l'opposé de la rumeur publique : la calomnie peut, pour sa part, être avancée sans fondement solide et se trouver consécutivement amplifiée, le défenseur se trouvant lui dans la situation difficile de prouver ce qui n'est pas. Dans ce cas, l'effort et la difficulté sont du côté de l'apologiste, alors que dans le cadre du droit, à l'intérieur duquel se positionnent l'auteur des *Dialogues* et celui de l'*Essai*, tout le travail incombe théoriquement à l'accusateur, que sa malveillance pousse parfois à s'épuiser à chercher des faits contre un individu.

Ainsi, ce n'est pas par simple volonté de rendre le débat sur l'individu plus solennel que les auteurs exploitent abondamment le vocabulaire judiciaire. Ils souhaitent en fait se placer sous la protection des fondements d'un droit en train de se transformer au cours du siècle. Dans un système judiciaire équitable, émergent la prééminence des droits de la défense et tout un ensemble de contraintes pour l'accusation qui, elle, a avant tout des devoirs. La structure argumentative des deux textes interdit clairement de se situer en dehors de ce cadre pour établir un jugement. Tout procédé qui placerait l'accusé et ses juges dans l'arbitraire passerait pour scandaleux. Diderot ne l'envisage même pas ; dans les *Dialogues*, le personnage de *Rousseau* rappelle vite à l'ordre le Français, bien près de tolérer une entorse majeure aux règles élémentaires de la justice :

le Français.

Hé quoi ! des formalités judiciaires qui doivent être générales et sans exception dans les tribunaux quoique souvent superflues font-elles loi dans des cas de grâce et de bénignité comme celui-ci ? D'ailleurs l'omission de ces formalités peut-elle changer la nature des choses, faire que ce qui est démontré cesse de l'être, rendre obscur ce qui est évident, et, dans l'exemple que vous venez de proposer, le délit serait-il moins avéré, [...] quand sur la seule notoriété du fait on [...] aurait roué [le prévenu] sans tous ces interrogatoires d'usage, en serait-on moins sûr d'avoir puni justement un assassin ? [...]

Rousseau.

Vous me faites frémir. Est-ce vous qui parlez ainsi ? Si je le croyais je fuirais au lieu de répondre. Mais non, je vous connais trop bien. Discutons

Non ; mais tout étant égal d'ailleurs, voit-on les mêmes inconvénients à défendre un accusé qu'à condamner un innocent ? ». L'apologiste établit une hiérarchie dans la gravité des erreurs judiciaires possibles où l'accusation injustifiée l'emporte sur la défense d'un coupable.

de sang-froid avec vos Messieurs ces questions importantes d'où dépend avec le maintien de l'ordre social la conservation du genre humain.¹²

Juger hors du respect de principes fondamentaux devient un acte honteux, dont les répercussions implicites concernent l'Etat tout entier. Le Français s'appuie sur une prétendue évidence de la culpabilité de Jean-Jacques pour passer outre des règles qui apparaissent superflues dans ce cas. Or, le personnage de *Rousseau* considère qu'une telle logique est inhumaine ; en refusant de l'attribuer au Français, visiblement sous l'influence des Messieurs, il marque combien ce raisonnement le révulse. Hors la justice donc, pas de jugement acceptable. Le danger majeur de cette inscription dans les marges du fonctionnement du droit est la place qui est accordée à l'accusé. Il risque d'être réduit au silence au point qu'on n'entendra plus que le discours accusateur. Le déséquilibre est alors complet. Surtout, Rousseau agite ainsi le spectre d'un jugement prononcé en l'absence de l'individu visé, dans une impunité complète, comme si un petit nombre de personnes s'appropriait la vie d'un homme et sa réputation à son insu.

Or, les apologistes placent justement au premier plan le droit à la parole de l'accusé. A côté de toutes les autres règles dont ils font la promotion, celle-ci revêt apparemment à leurs yeux une importance particulière. Dans la mesure où leurs textes s'adaptent au fonctionnement d'un débat judiciaire idéal, Rousseau et Diderot ne donnent cependant pas systématiquement la parole aux personnages accusés. Les deux avocats cultivent le même souci de maintenir l'individu qu'ils défendent à une place en quelque sorte extérieure à la scène judiciaire, comme pour les préserver. Cela se vérifie particulièrement pour la figure de Jean-Jacques dans les *Dialogues*, dont on sait qu'elle est située dans un monde idéal, bien éloignée des débats des hommes à son sujet. Toutefois ce personnage prend ponctuellement la parole afin de commenter les propos du Français et de *Rousseau*. Ses remarques se trouvent notamment dans des notes de telle sorte qu'elles ne sont jamais l'objet de réactions de la part des deux autres interlocuteurs qui n'en ont pas connaissance. Quant aux discours qui encadrent les trois dialogues, ils manifestent également la présence de l'accusé et lui donnent une importance accrue dans le dispositif textuel. A cet étrange positionnement il faut ajouter les occasions où les paroles de Jean-Jacques sont rapportées par le personnage de *Rous-*

¹² *Dialogues*, I, p. 135.

seau, dans le second dialogue notamment, sous la forme du discours direct, indirect ou encore narrativisé. Ainsi, au sujet de ses prétendues richesses, le défenseur reproduit ce qu'a répondu son interlocuteur à ses insinuations concernant la fortune que lui a apportée la vente de ses livres :

Vous avez raison, me dit-il, si vous ne voulez dire en cela que ce qui pouvait être ; mais si vous prétendez en conclure que la chose est réellement ainsi et que je suis riche en effet, vous avez tort, tout au moins ; car un sophisme bien cruel pourrait se cacher sous cette erreur.

Alors il entra dans le détail articulé de ce qu'il avait reçu de ses libraires pour chacun de ses livres...¹³

De la reproduction exacte au résumé de paroles, le discours de Jean-Jacques occupe là encore un certain espace, mais son statut diffère significativement des autres cas de figure. D'abord, il ne prend pas place dans les marges du texte, en introduction ou en note. Surtout, il s'inscrit dans la dynamique argumentative du plaidoyer de *Rousseau* et acquiert la valeur d'une preuve. Par l'intermédiaire du récit de l'entrevue qu'il a eue avec lui, *Rousseau* fait entrer Jean-Jacques dans le débat judiciaire : ce dernier se justifie de manière détaillée, à la manière d'un accusé livrant sa propre version des faits en réponse à la question d'un avocat.

La mise en scène de la parole de l'accusé revêt donc des formes variées dans les *Dialogues*. La figure de Jean-Jacques oscille entre une présence détachée et une inclusion véritable dans la mécanique judiciaire du débat. En effet, si l'auteur cherche visiblement à manifester une certaine distance de la part de l'innocent injustement terni, il a néanmoins besoin de son témoignage pour corroborer les intuitions du personnage de *Rousseau*. Il est impossible de faire l'économie du contact direct entre sa parole et le lecteur appelé à juger la situation. La retranscription d'une discussion qui tourne vite au monologue¹⁴ offre l'occasion d'entendre la version de l'accusé sans pour autant le convoquer dans le lieu même où se déroule le débat. Il échappe à la confrontation avec ses adversaires, aux questions et aux

¹³ *Dialogues*, II, p. 254-255.

¹⁴ À partir de la question sur les richesses, Jean-Jacques développe une réponse que son défenseur reproduit de la page 254 à la page 260.

remarques cruelles que son apologiste évite bien de lui faire¹⁵. Pas de prise à partie donc, mais une justification détaillée et développée où l'avocat laisse son protégé formuler ses propres idées, avant de livrer au Français ses impressions sur ces discours. Ces derniers paraissent d'autant plus convaincants qu'ils émanent de la même source que les commentaires introduits dans le paratexte. Or, par leur situation stratégique, ces remarques orientent l'ensemble de la lecture, elles contraignent le lecteur à épouser le point de vue de celui qui les énonce. Enclin à suivre Jean-Jacques quand il évoque a posteriori l'ensemble de l'échange entre *Rousseau* et le Français, le lecteur a tendance à donner autant de crédit à son discours quand il est cité par *Rousseau* dans le second dialogue.

Même mouvement d'adhésion quand Diderot met en scène la parole de l'accusé : les paroles de Sénèque insérées dans le texte passent pour une preuve incontestable susceptible de clore le débat entre censeurs et avocat du philosophe. Elles sont présentées comme l'élément décisif, par exemple sur la question de la présence du philosophe auprès du despote Néron :

Serait-ce donc un reproche à faire à Sénèque et à Burrhus que de l'avoir enchaînée pendant cinq ans ? Interrogeons le philosophe avant que de le juger : Sénèque, qu'as-tu fait de Néron ? -J'en ai fait tout ce qu'il était possible d'en faire. J'ai emmuselé l'animal féroce ; sans moi, il eût dévoré cinq ans plus tôt. (*E*, I, 95)

L'auteur se livre à un véritable simulacre d'audition de l'accusé, comme si Sénèque assistait à son procès et pouvait être entendu. En convoquant le philosophe pour qu'il s'explique immédiatement sur le sens de sa conduite, l'avocat prétend couper court aux insinuations par la mise à jour idéale des intentions profondes de son protégé. Comme pour Jean-Jacques, il n'est pas envisagé un instant que l'accusé puisse mentir. Surtout, Diderot insiste sur la nécessité de voir cette parole justificatrice précéder la décision du tribunal : Sénèque a le droit de s'exprimer avant que l'on ne se prononce sur les faits qui lui sont reprochés ; il est inconcevable de statuer à son sujet sans l'écouter au préalable. En rappelant cette prérogative, l'apologiste s'inscrit dans le prolongement des principes défendus par l'auteur des

¹⁵ Cf. *Dialogues*, II, p. 261 : « Voyant l'indignation dont il s'enflammait à ces idées, je me gardai de lui parler de tous ces fatras de livres et de brochures qu'on lui avait fait barbouiller et publier tous les jours avec autant de secret que de bon sens ».

Dialogues. Qu'importe alors si les paroles de Sénèque ne sont pas authentiques : en les recréant, Diderot montre son attachement à un processus de jugement qui n'évacue pas la personne de l'accusé. A un moment ou à un autre, ce dernier doit obtenir le droit de livrer son propre témoignage qui a un poids bien supérieur à la parole de son avocat, aussi convaincante soit-elle.

Pourtant, il est bien entendu que Sénèque ne peut intervenir fréquemment dans un débat que des hommes du dix-huitième siècle tiennent à son sujet. Autant Jean-Jacques est contemporain de ses juges, autant le philosophe antique ne peut venir systématiquement évoquer ses actes sans que le principe de vraisemblance ne soit sérieusement altéré. Aussi l'auteur de l'*Essai* limite-t-il les interventions de ce genre. Il lui arrive d'introduire des propos du stoïcien sous d'autres formes, ce sont alors des témoignages déguisés, dont le ton et le mode d'insertion reflètent moins nettement l'atmosphère du tribunal.

Chez Rousseau comme chez Diderot, la souscription à un idéal de justice équilibrée conduit donc à faire entendre la parole de l'accusé. Toutefois, cette présence n'est pas sans soulever quelques difficultés : Sénèque ne peut participer à un procès qui se tient bien des siècles plus tard, Jean-Jacques ne doit pas risquer de voir sa tranquillité perturbée par des questions malveillantes. Les apologistes partagent le même souci de marquer une frontière entre celui qu'ils défendent et les calomnieurs. Leur principale protection consiste à ne convoquer que ponctuellement les accusés. Rendue plus rare, leur parole n'a que plus de force. Leur discours est par ailleurs sacralisé par divers procédés, de telle sorte que Jean-Jacques et Sénèque semblent ne pouvoir dire que l'exacte vérité. Norme judiciaire et stratégie apologétique se recourent alors sans difficulté : l'accusé ne peut monopoliser la parole pendant le cours de son procès. Son témoignage est considéré avec attention et jugé crucial dans la conviction que se forgeront les juges. Toutefois, le reste du temps, il convient qu'il demeure silencieux et laisse la procédure judiciaire se dérouler sans son intervention. Seule cette réserve peut laisser penser que la décision prise finalement par les juges l'aura été à partir d'un fondement solide, c'est-à-dire à la suite d'un débat équitable entre défense et accusation.

Tout en faisant la part belle à de multiples discours sur la personne de Sénèque, l'*Essai* donne surtout à entendre la voix surplombante de

l'apologiste imposant ses vues. Malgré tout, il apparaît clairement que la parole adverse trouve sa place dans le texte, si bien qu'au terme de l'analyse, le lecteur aura l'impression d'avoir entendu les deux partis s'exprimer. A ce titre, Diderot ambitionne de composer une œuvre de synthèse et non de parti-pris : il suggère l'idée que toutes les options restaient ouvertes dans son esprit au moment où il a entamé le travail et que ce n'est qu'au terme de celui-ci que son avis s'est formé. Il insiste ainsi sur le fait que toutes les décisions sont envisageables avant de débiter le débat : Sénèque pourrait être condamné ou absous.

Les *Dialogues* sont conçus dans le même esprit. Bien que dans les faits, le texte fonctionne comme un plaidoyer en faveur de l'auteur, ce dernier affirme initialement son intention de donner sa chance à chacun des deux camps. Face à l'apologiste, il estime avoir créé un adversaire moins caricatural que ses ennemis réels qui se seraient bien vite discrédités par leurs propos :

En prenant un Français pour mon autre interlocuteur, je n'ai rien fait que d'obligeant et d'honnête pour le nom qu'il porte, puisque je me suis abstenu de le rendre complice d'une conduite que je désapprouve, et je n'aurais rien fait d'injuste en lui donnant ici le personnage que toute sa nation s'empresse de faire à mon égard. J'ai même eu l'attention de le ramener à des sentiments plus raisonnables que je n'en ai trouvé dans aucun de ses compatriotes, et celui que j'ai mis en scène est tel qu'il serait aussi heureux pour moi qu'honorable à son pays qu'il s'y en trouvât beaucoup qui l'imitassent. Que si quelquefois je l'engage en des raisonnements absurdes, je proteste derechef en sincérité de cœur que c'est toujours malgré moi, et je crois pouvoir défier toute la France d'en trouver de plus solides pour autoriser les singulières pratiques dont je suis l'objet et dont elle paraît se glorifier si fort.¹⁶

Rousseau pointe avec insistance les multiples concessions qu'il a faites pour forger une figure ennemie qui échappe au ridicule : il a donné aux Français un meilleur rôle que celui qu'ils ont tenu dans l'affaire, il a mis dans la bouche de leur représentant les arguments valables qu'il a pu imaginer pour justifier les mauvais traitements qu'il a subis. Il a donc fait de ce personnage une figure productive du dialogue, dans la mesure où elle peut faire avancer le débat et non s'immobiliser dans une posture d'opposition systématique. Le Français est crédible car il se montre capable d'écouter, de réviser son jugement, d'adapter son argumentaire. Il n'est pas conciliant, il ne cède

¹⁶ *Dialogues*, « Du sujet et de la forme de cet écrit », p. 60.

pas aisément, mais son attitude n'est pas figée dans un rejet sans motif. De la même manière, pour les Messieurs dont l'auteur s'estime la victime, c'est un véritable travail d'imagination qu'il avoue avoir mené pour concevoir les motifs et les ruses qu'ils lui ont cachés soigneusement¹⁷. Le souci de ne pas s'épargner l'a guidé à ce propos aussi. Le préambule aux trois dialogues constitue une entreprise de programmation de la lecture extrêmement précise : le lecteur est conditionné pour considérer que l'écrivain a accordé tout ce qui était possible à ses adversaires, et que le débat va avoir lieu à armes égales.

Cette impression est renforcée par le début *in medias res* du premier dialogue qui met en place une dissymétrie inattendue entre participants et adversaires de l'auteur :

Rousseau.

Quelles incroyables choses que je viens d'apprendre ! Je n'en reviens pas : non, je n'en reviendrai jamais. Juste ciel ! quel abominable homme ! qu'il m'a fait de mal ! Que je le vais détester !

Un Français.

Et notez bien que c'est ce même homme dont les pompeuses productions vous ont si charmé, si ravi par les beaux préceptes de vertu qu'il y étale avec tant de faste.¹⁸

D'une part, un consensus paraît s'établir immédiatement en défaveur de Jean-Jacques. Le personnage de *Rousseau* se rallie à l'avis du Français, qui a lui-même été précédemment détrompé dans la bonne opinion qu'il avait de l'écrivain. D'autre part, cette déception initiale inscrit la discussion dans le prolongement d'un jugement. Elle a l'apparence d'un aboutissement qui évacue provisoirement la nécessité du débat. Tout est donc fait pour que le lecteur pense que Jean-Jacques ne va pas être ménagé, et qu'un préjugé négatif oriente l'examen de son cas. Ce n'est que progressivement que la tendance

¹⁷ Cf. *Dialogues*, « Du sujet et de la forme de cet écrit », p. 59 : « Tous mes soins n'aboutissant à rien qui pût me satisfaire, j'ai pris le seul parti qui me restait à prendre pour m'expliquer : c'était, ne pouvant raisonner sur des motifs particuliers qui m'étaient inconnus et incompréhensibles, de raisonner sur une hypothèse générale qui pût toutes les rassembler : c'était, entre toutes les suppositions possibles, de choisir la pire pour moi, la meilleure pour mes adversaires, et dans cette position, ajustée autant qu'il m'était possible aux manœuvres dont je me suis vu l'objet [...] d'examiner quelle conduite de leur part eût été la plus raisonnable et la plus juste ».

¹⁸ *Dialogues*, I, p. 65.

va s'inverser, au fur et à mesure qu'avance l'enquête censée révéler la vérité du caractère de l'écrivain et la réalité de sa situation.

Après cette prévention initiale, le débat débute à proprement parler. Bien vite, en effet, *Rousseau* s'émancipe de la manière de voir de son interlocuteur et acquiert une indépendance de jugement en creusant les fondements de l'opinion du Français. Le débat contradictoire naît du récit du traitement de Jean-Jacques par les Messieurs. Le Français expose ainsi leur idée de profiter du fait que l'écrivain serait trop arrogant pour faire l'aumône. Ce fait déclenche un échange vif où le désaccord se substitue à la connivence :

Rousseau.

Mais je crois que vous et moi serions assez capables d'une pareille arrogance : qu'en pensez-vous ?

Le Français.

Cette délicatesse est permise à d'honnêtes gens. Mais un drôle comme cela qui fait le gueux quoiqu'il soit riche, de quel droit ose-t-il rejeter les menues charités de nos Messieurs ?

Rousseau.

Du même droit, peut-être, que les mendiants rejettent les siennes. Quoiqu'il en soit, s'il fait le gueux, il reçoit donc ou demande l'aumône ? Car voilà tout ce qui distingue le gueux du pauvre [...].

Le Français.

Eh non ! Celui-ci ne la demande pas directement. Au contraire, il la rejette insolemment d'abord ; mais il cède à la fin tout doucement quand on s'obstine.

Rousseau.

Il n'est pas si arrogant que vous disiez d'abord, et retournant votre question, je demande à mon tour pourquoi ils s'obstinent à lui faire l'aumône comme à un gueux, puisqu'ils savent si bien qu'il est riche ?

Le Français.

Le pourquoi, je vous l'ai déjà dit. Ce serait, j'en conviens outrager un honnête homme : mais c'est le sort que mérite un pareil scélérat d'être avili par tous les moyens possibles, et c'est une occasion de mieux manifester son ingratitude par celle qu'il témoigne à ses bienfaiteurs.

Rousseau.

Trouvez-vous que l'intention de l'avilir mérite une grande reconnaissance ?¹⁹

Entre les deux hommes, la discussion devient plus tendue car Rousseau montre une acuité particulière dans l'examen de la logique du Français : il démasque plusieurs contradictions internes au raisonne-

¹⁹ Ibid., p. 124-125.

ment, qui visent à noircir Jean-Jacques en lui attribuant des traits contradictoires (richesse et pauvreté, arrogance et humilité). De son côté, le Français s'impatiente et cherche systématiquement une issue pour conserver l'ascendant qui était le sien au début. Aux yeux du lecteur, il n'est plus l'homme clairvoyant qui apportait un savoir certain sur la personne de l'écrivain. Sa supériorité s'effrite devant les remarques pleines de bon sens de son interlocuteur, qui le pousse dans ses derniers retranchements par d'habiles questions auxquelles il ne parvient pas à fournir de réponses entièrement satisfaisantes.

Les positions ne sont donc pas fixées définitivement dans ce dialogue amorcé sur un faux consensus. L'affrontement fait évoluer les personnages, *Rousseau* d'abord, qui, trompé par les apparences, découvre bientôt en interrogeant le Français que les fondements de la mauvaise réputation de Jean-Jacques ne sont pas solides. Son interlocuteur révisera lui aussi progressivement son jugement, cédant aux assauts d'un adversaire combatif, prêt à discuter les moindres détails et soucieux de déceler les faiblesses du raisonnement de l'autre. De ce point de vue, les *Dialogues* mettent en scène un cheminement intellectuel qui s'opère par le biais de la discussion. D'un accord défavorable à Jean-Jacques, les deux personnages passent à une reconnaissance de ses vertus. Le complot mené contre lui apparaît comme une évidence à leurs yeux au terme de l'analyse de sa personnalité et de ses œuvres. En introduisant la notion de droit, de justice dans leur échange, *Rousseau* et le Français ont fait émerger une vérité solide éloignée du préjugé. Développée à l'intérieur de ces bornes, leur réflexion s'est révélée fructueuse et l'opposition des points de vue²⁰ a débouché sur une conclusion commune qui prend la forme d'un jugement : l'innocence de Jean-Jacques est admise comme sûre. Si le doute demeure au terme du débat contradictoire, il porte sur la publicité de cet avis. Emise dans le cadre de la sphère privée, la décision rendue pourrait bien ne pas devenir publique. La limite d'un tel procès réside dans son efficacité sociale : revendiqué en catimini, le ju-

²⁰ Le personnage de Rousseau voit dans la confrontation d'opinions contradictoires le mode le plus sûr d'élaboration de la vérité. Dans sa réflexion sur la constitution d'une procédure équilibrée, il fait la promotion de ce système : « ... la déposition des témoins en quelque nombre qu'ils puissent être n'a de poids qu'après leur confrontation. De cette action et réaction et du choc de ces intérêts opposés doit naturellement sortir aux yeux du juge la lumière de la vérité, c'en est du moins le meilleur moyen qui soit en sa puissance. » (*Dialogues*, I, p. 138).

gement perd de sa valeur. A quoi sert-il d'être déclaré non-coupable si personne ne prend connaissance de ce fait ?

L'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* se présente également comme une enquête complète et définitive qui scelle la question du jugement de Sénèque. On sait que le préambule décrit l'écriture du texte comme un parcours, un cheminement et que ce dernier s'achève par un paragraphe intitulé symboliquement « Conclusion » (E, II, 430-431). Toutefois, l'apologie exhaustive de l'action et de la personnalité d'un individu se termine là encore dans une certaine amertume. On ne peut guère parler de jugement rendu même si tout le livre est censé démontrer sans doute possible que le philosophe antique fut un homme de bien. En effet, la multiplication des interrogations à la fin de l'ouvrage laisse ouverte la question. Surtout, au-delà de la réputation de Sénèque, c'est le livre lui-même qui semble devenir l'objet de polémiques qui restent à trancher :

Après tant de comptes opposés que l'on vous a rendus de cet *Essai* sur les mœurs et les écrits de Sénèque, lecteur, dites-moi, qu'en faut-il penser ? (E, II, 430)

Le jugement reste donc à produire, aussi bien sur Sénèque que sur son apologie. Le texte a eu beau intégrer des avis contradictoires aussi bien sur le personnage que sur le livre²¹, l'abondance ne change rien à l'affaire. Tout se passe comme si le lecteur était placé dans la position du juge, à qui reviendrait la décision finale. Bien sûr, une telle injonction va à l'encontre du processus de conditionnement du jugement mené dans le texte, il est néanmoins conforme à une certaine éthique judiciaire qui autorise chacun, en son âme et conscience, à se prononcer librement après avoir écouté chaque parti. En se soumettant finalement à cette formalité, l'auteur renonce à englober en son texte l'ensemble du procès. L'ultime délibération lui échappe finalement, comme échappe nécessairement un livre publié, qui, quels que soient les dispositifs mis en place en son sein, se retrouve en définitive soumis à une appréciation sur laquelle l'écrivain n'a plus aucun pouvoir.

Pour des raisons différentes, *Essai* et *Dialogues* échouent à mener à terme le parcours judiciaire dans lequel ils ont inscrit leur héros.

²¹ La première phrase de la conclusion fait visiblement référence aux vingt-six points énumérés et commentés à l'intérieur du paragraphe 109 de la seconde partie de l'œuvre.

Que la décision la plus importante soit remise à un hors-texte ou qu'elle reste confidentielle au point d'être inefficace, on n'assiste pas à un mouvement final de libération et d'apaisement. La dynamique créée par la présence à l'intérieur du texte de tenants d'avis très divergents n'aboutit pas à un règlement satisfaisant de la question placée au cœur de l'œuvre : à ce titre, le procès est, dans les deux cas, inachevé, il laisse une impression de manque et se termine sur une note plutôt décevante.

L'omniprésence d'un vocabulaire judiciaire, la mise en place de procédures s'inspirant assez précisément de cet univers ne constituent pas des garanties tout à fait efficaces quant à la production d'un jugement exact. Ce cadre légal fournit néanmoins des armes aux apologistes désireux de délaïsser le terrain du jugement de goût, élaboré sans rigueur, pour celui d'une évaluation fondée sur le respect des droits de l'accusé. Il importe absolument à Diderot et à Rousseau de mettre à mal les préjugés de l'opinion pour reconstruire un point de vue à partir de la présomption d'innocence du philosophe critiqué. Les deux auteurs estiment également nécessaire de faire valoir les droits de la défense et de leur opposer les devoirs de l'accusation. A l'intérieur de la machine judiciaire, le discours apologétique dispose d'un certain nombre de privilèges qui sont ceux détenus par la coterie des calomnieux hors de l'appareil légal. La voix de la défense a plus de force, car elle est soutenue par une série de précautions qui assurent à l'accusé qu'il n'est pas considéré comme coupable avant le terme du procès. Au-delà de certains avantages, la défense se trouve placée dans les deux œuvres dans une relation frontale avec l'accusation, situation qui correspond à ce qui se passe dans un tribunal. *Dialogues* et *Essai*, en plus d'être des plaidoyers virulents en faveur d'un personnage, sont aussi des rapports exhaustifs de ce qui s'est dit pour et contre ces individus. Dans les deux textes, la vérité naît de la confrontation de thèses contradictoires. Le jeu des arguments et des contre-arguments empêche qu'aucun mauvais principe ne se trouve accrédité : chacun des deux camps pousse ses opposants à s'appuyer sur des éléments solides, les autres étant immédiatement dévalorisés par une critique acerbe et impitoyable. Une forme d'exigence émerge donc quant à la qualité du débat tenu. Les écrivains soulignent ainsi régulièrement l'indigence des discours des accusateurs, l'auteur des *Dialogues* se propose même de donner aux ennemis de Jean-Jacques des arguments plus valables quoiqu'ils lui pa-

raissent encore bien faibles. Derrière la forfanterie de l'apologiste, ces remarques suggèrent à quel point les écrivains jugent nécessaire de mettre en scène un débat crédible, d'où naîtrait une vérité solide, susceptible d'être largement admise. Cette conviction, partagée par Rousseau et Diderot, témoigne d'un usage assez semblable de l'apparat judiciaire dont ils dotent leurs textes. Bien que Rousseau formalise plus ouvertement sa réflexion sur le domaine judiciaire, faisant notamment référence à des affaires qui servent d'exemples à son raisonnement, Diderot construit son propos sur des principes similaires et avec des objectifs visiblement voisins de ceux de son ancien ami. Tous deux ambitionnent de voir leur oeuvre considérée comme un compte-rendu rigoureux, dans lequel l'avis exprimé ne l'est qu'au terme d'un combat où chacun a eu sa chance.

2. L'objet du délit

Afin de rendre efficace la procédure judiciaire, il convient de déterminer au préalable quel est le motif de l'accusation. Un des travaux essentiels chez l'un et l'autre écrivain consiste à définir précisément ce qui est jugé. La tâche n'est en fait pas si aisée qu'il y paraît de prime abord : la multiplicité des reproches constitue une première difficulté. Sénèque pourrait voir certains de ses écrits condamnés si l'on s'arrête aux motifs apparents de leur composition, mais c'est aussi tel ou tel point de sa conduite à l'égard de Néron qui fait l'objet de controverses. De même, Jean-Jacques subit de nombreuses accusations, si variées et originales qu'elles en finissent par se contredire entre elles. Cette diversité est à l'origine d'autres problèmes. Ainsi, faut-il que l'apologiste adopte le même ton vis-à-vis de celui qui porte atteinte à l'honneur de Sénèque et de tel autre qui critique avec véhémence son style ou plus globalement ses qualités de philosophe ? La réponse est d'autant plus délicate qu'un même censeur fait parfois porter son attaque sur tous ces aspects. Pour Rousseau, c'est le silence qui entoure les raisons de la haine contre Jean-Jacques qui rend l'exposé des chefs d'accusation bien délicat.

Toutefois, il apparaît que les critiques se polarisent principalement autour de la personnalité du philosophe. Ceci explique notamment l'intérêt porté aussi bien par l'auteur des *Dialogues* que par celui de *l'Essai*, non seulement à ce qui ressort de la conduite de l'individu qu'à ce qui se manifeste dans ses livres. Grâce à une prise en compte

de ces deux types de données, il serait envisageable d'obtenir quelques certitudes sur un problème qui relève avant tout de l'individuel, et même de l'intime.

Les ennemis de Jean-Jacques et de Sénèque partagent la même conviction que l'homme qu'ils chargent est vil et méprisable. Leur sévérité tient à leur certitude d'avoir affaire à un personnage moralement détestable. Les insinuations des censeurs de Sénèque laissent penser qu'il se serait conduit comme un lâche, en s'abaissant à supplier pour obtenir son rappel d'exil. Il passe également pour un homme cupide, fidèle à Néron dans la mesure où il recevait de lui des gratifications exceptionnelles. En composant l'oraison funèbre de Claude, il a révélé son aptitude au mensonge. Par ailleurs, lorsqu'il justifie la mort d'Agrippine, le philosophe ne franchit-il pas un pas supplémentaire dans la compromission ? D'un point de vue politique, il apparaît, selon ses ennemis, comme un complice peu regardant sur les crimes qu'il couvre. Il est capable d'aller très loin dans son soutien au pouvoir en place, et chacune des infamies du despote ternit simultanément sa réputation. Dessiné en creux par l'évocation des accusations dont il est victime, ce portrait est marqué par la bassesse du personnage. Il fait du philosophe une figure inquiétante car susceptible des actes les plus odieux. En somme, tout se passe comme si les traits traditionnellement reconnus chez Néron contaminaient son conseiller : la personnalité célèbre du premier déteint sur le second, qui en devient une sorte de double.

Le même caractère excessif, parfois caricatural des récriminations se retrouve dans les *Dialogues*. L'auteur se plaît à développer tous les faits qu'on attribue à Jean-Jacques. Le personnage de Rousseau estime ainsi, à propos de cette figure maléfique dépeinte par les Messieurs, qu'elle ne mérite aucune bienveillance de leur part :

Comment peut-on se pénétrer d'une pitié si tendre pour un être aussi mal-faisant, aussi cruel, aussi sanguinaire ? Comment peut-on choyer avec tant de sollicitude le fléau du genre humain, le ménager aux dépens des victimes de sa furie, et de peur de le chagriner lui aider presque à faire du monde un vaste tombeau ?... Comment Monsieur, un traître, un voleur, un empoisonneur, un assassin !²²

²² *Dialogues*, I, p. 155.

Jean-Jacques cumule les disgrâces : il est en tous points haïssable car ses forfaits paraissent nombreux, graves et variés. Evidemment, l'abondance des griefs énoncés contribue à les rendre moins plausibles, sauf à faire de cet homme un criminel d'exception. Pour le lecteur, il n'existe que cette alternative : soit les reproches perdent de leur crédibilité compte tenu de leur quantité, soit, réunis chez un seul individu, ils font de lui un monstre. C'est l'hypothèse que semble choisir *Rousseau* dans cet extrait, avant de se raviser par la suite. Grâce à ce personnage, l'auteur des *Dialogues* marque son rejet absolu d'un être aussi vil et dégradé. Avec la figure de *Rousseau*, il veut montrer qu'il partage le mépris naturel de l'opinion pour ceux qui agissent mal. Plus encore, il exhibe une sévérité qui détonne avec les manœuvres plus ambiguës des Messieurs. La condamnation morale du monstre par l'interlocuteur du Français est exemplaire, elle ne souffre pas de nuance et manifeste chez lui la prégnance de valeurs et de principes qui en font un homme au-dessus de tout soupçon.

Il y a dans les *Dialogues* un véritable plaisir, qui confine au masochisme, à appuyer sur toutes les noirceurs dont on accable Jean-Jacques. Chaque accusation sordide est rapportée en détail et participe au portrait d'un homme présenté comme méprisable. C'est cette image que les multiples insinuations du Français ont construit dans l'esprit d'un *Rousseau* qui n'a jamais fréquenté Jean-Jacques :

... vous m'avez fait voir dans le même être un petit menteur, un petit fripon, un petit coureur de cabarets et de mauvais lieux, un vil et crapuleux débauché pourri de vérole, et qui passait sa vie à aller escroquant dans les tavernes les écus à droite et à gauche aux manants qui les fréquentent. [...] Vous me forcez même de croire que ces écrits à la fois si fiers, si touchants, si modestes ont été composés parmi les pots et les pintes, et chez les filles de joie où l'Auteur passait sa vie...²³

L'accusé passe pour une figure marginale qui hante les bas-fonds, toujours à l'affût d'une mauvaise action à réaliser. Il vit comme un parasite, dans l'entourage d'individus de basse condition, il porte sur lui les stigmates de cette existence dépravée. Surtout, il y a chez lui une opposition entre ce que son imagination lui a dicté de noble et d'émouvant et le contexte dans lequel il l'a couché sur papier. Ce tableau vise clairement à susciter une impression de scandale : le criminel est d'autant plus odieux qu'il conjugue une apparence de vertu

²³ Ibid., p. 164.

avec la conduite la plus vicieuse qui puisse être conçue. On touche là à l'essence fondamentale de l'accusation portée contre Jean-Jacques, mais aussi contre Sénèque. Ce que les ennemis de ces hommes mettent en relief, c'est un contraste saisissant entre une façade et la réalité. Ces deux philosophes trompent le public sur ce qu'ils sont : ils donnent une image fautive d'eux-mêmes afin d'obtenir les suffrages des gens de bien, alors qu'en vérité, ils ont développé des vices infâmes qu'ils exercent en même temps qu'ils donnent des gages de vertu. La simultanéité du bien et du mal constitue évidemment l'aspect le plus honteux et le plus inquiétant de leur conduite : comment déceler chez eux cette nature profonde quand ils se montrent capables de faire coïncider ainsi deux attitudes si opposées ? Jean-Jacques faisant l'éloge de la vertu au milieu des prostituées, Sénèque prêchant la modération dans les richesses tandis qu'il vit dans le luxe, il est impossible de faire confiance à des individus qui assument apparemment sans difficulté des contradictions scandaleuses. Pour cette raison, l'abbé Grosier se verrait bien fixer pour l'éternité l'image du philosophe stoïcien en révélant sa véritable personnalité :

Il graverait volontiers sur la tombe de Sénèque les lignes énergiques avec lesquelles l'historien Tacite peint un stoïcien hypocrite. « Il affectait la gravité de la secte stoïcienne ; il avait le manteau et la physionomie d'une école honnête ; mais il était perfide, mais il était fourbe, mais cet extérieur imposant masquait l'avarice et la débauche. » (*E*, I, 104-105)

Voici donc la conduite vicieuse de celui qui faisait profession de sagesse dévoilée au grand jour. La postérité reconnaît la préméditation comme un facteur aggravant : le stoïcien a pleinement conscience de tenir des positions contradictoires et il se sert d'apparences flatteuses pour duper ses contemporains. Une telle hypocrisie représente l'aspect le plus scandaleux du philosophe. Elle outrepassé tous les vices qu'il manifeste par ailleurs et mérite d'être reconnue, publiée et définitivement accolée à son nom.

Ce chef d'accusation s'exprime, dans les *Dialogues* comme dans l'*Essai*, d'une manière sensiblement plus précise. Il ne s'agit pas de mettre à jour des actions tantôt louables, tantôt condamnables. Selon les ennemis des deux philosophes, il n'existe apparemment aucun geste de leur part qui ne procède d'une mauvaise intention ou ne vise un résultat moralement discutable. L'opposition s'établit donc plus essentiellement entre la parole et les actes, la première servant à dis-

simuler les insuffisances des seconds. On attend d'un philosophe qu'il mette en adéquation ce qu'il dit et ce qu'il fait. Or, chez Sénèque et Jean-Jacques, la conduite n'est pas à la hauteur des principes qu'ils formulent. C'est le sous-entendu de plusieurs remarques faites par les censeurs à l'apologiste du philosophe stoïcien : Sénèque ne peut se placer dans le rôle d'instituteur, car il n'a pas fait lui-même ce qu'il a recommandé aux autres de faire²⁴. Cet écart discrédite son discours, il donne à son enseignement un caractère vain. Le terme de « prédicateur »²⁵, employé pour désigner le sage hypocrite, marque que sa parole est présentée comme sacrée, qu'elle veut imposer une leçon et que ces ambitions s'inscrivent en faux avec les pratiques bien peu exemplaires de celui qui les énonce. La répulsion que peut engendrer la connaissance de la véritable nature du philosophe est à la hauteur des attentes que pouvaient créer ses propos. Sénèque est coupable de ne pas avoir appliqué pour lui ce qu'il disait être de bons principes, il est encore plus coupable d'avoir voulu diffuser une conviction qu'il jugeait inadéquate dans sa situation. Ce qui est honteux dans son attitude, c'est d'avoir prétendu se placer dans la position de précepteur du genre humain.

Dans les *Dialogues*, Rousseau perçoit un autre aspect plus terrible encore, dans la situation où le philosophe a consciemment défendu la vertu dans ses écrits tout en se conduisant d'une façon tout à fait opposée :

Mais celui qui peut contempler de sang-froid la vertu dans toute sa beauté, celui qui sait la peindre avec ses charmes les plus touchants sans en être ému, sans se sentir épris d'aucun amour pour elle ; un tel être, s'il peut exister, est un méchant sans ressource, c'est un cadavre moral.²⁶

Le jugement du personnage est sans appel, il constitue une conclusion raisonnable de la démarche logique mise en oeuvre : parmi les gens qui commettent de mauvaises actions, ceux qui le font lucidement sont particulièrement condamnables ; au sein de ce groupe, on distin-

²⁴ Cf. *Essai*, I, p. 91-92 : « 'La philosophie consiste-t-elle à prêcher aux autres l'inflexibilité de la vertu, le mépris de la vie, et à s'en dispenser soi-même ?' [...] 'Il ne faut pas prêcher aux autres ce qu'on est incapable de faire.' ».

²⁵ *Ibid.*, p. 179 : « 'Sénèque, prédicateur de la pauvreté, jouissait de quarante millions, on le sait, vous en convenez, et l'on ignore les bonnes actions qu'il a faites, les malheureux qu'il a soulagés.' ».

²⁶ *Dialogues*, I, p. 66.

guera les individus qui savent précisément ce qu'est la vertu mais qui n'y sont aucunement sensibles. Ceux-là n'ont aucune excuse. Or, il s'agit bien de la situation de Jean-Jacques et de Sénèque, telle du moins que la présentent leurs adversaires. Il n'est, en général, pas contesté que leurs ouvrages contiennent des préceptes louables, qui invitent le lecteur à choisir le chemin du bien. Il faut donc qu'ils soient particulièrement vicieux pour préférer à ce dont ils font l'éloge, une conduite tout à fait contraire aux valeurs qu'ils promeuvent.

Sénèque, aussi bien que Rousseau, fait, on le voit, l'objet d'une accusation qui prend pour critère la morale. Le fait particulièrement accablant pour eux est le scandale du désaccord entre leurs écrits et leurs actes. Cette distorsion ouvre la voie à une remise en cause plus large du crédit de leur parole et donc de leur philosophie. Comment s'appropriier en effet des valeurs formulées par une personne dont on sait qu'elle ne s'investit pas entièrement dans ce qu'elle dit ? On voit qu'en focalisant leur attention sur cet élément, l'accusation des ennemis de Sénèque et de Rousseau n'est pas dénuée d'arrière-pensées. Elle ébranle fondamentalement un système philosophique complet en faisant d'une nécessité la garantie réciproque entre conduite et discours. La préoccupation majeure des apologistes est, par conséquent, de se situer dans cette logique, soit pour tenter de s'en extraire, soit pour recréer, de l'intérieur, les conditions susceptibles de restaurer une confiance entre le lecteur et le philosophe décrié.

Censeurs et Messieurs postulent qu'il ne faut pas s'arrêter à ce qu'écrit un philosophe pour juger de sa vertu. Selon eux, le discours constitue au contraire un paravent commode pour le faux sage qui veut se livrer à ses vices en toute tranquillité. Aussi le lecteur ne doit-il pas s'en tenir à considérer les écrits d'un homme s'il veut le connaître vraiment. Contre toute attente, Diderot n'évacue pas un tel raisonnement²⁷, il se l'approprie. Il n'est qu'à voir la manière dont il traite la figure de Lucain pour observer qu'il rejoint les présupposés de ses adversaires :

²⁷ On connaît les pages célèbres du *Neveu de Rameau* où le personnage de Moi, prenant l'exemple de Racine, soutient que le génie littéraire du dramaturge importe bien plus que son caractère privé ; s'il faut juger cet homme, ce n'est pas sur sa personnalité, mais sur ses œuvres (Cf. *Le Neveu de Rameau*, in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », vol. 2, 1994, p. 628-629) .

Néron, pour conserver l'Empire, a fait massacrer sa mère ; l'action de Lucain est plus révoltante : pour conserver sa vie, il dénonce Acilia sa mère. O Lucain ! tu l'emporterais sur Homère, que ton ouvrage serait à jamais fermé pour moi. Je te hais, je te méprise ; je ne te lirai plus. (*E*, I, 167)

Le jugement est péremptoire et ne s'embarrasse d'aucune nuance : l'homme qui commet une action honteuse, contraire aux principes fondamentaux de la nature humaine, fait perdre toute valeur à ses écrits. Il est impossible pour le lecteur incarné par l'apologiste d'établir une séparation entièrement hermétique entre la personnalité d'un homme et ses productions. Cette posture très rigide s'assouplit néanmoins dans certaines circonstances. L'auteur transgresse la règle fixée à partir du cas de Lucain en l'aménageant pour celui de Sénèque. Dans le préambule, en effet, ses principes paraissent moins sévères :

... j'avais un plus digne objet, celui d'examiner sans partialité la vie et les ouvrages de Sénèque, de venger un grand homme, s'il était calomnié ; ou s'il me paraissait coupable, de gémir de ses faiblesses, et de profiter de ses sages et fortes leçons. (*E*, I, 35)

Le constat des défaillances de la conduite du sage n'empêche pas le maintien d'un contact avec son œuvre. Sénèque bénéficierait donc d'une sorte de privilège : reconnu coupable de crimes, il ne verrait pas ses textes discrédités en même temps. L'importance de ses écrits, et notamment leur caractère didactique, lui permettraient d'éviter d'être mis à l'écart dans sa fonction d'auteur. Visiblement donc, l'incidence d'une mauvaise conduite sur la prise en compte des écrits dépend de plusieurs facteurs, qui font varier la règle ; le traitement de l'écrivain est subordonné à la valeur accordée par l'apologiste à son œuvre mais aussi à la gravité des faits pour lesquels l'auteur est condamné. Sur ce dernier point, si Diderot se plaît à insister sur l'horreur du parricide commis par Lucain, prenant à parti successivement Tacite et le lecteur²⁸ pour leur faire partager son dégoût, il ne

²⁸ Cf. *Essai*, I, p. 47 : O Tacite ! [...] Si vous donnez le nom de monstre à Néron, devenu parricide par la crainte de perdre l'Empire, quel nom donnerez-vous à Lucain, qui devient également parricide par l'espoir de sauver sa vie ? Je ne méprise pas Lucain comme poète, mais je le déteste comme homme, et je persiste à croire qu'il a fait aux siens plus de honte par son crime que d'honneur par ses vers. » et un peu plus loin, *Essai*, I, p. 48 : « ... si vous ne pouvez supposer que Lucain, qu'un homme d'une aussi grande pénétration se soit aussi grossièrement trompé dans le choix d'un

rentre aucunement dans le détail des mauvaises actions reprochées à Sénèque. Encore virtuels, ses crimes ne doivent lui occasionner aucun préjudice et donc ne susciter aucune répulsion.

Malgré ces variations, s'affirme tout de même une nécessité de mettre en regard les textes d'un auteur et sa conduite pour déterminer réellement sa valeur. La personnalité d'un écrivain ne se laisse pas appréhender dans son seul discours, il convient de rechercher les signes d'une attitude conforme à celui-ci. Le principe de l'œuvre artistique considérée comme un absolu qui fonde la gloire de son auteur se trouve remis en cause. Dans les domaines de la littérature et de la philosophie, le langage perd une partie de son prestige. En intégrant implicitement cette idée, Diderot entre dans le système grâce auquel Rousseau prétendait prendre au piège ses adversaires philosophes. Ce dernier estime, en effet, que la valeur d'une parole philosophique tient à l'exemplarité de celui qui la profère : il n'est pas de discours utile sur la vertu qui puisse émaner d'un individu insincère et succombant lui-même au vice. Comme, à ses yeux, Diderot et les siens mentent en faisant l'éloge du bien, leurs œuvres n'ont plus ni mérite, ni valeur. Dans les *Dialogues*, on trouve chez le personnage de *Rousseau* la même conviction qu'il ne faut pas respecter celui qui associe à de nobles discours une conduite infâme. Il exprime ainsi son désaccord avec les Messieurs qui laissent le champ libre à un homme qu'ils dépeignent comme dangereux :

[En reprochant directement ses fautes à Jean-Jacques] l'on eût prévenu, avec le double scandale des crimes et de leur impunité celui d'une maxime aussi funeste qu'insensée que vos Messieurs semblent vouloir établir par son exemple, savoir que pourvu qu'on ait de l'esprit et qu'on fasse de beaux livres, on peut se livrer à toutes sortes de crimes impunément.²⁹

Selon l'auteur, il est clair que ses ennemis procèdent suivant un raisonnement pervers, où une conduite présentée comme scandaleuse est à la fois stigmatisée mais jamais réellement punie, ce qui est le signe d'un système moral défailant et tout à fait contestable. Le personnage de *Rousseau*, rejetant ces détours ambigus, affiche des principes solides et récuse définitivement l'idée que la qualité d'une œuvre puisse compenser de mauvaises actions. Jean-Jacques, s'il était coupable de

ami, ni que la conformité de caractères les ait attachés l'un à l'autre ; interrogez les mânes d'Acilia ».

²⁹ *Dialogues*, I, p. 161.

ce qu'on lui reproche, ne pourrait arguer de ses livres pour se défendre. L'intransigeance de l'interlocuteur du Français est à l'image de celle de l'écrivain, dont il est clairement le porte-parole. Cette rigueur offre la garantie d'un jugement énoncé sans arrière-pensée et éloigné des compromis. La vertu défendue par l'auteur ne souffre pas d'aménagements, ses critères sont ceux d'un idéal qui ne s'abaisse pas aux demi-teintes de cas individuels marqués par les contradictions.

De manière implicite, il est évident qu'une telle opinion fait la part belle à l'action plutôt qu'au discours du sage. Si la parole ne peut plus constituer une preuve suffisante et certaine, c'est alors plutôt sur la conduite de la personne qu'il faut s'attarder pour définir ce qu'elle est réellement. Là encore, le choix effectué par Diderot de justifier d'abord en détail l'action de Sénèque témoigne d'une adhésion à ce principe hérité de la pensée de Rousseau. Au moment de faire le procès de Suilius, c'est encore cette même logique qui prévaut : comment croire en la parole d'un homme, qui prétend donner des leçons de vertu à Sénèque, quand lui-même s'est illustré par un comportement honteux ? La différence qui existe entre les actions de l'un et de l'autre doit être prise en compte dans la recherche de la vérité :

D'un côté, un Suilius, un délateur par état, un furieux souillé, accusé, puni de mille crimes, un malfaiteur dont le témoignage n'aurait pas été admis au tribunal des lois ! De l'autre côté, un Sénèque ! Quoi, les actions, le caractère, la teneur de la vie d'un scélérat laisseraient son accusation dans toute sa force ? Quoi, les actions, le caractère, la teneur de la vie d'un homme de bien, malheureusement accusé, ne formeraient aucune présomption en faveur de son innocence ? (*E*, I, 117)

S'en remettre au seul discours serait une injustice : il est préférable de se fier à ce qu'un homme a fait par le passé pour pondérer le jugement que ses paroles nous inviteraient à porter. Dans le magma des critiques faites à Sénèque, l'apologiste préfère visiblement s'accrocher à ce principe fiable. C'est une arme défensive dans la mesure où montrer que Sénèque a bien agi permet de restaurer intégralement son image. L'apologiste met aussi en avant le fait qu'il ne recule pas devant un tel examen, et donne ainsi l'impression que le parcours de celui qu'il défend n'offre pas de prise à la critique. La mise en valeur de la conduite par rapport au discours est également un argument susceptible d'être retourné contre des accusateurs : leurs reproches suggèrent qu'ils se situent dans la sphère des gens vertueux ;

aussi leurs actions doivent-elles nécessairement être empreintes de cette rigueur qu'ils exigent des autres.

A terme, il ressort de cette démarche que l'écrit ne détient plus aucune valeur en lui-même. Si le langage ne présente plus la moindre chance de donner à voir le caractère, la nature même de l'individu qui s'en sert, il n'est plus même un outil de communication. Le règne du mensonge en ferait un instrument obsolète, dénué de tout effet : comment le lecteur pourrait-il être influencé dans ses pensées ou sa conduite par les paroles d'une personne en qui il n'a pas confiance ? Rousseau et Diderot se refusent à faire de ce raisonnement extrême la norme nouvelle. Ils demeurent en retrait vis-à-vis de cette logique qu'ils mettent pourtant en œuvre. Sans doute l'auteur de l'*Essai* est-il celui des deux qui prend à cet égard le plus de recul. Toutefois, les deux philosophes emploient un même argument décisif pour contredire ce principe pessimiste. Ils mettent en valeur le caractère absurde de l'hypothèse d'un individu produisant le bien par ses discours tout en se montrant, par sa conduite, irrémédiablement attiré par le vice. Il y a dans cette contradiction une dimension psychologiquement invraisemblable, quand on considère chez une personne que vertu et vice sont développés de manière extrême, pour l'une dans les écrits, pour l'autre dans la manière de vivre. Pour le sage antique, tenir cette contradiction eût été nécessairement impossible puisque ses détracteurs contemporains n'auraient pas hésité à s'en servir contre lui :

La moindre contradiction entre ses mœurs et ses préceptes ne l'aurait-elle pas exposé à la risée des courtisans ? Il faut avouer ou que Sénèque a été un des hommes les plus vertueux, ou de tous les prédicateurs le plus impudent. Un vicieux qui poursuit le vice avec la constance et l'âcreté de Sénèque ! Un philosophe qui passe ses journées à écrire, et qui n'écrit pas une ligne qui ne soit la satire sanglante de lui-même ! Un méchant dont la fonction habituelle est de faire des gens de bien ! Cela se conçoit-il ? (*E*, I, 188)

Au-delà du jugement que les favoris du despote auraient prononcé contre Sénèque, c'est l'incohérence même de la position que les adversaires du philosophe lui prêtent qui est mise en évidence. L'acharnement avec lequel il défend la vertu dans ses œuvres représente la preuve implicite que le sage n'a pas pu s'abandonner à une conduite condamnable. Il serait devenu en effet son propre ennemi. A une étrange schizophrénie se serait ajoutée une bonne dose de masochisme, le philosophe dévoyé s'en prenant à lui-même dans des écrits contenant des principes de conduite sévères. Ultime renversement

tout à fait improbable : Sénèque, homme vicieux par excellence, formerait, par ses discours, une classe d'individus vertueux ! Devant le caractère déroutant de cette vision du philosophe, il ne reste qu'une solution qui pourrait ne pas remettre en cause les constats effectués : l'œuvre n'a pas été composée par celui à qui l'on reproche des actes scandaleux. C'est l'issue que le personnage de *Rousseau* fait mine de choisir dans le premier dialogue³⁰. Lui aussi est en effet arrivé au point où, développant les qualités qu'il a reconnues dans les textes de l'auteur, repérant la cohérence de sa pensée d'une œuvre à l'autre, il devient impossible de faire coïncider l'image de l'écrivain avec celle de l'homme :

... vous voulez que cette longue suite d'écrits où respirent toujours les mêmes maximes, où le même langage se soutient toujours avec la même chaleur soit l'ouvrage d'un fourbe qui parle toujours, non seulement contre sa pensée, mais aussi contre son intérêt, puisque mettant tout son bonheur à remplir le monde de malheurs et de crimes, il devait conséquemment chercher à multiplier les scélérats pour se donner des aides et des complices dans l'exécution de ses horribles projets ; au lieu qu'il n'a travaillé réellement qu'à se susciter des obstacles et des adversaires dans tous les prosélytes que ses livres feraient à la vertu.³¹

Menée jusqu'à son terme, la logique que les adversaires de l'accusé prétendent imposer débouche sur un problème insoluble : la vraie nature de la personne échappe, car ses caractéristiques divergent trop nettement pour pouvoir être combinées dans une personnalité unique. Il arrive donc un moment où la conviction exprimée d'une manière forte et sans ambiguïté dans les écrits ne peut plus être taxée de supercherie. Dans les écrits de Sénèque et de Jean-Jacques, l'attachement à la vertu est énoncé avec une telle énergie, une telle constance qu'il n'est plus envisageable que le rédacteur du texte ait suivi le chemin du vice dans sa propre existence. Dans un dernier temps, donc, la transparence du discours se trouve en quelque sorte restaurée, grâce à un raisonnement par l'absurde. Les censeurs et les Messieurs ont tant insisté sur le cynisme de la position des accusés que les apologistes l'ont utilisé pour démontrer ce qu'il avait d'improbable.

³⁰ Cf. *Dialogues*, I, p. 73 : « (*Rousseau*) ... mais vous unissez des choses que je sépare. L'Auteur des Livres et celui des crimes vous paraît la même personne ; je me crois fondé à en faire deux ».

³¹ *Dialogues*, I, p. 88.

Pour redonner une certaine valeur à l'écrit, l'auteur des *Dialogues* et celui de l'*Essai* s'appuient sur ses résultats objectifs. Ils mettent tous les deux en scène l'efficacité des textes composés par Sénèque et Jean-Jacques. C'est parce qu'ils ont été crus, parce que leurs propos ont sans doute influencé de manière décisive leurs lecteurs que ces philosophes peuvent être jugés sincères. *Rousseau* insiste ainsi sur l'impression produite par l'éloquence de l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et d'autres chefs-d'œuvre :

... il a établi tout cela avec une clarté si lumineuse, avec un charme si touchant, avec une vérité si persuasive qu'une âme non dépravée ne peut résister à l'attrait de ses images et à la force de ses raisons...³²

Diderot répond au discours de Dryden en soulignant lui aussi l'expressivité de la parole du stoïcien, qui ne peut manquer de faire réfléchir :

Sénèque commande la vertu et tyrannise le vice, et Sénèque fait bien... C'est l'esprit qui parle dans Sénèque ; et souvent, au sentiment de Juste Lipse, la force et l'impétuosité de Démosthène : il frappe fortement l'imagination ; sa phrase, comme la foudre, terrasse.... (*E*, I, note, 208)

Jean-Jacques et Sénèque sont capables de faire impression, de réellement modifier l'avis du lecteur à propos des valeurs qu'ils défendent. Ce don particulier fonde paradoxalement la sincérité des avis qu'ils formulent. Renonçant temporairement à assurer la valeur des principes énoncés par l'analyse de la conduite des locuteurs, les apologistes font de l'efficacité du discours la preuve de la réalité de la vertu de leurs auteurs. Ils abolissent le règne du soupçon, où il était indispensable de vérifier l'authenticité d'un discours hors des garanties qu'il fournissait lui-même pour finalement lui accorder quelque crédit. Exceptionnellement, la croyance dans une parole ne s'embarrasse plus de précautions et d'une enquête préalable sur celui qui la profère. La conviction naît de l'accent même du discours, et la réflexion qu'elle produit est immédiate.

Cette régénération de l'écrit, dont les potentialités sont alors entièrement rétablies, reste cantonnée dans des bornes étroites. D'une part, les deux défenseurs n'en font qu'une parade occasionnelle. Elle ne met à bas le système du jugement fondé sur la prise en compte conju-

³² Ibid., p. 88.

guée de la conduite et du discours que dans la mesure où l'on reproche à Sénèque ou à Jean-Jacques des actes absolument odieux. Pour le reste, elle ne peut se substituer à ce mode d'évaluation. Par ailleurs, la notion d'effet du discours demeure relativement subjective : quel serait l'avis d'un lecteur peu enthousiaste à la lecture des textes de ces écrivains ? N'aurait-il pas le droit, du même coup, d'émettre quelque doute sur l'irréprochabilité d'auteurs qui ne l'émeuvent pas ? Les apologistes ont beau qualifier de monstres ceux qui demeureraient insensibles aux charmes d'un discours éloquemment vertueux, ils constituent une menace à leur raisonnement. Enfin, mettre l'accent sur l'effet de la parole revient à faire porter sur le récepteur du texte une interrogation qui porte sur la nature véritable de son émetteur. La question est donc moins résolue que déplacée.

Mis en avant, le texte ne fournit pas une garantie suffisante sur la personnalité de son auteur. Les actes deviennent primordiaux pour évaluer notamment les philosophes qui formulent des exigences souvent difficiles à suivre. Si la valeur de l'écrit est minorée, il n'est pas tout à fait exclu comme critère d'évaluation. La conviction qui s'y manifeste, l'énergie qu'il laisse entrevoir chez son auteur, mais aussi la continuité avec laquelle certaines idées sont affirmées, tous ces éléments contribuent à faire de lui un repère important malgré tout, dans la mesure où il ne peut se trouver contredit au-delà d'un certain point par celui qui l'assume.

Loin des démonstrations d'où n'émergent que des contradictions criantes, les apologistes ont, de leur côté, une tâche plus aisée. A leurs yeux, Jean-Jacques et Sénèque apparaissent sous un jour parfaitement clair : leur conduite se révèle conforme à leur discours, ces personnages sont faciles à appréhender car ils sont dépeints d'une manière tout à fait univoque. C'est évidemment cette coïncidence que le dispositif des deux œuvres est chargé de mettre en scène. Dans les *Dialogues*, notamment, la conjugaison d'une rencontre avec l'accusé et d'une expérience de lecture fait ressortir l'unité d'un personnage que tous ses adversaires présentaient comme clivé. Selon ses ennemis, Jean-Jacques n'appliquait pas dans sa vie ce qu'il écrivait et affirmait constamment dans ses écrits une chose et son contraire³³. Grâce à la res-

³³ Cf. *Dialogues*, III, p. 357-358 : « Je ne tardai pas à sentir en lisant ces livres qu'on m'avait trompé sur leur contenu, et que ce qu'on m'avait donné pour de fastueuses déclamations, ornées de beau langage, mais décousues et pleines de contradictions,

tauration d'un contact direct avec l'homme et l'œuvre, ces préjugés sont balayés : les contours de la figure de l'auteur se précisent, gagnent en clarté.

Dans l'*Essai*, la personnalité de Sénèque redevient également cohérente suivant la vision de l'apologiste ; ce dernier se plaît à signaler l'accord de la parole et de l'acte chez le philosophe, quand bien même il ne fait qu'imaginer le discours tenu par le sage :

« Je me suis contraint à vivre, et c'est quelquefois magnanimité que de vivre. »

Tel est le langage de sa philosophie et de son cœur ; telle fut la règle de sa conduite. (*E*, I, 94)

Inventés par son défenseur, les propos de Sénèque correspondent à ce qu'il a fait. Tout se passe comme si les conseils qu'il formulait idéalement dans ses écrits dictaient en même temps son attitude, les deux aspects répondant eux-mêmes à une conviction intime du sage. Cette caractéristique assignée au stoïcien lui confère véritablement le titre de philosophe. Pour être vécu pleinement, il semble que cet état nécessite en effet une concordance parfaite entre discours et geste. Sans elle, l'individu n'accomplit pas réellement sa mission :

Le philosophe qui donne le précepte sans l'exemple ne remplit que la moitié de sa tâche. Sénèque écrit, vécut, et mourut comme un sage.³⁴ (*E*, I, 91)

Loin de s'affranchir du raisonnement hérité de Rousseau, Diderot y souscrit complètement, revendiquant pour Sénèque un idéal difficile à réaliser : il n'accommode pas des principes rigoureux, il préfère élever son héros aux exigences sévères fixées par l'auteur des *Dialogues*. Conduite et écrits se justifient réciproquement, la première donnant le plus souvent des gages qui corroborent les seconds. L'analyse des actes prend donc, nous l'avons déjà noté, une valeur décisive.

étaient des choses profondément pensées et formant un système lié qui pouvait n'être pas vrai, mais qui n'offrait rien de contradictoire ».

³⁴ Défendre cette position, c'est aussi suivre le raisonnement qu'aurait tenu Sénèque, selon Tacite, avant de mourir. Le philosophe aurait exhorté les siens à la fermeté de la manière suivante : « Et ces préceptes de la sagesse, où sont-ils ? Et ces méditations assidues sur les périls imminents de la vie, à quoi donc servent-elles ? » (*Essai*, I, p. 170). Le philosophe attend de ses proches qu'ils mettent en application les leçons de vie qu'ils avaient apprises et intégrées.

Toutefois, là encore, il convient visiblement d'approfondir pour déceler une éventuelle hypocrisie. Ainsi, le personnage de *Rousseau* se rend compte, à propos des Messieurs, qu'il doit à la fois prêter moins d'attention à leurs discours, mais aussi se méfier de la manière dont ils évoquent certaines de leurs actions³⁵. Pour accéder à la vérité, il faut pousser encore plus avant l'examen. L'auteur des *Confessions* postule que *l'enquête* sur la personnalité d'un homme passe obligatoirement par la mise à jour de sa vie privée. En effet, les actions publiques sont orientées par la conscience qu'a le sujet d'être jugé par la communauté, elles ne constituent donc pas des manifestations transparentes de la nature de l'individu. L'examen de son comportement dans la sphère privée peut, seul, offrir quelques garanties. Dans un cercle restreint où il ne se sent pas surveillé, l'homme agira spontanément et ne pourra pas dissimuler longtemps ce qu'il est. Ainsi, le personnage de *Rousseau*, soucieux d'examiner en détail tous les éléments susceptibles de lui livrer la clef du caractère de Jean-Jacques, fait tout pour devenir un des familiers de l'auteur. Une fois introduit, il mène une analyse si précise, qu'elle ne pourrait être effectuée que dans les conditions idéales précédemment décrites :

... je résolu de l'étudier par ses inclinations, ses mœurs, ses goûts, ses penchants, ses habitudes, de suivre les détails de sa vie, le cours de son humeur, la pente de ses affections, de le voir agir en l'entendant parler, de le pénétrer s'il était possible en dedans de lui-même, en un mot, de l'observer moins par des signes équivoques et rapides que par sa constante manière d'être...³⁶

Avec le cas de *Rousseau*, le critique, et de Jean-Jacques, l'homme jugé, on assiste à un simulacre exemplaire de ce que doit être, selon l'auteur des *Dialogues*, un examen pondéré et juste de la conduite d'un individu. Par le degré de proximité requis, on mesure toute la méfiance que génère la capacité d'un homme à feindre, à tromper le

³⁵ Cf. *Dialogues*, II, p. 193-194 : « Donnant trop d'attention à leurs discours et pas assez à leurs œuvres, je les écoutais parler plutôt que je ne les regardais agir ; ce qui, dans ce siècle de philosophie et de beaux discours me les faisait prendre pour autant de sages et juger de leurs vertus par leurs sentences. Que si quelquefois leurs actions attiraient mes regards, c'étaient celles qu'ils destinaient à cette fin, lorsqu'ils montaient sur le théâtre pour y faire une œuvre d'éclat qui s'y fit admirer ; sans songer dans ma bêtise que souvent ils mettaient en avant cette œuvre brillante pour masquer dans le cours de leur vie un tissu de bassesses et d'iniquités ».

³⁶ *Dialogues*, II, p. 194-195.

monde par un art consommé du mensonge. En s'installant chez Jean-Jacques, *Rousseau* occupe une place privilégiée, d'où il finira forcément par se faire une idée juste de cet homme. Au critère spatial s'en ajoute un autre d'ordre temporel : une longue durée se révèle utile pour faire le tri entre des sautes d'humeur éventuelles et le caractère véritable de l'individu : il s'agit de définir dans quel état d'esprit se trouve le plus souvent et le plus longuement l'homme évalué ; c'est cette observation qui permettra en dernier lieu d'être fixé définitivement sur sa personnalité.

On voit à quelles extrémités l'auteur des *Dialogues* pousse la logique aboutissant à la justification complète et certaine du philosophe. Sa parole pouvant être mensongère, son attitude publique risquant d'être un leurre, il faut finalement entrer dans l'intimité de son foyer pour obtenir quelques garanties sur la vraie nature du sage. Dans ce cadre même, l'observateur devra apprendre à se rendre invisible pour que l'homme manifeste ce qu'il est. Il lui faudra également garder en permanence l'œil ouvert et faire preuve de patience pour que son point de vue soit jugé valide. En somme, *Rousseau* exerce une sorte de surveillance constante et dissimulée, qui n'est pas sans rappeler celle que peut subir le condamné dans une prison³⁷. La vie privée devient un élément publiable et même décisif quant à l'élaboration du jugement.

Quand Diderot évoque la conduite de Sénèque, il s'en tient évidemment au registre public : comment montrer l'homme tel qu'il est avec ses proches quand on s'appuie sur le témoignage d'un historien qui s'intéresse avant tout au domaine politique ? Certes, les mœurs des empereurs font l'objet de récits parfois assez précis, mais dont la vocation est d'expliquer ou de représenter au lecteur le caractère de l'homme d'Etat. Pour sa part, Sénèque n'est appréhendé parmi les siens qu'au moment de sa mort. L'apologiste reproduit alors complaisamment le récit de Tacite, où la constance et la vertu du philosophe se donnent à voir au milieu de ses proches. L'homme privé est montré incidemment, mais il paraît délicat de fonder sur ce passage une argumentation du même poids que celle menée par *Rousseau* dans les *Dialogues*. Sénèque n'est pas vu au quotidien, il est décrit dans un moment d'exception où la sphère publique – il s'agit d'un assassinat

³⁷ On peut évidemment penser au fameux modèle du panoptique, évoqué par Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1999, p. 200-264.

politique - investit un cadre privé. Du même coup, l'attitude du sage peut être suspecte d'arrière-pensées, ce que les censeurs ne manquent pas de relever³⁸. On retrouve dans ces réticences la méfiance de *Rousseau* envers ceux qui mettent en scène leurs actions nobles parce qu'ils se savent observés.

Hormis cet épisode, la vie privée du précepteur de Néron devrait demeurer obscure et donc inutilisable pour son apologiste. Toutefois, ce dernier semble avoir conscience des enjeux liés à cette exhibition de l'intime : il n'exclut donc pas cette question dans son réquisitoire en faveur de Sénèque. Cela se révèle particulièrement nécessaire au moment d'expliquer l'usage que le philosophe fit de ses biens. Les censeurs s'appuient alors sur l'absence de traces de dons éventuels effectués par lui : si l'on n'a pas remercié le stoïcien pour l'argent qu'il a dépensé en faveur des uns ou des autres, c'est le signe qu'il n'a jamais rien fait de tel. La spéculation des adversaires du philosophe repose, on le voit, moins sur des témoignages que sur des silences. Elle pose la question de la publicité faite à propos d'actes qui ressortissent à la vie privée. Or, sur ce point, l'argumentaire de Diderot est tout trouvé :

Les regards du peuple et les récits de l'histoire ne s'arrêtent que sur les fonctions principales ; c'est le général que l'on considère dans César ; le républicain dans Caton d'Utique ; l'austérité des mœurs dans Caton le Censeur. Quant aux vertus domestiques, elles font l'entretien secret des parents, des amis, des commensaux, des autres familiers de la maison qui en jouissent. On ne sait si la libéralité fut une des vertus de Burrhus et de Thraséas, et il est à présumer que Sénèque n'eût point écrit sa propre satire dans un ouvrage délicat et senti, s'il eût manqué de bienfaisance et de sensibilité. (*E*, I, 184)

En plus de remettre au premier plan les impasses d'une logique où l'auteur se trouve doté de caractéristiques absolument incompatibles, l'apologiste souligne l'impossibilité d'accéder à des informations sur la conduite privée des grands hommes. Leurs descendants lointains

³⁸ Cf. *Essai*, I, note, p. 172 : « 'Sénèque veut mourir théâtralement.'

Censeurs, vous ne vous écoutez pas [...]. Ne venez-vous pas de lire que Sénèque prenait un repas dans l'une de ses campagnes lorsqu'il fut interrogé ; [...] que lorsqu'il reçoit son arrêt de mort, il n'appelle personne ; qu'il n'est entouré que des siens, de ses amis, de quelques esclaves, et qu'on ne quitte pas la vie avec moins d'apprêt ? ». La réplique de l'apologiste insiste sur le cadre familial dans lequel le philosophe meurt, pour rejeter toute accusation d'ostentation.

sont placés dans une situation frustrante : ils ignorent toute une partie de leur vie, tandis que la connaissance de leur action publique leur donne envie d'en savoir plus. En ce sens, l'apologiste juge que le récit de vie remplit une fonction particulièrement intéressante : lui seul est susceptible de combler ce manque, afin que se complète et se précise, aux yeux de la postérité, l'image de ceux qu'on a appris à admirer³⁹.

Faudrait-il renoncer à pénétrer plus avant dans la vie de Sénèque, faute de documentation ? Diderot contourne la difficulté et prétend pouvoir se faire une idée de ce que pouvait être le philosophe en privé. Il fonde ce savoir, non sur quelque témoignage précis, mais sur le jugement des contemporains du philosophe. Exposé en permanence compte tenu de sa fonction, il partage avec d'autres la situation incomfortable d'un homme perpétuellement observé :

Les personnages de quelque importance à la cour, au sénat, à l'armée, sous les règnes de Claude et de Néron, ont tous été bien connus ; Sénèque seul en aura imposé à ses contemporains, et c'était aux censeurs de notre temps qu'il était réservé de lui arracher le masque ! (*E*, I, 185)

Les ennemis actuels de Sénèque n'ont aucune légitimité à prétendre atteindre une identité secrète que le philosophe aurait cachée. Selon Diderot, il est impensable qu'il ait pu tromper ceux qui l'entouraient. Tout se passe comme si, pour le sage stoïcien, il n'existait aucune sphère réellement privée. Il est si connu qu'il ne peut prétendre à une intimité où se développerait une autre personnalité que celle qu'il montre à chaque instant :

La vie publique de Sénèque n'était ignorée de personne ; et comment aurait-il fait pour dérober à ses entours la connaissance de sa vie privée ? Vieux, de quel front aurait-il prêché la vertu à son élève ? La moindre contradiction entre ses mœurs et ses préceptes ne l'aurait-elle pas exposé à la risée des courtisans ? (*E*, I, 187-188)

Diderot opère donc une fusion entre conduite privée et conduite publique, dans la mesure où, pour un homme d'Etat, il est impossible

³⁹ Cf. *Essai*, I, p. 185 : « Nous devons à Plutarque et à quelques autres biographes anciens, et nos neveux devront à Moréri, à Bayle, à Chauffepié, à Marchand, à Fontenelle, à d'Alembert, à Condorcet, à notre Académie française, la connaissance utile des vertus sociales ou des défauts domestiques qui rendirent agréable ou fâcheux le commerce des hommes célèbres dont ils admireront les ouvrages ».

d'envisager une césure nette entre ces deux aspects. Quant au comportement quotidien du sage, rien ne nous permet de le connaître désormais. Il n'existe pas d'équivalent possible à l'enquête à laquelle se livre *Rousseau* en partageant durablement la vie de Jean-Jacques. Seul peut rivaliser, du point de vue de la rigueur, ce regard porté par la société romaine sur Sénèque. Emanant avant tout de ceux qui veulent le perdre aux yeux de Néron, il mettrait impitoyablement en valeur tout comportement déviant de la part du sage. Il y a donc le même caractère inquisitorial que dans la démarche du personnage de *Rousseau*. Le philosophe voit sa vie privée exhibée, analysée, sans qu'il ait aucune chance d'échapper à la surveillance de ceux qui le scrutent. Passés au crible de cet examen constant et sévère, Jean-Jacques et Sénèque ressortent tout à fait innocents. En même temps, le recours à la violation de l'intime revêt un caractère décevant. Il semble bannir définitivement la relation spontanée établie entre l'auteur et son lecteur par le biais du texte. Quand bien même on continuerait à prêter quelque attention à ce dernier, le fait même de sonder, dans ses manifestations les plus ténues, les replis de l'âme humaine, donne l'impression qu'une relation de confiance simple devient impossible entre le philosophe qui délivre une leçon et le récepteur de cette parole vertueuse.

Aussi, chez Sénèque comme chez Diderot, la rêverie d'une adhésion inconditionnelle et naturelle au discours affleure en quelques occasions, soit pour être regrettée, soit pour être, l'espace d'un instant, réactivée. Las des ratiocinations des censeurs, l'apologiste de Sénèque distingue ainsi deux manières d'enseigner aux hommes qui ne doivent pas nécessairement être combinées :

On instruit par le précepte, on instruit par l'exemple ; chacune de ces leçons a son avantage. Heureux celui qui peut nous les présenter toutes deux, et qui, doué du talent d'Horace, ajoute avec sa modestie : « Si je ne suis pas l'instrument qui coupe, je serai du moins la pierre qui l'aiguise ! (E, I, 92)

La valeur des écrits du philosophe redevient indépendante de considérations sur sa conduite. Puisqu'il délivre des leçons utiles par le biais de ses textes, le lecteur doit en profiter pour s'améliorer. Subordonner cet apprentissage bénéfique à l'adéquation de ce discours avec les actions du sage, c'est se priver d'un savoir et donc se pénaliser soi-même. En somme, le récepteur des œuvres de Sénèque n'a pas à

chercher plus loin son enseignement. Qu'il s'en tienne à ses écrits, car le reste est finalement plutôt secondaire :

Que nous importe la contradiction vraie ou fausse de la conduite de Sénèque avec sa morale ? Quelles qu'aient été ses actions, ses principes en sont-ils moins certains ? Ce qu'il a écrit du caractère et des suites de l'ambition, de l'avarice, de la dissipation [...], de tous les vices, de toutes les vertus, du vrai bonheur [...] en est-il moins conforme à l'expérience et à la raison ? Aucunement. Nous n'avons pas besoin de l'exemple de Sénèque pour savoir qu'il est plus aisé de donner un bon conseil que de le suivre. Tâchons donc d'en user à son égard comme avec tous les précepteurs du genre humain ; faisons ce qu'ils nous disent, sans trop nous soucier de ce qu'ils font : malheur à eux, s'ils disent ce qu'ils ne pensent pas ; malheur à eux, s'ils font le contraire de ce qu'ils pensent. (*E*, I, 196)

L'argument développé a de quoi surprendre, alors même que l'apologiste ne raconte la vie de Sénèque et son action politique que dans l'intention de montrer cet accord entre les idées exprimées par le philosophe et ce qu'il a fait. La recherche effrénée de raisons susceptibles d'innocenter Sénèque aboutit paradoxalement dans ce passage à un rejet de toute forme de justification. Il faut lire les œuvres du stoïcien sans se préoccuper d'autre chose. Inutile de parler de sa conduite car, en définitive, une éventuelle contradiction entre mœurs et principes ne concerne personne d'autre que le sage lui-même : c'est sur lui que pèse forcément le plus le poids du mensonge si, par hasard, ses actes ne correspondent pas à ce qu'il préconise. Dans ce raisonnement est sous-entendue l'idée que celui qui se sait méchant ne peut être tout à fait heureux, qu'il souffre nécessairement, au fond de lui, du mal qu'il fait. Très attaché à cette conviction, Diderot trouve, grâce à elle, le moyen de faire de l'hypocrite la victime principale de son mensonge. L'homme dupé ne perd rien ; il s'enrichit même au contact d'une réflexion qui, bien qu'insincère, n'en est pas moins vraie et fructueuse pour ceux qui veulent suivre le chemin de la vertu.

L'écrit et les préceptes qu'il contient, détiennent donc, dans cette logique, une valeur en eux-mêmes. L'apologiste renonce provisoirement à garantir la parole en se fondant sur la conduite de l'homme qui la profère. Ce revirement a, à vrai dire, moins l'allure d'un retour à l'opinion que l'auteur avait formulée dans d'autres textes, que d'une stratégie extrême, pour le cas où certains persisteraient à douter de l'innocence du sage après avoir pris connaissance de tous les autres arguments en sa faveur. Tout se passe comme si l'auteur de *l'Essai*

exploitait tout le spectre des solutions envisageables pour mettre en valeur Sénèque. On imagine aisément que la perspective de voir le lecteur entrant immédiatement dans une relation de confiance avec l'auteur du texte qu'il lit, séduit également au plus haut point l'auteur des *Dialogues*. Quoiqu'elle apparaisse tout à fait irréalisable, cette adhésion spontanée ne manque pas d'être exigée par celui qui côtoie en permanence les membres d'un univers idéal. En effet, éloigné des bassesses humaines, Jean-Jacques n'envisage pas l'idée que ses écrits mêmes ne le révèlent pas absolument et sans discussion possible ; aussi rejeterait-il tout fâcheux qui viendrait le voir pour déceler chez lui une autre personnalité. Quand *Rousseau* lui écrit une lettre pour obtenir le droit de lui rendre visite, il lui fait une réponse sans évoquer à ce sujet :

Mais que me voulez-vous, et pourquoi me parler de mes livres ? Si les ayant lus ils ont pu vous laisser en doute sur les sentiments de l'Auteur, ne venez pas : en ce cas, je ne suis pas votre homme, car vous ne sauriez être le mien.⁴⁰

Le fait même que son hôte puisse s'imaginer, à la lecture de ses œuvres, qu'il soit autre qu'il n'est, suffit à faire de lui un lecteur corrompu et dont la compagnie est inopportune. Le récepteur idéal des textes est celui qui, les lisant, sentira intuitivement et sans doute possible que leur auteur ne peut être que sincère. Cette conviction intime sert à son tour de garantie pour l'écrivain : l'homme qui a l'impression de le connaître par ses textes est à coup sûr une personne digne d'attention et d'intérêt pour Jean-Jacques. Ce dernier exige donc d'être connu, reconnu et admiré sur la seule base de ses écrits. A ses yeux, ses livres, sont, pour qui sait les lire, une preuve irréfutable de sa nature vertueuse : tout individu qui n'en serait pas immédiatement convaincu deviendrait paradoxalement suspect pour l'écrivain. On assiste à un retournement étonnant de la logique qui fonde l'écriture de l'œuvre apologétique. Cette dernière se place avant tout du côté du lecteur et des garanties qu'il recherche pour accorder du crédit à la parole philosophique. Or, la prétendue lettre de Jean-Jacques montre un auteur qui sélectionne son auditoire, le jauge en le sondant sur ses réactions et sur les raisons qui le poussent à vouloir rencontrer l'écrivain. Si le lecteur est prudent au moment de déterminer le carac-

⁴⁰ *Dialogues*, II, p. 187.

tère véritable de celui qui a composé des œuvres qu'il admire, de quel droit ce dernier ne serait-il pas lui-même méfiant et exigeant à l'égard de ses lecteurs ? Pourquoi ne s'interrogerait-il pas sur la force et la sincérité de leur vertu ? Le texte se transformerait presque alors en test permettant de mettre à jour la nature profonde de celui qui le lit.

Mais ce fantasme est vite battu en brèche, et c'est bien *Rousseau* qui, en s'immiscant dans le cercle privé où évolue Jean-Jacques, mesure les qualités et les défauts de l'auteur. Il porte précisément son attention sur la différence qui existe entre l'homme qu'il s'est imaginé par le biais de ses livres et l'individu dont on lui a complaisamment dépeint les travers. Or, sa méthode d'analyse montre combien l'écrit est loin de valoir pour preuve :

Certain que l'Auteur de ces livres et le monstre que vous m'avez peint ne pouvaient être le même homme, je me bornais pour lever mes doutes à résoudre cette question. Cependant je suis sans y songer parvenu à la résoudre par la méthode contraire. Je voulais premièrement connaître l'auteur pour me décider sur l'homme, et c'est par la connaissance de l'homme que je me suis décidé sur l'Auteur.⁴¹

Le jugement porte, on le voit, sur la personne envisagée même hors de sa fonction de créateur. Rousseau se prononce sur Jean-Jacques en oubliant ce qui le caractérise en général aux yeux du public, c'est-à-dire son statut d'auteur. En niant cette singularité, il prétend se consacrer uniquement à l'examen d'un comportement humain, sans prendre en considération les productions de l'individu en question. Bien qu'il lui soit, en fait, impossible de se défaire initialement d'un préjugé fondé sur la connaissance de l'œuvre, le critique montre rétrospectivement que son analyse a été finalement conduite dans le sens inverse, en s'appuyant d'abord sur l'observation quotidienne de l'homme privé. La portée de l'œuvre devient donc secondaire, la vérité ne se construit pas à partir d'elle, alors même que Jean-Jacques n'imaginait pas d'autre processus possible d'élaboration du jugement. Cet écart permet de mesurer à quel point s'éloigne le rêve d'une transparence du langage. Le livre est impuissant à mettre en scène l'essence de celui qui le produit. Pour l'auteur des *Dialogues*, menant pourtant un combat verbal acharné, la fréquentation directe de l'homme privé apparaît comme la seule ressource susceptible d'évacuer toute méfiance ou réticence de la part du lecteur. Certes, le

⁴¹ Ibid., p. 247.

Français finit bien par mener un travail parallèle de découverte de Jean-Jacques par ses textes ; mais il lui faut le témoignage préalable de *Rousseau* pour acquérir des certitudes et effacer l'image de l'écrivain ancrée en lui par les discours concordants des perfides Messieurs.

Les apologistes hésitent donc ostensiblement sur ce qui doit être l'objet d'un jugement chez un philosophe. Il ne fait pas de doute que c'est principalement la conduite du sage qui est dans leur ligne de mire. Diderot a, sur ce point, épousé les vues de son ancien ami. Cependant, une fois ce primat affirmé, surgit la distinction entre action publique et mœurs privées. Rousseau estime visiblement que c'est auprès de ses familiers que l'homme se laisse voir sans fard. Il faut le suivre dans son existence journalière pour évaluer le caractère qu'il montre le plus durablement. Quand bien même il l'ambitionnerait, le défenseur de Sénèque ne peut s'appuyer sur une telle expérience. Du philosophe stoïcien, il dévoile d'abord l'action politique. Pour le reste, l'intrusion dans la sphère privée n'est effective que dans de rares occasions, principalement au moment de sa mort. L'apologiste fait de cet instant un élément révélateur de la nature profonde du sage. Quant à ce qui ne peut être atteint, Diderot refuse de le laisser en pâture à ses adversaires : si l'homme privé n'est pas davantage connu, c'est qu'on n'en pouvait rien dire de mal. De toute façon, pour un personnage politique tel que Sénèque, il n'y a pas de vie privée : cette dernière ne peut être que le prolongement, sans aucune distorsion, de la vie publique. Alors que l'âge classique constitue progressivement la notion de sphère privée⁴², les apologistes, par l'intermédiaire de leurs héros, l'investissent et la font connaître au lecteur. L'*Essai*, comme les *Dialogues*, témoigne, à des degrés différents, de l'existence de cet espace où se manifesterait idéalement la personnalité de l'individu, avec tout ce que la perspective du secret génère de fantasmes et d'imaginations. Simultanément, ils prétendent abolir cette barrière pour le lecteur afin de lui révéler ce qui était caché : cette mise à jour donne l'impression d'accéder à une vérité sans prix car apparaissant comme incontestable.

Dans ce mouvement qui tend à faire de la vie du philosophe l'unique base à partir de laquelle se détermine l'intérêt de sa pensée,

⁴² Cf. Jean-Marie Goulemot, « Les pratiques littéraires ou la publicité du privé », in *Histoire de la vie privée, vol. 3, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1999, p. 359-394.

des résistances persistent, sur le mode quasi nostalgique chez Rousseau, avec l'intransigeance idéaliste d'un Jean-Jacques, affirmant que l'écrit révèle l'auteur pour le lecteur qui n'est pas lui-même perverti. Dans l'*Essai*, c'est l'apologiste qui se révolte ponctuellement contre la logique qui oriente pourtant l'ensemble de son discours. Il réaffirme la valeur de l'écrit en dehors de toute autre considération, en faisant un absolu en soi, indépendant de tout type de validation externe.

De toute façon, les apologistes restent tous deux attachés à l'idée qu'il n'y a, à leurs yeux, aucune rupture entre la vie du philosophe et ses écrits. Quel que soit le côté par lequel ils envisagent le problème, il retrouvent toujours cette unité parfaite du sage, par laquelle devrait s'instaurer une dynamique de confiance entre auteur et lecteur. La confirmation réciproque de la parole et de la conduite pousse à voir dans chacun des deux domaines le reflet de l'autre : des préceptes formulés par Jean-Jacques on peut déduire sa conduite ; quant à celle de Sénèque, elle donne une représentation fidèle de l'homme qui transparaît dans ses écrits. Si, dans les faits, la démarche des *Dialogues* et celle de l'*Essai* sont parfois si chaotiques, c'est justement parce que la plupart des critiques et des lecteurs restent méfiants par rapport à un tel équilibre. Leur perspective est faussée par les critères qu'ils choisissent pour juger. A l'incertitude quant à la définition de ce qui doit être évalué s'ajoute donc la difficulté de poser des modalités de jugement fiables et partageables par tous. Or, sur cette question, les apologistes et leurs ennemis peinent à s'accorder, remettant perpétuellement en cause les implicites de l'opinion formulée par la partie adverse.

3. Les fondements du jugement ou les dangers d'une perspective faussée

Remontant à la source de l'avis exprimé par les censeurs ou les Messieurs, Diderot et Rousseau distinguent toujours un présupposé vicié qu'il convient de mettre à jour pour désamorcer l'effet de leur discours. Parallèlement, décomposer ainsi les fondements de la position de l'ennemi oblige à lui opposer un autre système de valeurs, présenté comme plus efficace et plus solide pour bâtir un jugement exact. Le démantèlement de l'opinion adverse s'opère à trois niveaux différents, chacun constituant une strate de plus en plus dissimulée

qui permet d'aboutir à l'origine réelle du jugement. Ni Rousseau, ni Diderot ne procèdent par approfondissements successifs ; leurs positions sur ces fondements du jugement peuvent d'ailleurs sensiblement différer. Toutefois, l'un et l'autre explorent ces trois niveaux d'analyse et définissent simultanément quelles bases leur semblent valables et justes pour élaborer une évaluation mesurée et précise d'un homme.

Dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, le caractère historique du sujet traité oblige à s'en référer à des autorités. L'apologiste et ses adversaires débattent à partir de témoignages sur des faits. On peut donc dire à la fois que le choix des autorités définit leur point de vue ou que, suivant leur opinion préétablie, ils sélectionnent les autorités qui leur conviennent. Quoiqu'il en soit, les deux partis présentent évidemment leur avis comme découlant naturellement des récits d'historiens auxquels ils accordent un crédit particulier.

On a vu que Diderot faisait reposer l'essentiel de son discours apologétique sur le texte des *Annales* de Tacite. L'apologiste insiste notamment sur son respect envers cette source. Cette attitude lui sert d'abord à justifier la disposition du récit contenu dans la première partie de l'apologie et à répliquer aux critiques formelles adressées par les censeurs⁴³. Par ailleurs, prétendre s'en référer précisément aux termes employés par l'historien, c'est aussi prévenir certaines accusations contre Sénèque. Ainsi, le terme d' « indiscrétion » par lequel on désigne la lettre qu'aurait écrite le ministre de Néron pour justifier le meurtre d'Agrippine mérite d'être reproduit exactement :

« La lettre adressée au sénat, une indiscrétion ! »

C'est l'expression de Tacite. Il n'est question dans l'historien que d'un bruit populaire qu'il n'approuve ni ne désapprouve, et par lequel Sénèque est taxé d'une faute qu'il n'a pas même commise : car il n'y a nulle indiscrétion dans la lettre de Sénèque, et la rumeur ne l'accuse ni de crime, ni de lâcheté, ni de bassesse. (*E*, I, 148-149)

En s'en tenant au mot que Tacite cite lui-même sans le prendre à son compte, l'apologiste ôte par avance à ses adversaires toute possibilité d'aller au-delà de ce terme qu'ils considèrent comme un euphémisme

⁴³ Cf. *Essai*, II, p. 409 : « Que l'auteur entasse dans la vie de Sénèque un tas de faits historiques....' Il a suivi Tacite pas à pas ».

bien peu en rapport avec la gravité du geste de Sénèque. En refusant d'en faire plus qu'une « indiscretion », Tacite interdit, selon le défenseur du philosophe, d'interpréter en mauvaise part cette action. Il y a, dans une telle circonstance, un intérêt évident pour l'apologiste à mettre l'accent sur le respect des termes dont se sert l'historien⁴⁴.

Ainsi suivi à la lettre, le texte des *Annales* prend l'allure d'une référence majeure susceptible de guider le lecteur dans sa recherche de la vérité. Présenté comme une source fiable qu'il faut traiter avec attention, le discours de Tacite apparaît comme l'élément décisif pour juger de l'authenticité d'un fait. Aussi, quand Louis de Sacy soutient que la mort du philosophe se révéla honteuse pour lui, l'apologiste répond en faisant référence à l'historien romain pour le contredire⁴⁵. Ainsi, le témoignage de Tacite équivaut à un argument incontestable dans l'esprit de l'auteur. Les informations qu'il délivre sont marquées du sceau de la vérité incontestable à tel point qu'il peut suffire d'aller lire ses écrits pour se faire une idée que l'auteur estime nécessairement favorable à Sénèque⁴⁶. Il existe cependant une différence entre accorder un certain crédit à tel historien et faire de lui une autorité exclusive et unique. Or, c'est bien à ce second objectif que s'attèle Diderot, en incluant notamment Tacite dans une chaîne où des hommes vertueux attestent, par l'admiration qu'ils se portent réciproquement, de leur nature exceptionnelle. Tacite est un garant irréprochable parce qu'il admire des hommes de bien et parce que des hommes de bien l'admirent.

Le caractère singulier de l'historien s'affirme déjà par cette idée, répandue dans les milieux intellectuels du siècle, que la lecture de son œuvre n'est pas d'un accès aisé⁴⁷ : elle est réservée à une élite, elle exige une certaine maturité de la part du lecteur, pour pouvoir être tout à fait profitable. Ce trait est évoqué dans l'*Essai* au moment où Diderot fait allusion au jugement qu'il formulait, étant jeune, sur la personne de Sénèque. S'adressant à lui-même, il stigmatise ses déficiences de l'époque :

⁴⁴ Noter à ce propos que l'apologiste n'est évidemment pas nécessairement sincère puisque Tacite n'emploie pas le terme d'indiscrétion mais celui de *confessio* (Cf. *Essai*, I, p. 148, n. 208 de l'éditeur).

⁴⁵ Cf. *Essai*, I, p. 194.

⁴⁶ Ibid., p. 110 : « Mais qu'on lise Tacite, et qu'on juge ».

⁴⁷ Cf. Catherine Volpilhac-Augier, op. cit., p. 2-7.

Vous avouerez, en rougissant, la fausseté de votre seconde imputation, si vous prenez la peine de lire l'historien, à présent que vous êtes en état de l'entendre. (*E*, I, 204)

Diderot n'avait pas assez vécu alors pour bien comprendre le sens des écrits de Tacite. Seule l'expérience et le temps ont fait de lui un lecteur compétent, apte à saisir les finesses de l'historien. Auteur d'exception, ce dernier mérite donc naturellement que ses mérites soient reconnus. L'apologiste ne lésine pas sur les qualificatifs élogieux, voyant en lui un « auteur sublime et profond » (*E*, I, 171). Il s'énerve contre les censeurs qui remettent en cause son jugement :

Ils en savent là-dessus plus que Tacite, qu'ils accuseront de partialité, au hasard de calomnier deux grands hommes à la fois... (*E*, I, 185)

L'identification est très nette : l'apologiste perçoit l'historien comme une autre figure tutélaire, à la hauteur de ce que Sénèque représente pour lui. Les deux personnages sont confondus dans l'admiration qu'il leur porte. Mais si l'auteur des *Annales* atteint ainsi le rang d'homme illustre et admirable, c'est qu'il est étroitement lié, par le jugement qu'il porte sur lui, au philosophe stoïcien. Ce qui rend Tacite digne d'admiration, n'est-ce pas avant tout qu'il considère avec respect et bienveillance le précepteur de Néron ? Ces sentiments sont notamment visibles lorsqu'il évoque les dernières paroles du mort qu'il retranscrit sans aucune modification⁴⁸. Ils sont d'autant plus importants, selon l'apologiste, que l'historien témoigne d'une grande rigueur dans sa manière de juger les hommes. Obtenir ses faveurs signifie donc appartenir à la classe des hommes d'exception. Cela ôte simultanément toute valeur véritable aux jugements énoncés par d'autres, bien moins irréprochables :

Et voilà le témoignage qu'on allègue contre Sénèque, l'homme qu'on oppose à Tacite, qui le précéda de plus d'un siècle, au censeur des hommes le plus sévère, qui fut le contemporain et l'admirateur de notre philosophe ! (*E*, I, 178)

⁴⁸ Cf. *Essai*, note, p. 172 : « Quant [aux paroles] qu'une éloquence qui ne l'abandonna point lui inspira dans les moments qui précédèrent sa mort, que le peuple romain avait retenues, et auxquelles l'historien n'a pas osé toucher par respect pour le philosophe, elles ne nous sont point parvenues ».

En exprimant de manière contiguë l'excessive exigence de l'historien à l'égard des personnages qu'il met en scène et son enthousiasme en faveur de Sénèque, l'apologiste réussit le pari de définir et de rendre immédiatement efficace une autorité, un garant sérieux pour le philosophe. Dans son sillage, apologiste et lecteur n'ont qu'à valider son choix effectué apparemment avec le plus grand discernement. Par ailleurs, entre Tacite, Sénèque, son défenseur et le destinataire du texte se tissent des liens de respect et d'admiration dont le philosophe, et l'historien à un moindre degré, sont les bénéficiaires. Dans ce système, l'auteur des *Annales* est seul à occuper un double statut : à la fois admiré et admirateur. En fait, s'il recueille les suffrages de celui qui exploite abondamment son texte, c'est moins pour constituer son éloge que pour donner une ampleur supplémentaire à la signification du respect qu'il manifeste pour Sénèque.

Néanmoins pour asseoir sa suprématie, Tacite doit aussi être mesuré aux autres historiens. Pour que sa parole acquière aux yeux de tous une valeur indéniable, il faut mettre en valeur ses atouts vis-à-vis d'auteurs anciens, aux vues sensiblement différentes. Alors se développe naturellement une querelle de garants, les censeurs reprochant par exemple à l'apologiste de discréditer Dion pour pouvoir critiquer plus facilement le personnage d'Agrippine :

Pour attaquer Agrippine, il n'y avait qu'à dire que Dion était un imposteur. »

Pour attaquer Agrippine, il n'y avait qu'à lire Tacite à l'endroit où l'historien l'introduit au milieu d'une des débauches nocturnes du palais. Que Dion soit un imposteur ou non, il est certain que l'auteur des *Annales* est véridique... (E, I, 213)

L'opposition des autorités est particulièrement mise en relief, l'apologiste allant chercher dans le texte de Tacite ce que l'un de ses successeurs ne mentionne pas. De là à prétendre que Dion ment, le défenseur de Sénèque refuse habilement de l'avancer. Il s'appuie sur la supériorité certaine de l'auteur des *Annales* sur le sujet pour éluder provisoirement un tel débat. Dans cet échange surgit bien la difficulté et les limites de ce mode de jugement. Fonder son opinion sur la parole d'un auteur, c'est nécessairement choisir de repousser les avis différents énoncés par d'autres. Le fondement du jugement apparaît stable relativement au point de vue de celui qui définit un garant unique auquel il se rapporte systématiquement. Mais, lorsque l'on fait

état des autorités sur lesquelles s'appuient les adversaires, l'évidence laisse la place au doute dans l'esprit du lecteur. A la question de savoir qui du censeur ou de l'apologiste a raison se substitue une autre interrogation : quel garant est le plus valable, le plus fiable ?

Diderot oppose à cette incertitude une position confortable qu'il invite le lecteur à prendre pour éviter de se retrouver dans un flou complet. Sa doctrine, fondée sur le fait que Tacite est un des premiers historiens à avoir abordé cette période, consiste à faire de lui la base de toute vision précise des règnes de Claude et de Néron. Sans son témoignage, ce pan d'histoire pourrait disparaître :

Si nous nous permettons d'ajouter ou de retrancher au récit de l'historien, il n'y a plus rien de vrai ni de faux. (E, I, 139)

L'apologiste pose une alternative qui doit pousser tout lecteur à faire de l'auteur des *Annales* une autorité sur la matière développée dans l'*Essai* : il faut soit mettre en doute Tacite, mais renoncer du même coup à considérer comme authentiques l'ensemble des faits qu'il a relatés, soit exploiter les connaissances très nombreuses que son texte nous apporte, mais dans le même temps, croire à l'exactitude de tout ce qu'il dit. Face à l'historien romain, il n'est pas de posture médiane qui soit tenable ; il convient donc finalement de tout lui accorder. Dès lors, il est aisé pour le défenseur de Sénèque de bâtir l'essentiel de son argumentation. Puisque le texte des *Annales* ne contient que la vérité, il n'est pas concevable de formuler une assertion juste qui ne s'y retrouve pas. Un glissement s'opère qui interdit de s'éloigner d'une doxa qui serait entièrement contenue dans les écrits de Tacite :

Je lis qu'il exhorta sa femme à vivre, mais je ne lis point qu'elle l'ait exhorté à mourir. Je lis qu'il consola Pauline et ses amis, mais je ne lis point qu'il se soit désolé... (E, I, 195)

Il devient impossible d'énoncer une hypothèse dont on ne voit pas trace dans le texte-référence, c'est un véritable dogme qui s'impose et n'autorise aucun écart. Pour autant, s'il faut s'en tenir à Tacite, il est des occasions où il est nécessaire, pour l'apologiste, d'interpréter le discours de l'historien dans un sens favorable à Sénèque. Il se charge donc notamment d'expliquer ce qu'il considère comme des sous-entendus. Lecteur modèle des *Annales*, l'apologiste se montre capable de lire entre les lignes et de déterminer quelles étaient les intentions

de l'auteur au moment où il composait le texte⁴⁹. En toutes circonstances, évidemment, l'implicite du discours est perçu comme favorable à Sénèque :

Il n'est pas difficile de discerner le motif de l'historien, lorsqu'il insiste sur la modestie des dispositions dernières d'un homme aussi riche que Sénèque. (*E*, I, 176)

Attentif aux détails, l'apologiste est également celui qui est le plus à même d'en livrer la bonne interprétation au lecteur. Lui seul sait mettre en relief les faits pertinents qui laissent entrevoir ce que pense l'auteur. Les deux sont à tel point complices que Diderot est près de croire que Tacite a tout fait, de son côté, pour que la postérité ne puisse nuire à l'image de Sénèque par des propos calomnieux :

On dirait que l'historien pénétrant ait pressenti et prévenu toutes les imputations de la méchanceté. (*E*, I, 214)

Ainsi, une relation privilégiée s'établit entre Tacite et l'apologiste. Le premier adopte parfois le rôle du second, tandis que ce dernier se présente comme susceptible de deviner les sous-entendus du premier. Cette connivence permet d'exploiter au maximum les garanties qu'est censé fournir le discours de l'historien. Surtout, elle met en valeur la dimension d'évaluation contenue dans le récit historique : les *Annales* ne font pas que mettre en scène des faits, elles contiennent un jugement de moraliste sévère sur les personnages et leurs actions. Or, cette opinion qui transparaît dans le récit, Diderot prétend l'utiliser comme un matériau aussi indiscutable que les événements relatés. Si l'on excepte une circonstance particulière⁵⁰, l'apologiste suit le jugement de l'historien, il s'en fait l'écho, l'interprète et prétend montrer au lecteur qu'il constitue la seule base solide sur laquelle fonder sa propre opinion.

La constitution du jugement à partir d'une autorité, dont le lecteur devrait suivre aveuglément l'avis, semble être une stratégie pertinente aux yeux de Diderot pour convaincre le lecteur de la justesse de ses

⁴⁹ Cf. *Essai*, I, p. 140 : « Ce n'est point pour disculper ces deux vertueux personnages que Tacite a dit que leurs remontrances auraient été inutiles : il me fait entendre qu'elles furent aussi énergiques qu'elles pouvaient l'être ».

⁵⁰ Sur le personnage de Lucain, Diderot et Tacite diffèrent profondément (Cf. *Essai*, I, p. 47).

vues. Il s'appuie évidemment sur la réputation globalement flatteuse de Tacite, mais ce serait une erreur de croire qu'un tel préalable suffit à la réussite de son argumentation. En fait, nous venons de voir que la position de l'historien romain aux yeux du lecteur se renforce considérablement grâce à différents procédés discursifs (référence au texte-source, discours sur la parole de Tacite, mise à jour du sens caché de son propos), qui instituent le statut d'autorité de cet écrivain, dans le même temps qu'ils le donnent pour acquis. C'est bien l'apologiste qui fait de l'historien un garant incontestable auquel il est indispensable de se raccrocher. Il contraint le lecteur à ne voir l'histoire des règnes de Claude et de Néron que par son regard, tout autre point de vue se trouvant exclu, comme si Tacite avait produit un discours définitif sur ces événements.

Une telle restriction de champ n'est pas sans poser de multiples problèmes. Au moment où il tente de consolider la valeur du discours de l'annaliste, l'apologiste ne met-il pas en scène l'éparpillement naturel et inévitable des sources d'informations ? Dans les derniers paragraphes de la première partie de l'*Essai* sont recueillis un certain nombre d'avis pour et contre le philosophe, qui introduisent un véritable relativisme de l'opinion :

... nous avons d'abord à répondre à quelques autres réflexions défavorables sur le caractère et les mœurs de Sénèque, ensuite à montrer que des personnages célèbres ont parlé de ce philosophe avec plus de dignité et de force que moi. On trouvera au milieu de cet ouvrage ce que les écrivains ont coutume de mettre à la tête des leurs... (*E*, I, 203)

Ainsi, la perspective de s'en remettre au seul Tacite tend à s'effacer. Diderot prévoit d'inclure d'autres jugements en faveur du philosophe, et la place qui aurait dû leur être réservée indique qu'il prétend s'en servir comme des garants de la validité de son avis. Pline l'Ancien, Tertullien, Erasme, Plutarque et même Quintilien, par certaines de ses remarques, constituent quelques-unes des autorités prestigieuses grâce auxquelles l'apologiste veut convaincre son auditoire de la respectabilité de Sénèque. Le renom et la vertu de ces illustres cautions contribuent à donner un plus grand éclat à la réputation du philosophe stoïcien. Justifié et reconnu par une classe d'hommes dont le jugement est tout à fait sûr, il devrait obtenir la confiance du lecteur, prompt à suivre l'opinion de ces grands personnages.

Toutefois, le fait même que ces garants soient mis en valeur en contrepoint des avis négatifs insérés dans le paragraphe précédent suggère qu'il n'est pas si aisé de choisir un camp et que chacun est susceptible de trouver des autorités qui confirment son opinion. S'appuyer sur le jugement des autres revient à ne plus savoir à qui s'en remettre, et à rester dans l'expectative. Le paragraphe 123 montre parfaitement ce mouvement de balancier perpétuel⁵¹ où le lecteur est renvoyé d'un avis à un autre, sans savoir où se situer. La présentation d'opinions divergentes n'aboutit pas à une certitude mais à une nouvelle question :

De ces jugements divers, quel est le vrai ? (E, I, 224)

Et si, au final, le défenseur de Sénèque prétend balayer toutes les interrogations par une ultime référence à Tacite, garant redevenu idéalement unique, il ne résout pas véritablement le problème et choisit un faux-fuyant. Il a montré, en effet, que les historiens comme les critiques devaient être considérés avec circonspection. Leur jugement pouvait toujours être empreint de parti-pris et d'arrière-pensées susceptibles d'entraîner des aménagements avec la vérité. La manière même dont l'apologiste a introduit certains de ses garants est particulièrement significative. On a vu comment il s'appuyait sur l'austérité de Tacite pour donner un impact supplémentaire à son jugement. Il agit de même avec Juvénal, autre autorité d'autant plus précieuse que ce personnage ne peut être suspecté de la moindre complaisance⁵². À l'inverse, quand il cite quelque propos très élogieux envers Sénèque, il s'empresse de signaler que l'énonciateur n'est pas reconnu comme trop partial à son sujet :

Et ce n'est pas Montaigne qui s'exprime ainsi, comme on pourrait en avoir le soupçon. (E, I, 91)

⁵¹ Les trois premiers paragraphes débutent significativement par les formules suivantes : « L'un dira... », « Mais un autre répliquera... » et « Mais on lira dans un troisième... » (*Essai*, I, p. 222-223).

⁵² Cf. *Essai*, I, p. 183 : « Mais les censeurs ne sont pas gens à se contenter de présumptions lorsqu'il s'agit de croire le bien. Puisqu'il leur faut absolument des garants de la munificence de Sénèque, je vais leur en citer un : c'est le plus véhément des poètes satiriques, c'est Juvénal ».

Le discours rapporté aurait une valeur moindre si Montaigne en était l'auteur, car ce dernier est trop favorable au philosophe pour que son jugement soit le seul point de référence du lecteur. Toutes les autorités ne se valent donc pas, mais établir une hiérarchie entre elles représente une nouvelle difficulté. Dans les choix qui s'opèrent resurgissent des a priori, de telle sorte que les certitudes s'effritent : il n'est pas envisageable de déterminer un garant en étant sûr que son point de vue soit entièrement fiable. Ceux qui s'opposent sur une question peuvent aisément remettre en cause le garant choisi par le camp adverse. Les censeurs ne critiquent-ils pas le préjugé de l'auteur des *Annales* sur le précepteur de Néron⁵³ ? Ainsi l'*Essai* tente-t-il bien d'imposer au lecteur le point de vue d'un personnage présenté comme exemplaire et à l'opinion duquel il faudrait se ranger. Mais en même temps que l'apologiste cherche à se trouver en Tacite un relais capable de provoquer l'adhésion du lecteur, il met à jour l'abondance des discours et des jugements produits sur la question traitée. Certes, il ambitionne de révéler l'infériorité des autorités choisies par ses adversaires. Mais la multiplicité des points de vue exposés ne démontre finalement que le caractère insuffisant de ce mode d'évaluation. Pour se faire un avis, il n'est pas satisfaisant d'écouter la voix d'un seul juge ; le risque de se fourvoyer, d'être trompé est trop important. Le point sur lequel Diderot essaie d'insister pour surmonter ce problème réside dans le statut singulier du discours taciteen : il est celui qui rassemble le plus d'informations sur la période qui intéresse l'apologiste et aussi un de ceux qui est produit le plus tôt après l'époque concernée. Bien sûr, les *Annales* constituent l'équivalent d'un intermédiaire entre les règnes de Claude et de Néron et le lecteur du dix-huitième siècle. Mais, à bien y réfléchir, cette période n'existe pour ce lecteur que grâce à ce texte. Faut-il donc le considérer comme un relais, un intermédiaire ou estimer que cette époque lointaine n'a pas de réalité en dehors de lui ? Si l'on penche pour la seconde option, le texte de Tacite devient absolument vrai, son auteur est une autorité de fait, mais n'apparaît plus comme celui dont on épouse le point de vue. Il n'est plus un tiers qui s'immisce entre le lecteur et Sénèque. Il s'efface et laisse idéalement en contact le juge et l'homme jugé.

C'est la préférence pour cette relation directe qui pousse le personnage de Rousseau à ressentir une certaine méfiance vis-à-vis des

⁵³ Cf. *Essai*, I, p. 108 : « 'Sénèque est le héros de Tacite.' ».

autorités diverses qui s'interposent entre Jean-Jacques et le public. L'auteur des *Dialogues* stigmatise l'attitude qui consiste à s'en remettre constamment aux autres pour constituer son propre jugement. Le Français a justement pris cette mauvaise habitude, dont il lui faut se départir. Accueillant son interlocuteur qui vient de passer quelques temps auprès du philosophe, il l'interroge d'une manière qui montre sa soumission complète à la parole d'autrui :

Le Français.

[...] Dites-moi donc enfin ce qu'il faut penser de cet étrange personnage ?

Rousseau.

Non ; dire ce qu'il en faut penser n'est pas de ma compétence ; mais vous dire, quant à moi, ce que j'en pense, c'est ce que je ferai volontiers, si cela vous suffit.⁵⁴

Tandis que le Français ne cherche qu'à se ranger à l'opinion qui va être énoncée, l'autre refuse de donner une dimension exemplaire à son jugement. Il ne veut pas imposer un dogme, asséner ses certitudes pour convaincre et faire partager son opinion. Bien au contraire, il revendique le caractère absolument singulier de son évaluation, fruit d'une expérience et d'impressions personnelles dont on ne peut tirer des vérités valables pour tous. Or, le Français, habitué à ne pas penser par lui-même mais à suivre l'avis des autres, aurait voulu élargir la portée du discours de son interlocuteur et finalement l'assimiler, le faire sien. On voit bien là s'opposer deux manières d'évaluer un homme, l'une en ne tenant compte que des jugements produits par les tenants de l'opinion, l'autre fondée sur une expérience directe, qui n'a de valeur que pour celui qui la vit et qui ne peut donc être généralisée.

Dans ce dernier système présenté comme le meilleur, les autorités apparaissent comme des voiles qui dissimulent la vérité à celui qui veut se faire un avis. La réalité se trouve nécessairement masquée, déformée par des discours qui ne sont vrais que pour ceux qui les énoncent. Aussi sera-t-il toujours préférable de se faire confiance plutôt que d'accorder crédit à ce que l'on n'a pas perçu directement. C'est le choix que fait Rousseau au terme de son entrevue avec Jean-Jacques, où ce dernier semble si différent de l'homme dont on lui avait fait le portrait :

⁵⁴ *Dialogues*, II, p. 183.

... j[e] vois [dans mon sentiment] moins d'intermédiaires entre moi et le personnage jugé, et [...] de tous les yeux auxquels il faut que je m'en rapporte, ceux dont j'ai le moins à me défier sont les miens. [...] Au reste, souvenez-vous que je ne prétends point ici que mon jugement fasse autorité pour vous, mais après les détails dans lesquels je viens d'entrer vous ne sauriez blâmer qu'il la fasse pour moi, et quelque appareil de preuves qu'on m'étale [...], tant qu'il ne sera pas convaincu en personne, et moi présent, d'être tel que l'ont peint vos Messieurs, je me croirai bien fondé à le juger tel que je l'ai vu moi-même.⁵⁵

Rousseau fait prévaloir le jugement qu'il a établi à la suite d'un contact avec l'homme sur l'opinion que d'autres ont publiée avec force. Pour revenir sur son idée, il faudrait un procès auquel lui-même et l'accusé assisteraient. En effet, la révision du jugement ne peut s'effectuer sans la présence de Jean-Jacques. Hors de ce cadre, sa conviction intime ne changera pas.

Les *Dialogues* affirment clairement le rejet de toute forme de médiation entre l'homme et son juge. Dans le texte se développe une vraie méfiance à l'égard de tous les intermédiaires. Le contact direct est privilégié et présenté comme l'unique moyen sûr de se forger une opinion. Ceux qui s'en remettent à des autorités apparaissent comme des personnages aveuglés, dénués d'esprit critique et habitués à suivre les rumeurs et les préjugés diffusés dans le grand public⁵⁶. Contrairement à Diderot, Rousseau ne cherche pas à imposer une autorité au détriment de toutes les autres. Il bannit complètement le principe même d'un garant sur lequel le lecteur pourrait s'appuyer. On a signalé comment l'auteur de l'*Essai* tentait également de donner l'illusion au destinataire du texte qu'il pouvait se trouver en relation directe avec les personnages et les faits historiques. Dans cette configuration précise, il rejoint la position de l'apologiste de Jean-Jacques : il souhaite effacer toute médiation, s'extirper du flot des avis formulés pour ou contre le philosophe pour laisser au lecteur le soin de décider seul. A la limite, son texte serait inutile si le lecteur voulait se familiariser le plus possible avec le philosophe. Ainsi, il le jugerait équitablement :

⁵⁵ Ibid., p. 342.

⁵⁶ Rousseau énonce à ce propos la loi suivante : « ... l'esprit humain naturellement paresseux aime à s'épargner de la peine en pensant d'après les autres, surtout en ce qui flatte ses propres penchants... » (*Dialogues*, II, p. 303).

Ce n'est point sur quelques pages de Sénèque qu'on apprend à le connaître et qu'on acquiert le droit de le juger. Lisez-le, relisez-le en entier, lisez Tacite, et jetez au feu mon apologie : car c'est alors que vous serez vraiment convaincu que ce fut un homme de grand talent et d'une vertu rare... (*E*, II, 399-400)

L'apologiste en arrive finalement à cette conviction que pour s'appropriier tout à fait une opinion, il faut éliminer toutes les cautions et tous les recours extérieurs. Le lecteur pourrait être convaincu par le texte apologétique. Néanmoins, cette croyance n'aurait pas la même solidité, le même caractère indéterminable que si elle s'établissait sur la connaissance directe de Sénèque. Aussi l'idéal prôné par l'auteur de *l'Essai* ne diffère pas de celui exprimé par Rousseau : il partage le même vœu d'une relation sans médiation entre le lecteur et celui qu'il juge. Tout autre cas de figure semble soit décevant, soit inexact et donc trompeur. Dans ce rapport à l'autorité, on voit qu'il est à chaque fois question de proximité et de distance, de communion et de rupture. Chez Rousseau, le garant est une personne en qui il ne faut pas avoir confiance et qui sépare le juge de Jean-Jacques. Diderot, pour sa part, essaie tout à la fois de faire de Tacite une autorité et simultanément de rendre la référence à cet auteur si évidente qu'elle disparaît finalement dans l'esprit du lecteur qui se trouve alors au plus près de Sénèque, dans la position la plus favorable pour l'évaluer.

Sous couvert de mettre en cause la validité des autorités diverses, l'auteur des *Dialogues* et celui de *l'Essai*, traitent plus largement et plus profondément de la situation respective du juge et de l'accusé. Leur réflexion porte sur l'espace qui sépare ces deux instances. Tous deux s'accordent pour penser qu'il faut être au plus près de celui que l'on juge pour formuler le jugement le plus exact. C'est le principe qui guide visiblement Diderot lorsqu'il évoque les amitiés de Sénèque. Ceux qui fréquentaient le stoïcien sont les plus aptes à déterminer s'il était ou non un homme de bien. Leur jugement sur cette question apparaît d'autant plus recevable et significatif qu'ils l'ont connu intimement⁵⁷. Plus globalement, l'entourage du philosophe pourrait témoigner en sa faveur. L'apologiste peut alors convoquer le cercle

⁵⁷ Cf. *Essai*, I, p. 51-54.

restreint de la famille ou l'élargir à des personnages moins proches, mais qui corroborent le jugement des premiers⁵⁸.

Rousseau accorde une importance identique à la connaissance véritable de l'homme comme élément préalable à l'élaboration du jugement. Cette observation initiale est très poussée et nécessite une grande proximité avec l'accusé :

Je l'ai suivi dans sa plus constante manière d'être, et dans ses petites inégalités, non moins inévitables, non moins utiles peut-être dans le calme de la vie privée que de légères variations de l'air et du vent dans celui des plus beaux jours. [...] Je l'ai pris dans les situations d'esprit les plus diverses, les plus contraires qu'il m'a été possible de saisir...⁵⁹

La finesse des indications collectées implique une promiscuité avec le personnage examiné. L'analyse à laquelle *Rousseau* se livre est si minutieuse qu'elle est tributaire de l'établissement de liens affectifs avec Jean-Jacques. Sans eux, impossible de se placer aussi près d'un homme et d'avoir accès à ces menus détails qui révèlent l'individu mieux que tout ce qu'il pourrait dire. En effet, c'est une véritable étude de comportement que mène l'apologiste, déduisant des gestes et de la variété des humeurs la base du caractère de Jean-Jacques. L'auteur des *Dialogues* promet donc un mode de jugement fondé sur une proximité extrême avec l'homme évalué. Le modèle idéal qu'incarne le personnage de *Rousseau* combine omniprésence et absence. Son regard ne pèse pas sur l'individu observé, mais rien ne lui échappe. Il se fait discret mais ne quitte pas un instant Jean-Jacques pour acquérir la plus grande intimité possible avec lui.

Loin de cet idéal, les censeurs de Sénèque se voient constamment reprocher de considérer la situation de Sénèque avec une distance telle que leur point de vue ne peut être qu'erroné. La prise de recul n'apporte, selon l'apologiste, aucune lucidité ; au contraire, elle rend moins sensible aux enjeux réels de la situation évaluée. Ainsi, à une petite échelle déjà, Tacite est estimé plus fiable que Dion car moins éloigné des événements qu'il relate⁶⁰. Les adversaires directs de Dide-

⁵⁸ Ibid., p. 65 : « [Sénèque] jouissait de l'estime et du respect de sa famille, de ses amis et de ses concitoyens, sentiments qu'on n'accorde pas aussi unanimement à un hypocrite de vertu ».

⁵⁹ *Dialogues*, II, p. 207.

⁶⁰ Cf. *Essai*, I, note, p. 118 : « 'Le témoignage de Dion (postérieur à Sénèque de plus d'un siècle) est imposant et positif.' »

rot cumulent, pour leur part, l'écueil de la différence d'époque et de lieu. N'étant pas Romains, comment pourraient-ils détenir les instruments d'analyse adéquats pour évaluer l'action de Sénèque dans ce contexte particulier ?

Et ce qui me confond, c'est la légèreté avec laquelle des hommes frivoles prescrivent des règles de conduite à des personnages d'une prudence consommée, et placés dans la plus orageuse des cours ; et cela, sans en connaître les intrigues secrètes, les brigues, les mouvements, les caractères, les vues, les intérêts, les craintes, les espérances, les projets qui changent avec les circonstances, les circonstances qui changent d'un jour à l'autre ; sans que leurs fausses conjectures sur ce qui se passe à deux lieues des bords de la Seine, leur inspire la moindre incertitude sur ce qui s'est passé, il y a deux mille ans, sur les rives du Tibre. Ils parlent, non comme s'ils étaient sous le vestibule de la maison dorée, mais dans le boudoir de Pop-pée. (*E*, I, 96-97)

L'avis formulé par les censeurs apparaît tout à fait illégitime. Eloignés dans l'espace et dans le temps de la situation dont ils parlent, ils en ignorent nécessairement le détail, d'autant plus que la vie de cour est sujette à des variations aussi rapides que décisives, qui passent toujours inaperçues pour les regards non exercés. Selon l'apologiste, ses adversaires franchissent une limite en se prononçant comme s'ils se trouvaient sur les lieux de l'action. Ils n'adaptent pas leur discours au caractère nécessairement incertain de leurs conjectures.

Par ailleurs, les ennemis de Sénèque gagneraient également à s'imaginer dans la position de l'homme qu'ils jugent. Puisqu'ils prétendent se défaire des frontières temporelles et spatiales, il leur serait bénéfique d'envisager au plus près la situation du philosophe, en se mettant à sa place⁶¹ ou à celle d'autres acteurs de l'époque⁶². Mais

Et le témoignage de Tacite, presque le contemporain de Sénèque, sera moins imposant et positif ? ».

⁶¹ Cf. *Essai*, I, p. 91 : « Mettez-vous un moment à la place du philosophe, de l'instituteur et du ministre, et tâchez de vous conduire mieux que lui ».

⁶² Il ne s'agit pas nécessairement de se substituer au personnage principal du récit, mais parfois aussi à d'autres instances, afin d'imaginer leur réaction : « Mettons-nous un moment à la place de Novius Priscus, de Pauline, de Méla, de Gallion, d'un parent, d'un ami, d'un client, de quelques-uns de ceux que le ministre exposait par sa mort ou par sa retraite, et demandons-nous, s'il nous arriverait d'appeler du nom de bassesse la ferme résolution de garder son poste et de songer à notre salut. » (*Essai*, I, p. 94). On voit qu'adopter le regard d'un contemporain de Sénèque entraîne une modification profonde de la perspective.

leur jugement démontre qu'ils se tiennent scandaleusement loin du philosophe, au moment où il lui faut prendre des décisions :

Ces actions, ce n'est pas dans le fond d'une retraite paisible, où la sécurité nous environne, dans une bibliothèque, devant un pupitre, qu'on les juge sagement : c'est dans l'ancre de la bête féroce qu'il faut être ou se supposer, devant elle, sous ses yeux étincelants, ses ongles tirés, sa gueule entrouverte et dégouttante du sang d'une mère ; c'est là qu'il faut dire à la bête : « Tu vas me déchirer, je n'en doute pas, mais je ne ferai rien de ce que tu me commandes. » Qu'il est aisé de braver le danger d'un autre, de lui prescrire de l'intrépidité, de disposer de sa vie ! (*E*, I, 194)

Les censeurs ont l'audace de prétendre enseigner à un homme ce qu'il doit faire dans une occasion extrêmement périlleuse : ils s'approprient sa vie, ils la lui feraient risquer sans s'extraire à aucun moment du cadre dans lequel ils énoncent ce principe. Ils se savent à l'abri – la tranquillité ambiante offre un contraste saisissant avec le danger de se retrouver face au despote – et le jugement qu'ils formulent se ressent de ces conditions agréables. Ce qui est souligné dans un tel cas, c'est évidemment le caractère injuste d'une évaluation qui nie une réalité de fait pour raisonner abstraitement. Tout se passe comme si la période traitée étant lointaine, les censeurs s'autorisaient une plus grande liberté de ton et jugeaient sans se préoccuper des détails et sans songer à pondérer leur opinion⁶³. On assisterait à une évaluation au rabais où ne serait pas prise en compte la spécificité de la situation évoquée.

L'apologiste préconise donc une adaptation des règles de jugement à la singularité du cas proposé. Pour évaluer correctement les individus et leurs actions, il convient certes, dans un premier temps, de s'imaginer dans une situation analogue à la leur. Toutefois, il faut également tenir compte d'autres facteurs qui influent sur les choix de ces personnages et doivent donc être intégrés aussi dans le jugement. L'élément psychologique est ainsi une donnée essentielle, notamment lorsqu'il s'agit d'évoquer le despote. En effet, comment se prononcer sur les discours tenus par le précepteur à son élève en éludant le fait

⁶³ C'est l'hypothèse qu'énonce l'apologiste à propos de Louis de Sacy qui parle « de la vie publique et privée d'un philosophe décédé il y a près de deux mille ans et dans une contrée éloignée, avec une légèreté qu'on ne se permettrait pas s'il était question d'un citoyen qui vivait hier, et dont la demeure n'était séparée de la nôtre que de la largeur d'une rue ou de l'épaisseur d'un mur mitoyen... » (*Essai*, I, p. 192-193).

que ce dernier est un homme dangereux⁶⁴? Plus importantes encore sont les mœurs, élément crucial pour comprendre une époque et pour ne pas porter des accusations qui n'ont pas réellement de sens. L'apologiste fait de ce problème un des nœuds majeurs de son argumentaire :

Est-ce par nos mœurs ou par celles du temps qu'il convient d'apprécier les actions ? N'y a-t-il aucune différence entre la vertu d'un siècle et celle d'un autre, entre la vertu de la cour et celle d'un cloître ? (*E*, I, 100)

Cette question, posée en début de paragraphe, marque le début d'un raisonnement où s'accumulent les preuves visant à montrer qu'il est plus cohérent, plus logique de se fonder sur les critères moraux et les règles de vie de l'époque à laquelle appartient l'homme jugé. Il semble injuste de reprocher à un homme ce que ses contemporains n'auraient pas eu idée de critiquer dans son attitude. Or, les censeurs, en plus de procéder à un jugement trop hâtif, s'appuient sur un système de valeurs tout à fait inadéquat ; ils défendent des principes qui n'ont aucun sens pour ceux qu'ils jugent. Cet écart est dénoncé avec force par l'apologiste :

Censeurs, vous transplanterez-vous toujours de vos greniers, de la poussière de vos bancs, de l'ombre de vos écoles au milieu des palais des rois, et prononcerez-vous intrépidement de la vie des cours d'après vos principes monastiques et votre régime collégial ? (*E*, I, 215)

Les lois d'après lesquelles les ennemis de Sénèque jugent les hommes sont celles de leur caste. Elles sont évidemment tout à fait inadaptées aux circonstances de tout autre milieu. Cet aveuglement face aux indispensables ajustements à effectuer peut passer pour de la naïveté ; prémédité, il est la marque d'une véritable mauvaise foi que l'apologiste se fait fort de brocarder. Il entraîne ainsi l'abbé Grosier dans une série de voyages imaginaires, le faisant quitter sa bibliothèque afin de considérer les choses *de visu*. Or, ces déplacements successifs occasionnent justement, dans l'idéal dépeint par l'apologiste,

⁶⁴ Cf. *Essai*, I, p. 145 : « Lorsqu'on ajoute : *Et que ne persuadaient-ils à Néron d'exiler ou de renfermer Agrippine*, on perd de vue le caractère violent du fils, l'ambition et la puissance de la mère, la haine que tous les citoyens portaient à l'un, le vif intérêt qu'ils avaient pris au péril de l'autre, et la politique de princes moins féroces qui ont sacrifié leur propre sang à leur sécurité dans des circonstances moins critiques ».

l'acceptation des règles de vie nouvelles, bien que ce soit toujours avec des motifs plutôt suspects pour ce qui est de l'abbé (l'auteur se plaît en effet à le montrer dans des situations scabreuses). Grâce à cette fiction, l'auteur se moque de l'hypocrisie de son adversaire et exhibe simultanément un modèle à suivre : l'examen objectif d'une situation passe par l'intégration des codes de la civilisation et des circonstances dans lesquelles elle s'inscrit.

Il est urgent que ceux qui souhaitent se prononcer sur le cas de Sénèque adoptent ces critères, recherchent une certaine proximité avec celui qu'ils jugent et s'adaptent au système de valeurs en vigueur à l'époque et dans le lieu où il vivait. Dans le cas contraire, le censeur aveugle ou trop sévère pourrait se voir renvoyer l'image catastrophique de ce qui serait arrivé si l'homme jugé avait suivi ses recommandations et adhéré à ses principes :

Il me semble voir un de nos pudiques censeurs arracher la jeune esclave du lit de [Néron] ; il me semble entendre la mère de celui-ci applaudir, l'encourager et lui dire : « Fort bien ; chassez cette petite courtisane, et envoyez-moi mon fils que j'aime tendrement, comme vous savez, afin que je le console et lui pardonne un goût qui me choquait, et qui croisait mes desseinshonnêtes. » (*E*, I, 103)

Cette scène imaginée vise bien sûr à frapper l'esprit du lecteur. En croyant définir la meilleure attitude à suivre, le censeur devient complice d'un inceste, il entre en collusion avec l'immorale Agrippine et œuvre pour elle en lui ramenant son fils, avec tous les risques que cela comporte. Cette fois encore, le juge se voit contraint par l'apologiste de délaisser sa confortable position, bien éloignée de l'action, pour se transformer en acteur. Or, ses choix sont désastreux, éthiquement condamnables quant aux conséquences qu'ils engendrent. Bref, placé dans une situation réelle et non devant un dilemme purement théorique, le censeur échoue : il est complice du vice dont il se prétendait l'ennemi. D'un seul coup, ses décisions ont une portée et elles produisent des résultats qui lui vaudraient l'opprobre général. Tout se passe comme si l'apologiste poussait finalement le juge à expérimenter les difficultés de l'action et le danger permanent de la compromission. En prouvant qu'il est loin de sortir indemne d'une telle expérience, Diderot l'encourage, et le lecteur avec lui, à renoncer au ton doctoral des leçons données de l'extérieur, qui peuvent, appli-

quées dans un cas particulier, produire des effets tout opposés à ceux escomptés.

La posture recommandée combine une forme d'empathie avec l'homme jugé et la recherche constante d'une proximité avec la situation analysée, afin d'en comprendre le plus finement possible les enjeux. Le point de vue surplombant est, quant à lui, sévèrement condamné à tous niveaux. Il engendre des erreurs de perspective très graves. Il est fréquemment associé à une attitude pleine de morgue et de hauteur, le censeur revendiquant implicitement une certaine supériorité morale, voire intellectuelle sur ceux dont il parle⁶⁵. Le juge équitable doit au contraire faire preuve de modestie : il ne se croit pas l'égal et ne pense surtout pas être meilleur que les hommes qu'il évalue. Cette réserve seule lui permet d'accéder plus sûrement à la vérité.

Chez Diderot comme chez Rousseau, donc, la distance critique ne constitue pas le modèle le plus adéquat pour formuler un jugement susceptible d'être valide. Tous deux semblent préférer l'établissement d'une familiarité entre l'instance qui évalue et ce qu'elle examine. Ce goût se manifeste pour l'auteur des *Dialogues* dans le rejet absolu de tout intermédiaire aidant l'individu à former son avis. L'expression idéale du rapport envisagé entre les deux instances s'incarne dans la relation nouée entre *Rousseau* et Jean-Jacques. Le juge s'insinue dans la vie privée de l'accusé, il partage tous ses instants, observe toutes les tendances de son caractère. Cette fréquentation intime est présentée comme le moyen le plus sûr de découvrir qui il est vraiment. Dans *l'Essai*, la proximité dont l'apologiste fait l'éloge s'établit sur d'autres bases : elle peut passer par des temps d'identification où le juge est invité à imaginer quelles auraient été ses réactions dans les dilemmes insolubles auxquels le sage s'est trouvé confronté ; il s'agit aussi de faire l'effort de se représenter une époque, des lieux, des mentalités autres afin de porter un jugement adapté à ce qu'on pouvait attendre d'un homme de bien dans ces circonstances données. On a déjà vu comment le narrateur tendait à théâtraliser la scène historique pour la rendre plus vivante, plus proche du lecteur. Ce trait particulier de *l'Essai* contribue à cette recherche d'une mise en contact de l'homme qui juge avec celui qu'il juge. Il participe de cette nécessité

⁶⁵ Cf. *Essai*, II, p. 244 : « Un littérateur du jour aurait-il la vanité de se croire mieux instruit du sentiment d'Epicure, dont les ouvrages nous manquent, qu'un ancien philosophe, qu'un Sénèque, qui les avait sous les yeux ? ».

de capter une ambiance, de saisir les mœurs d'une époque, nécessité que l'apologiste présente comme un devoir primordial, préalable à tout examen critique. Ce n'est qu'en pénétrant dans l'univers devenu partiellement étranger de la Rome antique que le lecteur sera à même de bien juger Sénèque ; à cette condition seulement, il pourra formuler une opinion juste et adaptée, sans commettre l'erreur de se fonder sur des critères anachroniques.

Quelles que soient les voies choisies, Rousseau et Diderot cèdent à la même tentation, celle de faire reposer le jugement sur une certitude personnelle. Ils privilégient tous deux une expérience individuelle qui est la seule à permettre à l'homme d'approcher une vérité qui échappe constamment si l'on se fie au discours des autres. A double titre donc, les auteurs voient dans le recours à l'intime l'issue la plus valable : le juge doit s'introduire dans la vie privée de l'homme qu'il veut connaître réellement ; et, pour cela, il ne peut s'en remettre qu'à lui-même, c'est la conviction qu'il se forgera seul, au contact de l'individu, qui prévaudra toujours sur les aléas de l'opinion publique.

Attachés à des valeurs assez semblables quant il s'agit de déterminer les fondements d'un jugement équitable, Rousseau et Diderot observent du même œil critique la manière dont leurs adversaires respectifs élaborent le leur. Ce constat présente un caractère assez paradoxal dans la mesure où l'auteur des *Dialogues* inclut dans le clan de ses adversaires – les fameux Messieurs – Diderot lui-même, chez lequel il stigmatise des travers assez voisins de ceux que l'auteur de l'*Essai* dénonce chez les censeurs. Visiblement, les deux hommes s'accordent sur certaines valeurs, sans pour autant les reconnaître chez l'autre.

Ainsi, faisant la promotion du jugement indépendant que l'individu prononce seul, ils critiquent sévèrement chez leurs adversaires la tendance à constituer un groupe. Rousseau, surtout, joue sur l'opposition entre la quasi-solitude de Jean-Jacques et les manœuvres collectives de ses ennemis. Le rapport de force est décrit comme fondamentalement déséquilibré : comment un homme en butte à la malveillance d'un grand nombre d'individus pourrait-il faire valoir son bon droit ? Cette injustice, ressassée tout au long des *Dialogues* s'accroît du fait que les Messieurs font entrer progressivement toute la société dans un gigantesque complot orchestré contre un homme seul. La disproportion est donc renforcée pour atteindre des dimen-

sions incommensurables, avec une série d' enrôlements successifs plus ou moins conscients :

Voilà peut-être la plus singulière, la plus étonnante entreprise qui jamais ait été faite. Son plein succès atteste la force du génie qui l'a conçue et de ceux qui en ont dirigé l'exécution ; et ce qui n'est pas moins étonnant encore est le zèle avec lequel le public entier s'y prête, sans apercevoir lui-même la grandeur, la beauté du plan dont il est l'aveugle et fidèle exécuteur.

Vous sentez bien néanmoins qu'un projet de cette espèce, quelque bien concerté qu'il pût être n'aurait pu s'exécuter sans le concours du gouvernement : mais on eut d'autant moins de peine à l'y faire entrer qu'il s'agissait d'un homme odieux à ceux qui tenaient les rênes...⁶⁶

Des hommes de pouvoir jusqu'aux sujets anonymes, tous entrent dans la manœuvre des Messieurs, dont la capacité d'influence apparaît sans limite. En mobilisant ainsi toutes les catégories de la société, ils isolent l'homme qu'ils présentent comme nuisible mais ne donnent évidemment pas d'eux-mêmes une image très favorable auprès d'un observateur impartial. Quand le Français fait état de ce phénomène de collusion à grande échelle avec des accents d'enthousiasme et d'admiration, le personnage de *Rousseau*, après avoir partagé un instant les sentiments de son interlocuteur, s'étonne, s'inquiète et voit là l'apparence d'une persécution anormale par son caractère profondément démesuré. Ce qui paradoxalement rend suspectes les accusations prononcées contre Jean-Jacques, c'est l'unanimité qui se dégage contre lui. Plus les ennemis sont nombreux, plus il y a de chance que l'accusé soit victime d'un complot et de l'endoctrinement par quelques-uns de la société toute entière.

A partir du moment où se mettent en action ces réseaux d'influence, viennent nécessairement se greffer des stratégies individuelles d'ascension sociale. Il n'est plus question de se rallier à l'opinion des Messieurs par conviction intime, mais de montrer à des gens importants, proches du pouvoir ou appartenant aux plus hautes sphères de l'Etat, que l'on est d'accord avec eux. Par ce biais, la personne qui souhaite faire carrière pénètre dans un milieu où elle compte bien obtenir une place enviable. C'est le processus que décrit lucidement le personnage de *Rousseau* dans le second dialogue :

⁶⁶ *Dialogues*, I, p. 109.

... aujourd'hui quiconque oserait dire hautement de J.J. le bien qu'il en pourrait savoir serait un homme perdu, [...] pour faire sa cour et parvenir il n'y a point de moyen plus sûr et plus prompt que de renchérir sur les charges dont on l'accable à l'envi, et [...] enfin tous ceux qui l'ont vu dans sa jeunesse sont sûrs de s'avancer eux et les leurs en tenant sur son compte le langage qui convient à vos Messieurs.⁶⁷

Critiquer Jean-Jacques devient un signe de reconnaissance sociale décisif : celui qui s'y résout a évidemment quelques arrière-pensées : la vérité lui importe beaucoup moins que le bénéfice qu'il espère retirer de ses calomnies. La même suspicion pèse sur les censeurs de Sénèque. L'apologiste fait entendre que leur indignation de façade contre le philosophe a sa source dans de basses motivations :

[Si le censeur] n'est pas imbécile ; c'est *peut-être* qu'il est hypocrite et qu'il décrie par quelque secret intérêt la vertu qu'il honore au fond de son cœur : c'est *peut-être* qu'il s'est imaginé de faire la cour à de puissants personnages qui le méprisent : c'est *peut-être* qu'il est intolérant et qu'il ne reconnaît de grandes qualités que dans son petit troupeau : c'est *peut-être* qu'il manque de pain et qu'il faut vivre : c'est *peut-être* qu'il vise au bénéfice ? (E, I, note, 173)

Diderot et Rousseau emploient la même expression de « faire la cour », qui révèle bien la dimension de calcul qui se cache derrière l'alibi moral. On prétend que les remontrances adressées à l'homme marquent un attachement sincère à la vertu, alors qu'elles s'expliquent par l'unique souci de plaire à une personne ou à un clan dont on n'ignore pas les idées ni les préférences. L'auteur de l'*Essai* insiste pour sa part plus crûment sur un intérêt financier direct pour justifier des prises de position jugées discutables. Dans tous les cas, le fondement du jugement apparaît vicié, car d'autres facteurs que la vérité priment dans l'esprit des juges. C'est, à chaque fois, la pression d'un groupe⁶⁸ qui conditionne le point de vue choisi par le critique : il peut cyniquement avoir conscience de mentir dans le seul but de réussir ou bien se montrer incapable de s'extraire de son clan, dans lequel une opinion prédomine et où chaque membre y souscrit aveuglément.

⁶⁷ Ibid., II, p. 185-186.

⁶⁸ Chez Rousseau, ce raisonnement coïncide parfaitement avec sa vision politique théorique : dans le *Contrat social*, l'auteur condamne en effet sévèrement les corps et les intérêts particuliers.

Quand on quitte le domaine des présupposés qui orientent le discours des adversaires de Jean-Jacques et de Sénèque, d'autres points de convergence surgissent dans leur argumentation elle-même. L'auteur de l'*Essai* et celui des *Dialogues* remarquent les mêmes défauts qui ôtent une grande part de leur portée à leurs raisonnements. D'une part, les apologistes analysent pareillement l'origine de la tradition critique hostile à celui qu'ils défendent. Derrière l'abondance contemporaine des détracteurs se cache un nombre ridiculement faible de personnes instigatrices d'un mouvement qui a pris de l'ampleur. Ce constat tend à marginaliser ceux qui ont relayé ce discours qui était le fait d'une petite frange d'individus que la majorité des gens négligeait. Diderot reconstitue ainsi la généalogie honteuse de la tradition défavorable à Sénèque pour y trouver le seul Suilius, auquel se sont ajoutés quelques « disciples »⁶⁹, dont se servent abondamment les censeurs :

Il est à remarquer que Dion Cassius n'est que le paraphraste de Suilius, Xiphilin qu'un écho incomplet de Dion Cassius, et que ces trois témoignages qu'il importe d'apprécier, se réduisent à celui de Suilius... (*E*, I, note, 118)

Faisant le bilan des emprunts d'un personnage à l'autre, on comprend que des témoignages et propos censés se corroborer ne sont en réalité que repris et reproduits sans plus de garants. La version des faits de Suilius n'est pas plus crédible du fait que Dion Cassius livre les mêmes informations, puisque l'historien n'a fait que recopier les discours de l'ennemi juré de Sénèque. Lorsque le Français comptabilise le nombre d'avis défavorables à Jean-Jacques, le personnage de *Rousseau* lui répond en développant un argument semblable :

Pour faire ce calcul avec justesse, il faudrait auparavant savoir combien de gens dans cette affaire ne voient comme vous que par les yeux d'autrui. Si du nombre de ces bruyantes voix on ôtait les échos qui ne font que répéter celle des autres, et que l'on comptât celles qui restent dans le silence, faute d'oser se faire entendre, il y aurait peut-être moins de disproportion que vous ne pensez.⁷⁰

La quantité de détracteurs ne prouve rien, elle ne permet pas même d'établir la moindre présomption, car il reste bien peu de gens suscep-

⁶⁹ Le terme est employé par l'apologiste (*Essai*, I, p. 92).

⁷⁰ *Dialogues*, I, p. 100.

tibles d'affirmer quoi que ce soit contre le sage sans s'appuyer sur le discours d'un autre. C'est tout le mécanisme de la rumeur qui est ici démantelé : le nombre des accusations enfle grâce aux insinuations de quelques-uns, mais aucun fait ne vient soutenir cet édifice immense qui s'écroule dès qu'on observe avec attention ses fondations.

L'indigence de la position adverse transparait aussi clairement dans le contenu même des raisonnements tenus. Le défenseur de Jean-Jacques s'étonne ainsi des contradictions du portrait de l'accusé conçu d'après la logique des Messieurs⁷¹ : on s'égare aisément en tentant de suivre et de saisir l'argumentation des ennemis de Jean-Jacques. Devant cet imbroglio, l'apologiste demeure perplexe. Les problèmes du raisonnement ne touchent pas seulement à l'allure générale de l'accusé auquel il semble difficile de donner une forme cohérente. C'est aussi la confusion concernant les motifs avancés pour ne pas le voir qui laisse l'énonciateur dans le doute et l'étonnement.

Dans l'*Essai*, l'apologiste met également en scène son incompréhension devant les méandres des raisonnements où s'enferment, selon lui, ses adversaires. Au mieux, il leur reproche une « étrange logique »⁷², au pire, il traite avec mépris des accusations improbables⁷³. Quoiqu'il en soit, il distingue toujours des faiblesses dans l'articulation des propositions qui conduisent les censeurs à une conclusion qui accable Sénèque. Pour prendre le dessus, il lui arrive d'opposer à une déduction adverse sa propre logique :

⁷¹ Cf. *Dialogues*, I, p. 154 : « Convenez de plus, que ce monstre, tel qu'il leur a plu de nous le forger est un personnage bien étrange, bien nouveau, bien contradictoire, un être d'imagination tel qu'en peut enfanter le délire de la fièvre, confusément formé de parties hétérogènes qui par leur nombre, leur disproportion, leur incompatibilité ne sauraient former un seul tout, et l'extravagance de cet assemblage, qui seule est une raison d'en nier l'existence, en est une pour vous de l'admettre sans daigner le constater. [...] Que pensez-vous de ce raisonnement ? C'est pourtant le vôtre, ou du moins celui de vos Messieurs ».

⁷² Cf. *Essai*, I, p. 180 : « C'est une étrange logique que de ranger au nombre des vicieux les hommes rares qui ont envié à l'admiration de leurs concitoyens les grandes actions qu'ils ont faites ».

⁷³ A l'occasion de la conjuration de Pison, il fait référence à une hypothèse des censeurs selon laquelle Sénèque faisait tout pour assouvir son ambition de régner. Son commentaire à ce propos est sans concession : « Ou l'imputation des censeurs, ou la marche des factieux est à faire pitié. » (*Essai*, I, p. 192).

« Sénèque a très habilement disserté sur les bienfaits ; s'il s'était signalé par sa bienfaisance, comment dans les places qu'il occupait ne l'aurait-on pas su ? »

Voilà le raisonnement des censeurs ; voici le mien, que je crois un peu plus solide. Au milieu des envieux de sa richesse, des détracteurs de sa vie, [...] comment dans les places qu'il occupait ces vices ne lui auraient-ils pas été reprochés par Tacite, par quelques-uns de ses contemporains véridiques ? (E, I, 182-183)

La correction apportée à la question posée par les censeurs permet de substituer à un raisonnement donné un autre tout à fait inverse, que l'apologiste présente comme plus convaincant. Parfois encore, c'est la déduction que les ennemis de Sénèque tirent d'un fait qui se révèle tout à fait discutable ; les accusateurs vont trop loin dans la recherche d'arguments contre le sage et ses alliés. Enfin, quand la réflexion ne fait pas défaut chez le critique, ce sont ses connaissances qui sont en cause. Son ignorance est sévèrement pointée du doigt :

Mais si quelque aristarque s'avisait d'ajouter que Sénèque ne put se défendre d'élever le fils dans les principes de sa mère, ne dirait-on pas que ce propos est d'un ignorant qui n'a pas lu une ligne de l'histoire, ou d'un vicieux qui débite à tort et à travers tout ce qui se présente à sa tête déréglée ? (E, I, 214)

Entre la méchanceté et la sottise, le censeur dépeint par le défenseur de Sénèque n'est capable d'avancer que de fausses raisons, des arguments inadaptés, des raisonnements improbables. On se souvient que de son côté l'auteur des *Dialogues* s'excusait auprès du lecteur d'avoir prêté aux ennemis de Jean-Jacques des « raisonnements absurdes »⁷⁴ ; on voit bien ainsi combien les deux auteurs ont construit leur entreprise de dégradation de leurs adversaires. Leur valeur est systématiquement remise en cause, avec une insistance toute particulière sur leurs déficiences intellectuelles.

Mais, plus encore que cet aspect des critiques qui ne peut manquer de détourner d'eux les lecteurs, c'est leur nature viciée qui doit susciter le rejet. A plusieurs reprises, les ennemis de Jean-Jacques et de Sénèque sont assimilés à des êtres maléfiques, guidés par leurs mauvais penchants. Diderot estime ainsi que la propension des censeurs à trouver le mal dans un individu découle de leur propre dépravation :

⁷⁴ *Dialogues*, « Du sujet et de la forme de cet écrit », p. 60.

ils ne sont capables de voir chez les autres que ce qu'ils pratiquent quotidiennement eux-mêmes :

Celui qui dîne et soupe du mensonge n'aime pas celui qui prêche la vérité. (E, I, 104)

Cette sentence donne la règle de leur mode d'analyse. Ils ne cherchent qu'à débusquer des atrocités dissimulées par celui dont ils examinent l'existence. Cette quête, dans son caractère malsain, a quelque chose d'effréné et d'obsessionnel⁷⁵. Rousseau pense, dans les *Dialogues*, qu'un tel empressement s'explique par un sentiment de jalousie, une impression de malaise face à des vertus que les adversaires de l'homme de bien sentent inaccessibles. Les vertus du sage humilient le critique. Leur culpabilité est encore plus forte lorsque leur ennemi leur reconnaissait auparavant des qualités qu'ils n'avaient pas réellement. Au lieu de les encourager au bien, ces éloges ont développé, accentué la haine d'abord secrète qu'ils éprouvaient envers lui :

Mais ceux qui s'en sentaient moins dignes qu'il ne les avait crus et dont la conscience repoussait en secret ses éloges, s'en irritant à mesure qu'ils les méritaient moins, ne lui pardonnèrent jamais d'avoir si bien démêlé les abus d'un métier qu'ils tâchaient de faire admirer au vulgaire, ni d'avoir par sa conduite déprisé tacitement quoiqu'involontairement la leur.⁷⁶

Sans que des reproches leur soient adressés directement, les hommes vicieux se jugent eux-mêmes d'après les valeurs dont Jean-Jacques fait la promotion. Ils subissent, sans le dire, une attaque contre leurs propres mœurs. Leur souhait, ainsi que celui d'un public médiocre, est de voir l'homme qui leur donne des leçons ravalé au rang du commun. Comme l'a noté Diderot avant lui, Rousseau décèle chez le juge une tendance à rabaisser autrui en lui prêtant des défauts et des faiblesses qui ne sont que la projection des siens propres :

Les hommes vulgaires, incapables de sentiments élevés et nobles, n'en supposent jamais que d'intéressés dans ceux qui se passionnent, et ne pouvant croire que l'amour de la justice et du bien public puisse exciter un pareil zèle, ils leur controuvent toujours des motifs personnels, semblables à

⁷⁵ L'apologiste parle de « l'invincible et barbare opiniâtreté avec laquelle ils cherchent des crimes. » (*Essai*, I, p.137).

⁷⁶ *Dialogues*, II, p. 310-311.

ceux qu'ils cachent eux-mêmes sous des noms pompeux et sans lesquels on ne les verrait jamais s'échauffer sur rien.⁷⁷

Les apologistes dressent donc un portrait peu élogieux des critiques qui touchent à la vertu de leurs héros. Leur personnalité est révélée par le jugement qu'ils formulent ; mais au lieu de gagner une certaine respectabilité en faisant montre d'une grande sévérité, ils voient la valeur de leur discours entièrement inversée par l'analyse qu'en proposent Rousseau et Diderot. L'austérité ne fait que masquer la jalousie, l'aigreur, un penchant incoercible pour le vice. Autrement dit, loin de juger sainement la conduite des hommes, ils ne peuvent s'empêcher de les noircir pour qu'ils ne s'élèvent pas au-dessus d'eux. Ils vont donc sans aucun état d'âme s'abandonner au préjugé dans leur évaluation de Sénèque et de Jean-Jacques.

A plusieurs reprises, Diderot et Rousseau montrent à l'œuvre ce qu'il serait convenu d'appeler le règne de l'interprétation : les critiques s'efforcent de donner un sens négatif à un geste plutôt louable ou moralement neutre. Evoquant l'éventuel silence de Sénèque et Burrhus après un acte condamnable de Néron, son apologiste avance l'idée que cette absence de réaction ne constitue pas nécessairement une approbation comme l'affirment les censeurs. Il s'appuie pour cela sur un exemple qui n'a rien d'anodin :

Quand je me tairais sur l'art indigne de noircir, de calomnier, de diffamer les grands hommes par des doutes ingénieux, des soupçons mal fondés, un bizarre commentaire des historiens, le conseillerais-je, l'approuverais-je, en serais-je moins profondément affligé ? Dieu me garde d'avoir à mes côtés d'aussi dangereux interprètes de nos sentiments secrets ! (E, I, 143)

Ce réquisitoire contre la malveillance des censeurs permet à la fois de souligner l'indignité de leurs procédés et leur tendance à proposer une lecture toujours négative de la conduite des individus. Rousseau, quant à lui, analyse de manière plus distanciée le processus qui conduit à formuler des jugements erronés⁷⁸ : l'individu, poussé natu-

⁷⁷ Ibid., p. 311-312.

⁷⁸ Cf. *Dialogues*, I, p. 148-149 : « Il est plus difficile que vous ne semblez le croire de voir exactement tel qu'il est un homme dont on a d'avance une opinion décidée, soit en bien, soit en mal. On applique à tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il dit, l'idée qu'on s'est formée de lui. Chacun voit et admet tout ce qui confirme son jugement, rejette ou explique tout ce qui le contrarie [...] ; c'est le jeu naturel de l'amour-propre : on voit ce qu'on croit et non pas ce qu'on voit ».

rellement à suivre une opinion qu'il s'est faite hâtivement, ne recherche dans son examen que la confirmation de son sentiment. A cette habitude dont il est difficile de s'affranchir peuvent s'ajouter les passions⁷⁹, élément néfaste susceptible de troubler plus gravement encore l'esprit et d'accroître l'aveuglement du juge. Les passions exacerbées renforcent en effet la tendance spontanée des individus à s'arrêter à une opinion sur une personne ou une action. Du même coup, la possibilité d'un jugement équitable s'éloigne, elle devient une utopie constamment contredite par le caractère faillible de l'âme humaine. Aux yeux de l'auteur des *Dialogues*, les occasions de juger sereinement sont encore plus réduites à l'époque où il vit. Selon lui, la haine, cette passion aveuglante, est aujourd'hui répandue dans toute la société :

Chacun hait tout ce qui n'est pas lui plutôt qu'il ne s'aime lui-même. On s'occupe trop d'autrui pour savoir s'occuper de soi ; on ne sait plus que haïr, et l'on ne tient point à son propre parti par attachement, encore moins par estime, mais uniquement par haine du parti contraire.⁸⁰

Cette dernière sentence sur la malveillance des hommes trouve un écho dans l'*Essai*, au moment où l'apologiste évoque les témoignages de grandes figures chrétiennes favorables à Sénèque, ce qui n'empêche pas des gens d'Eglise de stigmatiser chez le même personnage des vices infâmes :

Cela serait propre à faire penser que les gens de cette robe détestent plus cordialement encore ceux qu'ils comptent au nombre de leurs ennemis, qu'ils ne s'estiment et se respectent entre eux, et qu'ils tiennent moins à l'honneur de leurs chefs qu'au déshonneur d'un philosophe. Il avait raison, l'honnête incrédule, qui répondait à son prélat qui lui disait : « Je donnerais bien vingt mille écus pour vous voir au pied des autels »... *Monseigneur en donnerait bien quarante mille pour me savoir en mauvais lieu.* (E, I, 105)

A l'échelle d'une caste, celle des censeurs, l'apologiste distingue le même principe signalé par Rousseau dans l'ensemble de la société : la prévalence de la haine sur toute autre considération. Pris dans un dilemme où il lui faut choisir entre renier de grandes autorités de son ordre ou faire taire son animosité contre un philosophe, le critique préfère s'acharner sur son adversaire ; il tient plus à sa rancœur qu'au

⁷⁹ Ibid., p. 149 : « ... s'il est vrai que l'homme prévenu voit ce qu'il croit, il l'est bien plus encore que l'homme passionné voit ce qu'il désire ».

⁸⁰ *Dialogues*, II, p. 316.

respect dû à la parole de Tertullien et des Pères de l'Église. Une telle hiérarchie des valeurs donne une piètre image de son âme et de sa foi. Si l'on combine cette analyse avec l'image plutôt péjorative que l'apologiste donne des réactions du peuple en général, on n'est pas loin de retrouver le pessimisme rousseauiste sur la prolifération de la haine dans l'ensemble d'une génération. Convaincu que la portée de la calomnie dans le grand public est étendue et indéracinable, l'auteur de *l'Essai* pense visiblement lui aussi que la haine est une passion ravageuse, difficile à contrôler et terriblement ordinaire dans toute la société.

L'influence des préjugés et de la méchanceté est telle que le défenseur de Sénèque finit même par remonter à l'origine du problème, dénonçant plus globalement une véritable « manie »⁸¹ du jugement. Plutôt que de s'inquiéter des fondements sur lesquels repose l'opinion des personnes qui évaluent Sénèque, il remet en cause implicitement l'acte même du jugement. N'est-il pas dangereux de se précipiter pour énoncer son avis ? Ne vaudrait-il mieux pas parfois conserver une certaine réserve et délaisser toute vision critique des événements et des personnes ?

Les critiques se laissent emporter par une telle manie d'absoudre ou d'accuser, que la face des choses qui prête à leur dessein est la seule qui les frappe. (*E*, I, note, 118)

Liée à la question du préjugé, cette tendance à formuler une opinion apparaît comme une habitude fâcheuse. Ce penchant naturel et irrépressible mériterait d'être tempéré immédiatement d'autant plus que l'examineur ne suit dans ces occasions qu'une idée préconçue qu'il valide sans affiner davantage son analyse. La seule issue serait donc de ne plus prêter une valeur morale aux actes observés. L'apologiste prône une forme de retenue qui aboutirait à une situation apaisée, favorisant une véritable réflexion sur la durée. Ce qui est condamné, c'est l'emploi déréglé de la faculté de jugement, non qu'il faille évidemment abolir le principe même d'une évaluation, mais celle-ci devrait s'effectuer suivant une procédure plus longue, plus rigoureuse et moins sujette à l'arbitraire de l'humeur des juges.

⁸¹ Pour l'emploi de ce terme, voir notamment *Essai*, I, p. 192 : « D'où nous vient à nous, qui n'avons aucun intérêt à démêler avec les grands hommes de l'Antiquité, l'étrange manie de décrier leurs vertus ? ».

Le tableau qui est dressé des critères de jugement utilisés par les censeurs n'offre guère de garantie quant à l'exactitude de leurs vues. Diderot et Rousseau démontent leurs raisonnements, critiquent leurs a priori, démasquent impostures et interprétations fallacieuses. Ils livrent une image inquiétante d'une caste d'individus obsédés par l'idée de déprimer un individu. La mise en scène de ce groupe hostile à l'homme défendu peut atteindre à des représentations totalement fantasmatiques chez l'auteur des *Dialogues*. Si les deux apologistes soulignent la nature haineuse d'individus désireux de trouver chez les autres le mal qu'ils savent être en eux, Rousseau, certain d'être victime d'un complot extraordinaire, finit par concevoir des scènes dignes de Sade :

Figurez-vous des gens qui commencent par se mettre chacun un bon masque bien attaché, qui s'arment de fer jusqu'aux dents, qui surprennent ensuite leur ennemi, le saisissent par-derrière, le mettent nu, lui lient le corps, les bras, les mains, les pieds, la tête, de façon qu'il ne puisse remuer, lui mettent un bâillon dans la bouche, lui crèvent les yeux, l'étendent à terre, et passent enfin leur noble vie à le massacrer doucement de peur que mourant de ses blessures il ne cesse trop tôt de les sentir.⁸²

Ce tableau s'apparente à ceux qu'est capable d'imaginer l'auteur de *Justine ou les malheurs de la vertu*. On y trouve à la fois l'anonymat et le statut social fréquemment élevé des bourreaux. La manière dont on s'empare de la victime, en traître, est également significative. Par ailleurs, la nudité, la quantité de liens qui immobilisent le pauvre Jean-Jacques et le nombre de ceux qui l'outragent, tous ces éléments sont conformes à l'imaginaire sadien. Il n'est jusqu'à l'impossibilité matérielle pour la victime d'obtenir le moindre secours et jusqu'au désir des bourreaux d'infliger une souffrance qui se prolonge sans que la mort ne l'interrompe, pour constituer une représentation dont la ressemblance avec celles des romans de Sade présente un caractère troublant. Dans les excès mêmes de ce tableau horrifique, on identifie clairement le pouvoir prêté aux Messieurs. La violence qui s'exerce sur le corps de la victime équivaut à la torture morale à laquelle ils soumettent Jean-Jacques. La scène imaginaire constitue l'exacte métaphore de la souffrance ressentie effectivement par l'auteur calomnié, maltraité. Mais par sa précision même, l'image, à vrai dire, se substitue presque à la réalité. Le lecteur a l'impression que la victime

⁸² *Dialogues*, I, p. 165.

a subi véritablement ce que Rousseau imagine avec tant de détails concrets particulièrement cruels. Le fait même que les Messieurs usent de moyens détournés, qu'ils soient capables de dresser le public entier contre un homme, leur aptitude à agir de la manière la plus secrète, tout participe à accentuer leur côté à la fois maléfique et mystérieux. Aussi exagérée soit-elle, la scène dépeinte par le défenseur de Jean-Jacques présente, conjuguée à ces autres aspects décrits comme réels, un caractère de vraisemblance susceptible d'effrayer le lecteur. Elle s'inscrit dans le prolongement de menées tout à fait sordides, et en propose une représentation paroxystique qui dévoile bien la dimension cruelle et odieuse de l'activité principale de ces hommes. Or, au final, l'agression dont il est question est constituée de l'avis erroné qu'ils formulent sur Jean-Jacques, et de sa diffusion dans le grand public. C'est donc le mauvais jugement qui se trouve diabolisé, élevé au rang de faute majeure : la médisance préméditée apparaît comme un instrument de destruction de l'individu qu'il faut dénoncer. Censeurs et Messieurs subissent, à des degrés et suivant des modalités parfois communes, parfois différentes, une contre-attaque sévère des apologistes qui tendent à criminaliser le mauvais jugement. Diderot, sans aboutir aux représentations fantasmagoriques de Rousseau, jette lui aussi l'opprobre sur ceux qui jugent à tort et à travers et il inviterait volontiers le censeur bavard à se taire définitivement.

La manière de juger pose donc un certain nombre de problèmes aux deux apologistes. Dans le cadre du débat judiciaire conduit au sein des deux textes, l'interrogation sur les fondements du jugement ne trouve pas de réponse simple. Rousseau et Diderot s'accordent cependant sur certaines orientations : recherche d'une proximité avec l'homme jugé, rejet des intermédiaires afin de se forger une opinion valable pour soi, stigmatisation des faiblesses du jugement des ennemis, gangrené par l'irréflexion, l'ignorance ou la méchanceté. Mais dans la définition de principes nécessaires pour établir une évaluation fiable émerge une menace qui donne au discours des *Dialogues* et à celui de l'*Essai* un ton inquiet. D'une part, ces deux textes tendent à confier finalement le pouvoir de décision à chaque individu : la solution préférable selon les deux auteurs consiste pour le lecteur à mener sa propre expérience (lecture de l'œuvre, rencontre avec l'auteur) pour établir son jugement sur une base solide. D'autre part, les apologistes ne manquent pas de déceler chez leurs adversaires, mais aussi dans le grand public une tendance à faire reposer leur opinion sur des

préjugés. Or, dans une époque où la haine apparaît comme la passion la mieux partagée, les avis défavorables risquent de s'accumuler sur toute action, toute personne, aussi irréprochable soit-elle. Dans un tel contexte, il semble donc dangereux de remettre à chacun un droit inaliénable à juger d'après ce qu'il voit, ce qu'il sait. Cette évaluation se réduira sans doute à la validation d'un préjugé négatif par une interprétation défavorable des éléments pris en compte. Les exigences des apologistes concernant les fondements du jugement entrent donc finalement en contradiction avec leurs intérêts propres. Donner au lecteur son autonomie, c'est prendre le risque qu'il se positionne contre Sénèque ou contre Jean-Jacques. Toujours flatté par la perspective de trouver le mal, il pourrait fonder son opinion sur un préjugé hâtivement établi à partir d'un fait douteux concernant le grand homme. Les censeurs et les Messieurs ne donnent-ils pas l'image de cet usage abusif d'une liberté de juger les individus et leurs actions ? Leurs débordements ne sont-ils pas le signe de l'absence totale d'une véritable éthique liée à l'exercice même du jugement ? Dès lors, la difficile question qui reste à résoudre, quand la structure judiciaire échoue à définir des bases solides et efficaces pour énoncer un jugement équitable, c'est de savoir comment concilier la nécessaire prise en charge par le lecteur de l'acte d'évaluation et la conscience simultanée chez ce même individu de sa responsabilité morale au moment même où il décide de l'innocence ou de la culpabilité d'un grand homme.

Chapitre 5

Surmonter la crise : des issues de secours à la fondation d'un nouveau rapport au lecteur

Dans la réflexion qu'ils proposent sur ce qui fonde la valeur d'un homme, et plus particulièrement d'un philosophe, l'*Essai sur les règles de Claude et de Néron* et les *Dialogues* se rejoignent dans la mesure où ils associent au discours apologétique, où s'exprime le jugement, une interrogation théorique sur les fondements de celui-ci. Une fois qu'est défini ce qui doit être analysé, c'est à la fiabilité des instruments d'analyse que les apologistes s'intéressent. Or, s'ils partagent la conviction qu'il convient de se placer au plus près de l'homme jugé pour accéder à la vérité, Rousseau et Diderot constatent également que des interférences nombreuses peuvent brouiller la relation entre le philosophe et celui qui mesure sa valeur. Leurs discours portent la marque d'une inquiétude profonde quant à la capacité des lecteurs à se détacher de préjugés tenaces, de propos fallacieux, appuyés eux-mêmes sur des autorités douteuses. Aussi se demandent-ils tous deux quelles autres garanties ils peuvent donner aux lecteurs pour les pousser à suivre leur opinion. Est-il possible d'imaginer des arguments susceptibles d'entraîner définitivement leur adhésion et de réduire au silence les censeurs ? Loin des certitudes sur l'efficacité de leurs productions, les apologistes laissent transparaître dans leurs

textes des doutes difficiles à dépasser. *Essai* et *Dialogues* sont le lieu d'une véritable crise, crise de l'argumentation mais aussi crise de confiance entre auteur et lecteur autour d'une figure du philosophe sujette à controverse. Au-delà des manifestations de ce malaise, la question est de savoir quelles solutions conçoit chacun des deux auteurs pour sortir de l'impasse. Imaginent-ils les mêmes issues ? Envisagent-ils l'un et l'autre la possibilité de réussir dans leur projet ? Sur ces problèmes, le défenseur de Jean-Jacques et celui de Sénèque, après avoir mené des réflexions assez similaires, vont s'éloigner l'un de l'autre et choisir des options opposées.

1. La recherche d'arguments définitifs : de la transcendance à l'intériorité, ou comment se rendre inaccessible

Quel recours imaginer pour que l'homme de bien soit récompensé de ses vertus, quoiqu'il arrive, quelles que soient l'habileté des censeurs ou la maladresse des apologistes ? Diderot et Rousseau explorent tous deux les différentes issues susceptibles de clore le débat et de maintenir l'aura du philosophe en toutes circonstances. Trois solutions se dégagent, chacune étant inégalement traitée chez l'un et l'autre apologiste. Ainsi, certaines pistes seront considérées comme valables par l'auteur de l'*Essai*, tandis que celui des *Dialogues* les jugera finalement insuffisantes. Deux tendances sont visibles dans les possibilités envisagées : soit la garantie donnée se situe hors de l'homme jugé, elle lui est donnée par une entité lointaine, inaccessible et donc incontestable ; soit elle se forme dans le for intérieur du grand homme malmené, au plus profond de lui-même, de telle sorte que là encore, rien ne peut la remettre en cause. Dans tous les cas, il s'agit de trouver des fondements irréfutables sur lesquels établir la gloire du philosophe, de manière à le mettre à l'abri des attaques de toutes sortes.

L'excès avec lequel les apologistes s'acharnent sur leurs adversaires dans le tableau qu'ils font de leur caractère et de leur puissance est proportionnel à celui dont ils font preuve au moment de décrire Jean-Jacques et Sénèque : ces deux personnages sont véritablement idéalisés. S'appuyant sur un point de départ factuel, un détail anodin de leur existence, Rousseau et Diderot en accentuent fréquemment la portée, y voient le symbole de la nature profondément vertueuse de

ceux qu'ils défendent. Cette admiration élève des figures humaines à un rang supérieur. La situation de Sénèque, craignant d'être empoisonné par celui-là même qui l'avait comblé de bienfaits ne deviendrait-elle pas la transposition du mythe de Tantale ?

Depuis ce moment il ne se nourrissait plus que de fruits sauvages, et ne se désaltérait que de l'eau courante des ruisseaux.

Quel spectacle pour l'imagination, que le possesseur d'une richesse immense tourmenté par la soif, par la faim et par la terreur pire que le besoin, errant dans ses magnifiques jardins, et réduit à la condition indigente des animaux ! (*E*, I, 166)

Sans être exprimée, le ressemblance est nettement suggérée : les tentations impossibles à satisfaire alors que leur assouvissement semble à portée de main constituent le trait qui relie la posture délicate de l'ancien précepteur de Néron au mythe antique. Cet exemple indique que l'apologiste se plaît à inscrire la destinée de son héros dans un ensemble de références qui donnent à sa trajectoire, en même temps qu'une certaine noblesse, un caractère exemplaire. Sénèque pourrait bien avoir la dimension d'une figure mythologique dont le sort extraordinaire et tragique ferait réfléchir les hommes sur leur condition.

Cette transfiguration du philosophe en personnage de légende s'effectue grâce à une conjonction de plusieurs éléments. Avant de se pencher sur les désignations particulières ou assimilations claires du sage à un être supérieur, il faut bien considérer le contexte grâce auquel une telle élévation est rendue possible. Si Sénèque apparaît au final comme un être divin, c'est avant tout parce qu'il est vu, traité comme tel par ce qu'il convient d'appeler une communauté de fidèles. Dans le préambule de *l'Essai*, Diderot souligne bien à quel point la figure de Sénèque a vocation à réunir dans le culte qu'on lui voue, un petit nombre d'individus¹.

Plus largement, l'idée d'un mouvement philosophique composé de personnes unies sous la bannière d'idées et de principes voisins s'exprime dans les derniers textes de Diderot d'une manière beaucoup plus forte que dans ses précédentes œuvres. On sait que ce motif est extrêmement présent chez Voltaire qui fait du camp du progrès une secte, une Eglise dont la cohésion repose avant tout dans son opposition au personnel de l'Eglise chrétienne. L'auteur de *l'Essai*

¹ Cf. *Essai*, I, p. 39-40.

s'approprie plus directement cette image dans ses ultimes œuvres. Il se montre d'abord très attaché à une vision diachronique de cette communauté. Son ambition est de constituer en quelque sorte une généalogie de la philosophie, où les différences entre les penseurs sont atténuées au profit de la mise en valeur de principes communs.

Cette obsession se dévoile plus particulièrement dans la *Lettre apologétique de l'abbé Raynal à Monsieur Grimm*, dont on ne dira jamais assez combien elle est fortement apparentée à la démarche et aux convictions énoncées dans l'*Essai*. Dans cette violente sortie contre son collègue de la *Correspondance Littéraire*, Diderot revient plus précisément sur l'unité du mouvement philosophique définie par le combat que ses membres mènent :

Que l'ennemi de la philosophie soit un dangereux ou un insignifiant personnage, elle ne cessera de le poursuivre que quand il aura cessé d'être vicieux ou méchant. C'est ainsi qu'ont pensé les philosophes des écoles les plus opposées sous Tibère, sous Caligula, sous Néron ; et ces philosophes-là n'étaient pas des fous.²

La référence à l'Antiquité inscrit bien cette réflexion dans la lignée de l'action menée en faveur de Sénèque. L'exemple des Anciens, sur lequel Diderot s'appuie, invite les philosophes à dépasser les clivages qui les divisent parfois pour s'unir lorsque l'enjeu se révèle crucial. On trouve une illustration de ce principe même dans l'évocation des amitiés de Sénèque³ : bien qu'ils appartiennent à des écoles différentes, le stoïcien et ses congénères partagent la même haine de la tyrannie. Le philosophe des Lumières reconstruit donc d'une part un clan philosophique ayant vécu aux alentours du premier siècle après J.C.. Il montre ainsi le sage toujours entouré d'autres figures respectables, avec lesquelles il s'accorde sur l'essentiel. Mais simultanément, il cherche à établir un lien entre ces hommes et ceux du dix-huitième siècle. Sa conviction est à la fois que les philosophes contemporains doivent tenir en haute estime leur homologues de l'Antiquité, qu'il

² *Lettre apologétique de l'abbé Raynal à Monsieur Grimm*, in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », vol. 3, 1995, p. 766. Toutes les références à cette œuvre, que nous évoquerons sous le titre abrégé de *Lettre apologétique*, sont données dans la même édition.

³ Cf. *Essai*, I, p. 51-54. Il faut d'ailleurs signaler que deux des amis de Sénèque, Attale et Démétrius, mentionnés dans ce paragraphe, sont évoqués dans la lettre adressée à Grimm (*Lettre apologétique*, p. 772).

leur faut se servir de leur exemple, mais aussi que les Anciens et les Modernes forment une communauté unie et solidaire. Faisant fi des barrières temporelles, Diderot met en scène un « esprit philosophique » à l'œuvre à travers les générations. Raynal n'emploie-t-il pas naturellement l'éloquence des orateurs grecs et romains pour affirmer ses idées⁴ ? Par ailleurs, l'éloge de l'auteur de l'*Histoire des deux Indes* s'organise autour d'un enchevêtrement de références prises dans l'Antiquité et dans le siècle des Lumières. Démosthène, Cicéron, Socrate et Aristote côtoient Rousseau, Voltaire et Montesquieu⁵, l'écriture effaçant les distances qui séparent les uns et les autres. Ce qui rassemble ces prestigieux personnages, c'est évidemment l'admiration que leur porte l'auteur. De l'*Essai* à la *Lettre apologétique*, Diderot cultive le même ton enthousiaste et bienveillant à l'égard d'individus dont il loue abondamment les vertus⁶. Dans l'apologie de Sénèque, ce dernier apparaît significativement aussi dans le rôle de l'admirateur : ses comparses mais aussi ceux-mêmes qui s'occupent de sa gloire se révèlent dignes de son respect et de sa gratitude⁷. Le philosophe stoïcien occupe donc une position singulière par rapport à ses homologues de l'Antiquité, suscitant les éloges de tous pour ses qualités, mais aussi capable de manifester une certaine admiration à l'égard de ceux qui appartiennent à la communauté des gens de bien.

Comme au sein de l'Église chrétienne, on voit donc se superposer plusieurs modèles de communautés : à un premier niveau, certains personnages emblématiques obtiennent le respect d'une frange de la population qui leur voue une sorte de culte ; c'est donc un groupe de fidèles qui se met en place. A un second niveau, ces figures sancti-

⁴ Cf. *Lettre apologétique*, p. 772 : « Vous croyez que, quand on apostrophe les rois, c'est par audace ou par vanité qu'on les tutoie ? Quelle vision ! C'est que cette forme de discours empruntée de la langue des Grecs et des Romains, montre plus de goût, plus de noblesse, plus de fermeté, plus de véracité, peut-être même plus de respect ».

⁵ Cf. *Lettre apologétique*, p. 767-768. Il est à noter que les Modernes ne sont pas évoqués après les Anciens : après avoir cité l'exemple de Démosthène et avoir mentionné Cicéron, l'auteur fait référence à Rousseau, Montesquieu et Voltaire avant d'en revenir aux Anciens, avec Socrate et Aristote. Cet effet d'encadrement témoigne de ce désir d'affranchissement des frontières temporelles.

⁶ Évidemment, Rousseau fait exception : dans la lettre à Grimm, il est l'objet d'un rétablissement dont il ne bénéficie pas dans l'*Essai*.

⁷ Cf. *Essai*, I, p. 39 : Sous la forme de la prosopopée, Sénèque exprime sa reconnaissance envers le petit groupe qui travaille à la publication de ses écrits (« ... que ne vous dois-je pas, à vous qui vous occupez de ma gloire ! »), avant de s'étonner de la sollicitude de son apologiste.

fiées sont elles-mêmes unies dans un cercle restreint : ce sont des saints, personnes louables pour leurs vertus, leurs paroles et leurs actions et dont on estime qu'elles détiennent une part de quelque vérité absolue et fondamentale. Bien sûr, ce modèle, calqué sur une hiérarchie religieuse, rentre en conflit avec elle car chaque communauté de fidèles a ses propres héros. L'objectif de Diderot, dès lors, va être de situer Sénèque par rapport aux instances qui représentent des références pour les chrétiens. D'abord, les censeurs, dont une bonne partie sont des apologistes chrétiens, sont accusés de formuler, pour les grandes figures de la philosophie, des recommandations qu'on n'aurait pas faites pour un homme d'Eglise⁸. Leur rigueur est d'autant plus malvenue qu'elle ne concerne que leurs rivaux. Diderot s'efforce ainsi fréquemment de mesurer les exigences posées pour la philosophie à celles qu'on donne à la religion. Il lui paraît juste de ne pas demander plus au sage qu'à l'homme d'Eglise ; sur le plan des mœurs, notamment, la philosophie ne peut faire obstacle à elle seule à certains comportements, quand le dogme chrétien lui-même s'adoucit face à l'évolution générale de la société :

Et comment la philosophie ne fléchirait-elle pas un peu, lorsque la religion et la loi se relâchent de leur raideur ? La discipline ecclésiastique n'arrête plus la femme adultère, la tête échevelée, la face collée contre terre, à la porte du temple ; et le ministre de la justice ose prendre sur lui de tempérer la sévérité de la loi contre les duellistes. (*E*, I, 100-101)

Elevée au rang des principes qui gouvernent la conduite des hommes, la philosophie, comme la loi et la religion, s'adapte nécessairement au changement des mentalités, ce qui ne la discrédite pas pour autant. En montrant qu'elle fonctionne comme les autres instruments fondamentaux de régulation sociale, Diderot lui confère un surcroît de légitimité en même temps qu'il définit les limites de son influence.

Dans cette comparaison entre philosophie et religion, les ennemis de Sénèque se trouvent parfois dans une posture encore plus délicate. Il leur arrive d'être dans l'obligation de contredire certaines de leurs autorités, pour attaquer l'apologiste :

« Mais il ne fut jamais permis de mépriser une accusation ignominieuse. »

⁸ Cf. *Essai*, I, p. 143 : « Exigera-t-on plus du philosophe païen que du prélat chrétien ? »

Il y eut autrefois un petit génie, une espèce de philosophe, appelé Pythagore ; à Utique un certain Caton ; dans l'Eglise, je ne sais quel apôtre nommé Paul, qui prononcent exactement le contraire. (*E*, I, 94)

Diderot se plaît à combiner des autorités chrétiennes et païennes, afin de placer ses adversaires en porte-à-faux et surtout de montrer comment la logique qu'il défend n'est pas fondamentalement opposée au dogme chrétien. Tout se passe comme si, au-delà des repères et des croyances classiques, Diderot établissait des relations entre des gens de bien, des hommes vertueux issus d'horizons divers. C'est auprès de cautions valables, quelle que soit leur provenance, que le défenseur de Sénèque prétend obtenir des garanties prouvant l'innocence du précepteur de Néron. Qu'importe alors que le chrétien se mêle au païen : toute antinomie disparaît entre eux quand ils partagent les mêmes valeurs.

Reconnu par des membres de l'Eglise, Sénèque est même parfois tout à fait assimilé à l'un des leurs. Il se trouve entraîné dans le vaste mouvement par lequel les chrétiens ont fait d'auteurs païens les précurseurs de leur dogme, découvrant rétrospectivement dans leurs textes des idées ou des valeurs conformes à leur religion. Plutôt que de se raidir contre une telle appropriation, Diderot l'expose complaisamment, pour souligner l'hommage que les chrétiens rendaient au stoïcien :

Tertullien et d'anciens Pères de l'Eglise, touchés de l'éclatante piété de Sénèque, se l'ont associé en l'appelant nôtre : *tam clarae pietatis, ut Tertullianus et prisca appellans nostrum.*

Quelques conciles ne dédaignèrent pas de s'appuyer de son autorité. [...]

Au sentiment d'Erasmus, si vous le lisez comme un auteur païen, vous le trouverez chrétien [...].

Il a dans l'école de Zénon le rang de Paul dans l'Eglise de Jésus-Christ... (*E*, I, 217-218)

Tous ces témoignages soulignent l'adéquation entre les convictions défendues par le stoïcien et celles qu'on exige d'un chrétien. Loin d'entrer en contradiction avec la religion, la philosophie de Sénèque s'accorde parfaitement avec elle au point que l'une et l'autre se confondent complètement.

Cette christianisation touche, par écho, les défenseurs du philosophe eux-mêmes. Si le disciple de Zénon apparaît comme une figure de chrétien qui s'ignore, ceux qui partagent ses idées honorent nécessairement des vertus chrétiennes lorsqu'ils font son éloge. C'est ainsi

qu'on assiste, dans le débat entre censeurs et apologiste de Sénèque, à un étrange renversement, l'admirateur du philosophe païen adoptant une conduite plus conforme à la religion que ses adversaires catholiques :

J'ai dit en quelque endroit, qu'il n'y avait déjà que trop peu de gens de bien. *Donc*, a-t-on ajouté, *il faut être la dupe de ceux qui en usurpent le titre*. Il est, ce me semble, une conséquence plus honnête et plus chrétienne à tirer de mon principe, et la voici.

Il n'y a déjà que trop peu de gens de bien ; donc on ne peut être trop circonspect, lorsqu'il s'agit d'en diminuer le nombre. C'est ainsi, je crois, qu'on argumente quand on craint de calomnier. Je permets qu'on en plaise tant qu'on voudra, mais j'aimerais mieux être dupe de cent hypocrites, qu'accusateur d'un seul homme de bien... (*E*, I, note, 173-174)

Diderot se targue de mener une réflexion fidèle à l'esprit de la religion. Il démontre des qualités humaines qui sont celles qu'on attend d'un croyant : ici, c'est sa bienveillance qu'il expose, en lui donnant des proportions excessives. Tout entier absorbé par son désir de ne trouver que le bien, l'apologiste préfère en effet être trompé plutôt que d'imaginer lui-même le mal chez les autres. La mise en scène des vertus chrétiennes se produit également lors de l'évocation des possibles défaillances du sage. Dans ces occasions, Diderot prône le pardon des erreurs, il invite le lecteur à une attitude charitable envers celui qui s'est mal conduit. Ce rappel à une certaine douceur, à une forme de retenue, s'inscrit dans le prolongement d'une attitude chrétienne définie avant tout par le rejet de toute sévérité dans le jugement. Se conduire suivant les principes de ce dogme revient, selon l'auteur de *l'Essai*, à manifester un penchant irrépressible pour le bien et une grande humilité qui pousse à ne jamais s'ériger en censeur rigoureux des actions des autres.

Dans ce visage de Sénèque reconnu par des autorités chrétiennes et dans la posture bienveillante d'un apologiste faisant prévaloir la charité sur tout le reste, on voit bien que les principes religieux ne sont pas niés au profit d'une morale qui serait tout différente dans ses valeurs. Au contraire, de la même manière que certains pères de l'Eglise ont voulu reconnaître dans un philosophe stoïcien l'un des leurs, Diderot s'approprie les autorités et vertus chrétiennes pour donner une image encore plus noble du sage et du combat mené en sa faveur.

Reste à définir le terme de ce processus : on a mentionné la circonstance où l'apologiste peignant la situation du philosophe tendait implicitement à en faire une figure mythologique ; on a vu ensuite vers quel type d'idéalisation tendait le texte, abolissant les frontières entre religion et philosophie. Le terme logique de ce double mouvement serait de voir Sénèque s'élever au rang d'une figure symbolique de la chrétienté. On peut penser à la figure du saint⁹, à laquelle l'apologiste fait allusion au moment de comparer son héros à celui des censeurs, Jean-Jacques Rousseau¹⁰. Contrairement au saint de ses ennemis, Sénèque n'est pas l'objet d'un culte démesuré dans son expression, au point d'en sembler dangereux. Tandis que les admirateurs de Jean-Jacques sont aveuglés par leur foi et lui vouent un soutien inconditionnel, Sénèque, lui, est l'objet d'un hommage sain et sincère qui, quoique fervent, n'ôte pas au fidèle toute sa lucidité.

Mais plus encore, c'est avec la figure du Christ que le personnage de Sénèque présente quelques traits de ressemblance remarquables. Sur ce point, l'assimilation est évidemment plus implicite. Elle se manifeste principalement dans la représentation de l'existence du sage, dont la trajectoire a quelque chose d'exemplaire. D'abord, le philosophe agit toujours dans le but de faire le bien. S'il secourt ses proches, son action vise avant tout le bien public : il cherche à améliorer la situation des gens, à éviter la prolifération du mal. La manière dont cette action est perçue est double : d'une part, il acquiert une aura particulière dans la population. Son image est même parfois celle d'un sauveur. Simultanément, le sage est l'objet de la jalousie de ceux qui redoutent son influence. Ceux-là s'efforcent de lui nuire et vont finalement réussir dans leur entreprise visant à le supprimer. Objet de persécutions à la fin de son existence, Sénèque meurt regretté par les siens, victime de l'autorité qui le condamne à la peine capitale. Repris en détail, le tableau de ses derniers instants offre l'image de la constance face à la souffrance. Ce qui en ressort bien sûr, c'est l'idée d'une injustice fondamentale commise à l'encontre d'un homme qui a œuvré pour le bonheur de son peuple.

⁹ D'une manière détournée, l'apologiste compare également le sage avec les apôtres. En effet, il met en parallèle sa propre situation de défenseur d'un « honnête païen » avec celle d'un païen se faisant l'avocat « des apôtres, des disciples, des fidèles » (*Essai*, I, p. 195-196).

¹⁰ Cf. *Essai*, I, p. 123 : « Nous avons chacun notre saint. Jean-Jacques est celui du censeur, Sénèque est le mien ».

Rousseau développe la même image d'une punition terrible infligée à un homme de bien dans les *Dialogues*. Jean-Jacques apparaît ainsi comme une figure christique¹¹, dans la mesure où il a souffert excessivement et a été victime d'une grave injustice. En effet, l'image de Jésus dans l'imaginaire rousseauiste se réduit à quelques traits particulièrement évocateurs dans l'esprit de l'auteur. Dans son ouvrage *Jean-Jacques Rousseau, la transparence et l'obstacle*¹², Jean Starobinski analyse un texte de l'auteur intitulé *Morceau allégorique* où trois figures tirent progressivement les hommes du mal dans lequel ils sont plongés. Après que Socrate a échoué dans sa tentative pour détourner les hommes du vice, le Christ, qui intervient le dernier, réussit l'épreuve. A partir de la mise en scène de ce personnage dans ce récit symbolique, le critique définit la manière dont Rousseau se le représente :

Le Christ de Rousseau n'est pas un médiateur ; il n'est qu'un grand exemple. S'il est plus grand que Socrate, ce n'est pas par sa divinité, mais par sa plus courageuse humanité. Nulle part la mort du Christ n'apparaît dans sa dimension théologique, comme l'acte réparateur qui serait au centre de l'histoire humaine. La mort du Christ est seulement l'archétype admirable de la mort du juste calomnié par tout son peuple. Socrate n'est pas mort solitairement ; tandis que la grandeur du Christ lui vient de sa solitude.¹³

Tout ce qui attire et intéresse Rousseau dans le personnage de Jésus Christ constitue justement tout ce qui est mis en valeur dans la situation de Jean-Jacques.

D'abord, c'est une personne ordinaire, ainsi que Rousseau en atteste après l'avoir rencontrée :

C'est un homme sans malice plutôt que bon, une âme saine mais faible, qui adore la vertu sans la pratiquer, qui aime ardemment le bien et qui n'en fait guère.¹⁴

Jean-Jacques n'est pas à première vue un individu exceptionnel, il appartient à une humanité moyenne. Pourtant, les circonstances font de lui un être à part. En effet, à l'instar du Christ, il subit des persécu-

¹¹ Sur ce motif, voir notamment Jean-Claude Bonnet, op. cit., p. 204-206.

¹² Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau. La transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1991.

¹³ Jean Starobinski, op. cit., p. 88-89.

¹⁴ *Dialogues*, II, page 184.

tions extrêmement violentes et injustes ; au milieu d'une foule qui l'accable, il a raison contre l'avis de tous. Cette situation tout à fait singulière est mise en relief par le Français lui-même, quand il parle de l'homme blâmé :

... je puis vous assurer que depuis que le monde existe jamais mortel n'a vécu dans une pareille dépression.¹⁵

L'imaginaire rousseauiste du fils de Dieu paraît jouer à plein dans cette mise en scène d'une personne placée dans un cas de figure absolument unique. La formule « depuis que le monde existe » inscrit bien le destin de l'homme opprimé dans l'histoire de l'humanité et fait de lui l'exemple majeur d'une figure sacrificielle, condamnée à vivre les pires outrages.

Dernier aspect souligné par Jean Starobinski, la solitude du Christ trouve un écho dans la délicate position de Jean-Jacques telle que la résume son apologiste :

Etranger, sans parents, sans appui, seul, abandonné de tous, trahi du plus grand nombre, J.J. est dans la pire position que l'on puisse être pour être jugé équitablement.¹⁶

Il n'y a aucun recours possible pour l'homme maudit sur qui on jette l'opprobre : il apparaît privé de toute relation positive avec les autres. Dès lors, Jean-Jacques n'a plus aucun moyen de briser sa solitude et il n'a pas d'autre espoir que de finir seul ses jours, sans la compagnie de bonnes âmes qui le comprendraient, le reconnaîtraient pour ce qu'il est et atténueraient son amertume.

L'impossibilité d'échapper à ce destin tragique est encore renforcée à la fin de l'œuvre, puisque dans l'« Histoire du précédent écrit », l'auteur raconte l'échec d'une communication avec autrui par l'intermédiaire du livre. Symboliquement, le premier lieu de transmission de la vérité envisagé est l'église Notre-Dame, où l'homme persécuté prétend déposer son manuscrit. Constatant que le chœur de l'édifice n'est pas accessible, l'écrivain se laisse aller à un mouvement d'humeur significatif :

¹⁵ *Dialogues*, I, page 119.

¹⁶ *Ibid.*, p. 140. Un peu plus loin, Rousseau insiste en affirmant que Jean-Jacques est « isolé sur la terre » (*Dialogues*, I, p. 141).

D'autant plus frappé de cet obstacle imprévu que je n'avais dit mon projet à personne, je crus dans mon premier transport voir concourir le Ciel même à l'œuvre d'iniquité des hommes...¹⁷

D'ordinaire confiant quant aux desseins divins, le malheureux finit par se croire maudit, rejeté par la figure transcendante à qui il pensait pouvoir s'en remettre. Dans ce doute s'exprime toute l'incompréhension de l'individu humilié qui voit le sort s'acharner sur lui et s'interroge sur le sens de son parcours. On peut songer à la colère de Job et plus largement évoquer un tragique chrétien, la Bible fournissant d'abondants exemples de figures expiatoires, dont le modèle le plus achevé est celui du fils de Dieu lui-même. En voyant échouer ses tentatives pour se rétablir dans l'esprit des hommes, Jean-Jacques doit en définitive se résigner à accepter son terrible destin ; l'espoir d'une issue favorable pour lui-même ou pour sa réputation s'est éteint, mais au final persiste la confiance en Dieu qui apporte une sérénité exemplaire :

Quoi que fassent les hommes, le Ciel à son tour fera son œuvre. J'en ignore le temps, les moyens, l'espèce. Ce que je sais, c'est que l'arbitre suprême est puissant et juste, que mon âme est innocente et que je n'ai pas mérité mon sort. Cela me suffit. Céder désormais à ma destinée, ne plus m'obstiner à lutter contre elle, laisser mes persécuteurs disposer à leur gré de leur proie, rester leur jouet sans aucune résistance durant le reste de mes vieux et tristes jours, leur abandonner même l'honneur de mon nom et ma réputation dans l'avenir, s'il plaît au Ciel qu'ils en disposent, sans plus m'affecter de rien quoi qu'il arrive ; c'est ma dernière résolution.¹⁸

Jusque dans ce renoncement, Jean-Jacques s'apparente au Christ ou au moins à une figure de martyr chrétien, prêt à souffrir sur terre car certain d'être dans son bon droit. En tous points on voit donc coïncider le cheminement de l'homme persécuté par les Messieurs avec le destin de Jésus, du moins tel que se le représentait Rousseau. En effet, ce dernier a principalement porté son attention sur quelques aspects de l'existence du Christ qui lui semblaient définir le sens profond de sa trajectoire : humanité du personnage, solitude complète et acharnement contre lui. Ainsi caractérisé, le fils de Dieu fournit un modèle tout à fait pertinent pour analyser la situation de Jean-Jacques, décrite dans des termes similaires.

¹⁷ *Dialogues*, « Histoire du précédent écrit », p. 414.

¹⁸ *Ibid.*, p. 424-425.

A y regarder de plus près, ce sont sensiblement les mêmes aspects qui font également de Sénèque une figure proche de Jésus Christ. Si la solitude du sage est moins mise en exergue, l'apologiste insiste sur le fait que le stoïcien est avant tout un homme, parfois sujet aux faiblesses, parfois susceptible de se tromper. Surtout, il dépeint, comme Rousseau, un acharnement tout à fait injustifié à son encontre, de telle sorte que le sage ne peut échapper aux reproches et se voit l'objet d'une persécution extraordinaire :

Quelque parti que prenne Sénèque, le même grief se présente : reste-t-il ? c'est par la crainte de mourir : s'éloigne-t-il ? c'est encore par la crainte de mourir. (*E*, I, 141)

Aucune sortie favorable ne se présente au philosophe, qui se trouve contraint d'accepter le flétrissement de sa réputation. Victime de la situation, il n'a, comme Jean-Jacques aucune chance de recueillir une opinion positive à son égard¹⁹. Des ennemis malveillants sont tout prêts à lui nuire, sans qu'il soit possible de lutter contre eux.

Présentés comme des martyrs, les malheureux hommes de bien défendus par Rousseau et Diderot sont élevés à un rang supérieur, où ils peuvent prétendre à obtenir une postérité glorieuse. Paradoxalement, c'est grâce à leurs ennemis mêmes qu'ils sont en passe de devenir inaccessibles aux critiques et aux reproches : leur chemin de croix les transforme en effet en figures christiques, dont la noblesse et la grandeur sont renforcées par chaque nouvel outrage commis à leur endroit. Afin de marquer définitivement la rupture avec les hommes, Jean-Jacques et Sénèque sont placés dans un univers distinct. Pour le philosophe stoïcien, c'est évidemment la mort qui le tient tout à fait éloigné de ceux qui évoquent son sort. Il faut l'artifice de la prosopopée pour qu'il reprenne provisoirement place auprès des vivants, Diderot ne rêvant de cette communication entre les vivants et les morts

¹⁹ On pourrait penser que Diderot est par nature moins sujet à insister sur la souffrance infligée à la victime, que ce motif est moins constitutif de son imaginaire que pour Rousseau, qui en fait une véritable obsession. Cependant, l'apologiste de Sénèque tend lui aussi parfois à se représenter comme étant l'objet d'un véritable acharnement de la part de ses ennemis. Ainsi, il écrit à Falconet : « Si l'histoire des lettres m'accorde une ligne, ce n'est pas au mérite de mes ouvrages, c'est à la fureur de mes ennemis que je la devrai. On ne dira rien de ce que j'aurai fait ; mais on dira peut-être un mot de ce que j'ai souffert. » (Lettre à Falconet du 15 février 1766, p. 626).

qu'en des termes de fraternité et de communion entre des êtres liés par un respect réciproque²⁰.

Pour Jean-Jacques, la séparation d'avec les hommes, quoique symbolique, paraît plus complète. Néanmoins, les effets de redoublement de la figure de l'auteur au sein du texte le rendent assez difficilement situable. Le personnage que *Rousseau* défend est présenté par son apologiste même comme appartenant désormais à un autre univers, où il est à l'abri des menées des Messieurs²¹. En apparence donc, Jean-Jacques laisse *Rousseau* se battre en sa faveur tandis que lui-même vit en toute quiétude, ne répondant plus aux uns et aux autres. Comment, dès lors, traiter la figure de l'auteur qui apparaît dans les notes assez nombreuses qui ponctuent le texte des *Dialogues*? Dans une certaine mesure, elle coïncide avec celle dépeinte par l'interlocuteur du Français :

Je n'[...] ai plus [sur la terre] ni patrie ni frères ; habitée par des êtres qui ne me sont rien, elle est pour moi comme une autre sphère, et je suis aussi peu curieux désormais d'apprendre ce qui se fait dans le monde, que ce qui se passe à Bicêtre ou aux petites Maisons.²²

La rupture avec les contemporains est visiblement consommée. L'auteur se représente bien tel que le décrivait le personnage de *Rousseau* : isolé de tous et n'éprouvant plus aucun des tourments auxquels les Messieurs s'efforcent de le soumettre. Toutefois, l'auteur du dialogue entre *Rousseau* et le Français et le personnage de Jean-Jacques ne correspondent pas tout à fait. Dans les informations que détient *Rousseau*, certaines données doivent être réactualisées. L'auteur vit, au moment où il rédige le texte, des événements qui complètent les éléments dispensés par l'apologiste. Ainsi, alors qu'on affirme que sa réputation rend les parents méfiants à son égard, de telle sorte qu'ils évitent de lui faire fréquenter leur fille, l'auteur relate une anecdote, qui lui arrive justement au moment où il rapporte cela, et qui montre un père lui confiant régulièrement son enfant²³. Un autre écart plus significatif apparaît : quoique se proclamant détaché,

²⁰ Sur ce point, voir *Essai*, I, p. 38-39.

²¹ Cf. *Dialogues*, II, p. 229-230 : « Au milieu de tous leurs succès il leur échappe, et se réfugiant dans les régions éthérées, il y vit heureux en dépit d'eux : jamais avec toutes leurs machines ils ne le poursuivront jusque-là. »

²² *Dialogues*, II, note, p. 336.

²³ Cf. *Dialogues*, II, note, page 324.

l'auteur des notes s'engage dans la joute argumentative, n'hésitant pas à étayer certaines affirmations de son défenseur, apportant fréquemment des précisions contribuant à l'innocenter. En somme, il n'y a pas chez lui ce détachement que signale le personnage de *Rousseau* chez Jean-Jacques. En fait, le rédacteur des notes se positionne de manière relativement contradictoire : sa volonté de voir les vues de *Rousseau* triompher de celles du Français est très perceptible. Simultanément, il est évident que cette posture symbolise pour l'écrivain un désir de se mettre en scène à part et immunisé contre toute forme de critique. La distance temporelle suggérée entre, d'un côté, le temps du débat entre le Français et le personnage de *Rousseau* et, de l'autre, le temps de l'écriture du commentaire²⁴ témoigne d'une volonté d'insister sur une différence majeure : eux sont encore impliqués dans le combat, lui en est apparemment loin désormais. Le dispositif des notes lui-même met en valeur cet aspect. Il place l'auteur dans une position surplombante : il en sait plus que les personnages et tandis qu'il peut discourir sur leurs affirmations, les compléter, les corriger, eux ignorent sa présence. Ce statut particulier du commentateur constituait un équivalent textuel pertinent de la représentation d'un Jean-Jacques planant dans un monde idéal. Toutefois, en voulant trop marquer son absence, trop signaler sa distance vis-à-vis d'un débat dont il assure qu'il ne l'occupe plus, l'auteur risque de voir échouer sa sanctification aux yeux du lecteur. Au final, l'écrivain ne paraît pas prêt à s'effacer, à disparaître aux yeux des hommes. Sa voix et son engagement demeurent audibles si bien que, même martyr, il ne peut être tout à fait honoré et révééré comme une figure divine.

Le recours à la transcendance tente indéniablement les apologistes. Diderot intègre ainsi aisément la figure de Sénèque dans un mouvement qui fait de la philosophie l'équivalent d'une nouvelle religion, devant nécessairement se doter de saints et de personnages à adorer. Pour offrir une légitimité à cette foi, l'auteur de l'*Essai* n'hésite pas à s'entourer d'autorités et de préceptes chrétiens. Ces derniers attestent de la valeur et de la noblesse des principes qui unissent les sages et orientent leur action. Mais, l'assimilation ne s'arrête pas là. Pour

²⁴ Sur ce point, voir notamment *Dialogues*, II, p. 261 : l'apologiste mentionne les textes que l'on attribue à Jean-Jacques, qui ne sont que « d'arides traductions et de frivoles brochures ». La note de l'auteur apporte un rectificatif à ce sujet : « Aujourd'hui ce sont des livres en forme : mais il y a dans l'œuvre qui me regarde un progrès qu'il n'était pas aisé de prévoir ».

donner du relief à ce dogme et lui ajouter une dimension qui soit réellement de l'ordre du sacré, Diderot, comme Rousseau, s'inspire du Christ, à tel point que son héros prend les attributs principaux du fils de Dieu. Ainsi, le philosophe n'est pas seulement un saint, c'est-à-dire un intermédiaire, mais bien, en même temps une figure tutélaire, d'essence supérieure, dont le parcours est éminemment symbolique. Ce qui intéresse les apologistes dans ce rapprochement, c'est sans conteste le statut de victime accolé au destin de Jésus. Sénèque et Jean-Jacques sont, eux aussi, des martyrs agissant dans des circonstances exceptionnellement difficiles, objets de reproches et d'accusations infondés. L'espoir de leurs défenseurs consiste en ce que leur mémoire, après avoir été salie, soit tout à fait rétablie de telle sorte qu'à la non-reconnaissance succède une apothéose éclatante et définitive, comparable à celle du Christ.

La mise en parallèle d'une figure majeure de la religion chrétienne avec un homme soumis aux critiques acerbes d'un groupe d'individus malveillants offre l'intérêt d'inclure toutes les tentatives de dégradation de Sénèque ou de Jean-Jacques dans une logique où l'aura de ces personnages se trouve paradoxalement renforcée. Plus ils sont victimes d'un acharnement à leur encontre, plus leur statut de martyr s'affirme. Non seulement, les deux sages apparaissent tout à fait éloignés de l'agitation dont ils sont l'objet, mais encore ils n'ont rien à craindre de récriminations qui participent indirectement à leur sanctification. Ainsi, l'ennemi des censeurs et celui des Messieurs semblent préservés des aléas du jugement humain. La communauté à laquelle Sénèque appartient, les malheurs mêmes qui ponctuent l'existence de Jean-Jacques constituent des garanties de leur nature supra-humaine. Quelles que soient les opinions formulées à leur égard, ces deux personnages semblent à l'abri de la malveillance, échappant nécessairement à leurs adversaires. Néanmoins, ce travail d'idéalisation visant à imposer un ordre des choses conforme aux convictions des apologistes achoppe sur un point, dans le cas de Rousseau. Bien qu'il fasse tout pour dissocier différentes instances dont une demeurerait en quelque sorte à l'écart du débat, l'auteur des *Dialogues* ne parvient pas à situer un double de lui-même tout à fait à l'extérieur du combat. Le processus de démultiplication de soi échoue à isoler complètement une figure idéale, exempte du trouble induit par l'acharnement des Messieurs, continuellement ressenti. Mais Sénèque lui-même est-il à l'abri de ce fond d'amertume, de cette rancœur tenace contre ceux qui

s'efforcent de lui nuire ? Bien sûr, il est mort, donc théoriquement bien loin des désagréments que pourraient lui causer les calomnieux. Par ailleurs, la doctrine stoïcienne, qui règle en bonne partie son existence, lui a appris le détachement. Cependant, projetant sans doute son propre sentiment sur l'homme dont il se sent proche, l'apologiste montre Sénèque ému de voir quelqu'un s'intéresser à sa réputation¹. En ne perdant pas son humanité, le disciple de Zénon, tel que l'imagine Diderot, n'est plus véritablement préservé des jugements énoncés par les hommes. A l'origine, le fait de rester humain devait favoriser son assimilation au Christ ; mais à un second niveau, cela le rend à nouveau vulnérable. A l'instar de Jean-Jacques, Sénèque demeure finalement sensible à ce que l'on pense ou pensera de lui. Dans son parcours de martyr qui l'élève vers le divin, il prête encore une attention trop humaine à l'image de lui-même que la postérité retiendra.

Dans le mouvement par lequel l'auteur de l'*Essai* s'approprie des éléments de la religion chrétienne pour ennoblir celui qui devrait devenir l'objet d'un culte, la notion de postérité est d'une importance capitale. Elle peut en effet se substituer en quelque sorte aux idées de Paradis et surtout de Jugement dernier. Grâce à elle, la certitude de voir la vérité s'imposer et les gens de bien finalement récompensés, est acquise et apporte donc un réconfort aux victimes de l'injustice des hommes. Cependant, les circonstances ont poussé Diderot à remettre en cause cette croyance simple. Si la postérité peut révéler une vérité qui tarde à émerger, il n'est pas évident que celle-ci se maintienne et que le jugement des hommes n'évolue pas. Ainsi, l'apologiste se retrouve devant l'effrayante perspective de voir l'homme qu'il défend soumis au caprice de l'opinion et de ses variations aussi incessantes que futiles. Puisque la postérité n'est en définitive qu'une succession de moments distincts, que l'avenir n'est pas constitué d'un seul temps uni, comment espérer que s'établisse finalement une vision stable et claire de Sénèque et de Jean-Jacques ?

Dans ce contexte, un seul élément semble doté d'une pérennité intéressante aux yeux des défenseurs des sages : l'écrit. Quand les discours des générations qui se succèdent peuvent déformer la représentation que l'on se fait d'un individu ou d'une action, il resterait tou-

¹ Cf. *Essai*, I, p. 39.

jours, pour les philosophes notamment, la trace immuable des textes, sur laquelle il est impossible de revenir. Du coup, il existerait des preuves fiables servant de base à l'élaboration d'une évaluation définitive. Le caractère éternel des manuscrits redonnerait toute sa validité au jugement de la postérité.

Le goût pour la conservation des œuvres se développe dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle¹. Le travail entrepris par Lagrange, Nageon et les autres à propos de Sénèque participe en partie de cette mode, qui vise à fixer de manière rigoureuse le corpus des œuvres et le détail des textes d'un auteur pour constituer ses œuvres complètes. Mais cette tendance ne touche pas que les écrivains anciens ; les philosophes vieillissants ambitionnent tous plus ou moins de rassembler leurs productions afin de livrer à la postérité l'image d'eux-mêmes qu'ils souhaitent voir perdurer. Que l'on travaille pour soi ou pour les autres, le principe est le même : la vérité de l'écrit est capable de transcender les méfaits du temps qui passe. Aussi, du moment que sont collectés et rassemblés les textes de Sénèque et de Jean-Jacques, quel danger y a-t-il que la postérité se trompe à leur sujet ? Tous les deux seront rétablis par leurs écrits tôt ou tard, quoiqu'il arrive. Ce phénomène est d'autant plus certain que Diderot parie, pour sa part, sur le caractère éphémère des textes composés par les censeurs.

Toutefois, pour se complaire dans cette tranquillité qui résoudrait leurs heurts avec des adversaires hargneux, les apologistes doivent s'entourer de quelques précautions, la première étant que l'on s'entende sur le corpus des œuvres. D'abord, il y a, pour Sénèque, celles dont on connaît l'existence mais dont il ne reste rien ou si peu :

Nous avons perdu ses poèmes, ses tragédies, ses discours oratoires, ses livres du mouvement de la terre, son traité du mariage, celui de la superstition, ses abrégés historiques, ses exhortations et ses dialogues. Il suffit de ce qui nous reste pour regretter ce qui nous manque. (*E*, I, 226)

¹ Cf. Jean-Claude Bonnet, *op. cit.*, p. 250-251 : « C'est dans le dernier quart du XVIIIème siècle que les anciennes catégories d' 'œuvres', d' 'œuvres diverses', puis de 'collection complète' avaient été progressivement remplacées par celle d' 'œuvres complètes', qui impliquait déjà une conception moderne de l'édition savante avec toute sa part d'interprétation biographique et d'enquête pour collecter sources, témoignages et anecdotes inédites ».

Diderot ne déduit pas de ces manques que l'image de Sénèque délivrée dans cette édition de ses œuvres « complètes » sera tronquée et inexacte. Il préfère souligner l'impression laissée par les fragments parvenus jusqu'au lecteur moderne et montrer qu'il est possible d'en tirer des conclusions en faveur de l'auteur.

Dans un registre beaucoup plus délicat à traiter, on trouve les textes à l'attribution incertaine. Pour une partie d'entre eux, Diderot se prononce d'après le jugement d'autrui : sans les citer, il reprend les opinions d'Ansquer de Ponçol et de Juste Lipse pour se fixer au sujet de leur authenticité²⁵. Mais juger si une œuvre est ou n'est pas de Sénèque ne concerne pas seulement les érudits auxquels Diderot s'en remet simplement pour accomplir une tâche qui lui incombe dans le cadre de sa participation à cette édition. Dans certains cas, c'est l'image même du philosophe qui se trouverait compromise s'il se confirmait qu'il était l'auteur d'un texte tout à fait méprisable. Ainsi, le problème posé par la *Consolation à Polybe* est délicat à résoudre pour l'apologiste. Si, dans un premier temps, il veut faire en sorte de la traiter comme une œuvre de Sénèque²⁶, il se ravise dans le second tome de l'*Essai*, reconstituant même l'histoire de la réception du texte telle qu'il la percevait²⁷ :

Les jugements successifs qu'on a porté de la *Consolation à Polybe* ont été aussi divers qu'ils pouvaient l'être. D'abord le scandale a été général ; ensuite on a souhaité que cet écrit ne fût pas de Sénèque ; puis on a douté qu'il en fût. Il restait un pas à faire : c'était de prétendre qu'il n'en était pas, et c'est ce que je vais prouver... (*E*, II, 377)

Au terme d'une réflexion de plusieurs siècles sur un livre qui détonne dans la production du philosophe, Diderot estime pouvoir montrer qu'il n'est pas de lui. Cette démarche s'inscrit dans la logique de la justification par l'œuvre. L'apologiste juge que ce texte constitue un fardeau pour l'image de Sénèque. Elle fait de lui un personnage moins admirable, sujet à des faiblesses coupables. Il veut donc à tout

²⁵ Cf. *Essai*, I, p. 226-227.

²⁶ *Ibid.*, p. 75 : « Je vais supposer ici avec le savant et judicieux éditeur de la traduction de Sénèque, que cet ouvrage est du philosophe, en attendant que je puisse exposer les raisons très fortes que j'ai de croire le contraire ».

²⁷ Il n'est pas question ici d'évaluer la méthode philologique de Diderot. Les commentateurs s'accordent aujourd'hui pour dire que Sénèque est bien l'auteur de la *Consolation à Polybe*.

prix l'exclure de la somme des écrits par lesquels on évaluera le disciple de Zénon. Pour parvenir à ses fins, Diderot ne se borne pas à évoquer un malentendu ; il démêle d'abord l'histoire étrange d'un texte disparu qu'un apocryphe est venu remplacer. A propos de ce dernier, il dénonce une manœuvre réfléchie et insidieuse menée par un grossier faussaire :

Lorsque la malignité fut instruite que la *Consolation à Polybe* ne subsistait plus, elle eut beau jeu pour en substituer une autre à sa place. Mais il n'était pas facile de publier, sous le nom de Sénèque, un ouvrage entier qui pût en imposer ; aussi n'avons-nous qu'un fragment qui commence au 20^{ème} chapitre.

Et qu'est-ce que ce fragment ? un centon d'idées ramassés dans les écrits antérieurs et postérieurs de Sénèque, sans précision et sans nerf ; la rhapsodie de quelques courtisans, une rabutinade. (*E*, II, 378)

L'œuvre attribuée à l'auteur de grands traités philosophiques est jugée indigne de son talent. Et pour cause, elle a été composée, selon l'apologiste, au moyen d'extraits d'autres livres de Sénèque qui auraient été maladroitement juxtaposés. Derrière l'erreur d'attribution se cache donc bien une manipulation : plusieurs subterfuges sont employés pour donner l'impression que Sénèque est bien l'auteur du texte et atténuer un écart que Diderot juge immense entre ce livre et les autres. Quand ce n'est pas le montage supposé de passages disparates qui est mis en cause, ce sont les discours flatteurs tenus par le philosophe qui suscitent plus encore la suspicion. L'auteur de l'*Essai* est convaincu qu'on essaie de transformer l'image du sage antique en plaçant sous sa plume des termes qui le discréditent irrémédiablement. Tout se passe comme si on assistait à une entreprise méthodique de dégradation indirecte du philosophe pour faire en sorte qu'il soit méprisé de tous :

Mais ce n'était pas assez d'avoir donné à Sénèque un caractère abject aux yeux du peuple, et ridicule aux yeux des courtisans ; il fallait encore le décrier dans sa secte ; et l'on s'y prend bien... (*E*, II, 382)

L'accumulation des invraisemblables bassesses du disciple de Zénon est trop exagérée pour être croyable. Pour l'apologiste, cette consolation est le fait d'un ennemi de Sénèque, occupé à le noircir en lui prêtant des discours auxquels il n'a pas pu souscrire. En incluant ce texte dans les productions du philosophe, on détériorerait injustement

sa réputation, si bien établie par les autres ouvrages qui sont assurément de lui. Diderot propose donc de considérer la *Consolation à Polybe* comme un faux et de le mettre à part. En ce sens, l'auteur de l'*Essai* se révèle bien être un participant actif à la constitution d'une édition critique des œuvres complètes de Sénèque. Il établit le corpus de ses livres, opérant un tri entre les attributions probables et celles qui sont plus douteuses. La sélection s'effectue avec la conscience aiguë de l'importance de l'enjeu. L'écrit sert à fixer un jugement de la postérité, qu'il sera difficile de faire changer ; il faut donc que la somme des textes du disciple de Zénon livre une représentation harmonieuse et sans flétrissure de la personnalité de l'écrivain. Dans cette optique, les textes apocryphes incarnent un danger majeur. Ils sont un moyen redoutable pour les ennemis du sage de faire perdurer leur opinion erronée, sans que rien ne puisse plus y mettre un terme. Bref, il s'agit d'une mystification parfaite.

Il n'est, dès lors, pas étonnant, que le naturel pessimiste de l'auteur des *Dialogues* le pousse à affirmer qu'il est justement victime d'une manipulation d'une telle gravité. En effet, selon le Français, les Messieurs ont bien évalué toute l'importance représentée par les ouvrages que leur adversaire va laisser après sa mort²⁸. Pour circonscrire leur influence, leurs commentaires se révèlent insuffisants. Aussi, remontant à la source, ils choisissent de transformer les textes eux-mêmes. Pour cela, ils s'appuient sur la faible diffusion des œuvres auxquelles ils substituent de nouvelles éditions évidemment différentes mais conçues suivant une stratégie particulièrement retorse :

Tous ces recueils grossis, de critiques outrageantes, de libelles venimeux, et faits avec l'unique projet de défigurer les productions de l'auteur, d'en altérer les maximes, et d'en changer peu à peu l'esprit, ont été dans cette vue arrangés et falsifiés avec beaucoup d'art, d'abord seulement par des retranchements qui, supprimant les éclaircissements nécessaires, altéraient le sens de ce qu'on laissait, puis par d'apparentes négligences qu'on pouvait faire passer pour des fautes d'impression, mais qui produisaient des contre-

²⁸ Cf. *Dialogues*, III, p. 389 : « Ses livres, dites-vous, transmis à la postérité, déposeront en faveur de leur Auteur. Ce sera, je l'avoue un argument bien fort pour ceux qui penseront comme vous et moi sur ces livres. [...] Cet argument [...] a toujours inquiété nos Messieurs. Ne pouvant les anéantir, et leurs plus malignes interprétations ne suffisant pas encore pour les décrier à leur gré, ils en ont entrepris la falsification, et cette entreprise qui semblait d'abord presque impossible est devenue par la connivence du public de la plus facile exécution ».

sens terribles, et qui, fidèlement transcrites à chaque impression nouvelle, ont enfin substitué par tradition ces fausses leçons aux véritables. Pour mieux réussir dans ce projet on a imaginé de faire de belles éditions qui par leur perfection typographique fissent tomber les précédentes et restassent dans les bibliothèques...²⁹

La publication des œuvres de Rousseau semble n'être que l'affaire de ses ennemis. Ils seraient les seuls à s'intéresser à l'édition de ses ouvrages, non pour faire connaître ses idées mais bien pour déformer autant qu'il est possible son image. Leur ambition consiste à former un nouveau corpus de ses livres pour la postérité. Ils n'ajoutent pas de nouveaux titres, ils se contentent de réécrire avec des changements d'abord insignifiants, ensuite décisifs, les théories et convictions énoncées par l'auteur. Ce dernier présente ses ennemis comme des gens versés dans tout ce qui a trait au domaine de l'édition. Écrivains eux-mêmes, ils interviennent à tous les niveaux de la conception des livres pour faire en sorte que l'erreur se répande et qu'elle dissimule définitivement la vérité. Le caractère fantasmagorique de cette vision ne doit pas faire passer au second plan le principe qui la sous-tend et dont Diderot se fait aussi l'écho : quand un homme ou un groupe veut s'occuper de détruire la réputation d'un auteur, il peut l'attaquer efficacement par le biais de ses livres. Il est certes nécessaire d'accorder un valeur quasi sacrée à l'écrit, dans la mesure où il est éternel. Toutefois, les textes sont aussi vulnérables, sujets à d'odieuses manipulations imaginées par des esprits pervers. La parole du philosophe peut être tronquée, déformée ; il est même possible de lui prêter des discours qu'il n'a jamais tenus. En somme, l'inquiétude gagne les apologistes devant la possibilité de voir réussir les mystifications pourtant grossières³⁰ de personnages malintentionnées. Peut-on espérer que chacun fasse preuve de discernement et démêle le vrai du faux ? Chez Rousseau notamment, les pratiques des Messieurs sont si insidieuses qu'elles ont quelque chance de remplir leur fonction. Comment, dès lors, détromper les hommes ? Comment empêcher que la postérité ne retienne des écrits trafiqués pour en faire des documents authentiques ? Pour l'auteur des *Dialogues*, resurgit l'angoisse de

²⁹ *Dialogues*, III, p. 389.

³⁰ Cf. *Essai*, II, p. 381 : « Polybe est peint comme un bas courtisan ; Sénèque comme un lâche ; Claude est plus cruellement traité : on en fait le plus grand des souverains.

Tout est outré, tout est exagéré au point de faire éclater de rire.

Pour avoir l'âme brisée par le chagrin, on n'est ni vil ni sot ».

l'effroyable séparation d'avec le lecteur. Au lieu de clarifier la situation, de rendre son âme transparente aux yeux des destinataires de ses œuvres, Rousseau risque de voir un nouveau voile, plus obscur, s'interposer entre eux et lui. L'écrivain n'aura plus aucun espoir d'être vu tel qu'il est, puisque le lecteur, se fondant sur des textes truqués, remaniés, concevra dans son esprit une image faussée sur laquelle il ne reviendra pas.

La vocation des apologies semble être justement de prévenir ces malentendus fondamentaux. Les *Dialogues* et l'*Essai* préparent à une lecture pertinente des auteurs qui y sont défendus. Ils participent à l'élaboration d'une postérité exacte des écrits de Jean-Jacques et de Sénèque. Toutefois, sur ce point encore, des réserves apparaissent : d'une part, quelle sera la pérennité de ces discours censés servir à la bonne lecture des œuvres ? Diderot, en affirmant viser un public situé dans une époque à venir, émet simultanément des doutes sur l'immortalité de son œuvre³¹. Rousseau, quant à lui, échoue, selon ses dires, à faire passer ses *Dialogues* à la postérité. Cette tentative avortée, narrée dans l'« Histoire du précédent écrit », est à l'origine d'un renoncement définitif à l'espoir d'un rétablissement futur de sa réputation. Après que ses livres ont été transformés, après que le texte qui devait faire éclater la vérité, a été l'objet d'une censure, l'auteur des *Rêveries* ne se berce plus d'aucune illusion :

Mais je comptais encore sur l'avenir, et j'espérais qu'une génération meilleure, examinant mieux, et les jugements portés par celle-ci sur mon compte et sa conduite avec moi, démêlerait aisément l'artifice de ceux qui la dirigent et me verrait enfin tel que je suis. C'est cet espoir qui m'a fait écrire mes *Dialogues*, et qui m'a suggéré mille folles tentatives pour les faire passer à la postérité. [...] J'ai dit dans mes *Dialogues* sur quoi je fondais cette attente. Je me trompais.³²

Le présent de l'écriture correspond à l'atteinte d'une lucidité complète sur sa situation. Au moment où il rédige les *Rêveries*, l'auteur s'est débarrassé de ses vains espoirs : il a acquis un certain détachement, fruit de la certitude de l'échec de tous ses plans. Chez Diderot,

³¹ Cf. *Essai*, I, p. 96 : « C'est dans une cinquantaine d'années, c'est lorsque je ne serai plus, qu'on rendra justice à Sénèque, si mon apologie me survit ».

³² Jean-Jacques Rousseau, *Les Rêveries du Promeneur solitaire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1997, première promenade, p. 39 (Toutes les références à cette œuvre, dont le titre apparaîtra sous la forme abrégée *Rêveries*, seront données dans cette édition).

ce n'est pas l'improbable réception de l'apologie qui la rend en grande partie inutile. L'auteur perçoit que le commentaire qu'il produit ne peut finalement en aucune façon rivaliser avec les textes eux-mêmes. Le lecteur ne se forgera un sentiment précis de qui est Sénèque qu'en entrant en contact avec ses œuvres, et non en considérant tous les monuments qui ont été produits en son honneur :

Tous les bustes de Sénèque m'ont paru médiocres ; la tête de sa figure au bain est ignoble : sa véritable image, celle qui vous frappera d'admiration, qui vous inspirera le respect, et qui ajoutera à mon apologie la force qui lui manque, elle est dans ses écrits. (*E*, I, 224)

L'apologie, comme les autres œuvres d'art, livre finalement une représentation infidèle du philosophe. Elle est impuissante à retranscrire la vérité essentielle de cet homme, contenue dans ses seuls ouvrages. Rousseau n'est évidemment pas étranger à cette problématique de l'imperfection des arts qui prétendent figurer l'homme. Au moment où Diderot se plaint des faiblesses des sculptures et des peintures qui ont pris pour sujet le sage stoïcien, Rousseau s'estime défigurés par les artistes qui ont prétendu le représenter³³. Ainsi, toutes les œuvres conçues pour la postérité ne remplissent pas leur fonction : plutôt que de constituer un hommage sincère et juste à l'égard de ceux qu'elles ont décrits, elles sont, volontairement ou non, déformatrices, inexactes et échouent à rendre visible ce que sont ces hommes. Incluse dans cette catégorie, l'apologie est également faillible. Elle ne peut rivaliser avec l'image que le philosophe donne de lui-même par ce qu'il dit. D'ailleurs, la durée de son existence et, du même coup, son influence sont incertaines : peut-elle toucher un public futur ? L'atteindra-t-elle jamais ? Autant d'incertitudes qui n'incitent guère les apologistes à l'optimisme.

En effet, il peut, pendant un instant, paraître envisageable de fonder quelque espoir dans le jugement de la postérité. Fondé sur la lec-

³³ On fait prendre une pose si singulière au modèle que son apparence n'est guère avantageuse : « De toutes ces précautions devait résulter un portrait très peu flatté quand il eût été fidèle. Vous avez vu ce terrible portrait ; vous jugerez de la ressemblance si jamais vous voyez l'original. » (*Dialogues*, II, p. 190). Au Français qui lui oppose ensuite qu'un portrait raté n'est pas un fait si singulier, ni si grave, Rousseau réplique que la réputation de l'artiste et de cette toile confèrent à ce tableau une portée supérieure, désastreuse pour l'image de Jean-Jacques (Cf. *Dialogues*, II, p. 190-191).

ture et l'analyse d'écrits dont l'existence est immuable, ce jugement pourrait acquérir une certaine consistance et rester stable dans la mesure où il s'appuie sur un corpus de textes fixe. Sa validité serait renforcée car il s'élabore à partir de l'image que l'auteur donne de lui-même, sans autre médiation que celle de son langage. Cependant, au moment de définir précisément ces œuvres complètes laissées à l'évaluation des générations à venir, la fragilité de l'écrit apparaît. Les apologistes notent la présence d'effets de brouillages qui, des textes apocryphes aux réaménagements des originaux, altèrent la clarté du message et modifient la perception de l'auteur par le lecteur. Peut-on accorder toute sa confiance aux œuvres littéraires du fait qu'elles ne disparaissent pas ? Diderot et Rousseau sont contraints de répondre par la négative car, si le temps n'affecte pas le livre, la malveillance, elle, peut lui faire subir divers outrages. Profitant du développement des circuits d'impression et d'édition, certains individus peuvent attribuer à n'importe qui n'importe quel texte. Il est aisé de faire progressivement accroire au public qu'une œuvre a été composée par un auteur, de telle sorte que l'écrit, de valeur fiable, se transforme en instrument susceptible de servir autant aux partisans de la vérité pour trouver des preuves qu'à ceux du mensonge, désireux de modifier l'image d'un écrivain suivant leur goût propre. Dès lors, devant l'insuffisance des garanties extérieures et l'emprise qu'elles laissent systématiquement aux Messieurs et censeurs, les apologistes se voient contraints de chercher ailleurs une consolation et un moyen pour l'homme de bien d'échapper aux calomnies de ses ennemis.

Puisque toute tentative pour élever le philosophe vers une reconnaissance complète et définitive du public demeure sujette aux caprices du destin, que ses écrits, comme la sacralisation de sa personne, n'apportent qu'un apaisement passager à celui qui le défend avec acharnement, il vaut mieux renoncer à toute approbation officielle pour se contenter d'une autre sensiblement moins fluctuante : celle de sa conscience. Rousseau et Diderot envisagent tous deux cette solution comme un succédané efficace au jugement des autres, tellement aléatoire. Selon eux, plutôt que d'aller chercher l'approbation publique de leurs actions, les sages doivent s'en remettre à leur propre jugement, assurément plus équitable car moins soumis aux préjugés. Evidemment, les apologistes ne considèrent pas que chaque action de Jean-Jacques ou de Sénèque se justifie immédiatement, parce qu'ils

auraient jugé, au moment de la commettre, qu'elle était valable. L'auteur de l'*Essai* et celui des *Dialogues* proposent au contraire une réflexion, qui précède ou suit l'action, et par laquelle le philosophe estime la valeur morale de son geste : le sage se livre à un véritable examen de conscience.

Avant d'en observer les manifestations et les modalités dans les écrits des apologistes, il faut revenir sur les sources possibles de cette démarche qu'ont évoquée, en des termes si positifs, deux auteurs aux positions si souvent contraires. Le mouvement d'analyse de soi-même paraît avoir une origine chrétienne. Celui qui s'interroge sur son action, les raisons de ses choix et jette un regard critique sur sa conduite, c'est d'abord le fidèle à la recherche de ses péchés. Toutefois, cette généalogie mérite d'être observée d'un peu plus près. En effet, Sénèque, philosophe païen, ne dédaigne visiblement pas, lui non plus, une telle pratique. Michel Foucault³⁴ a bien souligné son importance chez ce philosophe. Aussi est-il raisonnable de supposer qu'en faisant appel de manière répétée à ce principe, Diderot se montre davantage bon lecteur de Sénèque qu'adepte de pratiques chrétiennes.

Au dix-huitième siècle, les interférences persistent autour de cette question. En effet, dans le même temps que l'auteur de l'*Essai* défend l'usage répété de l'examen intérieur qu'il rebaptise ponctuellement soliloque sous l'influence de la lecture de Shaftesbury³⁵, les antiphilosophes se servent du même procédé pour démontrer la supériorité de leurs valeurs sur celles des philosophes. Mais entre l'examen de conscience défendu par les apologistes chrétiens et celui prôné par un homme des Lumières, la correspondance est-elle parfaite ? Didier

³⁴ Cf. Michel Foucault, « L'écriture de soi », in *Dits et écrits*, tome II, Paris, Gallimard, 2001, p. 1234-1249. On pourrait notamment tirer un profit certain des distinctions établies par l'auteur entre différents modes de gouvernement de soi imaginés par les philosophes de l'Antiquité, en appliquant ces modèles au discours de Diderot dans l'*Essai*. Le critique présente notamment deux pratiques qu'il distingue nettement, celle de l'examen de conscience et celle des *hupomnēmata*, « recueil de choses lues et entendues, et support des exercices de pensée » (Michel Foucault, op. cit., p. 1249), que Diderot semble associer dans une dynamique où l'écriture vise à se rendre meilleur.

³⁵ Cf. *Essai*, I, p. 226 : « Milord Shaftesbury a intitulé un de ses ouvrages le *Soliloque*, ou *Avis à un auteur*. Celui qui se sera étudié lui-même, sera bien avancé dans la connaissance des autres, s'il n'y a, comme je le pense, ni vertu qui soit étrangère au méchant, ni vice qui soit étranger au bon ».

Masseau montre que, s'appuyant sur les idées de Fénelon, les ennemis des philosophes ont défini des sources bien précises à ce type d'analyse avant d'en faire l'éloge :

A l'intérieur de moi-même, il existe une voix qui me relie directement à la transcendance divine et qui est sans commune mesure avec la raison individuelle. [...] Que ce phénomène s'appelle la découverte du « sens intime » ou la « conversation avec soi-même » (Le Large de Lignac, Caraccioli), il pose toujours l'existence d'une conscience qui échappe à ses déterminations objectives et dont la démarche propre ne peut être soumise à une analyse rationnelle. Aucun témoin extérieur ne pourra jamais rendre compte de l'expérience singulière à laquelle je me sou mets dans ma quête intérieure de la vérité.³⁶

Quand le sujet se livre à ce dialogue intérieur, on remarque qu'intervient une donnée extérieure à lui, essentiellement liée à Dieu, et qui fournit en quelque sorte les réponses aux questions qu'il se pose. Autrement dit, s'il y a bien repli intime et expérience singulière, impossible à partager, il n'en reste pas moins que l'individu ne résout pas ses problèmes par le simple exercice de sa propre raison. Il faut l'aide de cet élément supérieur pour accéder à la vérité. Même tourné vers soi, l'homme ne peut faire l'économie de la transcendance qui lui apporte la solution à laquelle il ne parviendrait jamais seul. Par la suite, l'examen intérieur constitue une arme susceptible d'être opposée aux raisonnements avancés par les philosophes des Lumières. Quand bien même les apparences semblent en faveur des arguments qu'ils produisent, l'individu trouvera justement dans cette réflexion intime, dans cette intériorité inaccessible à la logique, une conviction indé racinable, une certitude impossible à contrecarrer, grâce à laquelle il rejettera en bloc les allégations séduisantes et si difficiles à contester de ses contradicteurs. En somme, la conversation avec soi-même permet à l'homme de se forger un fonds d'opinions sur lequel les discours des autres, aussi cohérents et persuasifs soient-ils, n'auront aucune prise.

Evidemment, Diderot conçoit tout au contraire la pratique du soliloque comme l'instrument de la raison. Dans le processus qu'il décrit, aucun élément extérieur ne vient interférer dans l'analyse que le sujet met en œuvre. Le sage n'écoute pas les autres, il ne s'écoute que lui-

³⁶ Didier Masseau, *op. cit.*, p. 58.

même et se trouve ainsi capable de déterminer, en son for intérieur, s'il a agi ou non conformément à la raison :

[Le philosophe] avait passé les jours et les nuits à converser avec lui-même, et à se convaincre de la vanité de ces richesses dont on aime à se persuader que la possession l'avait enivré. (*E*, I, 187)

Sénèque ne recherche pas ailleurs qu'en lui-même la confirmation de la noblesse de sa conduite. Dans son cheminement intérieur n'est mentionnée aucune intervention divine aidant le sujet à se positionner. A la manière de l'examen de conscience prôné par les apologistes chrétiens, celui que défend Diderot a quelque chose d'indépassable et de définitif. Mais tandis que chez ses adversaires, c'est une dimension transcendante qui confère au jugement élaboré son caractère absolument vrai, l'auteur de l'*Essai* cherche à fonder sa légitimité sur d'autres caractéristiques. D'une part, il s'appuie sur le fait que le sujet est celui qui se connaît le mieux, et qui est donc le plus susceptible d'énoncer, pour lui-même, des leçons adéquates. L'enseignement apporté par l'entourage, par les fréquentations ne peut avoir un impact aussi fort que celui que l'individu se donne lui-même :

Quels que soient les avantages qu'on attache au commerce des gens du monde pour un savant, un philosophe, et même un homme de lettres, et bien que j'en connaisse les agréments, j'oserai croire que son talent et ses mœurs se trouveront mieux de la société de ses amis, de la solitude, de la lecture des grands auteurs, de l'examen de son propre cœur et du fréquent entretien avec soi, et que très rarement il aura occasion d'entendre dans le cercle le mieux composé quelque chose d'aussi bon que ce qu'il se dira dans la retraite. (*E*, II, 226)

On voit s'opérer un mouvement progressif de repli vers soi, qui n'exclut pas encore les proches³⁷, mais où une préférence marquée apparaît en faveur d'un soliloque visiblement plus efficace et adapté pour l'homme qui veut s'améliorer. Quoiqu'il en soit, il semble que plus le jugement émane d'un être proche de l'homme jugé, plus il a de chance d'être à la fois exact et constructif. Ceci explique que le

³⁷ Sur cet aspect en particulier, on remarquera que Diderot établit le même cercle restreint de juges pour lui-même (Cf. *Essai*, I, p. 35 : « Assez voisin du terme où tout s'évanouit, je n'ambitionnais que l'approbation de ma conscience et le suffrage de quelques amis. »).

terme idéal du processus soit l'évaluation du sujet par lui-même. C'est ce passage de l'examen par autrui à cette forme encore plus intime que dépeint Sénèque lui-même, révélant une singulière continuité entre les deux procédés :

Il avait eu deux femmes ; la première s'appelait Helvia, et voici comment il en parle : « Le soir, lorsque ma lampe est éteinte, et que l'heure m'a séparé de ce censeur de mes pensées, de ce témoin de mes actions, de cet appui de ma conduite, j'y supplée par un examen scrupuleux. Je me rappelle ce que j'ai dit, ce que j'ai fait. Je ne me dissimule rien, je ne me passe rien ; et pourquoi craindrais-je de me voir tel que je suis, lorsque je puis m'adresser à moi-même ce que j'aurais entendu de sa bouche ? Sénèque, tu as mal dit : Sénèque, tu as mal fait ; n'y retourne plus, et je te pardonne. » (*E*, I, 175)

Les deux jugements sont montrés comme tout à fait équivalents, et leur validité repose sur une parfaite connaissance de l'individu jugé. Cette exactitude est également garantie par un autre aspect, sur lequel l'apologiste insiste : l'évaluation est sévère, sans concession. Confronté à lui-même, le sujet ne peut se voiler la face ; il sait parfaitement ce qu'il a fait, ce qu'il a pensé, il a donc en main tous les éléments pour juger. Pour autant, ne pourrait-on pas naturellement pointer le danger d'une possible complaisance à l'égard de ses propres fautes ? Diderot écarte ce soupçon à propos de Sénèque, mais il ne nie pas ce risque au moment de sélectionner les citations du philosophe stoïcien. Il reprend ainsi un avertissement émis par le disciple de Zénon à ce propos³⁸ et n'hésite pas lui-même à évoquer cette dérive³⁹. Pour autant, rien de tel n'est envisageable dès qu'il s'agit de décrire Sénèque menant à bien cette enquête sur lui-même. L'intransigeance du philosophe semble alors indiscutable :

[Sénèque] sonde le fond de son cœur, il ne se ménage pas ; la censure d'un ennemi aurait moins de sévérité que la sienne ; le chrétien n'examine pas sa conscience avec plus de rigueur... (*E*, II, 258)

Un leitmotiv du discours apologétique est martelé : le sage n'a pas à se préoccuper du jugement de ses adversaires, aussi acharnés soient-

³⁸ Cf. *Essai*, II, p. 236.

³⁹ Significativement, au cœur d'une réflexion sur l'amitié, Diderot développe l'idée que chacun est son propre meilleur ami. Dans ce mouvement qui intègre l'autre à soi-même, où l'altérité se trouve intériorisée, ce double prend des traits ambivalents dans l'esprit du sujet, capable d'adresser autant des « vérités dures » que des « propos flatteurs » (*Essai*, II, p. 233).

ils, car il s'est lui-même livré à une analyse sans concession de ses actions. On imagine aisément quelle parade précieuse l'apologiste estime opposer là à des censeurs habitués à pinailler sur les moindres détails : celui qui se montre le plus exigeant avec le sage, c'est le sage lui-même ; il peut donc négliger sans crainte ce qu'on pourrait dire de lui. Surtout, en affirmant ce refus des compromis avec soi-même, l'apologiste ose une mise en parallèle décisive, qui place l'examen de conscience du païen à la hauteur de celui conduit par le chrétien. Le soliloque du philosophe prend, à son exemple, l'allure d'un véritable rituel. Activité quotidienne, il constitue en quelque sorte un exercice d'hygiène de l'âme, mais d'où la présence divine est exclue. Cette absence d'une garantie transcendante ne lui ôte ni sa rigueur, ni son caractère nécessaire. Sa solennité est marquée par l'emploi d'un vocabulaire de type judiciaire⁴⁰ : le sujet est face à lui-même comme devant un tribunal qui étudie son cas.

Si l'on pénètre plus avant dans le détail de ce qui se passe dans la conscience du sage, Diderot ne nie pas l'existence possible de zones d'ombre dans sa personnalité. L'analyse de soi n'est pas une simple et naïve confirmation de la justesse de ses choix. Le sujet se livre à un combat intérieur entre des tendances contradictoires de son caractère. Faire le bon choix, préférer au final la vertu, c'est une attitude qui mérite les louanges, quels que soient les mauvaises raisons et les mauvais penchants qui ont pendant un temps fait hésiter l'individu :

Quand on se mêle de louer et de blâmer, encore faudrait-il avoir quelque notion précise de ce qui mérite le blâme ou la louange. Que Sénèque eût étayé sa faiblesse naturelle des principes de la philosophie la plus raide, je ne l'en estimerais que davantage. Tous les jours, un magistrat sensible laisse étouffer par le cri de la justice la voix intérieure de la commisération qui le sollicite. C'est une espèce de lutte à laquelle le censeur est sans doute parfaitement étranger. (*E*, I, 211)

L'apologiste rend hommage au triomphe difficile de la vertu chez un homme peut-être conscient de ses failles. Loin d'être une formalité, l'étude de soi-même à laquelle Diderot accorde un tel crédit relève de la nécessité, du devoir. Elle renforce le sujet contre les autres et leur

⁴⁰ Cf. *Essai*, II, p. 321 : [Diderot cite Sénèque] « Voilà, dit Sénèque, une fonction de la magistrature que je me suis réservée : tous les jours je comparais à mon propre tribunal, et j'y plaide pour et contre Sénèque ; je fais, de propos délibéré et de gré, ce que des circonstances fâcheuses font faire aux méchants et aux fous ».

jugement, mais aussi contre ses propres faiblesses et défauts. En cela, on ne peut en faire l'économie. Mais la part la plus intéressante de cet exercice personnel réside sans doute dans l'autonomie qu'elle confère au sujet. Il l'éloigne de manière définitive de toute attention au jugement des autres. Par ce biais, il constitue même un élément qui permet de trancher le débat si présent à l'esprit de Diderot : celui des mérites respectifs de la belle page et de la belle action. En effet, quand la première paraît davantage accomplie dans le but de plaire aux autres, la seconde apporte à l'inverse une certitude intime de sa valeur, qui ne sera soumise à aucun aléa :

Quelle comparaison d'une belle ligne, quand je saurais l'écrire, à une belle action ? On n'écrit la belle ligne que pour exhorter à la bonne action, qui ne se fait pas : on n'écrit la belle ligne que pour accroître sa réputation ; [...] on ne pense pas que le point important n'est pas que la chose soit faite par un autre ou par soi, mais qu'elle soit faite et bien faite par un méchant même ou par un homme de bien ; on prise plus l'éloge des autres que celui de sa conscience. On ne me louera, j'en conviens, ni dans ce moment où je suis, ni quand je ne serai plus ; mais je m'en estimerai moi-même, et l'on m'en aimera davantage. Ce n'est point un mauvais échange que celui de la bienfaisance dont la récompense est sûre, contre de la célébrité qu'on n'obtient pas toujours, et qu'on n'obtient jamais sans inconvénient. (E, II, 363-364)

La belle action voit sa supériorité fondée sur le fait qu'elle concerne avant tout le sujet lui-même et l'idée qu'il peut se faire de lui. Par la belle page, l'homme recherche encore l'approbation du public présentée comme incertaine et même importune ; il remet encore aux autres le soin de définir son image. Dans le second cas, il contrôle complètement son évaluation, puisqu'elle découle d'un examen intérieur qui prend nécessairement en compte les actes commis.

Il n'est donc pas exagéré de dire que Diderot conçoit la pratique du soliloque comme un recours d'une valeur extrême face à l'impossibilité d'établir des critères de jugement acceptés par tous. Puisque le consensus ne peut être établi, l'apologiste prétend s'abstraire des opinions énoncées ici ou là pour laisser le sage devant son juge le plus sévère : lui-même. Cette idée, visiblement héritée du disciple de Zénon, Diderot ne se contente pas de mettre en scène le sage en train de l'appliquer, il en retire un enseignement pour lui. N'a-t-il pas mené cette analyse sévère sur lui-même lorsqu'il est re-

venu sur la position qu'il avait prise à l'égard du stoïcien étant jeune⁴¹ ? Le dialogue que l'auteur vieillissant mène avec celui qu'il était ressemble à cette conversation avec soi-même, où deux instances s'affrontent en la personne d'un accusé qui rend des comptes et d'un juge qui ne lui passe rien. D'ailleurs, revenant sur sa lecture des ouvrages du philosophe stoïcien, le commentateur reconnaît l'influence qu'il a subie sur ce point justement :

A l'âge que j'ai, à l'âge où l'on ne se corrige plus, je n'ai pas lu Sénèque sans utilité pour moi-même, pour tout ce qui m'environne : il me semble que je crains moins le jugement des hommes, et que je crains davantage le mien... (E, II, 399)

Ce glissement qui fait de sa propre conscience un censeur plus sévère que tout autre provient ostensiblement d'une appropriation du principe de Sénèque. Diderot voit désormais dans le dialogue intérieur la seule ressource qui le met à l'abri des vicissitudes du jugement d'autrui. Rasséréné, l'apologiste se plaît à montrer Sénèque, dans cette même posture d'indifférence totale à l'égard des calomnies ou des louanges prononcées à son sujet :

Dans la conduite, les discours et les écrits de Sénèque, on voit un homme, un philosophe qui, affermi sur le témoignage de sa conscience, marche avec une fierté dédaigneuse au milieu des bruits calomnieux de quelques citoyens qui attaquent sa vertu et ses talents. (E, I, 186)

Devenu invulnérable, le sage méprise tous ceux qui veulent s'ériger en juges de sa conduite. Il revendique l'application pour lui d'un système moral plus rigoureux que celui que quiconque pourrait employer pour l'évaluer. Lui-même et son apologiste n'ont plus dès lors de souci à se faire : il existera toujours un jugement exact des actions du philosophe, ce jugement intérieur contre lequel il est impossible de rivaliser.

Comment situer Rousseau face à ces deux modèles d'examen de conscience : celui des chrétiens et celui dont Diderot, à la suite de Sénèque, fait la promotion dans son texte comme un recours ultime dans son projet apologétique ? D'abord, l'auteur des *Dialogues* dénie aux philosophes qui le persécutent la capacité à mener cette analyse personnelle qui semble pourtant si chère à l'auteur de l'*Essai*. Au milieu

⁴¹ Cf. *Essai*, I, p. 203-206.

d'une anecdote judiciaire, il marque sa réticence à croire ses ennemis susceptibles d'un remords de conscience :

« Un malheureux [...] allait subir le dernier supplice et il était déjà sur l'échafaud, quand un spectateur perçant la foule cria de suspendre l'exécution et se déclara l'auteur du crime pour lequel cet infortuné avait été condamné, ajoutant que sa conscience troublée » (cet homme apparemment n'était pas philosophe) « ne lui permettait pas en ce moment de sauver sa vie aux dépens de l'innocent [...] »⁴²

Aucun frein ne modère la propension des philosophes à diffuser le mal. Selon Rousseau, ils sont incapables d'éprouver un sentiment de culpabilité pour un acte grave dont ils sont responsables. Loin d'être taraudés par cette voix intérieure sévère que Diderot met en scène, il semble au contraire que leur sens moral reste absolument silencieux, comme s'ils n'en détenaient pas. A l'inverse, le Français mis en scène dans les *Dialogues* incarne bien un modèle d'adversaire moins caricatural, dans la mesure où il est apte à analyser son propre mode de fonctionnement et à reconnaître en lui-même des penchants honteux. C'est bien à un examen de conscience que l'invite son interlocuteur, quand il lui demande de se prononcer sur ce qu'il ressentirait si Jean-Jacques devait finalement paraître innocent à ses yeux :

le Français.

Je sens qu'en l'estimant et lui rendant justice, je le haïrais alors plus peut-être encore pour mes torts que je ne le hais maintenant pour ses crimes : je ne lui pardonnerais jamais mon injustice envers lui. Je me reproche cette disposition, j'en rougis ; mais je la sens dans mon cœur malgré moi.

Rousseau.

Homme véridique et franc, je n'en veux pas davantage, et je prends acte de cet aveu pour vous le rappeler en temps et lieu ; il me suffit pour le moment de vous y laisser réfléchir.⁴³

L'accusateur répond sincèrement au défenseur de Jean-Jacques, bien que ses sentiments ne soient pas à son honneur. Il décrit un penchant naturel qu'il ne parvient pas à maîtriser, alors qu'il le sait condamnable. En proposant ce débat intime dans lequel le sujet refuse de se leurrer sur lui-même et de se raccrocher à de faux prétextes, l'écrivain présente le Français comme bien supérieur aux philosophes. Il gagne le respect du personnage de *Rousseau*, dont l'auteur suggère habile-

⁴² *Dialogues*, I, p. 142.

⁴³ *Ibid.*, p. 170-171.

ment qu'il n'insiste pas pour accroître le vague sentiment de culpabilité ressenti par son interlocuteur. Tout se passe comme si, après avoir initié et facilité le regard introspectif du Français, il s'abstenait de jouer le rôle de censeur. Certes, il prétend bien faire allusion, au moment voulu, à cette faiblesse admise par son adversaire. Mais il compte davantage sur le cheminement personnel de l'individu qui a pris conscience de l'existence d'une mauvaise pensée en lui. Sans doute le Français apprendra-t-il par là à se méfier davantage de lui-même et à lutter contre une tendance à l'amour-propre qui le pousse vers l'injustice et l'immoralité.

Dans les *Dialogues*, s'établit donc un partage net entre deux cas de figure. Soit l'apologiste se plaît à envisager que des personnes qui lui sont hostiles sont progressivement ou brutalement éclaircies à son sujet par un retour sur leurs propres pensées ; soit, pour les ennemis les plus acharnés, ils sont perçus comme dénués de toute conscience morale, et même pire, la niant tout à fait par les développements qu'ils donnent, selon Rousseau, aux doctrines matérialiste et sensualiste. L'une des conséquences de ces théories, qui mettent en place une forme de nécessité extérieure à la volonté du sujet, est de rendre cette forme de dialogue intérieur entièrement obsolète :

... enfin la conscience et les remords ne sont que préjugés et chimères, puisqu'on ne peut, ni s'applaudir d'une bonne action qu'on a été forcé de faire, ni se reprocher un crime dont on n'a pas eu le pouvoir de s'abstenir.⁴⁴

L'existence d'une forme de déterminisme lié aux sensations et aux besoins d'ordre corporel donne à une démarche de type purement intellectuel un caractère désuet. Faire de l'esprit le siège d'où sont prises les décisions qui font agir l'homme revient à nier l'importance des instincts. Alors que les philosophes penchent, selon l'apologiste, vers la mise en valeur de cette seconde tendance, lui, en revanche, se fait fort de rappeler à chacun le caractère primordial de la conscience, comme si ses adversaires l'avaient tout à fait éliminée de leur analyse. L'auteur des *Dialogues* définit donc de manière caricaturale deux postures antagonistes et inconciliables : d'un côté, ses ennemis qui rendent l'homme esclave des besoins de son corps ; de l'autre, lui, qui redonne toute sa valeur à la conscience comme élément qui oriente et règle le comportement de l'individu.

⁴⁴ Ibid., II, p. 260.

Aussi, le mouvement qui conduira ceux qui se sont laissés entraîner par les manœuvres des Messieurs à faire amende honorable au sujet de Jean-Jacques, consistera logiquement à accorder à nouveau à leur conscience toute l'importance qu'elle mérite. A l'instar du Français, les autres hommes pourraient à terme se mettre à l'écoute de leur conscience avec profit :

La conscience éteinte dans les premiers n'y laisse plus de prise au repentir. Mais l'égarément des autres est l'effet d'un prestige qui peut s'évanouir, et leur conscience rendue à elle-même peut leur faire sentir cette vérité si sûre et si simple, que la méchanceté qu'on emploie à diffamer un homme prouve que ce n'est point pour sa méchanceté qu'il est diffamé.⁴⁵

L'homme ordinaire n'est pas définitivement perdu : un jour ou l'autre, l'influence des Messieurs s'affaiblissant, il entendra à nouveau cette voix intérieure qui s'est longtemps tue en lui, son réveil revêt presque un caractère inéluctable⁴⁶, il interviendra tôt ou tard ; c'est ce qui distingue justement la conscience des gens manipulés de celle des manipulateurs, pour lesquels il n'y a plus aucun espoir.

Chez Rousseau, l'écoute de la voix intérieure constitue un devoir moral, une véritable obligation pour le sujet qui ne veut pas sombrer dans les affres du vice. La négation de la conscience équivaut à un dérèglement auquel l'homme doit remédier sous peine de se perdre. Ainsi le Français se sent-il finalement poussé à faire ce qu'il peut en faveur de Jean-Jacques dont l'innocence ne fait plus aucun doute à ses yeux⁴⁷. Cependant, les *Dialogues* ne mettent pas seulement en scène que ce qu'il conviendrait d'appeler la mauvaise conscience. Comme dans le cas de Sénèque, l'homme calomnié peut aussi tirer profit et réconfort d'un examen de soi-même. Après avoir renoncé à

⁴⁵ Ibid., III, p. 402.

⁴⁶ A propos d'un autre complot, celui en faveur de l'athéisme, qui, selon Rousseau, est aussi le fait de ses ennemis, il déclare : « l'on voit par l'emportement avec lequel le peuple s'y livre que ce n'est qu'une mutinerie contre sa conscience dont il sent le murmure avec dépit. » (*Dialogues*, II, p. 403). La tournure exceptive indique que cette crise est perçue comme passagère et que bientôt, la conscience des individus les ramènera dans une voie que l'apologiste juge plus acceptable.

⁴⁷ Cf. *Dialogues*, III, p. 408 : « Je m'offre à partager avec vous les risques de ce dépôt, et je m'engage à n'épargner aucun soin pour qu'il paraisse un jour aux yeux du public tel que je l'aurai reçu, augmenté de toutes les observations que j'aurai pu recueillir tendant à dévoiler la vérité. Voilà tout ce que la prudence me permet de faire pour l'acquit de ma conscience, pour l'intérêt de la justice, et pour le service de la vérité. » (C'est nous qui soulignons).

se battre pour être reconnu de tous comme innocent des crimes qu'on lui attribue, l'auteur trouve significativement, au terme de son parcours, ce recours susceptible de lui apporter la tranquillité qu'il désespérait d'obtenir :

Un passage de l'*Emile* que je me rappelai me fit rentrer en moi-même et m'y fit trouver ce que j'avais cherché vainement au-dehors. Quel mal t'a fait ce complot ? Tant que les hommes n'arracheront pas de ma poitrine le cœur qu'elle enferme pour y substituer, moi vivant, celui d'un malhonnête homme, en quoi pourront-ils altérer, changer, détériorer mon être ? Ils auront beau faire un J.J. à leur mode, Rousseau restera toujours le même en dépit d'eux.

[...] Si les hommes veulent me voir autre que je ne suis, que m'importe ? L'essence de mon être est-elle dans leurs regards ? [...] Emportant avec moi le témoignage de ma conscience je trouverai en dépit d'eux le dédommagement de toutes les indignités.⁴⁸

La lecture de son œuvre est l'occasion d'un transfert décisif pour Rousseau : c'est en lui désormais qu'il recherche une image exacte de lui-même. De cette manière, ce jugement construit est inaccessible aux modes et aux manœuvres d'hommes malintentionnés. Par ailleurs, la représentation de cette personne est impossible à modifier. Voilà donc le sage à l'abri des vicissitudes d'un monde auquel il renonce. Il devient enfin imperméable à ce que disent les autres, et peut même, à l'instar de Sénèque⁴⁹, se féliciter de ce qu'il est.

Bien qu'ils procurent le même apaisement, qu'ils combent en quelque sorte l'homme calomnié et son défenseur, les examens de conscience auquel se livrent l'auteur des *Dialogues* et Sénèque ne sont pas identiques. On a noté comment le soliloque préconisé par Diderot consistait en un échange où le sujet pensant se dédouble, s'analysant honnêtement et sans complaisance. Il n'y a rien en cela qui soit étranger à l'esprit humain et qui ne manifeste donc l'autonomie de la raison individuelle. Or, chez Rousseau, au contraire, la conversation avec soi-même sert à concurrencer le discours de la raison. Quand il recommande à ses lecteurs d'entamer un travail sur eux-mêmes, Jean-Jacques le fait justement dans l'optique

⁴⁸ *Dialogues*, « Histoire du précédent écrit », p. 419-420.

⁴⁹ Quoique bien proche d'une disgrâce complète, le stoïcien retire une certaine satisfaction et une consolation de ce qu'il sait de lui-même : « La pureté de sa conscience et le souvenir de ses actions adoucissaient l'amertume des journées qu'il passait dans l'attente de la proscription. » (*Essai*, I, p. 165).

de faire prévaloir une espèce de sentiment intime sur les séductions de la logique intellectuelle :

[Rousseau] s'est captivé dix à douze ans dans le cours de quinze volumes à parler toujours le plus doux, le plus pur, le plus énergique langage de la vertu, à plaindre les misères humaines, à en montrer la source dans les erreurs, dans les préjugés des hommes, à leur tracer la route du vrai bonheur, à leur apprendre à rentrer dans leurs propres cœurs pour y retrouver le germe des vertus sociales qu'ils étouffent sous un faux simulacre dans le progrès mal entendu des sociétés, à consulter toujours leur conscience pour redresser les erreurs de leur raison, et à écouter dans le silence des passions cette voix intérieure que nos philosophes ont tant à cœur d'étouffer, et qu'ils traitent de chimère parce qu'elle ne leur dit plus rien...⁵⁰

A double titre, la vérité ne semble pouvoir être découverte que par un repli sur soi. Dans son cœur et dans sa conscience, chacun peut distinguer ce qui est valable de ce qui ne l'est pas. C'est à une sorte d'intuition personnelle qu'il convient de s'en remettre, intuition que chacun, si ce n'est les méchants les plus acharnés, peut retrouver en lui-même. A peu de choses près, sont reprises les caractéristiques de l'examen de conscience défendu par les apologistes chrétiens comme un instrument contre les méfaits de la raison. Il apparaît comme ce facteur de résistance aux arguments les plus convaincants qui s'adressent à l'intelligence humaine. Au plus profond de l'individu, un vague sentiment, un instinct renommé « voix intérieure » reste à l'écart de l'influence des arguments de la raison et constituerait en quelque sorte l'élément essentiel auquel le sujet devrait toujours revenir comme à un point d'appui fixe et incontestable.

La référence à sa propre conscience représente un élément décisif dans la trajectoire de Rousseau. Après avoir préconisé, pour son public, l'usage de cet examen personnel comme un moyen d'échapper aux séductions mensongères de la raison, il en a fait l'instrument de sa propre tranquillité. De la même manière que Diderot avec Sénèque, il a trouvé ainsi le procédé lui permettant de considérer avec détachement les calomnies injustement proférées à son encontre. Si ce sentiment intérieur diffère profondément par sa nature chez l'auteur de l'*Essai* et chez celui des *Dialogues*, sa vocation est donc la même. Toutefois, ce que Diderot traite comme une option possible de son discours apologétique, comme une issue quand le reste a échoué,

⁵⁰ *Dialogues*, I, p. 87.

Rousseau lui donne une toute autre valeur. En décidant de se fonder sur ce sentiment intime, il franchit un cap et décide de ne plus revenir en arrière. Les *Rêveries du Promeneur solitaire* témoignent de la profondeur de ce bouleversement. L'auteur s'y montre désormais éloigné de toutes ses préoccupations quant au jugement des autres. Le rythme même de la promenade, l'attitude contemplative et apaisée induite par le terme de « rêveries » suggèrent ce détachement bénéfique, dont il n'est pas douteux qu'il est la conséquence d'une certitude : celle de s'être équitablement jugé. Dans ce texte, l'écrivain prétend poursuivre justement cette analyse sur lui-même ; mais à l'inquiétude qu'aurait suscité le jugement d'autrui se substitue le calme d'un examen dont on ne redoute ni les procédures, ni les conclusions :

Seul pour le reste de ma vie, puisque je ne trouve qu'en moi la consolation, l'espérance et la paix, je ne dois ni ne veux plus m'occuper que de moi. C'est dans cet état que je reprends la suite de l'examen sévère et sincère que j'appelai jadis mes *Confessions*. Je consacre mes derniers jours à m'étudier moi-même et à préparer d'avance le compte que je ne tarderai pas à rendre de moi. Livrons-nous tout entier à la douceur de converser avec mon âme puisqu'elle est la seule que les hommes ne puissent m'ôter. Si à force de réfléchir sur mes dispositions intérieures je parviens à les mettre en meilleur ordre et à corriger le mal qui peut y rester, mes méditations ne seront pas entièrement inutiles...⁵¹

L'œuvre se veut donc être la mise en scène du dialogue intérieur tenu par le sujet ; il s'agira pour lui de se confirmer sa valeur, mais aussi de continuer à s'améliorer par l'aveu de ses faiblesses ou de ses mauvais penchants. On retrouve en effet particulièrement dans les *Rêveries* le point sur lequel Diderot insistait à propos de l'examen de conscience auquel se livrait Sénèque : l'absence totale de complaisance. Si l'auteur s'en remet avec une telle confiance à un jugement qui émane de lui-même, c'est parce qu'il estime qu'il n'y en aurait pas de plus sévère. Il peut donc laisser sa conscience trancher les difficiles débats moraux sans craindre l'existence en lui de sombres arrière-pensées :

Dans toutes les questions de morale difficiles [...], je me suis toujours bien trouvé de les résoudre par le dictamen de ma conscience, plutôt que par les lumières de ma raison. Jamais l'instinct moral ne m'a trompé : il a gardé jusqu'ici sa pureté dans mon cœur assez pour que je puisse m'y confier, et

⁵¹ *Rêveries*, première promenade, p. 40-41.

s'il se tait quelquefois devant mes passions dans ma conduite, il reprend bien son empire sur elles dans mes souvenirs. C'est là que je me juge moi-même avec autant de sévérité peut-être que je serai jugé par le souverain juge après cette vie.⁵²

L'auteur ne revendique pas une exemplarité complète de sa conduite, mais bien le caractère tout à fait pur de sa conscience, qui n'a notamment jamais été gâtée par la fâcheuse influence de la raison. Par ailleurs, la rigueur de son évaluation est soulignée par la référence à celle qu'une puissance transcendante fera un jour. Sans qu'elle soit aussi développée, est reprise alors en filigrane une idée chère à l'auteur d'*Emile*, à savoir que la conscience humaine a une origine divine⁵³. Cette conviction, qui rapproche un peu plus Rousseau des apologistes chrétiens, l'éloigne sensiblement de Diderot.

La position de Rousseau à l'égard de l'examen de conscience s'apparente donc assez nettement à celle des apologistes chrétiens, qui voient dans cette pratique un rempart contre les erreurs de la raison, et donc un moyen de résister aux arguments les plus convaincants des philosophes ; toutefois, dans la manière dont il se sert de ce recours, l'auteur des *Dialogues* rejoint finalement l'apologiste de l'*Essai*. Voulant faire de ce principe l'instrument de leur tranquillité, l'un et l'autre s'efforcent de lui attribuer un surcroît de légitimité en insistant sur sa sévérité exemplaire⁵⁴. Sénèque et Jean-Jacques se sont estimés eux-mêmes assez rigoureusement pour qu'il soit impossible de censurer davantage leurs éventuels écarts de conduite. Cet élément d'argumentation pourrait finalement faire office de conclusion du débat si difficile autour des conditions d'un jugement équitable. Dans les *Rêveries*, Rousseau semble tirer toutes les conséquences d'une

⁵² Ibid., quatrième promenade, p. 79.

⁵³ Cf. Rousseau, *Emile ou De l'éducation* in *Œuvres complètes*, tome 3, Paris, Seuil, 1971, p. 201 : « Conscience ! conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi je ne sens rien en moi [...] que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe. » (Sur la question de la place de la conscience chez l'homme, on lira avec profit l'ensemble de la *Profession de foi du vicaire savoyard*, dont est tiré ce passage).

⁵⁴ En plus du dernier passage cité, on trouve notamment : « ... ma conscience m'assure qu'un jour je serai jugé moins sévèrement que je ne me suis jugé moi-même. » (*Rêveries*, quatrième promenade, p. 87).

démarche qui le protège des calomnies prononcées à son endroit. Il fait preuve d'un détachement acquis par la pratique régulière d'un examen de conscience qui lui confirme sa valeur et l'aide à corriger ses imperfections. C'est dans cette mesure que ce texte propose, peut-être plus encore que les *Dialogues*, une clôture du sujet sur lui-même. Le philosophe ne puise plus qu'en son for intérieur pour établir avec certitude ce qu'il vaut ; il renonce à se fonder sur le regard des autres et rejette simultanément la perspective de les convaincre de son innocence. En un sens, l'œuvre marque le terme d'un parcours.

Le mouvement est beaucoup moins net chez Diderot ; bien que l'auteur exprime de manière répétée la supériorité du jugement de Sénèque sur lui-même par rapport à celui de toute autre personne, la discussion n'est pas close pour autant. Tout se passe comme si cette idée constituait un recours occasionnel permettant à l'apologiste de préparer ses autres arguments. On aurait tort d'affirmer que l'auteur ne croit pas réellement à cette prééminence du jugement intime. Toutefois, elle présente sans doute à ses yeux l'inconvénient d'interrompre toute communication avec les lecteurs hésitants. Elle met fin à un combat que l'auteur persiste à vouloir remporter. Quand bien même Sénèque se fait un image exacte de ses mérites et de ses possibles torts, peut-on laisser le public penser ce qu'il veut de lui, laisser les fausses idées proliférer sans agir en considérant comme une consolation qu'au moins une personne connaisse la vérité ? Diderot ne peut tout à fait s'y résoudre. Dans sa démarche, visiblement, le jugement intérieur et celui des autres personnes constituent deux mouvements complémentaires, le premier se chargeant d'atténuer les effets du second lorsqu'il est erroné. Malgré tout, il n'est pas concevable d'abandonner tout à fait le terrain de l'opinion publique. Tandis que Rousseau délaisse une tâche qui le lasse pour se renfermer dans les certitudes que lui confère son propre jugement sur lui-même, l'auteur de l'*Essai* poursuit une œuvre de justification avec l'obsession de convertir le plus grand nombre à ses vues.

Ce goût, ou pour mieux dire, cette passion pour l'apologie transparaît dans le ton emporté du Diderot de la *Lettre apologétique de l'abbé Raynal*. L'auteur s'y consacre à la défense de l'auteur de l'*Histoire des deux Indes*, réactivant pour l'occasion tous les motifs qui sont au cœur de son apologie de Sénèque, de l'éloge des grandes figures de la philosophie à l'espoir placé dans le jugement de la postérité. Surtout, resurgit significativement la question de l'examen de

conscience, en des termes qui ne sont pas sans rappeler ceux avec lesquels Rousseau s'attaque à ses adversaires. En effet, il ne s'agit plus d'encenser la pratique par le philosophe de cette analyse de lui-même, mais bien de suggérer à son ennemi de se livrer davantage à cet exercice. Grimm est décrit comme un malade pour lequel il n'y a pas d'autre remède :

Mon ami, vous avez la gangrène ; peut-être n'a-t-elle pas fait assez de progrès pour être incurable. Vous auriez besoin, je crois, d'un peu de soliloque. Ce n'est pas ce que j'ai le courage de vous dire, c'est ce que vous vous direz à vous-même qui vous guérira.⁵⁵

A l'instar des Messieurs des *Dialogues*, le collaborateur de la *Correspondance Littéraire* ne raisonne pas sur la portée de ses actes et de ses paroles. Il agit mal sans éprouver apparemment la moindre culpabilité. Nul autre que lui-même ne peut corriger cette faiblesse, car pour entamer sa réforme, le critique doit s'interroger sur ses pensées, son caractère et censurer lucidement l'homme qu'il est devenu. C'est donc à un changement radical que l'auteur invite son ancien ami. En s'évaluant lui-même, peut-être Grimm retrouvera quelque cohérence vertueuse dans sa conduite et ses discours. En tout cas, le jugement intérieur correspond à une étape nécessaire et fondatrice dans la constitution par le sujet d'une exacte perception de ce qu'il est. Par ce biais, il peut s'amender, se connaître avec certitude et affronter plus sereinement, dans un second temps, le jugement des autres.

Quelles issues reste-t-il pour un Diderot percevant à la fois la vanité probable des opinions que chacun énonce sur les autres et refusant de laisser les mensonges se répandre, les calomnies fleurir et prendre l'allure de vérités ? La tentation du repli séduit bien l'apologiste : Sénèque est certain de sa vertu, il s'est assez jugé pour ne pas craindre le jugement des autres ; du même coup, son défenseur peut se tranquilliser. L'essentiel est préservé. Mais ne s'agit-il pas là d'un expédient insuffisant ? C'est un élément en tout cas symptomatique de l'échec à trouver des garanties fiables pour fonder le jugement d'une personne. Après s'être heurté au risque du préjugé, après avoir montré les faiblesses des bases sur lesquelles s'établissait l'opinion des censeurs, l'apologiste a bien dû se rendre à l'évidence que ses tentatives pour idéaliser définitivement le sage se révélaient insatisfaisantes.

⁵⁵ Lettre apologétique, p. 773.

La sacralisation du philosophe et l'appui sur la pérennité de ses écrits achoppent sur des impasses qui ramènent toujours Diderot et Rousseau vers la même question : comment convaincre les hommes des mérites incontestables de l'un des leurs, d'une manière définitive ? Alors que Rousseau se réfugie finalement dans une conviction intime, abandonnant tout espoir de consécration publique présente ou à venir, l'auteur de l'*Essai* envisage, dans un ultime renversement, de parier, en dernier lieu, sur la bienveillance du lecteur.

2. La réinvention d'un interlocuteur de confiance : vers une éthique de la lecture

Il peut sembler étonnant de voir un apologiste décrivant de manière insistante des adversaires de mauvaise foi et des lecteurs soupçonneux postuler au final qu'il faut laisser le récepteur du texte juger. L'entreprise de conditionnement qu'il conduit tout au long de son texte, ressassant ses arguments et imaginant toutes les parades possibles aux accusations adverses, donne plutôt l'impression qu'il se méfie de tout ce que le destinataire du texte pourrait penser. La recherche même des fondements sur lesquels établir un jugement équitable révèle clairement la difficulté à construire une relation de confiance entre auteur et lecteur. Héritant en partie de la paranoïa de Rousseau, Diderot s'interroge avec une certaine lucidité sur l'incertitude des garanties qu'apporte l'écrit et sur les doutes persistants du récepteur, craignant toujours d'être la victime d'une supercherie. Sénèque ne nous leurre-t-il pas lorsqu'il affiche des convictions qu'il n'aurait pas mises en pratique ? Quel est le vrai Jean-Jacques dans le flot des écrits sublimes ou médiocres qui lui sont attribués ? Ces questions ne cessent de se poser, elles font retour de manière lancinante de telle sorte qu'elles maintiennent un climat de suspicion que rien ne parvient à faire disparaître. Après avoir envisagé les différents critères de jugement possibles et s'être concentré sur les différentes facettes de l'objet jugé, Diderot choisit de déplacer la question et de traiter le problème du point de vue du lecteur. Puisque Sénèque a sa conscience pour lui, inutile de s'attarder à vouloir peser avec justesse la valeur de cet individu. Elle existe de manière absolue, en dehors de l'évaluation qu'on pourra en faire. Ce qu'il faut plutôt corriger, c'est l'état d'esprit du lecteur, pour qu'il soit à nouveau en mesure d'entrer en communication avec l'auteur et le philosophe. Il faut le pousser à

quitter une posture de défiance, parfois même de mépris et restaurer le lien direct qui devrait l'unir à l'écrivain dont il parcourt les œuvres.

On a vu que Diderot pouvait prendre l'allure d'un apologiste poussant son lecteur dans une direction précise, puis passer au rôle inverse d'auteur modeste soumettant son opinion à un destinataire libre de ne pas en tenir compte. C'est avec ce second visage qu'il conclut son texte, donnant l'impression de vouloir s'en remettre aux vues de ceux qui ouvriront son essai. Est-ce une simple manœuvre ou un vœu sincère ? La question ne doit pas être tranchée trop rapidement. Bien sûr, on ne prétendra pas que l'auteur ait ignoré les bénéfices qu'il pouvait retirer de l'adoption d'une telle posture. Pourtant, elle n'est pas sans s'inscrire dans une démarche plus globale évoquée à plusieurs reprises dans l'œuvre. Ainsi, au-delà de la stratégie argumentative, s'affirme dans l'*Essai* l'idée que le lecteur détient le choix final. Cette conviction passerait peut-être pour une évidence de fait, si le défenseur de Sénèque n'avait pas tout entrepris pour le contraindre à partager son opinion. Ce que Diderot admet *in fine* constitue pour lui un pas important. Il laisse le récepteur se prononcer aussi bien sur Sénèque que sur son propre livre, si bien que tout dépend en définitive de son appréciation. Pourtant, il n'avait pas manqué précédemment de défendre aussi énergiquement l'un que l'autre⁵⁶. Qu'est-ce qui motive une démarche aussi risquée ? Faut-il penser que l'auteur se résigne à accepter un verdict qui doit bien finir par intervenir ? En réalité, il faut considérer avec attention certains détails de l'apologie pour comprendre que l'auteur n'a pas décrit qu'un type unique de lecteur. Certes, il a portraituré avec férocité les commentateurs vindicatifs de la première version de son texte. Il a bien aussi employé l'intimidation pour convertir ceux qui pourraient hésiter, jouant donc davantage sur les faiblesses que sur les qualités éventuelles de son lectorat. Mais, dans le même temps, il a établi les contours d'une figure de lecteur modèle, définissant cette fois positivement les traits de caractère d'un individu susceptible de lire de manière satisfaisante les textes littéraires ou philosophiques.

⁵⁶ Le paragraphe 109 représente une longue défense de l'ouvrage qu'il a composé. La quatrième remarque, où Diderot cite Marmontel, est significative sur ce point : « ... l'esquisse des règnes sous lesquels Sénèque avait vécu ne pouvait manquer de donner de l'intérêt, de la variété et de l'importance à son ouvrage. On oublie qu'il a fait un Essai. » (*Essai*, II, p. 409).

D'abord, Diderot lecteur montre un certain respect pour les écrits dont il parle ou se sert. Evitant toute provocation gratuite, il manifeste une estime parfois mesurée, mais toujours sincère à l'égard des auteurs qu'il lit. Ainsi tempère-t-il les allégations acrimonieuses des censeurs qui lui prêtent une hostilité féroce contre l'historien Rollin :

... on a supposé sans doute que je traiterais Rollin de pédant collégial.

J'ai toujours respecté et je respecte dans Rollin l'homme savant, l'homme utile, l'homme plein de vertus, de lumières et de goût ; mais je préfère les *Institutions oratoires* de Quintilien à son *Traité des études* ; et sans dédaigner l'auteur de l'*Histoire ancienne*, je ne le placerai pas sur la ligne de Thucydide [...], et si je ne craignais la violence des antiphilosophes, j'ajouterais qu'il est à une grande distance de Voltaire, de Hume [...].

Après ce mépris de Rollin qui m'est si gratuitement imputé, on lit dans le journaliste une tirade d'invectives où l'on aurait peine à reconnaître un professeur d'urbanité ; mais je suis injurié dans la page avec tant d'honnêtes gens que j'aurais trop mauvaise grâce à m'offenser. (*E*, I, note, 222)

L'apologiste dessine une opposition très tranchée entre son jugement qui, tout en étant défavorable à Rollin, met en valeur des qualités chez cet auteur, et l'opinion de ses ennemis, qui déforment son point de vue pour le radicaliser et expriment eux-mêmes des avis à la fois sévères dans le contenu et outrageusement excessifs dans la forme. Ce que l'auteur rejette absolument, c'est ce ton emporté qui pousse les écrivains vers des formules acerbes, voire cruelles. Il donne l'image d'un homme extrêmement attaché à une certaine correction dans le débat, suivant dans ce domaine des règles claires :

... il faut être décent et s'interdire un ton qu'on pardonnerait à peine à l'écrivain le plus érudit, et qu'il ne se permettrait avec personne, pas même avec des critiques injurieux, à moins que la patience ne lui échappât, et ne l'exposât à sortir de son caractère, et à se déplaire ensuite à lui-même. (*E*, II, 18°, 415)

L'apologiste place dans des bornes étroites la gamme des réactions admises chez un auteur ; s'il ne néglige pas l'éventualité d'un débordement ponctuel, il souligne qu'il doit être immédiatement censuré, désapprouvé par la conscience même de l'écrivain. On ne peut se permettre de perdre le contrôle de soi-même, sans revenir par la suite sur sa conduite pour faire amende honorable. Ainsi, les rapports entre auteur et lecteur doivent tendre à s'apaiser : s'il est possible de ne pas

apprécier une idée, un texte, un auteur, cela ne peut s'exprimer que d'une manière feutrée, sans dégrader ce qu'on n'a pas aimé.

Ce principe de respect s'applique aussi à l'usage des textes : le lecteur devenu auteur doit reconnaître sa dette morale envers celui dont il a exploité les idées. Il lui faut rendre hommage à l'écrivain dont il a recueilli les pensées. Sur ce point, l'apologiste loue notamment l'attitude d'un Montaigne, dont l'œuvre est fondée sur une accumulation de lectures :

De combien de grandes et belles pensées [...] on dépouillerait quelques-uns de nos plus célèbres écrivains, si l'on restituait à Plutarque, à Sénèque, à Machiavel et à Montaigne ce qu'ils en ont pris sans les citer. J'aime la franchise de ce dernier : « Mon livre, dit-il, est maçonné des dépouilles des deux autres. » Je permets d'emprunter, mais non de voler, moins encore d'injurier celui qu'on a volé. (*E*, I, 228)

Loin de mépriser ceux dont il s'est servi, l'auteur des *Essais* insiste sur ce qu'il leur doit. Il ne passe pas sous silence les influences qui ont profondément infléchi son œuvre. Son attitude est un mélange d'honnêteté et d'admiration envers les écrivains et leurs textes, dont Diderot fait un commentaire élogieux. Placée au terme du premier tome, la recommandation finale de l'apologiste est largement mise en exergue : elle exhorte les auteurs à une certaine dignité dans l'exploitation de leurs lectures et développe nettement une idée plus qu'implicite chez Montaigne : le rejet de l'insulte. En effet, il s'agit non seulement de stigmatiser le pillage dissimulé des livres publiés, mais plus encore l'attitude scandaleuse qui consiste à combiner ce pillage avec un discours de dépréciation des œuvres concernées. Bref, l'auteur se montre véritablement hanté par l'image d'une conduite profondément immorale à l'égard des écrivains et de leurs textes. La perspective de voir ses derniers dégradés, déchirés par la critique suscite un réflexe d'indignation, dont il peine à masquer la force. On voit se dessiner par contraste un lecteur modèle incarné par Montaigne, à la fois prêt à faire fructifier des lectures et affichant ostensiblement ses influences. En effet, l'auteur de la Renaissance n'est pas seulement admirable parce qu'il reconnaît ses emprunts ; il manifeste également une grande acuité dans son approche des textes :

Parmi le grand nombre des jugements divers qu'il prononce au chapitre des livres, il n'y en a pas un où l'on ne reconnaisse un tact sûr et délicat. (*E*, II, 268)

L'exactitude vaut tout autant qu'une certaine douceur dans la manière de considérer les œuvres. Les termes « tact » et « délicat » témoignent de cette préférence marquée pour un accueil mesuré, nuancé. On attend d'un lecteur qu'il soit à la fois respectueux et bien disposé à l'égard de ce qu'on lui soumet. Montaigne illustre parfaitement cette aptitude à adopter toujours un préjugé favorable ; quant à ceux qui se conduisent d'une manière toute contraire, leur situation dans l'esprit de l'opinion n'a rien qui mérite d'être envié :

Le nombre de ceux que le public méprise assez pour leur accorder le franc-parler est très petit, et j'entends murmurer autour de moi, que ce serait se manquer à soi-même que de se mettre à leur unisson. (*E*, I, 174)

La difficulté pour l'apologiste consiste à ne pas s'emporter à son tour devant les excès des critiques malveillants. Cependant, la modération le distingue justement de ces lecteurs incompetents ; il lui faut donc la conserver pour garder auprès du public une légitimité que perdent forcément ceux qui se laissent aller aux débordements langagiers les plus odieux.

Mais d'ailleurs, de la même façon qu'accuser et défendre un homme ne constituent pas deux tâches équivalentes et qu'elles ne donnent pas les mêmes droits à l'avocat et à l'accusateur, le lecteur compréhensif pourrait voir ses prérogatives élargies par rapport à son homologue qui ne cherche que des défauts. Aussi, Diderot, s'il prétend s'interdire de répondre sur le ton injurieux qu'emploient ses adversaires, accorde le droit au lecteur enthousiaste de marquer aussi ouvertement qu'il le veut son approbation pour un ouvrage :

« ... Sénèque n'est qu'un rhéteur. »

N'est-ce pas être trop sévère que d'envelopper sous cette injurieuse dénomination l'auteur des *Questions naturelles*, [...] de pensées délicates, et, au jugement même de Quintilien, de morceaux admirables ? Pour prononcer avec cette suffisance, ne faudrait-il pas y être autorisé par quelque preuve de son savoir-faire en éloquence et en philosophie ? Et quand on égalerait Fénelon dans la prose, Racine ou Voltaire dans la poésie, serait-on dispensé de garder un ton modéré, à moins qu'il ne fût question de défendre l'innocence calomniée ? Alors je permets le ton véhément, non parce que je le prends, mais parce que je l'approuve. (*E*, II, 260)

L'inégalité entre les deux types de lecteurs est patente. Là où les uns sont contraints de respecter une sorte de devoir de réserve, les autres

sont autorisés à exprimer sans retenue leur soutien à l'auteur et à son écrit. Les frontières entre jugement esthétique et jugement d'ordre judiciaire sont volontairement estompées, de telle sorte que la problématique littéraire est tout à fait absorbée par la question légale. Tout se passe comme si estimer bonne ou mauvaise l'œuvre de Sénèque revenait à prendre position sur son innocence ou sa culpabilité. Dans cette optique, il est logique de voir l'apologiste intéressé à définir les critères de réception idéale d'un texte.

En réalité, aborder la question du jugement de Sénèque par le biais de la lecture adéquate ou non de n'importe quelle œuvre permet de désamorcer provisoirement le problème difficile à trancher de la responsabilité politique du philosophe. Brosser le portrait d'un bon lecteur, ce n'est certes pas quitter le terrain de la justification du précepteur de Sénèque, mais c'est traiter le sujet d'une manière tout à fait détournée. Ainsi, le lecteur de l'*Essai* se trouve à la fois influencé et pris à témoin sur une question qui n'est périphérique qu'en apparence. Du respect dû à un auteur, on glissera en effet facilement à celui que l'on doit à un homme. Il est donc pertinent d'inciter le public à respecter certaines règles concernant la réception des textes. C'est la première étape, fondamentale et obligatoire, du possible rétablissement d'un Sénèque que précède une réputation douteuse.

Et comment celui qui suit l'argumentation de l'apologiste ne céderait-il pas à la tentation de ressembler à cette figure de lecteur équitable, encensée par l'auteur, et dont Juste Lipse constitue une incarnation parfaite, lui qui fut si réticent à croire que Sénèque ait pu composer la honteuse *Consolation à Polybe* ?

Je croirais que la *Consolation à Polybe* est de Sénèque, que je n'en estimerais pas moins Juste Lipse. Que le petit nombre de ceux qui se tourmentent, qui même s'en imposent, pour trouver des excuses aux grands hommes, est rare, et qu'ils me sont chers !

Il est deux sortes de sagacité, l'une qui consiste à atténuer, l'autre à exagérer les erreurs des hommes : celle-ci marque plus souvent un bon esprit qu'une belle âme. Cette impartialité rigoureuse n'est guère exercée que par ceux qui ont le plus besoin d'indulgence. (*E*, I, 76)

On voit jusqu'où l'apologiste tente de pousser son public. Il accepte de lui l'erreur, quand elle ne marque qu'un goût prononcé pour le bien et l'incapacité d'attribuer une mauvaise action à un personnage estimable. Surtout, Diderot applique un principe dont il pense retirer un bénéfice non négligeable, celui de l'homme révélé par son juge-

ment. Certes, donner son avis sur un individu ou un acte constitue d'abord un comportement ordinaire, une habitude dont il est difficile de se défaire ; mais, en approfondissant un peu, on constate que la vocation finale du jugement consiste à exhiber ses vertus et à offrir au public une belle image de soi. On évalue les autres pour être à son tour estimé à sa juste valeur. Dans ce processus, certains considèrent que la sévérité de leur évaluation leur confèrera une stature plus importante aux yeux des autres⁵⁷. L'apologiste élabore, lui, une logique inverse : plus le lecteur est naïvement prêt à pardonner des fautes, à refuser de croire au mal, plus sa propre vertu est indubitable. Qu'importe qu'il soit trompé par un vicieux scandaleusement habile ! Il n'aura rien à se reprocher et sa mansuétude lui vaudra l'admiration des gens de bien qui reconnaîtront l'un des leurs. Le lecteur de l'*Essai* n'a plus qu'à céder au caractère séduisant de ce modèle : on n'exige pas de lui une exactitude minutieuse, il lui faut simplement se montrer clément et envisager perpétuellement les œuvres comme les actions sous leur meilleur jour. Ainsi, content de lui, il recueillera les suffrages de ceux qui admireront sa propension à ne dégager que les aspects positifs d'un texte ou d'une situation.

Progressivement donc, le portrait d'un lecteur dont le jugement serait équitable, s'affine : du respect nécessaire envers l'auteur et son texte, qui doit notamment se traduire par une exploitation honnête des ressources qu'il présente, on passe à une exigence de bienveillance, dont tireraient profit aussi bien l'écrivain que son juge. La retenue n'a de sens que lorsque le récepteur de l'ouvrage ne l'apprécie pas ; elle doit céder la place à un accueil plus chaleureux dans les autres cas. Le destinataire du livre est d'autant plus encouragé à faire montre d'enthousiasme qu'il n'a pas à redouter l'erreur. En effet, ce qu'on retiendra chez lui quoiqu'il en soit réellement de l'auteur, c'est une bonne foi où transparaît la vertu d'un homme incapable de voir le mal. Parfois même, le lecteur ne gagnerait-il pas à pousser plus avant encore sa bienveillance ? Plutôt que d'entrer immédiatement dans l'ordre du jugement, il devrait se laisser aller à des sentiments spontanés, car ces derniers présagent plus encore de son bon naturel qu'une appréciation hâtivement construite. A l'incitation à la suspension provisoire du jugement s'ajoute alors le primat donné aux émo-

⁵⁷ Cf. *Essai*, I, p. 76 : « Censeurs, ne vous montrez pas si sévères, car je ne vous en croirai pas meilleurs ».

tions. Tout se passe comme si Diderot rappelait finalement une règle élémentaire du fonctionnement de l'âme humaine : le cœur passe avant la raison. Ainsi, si l'on présentait au lecteur les situations respectives de Sénèque, de Burrhus, de Néron et d'Agrippine, sa réflexion devrait moins le conduire à définir des responsabilités qu'à s'apitoyer sur le sort d'hommes estimables :

Hommes sensés, imaginez tout ce qu'il vous serait possible d'alléguer pour et contre les accusés, et dites-moi quelle serait votre pensée. Vous presserez-vous d'absoudre, ou de condamner, ou de gémir sur la destinée des gens de bien jetés entre des scélérats puissants ? (*E*, I, 138)

A l'opposé de la propension des individus à se juger les uns les autres, l'apologiste restitue toute sa valeur au sentiment, réaction fondamentale de l'âme grâce à laquelle, finalement, se forme la vision la plus pertinente des faits. Elle éclaire instantanément les véritables enjeux de la situation, que la tentation d'accuser ou de défendre tendait à faire passer au second plan.

Cette aptitude à laisser s'exprimer ses émotions complète le portrait moral du lecteur idéal. Diderot s'est bien efforcé de définir les caractéristiques d'une réception équitable d'une œuvre. Le respect et la modération y côtoient la délicatesse et la bienveillance. L'emportement n'est toléré que lorsqu'il s'agit de soutenir l'auteur. Il est d'autant plus acceptable qu'il est la marque d'une approche sentimentale du discours tenu par l'écrivain. Or, l'apologiste rejette justement l'idée d'un lecteur qui n'appréhenderait les œuvres de Sénèque que d'un strict point de vue intellectuel, sans prendre en compte les émotions qu'elles produisent en lui. Le bon lecteur retardera le moment de l'évaluation morale et accordera toujours un rôle décisif à sa sensibilité qui lui confère en définitive une perception assez juste et fine de l'auteur et de ses textes.

Quand le destinataire de l'*Essai* hésiterait à faire prévaloir en lui une bienveillance naturelle et une incapacité tenace à chercher des vices à stigmatiser, il irait alors contre ses propres intérêts. Car l'apologiste ne se fait pas faute de lui faire remarquer qu'il perdrait un allié de poids contre ceux qui seraient susceptibles de le mettre à son tour en accusation :

Lecteur, qui que tu sois, je compte sur ton estime : méchant, tu la dois à un homme qui ne croira qu'avec la dernière répugnance que tu n'as jamais été

bon, ou que l'ayant été, tu as pu cesser de l'être ; bon, tu la dois à un homme qui ne croira ni de ton vivant, ni après ta mort, sans des preuves aussi claires que le jour, que tu sois devenu méchant. (*E*, I, note, 196)

Diderot engage son public à adopter une attitude respectueuse à son égard en lui offrant en échange un soutien inconditionnel, un secours qu'il lui apportera dans tous les cas. En somme, c'est l'équivalent d'un cercle vertueux qu'il souhaite mettre en place en soumettant ce pacte. Chacun promet à l'autre de ne jamais lui faire offense, mieux encore, de lui apporter sa caution, afin d'obtenir la même aide en retour. Evidemment, ce système vaut tout autant pour la relation nouée entre l'auteur de l'*Essai* et son lecteur que pour celle qui relie Diderot à Sénèque ou que celle qui doit s'établir entre le philosophe stoïcien et le lecteur de l'apologie. Ce que le défenseur du sage définit pour son public, c'est exactement ce qu'il met en œuvre de son côté dans son rapport à l'auteur des *Lettres à Lucilius*. Aussi, peut-être que le portrait le plus riche et le plus précis du lecteur modèle, c'est celui d'un lecteur en action, c'est-à-dire Diderot lui-même. L'*Essai* n'aurait-il pas alors aussi cette vocation ? Au-delà de son contenu argumentatif, ne servirait-il pas avant tout à présenter un modèle de lecture, à définir la meilleure posture pour s'imprégner d'une philosophie, d'une pensée, d'une écriture ? Si le sujet écrivant estime que son œuvre a pour finalité indirecte de le peindre⁵⁸, ne s'agit-il pas principalement de se représenter en train de lire, non pas d'une manière figée pour fixer une image, mais dans les modalités de l'activité de la lecture, dans le mouvement d'une promenade à la fois tranquille et émouvante ?

Quelle idée l'auteur nous invite-t-il à nous faire du lecteur de Sénèque qu'il fut, et qu'il est encore, à l'en croire, au moment de la composition de l'ouvrage ? Il est évident que l'on retrouve chez lui la plupart des aspects qu'il préconisait chez un bon lecteur. La manière dont il parle du philosophe stoïcien tout au long de l'œuvre est empreinte d'un profond respect. Mais le plus souvent, cette estime dérive en une véritable sympathie. Diderot reconnaît aisément un penchant à chercher le bien chez le sage. Après avoir avancé ses arguments sur l'attribution douteuse de la *Consolation à Polybe*, il se juge de la même manière qu'il évaluait Juste Lipse :

⁵⁸ Cf. *Essai*, I, p. 36.

Quelle que soit l'opinion qu'on préfère sur la Consolation à Polybe, elle n'aura pas l'avantage de la vraisemblance sur la mienne, qui aura sur les autres l'avantage de l'indulgence et de l'honnêteté : je me serai du moins occupé de l'apologie d'un grand homme. (*E*, II, 383)

L'auteur se considère comme bon lecteur car il privilégie les explications qui innocentent le philosophe. Sa générosité va même plus loin, il accepte d'être dans l'erreur dans les occasions où il le désapprouve ; il se pourrait donc fort bien que Sénèque ait parfois raison contre lui :

Pour moi, je ne doute point qu'on ne fit une excellente apologie de Sénèque contre son apologiste, et j'aurais certainement grand plaisir à la lire : car je désire aussi sincèrement d'avoir tort quand je l'attaque, que d'avoir raison quand je le défends. (*E*, II, 264)

Renonçant à toute forme d'amour-propre, l'auteur fait passer son estime pour le sage avant le souci de son image personnelle. Il désire se tromper lorsqu'il lui fait des reproches, car une éventuelle perte de crédibilité face au lecteur le préoccupe bien moins que la possibilité d'avoir pu mal juger le disciple de Zénon.

Animé d'une grande ferveur dès qu'il s'agit de mettre en relief l'aspect positif d'une situation, l'apologiste prétend inciter son public à l'imiter en délaissant bien vite toutes sortes de réserves pour s'enthousiasmer sur ce qui mérite l'admiration :

Hâtons-nous de profiter de ses leçons ; et si nous connaissons par expérience ce qu'il en coûte pour vaincre ses passions, et résister à l'attrait des circonstances, soyons indulgents... (*E*, I, 66)

Quand bien même des zones d'ombre apparaîtraient, le lecteur dont l'apologiste rêve - et dont il est lui-même le modèle le plus achevé - se concentrerait sur la dimension la plus utile et bénéfique de l'œuvre, préférant faire fructifier ce qui en vaut la peine et abandonnant le reste. Plus encore, s'il prenait l'attitude du juge, ce ne serait pas pour critiquer l'homme, mais pour lui pardonner.

Au-delà du caractère chrétien⁵⁹ de cette humilité à la fois préconisée et mise en scène dans la réaction de l'apologiste, l'autoportrait du lecteur s'enrichit d'un trait assez voisin, mais qui mérite cependant d'être distingué : Diderot se présente comme une personne naïve, susceptible d'être trompée par un individu rusé qui abuserait de son goût pour le bien. Il revendique sans honte ce qui pourrait être considéré comme un élément pouvant fausser son jugement :

Je dirai plus : il est selon mon cœur, et peut-être est-il selon la justice, de hasarder une opinion qui tende à blanchir un personnage illustre, contre des autorités qui contredisent la teneur de sa vie, de sa doctrine, et l'estime générale dont il a joui. Je me fais l'honneur d'un pyrrhonisme qu'il est facile d'attaquer, mais qu'il ne serait pas trop honnête de blâmer. (*E*, I, 82)

Au moment même où il exprime sa tendance à se laisser toujours aller à un doute favorable à l'accusé, quitte à faire preuve d'une certaine légèreté dans son argumentation, l'apologiste cherche à établir le caractère équitable de sa démarche. Il assume la nature parfaitement subjective de sa logique mais tente simultanément de l'institutionnaliser, pour que d'autres l'appliquent également. On pourrait trouver bien des circonstances dans l'œuvre, où Diderot manifeste cette innocence, cette difficulté à envisager le mal à propos de Sénèque. Elle peut aussi se révéler sur d'autres sujets, par exemple sur la possibilité qu'un bon roi, récompensé par l'amour de son peuple, puisse soudain agir tyranniquement. Diderot refuse de croire en cette hypothèse, qu'il estime inconcevable⁶⁰. Certes, il a bien conscience que sa naïveté – qui n'est évidemment qu'une posture – le prédispose à la manipulation. Loin de s'en effrayer, il admet sans état d'âme que ses adversaires le trompent et se présentent à lui sous le déguisement de la vertu :

Pour moi [...] je crois facilement aux vertus, et il me faut des preuves bien nettes pour me faire croire aux crimes. Que le censeur soit bon ou méchant,

⁵⁹ Cette logique de l'acceptation des fautes n'est pas loin des propos du Christ dans l'épisode de la Samaritaine, et de la fameuse formule : « Que celui qui est sans péché lui jette le premier une pierre. » (*Nouveau Testament*, Jean, VIII, 3-11).

⁶⁰ Cf. *Essai*, I, p. 85 : « Que des fainéants, des imbéciles, des souverains à qui leurs sujets ont été aussi étrangers qu'eux à leurs sujets [...] aient continué de régner comme ils ont commencé, je n'en serai point surpris : mais que ceux qui ont vu les transports d'une peuple immense dont ils étaient adorés [...] deviennent méchants, se fassent haïr et bravent l'imprécation, je ne le conçois pas ».

je gagerais bien qu'il s'accommodera de ce tour d'esprit : il convient et à l'homme vertueux qui cherche son semblable, et à l'hypocrite qui cherche une dupe. (*E*, I, 104)

L'innocence pousse l'apologiste assez loin, du moins théoriquement. En effet, en négligeant les ruses dont il serait la victime, il s'éloigne définitivement du climat d'inquiétude que les discours faux des censeurs ont créé. Diderot est un lecteur apaisé car il accepte d'être dupé. Quoiqu'il arrive, de toute façon, puisque son naturel le porte à entrer en sympathie avec les auteurs qu'il lit, il ne court aucun risque de prononcer un verdict préjudiciable à l'un de ces écrivains. Quant aux erreurs éventuelles, elles importent peu. S'il a mal placé sa confiance, il n'en résulte au final aucun dommage, pas même pour son orgueil personnel qu'il tient à l'écart de ces paris parfois risqués.

Pour autant, il ne faut pas confondre naïveté et sottise. Le défenseur de Sénèque met moins l'accent sur ce qu'il pourrait ne pas voir que sur la noblesse d'un état d'esprit digne d'être admiré. Comment ne pas préférer le raisonnement apologétique aux scandaleuses injustices de ses ennemis ?

C'est une étrange logique que de ranger au nombre des vicieux les hommes rares qui ont envié à l'admiration de leurs concitoyens les grandes actions qu'ils ont faites. Quant à moi, ce sont mes héros. J'aime à me persuader qu'une multitude de bonnes œuvres sont cachées sous la tombe... (*E*, I, 180)

L'homme qui ne voit pas le mal pourrait paraître ridicule. En réalité, il montre plutôt une vertu qu'une tare lorsqu'il se reconnaît ce défaut. En effet, son enthousiasme en faveur des belles actions ne le porte pas seulement à une admiration démesurée pour les hommes de bien, il rend son imagination particulièrement féconde, de telle sorte que, se représentant d'autres gestes nobles et glorieux dont il n'a pas eu connaissance, l'apologiste révèle son attachement pour la vertu et donne à voir son âme sous le meilleur jour. Par conséquent, le risque d'être déconsidéré est pallié par la démonstration incontestable d'un goût irrépressible pour le bien, la possibilité d'être moqué s'efface devant une posture dont la dignité est soulignée par un ton souvent solennel :

...j'aimerais mieux avoir sottement ménagé vingt coupables, qu'indiscrètement flétri un innocent. J'ai plus d'une fois éprouvé les in-

convénients de cette morale, je les éprouverai plus de cent fois encore, mais je n'en changerai pas. (*E*, I, note, 174)

En assumant le danger de voir son image ternie, Diderot inverse complètement le processus qui pouvait lui ôter une bonne part de sa légitimité. Il montre toute l'étendue de sa bonté et insiste sur le fait qu'elle le caractérise plus essentiellement que son attachement à sa réputation. Consentir ainsi au sacrifice héroïque de son image constitue une stratégie efficace pour obtenir la sympathie du lecteur et annihiler le mauvais effet de l'aveu d'une naïveté embarrassante.

S'étant donc paré d'une innocence du meilleur ton, qui l'éloigne naturellement des mesquineries de ses adversaires, le lecteur bienveillant de Tacite et de Sénèque se laisse aller sans la moindre arrière-pensée à s'émouvoir des belles actions du sage, les considérant, lui et ses alliés, comme des personnages supérieurs, méritant le respect le plus profond :

Pour moi, qui ne m'estime ni plus vertueux, ni mieux instruit, ni plus circonspect que Sénèque et Burrhus, je présume qu'ils ont fait l'un et l'autre ce qu'il y avait de mieux à faire, et je laisse aux détracteurs le courage et le soin de leur donner des leçons de prudence. (*E*, I, 107)

L'apologiste se distingue de ses adversaires par la position qu'il adopte à l'égard du sage : quand ceux-ci n'éprouvent aucun complexe à se situer au-dessus du philosophe pour lui délivrer recommandations et conseils, lui se place dans la situation de l'admirateur quasi inconditionnel, n'osant pas exprimer une seule réserve, figé dans une attitude respectueuse due au sentiment tenace d'une infériorité vis-à-vis des hommes dont il rapporte les actes. En donnant l'exemple d'une humilité naturelle, Diderot subit à coup sûr l'influence de Sénèque, lorsqu'il tâche de réduire au silence des critiques, qu'il rabaisse en-dessous des hommes de bien contre lesquels ils s'acharnent. La même modestie transparait dans ses propos au moment de situer le philosophe et ses congénères sur le chemin de la vertu :

« ... laissez-nous donc prêcher la vertu ; peut-être un jour ferons-nous mieux. » (*E*, II, 352)

Cependant, Diderot ne se contente pas de se montrer comme quelqu'un qui a encore apprendre pour atteindre à une complète pureté morale. Il cherche avec une grande insistance à se démarquer de la

caste philosophique dans laquelle il inclut Sénèque. A la manière dont le stoïcien, encore jeune, rendait hommage à ses maîtres ou à ses comparses⁶¹, il se dépeint comme un élève vis-à-vis de ceux qu'il admire. Alors que l'apologiste fait justement entrer le disciple de Zénon dans la communauté où il rejoint nombre de ses fréquentations, il se maintient, pour sa part, à l'écart de ces hommes qu'il place à une grande distance de lui.

De manière générale, Diderot se décrit dans l'*Essai* comme une figure en marge des groupes. Ainsi, dès le préambule, il rapporte le projet conçu autour du personnage de Sénèque comme fondé sans son intervention. Sa participation n'intervient qu'avec un temps de retard, et surtout, elle se caractérise selon lui, par ses insuffisances. L'auteur estime avoir partiellement manqué à son devoir par rapport à Naigeon et à ses collègues :

L'apologie d'un Sénèque ! le tableau des règnes d'un Claude et d'un Néron ! quels sujets à traiter, si j'avais su faire pour l'innocence du philosophe ce que vous avez fait pour l'intelligence de ses écrits ! (*E*, I, 38)

Le sentiment de culpabilité est d'autant plus fort que Diderot juge que sa tâche avait l'avantage d'être plus plaisante que celle des autres, cantonnés dans un labeur ingrat. Autre différence majeure avec les auteurs de cette édition : l'apologiste se situe dans une majorité moins érudite, profitant donc du travail effectué pour apprendre des choses. Alors qu'il devrait clairement rejoindre le camp des créateurs, des concepteurs de cette importante publication, il s'assimile à un des destinataires de ces livres :

Les savants et les ignorants de bonne foi vous ont rendu justice : les savants, qui ont apprécié la difficulté de vos recherches ; les ignorants de bonne foi, comme moi, pour qui vous avez dissipé les obscurités de Sénèque. (*E*, I, 38)

L'auteur refuse la posture du savant, négligeant au passage de valoriser son entreprise passée⁶², la conception de l'*Encyclopédie*, dont

⁶¹ Cf. *Essai*, I, p. 51 : « Quand il entendait parler Attale contre les vices et les erreurs du genre humain, il le regardait *comme un être d'un ordre supérieur*. » (C'est nous qui soulignons).

⁶² A propos des pratiques de travail collectif mises en œuvre par Naigeon, Diderot rabaisse significativement sa propre expérience : « Comment parvient-on à dévelop-

l'envergure était pourtant bien plus grande. A propos de l'édition des œuvres de Sénèque, il a définitivement établi qu'il n'appartenait pas tout à fait au groupe à l'origine du projet et qu'il se considérait à la fois comme marginal et n'étant pas à la hauteur de cette ambitieuse entreprise pour laquelle on l'a enrôlé.

D'une manière peut-être plus étrange aux yeux d'un lecteur moderne, Diderot poursuit son discours d'auto-dépréciation, sur le terrain de la philosophie. Se dévaloriser dans le cas d'un travail se rapportant avant tout à la philologie et à l'érudition, cela peut se concevoir et même, dans un certain sens, s'expliquer, dans un siècle où se développe une attitude intellectuelle défiante à l'égard du processus d'accumulation irraisonnée des savoirs. Mais l'extrême modestie de l'apologiste le conduit à remettre en cause jusqu'à son statut de philosophe. Sénèque incarne à tel point un modèle dans ce domaine que son admirateur se sent tenu de marquer une différence notable entre les aptitudes du stoïcien et les siennes, nettement inférieures. La constance du sage pousse notamment le narrateur à établir cette distinction :

Sénèque avait été relégué dans la Corse. Son exil durait depuis environ huit ans ; comment le supporta-t-il ? Avec courage. Heureux par la culture des lettres et les méditations de la philosophie ; dans une position qui aurait peut-être fait votre désespoir et le mien... (*E*, I, 74)

L'apologiste se compare au lecteur, certes en partie pour relever par contraste le caractère exceptionnel de Sénèque. Cependant, il insiste simultanément sur son incapacité à se hisser au niveau de son modèle. Il marque donc clairement qu'il n'a pas la stature pour appartenir au groupe auquel il rattache le disciple de Zénon. Dans ce mouvement qui tend à affaiblir sa propre position, l'apologiste en arrive parfois à se tenir explicitement à l'écart du clan même de la philosophie. Pour en venir à cette extrémité, il est vrai qu'il fait passer son désir de convaincre avant son prestige personnel. Il s'agit d'apparaître, par exemple, comme un juge impartial tranchant entre les philosophes et les apologistes chrétiens :

Mais d'où naissent ces puérides difficultés ? De ce que le censeur ne croit pas facilement aux vertus philosophiques. C'est la méfiance intéressée d'un

per des manœuvres d'atelier, comme vous l'avez fait ? Je l'ignore, et cependant je ne suis pas novice dans cette matière. » (*Essai*, I, p. 38).

augure. Un autre dira : Ni moi, trop aisément aux vertus sacerdotales ; et ce sera la méfiance d'un philosophe. Pour moi, qui n'ai l'honneur d'être ni philosophe ni augure, je crois facilement aux vertus... (E, I, 104)

Toutefois, derrière la stratégie visant à se poser comme un observateur neutre, transparaît la volonté évidente de s'affranchir d'un statut qui, visiblement, ne correspond pas précisément aux aspirations du moment de l'écrivain. Il n'est pas seulement question de rendre hommage à des figures en quelque sorte légendaires de la philosophie et de s'en tenir du même coup à une attitude d'admiration béate. L'apologiste cherche également à définir pour lui un nouveau rôle, plus en adéquation avec ce qu'il pourrait attendre de lui-même, dans cet instant où il dresse aussi le bilan de son existence et de son action.

La même dynamique oriente la *Lettre apologétique*, signe que cette tendance n'est pas simplement une conséquence directe et conjoncturelle de la mise en parallèle par l'apologiste du caractère de Sénèque avec le sien. On trouve dans cette missive d'étonnants procédés d'inclusion et d'exclusion, qui font fréquemment varier le positionnement de l'énonciateur aussi bien vis-à-vis de l'auteur de l'*Histoire des deux Indes*, que de Grimm et des grandes figures antiques de la philosophie. Tout d'abord, Diderot prend l'exemple des sages qui vivaient dans les temps difficiles de l'Empire, à Rome, pour définir une première ligne de partage, dans l'exacte continuité de ce qu'il affirmait dans l'*Essai*. S'il reproche à son comparse d'adopter le comportement du courtisan, il ne s'estime pas pour autant à la hauteur de ceux qui agissent d'une manière toute opposée :

Vous ne savez plus, mon ami, comment les hommes de génie, les hommes courageux, les hommes vertueux, les contempteurs de ces grandes idoles devant lesquelles tant de lâches se font honneur de se prosterner, vous avez oublié comment ils écrivaient leurs ouvrages. Sans être de la classe, je le sais, moi, et je vais vous le dire.⁶³

Diderot n'est pas un traître à la cause philosophique, mais il considère qu'il n'en est pas non plus la figure de proue. Il connaît les sages, comprend et prévoit leurs réactions ; cependant il n'est pas, selon lui, en mesure de les égaler. Le statut de Grimm permet à l'auteur de la lettre de se tenir dans une posture en quelque sorte médiane, à mi-chemin entre l'appartenance à la caste des grands philosophes et une

⁶³ *Lettre apologétique*, p. 766.

réserve qui sous-entendrait une désapprobation quant aux valeurs partagées par le clan. C'est ainsi que Diderot peut s'inclure dans la collectivité favorable au progrès, et en exclure son ancien ami :

... vous êtes devenu, sans vous en douter peut-être, un des plus cachés, mais un des plus dangereux antiphilosophes. Vous vivez avec nous, mais vous nous haïssez.⁶⁴

En jugeant sa situation vis-à-vis de celle de Grimm, il se compte comme membre du groupe au sein duquel son interlocuteur fait figure d'imposteur. Dans le même temps, il se ravale à son rang, dès qu'il s'agit de s'évaluer à l'aune de l'auteur de l'*Histoire des deux Indes*, dont la supériorité lui apparaît indiscutable :

Il faut plus que le talent de Thomas, plus que l'impudence de Séguier pour dédaigner un ouvrage où je vois percer à chaque mot, à chaque ligne, à chaque page, la raison, les lumières, la force, la délicatesse, l'amour illimité des hommes ; un ouvrage dont ni vous ni moi, ni d'autres qui s'estiment et qui valent mieux que nous, ne feraient pas un paragraphe.⁶⁵

Une modestie de façade s'ajoute sans doute à la tendance hyperbolique du discours apologétique en faveur de Raynal. Toutefois, la dimension rhétorique de l'éloge ne doit pas dissimuler ce mouvement de recul qui place à nouveau l'auteur dans la situation d'admirateur incapable de se hisser au niveau d'un modèle encensé. Le fait est d'autant plus remarquable que l'implication de Diderot dans l'écriture de l'œuvre a été – on le sait désormais – tout à fait considérable. On se retrouve donc devant un étonnant paradoxe : un apologiste se proclame inférieur à l'auteur d'un livre auquel il a, en réalité, beaucoup participé. Le philosophe est simultanément dans la situation de l'homme d'exception et spectateur admiratif des manifestations de sa propre vertu. Mais si un certain nombre de ses proches connaissent la part qu'il a prise dans la composition de l'*Histoire des deux Indes*, les autres lecteurs voient se dessiner une figure cohérente, celle d'un homme ami de la philosophie et modeste, conscient de ses propres imperfections, mais profondément attaché à des valeurs à propos desquelles il refuse de transiger. Après avoir montré à Grimm jusqu'où l'héroïsme pouvait conduire certains individus et après avoir insisté

⁶⁴ Ibid., p. 767.

⁶⁵ Ibid., p. 771.

sur la noblesse de ces trajectoires hors du commun, il l'invite non pas à s'élever vers ces cimes inaccessibles, mais à s'associer à des hommes qui, sans avoir leurs capacités, n'en restent pas moins respectables par leur goût constant pour le bien. Le lecteur de l'*Essai* ne serait-il pas en partie l'équivalent du destinataire de la *Lettre apologétique* ? Ne s'agit-il pas de le faire entrer dans ce costume d'homme de bien, dans lequel l'apologiste se glisse finalement avec tant d'aisance ?

Livrant de lui-même un portrait mitigé, le défenseur de Sénèque aspire à fédérer autour de lui une catégorie de personnes, se reconnaissant dans une médiocrité qui correspond à l'aveu implicite de certaines faiblesses. Par l'intermédiaire de l'exemple de Diderot, ils pourraient être en mesure d'avoir et de faire partager une bonne image de leur caractère, sans manquer d'honnêteté vis-à-vis d'eux-mêmes. Cet affaiblissement des exigences à l'égard de ceux qui se veulent les amis de la vertu, Sénèque lui-même l'a défendu sans honte :

Les philosophes modernes pourraient dire à leurs détracteurs ce que le sage de Sénèque disait aux siens : « Ne vous permettez pas de juger ceux qui valent mieux que vous ; nous possédons déjà un des premiers avantages de la vertu : c'est de déplaire aux méchants. [...] En attendant, les exemples, les exhortations ne sont pas à mépriser : laissez-nous donc prêcher la vertu ; peut-être un jour ferons-nous mieux. » (*E*, II, 352)

Diderot creuse un sillon déjà tracé, mais complexifie la schématisation binaire proposée par le stoïcien, ajoutant le cas des personnages exemplaires, dont l'excellence doit moins humilier ceux qui s'enthousiasment pour le bien que stimuler leur attachement à la vertu. Cependant, dans la réflexion du philosophe romain, comme dans celle de son homologue des Lumières apparaît l'idée que l'imperfection de l'individu n'équivaut pas à un avilissement complet. La démarche des deux auteurs les pousse même plus loin : ces hommes ordinaires, lucides sur leurs faiblesses mais qui ne se complaisent pas dans leurs vices, aspirant au bien et en faisant constamment la promotion, méritent aussi d'être reconnus à leur juste valeur. Pour s'en convaincre, quoi de plus efficace que de se mettre en scène comme l'un d'entre eux ? Plus qu'un désengagement vis-à-vis d'une idéalisation de la fonction de philosophe qu'il n'assumerait pas pour

lui-même, c'est plutôt dans une perspective argumentative qu'il faut comprendre la modestie de l'apologiste de la *Lettre* et de l'*Essai*.

Toutefois, voir à l'œuvre un processus logique sensiblement identique dans deux textes contemporains conduit à s'interroger sur les autres motivations d'une mise en scène de soi, où l'art de la pose n'interdit pas une forme de sincérité. Il est probable que l'auteur n'ait songé d'abord qu'à participer à un mouvement de glorification de la figure du philosophe amorcé au sein de la société. Un certain nombre de facteurs aussi bien personnels que liés à la publication de la première version de son *Essai* lui ont fait prendre conscience de la difficulté d'une tâche que le triomphe apparent du camp philosophique lui avait masquée de prime abord. En creusant jusqu'aux fondements d'une question devenue cruciale, celle des modalités de construction de l'opinion, l'auteur s'est heurté à la douloureuse liberté du lecteur. Or, tout en épuisant d'un côté les arguments, faisant appel à la logique autant qu'à d'autres procédés de persuasion pour maîtriser cette instance si difficile à apprivoiser, Diderot semble d'un autre côté avoir penché pour une approche différente, faisant de la question du lecteur non le terme mais le cœur de son discours et cédant au désir de se peindre, de se montrer soi-même dans cette activité constitutive de sa personne. Autrement dit, la séduisante image de ce geste fondamental a occulté partiellement le problème qui a provoqué sa mise à jour. Bien sûr, Diderot a pour but de pousser ses lecteurs à l'imiter quand il prend lui-même la pose du lecteur bienveillant de Sénèque, à la fois modeste, admirateur et finalement admirable. Mais dans le même temps, le discours vise en permanence à se montrer en train de lire, à mettre en scène une relation à l'écrit fondatrice de l'individu. Dans le Diderot-auteur se donne à voir le Diderot-lecteur et derrière lui encore l'homme, puisqu'il se définit principalement dans son rapport aux livres.

Quant au lecteur de l'*Essai*, on a vu qu'il était invité à épouser ce mouvement et à se placer dans la logique de l'écrivain qui est d'abord une démarche de lecteur. En ce sens, les intentions de Diderot se rapprochent encore de celles qu'énonce l'auteur des *Dialogues*. Rousseau estime en effet que le récepteur d'un texte retrouvera, dans son état d'esprit au moment de la lecture, les idées et pensées mêmes que l'écrivain a eues en le composant. Pour lui aussi, il semble donc que le texte a pour finalité d'aboutir à une fusion des instances où le créa-

teur et celui à qui il s'adresse communient par l'intermédiaire de l'œuvre d'art :

Pour cela, lisez vous-même les livres dont il s'agit et sur les dispositions où vous laissera leur lecture jugez de celle où était l'Auteur en les écrivant, et de l'effet naturel qu'ils doivent produire quand rien n'agira pour le détourner.⁶⁶

L'exhortation réitérée⁶⁷ à projeter dans l'âme de l'auteur tout ce que la lecture de son œuvre fait naître dans celle du lecteur prend l'allure d'un rêve utopique où les mots, transparents, révèlent, sans la moindre déformation, des sentiments qui se gravent aisément dans le cœur du récepteur. Cette conviction présuppose également que l'écrivain envisagerait simplement, par le biais de son œuvre, de transmettre les impressions, émotions et pensées qui occupent son âme. La vocation du texte littéraire se réduit donc à une fonction à la fois magique et un peu dérisoire. Il permet d'appréhender une vérité étrangère, celle d'un autre individu, avec une parfaite exactitude ; mais, il ne suscite rien d'autre, comme si idéalement, chaque lecteur dégageait précisément le même message et ne produisait aucun sens supplémentaire. La personnalité du récepteur et la subjectivité de sa perception se trouvent en quelque sorte niées au profit d'une parole toute-puissante qui ne demande qu'à s'imposer dans son absolue clarté, dans l'évidence de ce qu'elle dit de celui qui l'a proférée.

Si Diderot émet le vœu de voir son lecteur se placer dans les conditions et l'état d'esprit dans lesquels il a composé son ouvrage, il s'en tient, pour sa part, à formuler un souhait⁶⁸ et ne prétend pas que son livre mettra le public dans les dispositions exactes qui présidèrent à l'élaboration du texte par l'écrivain. Chez l'essayiste, l'union envisagée entre auteur et lecteur, la parenté établie entre l'acte de lecture et l'acte d'écriture, n'aboutissent pas à une forme de sclérose, où la découverte d'un texte signifierait soumission à un objet univoque. Sans doute, l'auteur est-il un moment tenté de rendre son expérience de lecture exemplaire et de réduire celle des autres à la sienne. Il fait

⁶⁶ *Dialogues*, I, p. 98-99.

⁶⁷ Voir aussi *Dialogues*, I, p. 96-97 : « Mais lisez tous ces passages dans le sens qu'ils présentent naturellement à l'esprit du lecteur et qu'ils avaient dans celui de l'auteur en les écrivant ».

⁶⁸ Cf. *Essai*, I, p. 35 : « Telles étaient les dispositions dans lesquelles j'écrivais, et telles sont les dispositions dans lesquelles il serait à souhaiter qu'on me lût ».

même le pari qu'un homme de son âge tirerait des enseignements identiques à ceux que lui a apportés son étude des œuvres de Sénèque⁶⁹. Cependant, la nécessité affirmée de porter un regard bienveillant sur les textes, sans les réduire, ni les contraindre, ni les faire mentir témoigne d'une volonté de quitter le terrain du pouvoir et des enjeux de maîtrise qui finissent par dicter les relations entre producteur et récepteur d'un texte, sans plus laisser la moindre place à la confiance et au respect. L'interprétation univoque de l'ouvrage, tout comme le désir de voir le discours imposer à son public un seul effet, correspondant aux sentiments et convictions de celui qui les énonce, prennent progressivement chez Rousseau l'apparence de conditions *sine qua non* à la poursuite de l'expérience de l'écriture, tandis qu'elles demeurent des issues parmi d'autres chez Diderot.

Les *Rêveries du Promeneur solitaire* sont le fruit du constat d'échec de l'élaboration de cette situation de communication que fantasmait l'auteur des *Dialogues*. Ce dernier a intégré l'idée que son ambition de voir fusionner les instances d'auteur et de récepteur du message était une chimère irréalisable. Aussi définit-il un destinataire nouveau et unique pour son ultime projet :

Je me contenterai de tenir le registre des opérations sans chercher à les réduire en système. Je fais la même entreprise que Montaigne avec un but tout contraire au sien : car il n'écrivait ses *Essais* que pour les autres, et je n'écris mes rêveries que pour moi. Si dans mes plus vieux jours, aux approches du départ, je reste, comme je l'espère, dans la même disposition où je suis, leur lecture me rappellera la douceur que je goûte à les écrire et, faisant renaître ainsi pour moi le temps passé, doublera pour ainsi dire mon existence.⁷⁰

Désormais seul lecteur de son œuvre, Rousseau voit s'accomplir son vœu d'une appréhension exacte de son discours. Par le jeu d'un doublement où il occupe les deux rôles d'auteur et de récepteur, la fusion entre les deux instances devient plus qu'envisageable : elle est effective. Malgré tout, cette réception idéale reste subordonnée au fait que l'écrivain ne change pas, que son état d'esprit demeure le même entre le temps de la composition de son texte et celui où il le lira. Il

⁶⁹ Ibid., p. 35 : « ... je suis presque sûr que, s'arrêtant aux endroits où je me suis arrêté, comparant son siècle aux siècles passés, [...] il referait cet ouvrage à peu près tel qu'il est ».

⁷⁰ *Rêveries*, première promenade, p. 42-43.

espère conserver le détachement et la sérénité qui l'habitent au moment où il écrit. De manière très significative, l'auteur compare sa démarche à celle de Montaigne pour poser une distinction majeure : quand l'auteur des *Essais* se peint pour se donner à voir au public, Rousseau, lui, ne destine son texte qu'à lui-même. Derrière la convergence des contenus se cache une différence d'intention, qui révèle l'abîme séparant deux écrivains visiblement attachés à l'idée de faire leur autoportrait. Aussi l'auteur des *Rêveries* ne traite son illustre prédécesseur qu'avec bien peu d'égards. Loin d'être un modèle, Montaigne est accusé de travestir son image et de ne livrer qu'une représentation tronquée et évidemment flatteuse de lui-même⁷¹. Trop attentif à l'idée que le public pourrait se faire de lui, moins attaché à la fidélité de l'image donnée qu'obsédé par les destinataires de son ouvrage, il s'efforcera, selon Rousseau, de les séduire, quitte à mentir sur ce qu'il est.

La suspicion manifestée par l'auteur des *Dialogues* réinscrit la relation de l'auteur au récepteur dans la logique de la manipulation, de l'abus de confiance et de la trahison. C'est une toute autre vision de Montaigne que divulgue l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*. Diderot ne limite pas son appréhension du philosophe humaniste à son projet de se peindre ; il ne l'évoque pas non plus comme une simple autorité qui contribuerait à restaurer la réputation de Sénèque. Nous avons vu qu'il le considère aussi, et peut-être même avant tout, dans son rôle de lecteur, un lecteur aussi honnête et bienveillant que sûr dans ses jugements. Cette dimension se trouve tout à fait occultée dans la dernière œuvre de Rousseau ; il ne s'agit plus de montrer l'acte de lecture, de réfléchir sur ce geste et d'analyser ce qu'il révèle. Quand les *Dialogues*, dans un système certes perverti par la mise en scène du sujet sous la forme de deux instances, travaillaient encore sur la caractérisation des personnages par rapport à leur manière de lire – ou de ne pas lire – les œuvres de Rousseau, les *Rêveries* marquent pour leur part le renoncement définitif à un tel questionnement

⁷¹ Sur ce point, voir une des ébauches des *Confessions*, conservée à Neuchâtel : « Je mets Montaigne à la tête de ces faux sincères qui veulent tromper en disant vrai. Il se montre avec des défauts, mais il ne s'en donne que d'aimables ; il n'y a point d'homme qui n'en ait d'odieux. Montaigne se peint ressemblant mais de profil. Qui sait si quelque balafre à la joue ou un œil crevé du côté qu'il nous a caché, n'eût pas totalement changé sa physionomie. » (cité dans une note des *Rêveries*, p. 254).

pour mieux se consacrer à l'unique occupation réconfortante que trouve encore l'écrivain : rentrer en lui-même et examiner son cœur.

À l'inverse, Diderot suit à sa manière le projet de l'auteur des *Essais*, associant constamment les références aux auteurs à l'ambition finale de révéler, par son mode de lecture, ce qu'il est. On sait que Montaigne, dans le travail de composition et de réécriture de son texte, a progressivement assumé le caractère subjectif de son discours, se tournant de plus en plus ouvertement vers la peinture de son moi⁷². Il se refuse à faire de ses *Essais* une somme, qui aurait pour vocation de transmettre des connaissances assurées que le lecteur n'aurait qu'à s'approprier :

Qui sera en recherche de science, si la pesche où elle se loge : il n'est rien dequoy je face moins de profession. Ce sont icy mes fantasies, par lesquelles je ne tasche point à donner à connoistre les choses, mais moy [...]. Ainsi je ne pleuvy aucune certitude, si ce n'est de faire connoistre jusques à quel point monte, pour cette heure, la connoissance que j'en ay. Qu'on ne s'attende pas aux matieres, mais à la façon que j'y donne.⁷³

Le contrat passé avec le lecteur fait passer au second plan les matières abordées et fait rejaillir la figure de l'auteur. Le savoir divulgué n'a pas de valeur en lui-même. Il n'est intéressant que par ce qu'il révèle indirectement de l'écrivain. La manière dont il est présenté en dit long sur la personnalité de celui qui l'énonce ; par ailleurs, les connaissances témoignent aussi de la culture de Montaigne et dévoilent donc une part de son identité. Ainsi, le passage par le monde et les autres, et le recours aux lectures accumulées s'inscrivent dans une démarche dont la finalité est un retour vers le sujet écrivant. Cela ne signifie aucunement que la réflexion menée sur les sujets traités soit accessoire et s'efface derrière l'autoportrait. Au contraire, ce mouvement vers l'extérieur constitue une nécessité, sans laquelle l'auteur ne peut se définir.

Ce processus correspond, à peu de choses près, à l'examen entrepris par Diderot dans l'*Essai*. Ce serait une erreur de perspective que d'estimer que le philosophe des Lumières se peint avant tout en

⁷² Sur ce point, voir notamment le livre d'André Tournon, *Montaigne : La glose et l'essai*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1983.

⁷³ Montaigne, *Essais*, tome I, Paris, Garnier frères, 1979, livre II, chapitre X, p. 447-448 (Toutes les références à l'œuvre sont données dans cette édition en deux tomes, le livre II des *Essais* se trouvant à cheval sur chacun des deux tomes).

confondant ses traits avec ceux de Sénèque. C'est à l'échelle du livre et non de la simple mise en scène du sage stoïcien comme héros qu'il convient de rechercher un autoportrait. Or, on observe justement un équilibre étrange, qui n'est pas sans rappeler l'œuvre de Montaigne, entre la densité de la matière traitée (même si elle est bien moins variée que dans les *Essais*) et l'omniprésence du sujet écrivain. La richesse des événements rapportés ou des informations glanées n'aboutit pas à l'effacement de la figure de Diderot. Au contraire, la manière dont l'analyse est conduite, le caractère constamment incarné du discours font d'une œuvre tournée vers l'extérieur un portrait de l'auteur étonnamment riche, où le lecteur a l'impression de se familiariser singulièrement avec l'écrivain et d'apprendre à le connaître alors qu'il ne parle de lui qu'incidemment. Diderot ne trouve pas seulement en Montaigne un lecteur exemplaire, il s'inspire plus largement d'une certaine manière de mettre en scène la figure de l'auteur évoquant les lectures dont il nourrit sa réflexion. Il partage l'idée que pour se dire au plus juste, le plus fidèlement possible, il convient non pas de se raconter, mais de montrer son esprit à l'œuvre sur un ou plusieurs sujets, choisis à bon escient. Le discours produit sur une question donnée, la démarche intellectuelle adoptée à cette occasion constituent des révélateurs tout à fait fiables sur le caractère de celui qui en est l'auteur. Bien plus qu'une exactitude de type événementielle s'appliquant aux faits de leur existence, Diderot et Montaigne atteignent une sincérité d'un ordre différent et peut-être supérieur dans la mesure où elle les dévoile à la fois complètement et sans aucune impudeur. D'un côté, il n'est pas question de dire ce qui touche aux événements intimes de l'existence. Mais, dans le même temps, le lecteur ne pourrait guère se trouver plus proche de l'auteur, ni mieux connaître ce qu'il est réellement. Autrement dit, en se montrant des lecteurs avisés, lucides et bienveillants, les écrivains renouent finalement une relation de confiance avec leur public. Diderot, en rejoignant le camp de Montaigne et en délaissant celui de Rousseau, fait le pari de se livrer au verdict du lecteur, sans crainte excessive ni paranoïa. Mais ce choix n'est possible qu'une fois placée au premier plan une représentation de lui-même comme lecteur, qui permet de faire émerger, comme dans un miroir, l'image d'un auteur montrant sans calcul ce qu'il est, dévoilant par ses commentaires, par les sources qu'il utilise et par la manière dont il les emploie, le fond de sa personnalité. Ce pas en direction du public, Rousseau refuse de le faire.

L'auteur des *Confessions* est engagé depuis trop longtemps dans un mouvement d'exhibition de l'intime, qui dépasse de loin les bornes où s'arrête un Montaigne et où Diderot décide, en dernier lieu, de s'en tenir. En faisant de lui-même et des accidents de son existence le seul sujet digne d'être traité, il s'interdit ce mouvement salutaire où pour mieux se dire et se faire connaître, l'auteur se tourne vers le monde ou les livres pour trouver en quelque sorte la pâture de son discours.

La distinction entre Montaigne et Diderot d'un côté, et Rousseau de l'autre se donne enfin à voir d'une façon symptomatique dans la manière d'envisager l'acte d'écriture. On se souvient que *Dialogues* et *Essai* débutent sur l'aveu d'une difficulté à composer, à ordonner son propos, les deux auteurs partageant la même aversion à l'idée de devoir accomplir un effort. Mais nous avons noté que s'affichait simultanément chez l'apologiste de Sénèque un plaisir à se consacrer à une tâche qu'il avait décidé de réaliser à sa manière, en ménageant ses forces pour substituer l'agrément à la contrainte. Or, tous ces topoï étaient déjà au cœur du discours tenu par l'auteur des *Essais* sur son livre. La façon dont il décrit sa méthode d'écriture pourrait aussi bien avoir inspiré l'un ou l'autre des philosophes du dix-huitième siècle :

A mesme que mes resveries se presentent, je les entasse ; tantost elles se presentent en foule, tantost elles se trainent à la file. Je veux qu'on voye mon pas naturel et ordinaire, ainsi detraqué qu'il est.⁷⁴

Sa manière de lire a, de même, quelque chose de désinvolte qui n'est pas sans évoquer le préambule de l'*Essai* :

Mon dessein est de passer doucement, et non laborieusement, ce qui me reste de vie. Il n'est rien pourquoy je me vueille rompre la teste, non pas pour la science, de quelque grand pris qu'elle soit. Je ne cherche aux livres qu'à m'y donner du plaisir par un honneste amusement ; ou si j'estudie, je n'y cherche que la science qui traicte de la connoissance de moy mesmes, et qui m'instruise à bien mourir et à bien vivre...⁷⁵

Du désordre assumé, correspondant à l'adaptation du texte à l'éthos de l'écrivain jusqu'au refus de gâcher ses dernières années avec un

⁷⁴ Ibid., p. 449.

⁷⁵ Ibid., p. 449

travail fastidieux, en passant par le désir de se distraire et par la volonté de ne plus s'intéresser qu'à l'essentiel par manque de temps pour le reste, toutes ces idées se retrouvent peu ou prou dans l'incipit de l'apologie composée par Diderot. Ces rapports si nombreux et aisés à établir entre deux discours d'écrivains excluent progressivement la figure de Rousseau de la comparaison. Quand bien même des liens étroits apparaissent entre les propos de Montaigne et ceux tenus par l'auteur des *Rêveries*, surgit, au-delà des divergences avouées, un écart impossible à combler entre le plaisir revendiqué par l'auteur de la Renaissance et l'espèce de passivité à laquelle s'abandonne l'herboriste d'Ermenonville. Tandis que ce dernier tient sa tranquillité d'une résignation totale, l'autre fait montre d'une énergie et d'un enthousiasme, qui sont en quelque sorte les conditions indispensables à l'accomplissement de sa tâche. Comme lecteur, il tend à passer rapidement sur les difficultés qui se posent à lui :

... j'ay un esprit primsautier.⁷⁶

Comme écrivain, il cède aussi à son tempérament plus qu'il ne se contraint :

Je ne fay rien sans gayeté...⁷⁷

Autant de détails qui contrastent singulièrement avec le renoncement qui préside à la démarche de l'auteur des *Rêveries*, et dont son texte se ressent très nettement. L'entrain a laissé place chez lui à l'abandon. Et, si Montaigne aussi paraît parfois œuvrer sans « ordre et méthode »⁷⁸, s'il laisse apparemment se déployer ses pensées et ses idées sans grand souci de continuité, attentif aux « modifications de [s]on âme et [à] leurs successions »⁷⁹, il ne présente pas ces caractéristiques comme la conséquence d'un rejet du monde qui le conduirait à ne plus se préoccuper des autres. Quelles que soient les crispations qui se manifestent dans l'écriture de Diderot, le même esprit d'ouverture demeure et le plaisir de réaliser une tâche conforme à son état d'esprit du moment ne s'accompagne pas chez l'auteur d'un absolu détachement et d'un renoncement définitif à toucher le public. Ecrire ne se

⁷⁶ Ibid., p. 449.

⁷⁷ Ibid., p. 449-450.

⁷⁸ *Rêveries*, première promenade, p. 42.

⁷⁹ Ibid., p. 42.

révèle pas uniquement une activité agréable pour soi, elle reste aussi stimulante, pour Montaigne et Diderot, dans l'optique d'un d'une transmission et d'un partage avec le lecteur.

En démultipliant dans le texte les figures de lecteurs, Diderot résout finalement, d'une manière sans doute partielle, la difficile question de la relation de confiance entre un auteur et son lecteur. Il rejette la tendance qui consisterait à réduire des attitudes de lectures très diverses à une vision simpliste de ce rôle, et parvient ainsi à envisager quelques issues à un problème apparemment insoluble. Alors que Rousseau prend acte, dans son dernier texte, d'un divorce définitif entre le public et lui, et décide de ne plus composer que pour lui-même, l'auteur de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* ne renonce au débat⁸⁰ qu'après avoir ouvert certaines pistes susceptibles de restaurer un lien solide entre l'écrivain et ceux à qui il s'adresse. Pour cela, il met en scène, grâce à son propre exemple, deux attitudes complémentaires de production et de réception d'une œuvre, se montrant à la fois en train de la composer et dans le processus de lecture et d'analyse de textes de plusieurs auteurs, parmi lesquels Tacite et Sénèque occupent évidemment le premier rang. Non seulement ces deux images permettent de redéfinir les conditions d'une véritable communication par le biais du livre, mais de plus, elles forment un portrait d'écrivain d'une étonnante richesse et d'une profondeur qui évoque notamment l'auteur des *Essais*. A bien des égards, Montaigne apparaît comme une référence capitale pour comprendre la démarche de Diderot aussi bien que son dessein. A la suite de son homologue de la Renaissance, l'apologiste de Sénèque met en relation étroite expérience de lecture et travail d'écriture ; les deux activités sont tellement solidaires dans leurs textes qu'elle paraissent s'exercer quasi simultanément. Par ailleurs, l'œuvre de l'humaniste et celle du philosophe des Lumières produisent l'étrange impression d'être toutes deux à la fois ouvertes sur le réel et l'extérieur et dans le même temps tournées vers celui qui profère le discours. Nul doute que Diderot trouve en Montaigne l'exemple d'un mode de dévoilement de soi plus

⁸⁰ Les dernières phrases de l'*Essai* suggèrent l'idée d'un abandon de la partie, comme si l'apologiste laissait la place à ses adversaires : « On est dispensé de répondre aux objections de la mauvaise foi. J'ai dit : Vous qui troublez dans ses exercices celui qui visite le jour et la nuit les autels d'Apollon, bruyantes cymbales de Dodone, tinte tant qu'il vous plaira, je ne vous entends plus. Si le dernier qui parle est celui qui a raison, censeurs, parlez et ayez raison. » (*Essai*, II, p. 431).

en adéquation avec son caractère que celui proposé par Rousseau notamment dans ses *Confessions*. Dans l'*Essai*, l'écrivain cède souvent à une certaine spontanéité, qui, sincère ou pas, tend à faire du lecteur un de ses familiers sans pour autant lui donner accès à la sphère privée de l'homme. A l'inverse, l'auteur des *Dialogues* se montre totalement étranger à cette manière de se dire, qu'il condamne comme mensongère quand il parle de Montaigne. Du lecteur certes un peu frivole mais incapable de penser à mal à l'auteur qui se livre tout entier sans pour autant se raconter, Diderot pose les bases d'un échange sincère par l'intermédiaire du texte littéraire. S'appuyant autant sur ses propres dispositions d'esprit que sur des souvenirs littéraires, il tourne le dos à Rousseau, après avoir longtemps hésité sans doute, et non sans jeter un œil à la fois inquiet et désabusé sur le chemin choisi par son alter-ego.

Conclusion

Qu'il s'agisse de mettre en scène l'exemplarité de sa conduite ou de s'opposer à la prolifération des opinions les plus diverses sur le sage stoïcien pour imposer sa propre vision, Diderot met toute son éloquence au service de la défense de Sénèque. L'impact du discours apologétique tient d'abord à sa force d'évocation, c'est-à-dire à sa capacité à rapprocher du lecteur des figures historiques et des enjeux passés. L'énergie de cette parole se manifeste aussi dans sa tendance à surplomber tout autre propos sur son sujet, au premier rang desquels se trouve la première version de l'apologie. Ainsi, l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* englobe une somme d'avis sur les écrits et la conduite de Sénèque, l'opinion de l'auteur s'établissant au-dessus d'eux comme une vérité prétendument indépassable. A cette toute-puissance du verbe diderotien correspondrait idéalement la certitude d'un jugement élogieux de la postérité à l'égard du précepteur de Néron.

Pendant, les écrits autobiographiques de Rousseau, autant par les démarches de justification qu'ils présentent que par les menaces qu'ils pourraient faire peser sur la postérité du mouvement philosophique tout entier, ont incité Diderot à enclencher une réflexion plus approfondie à la fois sur ce « concert lointain »¹, dont l'évidente justesse est battue en brèche, et sur le discours apologétique lui-même, plus objet de méfiance et de soupçon que d'admiration.

Ces questionnements, qui hantent l'*Essai*, apparentent ce texte à celui où Rousseau entreprend le plus systématiquement de défendre sa réputation, les *Dialogues*. Dans les deux cas, les auteurs, s'appuyant sur un arsenal judiciaire, tentent de créer les conditions d'une évaluation équitable du philosophe. Celle-ci paraît d'autant

¹ Lettre à Falconet, 15 février 1766, p. 603.

plus difficile que les instances d'appréciation sont peu fiables, soumises à un soupçon permanent de partialité soigneusement dissimulée. Derrière le problème du statut du philosophe, c'est donc la question même de l'acte d'écriture qui entre en jeu. La mise en cause de la validité de la parole philosophique s'accompagne d'une méfiance exacerbée à l'égard de tout auteur.

Face à cette impasse, Rousseau et Diderot, sans masquer un certain désenchantement, imaginent des issues certes séduisantes mais surtout bien fragiles pour établir plus solidement la valeur du philosophe. Il est symptomatique que la plupart des options imaginées par les apologistes délaissent ostensiblement les faiblesses du jugement public afin de permettre au sage d'accéder à une véritable sérénité. Au moment de revenir sur la crise de confiance qui tend à éloigner définitivement auteur et lecteur, il semble là aussi difficile d'envisager une solution pleinement satisfaisante. Soit l'auteur renonce à être lu, mais l'acte d'écriture ne trouve alors qu'en lui-même sa fin, le créateur restant l'unique public de son œuvre ; soit l'écrivain continue à s'adresser à un vaste lectorat, mais demeure alors l'otage des mauvaises interprétations et des préjugés qui marqueront la réception de son livre. Face à ce dilemme, l'auteur des *Rêveries du promeneur solitaire* choisit de s'éloigner des hommes et rejette un public trop inconstant et facile à manipuler. Quant à Diderot, non sans céder parfois à une forme de résignation, il entrevoit peut-être encore, dans un ultime élan, la possibilité de s'en remettre à une audience capable de bienveillance, à l'image même du lecteur que lui-même s'efforce d'être.

Dans cette ultime représentation de soi, l'écrivain quitte apparemment assez volontiers le costume encombrant de philosophe pour revêtir avec enthousiasme celui d'homme de bien. Les deux personnages n'ont d'ailleurs rien d'incompatible : on a vu Diderot désigner ceux qu'il considère comme des sages sous cette appellation. Toutefois, quand il évoque son propre cas, l'auteur de l'*Essai* établit une hiérarchie, la catégorie des hommes de bien se trouvant alors en-dessous de la classe des philosophes. Il ambitionne pourtant d'emblée d'y appartenir, jugeant ce titre particulièrement flatteur¹. Bien sûr, il est possible d'analyser ce vœu comme simple mouvement en direc-

¹ Cf. *Essai*, I, p. 36 : « ... je serai, je l'avoue, beaucoup moins flatté que l'homme de génie se retrouvât dans quelques-unes de mes pensées, que s'il arrivait à l'homme de bien de se reconnaître dans mes sentiments ».

tion du lecteur, destiné à réduire l'écart qui le sépare de lui. Il nous semble cependant possible d'y voir aussi la marque d'une interrogation plus profonde sur le titre même de philosophe. Faut-il réellement le rechercher, tant il suscite de passions, de préjugés et déforme à coup sûr l'image publique de celui qui s'affiche comme tel ? Le prestige de la fonction n'est-il pas finalement contrebalancé par les clivages qu'elle provoque dans l'opinion ? Il n'est évidemment pas question de dire que Diderot envisage l'obsolescence du statut de philosophe, dans un écrit où il ne cesse de le défendre contre toutes les attaques qui lui sont portées. Néanmoins, le refus de l'auteur d'être considéré avec ce titre, loin d'être, selon nous, une simple coquetterie ou une stratégie argumentative de plus, pourrait indiquer une prise de distance vis-à-vis de la catégorie des hommes d'exception, auxquels Diderot, de son vivant et même longtemps après sa mort, n'est pas rattaché. L'*Essai* ne serait pas alors une simple réflexion sur la postérité, placée sous l'égide de deux figures antithétiques (Voltaire et Rousseau) entre lesquelles il faudrait trancher. Dans cet autoportrait auquel l'auteur dit se livrer, il tâcherait plutôt de définir sa propre nature face à des modèles encombrants, masques divers, antiques et modernes, dans lesquels il ne se reconnaîtrait jamais tout à fait. En restant « homme de bien », peut-être l'apologiste se libère-t-il du poids institutionnel d'un culte des grands hommes, dont les manifestations lui font problème. N'est-on pas capable de trouver les plus grands mérites à Rousseau que lui-même juge vicieux ? La frénésie de ses « fanatiques »² ne vaut-elle pas qu'on s'interroge sur ce que sont réellement les hommes que l'on célèbre ?

Si donc la valeur véritable des icônes est incertaine, quel meilleur exemple à suivre que celui des individus qui admirent avec bienveillance, qui recherchent le bien en toute circonstance et en chacun ? Le vrai repère auquel le lecteur doit se fier pour devenir meilleur, ce n'est pas le sage, dont le génie seul lui permet de garder sa conscience pure, au prix d'acrobaties morales inimitables. L'homme le plus fiable et le modèle le plus fructueux, c'est celui qu'offre Diderot, auteur digne de foi, honnête et altruiste. Ainsi, ce n'est qu'en renonçant au statut imposant de philosophe que l'apologiste peut devenir celui qu'il désire être, à la fois respectable et respecté, à l'abri des

² Le terme de « fanatique » pour désigner les partisans inconditionnels de Rousseau est employé par Diderot quand il s'attaque à son ancien ami (*Essai*, I, p.123).

fluctuations de l'opinion publique et certain d'obtenir l'admiration de ceux qui lui sont le plus chers, ceux qui lui ressemblent. Ce choix explique en grande partie la conduite étonnante d'un discours affiché comme un cheminement paisible et travaillé simultanément par les soubresauts les plus violents. D'un côté, l'auteur ne peut montrer sa bonté que par un ton véhément, une argumentation sans fin, toujours reprise avec un acharnement renouvelé. Plus il défendra aveuglément et sans réserve les philosophes et la philosophie, plus on sera certain de sa nature. D'un autre côté, dans le processus décrit, Diderot n'est pas Sénèque. Sa réputation n'est donc pas en cause. Certes, le désaveu du philosophe stoïcien par un certain nombre d'individus l'affecte, mais il ne remet pas en question son intégrité auprès d'un lecteur de bonne foi. L'auteur n'a donc pas lieu d'être inquiet pour lui-même. Dans le dispositif qu'il a bâti, il établit finalement avec une grande sûreté sa propre image, alors même que celle des philosophes, et de Sénèque en particulier, reste soumise aux aléas d'une opinion publique dangereusement versatile.

La prégnance de ce phénomène par lequel Diderot s'éloigne de la classe des philosophes est riche de perspectives. On a vu notamment comment ce refus d'une assimilation aux plus grands philosophes était largement thématiqué dans la *Lettre apologétique*. A cet égard, il serait pertinent de pousser plus avant la comparaison de ce texte avec l'*Essai*, mais aussi avec l'*Histoire des deux Indes*. Les virulentes accusations adressées à Grimm constituent, nous semble-t-il, un outil particulièrement pertinent pour comprendre les liens complexes qui unissent la composition quasi contemporaine de l'apologie de Sénèque et d'écrits destinés à être insérés dans l'œuvre de Raynal. En effet, il apparaît à la lecture de la *Lettre apologétique* que se pose à nouveau, pour la contribution à l'*Histoire des deux Indes*, le problème de la place de l'auteur. Selon Diderot, Raynal mérite d'être félicité pour son œuvre courageuse, tandis que lui-même, n'ayant joué aucun rôle dans ce travail, n'en est que le simple admirateur. Plutôt que de considérer ce déni comme une marque de lâcheté d'un homme qui refuserait de prendre des risques en assumant ses écrits, il faudrait interroger ce mouvement par lequel le philosophe s'investit d'un côté dans une tâche, tout en restant simultanément en retrait. De la même façon, dans l'*Essai*, Diderot donne l'impression de faire de la postérité des philosophes une affaire personnelle, mais il récuse simultanément son appartenance à ce groupe. La comparaison des deux postures vaudrait

d'être approfondie : on retrouve la même implication visible de la part de l'écrivain, marquée notamment par un ton emporté, et le même recul par lequel il paraît se désengager pour prendre la place de l'admirateur inconditionnel du personnage qu'il vient de jouer. Ce procédé de distanciation, cher au Diderot du *Paradoxe sur le comédien*, est ainsi mis en application dans des textes de nature politique, qui semblent se répondre et fonctionner en système³.

Ce phénomène étrange conduit naturellement à une réflexion plus globale sur l'évolution du statut d'auteur à la fin du siècle. L'imaginaire de l'écrivain et de l'écriture, dont on a assez dit qu'il se modifiait considérablement sous l'impulsion de Rousseau, est également largement présent dans les derniers textes de Diderot, où surgissent des interrogations fécondes sur la manière d'assumer son œuvre, sur la nécessité ou non de prendre des risques et sur la possibilité d'obtenir la confiance du lecteur sans se livrer entièrement à sa merci. Les réponses de l'auteur de l'*Essai* ne sont évidemment pas univoques, peut-être pas toujours exemptes d'une part de ruse, mais elles témoignent d'une prise de conscience des difficultés inhérentes à la communication littéraire. Quand l'apologiste annonce en préambule qu'il renonce à l'appellation d'« auteur », et ce avant de s'exclure de la classe des philosophes, on voit que le règne des évidences s'achève. Si tout titre n'est peut-être qu'un rôle, il n'offre aucune garantie ni sur la personne qui écrit, ni sur ce qu'elle a écrit. C'est donc sur un nouveau mode qu'il convient de redéfinir la relation que l'écrivain entretient autant avec son texte qu'avec son lecteur. A ce prix, seulement, l'écrit pourra conserver sa capacité à subjuguier et son utilité dans la transmission du savoir.

³ A ce titre, la *Lettre apologétique* constitue évidemment le pivot entre l'*Histoire des deux Indes* et l'*Essai*.

Bibliographie

I. Œuvres littéraires

1. Œuvres de Diderot

a. Editions de l'œuvre étudiée

- Première version :

DIDEROT (Denis), *Essai sur la vie de Sénèque le philosophe, sur ses écrits et sur les règnes de Claude et de Néron*, Paris, Chez les Frères De Bure, 1779.

- Deuxième version :

DIDEROT (Denis), *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », vol. 1, 1994, p. 963-1251.

DIDEROT (Denis), *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, édition critique et annotée présentée par Jean Deprun, in *Œuvres complètes*, Paris, Hermann, t. 25, idées VII, 1986, p. 1-441.

DIDEROT (Denis), *Essai sur les règnes de Claude et de Néron, et sur les mœurs et les écrits de Sénèque*, Paris, Union générale d'édition, coll. « 10/18 », 1972, 2 vol. (253 p. et 251 p.).

DIDEROT (Denis), *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, édition critique de H. Nakagawa, Tokyo, Librairie Takeuchi, 1966 et 1968.

b. Autres œuvres de Diderot

DIDEROT (Denis), *Œuvres complètes*, édition critique et annotée, dirigée par Jean Fabre, Herbert Dieckmann, Jacques Proust et Jean Varloot, Paris, Hermann, 1975- , 36 vol. prévus, 27 parus en 1992.

DIDEROT (Denis), *Œuvres*, édition établie par Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, 1994-1997, 5 vol. (Vol. 1 : Philosophie, 1490 p. ; vol. 2 : Contes ; vol. 3 : Politique, 877 p. ; vol. 4 : Esthétique-Théâtre, 1663 p. ; vol. 5 : Correspondance, 1468 p.).

2. Œuvres de l'Antiquité

CICERON, *Discours*, tome XVII, texte établi et traduit du latin par André Boulanger, Paris, Les Belles Lettres, 1961, 138 p.

SENEQUE, *Des bienfaits*, texte établi et traduit par François Préchac, Paris, Les Belles Lettres, 1961, 2 vol.

SENEQUE, *De la clémence*, texte établi et traduit par François Préchac, Paris, Les Belles Lettres, 1961, 48 p.

SENEQUE, *Lettres à Lucilius*, texte établi par François Préchac et traduit du latin par Henri Noblot, Paris, Les Belles Lettres, 1964, 5 vol.

Les Stoïciens, tome II, sous la direction de Pierre-Maxime Schuhl, textes traduits du latin par Emile Bréhier, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2001, 1443 p.

SUETONE, *Vies des douze Césars*, traduit du latin par Henri Ailloud, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2001, 499 p.

TACITE, *Annales*, traduit du latin par Pierre Grimal, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1993, 649 p.

3. Œuvres du seizième au dix-huitième siècle

BECCARIA, *Des délits et des peines*, traduit de l'italien par Maurice Chevallier, Paris, Garnier-Flammarion, 1991, 187 p.

Correspondance littéraire, philosophique et critique, édition établie par Maurice Tourneux, Paris, Garnier frères, 1877-1882, 16 vol.

ENCYCLOPEDIE OU DICTIONNAIRE RAISONNE DES SCIENCES, DES ARTS ET DES METIERS, Paris, Chez Briasson, 1751-1780, 35 vol.

EPINAY (Madame d'), *Les Contre-Confessions, Histoire de Madame de Montbrillant*, préface d'Elisabeth Badinter, notes de Georges Roth, revues par Elisabeth Badinter, Paris, Mercure de France, 1989, coll. « Le temps retrouvé », 1656 p.

LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, édition de J. Truchet, Paris, Classiques Garnier Multimédia, 1999, 682 p.

MABLY (Gabriel-Bonnot de), *De l'étude de l'histoire suivi de De la manière d'écrire l'histoire*, Paris, Fayard, 1988, 406 p.

MONTAIGNE, *Essais*, Paris, Garnier frères, 1979, 2 vol.

RACINE (Jean), *Théâtre complet*, Paris, Garnier frères, 1980, 880 p.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Les Confessions* et autres textes autobiographiques, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », vol. 1, 1959, 1969 p.

- ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, coll. « l'Intégrale », 1971, 3 vol.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Dalibon, 1826, 25 vol.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Les Confessions* et autres textes autobiographiques, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », vol. 1, 1959, 1969 p.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Dialogues de Rousseau juge de Jean-Jacques*, avec une présentation d'Erik Leborgne, Paris, Garnier-Flammarion, 1999, 543 p.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, avec une introduction de Jean Starobinski, Paris, Gallimard, coll. « Folio/essais », 2004, 285 p.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Les Rêveries du Promeneur solitaire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1997, 279 p.
- SHAFTESBURY, *Soliloque ou conseil à un auteur*, traduit de l'anglais par Danielle Lories, Paris, L'Herne, 1994, 229 p.
- VERTOT (Abbé de), *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine*, Paris, Chez François Barois, 1719, 858 p.
- VOLTAIRE, *Œuvres*, préfaces, avertissements et notes par M. Beuchot, Paris, Chez Lefèvre, Libraire, 1829-1834, 9 vol.
- VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, édition de R. Pomeau, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1990, 2 vol., 905 et 1013 p.
- VOLTAIRE, *L'Affaire Calas et autres affaires*, édition de Jacques Van den Heuvel, Paris Gallimard, coll. « Folio Classique », 2004, 407 p.
- VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2000, 545 p.

II. Œuvres critiques

1. Ouvrages consacrés à Diderot

- BELAVAL (Yvon), *L'esthétique sans paradoxe de Diderot*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 1950, 310 p.
- BELAVAL (Yvon), *Etudes sur Diderot*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Pratiques théoriques », 2003, 384 p.

BENOT (Yves), « La vieillesse de Diderot », *Europe*, 1961, p. 238-248.

BENOT (Yves), *Diderot, de l'athéisme à l'anticolonialisme*, Paris, François Maspéro, 1970.

BENREKASSA (Georges), « Scène politique, scène philosophique, scène privée : à propos de la *Lettre apologétique de l'abbé Raynal à Monsieur Grimm*, dans Elisabeth de Fontenay et Jacques Proust (édit.), *Colloque de Cerisy. Interpréter Diderot aujourd'hui*, Paris, le Sycomore, 1984, p. 169-196.

BONNET (Jean-Claude), *Diderot*, Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de poche ; Textes et débats », 1984, 382 p.

BONNET (Jean-Claude), « Diderot l'oiseleur », introduction au *Neveu de Rameau*, Paris, Garnier-Flammarion, 1983, p. 5-42.

CASINI (Paolo), « Diderot apologiste de Sénèque », *Dix-huitième siècle*, n. 11, 1979, p. 235-248.

CHOUILLET (Jacques), *Diderot*, Paris, SEDES, 1977, 342 p.

CHOUILLET (Jacques), « « Etre Voltaire ou rien » : réflexions sur le voltairianisme de Diderot », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n. 185, 1980, p. 225-236.

CHOUILLET (Jacques), *Diderot poète de l'énergie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Ecrivains », 1984, 303 p.

CHOUILLET (Jacques), *La Formation des idées esthétiques de Diderot, 1745-1763*, Paris, Armand Colin, 1973, 642 p.

CONROY (William Thomas Jr.) "Diderot's Essai sur Sénèque", Oxford, Voltaire Foundation (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n. 131), 1975, 167 p.

Dictionnaire de Diderot, sous la direction de Roland Mortier et de Raymond Trousson, Paris, Champion, 1999, 547 p.

Diderot, numéro spécial de *Europe*, 1963, 296 p.

« Diderot », *Europe*, mai 1984, p. 3-176.

Diderot. Les dernières années, 1770-1784, colloque du bicentenaire, Edimbourg, Edinburgh University Press, 1985, 229 p.

Diderot Studies edited by Otis E. Fellows and Norman L. Torrey, Gita May, Diana Guiragossian, Syracuse University Press, 1949-1952; Genève, Droz, 1961- (un volume par an).

DIECKMANN (Herbert), *Cinq leçons sur Diderot*, préface de Jean Pommier, Paris, Minard, 1959, 149 p.

DUCHET (Michèle), « Diderot », *Manuel d'histoire littéraire de la France*, sous la direction de P. Abraham et R. Desné, Paris, Editions sociales, 1966, t. III, p. 502-521.

DUCHET (Michèle), *Diderot et l'Histoire des deux Indes ou l'écriture fragmentaire*, Paris, Nizet, 1978, 206 p.

Editer Diderot, études recueillies par Georges Dulac, Oxford, Voltaire Foundation (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n. 254), 1988, 555 p.

GOULEMOT (Jean-M.), « Jeux de conscience, de texte, de philosophie : l'art de prendre des positions dans l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron de Diderot », *Revue des Sciences humaines*, t. LIV, n. 82, Avril-Juin, 1981-2, p. 45-53.

GOULEMOT (Jean-M.), LAUNAY (Michel) et MAILHOS (Georges), « Diderot et l'Encyclopédie. Faire voir et moraliser », *Le Siècle des Lumières*, Paris, Seuil, 1968, p. 117-141.

HARTMANN (Pierre), *Diderot. La figuration du philosophe*, Paris, Corti, 2003, 369 p.

HERMAND (Pierre), *Les idées morales de Diderot*, Paris, Presses Universitaires de France, 1923, 299 p.

LOY (J. Robert), « L'Essai sur la vie de Sénèque et les règnes de Claude et de Néron de Diderot », *Cahiers de l'Association Internationale des Etudes françaises*, Juin, 1961, p. 239-254.

MELANCON (Benoît), *Diderot épistolier. Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIIIème siècle*, Québec, Fides, 1996, 509 p.

MORTIER (Roland), « Diderot et le problème de l'expressivité. De la pensée au dialogue heuristique », *Cahiers de l'Association Internationale des Etudes françaises*, Juin, 1961, p. 283-297.

MOUREAUX (J.M.), « La place de Diderot dans la correspondance de Voltaire : une présence d'absence », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n. 242, 1986, p. 169-217.

OTTAVIANI (Thierry), « L' « histoire » chez Diderot », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n. 30, avril 2001, p. 81-92.

PROUST (Jacques), *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, Albin Michel, 1995, 659 p.

PROUST (Jacques), *Lectures de Diderot*, Paris, Armand Colin, 1974, 239 p.

Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie, revue semestrielle publiée par la Société Diderot, Paris, Aux amateurs du livre.

Pour l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron, consulter tout particulièrement :

Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie, n. 36, avril 2004.

SEZNEC (Jean), *Essais sur Diderot et l'Antiquité*, Oxford, The Clarendon Press, 1957, 149 p.

SHERMAN (Carol), *Diderot and the Art of the Dialogue*, Genève, Droz, 1976, 157 p.

STAROBINSKI (Jean), « Diderot et la parole des autres », *Critique*, 296, 1972, p. 3-22.

2. Ouvrages sur l'histoire, la philosophie, la littérature et la politique au dix-huitième siècle

BENICHO (Paul), *Le Sacre de l'écrivain*, in *Romantismes français I*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », p. 19-441.

BARRET-KRIEGEL (Blandine), *Jean Mabillon*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadriges », 1996, 313 p.

BARRET-KRIEGEL (Blandine), *La défaite de l'érudition*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Les chemins de l'Histoire », 1988, 352 p.

BARRET-KRIEGEL (Blandine), *Les Académies de l'Histoire*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Les chemins de l'Histoire », 1988, 384 p.

BONNET (Jean-Claude), *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998, 414 p.

CHARTIER (Roger), (sous la dir. de), *Histoire de la vie privée*, tome 3, « De la Renaissance aux Lumières », Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1999, 638 p.

DARNTON (Robert), *L'aventure de l'Encyclopédie. 1775-1800*, Paris, Librairie académique de Perrin, 1982, 445 p.

DIDIER (Béatrice), « Le fantasme du jugement et la rhétorique judiciaire dans les *Dialogues* », *Méthode !*, n. 5, Billère, éditions de Valongues, 2003, p. 133-141.

GRELL (Chantal), *Le Dix-huitième siècle et l'Antiquité en France 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n. 331), 1995, 2 vol., 1335 p.

DOMENECH (Jacques), *L'éthique des Lumières : les fondements de la morale dans la philosophie française du XVIII^e siècle*, Paris, Vrin, 1989, 269 p.

- FABRE (Jean), *Lumières et Romantisme, énergie et nostalgie de Rousseau à Mickiewicz*, Paris, Klincksieck, 1979, 424 p.
- FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1999, 360 p.
- GOULEMOT (Jean-M.), *Adieu les philosophes – Que reste-t-il des Lumières ?*, Paris, Seuil, coll. « L'avenir du passé », 2001, 219 p.
- GOULEMOT (Jean-M.), « Auteur, lecteur et écriture dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle », *Textuel*, n. 22, 1989, p. 59-66.
- GOULEMOT (Jean-M.), « Les *Confessions* : une autobiographie d'écrivain », *Littérature*, n. 33, février 1979, p. 58-74.
- GOULEMOT (Jean-M.), « Stratégies et positions dans les Dialogues de Rousseau Juge de Jean-Jacques », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 1979, p. 113-121.
- GOULEMOT (Jean-M.), MAGNAN (André) et MASSEAU (Didier), (sous la dir. de), *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995, 1484 p.
- KUWASE (Shojiro), *Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau en France (1770-1794)*, Paris, Champion, 2003, 328 p.
- MASSEAU Didier, *Les ennemis des philosophes*, Paris, Albin Michel, 2000, 456 p.
- MAUZI (Robert), *L'idée de bonheur dans la littérature et la pensée française au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 726 p.
- MELY (Benoît), *Jean-Jacques Rousseau, un intellectuel en rupture*, Paris, Minerve, 1985, 333 p.
- Politique de Voltaire*, présentée par René Pomeau, Paris, Armand Colin, 1963, 254 p.
- ROELENS (Maurice), « Le dialogue d'idées au dix-huitième siècle », dans ABRAHAM (Pierre) et DESNE (Roland), (édit.), *Histoire littéraire de la France. 1715-1794. Deuxième partie*, Paris, Editions sociales, 1976, vol. 6, p. 259-289.
- STACKELBERG (Jürgen Von), « Rousseau, D'Alembert et Diderot traducteurs de Tacite », *Studi Francesi*, 1958, p. 395-407.
- STAROBINSKI (Jean), J.-J. Rousseau. La transparence et l'obstacle, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1991, 457 p.
- TATIN-GOURIER (Jean-Jacques), « Imaginaires de la lecture et de l'écrivain dans les Dialogues de Jean-Jacques Rousseau (1772) ou Rousseau lecteur de Jean-Jacques », *Cahiers d'histoire culturelle*, n. 12, Université de Tours, 2003, p. 115-122.

VOLPILHAC-AUGER (Catherine), *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, Oxford, Voltaire Foundation, (*Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n. 313), 1993, 597 p.

3. Autres textes critiques

BERGEZ (Daniel), GERAUD (Violaine) et ROBRIEUX (Jean-Jacques), *Vocabulaire de l'analyse littéraire*, Paris, Dunod, 1995, 234 p.

BONNET (Jean-Claude), « Le fantasme de l'écrivain », *Poétique*, n. 63, septembre 1985, p. 259-277.

FOUCAULT (Michel), « L'écriture de soi », *Dits et écrits*, 1954-1988, tome II, 1976-1988, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 1234-1249.

GAILLARD (Jacques) et MARTIN (René), *Les genres littéraires à Rome*, Paris, Nathan, 1990, 494 p.

GENETTE (Gérard), *Palimpsestes*, Paris, Seuil, 1992, 576 p.

GRIMAL (Pierre), *Sénèque ou la conscience de l'Empire*, Paris, Fayard, 1991, 503 p.

L'Histoire, sous la direction de Robert Mauzi, Jean Ehrard et Guy P. Palmade, Paris, Armand Colin, Collection U, Série « Lettres Françaises », 1964, 406 p.

MAY (Georges), « « Sa vie, son œuvre », réflexions sur la biographie littéraire », *Diogène*, juillet-septembre 1987, n. 139, p. 31-52.

SPANNEUT (M.), « Permanence de Sénèque le Philosophe », *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, décembre 1980, p. 361-407.

TOURNON (André), *Montaigne : la glose et l'essai*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1983, 424 p.

Table des matières

Introduction	5
Chapitre 1 : L'écriture de l'histoire : la schématisation des rôles pour la promotion d'un nouvel héroïsme	13
Chapitre 2 : Les stratégies de la persuasion : du commentaire et du dialogue comme formes privilégiées de la manipulation	97
Chapitre 3 : Fragilité de la postérité : l'influence de Rousseau	171
Chapitre 4 : Le procès du philosophe : les difficultés du jugement	239
Chapitre 5 : Surmonter la crise : des issues de secours à la fondation d'un nouveau rapport au lecteur	315
Conclusion	385
Bibliographie	391